



**HAL**  
open science

# La question de la participation des acteurs locaux dans le processus de mise en place du parc naturel marin de Mayotte (France)

Lara Beretti

## ► To cite this version:

Lara Beretti. La question de la participation des acteurs locaux dans le processus de mise en place du parc naturel marin de Mayotte (France). Géographie. Université de La Rochelle, 2012. Français. NNT : 2012LAROF042 . tel-00825878

**HAL Id: tel-00825878**

**<https://theses.hal.science/tel-00825878>**

Submitted on 24 May 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

ÉCOLE DOCTORALE  
*Sciences pour l'environnement Gay-Lussac*

UMR 7266 Littoral Environnement et Sociétés (LIENSs) – équipe AGÎLE

## THÈSE

soutenue par :

Lara BERETTI

présentée le 25 septembre 2012  
pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de La Rochelle  
Discipline : Géographie

**La question de la participation des acteurs locaux dans le processus de mise  
en place du parc naturel marin de Mayotte (France)**

---

### JURY :

Louis MARROU	Professeur, Université de la Rochelle, Président du jury
Louis BRIGAND	Professeur, Université de Bretagne Occidentale, Rapporteur
Nathalie BERNARDIE-TAHIR	Professeur, Université de Limoges, Rapporteur
Virginie DUVAT-MAGNAN	Professeur, Université de La Rochelle, Directrice de thèse
Sophie BLANCHY	Directeur de recherche CNRS, Université de Paris 10, Examinatrice
Jean-Christophe GAY	Professeur, Université de Nice, Examineur

*Tout plutôt qu'une vie en pot, l'amour à la petite semaine  
et les voyages en pantoufles.  
(G. Goffette, 1999. Elle, par bonheur, et toujours nue)*

## *Remerciements*

Ils sont bien nombreux ceux qui ont jalonné le bout de chemin de ces quatre années... ceux qui en ont tant adouci les cahots, par leur présence, leurs idées, leur aide, leur confiance...ceux que je voudrais remercier, encore une fois, ici :

Virginie Duvat-Magnan, pour avoir accepté de diriger ce travail et pour m'avoir fait confiance, tout au long de ces années de Master et de thèse.

L'équipe Agîle, pour vos sourires et conseils, au détour d'un couloir ou d'une réunion,

La cellule géomatique, pour votre porte toujours grande ouverte et votre aide précieuse... Une pensée particulière pour Pascal Brunello, toujours présent dans les moments critiques, y compris celui, mémorable, qu'est un premier cours.

Brigitte Hudelaine, Jennifer de la Corte Gomez et Isabelle Hirsch, pour votre aide administrative et surtout pour votre sourire.

Cédric Rochereul, pour ton aide technique à plusieurs reprises, et notamment le jour de la soutenance, où grâce à toi la Bretagne fut à l'honneur quelques minutes avant Mayotte.

L'équipe de la mission d'étude PNM de Mayotte, Jean-Pierre Arnaud, Pascale Salaün, Rébecca Guézel, Laoumi Aboutoïhi, Karani Saindou, Ibrahim Boinali, Annie Quartararo, pour votre accueil, votre aide, vos conseils, sans lesquels ce travail n'aurait pu être mené.

Tous mes interlocuteurs, dans le cadre de « vrais » entretiens ou dans l'improvisation la plus totale, pour tout ce que vous m'avez appris sur cette île, sur la culture mahoraise, sur tout ce qu'il aurait été impossible de saisir, de comprendre, sans vous.

Les amis, Mélanie, Fabe, Mouji, Alain, Lisa, Fabrice, Antoine, Houmadi... et bien d'autres, pour m'avoir accueillie et permis de connaître Mayotte « hors thèse ».

Ma famille, mon père, Isaura, Nicolas, mes cousins, mes tantes et mes grands-parents, pour votre soutien et votre présence, toujours.

La géniale dream-team de la dernière longueur, à qui je dois d'être allée au bout...Camille, Médéric, Jeff, Luc, Thibault, Richard, Joana... un immense merci, ici encore, pour votre aide, votre présence, vos blagues, vos petits plats, nos fous rire...

Tous les autres amis, « habitants » de ce labo si chaleureux (sauf les week-end, en hiver) et les amis hors labo, Virginia, Gab, Paula, Aurore, Julien, Camille, Esméralda, Nina, Tonio, Louisa, Tom (ton tour de magie a marché), Caro, Laure, Aurélien, Thibault, Baptiste et Baptiste, Pablo, Lisa, Romain et Romain ...d'avoir été là...d'être là.

Léo, pour m'avoir poussée à la faire, y avoir cru et avoir été là jusqu'au bout.

Guillaume, pour avoir rendu cette fin de thèse et la vie si douces.

# Sommaire

Sommaire .....	1
Liste des sigles.....	3
Introduction.....	5
Partie 1. Fondements conceptuels, contextuels et méthodologiques de la recherche .....	13
Chapitre 1. Gestion participative de la mer et du littoral en France métropolitaine et dans les Outre-mers .....	15
Introduction .....	15
1. La gestion participative de l'environnement, une évidence ?.....	15
2. Quelques spécificités de la gestion participative déclinée en mer et en Outre-mer.....	28
Conclusion.....	38
Chapitre 2. Planter le décor : Mayotte .....	39
Introduction .....	39
1. Aux origines du 101 <sup>ème</sup> département français : jalons historiques.....	42
2. La société mahoraise aujourd'hui .....	51
3. Enjeux liés à la mer et au littoral à Mayotte.....	67
4. Gérer et protéger la mer et le littoral à Mayotte.....	98
Conclusion.....	115
Chapitre 3. Réalités, enjeux et méthodes d'une recherche de terrain.....	117
Introduction .....	117
1. Faire du terrain à Mayotte : enjeux et spécificités .....	119
2. Sources, méthodes de recueil et modalités d'analyse des données.....	128
Conclusion.....	155
Partie 2. Résultats .....	157
Chapitre 4. Les hommes, la mer et le littoral à Mayotte : un lien complexe .....	159
Introduction .....	159
1. Un territoire villageois traditionnel marqué par une symétrie fonctionnelle terre-mer .....	160
2. Un territoire villageois moderne qui se recompose et bouscule cette symétrie terre-mer .....	176
Conclusion.....	202
Chapitre 5. Identifier les « acteurs concernés » par la mise en place du PNM à Mayotte.....	203
Introduction .....	203
1. Typologies d'acteurs adoptées dans le cadre du processus de mise en place du PNM .....	204
2. Typologies émergeant des entretiens .....	210
Conclusion.....	224
Chapitre 6. Enjeux de gestion liés à la mer et au littoral .....	227
Introduction .....	227

1. Mise en perspective du « discours PNM » et du discours des « acteurs concernés » .....	228
2. Écarts et proximités entre les différents « mondes ».....	259
3. Mer et littoral dans la presse écrite .....	272
Conclusion.....	281
Chapitre 7. Le PNM, un outil pertinent, un outil innovant ? .....	283
Introduction .....	283
1. Le PNM : une réponse aux enjeux locaux de protection et de développement ? ..	283
2. Le PNM : une « nouvelle gouvernance » ? .....	298
Conclusion.....	326
Partie 3. Pistes et perspectives.....	329
Chapitre 8. Le PNM, un nouvel outil de gestion participative des milieux littoraux et marins ? .....	331
Introduction .....	331
1. Un air de déjà vu .....	332
2. Du temps perdu à l'innovation.....	350
Conclusion.....	358
Chapitre 9. Horizons .....	363
1. Conditions d'émergence d'un langage commun sur la gestion de la mer et du littoral .....	363
2. De la nécessité d'une approche culturelle, du temps, et des questions que cela pose.....	373
Conclusion .....	379
Bibliographie.....	383
Annexes.....	401
Tables des illustrations.....	421
Table des encadrés.....	422
Table des figures.....	426
Table des photos .....	429
Table des planches photos.....	430
Table des tableaux .....	431
Table des matières .....	433

## Liste des sigles

AMP	Aire marine protégée
ANAMP	Agence des aires marines protégées
CAPAM	Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte
CACPP	Certificat d'aptitude au commandement des navires de la petite pêche
CDM	Collectivité départementale de Mayotte
CDTM	Comité du tourisme de Mayotte
CEL	Conservatoire de l'espace littoral
CNPMEM	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
COPEMAY	Coopérative des pêcheurs de Mayotte
COVIPEMM	Comité villageois des pêcheurs et des éleveurs marins de Mayotte
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DARTM	Direction de l'agriculture et des ressources terrestres et maritimes
DEAL	Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DEDD	Direction de l'environnement et du développement durable
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DPM	Domaine public maritime
EGOM	États généraux de l'outre-mer
ESAP	Enquête statistique sur l'agriculture et la pêche
FMAE	Fédération mahoraise des associations environnementales
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
IFRECOR	Initiative française pour les récifs coralliens
MISEEN	Mission inter services de l'eau et de l'environnement
OMM	Observatoire des mammifères marins
ONCFS	Office nationale de la chasse et de la faune sauvage
ORC	Observatoire des récifs coralliens
OTM	Observatoire des tortues marines
PADD	Plan d'aménagement et de développement durable
PGLM	Plan de gestion du lagon de Mayotte
PNM	Parc naturel marin
PNR	Parc naturel régional
RAPAM	Registre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture
RNF	Réserves naturelles de France

RNL	Réserve naturelle du lagon
SAM	Service des affaires maritimes
SAR	Schéma régional d'aménagement
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SIH	Système d'information halieutique
SMPPM	Syndicat Maritime des Pêcheurs Professionnels de Mayotte
SMVM	Schéma de mise en valeur de la mer
SPEM	Service des pêches et de l'environnement marin (DAF)
SAR	Schéma d'aménagement régional
SEF	Service environnement et forêt (DAF)
ZEE	Zone économique exclusive

## Introduction

Préserver l'environnement de façon à garantir « *la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* » (Jonas, 2009) fait désormais partie de ces « *enjeux communs à l'ensemble des sociétés du monde* », qui font de notre époque cet « *âge historique où l'humanité en tant qu'entité commune, en tant qu'entité cohérente* » (Chesnaux, 1999), se doit d'aller dans une même direction<sup>1</sup>. C'est dans cet esprit que se succèdent depuis maintenant quarante ans les Sommets de la Terre, dont le principe – à défaut des résultats diront certains –, témoigne de la prise en compte de ces enjeux par ce que l'on nomme, justement, la « communauté internationale ». L'idée d'une « *gouvernance mondiale de la biodiversité* » (Compagnon, 2001) revient dans une certaine mesure à reconnaître la légitimité de *tous* et non plus seulement de *certain*s, à décider des modalités de gestion de cette biodiversité. Ce changement de paradigme en matière de gestion environnementale se traduit d'une part au travers de la notion de « coopération internationale », dont la nécessité est rappelée de Sommet en Sommet depuis 1972<sup>2</sup> et d'autre part, à partir du début des années 90, au travers de l'idée de participation de l'ensemble des « *citoyens concernés* »<sup>3</sup>.

Il apparaît en effet, avec le fameux principe 10 de la Déclaration de Rio, qu'une implication des acteurs non institutionnels dans les processus décisionnels est « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement* ». Ce constat s'enracine dans une triple remise en cause des logiques de « mise sous cloche » de la nature – scientifique, éthique, pratique –, liée aux échecs voire aux drames environnementaux et sociaux générés par ces modes de gestion sanctuaristes. L'émergence des « acteurs ordinaires » sur la scène politique sera juridiquement consacrée au plan international six ans après Rio, en 1998, par la Convention d'Aarhus, qui marque « *une avancée décisive dans le développement du droit international* » en matière de « *démocratie environnementale* » (CCE-ONU, 2006).

Débats publics, conseils de quartier (*neighbourhood councils* ou *town meetings* aux Etats-Unis, comités ou réunions de quartier ou parfois ateliers urbains en Europe), jurys de citoyens (innovation allemande) ; conférences de consensus (développées au Danemark et appelée conférences de citoyens en France), ou encore sondage délibératif (originaire des

---

<sup>1</sup> « *L'humanité est à un croisement : un chemin mène au désespoir, l'autre à l'extinction totale. Espérons que nous aurons la sagesse de savoir choisir* » (Woody Allen).

<sup>2</sup> Voir notamment la proclamation 7 de la Déclaration de Stockholm, 1972 ; le principe 7 de la Déclaration de Rio, 1992 ; le point 35 de la Déclaration de Johannesburg.

<sup>3</sup> Cf. principe 10 de la Déclaration de Rio.

États-Unis, encore peu appliqué en France)<sup>4</sup>... les formes de la participation citoyenne se sont multipliées ces dernières années, bien que celle-ci demeure aujourd'hui aux yeux de beaucoup et par-delà l'affichage qui en est fait, un « *impensé conceptuel, procédural et politique* » (Blondiaux, 2004). Mais par-delà le flou théorique et méthodologique qui entoure la notion de participation, il nous semble que son principe peut être défini de la façon suivante :

Élaboration collective, entre divers acteurs se reconnaissant mutuellement une légitimité à le faire, d'une stratégie commune reposant sur le partage d'un diagnostic et d'objectifs concernant le milieu naturel, mais aussi les acteurs qui y/en vivent, le pratiquent, s'y projettent, s'y attachent.
--

Ce qui se trouve ainsi au cœur de cette stratégie collective, de ce projet partagé, n'est plus l'idée d'une nature sans hommes, qui sous-tendait le « *premier temps de la conservation* » (Rodary et Castellanet, 2003), le temps de la « mise sous cloche », mais bien un milieu habité, approprié, aménagé, fréquenté, autrement dit, un *territoire*. D'une logique spatiale et conservatrice qui visait à *séparer* « espaces de nature » et espaces anthropisés, il s'agit donc de passer désormais à une logique territoriale, basée sur la durabilité des *liens* que l'homme se doit de réinventer avec son environnement, avec son territoire. Et le concept de territoire rejoint ici celui de patrimoine en ce que tous deux permettent de penser le rapport homme-nature en termes de liens et non de séparation. La définition que donne J. Bonnemaïson du territoire, comme étant « *la figure au sol* » que dessine « *la relation culturellement vécue entre un groupe et une trame de lieux hiérarchisés et interdépendants* » (1979)<sup>5</sup>, fait ainsi écho à la façon dont P. Catala décrit le patrimoine, comme étant « *tissé de personne et de matière* » (1966)<sup>6</sup>, ou à ce qu'O. Godard écrits sur les biens patrimoniaux, « *à la fois garants matériels de la pérennité du groupe [...] et supports symboliques de son identité* » (Godard, 1990)<sup>7</sup>. Ces deux termes peuvent ainsi être employés de façon équivalente pour décrire cet « *ordre de réalité qui nous dépasse, qui nous est commun et qui nous est cher* » (Ost, 2003), cet « ordre de réalité » qui est, ou plutôt qui doit être, comme le rappelle M. Prieur, au cœur de ce que d'aucuns appellent « *la participation environnementale* » (Claeys-Mekdade, 2006) : « *Les citoyens ne participeront aux politiques d'environnement que s'ils se considèrent vraiment comme gardiens d'une richesse collective et d'un patrimoine*

---

<sup>4</sup> Blondiaux, 2004 ; Sintomer et Blondiaux, 2002 ; Callon et al., 2001, Beuret, 2006

<sup>5</sup> Cité dans Di Méo, 1996

<sup>6</sup> Cité dans Ost, 2003.

<sup>7</sup> Cité dans Ost, 2003.

*commun* » (Prieur, 1988). Or à l'échelle mondiale comme locale, la diversité des façons de regarder, d'imaginer, de faire usage de ce territoire-patrimoine rend extrêmement délicate l'émergence d'une telle représentation collective, condition pourtant indispensable pour que « *le territoire des autres devienne le territoire de tous* » (Leynaud, 1985)<sup>8</sup>, et qu'il soit alors possible d'engager un réel dialogue collectif autour des modalités de sa gestion.

Interroger la possibilité d'une vision et d'une gestion partagées du territoire, qu'implique ce changement de paradigme environnemental, se révèle particulièrement intéressant dans le cadre de la mise en place d'aires protégées. En effet, toute la complexité de ce changement d'approche trouve à s'exprimer au niveau de ces figures emblématiques de la conservation spatiale « pure et dure », s'ouvrant désormais à ces approches participatives et territoriales et aux multiples questions qu'elles génèrent... Des questions captivantes qui se posent avec une insistance accrue dans des zones chargées d'enjeux, au sein desquelles se croisent, se superposent, se juxtaposent et se heurtent parfois les multiples formes de liens tissés entre les hommes et le territoire en question... ce qui est le cas, par excellence, des zones littorales et marines.

L'émergence, en France, en 2006, d'un nouvel outil de protection dédié à ces zones a contribué à mettre en exergue la complexité particulière de leur gestion et la nécessité d'une nouvelle approche. En effet, la création de l'outil parc naturel marin (PNM) par la loi n°2006-436 du 14 avril 2006<sup>9</sup> est en grande partie liée à l'impuissance des outils traditionnels à faire face à la multiplicité des enjeux et à la diversité des acteurs « concernés » par l'administration de la mer et du littoral. L'opposition radicale manifestée par certains acteurs à l'encontre du projet de parc national en mer d'Iroise<sup>10</sup>, n'est pas uniquement liée au caractère sanctuariste de ce projet initial, se heurtant aux nombreux enjeux socio-économiques locaux, mais elle se fonde également sur le défaut de participation, dénoncé par les « acteurs de terrain », estimant n'être absolument pas pris en compte dans le processus de mise en place. Le changement de statut du parc marin d'Iroise, devenu *naturel* et non plus *national*, a permis « d'ouvrir » le projet et d'aboutir à la création, en 2007, de la première aire marine protégée (AMP) de ce type. En effet, l'outil PNM affiche une approche allant dans le sens d'un traitement « élargi » des enjeux de gestion. Élargi d'abord en termes d'objectifs : il n'est plus question de

---

<sup>8</sup> Cité dans Larrère *et al.*, 2009

<sup>9</sup> Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

<sup>10</sup> Qui émerge localement en 1989, au moment de la mise en place de la réserve de biosphère de la mer d'Iroise.

sanctuariser, mais de développer durablement les pratiques ; il n'est plus question d'imposer des règles, mais de les mettre en discussion au sein de l'instance de gestion du parc ; il n'est plus question enfin de se limiter à un état des lieux initial du patrimoine naturel, mais de se fonder aussi sur un état des lieux des usages de ce patrimoine naturel. Cet élargissement est également démocratique, d'une part au travers de l'instance de gestion de cette AMP (le conseil de gestion), au sein de laquelle les représentants de l'État occupent une place minoritaire par rapport aux autres acteurs, et d'autre part au niveau du processus de création. Enfin, il s'agit également, avec cet outil, d'élargir spatialement l'idée d'AMP, puisque potentiellement ces PNM peuvent s'étendre du Domaine public maritime (DPM), jusqu'à la limite des eaux placées sous la souveraineté de l'État, voire, le cas échéant, au-delà (cf. Loi n°2006-436).

Dans les textes, le modèle de gestion sous-jacent à ce nouvel outil semble ainsi aller dans le sens d'une approche plus participative et plus territoriale de l'environnement marin et littoral, davantage ouverte à l'ensemble des « acteurs de la mer » et aux multiples enjeux dont ils sont porteurs. La place qui est faite aux acteurs non institutionnels et non scientifiques au niveau du processus de mise en place et au sein du conseil de gestion, au-delà de permettre une meilleure prise en compte de leurs intérêts, peut également être un moyen de sortir de l'approche principalement « scientifique » du milieu, « occultant [...] les autres formes de connaissances du milieu » (Van Tilbeurgh, 2006), qui prévalait par exemple dans le projet initial en Iroise.

Mais si le cadre du PNM semble plus favorable à une telle évolution et au dialogue collectif qui peut en découler, il n'en reste pas moins que cette articulation entre diverses « grilles de lecture » du territoire et entre enjeux multiples et souvent contradictoires est extrêmement complexe à concrétiser. Une telle entreprise demande en effet un temps dont ne disposent généralement pas les porteurs de projets participatifs, projets dont la dimension participative relève alors davantage du domaine de la rhétorique que de la réalité (Blondiaux, 2004). Et l'on peut s'interroger à ce titre sur le caractère réaliste des engagements nationaux en matière de création de PNM. En effet, à l'occasion du Grenelle de l'environnement en 2007, la France s'est engagée à créer dix PNM d'ici 2012, dont deux outre-mer. Or le processus de création d'un PNM se base officiellement sur une approche largement participative, qui « associe au débat les différents acteurs de la mer », afin de « faire émerger les composantes du futur parc : périmètre, orientations de gestion et composition du conseil de gestion ». Il s'agit donc que des acteurs aussi divers que « l'État, les collectivités, les

*usagers socioprofessionnels, les associations et les experts* »<sup>11</sup> accordent leurs visions non seulement sur un diagnostic, mais également sur des objectifs à court, moyen et long terme, concernant le territoire visé par le projet de PNM. Un programme plus qu'ambitieux connaissant la complexité de ces zones côtières, et d'autant plus concernant les deux parcs marins prévus en Outre-mer. En effet, des variables politico-administratives, culturelles et socio-économiques propres à cet « *espace singulier* » (Gay, 2008) viennent renforcer la complexité déjà notoire que l'on observe en Métropole. Or si l'on considère les temps de création des quatre PNM existants à ce jour, force est de constater que c'est dans ces territoires que le processus est pourtant allé le plus vite (cf. Tableau 1).

	<b>Lancement du projet/arrêté relatif à la conduite de la procédure d'étude et de création du PNM</b>	<b>Décret de création du PNM</b>
<b>Iroise</b>	avril 1989	28 septembre 2007
<b>Mayotte</b>	26 décembre 2007	18 janvier 2010
<b>Golfe du Lion</b>	06 mars 2007	11 octobre 2011
<b>Glorieuses</b>	2 août 2010	22 février 2012

**Tableau 1 : Comparaison de la durée des processus de création pour les quatre premiers PNM**

Par-delà son passif particulier qui ne le rend pas tout à fait comparable aux autres parcs, le PNM d'Iroise témoigne tout de même de la complexité d'une procédure de création se voulant concertée, puisqu'il a fallu près de vingt ans pour que l'idée d'une aire marine protégée dans ce secteur se concrétise finalement. Le cas des Glorieuses est également un peu à part, en l'absence d'occupation humaine permanente de ces îles. Mais si l'on compare les deux parcs créés après la loi du 14 avril 2006 dans des secteurs à forts enjeux socio-économiques marins et terrestres, on peut constater que la création du PNM de Mayotte a été deux fois plus rapide que celle du Golfe du Lion.

Or un regard sur certaines caractéristiques de Mayotte laisse penser qu'elle constitue *a priori* un contexte autrement plus complexe en termes de mise en place d'un processus participatif concernant la gestion de territoires marins et littoraux. En effet, la localisation de cette île, située dans le sud-ouest de l'Océan Indien, en fait un carrefour au sein duquel se croisent et se mêlent plusieurs civilisations, auxquelles vient s'ajouter, à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, une présence française dont l'influence se renforce au fil du temps, contribuant à accentuer le caractère multiculturel originel de la société mahoraise. La diversité des « acteurs

<sup>11</sup> <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Missions-d-etude-de-parc>

de la mer » appelés à participer au processus de création du PNM est donc largement teintée de ce multiculturalisme très prégnant à Mayotte, qui influe nettement sur les rapports entre les différents acteurs. Des rapports que ne simplifie pas, en outre, l'ampleur des écarts entre les différents modes de vie coexistant sur cette île, à relier à la fois à l'appartenance culturelle des acteurs, mais également générationnelle, au vu de la vitesse à laquelle se transforme Mayotte. À relier évidemment aussi aux niveaux de vie extrêmement différents qui cohabitent dans cette société où les logiques de survie concernent une part importante de la population. Parallèlement à cela, le parcours politico-administratif singulier de Mayotte et les multiples évolutions statutaires qu'elle a connues jusqu'à sa départementalisation, en mars 2011, renforcent la complexité du fameux « millefeuille politico-administratif » propre aux espaces marins et littoraux, en métropole comme dans les Outre-mers. Corrélativement à cela, le caractère extrêmement récent de la décentralisation (achevée en 2004) ne facilite guère la collaboration entre les différents acteurs institutionnels se trouvant au cœur de ce « millefeuille » (État, Collectivités territoriales). Sans approfondir davantage ces points sur lesquels nous reviendrons au fil des chapitres suivants, l'on peut déjà affirmer que les **conditions** d'un dialogue collectif autour de la gestion de la mer et du littoral à Mayotte ne se caractérisent pas par une franche simplicité. Et l'instauration d'un tel dialogue au fil du processus de création du PNM est en outre encore compliquée par l'absence quasi-totale de tradition participative concernant les AMP préexistantes à Mayotte. Mais parallèlement aux conditions spécifiques de ce dialogue, c'est également son **objet**, qui semble particulièrement complexe. Aux enjeux classiques liés à la conciliation d'une mer-écosystème et d'une mer-ressources, toutes deux inscrites dans de multiples échelles territoriales (objectifs et outils de préservation internationaux, nationaux, locaux ; exploitation halieutique locale et extralocale, par les thoniers senneurs européens et par les pêcheurs comoriens et malgaches notamment), s'ajoute une mer-frontière, entre Mayotte et les Comores, devenue depuis l'instauration du « visa Balladur »<sup>12</sup> une « mer-cimetière », au cœur de débats internationaux non résolus depuis 1975.

C'est donc dans ce contexte particulier qu'a débuté, en décembre 2007, la mission d'étude pour la création du PNM de Mayotte, s'achevant deux ans plus tard par la création

---

<sup>12</sup> Instauré le 18 janvier 1995 pour limiter l'entrée de ressortissants comoriens sur le territoire mahorais et (enfin) remis en cause très récemment, dans le rapport présenté au Sénat le 18 juillet 2012 par J.-P. Sueur, C. Cointat et F. Desplan (<http://www.malango-actualite.fr>).

dudit PNM. Et c'est sur ce *processus de création* du PNM que nous avons axé notre recherche, guidée par la problématique suivante :

**Dans quelle mesure le processus de mise en place du PNM de Mayotte peut-il être considéré comme participatif, et à ce titre, comme innovant dans le domaine de la gestion de l'environnement littoral et marin à l'échelle de Mayotte et, au-delà, des Outre-mers ?**

Parmi les multiples chemins ouverts par un tel questionnement, nous avons choisi de baliser le nôtre en déclinant cette problématique en trois grandes questions :

**1. En quoi la mission d'étude est-elle parvenue à identifier et à prendre en compte l'ensemble des acteurs concernés par la création du PNM et toute la complexité des liens qu'ils entretiennent avec les territoires littoraux et marins ?**

**2. Les méthodes employées par la mission d'étude à des fins de concertation renouvellent-elles les pratiques de gestion de l'environnement littoral et marin ?**

**3. Quels enseignements peut-on tirer du suivi des travaux d'une mission d'étude pour la création d'un PNM sur les conditions requises pour une réelle participation des acteurs à un projet de PNM ?**

L'itinéraire que nous avons suivi pour traiter ces questions se divise en trois grandes étapes.

Il s'agira en premier lieu de « planter le décor » conceptuel, contextuel et méthodologique de ce travail (**Partie 1**). Nous aborderons ainsi le champ de recherche que constitue la participation et les questions spécifiques que pose son étude dans le contexte d'espaces marins et littoraux dans les Outre-mers (Chapitre 1). Puis nous présenterons de façon plus précise ce territoire mahorais, son histoire, sa société, et le faisceau d'enjeux au centre duquel se trouvent la mer et le littoral (Chapitre 2). Enfin, nous décrirons l'ensemble de la démarche méthodologique que nous avons adoptée pour appréhender dans toute leur richesse et leur complexité ce sujet et ce terrain particuliers (Chapitre 3).

En second lieu, nous nous pencherons sur les résultats issus de nos investigations de terrain (**Partie 2**). Nous nous attacherons tout d'abord à analyser plus spécifiquement, au sein

de cette société mahoraise présentée plus haut, les multiples rapports tissés entre les hommes, la mer et les littoraux à Mayotte (Chapitre 4). Puis nous interrogerons à la fois l'identité des « acteurs de la mer », au cœur du processus de création du PNM, et les critères d'identification mobilisés d'une part, par la mission d'étude, et d'autre part, par les acteurs eux-mêmes (Chapitre 5). Il s'agira ensuite de traiter de la question clef de ce diagnostic et de ces objectifs devant devenir communs, en abordant le thème des enjeux liés à la mer et au littoral à Mayotte. Ces derniers seront analysés à la fois dans le discours de la mission et dans celui des acteurs, afin de voir dans quelle mesure ces deux discours se rejoignent et quels grands enjeux émergent (Chapitre 6). Enfin, dans un quatrième et dernier chapitre de résultats, il apparaît crucial de questionner la vision que les « acteurs de la mer », « les acteurs concernés » par le PNM, ont justement de ce parc. Nous interrogerons dans leurs discours, le parc en tant que réponse potentielle aux enjeux évoqués dans le chapitre précédent, mais également, le parc en tant que nouvel outil d'une gestion participative de la mer et du littoral (Chapitre 7).

En troisième et dernier lieu, nous nous avancerons sur certaines des pistes croisées en chemin, et ouvrirons les perspectives offertes par cet itinéraire (**Partie 3**). Ainsi, en nous appuyant sur le discours des acteurs sur ce sujet, présenté juste avant, mais également sur l'étude approfondie de l'ensemble du processus de création de ce PNM, nous répondrons à la question du caractère innovant et réellement participatif de ce processus (Chapitre 8). Enfin, à partir de ce que nous avons appris tout au long de cette recherche, nous évoquerons les conditions nécessaires à nos yeux, pour aller vers une gestion effectivement participative de l'environnement en contexte multiculturel, c'est-à-dire pour aller vers ce réel dialogue collectif ouvrant la possibilité que « *le territoire des autres devienne le territoire de tous* » (Leynaud, 1985)<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Cité dans Larrère *et al.*, 2009

**Partie 1. Fondements conceptuels, contextuels et  
méthodologiques de la recherche**



# Chapitre 1. Gestion participative de la mer et du littoral en France métropolitaine et dans les Outre-mers

*Et l'homme d'aujourd'hui, lâché par le rationalisme et par l'irrationnel, titube comme un infirme à qui on a volé ses béquilles. Il va falloir qu'il apprenne à marcher. Ou qu'il tombe. Ou qu'il s'envole.*  
(R.Barjavel, 1966, *La faim du tigre*)

## Introduction

Si les aires protégées ont longtemps représenté la figure par excellence d'une conception sanctuariste de la gestion environnementale, elles s'ouvrent désormais au renouvellement de paradigme qui prévaut en la matière, et s'appuient de plus en plus sur des démarches participatives, visant à associer un large panel d'acteurs à la décision, et des enjeux de développement aux objectifs de gestion. Cela dit, cette nouvelle approche ne va pas sans difficultés, lorsqu'il s'agit de passer de la théorie à la pratique. Des difficultés qui se renforcent lorsque l'on décline ces questions sur les espaces marins et littoraux et au niveau des Outre-mers, deux enjeux clefs de la politique environnementale française aujourd'hui.

## 1. La gestion participative de l'environnement, une évidence ?

### 1.1. Homme vs Nature : logique de l'exclusion

#### 1.1.1. Protéger la nature contre l'homme

Même si « *tout commence en Grèce comme d'habitude* » (Descola, 2005), nous ne pouvons remonter ici en détail jusqu'à l'émergence de ce nouveau regard que l'homme porte sur lui-même, plusieurs siècles avant notre ère, dans le sillage d'Hippocrate et des philosophes ioniens. Un regard qui caractérisera jusqu'à aujourd'hui le rapport singulier que l'Occident entretient avec le monde et qui consiste à considérer l'homme comme celui qui « *se tient à part* » (Colchester, 1999) du reste des créatures et du monde physique, devenus objets d'étude. La césure déterminante entre l'homme et cette « nature » désormais conçue comme « *un domaine ontologique autonome, comme un champ d'enquête et d'expérimentation scientifique, comme un objet à exploiter et à améliorer* » (Descola, 2000), ouvrira notamment la voie, en Europe, à la révolution mécaniste du XVII<sup>e</sup> siècle et à certaines de ses dérives, sociales comme environnementales.

C'est ainsi le constat de ces dérives qui contribuera à faire émerger, en Occident, l'idée d'une nécessaire protection de la nature contre la *menace* que représente, dans cette conception, l'homme. Cette idée se fonde notamment, au moment des Grandes Découvertes, sur les mythes d'un Âge d'or et d'un Paradis terrestre retrouvés dans ces « Nouveaux » mondes qu'abordent les explorateurs européens. La nature y est ici considérée comme idéalement « vierge »<sup>14</sup>, préservée des « atteintes » que l'on peut observer dans l'« Ancien » monde. Cette représentation sera réinvestie au cours de la période coloniale et contribuera à alimenter une vision de l'homme comme élément perturbateur des équilibres naturels, théorisée entre autres par E. Odum au début des années 70. En effet, « *selon cette conception, il suffit de protéger les écosystèmes de toute interférence extérieure, humaine en particulier, pour qu'ils évoluent naturellement vers un retour à leur état de « climax » stable, caractérisé par une grande biomasse et une forte biodiversité* » (Rodary et Castellonet, 2003<sup>1</sup>). Cette façon d'envisager les rapports homme-nature<sup>15</sup> influencera jusqu'à nos jours les politiques nationales puis internationales de gestion de l'environnement, consistant pendant longtemps à mettre la nature « à l'abri de l'homme », selon deux méthodes principales<sup>16</sup> et généralement complémentaires : la réglementation de certaines activités et la mise en place de zones de protection, qui constituent la figure « *paradigmatique* » de ce « *premier temps de la conservation* » (Rodary et Castellonet, 2003<sup>1</sup>).

### 1.1.2. L'aire protégée, figure emblématique de l'opposition homme-nature

Le rapport à l'environnement auquel renvoie l'idéologie sous-tendant la mise en place des premières aires protégées (Yellowstone, 1972, Kruger, 1898, pour les exemples les plus connus) est un rapport qualifié de « conservationniste », de « protectionniste » ou encore de « préservationniste », selon les définitions que chacun choisit de donner aux mots en « *-tion* » générant ces floppées de mots en « *-iste* ». Peu importe à nos yeux le terme retenu pour désigner « *l'idée de défense des éléments naturels contre des dynamiques (anthropique*

---

<sup>14</sup> Les éventuels « sauvages » que l'on peut y croiser, êtres innocents parés d'une édénique « bonté » ou abominables « *mangeurs de chair humaine* » (D'Anghiera, 1493, Lettre au Vicomte A. Sforza, cité par Boriaud J.-Y., 1992), appartenant davantage au monde de la nature qu'à celui des hommes, au yeux des occidentaux d'alors.

<sup>15</sup> Qui n'est absolument pas la seule, même en Europe, mais qui fut suffisamment influente pour justifier que l'on se concentre sur elle ici.

<sup>16</sup> Certains en suggèrent toutefois une autre, fort simple : l'élimination d'une partie de l'humanité. Ainsi en est-il de W. Aiken, qui affirme en 1984 qu'« *une mortalité massive serait une bonne chose. Il est de notre devoir de la provoquer. C'est le devoir de notre espèce, vis-à-vis de notre milieu, d'éliminer 90% de nos effectifs* » (cité par Rossi G., 2000). Reste à définir les critères de sélection...

*notamment) jugées négatives* » (E. Rodary *et al.*, 2003). La discontinuité spatiale entre les hommes et des « espaces de nature » qu'introduit la notion d'aire protégée matérialise cette incompatibilité de fond entre environnement et développement, ayant abouti à des dérives aussi aberrantes que dramatiques. Ainsi, en Ouganda, « à la fin des années 1980, la création d'un corridor pour les éléphants entre le Queen Elizabeth et la réserve forestière de Kabale s'est traduite par l'expulsion par l'armée, sans préavis, de 30 000 paysans, assortie de meurtres, pillages, destruction de cultures et de cheptel. Un rapport officiel de la CEE considéra que « cette opération couronnée de succès [...] a rouvert la possibilité pour les éléphants de Kabale d'être à nouveau libres » (Rossi G., 2000).

Le prix à payer pour « redonner ses droits » à la nature est parfois bien élevé et cet exemple souligne en outre un aspect clef de cette approche de la conservation : son caractère éminemment *top-down*. Si dans cette approche en effet, « l'homme en général » est considéré comme une menace pour la nature, il apparaît clairement dans l'exemple précédent que *certaines hommes* sont quant à eux légitimes à décider de ce qui est « bon pour la nature » et de la façon dont il convient d'« évacuer » les menaces jugées les plus problématiques, c'est-à-dire d'*exclure* certains (autres) hommes de certains espaces. Cette idée peut être développée à l'échelle mondiale, en interrogeant les logiques de domination du « Nord » (« *top* »), sur « les Suds » (« *down* »), et l'« *ingérence écologique* » (Rossi, 2000) qui en découle. Mais on peut également la penser à une échelle plus locale, et constater schématiquement que ces acteurs se posant / étant posés comme seuls légitimes à décider sont les acteurs institutionnels, élus et administratifs, c'est-à-dire ceux que l'on pourrait appeler les *décideurs* (« *top* »). Quant à ceux qui subissent ces décisions auxquelles ils ne participent aucunement, ce sont ceux que l'on peut appeler les *acteurs de terrain* (« *down* »), les paysans de l'exemple précédent, mais plus généralement les habitants, riverains, usagers d'une aire protégée ou destinée à l'être.

## **1.2. Vers une autre logique : la gestion partagée de l'environnement**

### *1.2.1. De la remise en cause de l'exclusion à « l'industrie de la participation »*

Cela dit, certaines remises en cause de cette logique d'exclusion et de séparation hermétique entre espaces anthropisés et espaces « vierges » voient le jour dès les années 70 et invitent à un renouvellement de l'idée de protection de la nature, encore en cours d'élaboration aujourd'hui.

Ainsi, du point de vue scientifique, l'idée d'une nature évoluant nécessairement vers un état d'équilibre dès lors qu'elle n'est plus affectée par l'empreinte de l'homme va peu à peu être remise en question par certains écologues, ouvrant la voie à une image autre que celle

d'un homme irréductiblement destructeur. En effet, dans les années 70, au moment où les travaux d'Odum paraissaient, la prise de conscience de la complexité des dynamiques à l'œuvre au sein des écosystèmes et de la diversité de ces écosystèmes<sup>17</sup>, invita certains chercheurs à remettre en cause la validité du concept d'état climacique. Ainsi, R. Larrère dira en 1993 que la notion de climax est « *une situation matériellement irréalisable et dont la formulation doit beaucoup à l'idée métaphysique d'un ordre de la nature* »<sup>18</sup>.

D'un point de vue éthique, les dérives évoquées précédemment suscitent de vives critiques dont l'ouvrage de C. Turnbull, *The mountain people*, paru en 1972 apparaît comme un précurseur. L'auteur y décrit les conséquences tragiques de la mise en place d'une aire protégée en Ouganda (encore) sur l'organisation sociale d'un peuple (les Iks).

Mais c'est également en termes d'efficacité que cette logique de l'exclusion est remise en question, face aux nombreux échecs qu'elle a générés sur le plan environnemental<sup>19</sup>, et non pas seulement social.

Émerge alors, sur la scène internationale, l'idée de la nécessaire « réconciliation entre environnement et développement », dont le Sommet de Rio de 92 marque une étape décisive<sup>20</sup>, mais qui prend ses racines dans celui de Stockholm, vingt ans auparavant, et plus précisément dans un séminaire préparatoire à cette réunion, ayant eu lieu à Founex, en Suisse, en 1971. Au terme de cette réunion, les participants avaient ainsi réussi à s'accorder sur le fait qu'il n'y avait « *pas de contradiction inhérente entre environnement et développement et que ces deux préoccupations devaient être abordées ensemble* » (Engfeldt, 2002). Cette conclusion permit notamment que la plupart des pays en voie de développement participent à la conférence de Stockholm, quelques mois après, rassurés sur le fait que celle-ci ne se résumerait pas à « *un spectacle de riches organisé pour détourner l'attention des besoins des régions pauvres du monde* » (Engfeldt, 2002). Le dialogue entamé entre Nord et Sud (pour résumer) lors de cette conférence marque une certaine nouveauté dans la répartition classique des rôles et des légitimités en matière d'environnement, qui se traduit à une autre échelle dans le texte de la Déclaration de Stockholm (cf. Encadré 1).

---

<sup>17</sup> Au travers notamment d'événements tels que l'échec de l'*International Biological Program*, lancé en 1967, dans le but de modéliser ces dynamiques à l'échelle des écosystèmes mondiaux, ou encore, plus tardivement, de l'incendie du Yellowstone, en 1988, suite à une erreur de gestion basée sur ce principe de « régulation naturelle ».

<sup>18</sup> Cité par Busson F., 2003.

<sup>19</sup> Rossi, 2000 ; Rodary *et al.*, 2003 ; Compagnon et Constantin, 2000...

<sup>20</sup> Son titre même, Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, est d'ailleurs tout à fait explicite.

« Pour que ce but [défendre et améliorer l'environnement] puisse être atteint, il faudra que tous, citoyens et collectivités, entreprises et institutions, à quelque niveau que ce soit, assument leurs responsabilités et se partagent équitablement les tâches »

**Encadré 1: Proclamation 7 de la Déclaration de Stockholm**

La question environnementale se place ainsi non seulement au centre d'un débat interétatique désormais planétaire (des délégués de 113 pays ont participé à la conférence de Stockholm), mais elle invite en outre bien d'autres acteurs que les acteurs institutionnels, à participer à son traitement. Une participation *de tous* – et notamment de ces « acteurs de terrain », que nous évoquions plus haut, originellement exclus à la fois des espaces de protection mais également de la prise de décision – qui sera formellement consacrée vingt ans plus tard, lors du sommet de Rio, par le fameux principe 10.

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques (...), et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision (...). »

**Encadré 1-2. Principe 10 de la Déclaration de Rio**

Selon la commission nationale française de terminologie et de néologie, la participation se définit comme « *le principe selon lequel le corps social est pleinement associé à l'élaboration de projets et de décisions publics ayant une incidence sur l'environnement, et dispose d'une possibilité de recours une fois la décision prise* »<sup>21</sup>.

Six ans après Rio, en 1998, la convention d'Aarhus, en tant que « *cadre juridique unifié qui garantit un ensemble solide de droits aux citoyens d'Europe et d'Asie centrale* », marquera « *une avancée décisive dans le développement du droit international* » en matière de « *démocratie environnementale* » (CCE-ONU, 2006). Signé par 39 États pour le moment mais demeurant ouvert à toute nouvelle adhésion, ce texte, juridiquement contraignant, témoigne du fait que le principe d'une gestion collective de l'environnement ne se résume pas seulement à un objectif politique, mais devient peu à peu une réalité juridique, qui commence également à prendre corps au sein des législations nationales. Ainsi stipule-t-il, dans ses considérants que :

---

<sup>21</sup> JORF n° 0087 du 12 avril 2009

« Dans le domaine de l'environnement, un meilleur accès à l'information et la participation accrue du public au processus décisionnel permettent de prendre de meilleures décisions et de les appliquer plus efficacement »

**Encadré 2: Convention d'Aarhus, 9ème point introductif**

Et outre la nécessité pratique de la participation, soulignée dans cet extrait (cf Encadré 2) par le mot « *efficacement* », la convention en affirme la nécessité éthique, comme en témoigne l'article 1, qui pose cette participation en tant que « *droit* » (cf. Encadré 3) :

« Afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque Partie garantit les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement conformément aux dispositions de la présente Convention »

**Encadré 3 : Convention d'Aarhus, article 1**

En France, le principe de la participation de tous les citoyens au traitement des questions environnementales est consacré par la loi n°95-201 du 2 février 1995, ainsi que par l'article 7 de la Charte de l'Environnement, adoptée en 2005, qui stipule que :

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »

**Encadré 4: Article 7 de la Charte française de l'environnement**

Et si l'idée d'une participation des citoyens aux décisions concernant l'environnement a mis du temps à émerger, désormais, à l'échelle mondiale comme nationale, les notions de « *gestion participative* », de « *participation locale* » (Kleitz, 2003), de « *démocratie participative* »<sup>22</sup>, d'« *approche participative* », de « *gouvernance participative* », de « *débats participatifs* », de « *droit à la participation* » (Prieur, 1988), ou encore de « *participation environnementale* » (Claeys-Mekdade, 2006) jalonnent le moindre projet, émaillent le moindre discours, au point que certains parlent maintenant d'« *industrie de la participation* » (Rodary et Castellanet, 2003<sup>2</sup>).

---

<sup>22</sup> Blondiaux, 2004 ; Sintomer et Blondiaux, 2002 ; Blondiaux, 2007

### 1.2.2. Vers un renouvellement de l'idée d'aire protégée

Au niveau des aires protégées, ce changement de paradigme a engendré un certain nombre d'évolutions.

Ainsi, les critiques des dérives liées aux premières aires protégées ont mis en évidence « l'étroite imbrication qui existe, depuis les premières mises en réserves, entre une pratique présentée comme strictement scientifique et la production d'un espace social particulièrement inégalitaire, articulé sur un double processus d'inclusion et d'exclusion : exclusion des populations par la création d'espaces clos ou par la marchandisation des ressources auxquelles elles n'ont plus accès ; et inclusion, mais en position subordonnée, dans un système étatique de contrôle de l'espace et des ressources » (Rodary. et Castellanet, 2003<sup>1</sup>). L'« ère participative » implique donc de pallier les défauts de ce « double processus d'inclusion et d'exclusion ». En 1974, le programme Man and Biosphère mis en place par l'UNESCO, apporte un nouvel outil : les réserves de biosphère. Celles-ci sont conçues comme des lieux « dans lesquels les communautés locales sont activement impliquées dans la gouvernance et la gestion, la recherche, l'éducation, la formation et le suivi, cela dans l'intérêt à la fois du développement socio-économique et de la conservation de la biodiversité » (UNESCO, 1987). Elles introduisent en outre la notion de « zone tampon », zone dédiée au développement de certaines activités, et censée atténuer la discontinuité spatiale et l'exclusion qui en découle, entre un espace strictement protégé et un espace non protégé. Bien que mis en question par certains<sup>23</sup>, ce modèle est aujourd'hui dominant dans les aires protégées françaises, avec par exemple les « zones cœurs » et les « zones d'adhésion » des parcs nationaux nouvelle version<sup>24</sup>.

La participation des acteurs se situe ici à deux niveaux. Elle peut intervenir d'abord au niveau de la procédure de mise en place de l'aire protégée, le plus souvent par le biais d'une enquête publique ou d'une mise à disposition du public, lorsque l'enquête publique n'est pas obligatoire. Dans les textes, il s'agit donc d'une participation en forme de *consultation*, où le « corps social » est simplement appelé à donner un avis, mais pas réellement à décider de l'élaboration du projet. Le second type de participation consiste quant à lui à être impliqué dans les instances de gestion des aires protégées : conseil d'administration des parcs nationaux, comité consultatif de gestion pour les réserves naturelles, syndicats mixtes des parcs naturels régionaux, par exemple, au sein desquels sont intégrés, outre les représentants

---

<sup>23</sup> « En atténuant les discontinuités, encourage-t-on l'extension spatiale de la conservation ou au contraire le grignotage de l'aire par des acteurs extérieurs ? » (Grenier 2003).

<sup>24</sup> Loi n° 2006-436 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

de l'État, des représentants de collectivités territoriales, d'associations environnementales, d'usagers, de résidents... c'est-à-dire tous les acteurs considérés comme « concernés » par le projet. Notons que d'après l'article 2.5 de la Convention d'Aarhus, les associations environnementales sont incluses de facto dans cette catégorie de « public concerné ». Ce qui laisse ouverte la question de l'identification des autres types d'acteurs, une question qui en rejoint d'autres, soulevées par les difficultés de concrétisation de cette participation devenue aujourd'hui pourtant incontournable.

### **1.3. De la « rhétorique participative »<sup>25</sup> à la concrétisation de la participation**

#### *1.3.1. La question des objectifs de la participation et du rôle des sciences humaines qui en découle*

Malgré la présence de ce principe de participation dans tous les textes, dans tous les projets, à toutes les échelles, malgré le nombre sans cesse croissant de chercheurs et gestionnaires « *qui communient au long de colloques, de séminaires et de discours autour de ce mot fétiche qu'est la participation* » (Blondiaux, 2004), il semble que cette notion demeure aujourd'hui assez insaisissable, d'un point de vue opérationnel (Thomassin, 2011) comme théorique. En effet, M. Prieur affirmait déjà en 1988 que « *dans ce domaine, on constate une grande carence des sciences sociales qui ont du mal à évaluer sérieusement la participation* » (Prieur, 1988). Près de vingt ans plus tard, il ne semble pas que des caps décisifs aient été franchis, puisque d'aucuns affirment que la participation reste aujourd'hui cet « *impensé conceptuel, procédural et politique* » (Blondiaux, 2004). La définition officielle française que nous rappelions précédemment (p. 19) comporte effectivement plusieurs zones d'ombre : que signifie et jusqu'où va l'idée d'une « pleine association » du « corps social » ? Qui compose ce « corps social » ? Doit-on distinguer l'« association », de l'« implication », ou encore de la « prise en compte » ? Ces différentes notions marquent-elles des formes ou des degrés de participation différents ? En quoi consiste exactement la « possibilité de recours » dont dispose le public « une fois la décision prise » ?

Dans les faits, la marge de manœuvre que laissent ces zones de flou donne lieu à des interprétations fort diverses des objectifs de la participation, ainsi qu'à des matérialisations variées du principe participatif. Car s'il s'agit, selon la définition officielle, de faire participer le « *corps social* » « *à l'élaboration de projets et de décisions publics ayant une incidence sur*

---

<sup>25</sup> Blondiaux, 2004

*l'environnement* »<sup>26</sup>, l'on s'aperçoit que bien souvent, à défaut d'*élaboration*, c'est davantage la *validation* d'un projet déjà élaboré que proposent les enquêtes publiques et autres formes de consultation. L'intégration d'acteurs non institutionnels dans les instances de gestion d'outils tels que les aires protégées ne correspond pas non plus à une réflexion partagée sur l'élaboration d'un projet déjà constitué, au-delà même du fait que le poids de ces acteurs dans ces instances reste souvent limité.

Pourtant, comme l'écrit B. Manin dès 1985, « *la décision légitime n'est pas la volonté de tous, mais celle qui résulte de la délibération de tous : c'est le processus de formation des volontés qui confère sa légitimité aux résultats, non les volontés déjà formées* » (Manin, 1985). Par-delà le débat que soulève cette affirmation sur la place du conflit au sein de la délibération, l'idée est donc, comme le souligne la Convention d'Aarhus et « *les guides de bonne conduite de toute démarche participative* » (Barbier, 2005), d'intégrer l'ensemble des « acteurs concernés » le plus en amont possible de la décision, afin que puisse advenir ce « *processus de formation des volontés* ». Une idée qui se heurte cependant au paradoxe souligné par S. Rui, selon qui « *le "public" n'est véritablement intéressé, et éventuellement contestataire, que vis-à-vis de projets déjà bien concrets* » (Rui, 1999)<sup>27</sup>. Au-delà de leur degré de finalisation, le caractère « concret » des projets sur lesquels il s'agit de se prononcer ou à propos desquels il s'agit de délibérer renvoie au rôle fondamental de l'information et de la communication, qui conditionnent la lisibilité d'un projet aux yeux du « public » et donc les possibilités d'une éventuelle appropriation et d'un débat. Et M. Prieur soulève en outre un aspect déterminant concernant la question d'une telle appropriation : « *le problème essentiel reste psychologique, social et culturel. Les citoyens ne participeront aux politiques d'environnement que s'ils se considèrent vraiment comme gardiens d'une richesse collective et d'un patrimoine commun* » (Prieur, 1988). Or « *il est permis de douter que dans le monde contemporain, le sentiment d'appartenir à une même espèce ayant en partage une seule planète ait effectivement supplanté les identités nationales, religieuses ou ethniques* » (Compagnon, 2001). Et l'on peut ajouter en outre qu'il est assez peu probable que cela arrive un jour. Ce qui ne doit pas empêcher de chercher à résoudre le « problème essentiel » soulevé par M. Prieur à d'autres échelles, plus réalistes, sans doute, que l'échelle planétaire. Pour y parvenir, dans le cadre de projets d'aires protégées par exemple, G. Kleitz suggère que c'est au « *réinvestissement politique et démocratique de l'idée de nature qu'il faut travailler* »

---

<sup>26</sup> Idée que l'on retrouve dans les articles 6, 7 et 8 de la Convention d'Aarhus.

<sup>27</sup> Cité par Barbier, 2005

(Kleitz, 2003). C'est-à-dire, à **la construction d'une représentation partagée de cette « richesse collective », de ce « patrimoine commun », qu'il s'agit de gérer collectivement.** Cependant, toujours d'après G. Kleitz, il semblerait que les politiques environnementales actuelles n'aillent pas assez dans cette direction. Il souligne en effet qu'« *alors qu'elles s'ouvrent effectivement sur des territoires complexes, des pratiques et des usages en évolution, des représentations contestées et distinctes de la nature, [les politiques de conservation] tentent, par des technologies politiques, de conserver en elles-mêmes, c'est-à-dire dans leurs modèles, leurs processus ou leurs experts, le pouvoir de dire ce qu'est la nature* » (Kleitz, 2003). La logique globale de domination des modèles occidentaux en matière d'environnement comme dans bien d'autres domaines, explique en partie cette prédominance de « *l'ontologie naturaliste* » (Descola, 2005) sur les autres façons de concevoir le monde et les rapports entre humains et non-humains. Mais la difficulté à faire évoluer ces modèles de gestion, malgré les discours et les affichages d'« ouverture » à de nouveaux modèles est peut-être également liée à la grande complexité de la question socio-culturelle qui sous-tend tout cela (Campagna, 2010). En effet, tendre vers une représentation partagée de la nature en tant que patrimoine commun exige de prendre en considération « *l'ensemble des manières de penser, d'agir et de sentir d'une communauté dans son triple rapport à la nature, à l'homme, à l'absolu* » (Abou S., 2002), c'est-à-dire la ou les cultures dans laquelle/lesquelles s'inscrit un projet de gestion participative de l'environnement.

Et si un tel objectif est ce qui doit guider les démarches se voulant réellement participatives, alors les sciences humaines, trop longtemps considérées comme annexes en matière de gestion environnementale, doivent en devenir l'un des piliers<sup>28</sup>. L'anthropologie, la géographie, la sociologie, mais également l'histoire et la psychologie se doivent de prendre pleinement place aux côtés de l'économie, qui fut un précurseur en la matière<sup>29</sup>. Il semble toutefois qu'en tant que « *façon de parler des lieux du point de vue des gens ordinaires* » (Mathieu, 2007)<sup>30</sup>, la géographie ait à jouer un rôle particulier dans la problématique de la gestion environnementale telle qu'elle se présente aujourd'hui, dans les aires protégées notamment.

---

<sup>28</sup> Certains affirment d'ailleurs que « *les seules véritables sciences de la nature sont, de ce point de vue [consistant à considérer la nature avant tout comme une construction sociale], les sciences de la société* » (Lévy et Lussault, 2003).

<sup>29</sup> Thomassin, 2011 ; Sébastien, 2006

<sup>30</sup> Interviewée par O. Orain et M.-C. Robic (Orain et Robic, 2007).

### 1.3.2. La territorialité comme outil pour une approche culturelle des aires protégées

La compréhension tout à la fois des rapports des hommes à la nature et des « *rapports des hommes à propos de la nature* » (Weber, 2000) entre en effet pleinement dans le champ de la géographie et notamment de la « *géographie moderne* » [...] c'est-à-dire « *une géographie qui fait avec la nature, avec toute la nature, remise à sa place* » (Brunet *et. al.*, 1993). Autrement dit, la nature en tant que « *composant construit de la société* », en tant que « *résultat de la traduction (au sens fort du mot traduction) et de l'incorporation sociétale de phénomènes physiques et biologiques* » (Lévy et Lussault, 2003). Une « nature » qui n'existe donc (en tant qu'entité opposée à la culture ou de bien d'autres façons) que dans les *liens* que les hommes tissent avec elle, et « *dont la figure au sol constitue un territoire* » (Bonnemaison, 1986).

Or c'est bien dans ces multiples territoires dessinés par ces multiples liens, que viennent s'inscrire les aires protégées, matérialisations d'une *traduction* spécifique de certains « *phénomènes physiques et biologiques* ». Comprendre de quelle façon cette traduction-là peut faire sens aux yeux des « acteurs concernés » par elle et appelés à la valider et/ou à contribuer à son élaboration peut ainsi passer de façon fructueuse par le recours au concept de territorialité, et donc par le recours à la géographie.

En croisant plusieurs définitions de cette notion complexe, il nous a semblé pertinent, dans le cadre de ce travail, de définir la territorialité comme « *un système de liens établis entre un groupe ou un individu et une trame de lieux hiérarchisés et interdépendants investis de valeurs et de fonctions, dont la figure au sol constitue un territoire* »<sup>31</sup>. Les liens dont il s'agit ici sont tout autant des liens palpables, observables (pratiques), que des liens plus immatériels, touchant au domaine des *représentations*. L'introduction de ce concept en géographie a pu être qualifiée par certains de « *révolution épistémologique* » (Bailly *et al.*, 1992)<sup>32</sup> permettant de « *dépasser les notions de perception (Claval, 1974 ; Bailly, 1977) et d'espace vécu (Chevalier, 1974 ; Frémont, 1976) qu'avaient investies les géographes dans les années 1970* » (Bertrand, 2007). Révolution épistémologique ou évolution terminologique, il fait désormais partie du bagage classique en géographie humaine et souligne le caractère fondamental qu'il y a, pour qui s'intéresse aux liens tissés entre hommes et territoire, à tenter

---

<sup>31</sup> D'après J. Bonnemaison et R. Debarbieux, cités par Di Méo, 1996

<sup>32</sup> Cité par Bertrand M., 2007, p. 318

de déchiffrer les grilles de lecture à partir desquelles individus et groupes sociaux donnent sens au monde, le façonnent et en sont imprégnés<sup>33</sup>.

Analyser ces grilles de lecture et les territorialités qu'elles façonnent aide non seulement à comprendre dans quelle mesure le nouveau territoire que constitue l'aire protégée peut s'articuler avec les territoires préexistants, mais également à répondre à une autre question essentielle posée par la notion de participation, à savoir : qui participe ?

### 1.3.3. *Identification et légitimité des « participants »*

En effet, cette question en apparence bien anodine est loin d'être simple et toute démarche participative s'y trouve confrontée, à un moment ou à un autre. Dans le texte de référence que constitue la Convention d'Aarhus, deux types d'acteurs sont assez clairement identifiés comme « concernés » par les problématiques environnementales et donc comme « participants » *de facto*. Il s'agit des associations environnementales et des acteurs institutionnels, nommés « *l'autorité publique* », « *l'administration publique* », « *les fonctionnaires et autorités* », ou encore « *les États* », « *les gouvernements* », « *la CEE* », selon les échelles auxquelles se place le texte lorsqu'il y fait référence. Mais il est une autre catégorie, moins nettement identifiable dans cette Convention, désignée notamment par les termes « *public* », « *citoyens* », « *grand public* », « *personnes concernées* »... Qu'en est-il de ces acteurs-là, les fameux « acteurs ordinaires » qu'il s'agit désormais d'intégrer dans ces démarches participatives ? Qui sont-elles exactement ces « *voix in-ouïes* » (Kleitz, 2003) qu'il s'agit désormais de donner à entendre ? Qui est réellement *concerné* par la mise en place d'une aire protégée : celui qui pratique l'espace en question ? Celui qui y habite ? Celui qui l'étudie ? Celui qui le raconte, le peint ou le rêve ? Il est bien des titres auxquels on peut se prétendre et se sentir *concerné* par l'état présent d'un lieu et par les choix qu'il s'agit de faire quant à son état futur souhaitable. Communément, concernant les aires protégées, ce sont les critères de résidence et de pratique qui entrent en ligne de compte, en termes d'identification des acteurs ordinaires concernés. Mais au sein de la seule catégorie des « pratiquants » du lieu, de multiples critères d'identification interviennent encore. Doit-on considérer comme *concerné* plutôt celui qui pratique l'espace en question tous les jours au détriment de celui qui le pratique occasionnellement ? Qui est plus concerné entre celui qui le pratique pour survivre, celui qui le pratique pour s'amuser ou encore celui qui le pratique dans le cadre

---

<sup>33</sup> Parmi les multiples définitions existantes du terme « représentations », celle que font J.-P. Guérin et H. Gumuchian (les représentations sont pour eux des « *schémas pertinents du réel* ») nous semble particulièrement intéressante (Guérin J.-P., Gumuchian H., 1985).

d'une activité ayant un poids important dans l'économie locale ou globale ? Et l'on voit ici que la question des critères d'identification est intimement liée à celle de la *légitimité* des acteurs appelés à *participer*. Qui décide des critères valables et ainsi de la légitimité des acteurs appelés à participer à la gestion d'une aire protégée ? Ce choix revient généralement à « *l'autorité publique* »<sup>34</sup> et en tant que choix, pose la question de sa pertinence. Comment être sûr de ne pas avoir « oublié », au cours d'une démarche se voulant participative, des acteurs clefs, que l'on aurait considérés, à l'aune de certains critères, comme jouant un rôle mineur sur le territoire en question ? Le recours à une connaissance fine du territoire et du système d'acteurs qui lui donne corps permet d'aider à la fois à élargir le champ des critères d'identification classiques et donc à identifier le maximum d'acteurs potentiellement concernés, mais également à comprendre les diverses représentations des légitimités en présence (qui considère que qui est légitime à participer et à quel titre ?). Ce qui permet par exemple de comprendre et/ou d'éviter un éventuel rejet de la part des acteurs concernés, au niveau de la composition du collectif de gestion qui aura été mis en place dans le cadre d'une démarche de gestion participative d'une aire protégée. Cela constitue un appui précieux et à nos yeux, incontournable, au sein de ces processus participatifs si complexes à mettre en œuvre. En effet, la mise en synergie d'acteurs tellement divers pose de nombreuses questions, au-delà de celle, première, de leur identification. L'articulation entre multiples échelons territoriaux décisionnels différents, les conflits d'intérêts, ou encore, le dialogue entre « *savoirs profanes* » et « *savoirs experts* » (Callon *et al.*, 2001), sont autant d'éléments mettant en question la possibilité de l'élaboration collective d'une vision partagée et ainsi, de décisions opérationnelles et légitimes.

∴

Pour répondre à la question posée par le titre de ce premier point, l'on pourrait dire que la gestion participative, constitue aujourd'hui « une évidence pas évidente », à mettre en œuvre comme à théoriser. « *Faire en sorte que le territoire des autres devienne le territoire de tous* » (Leynaud, 1985)<sup>35</sup> et puisse ainsi faire l'objet d'une réelle gestion collective et partagée est loin d'être aisé. Cependant, un tel objectif est incontournable, du point de vue de

---

<sup>34</sup> Plus ou moins ouverte à en discuter justement, comme dans le cas de la composition du conseil de gestion des parcs naturels marins, qui fait l'objet de discussions avec l'ensemble des acteurs participant au processus de mise en place.

<sup>35</sup> Cité dans Larrère *et al.*, 2009

l'efficacité environnementale comme de l'acceptabilité sociale, intrinsèquement liées. Il est impératif d'en cerner les obstacles et les difficultés, afin de tenter de les surmonter, notamment au niveau de deux territoires-enjeux clefs : la mer et les Outre-mers.

## **2. Quelques spécificités de la gestion participative déclinée en mer et en Outre-mer**

L'enjeu capital que constitue la préservation du milieu marin est reconnu à l'échelle internationale depuis plusieurs décennies. En 1972 déjà, la déclaration finale de la conférence de Stockholm posait dans son principe 7 que « *les États devront prendre toutes les mesures possibles pour empêcher la pollution des mers par des substances qui risquent de mettre en danger la santé de l'homme, de nuire aux ressources biologiques et à la vie des organismes marins, de porter atteinte aux agréments naturels ou de nuire à d'autres utilisations légitimes de la mer* ». En 1982, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer stipule dans son article 192 que les États ont « *l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin* ». Dix ans plus tard, le chapitre 17 de l'agenda 21 de Rio est consacré à la protection des océans et des mers et, plus près de nous, en 2012, cette question fait également partie des « *sept thèmes critiques* » (Fargier, 2012) abordés lors de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, plus communément appelée « Rio + 20 ». Face à ces enjeux liés à la dégradation de plus en plus alarmante de ces milieux, « *la création d'aires marines protégées, tout autant que la gestion rationalisée des captures d'espèces, reste le cœur de cible à atteindre pour protéger le vivant marin et permettre une exploitation durable des ressources halieutiques* » (Lefebvre, 2005). Les États participant au Sommet de Johannesburg en 2002 se sont ainsi engagés à créer des réseaux régionaux et nationaux d'aires marines protégées cohérents et écologiquement représentatifs d'ici 2012.

Avec plus de 11 millions de kilomètres carrés de surface maritime, la France englobe 3% des mers et océans mondiaux, avec une diversité remarquable en termes d'habitats marins. Pourtant, en matière d'AMP, elle accusait jusqu'à récemment un retard important. En effet, en 2005, « *les aires protégées marines en France représentent (...) 0,0001% de la superficie maritime du pays, un record mondial de sous-représentation* », selon C. Lefebvre (2005). Ce retard est attribué pour certains à des causes d'ordre culturel, la mer n'ayant que tardivement fait l'objet d'un intérêt politique en France (Lefebvre, 2005). D'autres y voient notamment un problème d'outils inadaptés à la constitution de grandes surfaces marines protégées (Féral, 2011). Dans ce contexte, une réflexion sur de nouveaux outils a été engagée

en 2006, et a permis la création d'une nouvelle catégorie d'AMP : les parcs naturels marins (PNM). La nouvelle stratégie française pour les AMP<sup>36</sup> réaffirme la volonté politique de rattraper ce retard en la matière, et cible l'objectif de 20% d'aires marines protégées dans les eaux françaises d'ici 2020 (MEDDTL, 2012).

L'outre-mer constitue alors un enjeu doublement clef dans cette stratégie. En effet, du point de vue de la biodiversité, sa richesse n'est plus à démontrer, ses 55 000 km<sup>2</sup> de récifs coralliens représentant presque 10% du total mondial au niveau de ce type d'écosystème, l'un des plus riches au monde. En outre, les zones économiques exclusives (ZEE) de l'Outre-mer français s'étendant sur 10,2 millions de km<sup>2</sup>, l'Outre-mer représente 98% de l'espace maritime national (Gay, 2008). Et l'on comprend bien que dans cette « *course* » internationale aux AMP, pour la France, « *les possibilités d'extension de grandes zones de protection ne se trouvent qu'outre-mer* » (Féral, 2011). Ce que confirment d'ailleurs certaines conclusions du Grenelle de la mer, selon lesquelles « *l'objectif des 20% d'AMP fixé par le Grenelle de la mer ne pourra être réalisé sans une forte contribution de l'outre-mer* ».

La mise en place d'AMP dans ces zones est donc un sujet crucial et rend nécessaire la déclinaison spécifique des questionnements précédents au niveau des espaces marins et des Outre-mers.

## **2.1. Participation et aires marines protégées**

Les aires marines protégées sont définies par l'UICN comme « *tout espace intertidal ou infratidal ainsi que ses eaux sous-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou partie le milieu ainsi délimité* ». L'agence des aires marines protégées en donne quant à elle la définition suivante : « *un espace délimité qui répond à un objectif de protection de la nature à long terme, non exclusif d'un développement économique maîtrisé, pour lequel des mesures de gestion sont définies et mises en œuvre* ». Outre leur caractère extrêmement généraliste, l'on pourra noter que ces deux définitions ont en commun l'intégration des dimensions à la fois environnementales et humaines, l'agence mettant particulièrement l'accent sur les secondes, en parlant explicitement de *développement*.

Parmi les quinze catégories d'AMP dont dispose la France aujourd'hui, l'une d'elles fait figure d'outil phare de sa politique de création d'AMP : le PNM. Dernier né de la législation française, il traduit, comme nous le verrons, une volonté d'appliquer en mer les principes

---

<sup>36</sup> La première datait de 2007, la seconde a vu le jour en 2012.

d'une gestion plus démocratique de l'environnement, qui se développe par ailleurs sur terre, notamment dans les parcs naturels régionaux (PNR)<sup>37</sup>. Or certaines caractéristiques des milieux marins posent de nouvelles questions en termes de concrétisation de ces principes participatifs.

### 2.1.1. L'identification des « acteurs concernés »

Identifier les « acteurs concernés » par un projet d'aire protégée en mer s'avère plus compliqué qu'à terre, pour une première raison fort simple : en mer, il n'y a pas d'habitants. Pas d'acteurs concernés, donc, au titre de leur lieu de résidence dans ou à proximité de l'aire protégée. Or ce critère est l'un des plus évidents en termes d'identification. Restent donc les pratiques, qui constituent l'autre critère classique d'identification des « acteurs ordinaires concernés ». Mais sur quelles pratiques s'agit-il de se pencher ? Uniquement maritimes ? Maritimes et terrestres ? Les connexions écologiques et fonctionnelles entre terre et mer ne sont plus à prouver et commencent d'ailleurs à s'inscrire dans le champ de la gestion, en témoigne notamment la transformation récente du « Conseil national du littoral » en « Conseil national de la mer et des littoraux », qui fait écho à la proposition du comité opérationnel du Grenelle de la mer consistant à passer de la « Gestion intégrée des zones côtières » (GIZC) à la « Gestion intégrée de la mer et du littoral » (Lefebvre, 2011). Mais ces évolutions lexicales ne sauraient régler à elles seules les nombreuses difficultés que comporte l'intégration des problématiques terrestres et maritimes. Celle de l'identification et de la compréhension des multiples territorialités coexistant sur ces espaces en est une de taille, qui influe directement sur la question de l'identification des acteurs concernés par la mise en place d'une AMP.

Cela dit, la complexité qu'ajoute la dimension marine des aires protégées ne se pose pas uniquement côté terrestre, mais également côté haute mer. En effet, les caractéristiques écologiques des milieux marins et les enjeux qui en découlent en termes de préservation exigent<sup>38</sup> la mise en place d'AMP de grande superficie, formant un réseau cohérent. Or cette spécificité augmente encore le nombre d'acteurs potentiellement concernés et donc les difficultés à les identifier et à les intégrer.

En outre, au niveau des acteurs institutionnels, une telle extension de l'espace marin potentiellement intégrable dans une aire marine protégée (du domaine public maritime à la haute mer) ajoute encore à la complexité du fameux « millefeuille politico-administratif »

---

<sup>37</sup> Certains considèrent d'ailleurs les PNM comme des « PNR en mer ».

<sup>38</sup> Parallèlement aux enjeux politico-économiques qui sous-tendent également cette « course aux AMP océaniques » de grande taille (Féral, 2011 ; Boncoeur *et al.*, 2007).

national et pose la question de l'articulation entre les différents échelons territoriaux décisionnels.

### *2.1.2. Les possibilités d'un dialogue collectif autour de la gestion de la mer*

Outre l'accentuation des difficultés concernant l'identification des acteurs concernés par les AMP, cette catégorie d'aires protégées interroge également les possibilités de ce dialogue si complexe qu'il s'agit d'instaurer entre ces divers acteurs appelés à participer à l'élaboration et/ou à la gestion de ces territoires.

Les grandes lacunes en termes de connaissance des milieux marins constituent un premier type d'obstacle. Ainsi, « *l'UICN, s'appuyant sur de récentes études, estime que 99% des espèces vivant en haute mer n'ont pas encore été découvertes* » (Lefebvre, 2005). Tenter de débattre et d'élaborer des décisions concernant des objets mal connus renforce les difficultés inhérentes à ce genre de processus déjà peu simples.

En outre, le traditionnel monopole étatique ayant prévalu depuis si longtemps au niveau de l'administration des espaces côtiers et océaniques<sup>39</sup> ne facilite pas l'ouverture de la sphère décisionnelle à de nouveaux acteurs et notamment aux « acteurs ordinaires ». Le dialogue qu'il s'agit de substituer au traditionnel monologue de l'État dans ces domaines est aujourd'hui en pleine construction, au sein des différents types d'AMP.

Mais ce dialogue est également rendu plus difficile que sur terre, du côté des acteurs de terrain, pour des raisons idéelles. En effet, pour résumer très brièvement, la mer a longtemps été et continue en grande partie à être, pour une grande majorité d'individus, un espace libre des contraintes sociétales caractérisant les espaces terrestres. La notion d'« aire marine protégée », par le périmètre qu'elle impose au sein de cet espace et par les restrictions qu'elle implique nécessairement en termes de pratiques se heurte donc, en termes de représentations, à celles des acteurs censés décider collectivement des modalités de ce périmètre et de ces restrictions. Ce qui ne facilite pas, on le constate dans les faits, le dialogue.

Cependant, ne peut-on penser que c'est justement le caractère particulier des espaces marins, sur lesquels les frontières sont si difficiles à matérialiser, qui a pu laisser naître et être juridiquement traduite, en 1982, la notion de « patrimoine commun de l'humanité » ? Et ne peut-on alors imaginer que malgré les difficultés spécifiques à ces espaces, dont nous venons d'effleurer quelques aspects, ce soit justement eux, plus que les espaces terrestres, qui

---

<sup>39</sup> « *En France, l'État n'a rien lâché sur la mer et a repris du pouvoir sur la ligne de rivages de par la loi littoral de 1986, après la loi de décentralisation de 1983* » (Lefebvre, 2005).

puissent faire émerger cette *vision partagée* de la *nature en tant que patrimoine commun*, vers laquelle il nous faut tendre ?

### 2.1.3. *Le parc naturel marin, réponse à la question d'une gestion participative des espaces marins et littoraux ?*

Face aux difficultés insolubles générées par les projets de parcs nationaux de Guyane et d'Iroise, une réflexion est entamée en France autour de la révision de deux catégories phares d'aires protégées : les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux. Parallèlement au blocage de la situation en Iroise, où le statut de parc national apparaît inadapté au caractère maritime du projet, les engagements internationaux pris par la France pour 2012 et 2020 en matière de protection des milieux marins ouvrent la voie à la création d'un nouvel outil : le parc naturel marin (PNM). En effet, comme nous l'avons vu précédemment, si l'on se place sous l'angle du pourcentage de surface marine protégée, la France accuse un retard considérable par rapport à d'autres pays, en partie dû à la complexité des procédures de mise en place des outils classiques dont elle dispose (réserves, parcs nationaux...), qui ne peuvent couvrir que des surfaces relativement limitées. La loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (loi n°2006-436), instaure donc cette nouvelle catégorie d'AMP, venant s'ajouter aux cinq préexistantes<sup>40</sup>, et crée également l'agence des aires marines protégées, établissement public national chargé d'appuyer les politiques publiques en matière de création et de gestion d'AMP, d'animer le réseau français des AMP, de soutenir financièrement et techniquement les PNM et de renforcer le potentiel français dans les négociations internationales sur la mer<sup>41</sup>. Autrement dit, cette agence devient la « *force de frappe de la France pour réaliser sa politique en matière de conservation de la biodiversité marine* » (Féral, 2011). L'outil PNM, quant à lui, a pour objectifs de « *contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin* » (loi 2006-436). Un PNM est créé par un décret fixant son périmètre, la composition de son conseil de gestion, ainsi que les grandes orientations de gestion. Ce décret intervient à l'issue d'un processus de mise à l'étude du projet sur le territoire concerné, mené par une mission d'étude chargée de réaliser un état des lieux du milieu naturel, mais également des usages. Elle doit en outre déterminer, avec les « *acteurs concernés* », dans une démarche participative, le périmètre, les orientations de

---

<sup>40</sup> Parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection des biotopes, sites Natura 2000, parties du DPM confiées au Conservatoire du littoral.

<sup>41</sup> <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Objectifs>

gestion ainsi que la composition du conseil de gestion. Le caractère participatif affiché au niveau de ce processus de mise en place se retrouve dans le fonctionnement du PNM. En effet, celui-ci est composé de « *représentants locaux de l'État de façon minoritaire, de représentants des collectivités territoriales intéressées [...], de représentants d'organisations représentatives de professionnels [...], d'associations de protection de l'environnement et de personnalités qualifiées* » (loi 2006-436). Ce conseil est présenté par l'agence comme un « *parlement local de la mer* », appellation renvoyant à un « *mode de gouvernance qui associe les acteurs spécifiques au monde maritime* » et qui contribue, toujours selon l'agence, au caractère « *innovant* » de cet outil, également lié à « *son approche intégrée de l'espace et des activités* ». Ce conseil est en charge de l'élaboration et du suivi du plan de gestion basé sur les orientations fixées par le décret de création. Un élément notable de ses compétences réside dans l'article suivant : « *les activités qui sont susceptibles d'avoir un effet notable sur le milieu marin du parc sont soumises à l'avis conforme du conseil de gestion* » (art. L334-5 du code de l'environnement).

Ce mécanisme doit constituer une réponse partielle à la question de la nécessaire articulation entre préservation de la mer et activités terrestres. En outre la composition du conseil de gestion et la place « minoritaire » réservée aux représentants locaux de l'État marque *a priori* une volonté de pallier ce défaut de partage du pouvoir étatique ayant traditionnellement prévalu en mer. Le diagnostic des usages liés à la mer et non pas seulement du patrimoine naturel, que doit réaliser la mission d'étude, va également dans le sens de cette ouverture vers les « acteurs de terrain », une ouverture par « effort de connaissance », dont nous soulignons l'importance plus haut. Enfin, la création de l'agence des aires marines protégées peut apparaître également comme une volonté de chapeauter – et peut-être ainsi de simplifier un peu ? – le « millefeuille politico-administratif » caractérisant la gestion des espaces littoraux et marins en France. À cela fait d'ailleurs écho le caractère englobant du périmètre du PNM, bien plus large que les types d'AMP préexistant et qui pose la question de l'articulation entre ces divers outils<sup>42</sup>.

L'ensemble des réponses que semble pouvoir apporter, dans sa conception, l'outil PNM, se doit d'être interrogé en détail, sur le terrain. Cependant, à ce stade, nous pouvons déjà constater qu'en termes de superficie classée en AMP, cet outil constitue une réelle avancée, puisque entre 2006 et 2012, les quatre PNM déjà créés totalisent une superficie de

---

<sup>42</sup> Une articulation qui prend aujourd'hui ses marques, notamment avec la signature récente d'une convention entre l'agence des AMP et RNF (Bosca F., com. pers).

près de 118 000 km<sup>2</sup>. Reste à voir si dans les faits, cet outil ne se limite pas à cette unique réponse quantitative, et se montre à la hauteur de ses – très – ambitieux objectifs...

Des objectifs dont fait largement partie l'outre-mer, comme on l'a vu et comme en témoigne le fait que les deux PNM outre-mers créés à ce jour (Mayotte et Glorieuse), représentent à eux seuls plus de 93% du total de la superficie marine englobée par l'outil PNM.

## **2.2. Participation et aires marines protégées dans les Outre-mers français**

Cependant, l'application d'une approche participative au niveau des aires marines protégées dans les Outre-mers pose à son tour de nouvelles questions, liées à certaines spécificités de ces territoires.

### *2.2.1. Gestion de la mer et du littoral : primauté du développement sur la protection*

*« Compte tenu de l'impératif de préservation du littoral et des fortes pressions anthropiques qui pèsent sur celui de l'outre-mer, on aurait pu penser, au premier abord, que les normes en seraient d'autant plus strictes et non négociables. Or en s'interrogeant sur les spécificités juridiques de l'espace littoral ultramarin, il faut remarquer que l'inverse se produit, le droit et la pratique se pliant aux intérêts les plus pressants, sans viser de façon satisfaisante la protection des espaces naturels littoraux intertropicaux » (Stahl, 2009).*

L'exemple de l'application de la loi Littoral dans les Outre-mers et notamment dans les DOM, est tout à fait emblématique de cette prédominance des enjeux de développement sur les enjeux de préservation de l'environnement. Datant du 3 janvier 1986, cette loi a pour objectif d'encadrer et d'atténuer la pression anthropique sur des espaces littoraux de plus en plus urbanisés, fréquentés, dégradés. Elle est applicable de plein droit dans les DOM, mais fait l'objet d'*adaptations*, prévues par l'article 73 de la Constitution, qui se fonde sur « *la situation particulière des DOM* ». Or ces adaptations sont allées dans le sens d'un assouplissement de la dimension protectrice de la loi, qui invite certains analystes à conclure que « *la loi Littoral fut par conséquent, pour l'outre-mer, une loi d'aménagement plus que de protection* » (Klein, 2003). 1986 fut en effet l'année de parution d'une autre loi, la loi Pons, qui semble avoir bien davantage influé sur l'état des littoraux domiens que la loi Littoral. En effet, la loi Pons « *a institué une aide fiscale aux investissements réalisés, par des particuliers ou des sociétés, dans les secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique et social des DOM, soit l'industrie, la pêche, l'hôtellerie, le tourisme, les*

*énergies nouvelles, l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, le transport et l'artisanat* » (Klein, 2003)... et a ainsi contribué à l'urbanisation sans précédent des littoraux des DOM. Et si d'aucuns voient dans la loi de 1996 (n° 96-1241) la réelle loi Littoral de l'Outre-mer, permettant d'imposer, dix ans après la Métropole, l'idée d'une protection des littoraux (Klein, 2003), d'autres la considèrent comme une prolongation de la première. Ainsi, pour E. Le Cornec, cette loi de 1996 constitue, pour ce qui concerne la bande des cinquante pas géométriques, « *une dégénérescence de la domanialité publique dont l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité ne sont plus que des cache-misère à la rentabilisation économique du domaine* » (Le Cornec, 1997)<sup>43</sup>. De telles dérives peuvent être en partie attribuées au caractère tardif des plans d'aménagements globaux que constituent les SAR (schémas d'aménagement régional) pour les DOM ou le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) pour Mayotte<sup>44</sup>. Les dérogations à la loi Littoral et à la loi de 1996 sont en effet censées être opérées en conformité avec ces documents d'orientation, jouant ainsi un rôle de « garde-fou ». Or ces derniers ont été adoptés très tardivement, malgré ce que prévoyait la loi du 2 août 1984<sup>45</sup>. Ainsi, la Réunion est dotée d'un SAR depuis le 6 novembre 1995 (2<sup>ème</sup> version), la Martinique, depuis le 23 décembre 1998 (3<sup>ème</sup> version), la Guadeloupe depuis le 5 janvier 2001 (2<sup>ème</sup> version) et Mayotte a vu son PADD validé en Conseil d'État en 2009, alors que la première version validée par le Conseil général date de 2004.

La difficulté à élaborer ces documents d'orientation et leur caractère extrêmement récent traduisent la complexité de passer aujourd'hui dans les Outre-mers, de cette logique basée sur le développement au détriment de l'environnement, à la logique d'un développement dit durable. C'est-à-dire, la complexité de passer d'une vision de la mer et du littoral comme ressources économiques, à une vision de ces espaces comme « *patrimoine commun* ». C'est là tout l'enjeu des approches actuelles de la gestion de l'environnement, comme nous l'avons vu, et les difficultés inhérentes à cet enjeu ne sont pas spécifiques aux Outre-mers. Mais elles se posent de façon plus aigüe peut-être dans ces territoires, du fait de cette traditionnelle prédominance des logiques d'un développement purement économique.

---

<sup>43</sup> Cité par Stahl, 2009, p. 647.

<sup>44</sup> Ces deux types de documents possèdent un volet marin ayant valeur de schéma de mise en valeur de la mer (SMVM).

<sup>45</sup> Qui avait fixé à un an et dix-huit mois après sa parution, le délai de mise en place des SAR dans les DOM, soit février 1989.

### 2.2.2. Une complexité accrue des conditions du dialogue inter-acteurs

La possibilité d'instaurer un dialogue qui ne soit pas un dialogue de sourds repose en large part sur le fait de parler un langage minimalement commun. Pas identique, ce qui serait une négation de l'altérité constitutive de l'humanité (Arendt, 1983)<sup>46</sup>, mais commun, c'est-à-dire basé sur des univers de sens perméables, pourrait-on dire. Or plusieurs traits partagés par l'ensemble des Outre-mers<sup>47</sup> semblent ne pas faciliter une telle perméabilité. Nous en évoquerons quatre, qui nous semblent pouvoir influencer particulièrement sur le domaine qui nous occupe : la mise en place de démarches participatives liées à des aires (marines) protégées.

Le premier est relatif aux écarts particulièrement forts entre des niveaux de vie pouvant relever de la survie et des niveaux de vie très élevés. Ceci n'est évidemment pas propre aux Outre-mers, loin s'en faut. Mais l'on peut penser que ce phénomène est accentué par les faiblesses structurelles des économies d'Outre-mer, marquées notamment par une forte dépendance et des taux de chômage et de sous-emplois élevés<sup>48</sup> (Benjamin et Godard, 1999 ; Doumenge, 2002 ; Michalon, 2002). Ainsi, comme le notent D. Benjamin et H. Godard, « *les outre-mers, îlots de prospérité relative dans un contexte régional marqué par la pauvreté, dissimulent sous cette apparente richesse de nombreuses formes de mal-développement* » (1999). Les disparités engendrées par ce « *mal-développement* » sont en outre d'autant plus visibles et sensibles qu'elles se concentrent sur des espaces restreints, puisque les Outre-mers français sont tous, hormis la Guyane, des îles.

Or, et c'est le second trait qu'il nous semble important d'évoquer, selon F. Doumenge, « *l'insularité complexifie [...] grandement les rapports sociaux* », largement marqués par une dichotomie en termes d'appartenance, entre « *monde intérieur* » et « *monde extérieur* » (2002). Un « monde extérieur » auquel est rattachée la Métropole, avec laquelle les rapports sont notoirement ambigus (Doumenge, 2000 ; Michalon, 2002). Cependant, « *on ne peut comprendre [l'Outre-mer] sans analyser ses relations avec la métropole* », des relations « *depuis toujours très dissymétriques et largement exclusives* » (Gay, 2008), marquées par divers facteurs de complexité, qui constituent le troisième trait caractéristique des Outre-mers, du point de vue de notre problématique.

---

<sup>46</sup> Citée par Schoefs, 2009

<sup>47</sup> Il faudrait bien évidemment nuancer beaucoup plus, mais nous ne pouvons ici entrer dans le détail de chaque Outre-mer, et cherchons davantage à identifier certains points communs à ces espaces en termes de conditions des démarches participatives qu'à dresser un tableau exhaustif, de toute façon utopique.

<sup>48</sup> Voir à ce sujet la catégorie « petits boulots » établie par l'INSEE, concernant Mayotte.

Il y a tout d'abord l'histoire, qui explique selon plusieurs auteurs le « *sentiment d'amour-rejet de la Métropole* » (Doumenge, 2000), lié au rôle passé et présent que celle-ci a joué et joue dans les Outre-mers. Colonisatrice hier, elle est aujourd'hui garante d'une stabilité économique et politique souvent exceptionnelle en comparaison des ensembles régionaux dans lesquels sont intégrés les Outre-mers français. Le rapport aux institutions nationales qui découle de cela est très ambigu, comme le souligne T. Michalon : « *le ressentiment né de l'esclavage, ainsi que la mauvaise conscience très palpable qu'engendre aujourd'hui le sentiment – fort présent chez beaucoup – de vivre une situation d'assistance, se combinent avec la faible légitimité reconnue à un État blanc, à des institutions françaises, à des lois présumées ignorer les réalités locales, pour susciter non seulement des incivismes quotidiens traduisant un certain rejet de la loi française, mais aussi des rancœurs croissantes que capitalisent aisément les mouvements autonomistes ou indépendantistes* » (2002). Ceci s'ajoute à un fonctionnement social « *où l'identité de chacun lui est conférée par ses relations bien plus que par ses fonctions* » (Michalon, 2002), et aboutit au fait que les institutions publiques sont ainsi « *moins perçues comme des lieux où se prennent des décisions d'intérêt général et où se gèrent des services publics que comme des gisements de richesses sans maître à se répartir à travers les réseaux relationnels* » (Michalon, 2002). L'importation d'un outil de gestion conçu en métropole et potentiellement porteur de contraintes a donc d'autant plus de chances d'être mal perçu et mal reçu, dans ce contexte. En outre, ce rapport complexe à l'État et aux institutions se traduit également au niveau de la « *rugosité de certains rapports interpersonnels Outre-mer* » (Doumenge, 2002), c'est-à-dire les rapports entre autochtones et métropolitains, eux aussi emprunts d'ambiguïté. S'y côtoient en effet des aspects de ce « *ressentiment* » évoqué plus haut – parfois légitimé d'ailleurs par l'attitude de certains métropolitains n'ayant manifestement pas pris pleinement conscience des changements statutaires intervenus au cours des siècles derniers –, l'affirmation de particularismes identitaires s'opposant à une culture « *méto* », et l'alignement de plus en plus marqué – et voulu –, avec des modes de vie métropolitains. Les relations entre communautés autochtones et métropolitaine ne sont en outre pas simplifiées par le système de *turn-over* qui caractérise le fonctionnement des services déconcentrés de l'État dans les Outre-mers. Ce roulement permanent au niveau des fonctionnaires rend malaisée l'instauration de relations dépassant tout à la fois les traces du passé colonial et les barrières culturelles. Et complique sensiblement le dialogue collectif qu'une démarche participative suppose d'instaurer, entre acteurs institutionnels et acteurs non institutionnels, tous pris dans le tissage complexe de ces sociétés post-coloniales multiculturelles. Ce *turn-over* rend également difficile la mise en

place de projets de long terme tels que des projets de gestion participative de l'environnement, que ne simplifient pas en outre les nombreux changements statutaires redistribuant régulièrement les cartes des fonctions et des compétences en matière d'environnement.

Le caractère multiculturel des Outre-mers français constitue le quatrième facteur de complexité d'un dialogue collectif autour de la gestion de l'environnement. En effet, si la culture peut notamment se définir comme « *l'ensemble des manières de penser, d'agir et de sentir [d'un groupe] dans son triple rapport à la nature, à l'homme, à l'absolu* » (Abou, 2002), force est de constater que dans un contexte multiculturel, il est plus difficile de s'accorder sur une vision partagée de l'environnement et des modalités de gestion adéquates qu'il s'agit de mettre en œuvre pour le préserver. Et si le principe de préservation de la nature va aujourd'hui de soi en Occident, il ne faudrait pas oublier que « *pour que l'on ait pu songer à protéger la nature, il fallait d'abord que la nature existât en tant que telle* » (Descola, 1999). Il ne faudrait pas oublier donc, que le rapport à la nature qui sous-tend aujourd'hui les politiques environnementales à l'échelle mondiale est *un rapport parmi d'autres*, tout à fait contingent et parfaitement minoritaire (Descola, 2005). Pour qu'un projet de gestion environnementale soit réellement participatif, et donc basé sur le sentiment d'avoir à décider de l'avenir d'un patrimoine commun (Prieur, 1988), il importe donc de comprendre dans toute leur profondeur l'ensemble des types de rapports au monde qui coexistent sur le territoire en question (Murphee, 2000). Ce qui est rendu sensiblement compliqué lorsque ces rapports sont multiples et potentiellement très différents, ce qui est le cas dans plusieurs Outre-mers français.

## **Conclusion**

Gérer de façon réellement collective l'environnement et notamment l'environnement marin, dans des territoires complexes tels que les Outre-mers français s'avère donc loin d'être aisé. Au vu des enjeux dont sont porteurs à la fois les espaces marins et littoraux et les Outre-mers, il est donc particulièrement intéressant d'interroger le caractère participatif du processus de mise en place, en outre-mer, d'un des outils phares de la politique française en matière d'aires marines protégées : le parc naturel marin.

Mais avant de se pencher plus spécifiquement sur ce processus, il s'agit de présenter de manière approfondie le contexte dans lequel le premier PNM outre-mer s'inscrit, c'est-à-dire, de « planter le décor » mahorais au sein duquel se déroulera l'ensemble de ce travail.

## Chapitre 2. Planter le décor : Mayotte

### Introduction

Dernier département d'outre-mer accueillant le premier parc naturel marin d'outre-mer, société complexe en partie issue d'une histoire politico-administrative originale, Mayotte constitue, comme nous allons le voir, un terrain d'investigation particulièrement intéressant.

Avant d'entrer dans une présentation plus fine de ce terrain d'étude, quelques repères essentiels s'imposent.

Située dans l'Océan Indien, au nord du canal du Mozambique, entre la côte est de l'Afrique et la côte nord-ouest de Madagascar, Mayotte constitue la partie orientale (la plus ancienne, environ 8 millions d'années) de l'archipel des Comores.



Figure 1: Mayotte dans son environnement régional  
(source : PADD, 2004)

Ce « micro archipel » se compose de deux îles principales d'origine volcanique : Grande terre (364 km<sup>2</sup>) et Petite Terre (11 km<sup>2</sup>), qui se divise elle-même entre le Rocher de Dzaoudzi et l'îlot de Pamandzi reliés artificiellement par le Boulevard des crabes.



**Figure 2: Carte de présentation de Mayotte**  
(Conception / Réalisation : L. Beretti)

Les quelques vingt îlots qu'abrite également le lagon (cf. Figure 2) sont inhabités<sup>49</sup>, et l'ensemble de la population<sup>50</sup> se répartit donc entre Grande Terre et Petite Terre.

Le climat de Mayotte est de type tropical maritime, caractérisé par de faibles variations de températures annuelles et journalières et par des précipitations importantes (plus de 1500 mm par an en moyenne sur l'ensemble de l'île). On compte deux saisons principales et deux intersaisons, plus brèves.

- **De décembre à mars** : été austral ou « saison chaude » et pluvieuse, les alizés laissent place au vent du nord, appelé « *Kashkasi* » .
- **D'avril à mai** : saison du « *Mutulahi* » (vents du sud-est), qui marque la fin de la période dépressionnaire et des risques de cyclones (qui ne touchent que rarement Mayotte). Il fait encore chaud, avec des passages nuageux.
- **De juin à septembre** : hiver austral, saison « froide » et sèche, période des alizés, appelés « *Kusi* »
- **D'octobre à novembre** : saison du « *M'gnombéni* » (vents du nord-est), fréquemment marquée par un bref épisode pluvieux vers la mi-octobre (la « pluie des mangues »), qui laisse à nouveau place à la sécheresse en novembre.

**Encadré 5: Grandes caractéristiques des saisons et des intersaisons à Mayotte**

Au-delà de ces quelques éléments de repérage, certaines caractéristiques politiques, socio-économiques, culturelles et environnementales de ce terrain d'étude se doivent d'être abordées plus précisément, afin de mieux comprendre le cadre et le contexte spécifiques dans lesquels s'inscrit ce projet de PNM.

Dans un premier temps, nous nous pencherons sur l'histoire politico-administrative de cette île, devenue au 31 mars 2011, le 101<sup>ème</sup> département français. La richesse et la complexité de cette histoire ne permettant pas d'en faire une présentation détaillée, nous ciblerons les principaux éléments et les grandes étapes qui fournissent des clefs de lecture indispensables pour comprendre la complexité de la société actuelle (1). Nous poursuivrons en présentant justement certains aspects de cette société mahoraise, et notamment la question de l'identité, qui émaille bien des dimensions de la vie à Mayotte et que l'on retrouvera de ce fait régulièrement au fil des chapitres suivants (2). Dans un troisième temps, nous ferons un tour d'horizon des grands enjeux auxquels sont associés aujourd'hui la mer et le littoral : enjeux économiques, enjeux sociaux-culturels, enjeux environnementaux (3). Enfin, dans un quatrième et dernier temps, nous nous pencherons plus précisément sur l'enjeu

---

<sup>49</sup> Sauf l'îlot de Mtsamboro, au nord, qui n'était habité que temporairement auparavant, lors de la saison culturelle, et qui est désormais habité quasiment toute l'année par des immigrants comoriens chargés des travaux agricoles et vivant dans des conditions plus que rudimentaires.

<sup>50</sup> 186 452 au dernier recensement, en 2007.

environnemental et sur les divers outils de gestion de la mer et du littoral ayant précédé et / ou coexistant actuellement avec le dernier né : le parc naturel marin. Nous rappellerons également dans ce point en quoi consiste cet outil et les grandes étapes de sa mise en place à Mayotte (4).

## **1. Aux origines du 101<sup>ème</sup> département français : jalons historiques<sup>51</sup>**

Qualifié par d'aucuns de « *contre-sens de l'histoire* » (Taglioni, 2009), d' « *hérésie à l'heure de la décolonisation* » (Martin, 2010) ou encore d' « *anomalie de l'histoire et de la géopolitique* » (Martin, 2010), le parcours de Mayotte est effectivement assez singulier à l'échelle des Outre-mers français, voire à l'échelle du monde<sup>52</sup>, pour certains. L'histoire française de Mayotte commence en 1841 et peut être divisée très schématiquement en deux grandes périodes ayant pour pivot l'année 1976, au cours de laquelle Mayotte se désolidarise officiellement des autres îles des Comores. La société actuelle plonge ainsi ses racines dans ces 171 ans d'histoire commune avec la France, mais également dans les siècles précédents, qui ont contribué à forger cette société multiculturelle.

### **1.1. Avant 1841**

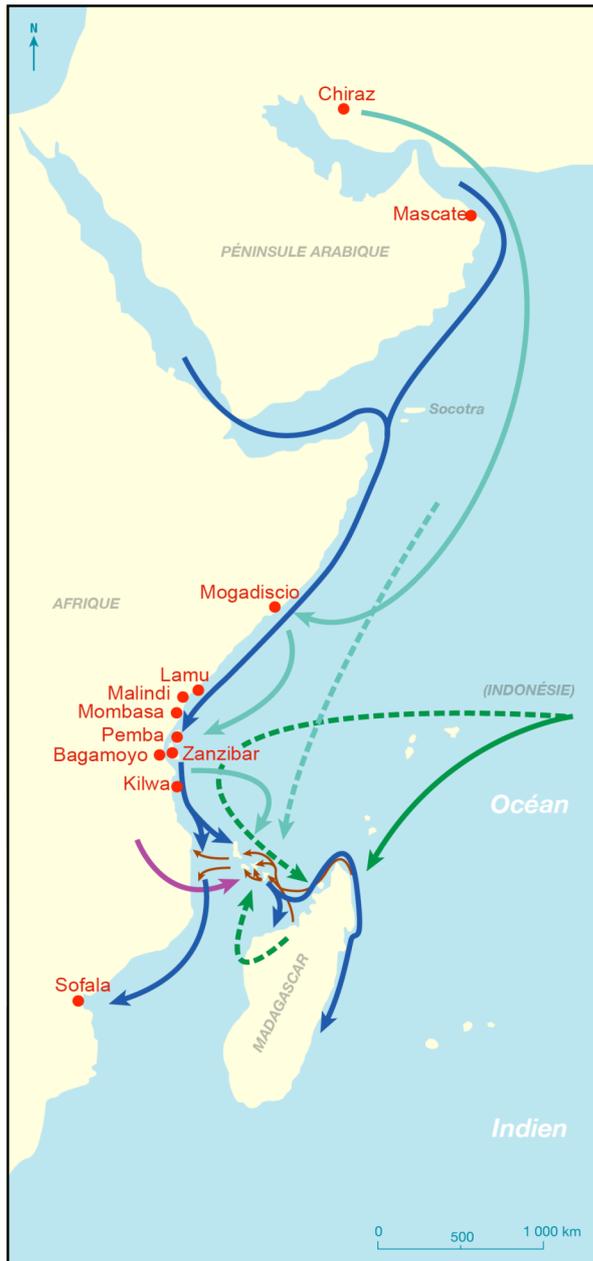
L'histoire de l'archipel des Comores est relativement mal connue avant la période coloniale et diverses thèses existent quant à l'origine des premiers habitants (Australiens, Proto-malgaches, Bantous...). Quoi qu'il en soit, cette région est très tôt « *le creuset d'un intense malaxage de peuples et de civilisations, donnant naissance à cet univers des cultures de frange, sans doute plus perceptible à Mayotte que dans les autres îles du groupe* » (Martin, 2010).

---

<sup>51</sup> En dehors de renvois explicites, cette partie historique prend ses sources dans Blanchy-Daurel S., 1990 ; Blanchy S., 2002 ; Fontaine G., 1995 ; Barthès C., 2003 ; Didierjean M., 2006 ; Martin J., 2010 ; Salesse Y., 1995 ; Boisadam P., 2009 et [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

<sup>52</sup> « *Dans ce contexte, la départementalisation de Mayotte constitue un vrai paradoxe de l'histoire des nations, qui tendent toutes à minima vers l'autonomie [...]* » (Taglioni F., 2009) ou « *Une situation unique au monde : dans cette île de 374 km<sup>2</sup> [...], les colonisés ont eux-mêmes décidé de le rester* » (Carayol R., 2009)

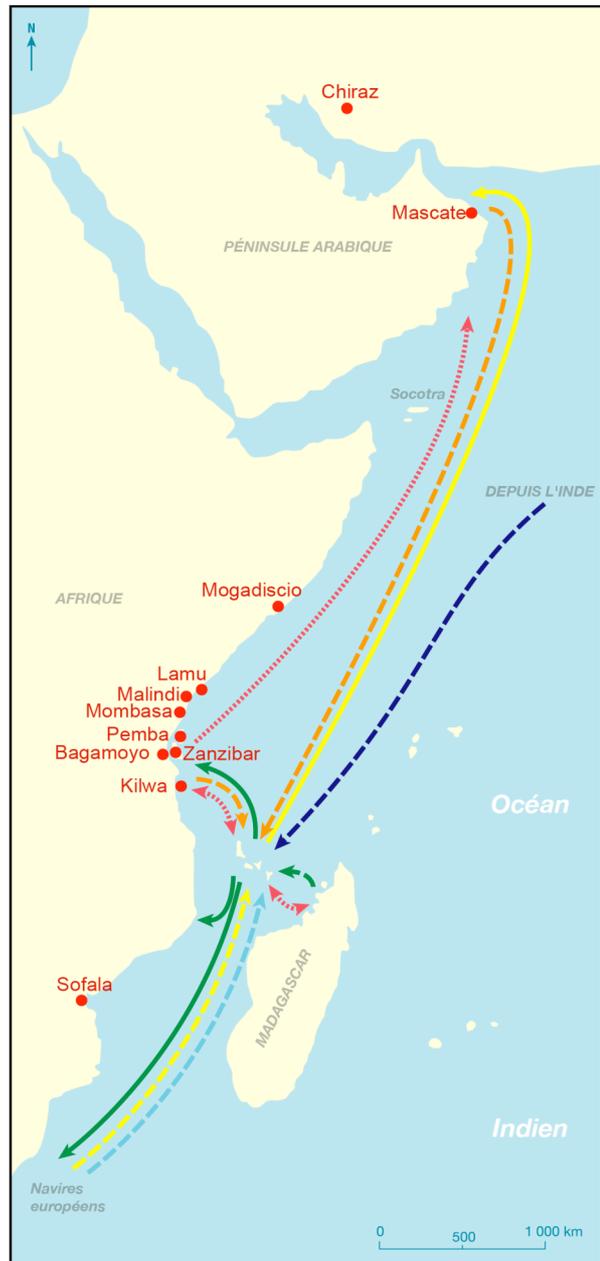
Principales sources de peuplement des Comores et invasions malgaches  
Diversité et multiplicité des flux de population (Vè - XIXè siècles)



- Peuplement par des bantouphones côtiers (Vè - VIIIè siècles)
- Migrations austronésiennes (Vè - Xè siècles)
- Migration hypothétique des austronésiennes
- Migrations arabes (IIè - Xè siècles)
- Migrations shiraziennes selon N. Chittick (1974) (XIè - XIIè siècles)
- Migrations légendaires des Shiraziens (XIè - XIIIè siècles)
- Razzias malgaches (fin XVIIIè - début XIXè siècle)
- Sofala Ville-port (exceptée Chiraz)

Source : LUGAN B., 2001 : 100 et 118.  
Conception et réalisation : Y. Gérard, P. Brunello <http://www.univ-lr.fr/ctig>, 2004.

Principaux courants commerciaux affectant les Comores  
(XVIIè - XIXè siècles)



- Exportations
- Importations

Principaux produits concernés :

- Denrées alimentaires (bétail, coprah, noix de coco...)
- Quincaillerie
- Tissus, mousseline
- Matériaux et objets de luxe (or, bijoux, nacre, épices, sel...)
- Armes
- Trafic d'esclaves
- Sofala Ville-port (exceptée Chiraz)

Source : GUÉBOURG J.L., 1995 : 31.  
Conception et réalisation : Y. Gérard, P. Brunello <http://www.univ-lr.fr/ctig>, 2004.

Figure 3: Flux historiques et migratoires dans l'ouest de l'océan Indien  
(source : Gérard Y., 2006)

Concernant les premières traces de peuplement attestées par les recherches archéologiques, elles datent du VIII<sup>e</sup> ou du IX<sup>e</sup> siècle, selon les sources.

L'islamisation et l'introduction de la langue swahilie auraient débuté au 11<sup>ème</sup> siècle, avec l'extension de la zone d'influence des « marchands de Kilwa »<sup>53</sup> ayant établi de multiples comptoirs sur la côte est-africaine. À partir du XV<sup>e</sup> siècle, débute « *le temps des sultans* » (Martin, 2010), marqué par l'établissement d'une nouvelle organisation politique basée sur des sultanats, remplaçant l'ancien système des chefferies traditionnelles. Ces sultanats s'appuient sur une hiérarchie sociale basée sur l'origine arabo-musulmane des princes, et l'origine africaine des esclaves (dont le commerce est attesté dès le XVI<sup>e</sup> siècle), distinction dont on retrouve des traces dans les Comores d'aujourd'hui.

Mayotte semblerait avoir été politiquement plus faible que les trois autres îles, et serait restée sous la dépendance du sultan d'Anjouan jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, date à laquelle elle revendique son indépendance en tant que sultanat autonome, dont la capitale est alors Tsingoni.

Entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'île subit, comme l'ensemble de l'archipel, des razzias malgaches qui l'affaiblissent considérablement. Le but de ces razzias perpétrées par les Betsimisaraka (ethnie du nord de Madagascar) était de s'approvisionner en esclaves, revendus ensuite dans les autres colonies des Mascareignes, et de piller au passage récoltes, troupeaux et autres possessions des habitants. La démographie de l'île s'en trouve très affectée (Mayotte ne compterait plus en 1843 que 3000 habitants), de même que son organisation spatiale. En effet, la capitale, jusqu'alors située à Tsingoni, est transférée en Petite Terre, plus facile à défendre, où une partie des habitants se regroupe, les autres se réfugiant au centre de l'île. À cela s'ajoutent les querelles dynastiques continues au sein de l'archipel et à l'intérieur de l'île. Lorsque les Français arrivent à Mayotte, celle-ci est donc extrêmement affaiblie et désorganisée, ce qui contraste nettement avec « *l'opulence de la nature* » (Barthès, 2003), comme en témoigne cette description de Gevrey, datant de 1843 : « *Des rades magnifiques, une nature superbe, un sol abondamment arrosé, d'une fertilité prodigieuse dans les vallées et les endroits où il avait été jadis défriché, mais tellement insalubre qu'il était mortel et absolument inhabitable pour les Européens ; quelques belles forêts, des cocotiers, des manguiers et des bananiers en quantité innombrable, d'excellents pâturages ; pas la moindre route, pas le moindre centre de commerce et d'approvisionnement, une population misérable, fanatique et farouche, ou complètement*

---

<sup>53</sup> Cité-État fondée en 957, devenant en moins de deux siècles « *le grand emporium de la côte orientale* » africaine (Martin J., 2010, p. 14).

*sauvage, s'enfuyant à l'aspect des Européens et ne pouvant, à cause de sa paresse et de ses antipathies, être d'aucune utilité ; voilà ce qu'ont trouvé les premiers Français, militaires et colons, qui ont accompagné notre drapeau à Mayotte »* (Barthès, 2003). Au-delà d'un intérêt certain au niveau des représentations que les Français de l'époque avaient des îles colonisées et de leurs habitants, et toutes réserves gardées quant à son degré d'objectivité, cette description témoigne tout de même d'une certaine déstructuration de la société mahoraise à l'heure de la colonisation.

C'est donc dans ce contexte qu'en 1841, le sultan Adriantsouli cède Mayotte à la France, par le traité du 25 avril. La France vient de perdre l'Ile de France (Ile Maurice), qui constituait jusque-là la seule escale au-delà du Cap de Bonne-Espérance, et la position stratégique de Mayotte compense à point nommé cette perte. Du côté du sultan, ce traité lui permet d'obtenir une protection de taille alors que son autorité vacille, ainsi qu'une rente annuelle de mille piastres, et l'assurance d'une éducation française pour ses deux fils. En février 1843, le traité est donc ratifié par le roi Louis-Philippe, et Mayotte devient officiellement colonie française.

À la multiplicité des origines du peuplement mahorais vient donc s'ajouter la présence française qui contribuera jusqu'à aujourd'hui à un grand nombre de bouleversements, politiques comme culturels.

## **1.2. Du statut de colonie à celui de Collectivité Territoriale : 1843-1976**

De 1843 à 1976, le statut de Mayotte connaît de nombreuses modifications, liées aux différents degrés d'autonomie accordés par la France, ainsi qu'aux rattachements successifs à différentes entités territoriales plus vastes. Les multiples appellations auxquelles elle répondra au cours de cette période constituent un fil conducteur tout à fait intéressant pour cheminer au gré de son histoire aussi riche que complexe. 1976 est une date clef, qui marque la reconnaissance officielle de Mayotte en tant que *Collectivité territoriale*, distincte de tout autre ensemble territorial régional, et notamment du reste de l'archipel des Comores.

À partir de **1843**, Mayotte est donc colonie française, et placée, de même que Nosy-Bé et Sainte-Marie, sous la dépendance de l'île Bourbon (la Réunion). Peu après, l'ensemble est nommé *Nosy-Bé et dépendances*, et placé sous l'autorité d'un commandant supérieur siégeant à Nosy-Bé.

L'année suivante, l'entité est renommée *Mayotte et dépendances*, et le siège du gouvernement est déplacé à Dzaoudzi. Cet ensemble sera constitué d'abord des trois îles initiales, puis Sainte-Marie et Nosy-Bé en sont successivement détachées (en 1856 pour la

première et en 1878 pour la seconde), remplacées par Mohéli (1871), Anjouan (1886) et enfin la Grande Comore (1908), devenues toutes trois protectorats français. Les quatre îles sont englobées à partir de 1908 dans l'ensemble *Madagascar et dépendances*, et mises sous la dépendance du gouvernement général de Tananarive représenté à Mayotte par un administrateur. Elles sont totalement annexées en 1912, par la loi d'annexion des protectorats, et sont donc proclamées colonies françaises.

**1946** marque une nouvelle étape pour l'archipel comorien, qui devient *Territoire des Comores*. La loi du 9 mai 1946 donne aux quatre îles une autonomie interne administrative (qui sera renforcée par les lois du 22 décembre 1961 et du 3 janvier 1968), qu'accompagne la création d'un Conseil Général. Des députés comoriens sont donc éligibles à l'Assemblée Nationale, ce qui contribue à développer une nouvelle vie politique dans l'archipel. Une Assemblée territoriale aux pouvoirs élargis remplace, en 1952, le Conseil Général et, en 1956, est créé le Conseil de Gouvernement, organe exécutif de cette Assemblée Territoriale. Lors du référendum du **28 septembre 1958**, organisé dans le cadre de la nouvelle constitution, les Comores, au vu, notamment, de leur situation économique, choisissent de conserver leur statut de *Territoire d'outre-mer*. Lors de ce vote, la majorité des Comoriens pensent à l'indépendance, tandis qu'à Mayotte, c'est vers la départementalisation que les regards se tournent. La même année (le 14 mai) est voté le transfert de la capitale du TOM de Dzaoudzi à Moroni (Grande Comore). Ce transfert ne sera effectif qu'en 1966, mais cette décision, ajoutée à la déception du 28 septembre 1958, contribue à la naissance, le 4 novembre 1958, de l'Union pour la défense des intérêts de Mayotte (UDIM), parti pro-français, hostile à l'indépendance du Territoire des Comores. Ce parti entérine le début des divergences entre Mayotte et le reste de l'archipel, et sera remplacé, au milieu des années 60, par le Mouvement Populaire Mahorais (MPM), qui dominera pendant longtemps la scène politique mahoraise.

Suite aux accords Stasi-Abdallah du 15 juin 1973<sup>54</sup>, la France organise un référendum d'autodétermination le **22 décembre 1974**, lors duquel 95% de la population des quatre îles vote oui. Cependant, lors du décompte île par île<sup>55</sup>, il apparaît que 63,82% de la population mahoraise a voté non. Le **6 juillet 1975**, les Comores s'autoproclament indépendantes.

---

<sup>54</sup> Qui évoquent la vocation des Comores à une « *indépendance globale* », devant intervenir « *dans le respect de l'unité de l'archipel* » (Martin J., 2010, p. 132).

<sup>55</sup> Le texte initial du projet de loi relatif à l'autodétermination de la population comorienne « *prévoyait une consultation globale : un amendement de Max Lejeune, impliquant un décompte île par île, fut rejeté par l'Assemblée Nationale* ». Après de multiples allers-retours entre l'Assemblée et le Parlement, le texte final fut rédigé comme suit : « *Les populations des Comores seront consultées sur la question de savoir si elles veulent choisir l'indépendance ou demeurer au sein de la République* ». Comme le souligne J. Martin, « *ce pluriel allait avoir pour la destinée de Mayotte une importance capitale* » (Martin J., 2010, p. 134).

Lors d'un second scrutin d'autodétermination organisé à Mayotte le 8 février 1976, l'indépendance est à nouveau rejetée à 99,4%. Le **24 décembre 1976**, par la loi n° 76-1212 relative à l'organisation de Mayotte, celle-ci prend le statut de *Collectivité territoriale à caractère départemental*, statut provisoire devant engendrer une nouvelle consultation en 1979, repoussée à 1984, qui n'aura finalement pas lieu.

### **1.3. Le chemin de la départementalisation: 1976-2011**

Il faudra attendre le **27 janvier 2000**, pour que soit signé entre les élus mahorais et l'État français l'« accord sur l'avenir de Mayotte », ayant pour objet de faire accéder Mayotte au statut de *Collectivité départementale*, qui semble aux yeux de certains fervents départementalistes, n'être qu'une façon de repousser encore la question d'un statut définitif (plusieurs leaders du MPM quittent ce parti à cette occasion, pour fonder le MDM, Mouvement départementaliste mahorais). Les Mahorais sont consultés le **2 juillet 2000** et se déclarent à 72,94 % favorables à ce statut. Par la loi du 11 juillet 2001, qui rappelle que Mayotte « fait partie de la République et ne peut cesser d'y appartenir sans le consentement de sa population », est donc officiellement adopté ce nouveau statut de Collectivité départementale, répondant « aux aspirations d'alignement sur le régime des départements, tout en admettant l'impossibilité d'une départementalisation à court terme du fait des spécificités locales » (Hiest et al., 2008).

Ce statut spécial ne sera reconnu que le **28 mars 2003**, par la loi constitutionnelle consacrant le statut de « collectivité d'outre-mer », qui se substitue à celui de « territoire d'outre-mer ». La collectivité départementale de Mayotte est donc reconnue et intégrée dans un cadre constitutionnel rassemblant la Polynésie française, Wallis et Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est-à-dire les collectivités régies par le principe de spécialité législative (article 74 de la Constitution). Pour rappel, ce principe sous-entend que les lois et règlements n'y sont pas applicables de plein droit (comme c'est le cas à la Réunion par exemple), mais seulement si cette application est prévue par une mention expresse. En outre, ces collectivités ne peuvent se voir transférer par l'État de compétences en matière de souveraineté (nationalité, droits civiques, droit pénal, défense, monnaie...). Cependant, à partir de 2001, la tendance générale des différentes lois concernant Mayotte est d'aller vers une plus grande intégration législative, dans la perspective du prochain statut de DOM, relevant quant à lui de l'article 73 de la Constitution. Ainsi, les lois précédemment citées de 2001 et de 2003 mentionnaient-elles des exceptions de plus en plus importantes au régime général de spécialité législative, et la loi organique du **21 février 2007** fait passer ce régime législatif au titre d'exception dans un

régime d'identité législative qui constituera désormais la règle à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2008**<sup>56</sup>. Cette loi permet en outre au Conseil Général d'adopter une résolution dès 2008 sur la modification du statut de Mayotte et son accession au régime de Département et Région d'Outre-Mer (DROM)... ce qu'il fait le **18 avril 2008** en séance plénière, demandant au gouvernement d'organiser une consultation sur l'accession de Mayotte au statut de DROM. Cette consultation a donc eu lieu le **29 mars 2009**. À la question « *Approuvez-vous la transformation de Mayotte en une collectivité unique appelée département, régie par l'article 73 de la Constitution et exerçant les compétences dévolues aux départements et régions d'outre-mer ?* », les électeurs ont répondu « oui » à 95,2%. Il faut cependant relativiser ce « *typhon électoral* » (Carayol, 2009) en tenant compte du taux d'abstention important (39%) et de « *l'absence de véritable débat* »<sup>57</sup> en amont de la consultation. En dehors d'une présentation des avantages mais également des nouvelles contraintes qu'impliquait cette évolution statutaire, que le préfet d'alors, Denis Robin, s'est employé à faire dans l'ensemble des communes, la réalité de cette départementalisation a en effet été très peu abordée par les élus locaux<sup>58</sup>. Toujours est-il que cet horizon défendu par certains depuis plus de cinquante ans, est devenu réalité le **31 mars 2011**, avec l'accession de Mayotte au statut de 101<sup>ème</sup> département français.

Cette ultime (?) évolution statutaire pose de nombreuses questions à l'échelle de l'île – nous y reviendrons dans le point suivant –, mais également à l'échelle régionale, à laquelle s'affrontent toujours, au cœur d'un débat loin d'être clos, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et droit des États au respect de leur intégrité territoriale. En effet, depuis la reconnaissance de l'indépendance des Comores par l'Organisation des Nations Unies, le 12 novembre 1975, la France a été condamnée par l'ONU 21 fois pour violation du droit international et de la souveraineté de l'État Comorien. Si les condamnations onusiennes ont cessé depuis 1997<sup>59</sup>, la perspective de la consultation du 29 mars 2009 a valu à la France les condamnations de l'Union Africaine et de la Ligue Arabe en février 2009, la première exigeant même « *l'arrêt immédiat* » du processus (Carayol, 2009). Après la consultation, lors

---

<sup>56</sup> Six domaines demeurent régis par le principe de spécialité législative : la fiscalité, le droit social, le droit du travail, le droit foncier et les conditions d'entrée et de séjour des étrangers.

<sup>57</sup> <http://www.malango-actualite.fr>, 6 mars 2009. Certains parlent d'une « campagne verrouillée par les tenants du "oui" » (Carayol R., 2009).

<sup>58</sup> « Beaucoup d'hommes politiques ici sont prêts à tout sacrifier pour arriver à ce sacro saint totem de la départementalisation » nous disait en 2009 l'ancien président du conseil général, Saïd Omar Oili.

<sup>59</sup> Année de la sécession d'Anjouan, suivie de nombreux troubles détournant sans doute quelque peu l'attention de Moroni (capitale des Comores), du dossier mahorais.

de la réunion du Mouvement des Non-Alignés<sup>60</sup>, une résolution est adoptée, indiquant que la centaine de diplomates présents « *déplorent l'ingérence de la France dans les affaires de Mayotte et rejettent vigoureusement toute tentative ultérieure d'intégration de l'île comorienne dans l'administration française* » (résolution 238). De même, dans le rapport final, ils « *condamnent et considèrent comme nul et non avenue le référendum du 29 mars 2009, organisé par le gouvernement français dans l'île comorienne de Mayotte. Une consultation qui constitue une violation de la souveraineté de l'État comorien et de l'intégrité territoriale et qui représente une grave atteinte au droit international et aux résolutions de l'ONU* »<sup>61</sup>. Sans surprise, l'Union Africaine a renouvelé sa condamnation à l'approche de la départementalisation, lors d'une réunion à Addis Abeba en janvier 2011, au cours de laquelle elle demande également l'abrogation du « visa Balladur »<sup>62</sup>, mis en place le 1<sup>er</sup> février 1995 et à l'origine de « *l'un des principaux cimetières marins de la planète* » (Carayol, 2009). En effet, l'obtention de ce visa d'entrée à Mayotte étant des plus aléatoire, nombre de ressortissants comoriens traversent les 70 km de mer séparant Mayotte d'Anjouan, l'île la plus proche, à bord de *kwassa-kwassa*, barques longues de 6 à 7 m de long, généralement surchargées et « *empruntant des voies de plus en plus dangereuses pour éviter les patrouilles* » (Carayol, 2009). Malgré les nombreux naufrages<sup>63</sup> et le renforcement des moyens de contrôle – radars, vedettes, effectifs de police et gendarmerie –, il semble que cette immigration tende à augmenter, si l'on se fie au nombre d'interceptions de ces embarcations : « *en 2008, 256 kwassa-kwassa ont été interceptés en mer, sept fois plus qu'en 2004* » (Carayol, 2009).<sup>64</sup> La mise en place de ce que certains appellent un « *mur de Berlin aquatique* » (Caminade, 2004), n'a certes pas contribué à apaiser le débat, comme en témoigne l'intervention de Mr. Halifa, alors chef du gouvernement de la République islamique fédérale des Comores, au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, les 11 et 12 mars 1995 : « *La présence française à Mayotte ne se fonde sur aucune légitimité. Elle consacre la force sur le droit. La politique de peuplement par*

---

<sup>60</sup> Mouvement créé en 1961 à Belgrade, qui réunit actuellement 120 pays refusant de s'aligner sur les grandes puissances mondiales. Il compte notamment parmi ses membres l'Inde, Cuba, l'Algérie, l'Égypte, l'Iran, l'Afrique du sud, la Malaisie, les Comores... En 2009, ils s'étaient réunis du 27 au 30 avril, soit environ un mois après la consultation sur la départementalisation de Mayotte.

<sup>61</sup> [http://mayotte.lere.fr/infos/actualites/international-la-france-de-nouveau-condamnee-pour-mayotte\\_3584.html](http://mayotte.lere.fr/infos/actualites/international-la-france-de-nouveau-condamnee-pour-mayotte_3584.html)

<sup>62</sup> <http://www.lexpress.mu/story/20690-l-union-africaine-condamne-la-departementalisation-de-mayotte.html>

<sup>63</sup> Il y aurait eu plus de 4000 morts entre 1995 et 2002, selon certaines sources associatives (Wargny C, 2002)

<sup>64</sup> Le nombre de reconduites à la frontière, passant de 7070 en 2005 à 26 405 en 2010 est un élément révélateur également, même s'il révèle tout autant le zèle d'une certaine politique du chiffre qu'une augmentation effective du nombre de migrants.

*métissage, les sentiments de haine et de suspicion, véhiculés par les médias locaux, affichent la volonté de la France de retenir Mayotte en son sein, avec le sentiment d'appartenir à une autre culture, à une autre nation et un État différent du nôtre. ».*

La départementalisation de Mayotte et l'amélioration du niveau de vie qu'elle est censée apporter vont creuser encore le fossé existant entre l'un des États les plus pauvres du monde et une île devenue par comparaison « *la vitrine d'une boutique de luxe* » (Martin, 2010)<sup>65</sup>. La dévolution d'un budget de plus en plus conséquent aux moyens de contrôle<sup>66</sup> de l'immigration clandestine ne saurait endiguer ces flux migratoires dont les causes sont à la fois économiques, démographiques, sociales et politiques<sup>67</sup>. La solution est bien davantage à chercher dans le dialogue dont le nouveau gouvernement d'Ikililou Dhoihine – en fonction depuis le 23 mai 2011 – a fait l'une de ses priorités<sup>68</sup> et dans la coopération régionale. Une certaine coopération existe<sup>69</sup>, mais si « *le langage des dirigeants de Moroni sur la question mahoraise semble [...] plus nuancé et moins agressif qu'il ne le fut par le passé* » (Martin, 2010), il semblerait tout de même que le dialogue entre les deux États relève à l'heure actuelle davantage du vœu pieu que d'une démarche concrète. Ainsi, l'intéressante instance de concertation que constituait le Groupe de travail de haut niveau (GTHN) mis en place en 2007 par les dirigeants d'alors, N. Sarkozy et A.A. Sambu, a-t-elle été suspendue en 2009 par A.A. Sambu, en opposition à la consultation sur la départementalisation de mars 2009. Et si « *la France est tout à fait prête à reprendre, si ce n'est les négociations, du moins les contacts* », affirmait B. Kouchner – ministre des Affaires étrangères alors – en 2010, cela ne semble pas être le cas des Comores, qui mettent dans la balance l'abrogation du fameux « visa Balladur ».

---

<sup>65</sup> Le PIB de Mayotte est huit fois supérieur à celui de Comores (IEDOM, 2011, p. 28)

<sup>66</sup> Voir à ce sujet le rapport sénatorial d'H. Torre : « Rapport sur les aspects budgétaires de l'immigration clandestine à Mayotte », commission des finances du Sénat, 17 juillet 2008, accessible en ligne : <http://www.senat.fr/rap/r07-461/r07-461.html>

<sup>67</sup> Une enquête menée par l'INSERM en 2008 sur les déterminants de l'immigration comorienne à Mayotte révèle que sur un échantillon de 2400 personnes, les motifs d'immigrations sont les suivants : motifs économiques (48%), motifs familiaux (26%), avenir des enfants (10,2%), motifs de santé (8,8%), scolarité des enfants (6,5%) (Torre H., 2008). En outre, S. Blanchy fait le lien entre instabilité politique et migrations vers Mayotte : « *Anciennes, les migrations vers Mayotte ont décuplé depuis la sécession d'Anjouan en 1997* » (Blanchy S., 2002, p. 681)

<sup>68</sup> « *Un nouveau gouvernement entièrement renouvelé a été nommé le 30 mai et le Président a annoncé ses priorités pour le pays : développement économique, lutte contre la corruption, dialogue avec les Mahorais* » (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr>)

<sup>69</sup> « *La France est le partenaire commercial le plus important des Comores* », elle est « *le premier acheteur avec environ 50% des ventes du pays* » et également l'un des premiers fournisseurs, avec la Chine et les Émirats Arabes Unis. En outre, « en juin 2002, la France a soutenu la reprise de la coopération de l'Union Européenne. L'enveloppe du 10ème FED pour les Comores s'élève à 48,1M€ sur la période 2008-2013, avec une concentration sur les infrastructures de transport (27M€, soit 60%) et l'éducation (11,25M€, soit 25 %), en plus d'une enveloppe transversale « gouvernance » de 6,75M€ ». Enfin, « *la France a signé en juin 2011 une Convention de financement de 400.000€ assignés à la réorganisation et la rationalisation de l'administration comorienne* » (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr>).

Reste à savoir si les récents changements de gouvernement de part et d'autre pourront ouvrir la voie à un déblocage de la situation et contribuer à construire à l'échelle régionale une réelle coopération dont bénéficieraient tout autant les Comores que Mayotte. Comme l'écrit P. Boisadam, « *c'est tout un art de vivre ensemble qu'il faudra inventer. La question sera de savoir si le département est le meilleur cadre institutionnel pour y parvenir* » (Boisadam 2009). Une question à laquelle seul l'avenir pourra répondre, et qui se pose tout autant à l'échelle régionale qu'à celle de l'île de Mayotte.

## **2. La société mahoraise aujourd'hui**

En effet, à l'échelle de Mayotte, cette départementalisation, les années de grands changements qui l'ont précédée et celles qui ne manqueront pas de la suivre<sup>70</sup> ne sont pas beaucoup moins complexes qu'à l'échelle régionale. Ainsi, le parcours politico-administratif particulier que nous venons de retracer, de même que les fortes évolutions qu'ont connues aussi bien la démographie que le développement local et les modes de vie traditionnels n'ont pas contribué à simplifier une question clef dans les sociétés multiculturelles en général : la question de l'identité et des rapports entre communautés et entre générations.

### **2.1. Des évolutions extrêmement rapides et importantes**

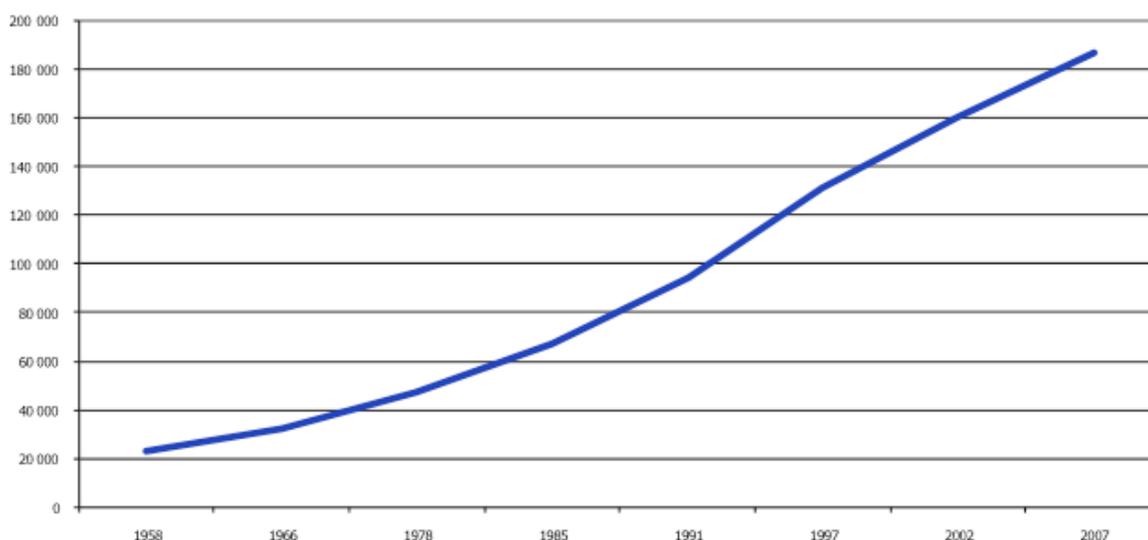
#### *2.1.1. Mutations démographiques<sup>71</sup>*

Au dernier recensement datant de 2007, la population de Mayotte a été estimée à 186 452 habitants, soit une hausse de plus de 55 000 habitants en dix ans. L'accroissement démographique est donc extrêmement dynamique, puisque la population a été multipliée par quatre en moins de trente ans (cf. Figure 4).

---

<sup>70</sup> Même si le Pacte pour la départementalisation de janvier 2009 prévoit « *une évolution progressive et adaptée* ».

<sup>71</sup> Sources des données : INSEE, 2009 ; INSEE, 2003 ; INSEE, 1998 ; IEDOM, 2010 ; IEDOM, 2011.



**Figure 4: Évolution de la population de Mayotte depuis 1958**  
(source : Insee, 2007)

Si cette croissance connaît un ralentissement depuis 1997 (le taux de croissance annuel moyen s'établissant à 3,1% entre 2002 et 2007, contre 4,1% entre 1997 et 2002 et 5,7% entre 1991 et 1997), elle n'en reste pas moins supérieure à la croissance démographique métropolitaine, et même à celle des Comores (2,8% en moyenne entre 1990 et 2006). Le niveau élevé de ce taux de croissance moyen annuel est dû principalement à un taux de fécondité élevé (en moyenne cinq enfants par femme), que renforce une immigration importante, nous y reviendrons un peu plus bas. La population de Mayotte est une population particulièrement jeune, puisque l'âge moyen y est de 22 ans et que les moins de 20 ans représentent 54% de la population (cf. Figure 5).

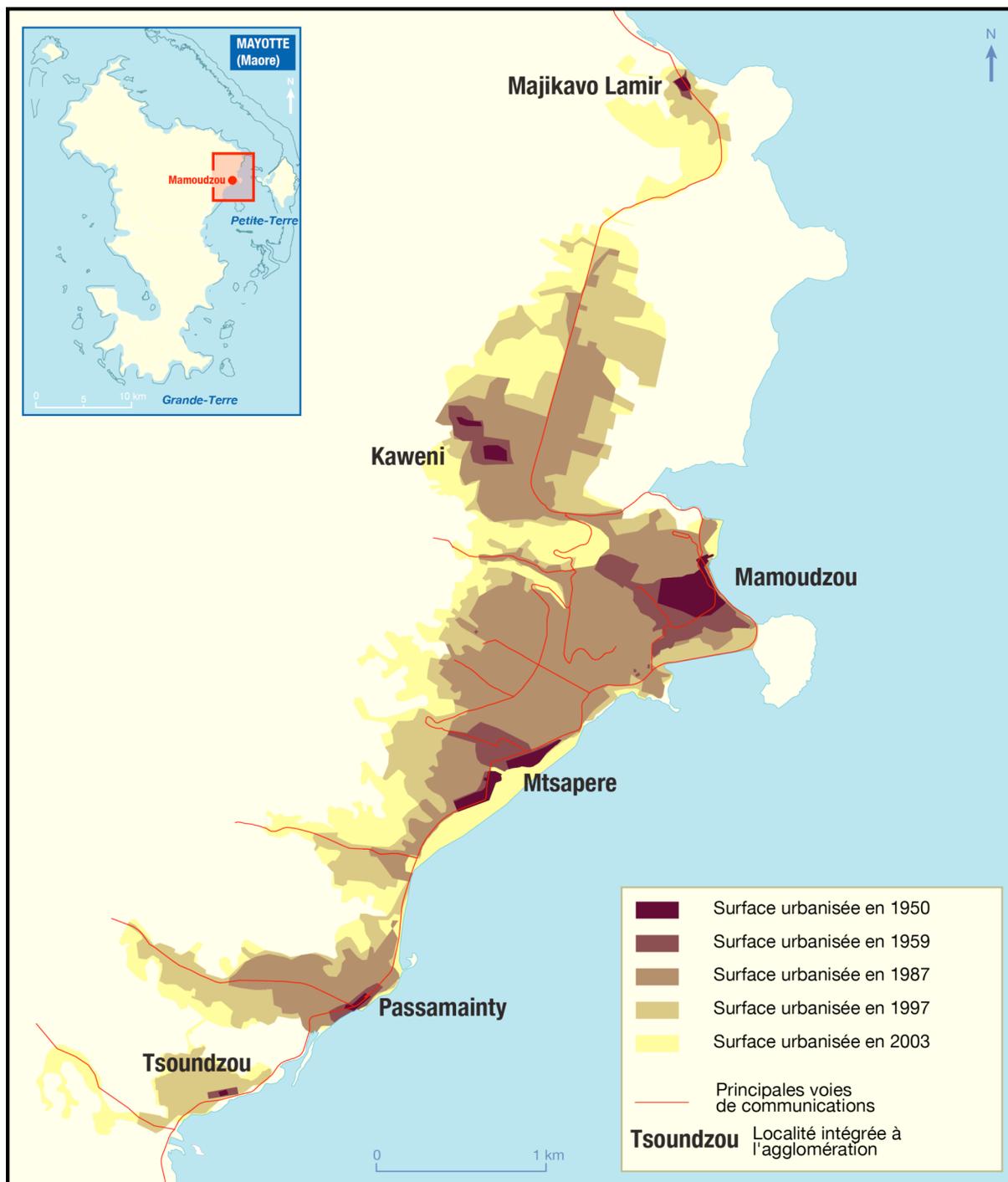
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte	Métropole
Population (en milliers) (1)	403	225	399	821	186	62 473
Proportion de la population ayant moins de 20 ans (1)	29%	44%	27%	34%	54%	24%
Taux de croissance annuel moyen (1999/2007)	0,4%	4,1%	0,5%	1,4%	3,5%	0,6%

Source : INSEE

(1) Estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2009 sauf pour Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon (2007).

**Figure 5: Population à Mayotte, dans les DOM et en métropole**  
(source : IEDOM, 2011)

Une telle évolution démographique a fait de Mayotte l'une des régions françaises les plus densément peuplées, elle est passée de 252 habitants/km<sup>2</sup> en 1991 à 511 habitants/km<sup>2</sup> en 2007 (INSEE, 1998, 2009)- ce qui a nécessairement des conséquences d'un point de vue spatial, en termes d'extension des zones urbaines. C'est particulièrement visible au niveau de Mamoudzou (cf. Figure 6), devenue comme l'ensemble de la zone nord-est (englobant Dzaoudzi et Pamandzi en Petite Terre et jusqu'à Majicavo et Koungou, au nord de Mamoudzou) le pôle d'attraction des hommes comme des activités.

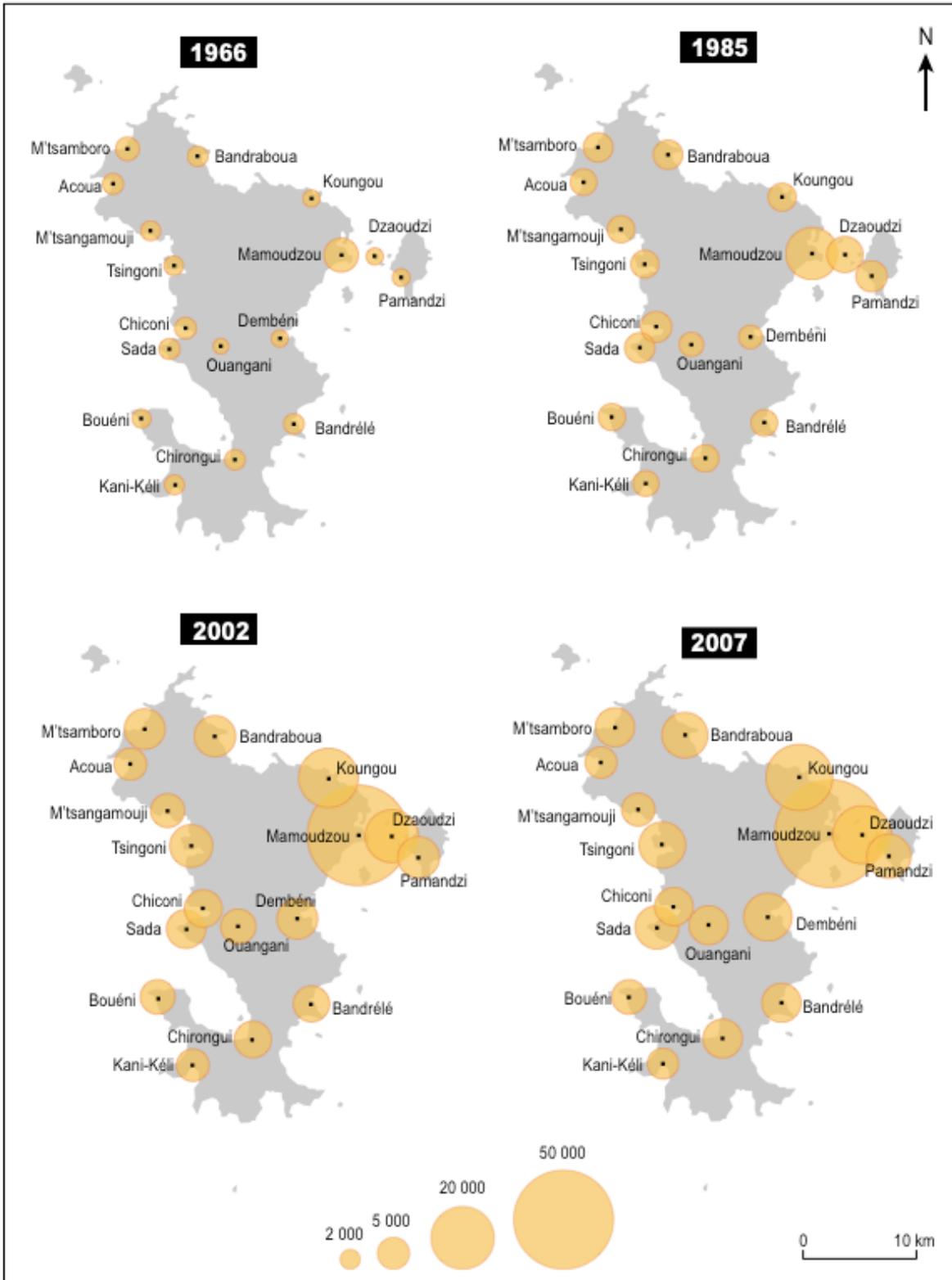


Sources : IGN, Photos aériennes 1950, 1959, 1987, 1997, 2003.

Conception et réalisation : Yann Gérard, P. Brunello <http://www.univ-ir.fr/ctig>, 2004.

**Figure 6: Croissance urbaine Mamoudzou 1950 – 2003**  
(source : Gérard Y., 2006)

En effet, la densité déjà importante à l'échelle de l'île (pour comparaison, la densité moyenne en France métropolitaine est de 107 hab/km<sup>2</sup>) est-elle multipliée par deux pour Mamoudzou (1280 hab/km<sup>2</sup>) et par quatre pour Dzaoudzi-Labattoir (2265 hab/km<sup>2</sup>) en 2007.



**Figure 7: Évolution de la population de Mayotte 1966 – 2007**  
 (Conception: J.-C. Gay / Réalisation P. Brunello, cellule géomatique UMR LIENSs 6250.  
 Source : Gay J.-C., 2008)

C'est également en termes de composition que la population mahoraise, nécessairement, change au fil du temps. Ainsi, lors du recensement de 1997, l'INSEE rendait compte de l'augmentation du nombre de métropolitains arrivant à Mayotte entre 1991 et 1997, qui avait plus que doublé entre les deux recensements, passant de 1500 à 3700 arrivants (INSEE, 1998). Cependant, si le nombre d'habitants d'origine métropolitaine a énormément augmenté au cours des dernières décennies, il demeure limité, la part de « *population née dans un autre territoire français* » restant inférieure à 5% en 2007 (INSEE, 2010<sup>1</sup>). La part de population d'origine comorienne est nettement plus importante et tend elle aussi à augmenter, puisqu'elle représenterait 28,3% de la population en 2007, soit 7800 personnes de plus qu'en 2002 (INSEE, 2009).

### 2.1.2. *Équipement, santé et scolarisation : un développement « spectaculaire »*<sup>72</sup>

En termes de développement, les changements intervenus entre la fin des années 70 et aujourd'hui sont, selon P. Boisadam, « *spectaculaires* ». « *Car il faut se rappeler qu'en 1976 il n'y avait rien à Mayotte* », selon la formule, maintes fois répétée, de Younoussa Bamana » (Boisadam, 2009). La comparaison de quelques éléments d'équipement, entre 1976 et 2011, donne un aperçu intéressant de ces changements.

	1976	2011
<b>Nombre de km de routes bitumées</b>	25km	229km
<b>Équipements aéroportuaires</b>	1 aérodrome de 270m <sup>2</sup> et une piste de 1 350m	1 aéroport de 11 000 m <sup>2</sup> et une piste de 1934m
<b>Nombre d'établissements scolaires</b>	26 écoles et 1 collège	195 écoles, 18 collèges, 10 lycées
<b>Équipement et personnel de santé</b>	1 hôpital, 1 médecin (aidé de deux Volontaires à l'aide technique), 90 lits	1 centre hospitalier, 4 hôpitaux intercommunaux, 13 dispensaires, 200 médecins, 343 lits
<b>Parc automobile</b>	« quelques dizaines d'automobiles brinquebalantes » (Boisadam, 2009)	« un parc automobile relativement important » (IEDOM, 2011)

**Tableau 2: Évolutions en termes d'équipement, 1976 – 2011**  
(sources : IEDOM, 2011 ; Boisadam P., 2009 et Martin J., 2010)

Toujours au niveau de l'équipement, l'électrification de l'île a été plutôt tardive, enclenchée en 1977 par la construction d'une première centrale de taille modeste en Petite

<sup>72</sup> Boisadam, 2009

Terre et achevée seulement en 1993, année où la dernière commune, Chirongui, a été équipée (Martin, 2010).

Du point de vue de la scolarisation aussi les changements sont notables, puisque celle-ci concernait seulement 7% de la population en 1973, alors qu'elle concerne désormais 42,3% de la population totale. Le nombre de personnes n'ayant jamais été scolarisées reste important (44% des plus de 15 ans en 2007, contre 46% en 2002), mais le niveau acquis en sortie d'étude s'améliore au fil des années : en 2002, 17% d'une classe d'âge obtenait le baccalauréat, contre 48% en 2011.

Les écarts avec la Métropole tendent donc à s'atténuer légèrement, même s'ils restent importants. Ainsi, au niveau de la santé par exemple, « *la capacité d'accueil des établissements hospitaliers demeure insuffisante au regard des besoins de la population* », et « *en densité, l'offre hospitalière reste la plus faible de France* » (IEDOM, 2011).

### *2.1.3. Une évolution des modes de vie importante mais hétérogène*

Les modes de vie traditionnels à Mayotte étaient axés autour de trois grands types d'activités vivrières.

Pilier majeur de l'économie vivrière traditionnelle, l'agriculture assurait ainsi à Mayotte une fonction de subsistance clef, indissociable de fonctions sociales et symboliques tout aussi fondamentales. Comme la plupart des systèmes vivriers basés avant tout sur la sécurité, les parcelles agricoles se caractérisaient par un mode de cultures associées (cf. Photo 1) basé principalement sur le manioc, la banane et le riz. On trouvait également sur les parcelles divers types de brèdes (feuilles comestibles), des cocotiers (dont pratiquement chaque partie était utilisée au quotidien), des ignames, des ambrévades, des patates douces... Les arbres fruitiers tels que le jacquier, le manguier, l'arbre à pain ou encore le papayer ne faisaient pas l'objet de soins particuliers et se régénéraient naturellement en règle générale.



**Photo 1: Cultures associées**  
(cliché : L. Beretti)



**Photo 2: Parcelle après défrichage par brûlis**  
(cliché : P. Lizot)

La technique classique de défrichage et de préparation des parcelles consistait à débroussailler au *shombo* (coupe-coupe), puis à mettre le feu aux broussailles une fois sèches, en laissant toutefois sur pied les souches importantes et les plus gros arbres s'il y en avait (cf. Photo 2). Un système complexe de jachère, totale ou partielle, suivant la nature des cultures précédentes, permettait aux terres agricoles de se reconstituer entre deux cycles.

Outre les cultures vivrières, se sont également développées les cultures de rente, introduites par les Français à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, avec un succès très relatif. Ainsi, l'économie sucrière, au terme d'une histoire courte et chaotique, s'effondra définitivement en 1905. Après un bref apogée dans les années 1920, la culture de la vanille déclina puis stagna plus ou moins jusqu'à aujourd'hui. De même, l'ylang-ylang « *connut sa période de gloire après la seconde guerre mondiale* » puis la production chuta et connu le même sort que la vanille. Le café, lui, « *ne donna jamais de résultats remarquables* » de même que la cannelle, le clou de girofle, la citronnelle ou le cacao. La production de coprah, « *qui avait suscité de grands espoirs, ne connut qu'un succès éphémère* » et cessa définitivement en 1980 (Fontaine, 1995).

Du point de vue temporel, la vie traditionnelle, basée en grande partie sur les travaux agricoles, était rythmée par les deux saisons principales, *kashkazi* et *kusi*. Le *kashkazi*<sup>73</sup> représentait la période de travail la plus intense, « *les premières précipitations s'accompagn[ai]nt d'un pic de travail dont l'intensité diminuait peu à peu, à mesure que les beaux jours approchaient. Pendant toute cette période humide[...], il n'était pas rare que les producteurs consacrent six heures à l'activité agro-pastorale, six jours sur sept, le vendredi*

<sup>73</sup> Qui correspond comme on l'a vu à l'hiver austral, la saison la plus chaude et la plus arrosée et qui s'étend d'octobre à mars.

*étant dédié à la prière et aux affaires du village* » (Barthès, 2003) <sup>74</sup>. C'est également en cette saison que certains hommes « montent au *tobé* », village saisonnier situé près des lieux de cultures trop éloignés du « vrai » village pour pouvoir redescendre tous les jours en période d'activités culturelles intenses. Pendant la saison sèche (*kusi*) au contraire, en dehors des cultures de rente<sup>75</sup>, la production agricole ne mobilisait les villageois que quelques heures tous les deux ou trois jours (Barthès, 2003).

Cette agriculture traditionnelle, pratiquée au rythme des deux saisons principales, permettait ainsi à l'ensemble de la population de subsister. Au-delà de la seule subsistance, les produits et les pratiques agricoles, tout comme la répartition des terres, présentaient des fonctions sociales et symboliques structurantes pour la société mahoraise. Ainsi, « *la terre cultivable est possédée traditionnellement par le groupe de filiation et utilisé par ses membres ; les parcelles du village sont également des biens familiaux, répartis entre les filles mariées. Sol habité et sol cultivé sont donc tous les deux des espaces familiaux, accessibles aux individus en tant que membres de la famille et du village* » (Blanchy, 1990). Les travaux des champs, pratiqués par les hommes comme par les femmes, faisaient régulièrement appel au système d'entraide familiale (*musada*), tandis que les produits agricoles entraient dans le circuit des échanges internes et externes au village, l'agriculture participant ainsi fortement à la cohésion des réseaux sociaux mahorais. C'est également au niveau symbolique que certains produits agricoles remplissaient des fonctions importantes : le riz était notamment utilisé dans divers rituels (Barthès, 2003) et intervenait également dans plusieurs légendes transmises de génération en génération<sup>76</sup>. Les terres agricoles tout comme la forêt et les villages étaient en outre parsemés de *ziaras* (lieux sacrés réputés habités ou fréquentés par des *djinns*, c'est-à-dire des esprits), plus ou moins importants, sur lesquels un certain nombre de rituels collectifs et individuels étaient régulièrement pratiqués.

Dans le cadre de cette société agropastorale traditionnelle, l'élevage de bovins, de caprins, d'ovins et de poules constituait un complément à l'agriculture, fondamental en termes d'alimentation, mais aussi et surtout en termes d'épargne. En effet, « *la capitalisation d'animaux permet de faire face à des dépenses importantes, qu'elles soient d'ordre coutumier, religieux ou non (...). Elle permet aussi de prévoir le pire, car l'organisation des*

---

<sup>74</sup> Pour la fluidité de notre propos, nous avons pris la liberté de modifier le temps des verbes de cette citation, originellement conjugués au présent, car il nous semble que cette description convient tout aussi bien à la réalité passée de la vie rurale mahoraise.

<sup>75</sup> Récolte des fleurs d'ylang-ylang entre mars et octobre et préparation de la vanille entre mai et juin.

<sup>76</sup> La plus connue étant celle de la formation d'une caye corallienne située au sud-est de Mayotte et appelée « Mtsanga Tsoholé » en shimaoré, ce qui signifie littéralement « plage de riz ».

*funérailles d'un défunt exige l'abattage d'une ou de plusieurs bêtes* ». Ce type de capitalisation concerne principalement les zébus, placés « *au sommet de la hiérarchie sociale des biens, après la terre* » (Barthès, 2003). Les chèvres ou les moutons étaient plus facilement consommés, lors de petites fêtes familiales ou d'autres occasions hors-quotidien, mais pas nécessairement exceptionnelles.

Le soin apporté aux différents animaux est proportionnel à leur valeur. Ainsi, les poules, les chèvres et les moutons sont généralement laissés libres dans le village et aux alentours, se nourrissant de ce qu'ils trouvent et de ce que l'on ramène des champs, le soir. Les zébus, quant à eux, sont conduits individuellement, par leur propriétaire ou un bouvier (généralement un membre de la famille, toujours un homme en tout cas), sur des zones de friche où ils sont attachés. Ils sont déplacés une à deux fois par jour, notamment vers les rivières, pour y être abreuvés. L'élevage intervient donc de façon importante dans l'organisation de la société mahoraise traditionnelle, mais ne constitue pas un élément structurant du territoire rural, aucun espace n'étant spécifiquement réservé au pâturage. Cet état de fait s'explique notamment par le petit nombre de bêtes que possédaient en général les ménages.

Enfin, pendant longtemps, la consommation de viande n'étant pas quotidienne mais réservée à des occasions bien particulières, ce sont les produits de la pêche qui ont constitué la principale source de protéine au sein de l'alimentation mahoraise. Nous reviendrons plus bas sur cette activité spécifique, qui inclut pêche à pied et pêche embarquée, et concerne aussi bien les hommes que les femmes.

Les mutations en termes de démographie, d'équipement, de scolarisation, s'ajoutent à celles qu'a connues l'économie en général et contribuent à bouleverser ces modes de vie traditionnels. Ainsi, par exemple, les activités agricoles, qui occupaient 60% de la population active en 1985 et n'en concernent plus que 8% en 2007. Ce déclin se fait au profit d'un travail salarié qui se développe (la part que représente le travail salarié au sein de cette même population active passant de 30% en 1978 à 68% en 2007)<sup>77</sup>, notamment dans un secteur tertiaire en pleine expansion. Ce phénomène est à lier en partie à la généralisation de la scolarisation, qui induit également une mobilité grandissante au niveau des jeunes générations, dont un certain nombre part désormais poursuivre ses études en Métropole ou à la Réunion. Le renforcement de cette mobilité est en outre perceptible à l'échelle de

---

<sup>77</sup> Malgré cette nette augmentation, la proportion de travailleurs salariés à Mayotte est inférieure à celle des autres DOM, tels que la Réunion notamment, où le travail salarié concerne 88% de la population totale (IEDOM, 2010, p. 9).

l'ensemble de la population et contribue à faire changer modes de vie et modes de consommation, notamment. Nous traiterons des aspects territoriaux de ces bouleversements dans le chapitre 4.

En outre, l'alignement du système juridique et réglementaire local sur le droit commun constitue également un facteur de transformation sociétale majeur. Ainsi, depuis plusieurs années, on assiste à une modification progressive du statut civil de droit local, visant à le rapprocher des principes et des droits fondamentaux de la République française. En 2001, la loi du 11 juillet (loi n° 2001-616) précisait les règles de conciliation du statut civil de droit local avec celui de droit commun et les modalités de renonciation au statut personnel de droit local. En 2003, la loi programme n°2003-660 du 21 juillet met fin (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005) à « *certain aspects du statut personnel [qui] n'étaient toujours pas compatibles avec les principes républicains* » (Hyst et al., 2008). Il s'agit notamment de la polygamie, de la répudiation, ou encore de la discrimination entre enfants en termes de succession (discrimination fondée sur le sexe et sur le caractère légitime ou naturel de la naissance). La loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 précise et généralise ces principes (elle interdit par exemple de « *contracter de nouvelles unions polygames, et ce sans condition d'âge, en supprimant la faculté maintenue par la loi du 21 juillet 2003 [...], pour les hommes nés avant 1987 de continuer à contracter des unions polygames* »<sup>78</sup>). En outre, elle relève l'âge légal du mariage des femmes à 18 ans et non plus 15 ans, et supprime la justice cadiale<sup>79</sup>, « *dont le fonctionnement ne répond pas aux exigences de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales [...]. Conformément au Pacte pour la départementalisation, le rôle des cadis sera recentré sur des fonctions de médiation sociale* »<sup>80</sup>.

L'ensemble de ces mesures touche, comme on le voit, de nombreuses sphères des modes de vie traditionnels et contribue à un profond bouleversement de la société mahoraise. Même si leur mise en place s'est voulue progressive et coïncide en partie à un changement des mentalités (sur la polygamie, la répudiation et la justice cadiale notamment), elles ont été vécues par certains comme une transformation difficile à accepter.

---

<sup>78</sup> <http://www.migrantsoutremer.org>

<sup>79</sup> Les cadis avaient jusque-là fonction de juges, de notaires et de médiateurs sociaux (autorité morale et religieuse).

<sup>80</sup> <http://www.migrantsoutremer.org>

La vitesse à laquelle ces changements de toute nature – démographie, équipement, justice, réglementation, emploi... – sont intervenus est aujourd’hui à l’origine d’une cohabitation complexe entre modes de vie traditionnels et modes de vie se rapprochant des modèles métropolitains.

Ce qui renvoie à une question cruciale au sein de cette société au carrefour de cultures et de modes de vie si différents : celle de l’identité et des rapports entre les différents groupes composant cette société aux multiples facettes.

## **2.2. La question de l’identité : que signifie « être Mahorais » aujourd’hui ?**

Selon S. Blanchy, il existe à Mayotte un « *fort sentiment d’identité locale* », construit en miroir face à deux groupes représentant l’altérité : les métropolitains, « *culturellement distincts malgré le partage – théorique – de la même citoyenneté française* », et les Comoriens, « *politiquement distincts malgré le partage de nombreux éléments culturels* », notamment la religion musulmane (Blanchy, 2002). Il semble que ce « miroir communautaire » (§2.2.1) constitue l’élément identitaire le plus structurant, mais au sein d’une société aux transformations si rapides, un second type de « miroir » se doit d’être pris en compte en tant que déterminant identitaire : « le miroir générationnel » (§2.2.2).

Nous ne pouvons évidemment prétendre répondre ici à une question qui reste en large part non résolue voire impensée dans la société mahoraise<sup>81</sup>, mais il nous paraît important de rendre compte de ce que nos observations, nos conversations, nos lectures ont pu nous donner à comprendre des ambiguïtés et des enjeux de cette question identitaire, en tant qu’élément explicatif de processus participatifs tels que celui sur lequel nous nous penchons dans ce travail.

### *2.2.1. Le miroir communautaire*

L’ambiguïté des rapports intercommunautaires est en grande partie marquée par l’histoire politique de Mayotte, que nous avons présentée plus haut. Elle se caractérise principalement par une absence de revendications de particularismes culturels, contrairement à ce que l’on peut observer dans d’autres Outre-mers tels que la Nouvelle-Calédonie par exemple, pour laquelle les Accords de Nouméa posent une réversibilité de la renonciation au statut personnel particulier. Les Mahorais n’ayant aucunement revendiqué de tels

---

<sup>81</sup> Voir à ce sujet Blanchy S., 2002<sup>1</sup>, notamment le paragraphe de son article intitulé « Identité : l’absence de débat ».

particularismes – et ayant refusé de ce fait le statut de TOM en 1976 –, une telle réversibilité n'a jamais existé à Mayotte, toute renonciation au statut personnel de droit local étant irréversible. Cela dit, pour poursuivre sur cet exemple, les cas de renonciation à ce statut sont dans l'ensemble restés très rares, la majorité des Mahorais préférant, lorsque l'alternative était encore d'actualité, conserver un statut de droit local, malgré l'absence de revendications publiques concernant une quelconque spécificité socio-culturelle. En effet, si « *en imposant le seul mot d'ordre de l'appartenance française, Mayotte s'[est] interdit tout mouvement d'expression identitaire et toute critique de la société coloniale et post-coloniale* », il n'en reste pas moins qu'en privé, les Mahorais « *ne font pas mystère de leur désir de conserver leurs manières de vivre malgré le rattachement à la France* » (Blanchy, 2002<sup>1</sup>). Ce qui explique l'insuccès de la procédure de renonciation, que « *de nombreux Mahorais assimil[aient] à un changement de comportement social, à un abandon de la culture propre pour une entrée dans "l'univers blanc" (unzunguni)* » (Blanchy, 2002<sup>1</sup>). Et ce qui explique également l'ambiguïté qui peut se manifester dans les rapports entre Mahorais et *Mzungus*<sup>82</sup>, les seconds étant considérés par les premiers tantôt comme appartenant à un monde enviable en termes de niveau de vie et de stabilité politique (un « « eldorado anti-Comores »), et tantôt comme des intrus aux mœurs délétères (ou simplement ridicules), menaçant les modes de vie traditionnels<sup>83</sup>. Les changements liés à l'intégration nationale de Mayotte sont donc vécus tour à tour comme des victoires contre l'épée de Damoclès qu'a longtemps constituée l'hypothèse d'un retour dans le giron comorien, ou comme des atteintes insupportables à une culture et une identité mal assumées, mais indéniablement présentes et spécifiques. Certains événements liés à l'application de la loi Littoral sont par exemple tout à fait révélateurs de la tension permanente entre ces deux postures contradictoires (cf. annexe 1)<sup>84</sup>. Et comme nous le verrons au fil des chapitres suivants, la mise en place d'outils de gestion importés de Métropole tels que les PNM révèlent également la complexité de ces rapports unissant Mayotte à la France, les Mahorais aux Métropolitains.

Le rapport aux Comoriens n'est pas beaucoup plus simple. Ils sont d'une part perçus en tant qu'étrangers (conformément au droit français et en contradiction avec le droit international donc), et dans une certaine mesure rejetés en tant que tels. Cela se traduit

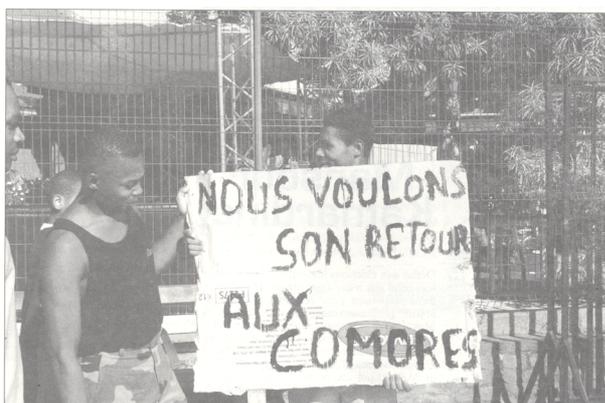
---

<sup>82</sup> Mot en shimaoré désignant les Métropolitains

<sup>83</sup> Ceci étant largement accentué par le fait que les fonctionnaires de l'État présents sur l'île, qui constituent la majorité de la présence métropolitaine, ne faisant généralement que passer, ne prennent souvent pas la peine d'apprendre les langues ou de s'intéresser aux mœurs locales. Une certaine ambiance néo-coloniale demeure bien présente, matérialisée par les « Mzunguland » au sein desquels se retranchent certains métropolitains.

<sup>84</sup> La question du foncier littoral est une question aussi complexe que majeure, que nous ne pouvons traiter comme il se devrait ici, malgré l'intérêt certain qu'elle représente.

notamment au travers d'un racisme ordinaire consistant à les considérer comme causes d'un certain nombre de maux<sup>85</sup> – dont la diminution des ressources halieutiques par exemple, comme nous le verrons dans le cadre de nos entretiens autour du PNM –, mais également lors d'évènements plus extraordinaires, réveillant les vieilles rancœurs et renvoyant à cette question politique, une fois encore déterminante. Le cas des émeutes du 27 mars 2008 est, en cela, très révélateur. Parti d'une protestation contre l'État français<sup>86</sup> (cf. Photo 3), le mouvement a presque immédiatement basculé vers des actes de violence xénophobe, dirigés contre les Métropolitains, auxquels ont répondu quelques jours plus tard des manifestations mahoraises dirigés contre les Comoriens. Ainsi, aux slogans des Comoriens tels que « *À mort les Mzungus !* », « *Les Mzungus dehors !* » accompagnant jets de pierre, agressions et autres dégradations, ont répondu les slogans des Mahorais: « *Ne touchez pas à nos Mzungus ! Anjouanais rentrez chez vous ! Nous en avons marre !* » (cf. Photo 4).



**Photo 3: Émeutes du 27 mars 2008**  
(source : Mayotte Hebdo n°374)



**Photo 4: Manifestation du 30 mars 2008**  
(source : Mayotte Hebdo n°375)

Ce type d'événement donne à voir clairement la complexité avec laquelle s'imbriquent des enjeux à la fois internationaux, régionaux, locaux, politiques, socio-économiques, mais également culturels, comme on peut le voir sur la photo suivante, prise le 27 mars (cf. Photo 5).

<sup>85</sup> Un racisme ordinaire pouvant prendre des formes assez choquantes : on a pu voir ainsi, en 2005, des mères mahoraises empêcher des enfants anjouanais de pénétrer dans les écoles maternelles, suite à une manifestation organisée quelques jours auparavant par des immigrés comoriens sans papiers (Matso, 2005).

<sup>86</sup> Suite au débarquement armé organisé en mars 2008 par le gouvernement central comorien appuyé par l'Union Africaine et la France, pour déloger Mohamed Bacar d'Anjouan, ce dernier s'est réfugié à Mayotte, où il a demandé l'asile politique. La majeure partie des Anjouanais alors présents sur le sol mahorais ayant été directement ou indirectement victimes des violences de son régime, ces derniers ont donc – légitimement – exigé que Bacar soit livré aux Comores pour y être jugé, et qu'il ne bénéficie pas d'un asile politique qu'on leur a à eux-mêmes presque systématiquement refusé.



**Photo 5: Revendication formulée par des Comoriens, lors des émeutes du 27 mars 2008**  
(source : Mayotte Hebdo n° 374)

Cette photo renvoie en effet à ce que nous disions plus haut sur le « risque culturel » que constitue aux yeux de certains la présence française à Mayotte, et à l'autre dimension du rapport entre Mahorais et Comoriens qu'elle engendre. Ainsi, paradoxalement, si « *les Mahorais ont un discours globalement négatif sur ces migrants, en majorité anjouanais [...], les relations quotidiennes sont bonnes, comme si, d'une certaine manière, l'arrivée de ces voisins si semblables réintroduisait à Mayotte un peu de la culture et de l'identité en voie de disparition* » (Blanchy, 2002<sup>1</sup>). Effectivement, nous avons pu l'entendre à plusieurs reprises à propos de la religion, dont certains Mahorais disent qu'elle est davantage respectée par les Comoriens, « *meilleurs musulmans que les Mahorais* ». Une opinion partagée par certains Comoriens déplorant notamment la consommation d'alcool banalisée et ostensible. Les nombreux liens familiaux unissant Mahorais et Comoriens renforcent en outre la complexité et l'ambiguïté de leurs rapports<sup>87</sup>.

Parallèlement à ces rapports intercommunautaires qui s'ancrent, on l'a vu, dans plusieurs siècles d'histoire, il est intéressant d'évoquer la composante générationnelle de cette société, fortement maquée par les bouleversements des dernières décennies.

---

<sup>87</sup> En témoignent ces paroles d'un Mahorais rencontré à Hamouro, quelques jours après les émeutes du 27 mars 2008 : « *Moi les Anjouanais je les aime pas, il y a toujours des problèmes avec eux, faut les renvoyer là-bas...Bon, ma femme est Anjouanaise, elle je l'aime, c'est pas pareil* ».

### 2.2.2. Le miroir générationnel

Les changements les plus radicaux en termes de modes de vie sont intervenus à Mayotte à partir des années 80, c'est-à-dire extrêmement récemment. Ils ont plusieurs conséquences.

Tout d'abord, une accentuation importante du classique fossé intergénérationnel. Au sein d'une même famille, se côtoient ainsi communément des personnes ayant vécu à peu de chose près comme vivaient leurs propres ancêtres (en termes d'activités vivrières, rituelles, d'organisation familiale, de modes de déplacement...) et des jeunes partant faire leurs études en Métropole, utilisant les télécommunications modernes, se détachant des activités vivrières, des traditions et des rites. C'est-à-dire, deux mondes complètement différents.

En outre, il est intéressant de constater qu'il n'est nul besoin d'avoir 80 ans pour être perçu ou se sentir appartenir à un monde révolu. Une femme de quarante ans nous rapportait ainsi les propos de son fils, l'interrogeant sur sa jeunesse :

*Il me demande toujours "mais maman dans ton temps est-ce que ceci...", "maman dans ton temps est-ce qu'on faisait cela..."... Alors je lui réponds "mais tu sais, je vivais pas au temps des dinosaures hein !"*

S'il est universel que les enfants perçoivent le monde dans lequel ils ne sont pas nés comme une véritable *pré-histoire*, il semblerait que cela soit renforcé à Mayotte par l'écart majeur existant entre les modes de vie actuels et ceux d'« avant », un avant somme toute très récent. Ainsi cette femme a grandi par exemple dans un village sans électricité jusqu'à ses 28 ans (Chirongui), ce qui doit effectivement paraître de la science-fiction pour ses enfants habitués à la télévision et au réfrigérateur depuis qu'ils sont nés.

Cet autre extrait d'entretien est également frappant...

*De toute façon c'est pas nous qui vont changer, nous c'est trop tard maintenant pour qu'on change d'état d'esprit, c'est les jeunes qui vont vraiment changer les choses par rapport à l'environnement...*

... lorsque l'on sait que la personne qui prononce cette phrase est âgée de 22 ans.

À la vitesse de ces transformations s'ajoute en outre le *credo* de l'intégration française que nous avons évoqué plus haut et qui engendre à son tour deux effets. En premier lieu, il est à l'origine d'une certaine ambiguïté vis-à-vis des anciennes générations, qui n'est pas sans rappeler celle qui caractérise les rapports intercommunautaires. Ainsi, dans les discours que nous avons pu recueillir au cours d'entretiens ou de conversations informelles, ces anciennes

générations et leurs mœurs – aux yeux de certains – d’un autre temps (pêches traditionnelles, pratiques rituelles, croyances...) apparaissaient tantôt comme relevant d’un archaïsme difficilement assumable à l’heure de la départementalisation, tantôt comme les gardiens de cette culture jamais revendiquée, si peu valorisée et pour d’aucuns, tellement menacée. D’autant plus menacée que cette absence de revendication culturelle semble, en second lieu, influencer sur la place de la transmission des pratiques traditionnelles. Vouées à disparaître pour certains, devant être transmises pour d’autres... la place de ces pratiques et notamment des pratiques liées à la mer et au littoral pour ce qui nous intéresse, est à déterminer dans le cadre d’un outil de gestion tel que le PNM.

La question de l’identité mahoraise, de ses enracinements historiques, politiques, socio-économiques et de ses traductions en termes de rapports intercommunautaires et intergénérationnels est aussi complexe<sup>88</sup> qu’importante à aborder pour tenter de comprendre quelque peu cette société dans laquelle s’inscrit aujourd’hui l’outil PNM.

### **3. Enjeux liés à la mer et au littoral à Mayotte**

En effet, de par sa dimension participative, l’outil PNM implique de comprendre la société au sein de laquelle il s’inscrit, les acteurs qu’il est appelé à fédérer, les éléments déterminants au niveau des interactions entre ces acteurs. Cependant, il est également et avant tout un outil de gestion de l’environnement marin, voué à assurer sa préservation dans le cadre d’un développement durable. Il s’agit donc dans ce troisième point, de nous pencher plus spécifiquement sur les enjeux que cristallisent à la fois les milieux marins et les milieux littoraux, des enjeux de diverses natures, que nous n’avons pas classés ici suivant une hiérarchie particulière, tous étant *a priori* aussi cruciaux pour l’avenir. Il s’agit donc d’enjeux liés au domaine des loisirs et du tourisme (3.1), à la pêche et à l’aquaculture (3.2), au transport et au commerce maritimes (3.3), mais également d’enjeux socio-culturels (3.4) et bien sûr, environnementaux (3.5).

Mais avant cela, une rapide présentation introductive s’impose. D’un point de vue juridique, l’ensemble de l’espace maritime mahorais se décompose en trois entités :

---

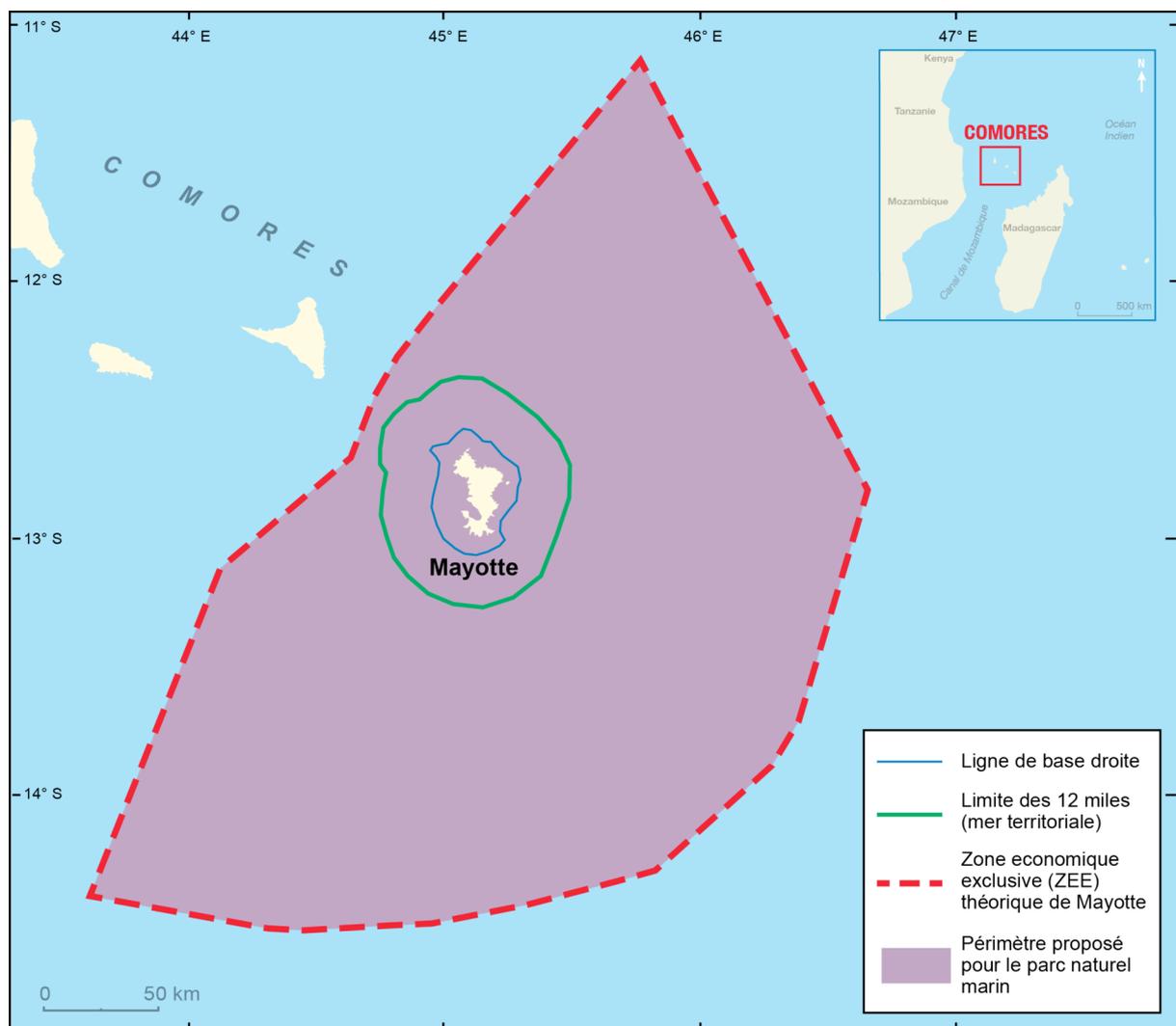
<sup>88</sup> « Les parents ils veulent quand même que leurs enfants ils aient la même éducation qu’eux, et puis les enfants ils veulent... suivre leur... l’évolution actuelle, d’aujourd’hui, du coup... cette génération elle est confrontée à deux cultures différentes quoi... C’est ce que j’ai envie de dire... mais c’est pas que au niveau de culture, c’est culture, tradition et aussi au niveau... du territoire aussi...qui change... » (extrait d’entretien avec un jeune homme d’une vingtaine d’années, qui résume bien nous semble-t-il, l’imbrication entre le communautaire et le générationnel, en tant que déterminants de l’identité mahoraise actuelle).

- Le lagon, dont les limites ont été fixées par le décret n° 77-1067 du 12 septembre 1977 et qui présente ainsi une superficie de 1100 km<sup>2</sup> ;

- La mer territoriale, qui représente la surface comprise entre les lignes de bases droites – qui constituent la limite extérieure du lagon – et la limite des 12 milles, ce qui correspond à une surface de 6279 km<sup>2</sup> ;

- La Zone économique exclusive (ZEE), s'étendant à 200 milles au large de la mer territoriale, ce qui représente une superficie de 62 089 km<sup>2</sup>.

Ces trois délimitations sont présentées dans la carte suivante, réalisée par la mission d'étude pour la création du PNM (cf. Figure 8).



**Figure 8: Délimitations de l'espace maritime mahorais**  
(source : Arnaud J.-P., 2009. Modifications : P. Brunello, cellule géomatique UMR LIENSs 6250)

Comme nous le verrons, la zone qui concentre le plus d'enjeux est la zone côtière, c'est-à-dire le lagon et le littoral. Les 185 km de linéaire côtier sont extrêmement variés, englobant

divers types de plages, des pointes rocheuses ou boisées, des falaises, des mangroves (qui couvrent 30% du littoral), dont nous pouvons avoir un aperçu dans la planche photo suivante.



*Plage du Prefet, nord de Grande Terre*



*Pointe Saziley, sud-est de Grande Terre*



*Sud de Moya, Petite Terre*



*Tsimkoura, Baie de Boueni*



*Pointe Saziley, sud-est de Grande Terre*



*Moya, Petite Terre*

**Planche photo 1: Diversité du littoral à Mayotte**  
(clichés : L. Beretti)

Le lagon présente trois types de récifs coralliens sur lesquels nous reviendrons plus bas, mais que l'on peut voir sur la carte suivante, plus spécifiquement centrée sur la zone côtière.



**Figure 9: Caractéristiques géomorphologiques générales du lagon de Mayotte**  
 (Conception / Réalisation: L. Beretti)

### 3.1. Enjeux liés au tourisme et aux loisirs nautiques, aquatiques et subaquatiques

#### 3.1.1. Vers un tourisme essentiellement « bleu »<sup>89</sup>

La mer et le littoral sont aujourd'hui au cœur d'un secteur touristique unanimement considéré comme l'un des facteurs de développement clef pour Mayotte<sup>90</sup>. Ainsi pouvait-on lire en 2006 dans la "Stratégie d'aménagement du territoire et de développement de l'action touristique à moyen et long terme" que « *compte tenu des potentialités offertes par l'île, le Conseil Général et le Comité du Tourisme font du tourisme une priorité du développement économique de Mayotte* » (CDM, CDT, 2006). Ou encore, dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Mayotte<sup>91</sup>, que le tourisme est l'une des trois « *filières à forte valeur ajoutée* » vers lesquelles seront dirigées les politiques de soutien à l'économie (PADD, 2009). Ou enfin, plus récemment, dans le rapport 2011 de l'IEDOM, que « *le tourisme constitue pour Mayotte l'un des secteurs d'activités présentant un grand potentiel de création de valeur ajoutée et d'emploi* » (IEDOM, 2011). Longtemps embryonnaire, le tourisme se développe peu à peu depuis quelques années. Ainsi « *au cours des années quatre-vingt, le nombre annuel de touristes est passé de 1000 à 3500* » (Gay, 1999). En 1999, l'INSEE estimait ce nombre à 21 000 et en 2010, il est passé à 53 000, avec une nette progression du tourisme d'agrément (qui concerne 43% des touristes en 2010) au détriment du tourisme affinitaire, qui restait jusque-là dominant. Selon l'INSEE, (2010<sup>2</sup>), en 2010, « *l'attractivité de Mayotte ces dernières années semble ainsi se confirmer* », même si elle reste une destination mineure en comparaison des autres îles de l'Océan Indien, « *la Réunion ayant accueilli au seul premier semestre 2010 environ 200 000 touristes* » (IEDOM, 2011).

Depuis 1996, le slogan touristique adopté par le Comité du tourisme de Mayotte (CDTM)<sup>92</sup> est révélateur du choix effectué pour construire et vendre cette attractivité : miser sur le « produit d'appel » clef que constitue l'élément marin. Anciennement « île aux

---

<sup>89</sup> (PADD, 2009)

<sup>90</sup> Contrairement à la tendance dominante concernant les espaces littoraux et marins côtiers en Métropole aujourd'hui : « *L'attractivité que connaissent les espaces côtiers les place davantage dans une logique de gestion du trop-plein (Paskoff, 1998) et du mal-développement que dans une recherche d'essor économique* » (Guineberteau *et al.*, 2006)

<sup>91</sup> Prévu par la loi d'orientation du 11 juillet 2001 relative à Mayotte, le PADD a été élaboré et adopté le 17 décembre 2004 par le Conseil Général afin « *de fixer les objectifs de développement économique, social, culturel et touristique ainsi que ceux de la préservation de son environnement* ». Il a été modifié afin de le rendre conforme à la loi Littoral du 3 janvier 1986, applicable à Mayotte depuis l'ordonnance n° 2005-868 du 28 juillet 2005 relative à l'actualisation et à l'adaptation du code de l'urbanisme à la Collectivité. Il a été définitivement validé par le Conseil d'Etat en mars 2009 et a reçu son décret d'application en juin 2009.

<sup>92</sup> Association loi 1901 créée en 1987 à l'initiative du Conseil Général, le CDTM a vocation à conduire et à mettre en œuvre la politique et la stratégie du tourisme et de loisirs de Mayotte du Conseil Général (<http://www.mayotte-tourisme.com>).

parfums » au même titre que ses voisines comoriennes, Mayotte est désormais devenue « l'île au lagon », comme en témoigne l'actuel logo du CDTM.



Figure 10: Logo actuel du Comité du tourisme de Mayotte

Ainsi, si Mayotte peut, comme d'autres îles, correspondre « *dans l'imaginaire collectif, à l'archétype du "paradis tropical", apprécié pour son ensoleillement et la douceur de ses températures, pour ses paysages, ses plages, ses eaux turquoise [...], c'est surtout le lagon aux dimensions exceptionnelles (1100 km<sup>2</sup>) qui confère à celle que d'aucuns qualifient de "presque atoll" une grande originalité, offrant aux visiteurs de magnifiques paysages marins et plus particulièrement aux plongeurs des sites sous-marins uniques* » (Bernardie-Tahir, 2001). Les activités liées au milieu marin se sont donc développées au fil des années, afin de répondre à la demande de touristes majoritairement métropolitains, représentant 48% des touristes en 2010 selon l'INSEE (2010<sup>2</sup>), mais également des métropolitains résidents et des Mahorais qui se tournent progressivement vers ces activités.

### 3.1.2. *Émergence et développement d'activités nautiques, aquatiques et subaquatiques*

Au niveau de **l'offre commerciale** liée au milieu marin, elle est principalement constituée de trois grands types d'activités : la plongée, les sorties de découverte du milieu marin et la pêche sportive. Les chiffres présentés ici concernant le nombre de sorties ou les chiffres d'affaires générés sont principalement issus de l'enquête réalisée en 2008-2009 par A. Quartararo, qui a dû pallier le manque de données chroniques sur ces sujets au moyen de nombreuses interviews recoupées avec des données souvent disparates ou peu actualisées. Ils doivent donc être considérés avec une certaine prudence, mais n'en constituent pas moins une information intéressante et inédite.

#### 3.1.2.1. *La plongée sous-marine*

Cette activité, la plus ancienne à Mayotte, est aujourd'hui proposée par seize clubs de plongée, principalement basés sur la zone Mamoudzou-Dzaoudzi (8 structures), la plus proche du site de plongée le plus fréquenté : la Passe en S, qui accueille approximativement

plus de 17 300 plongées par an, soit 57% des plongées de Mayotte (Quartararo, 2009). D'autres clubs sont présents autour de l'île, notamment au niveau des structures hôtelières les plus importantes (Trévani dans le nord, Sakouli au sud-est et Le Jardin Maoré au sud). La plupart de ces clubs sont de petites structures, comptant moins de cinq salariés permanents, qui génèreraient néanmoins un chiffre d'affaires de 1,3 à 1,5 millions d'euros par an (Quartararo, 2009).

### 3.1.2.2. *Les sorties de découverte du milieu marin*

Deux types de sorties existent : l'observation des mammifères marins et les promenades en mer. Les premières sont proposées principalement par huit opérateurs, qui proposent tout au long de l'année des « safaris dauphins » pouvant selon les saisons ou les occasions, s'enrichir d'observations d'autres espèces (raies mantas, tortues, cachalots...). L'espèce phare de cette activité reste cependant la baleine à bosse, présente dans les eaux mahoraises de juin à octobre. Cette activité constitue de fait une « promenade en mer », mais la distinction souligne les différences de moyens de toutes natures entre ces structures et les trois pêcheurs officiellement autorisés à transporter des passagers, dans des embarcations aux normes. Ces derniers proposent des promenades, de la pêche embarquée de loisir et accessoirement du *whale-watching*<sup>93</sup>. De nombreux pêcheurs pratiquent également ce type de sorties sans autorisation, car elle constitue un complément de revenus non négligeable. Selon certaines estimations, il y aurait eu 12 700 *whale-watchers* au cours de la « saison baleine » 2008, pour un chiffre d'affaires estimé entre 750 000 et plus d'un million d'euros (Guezet *et al.*, 2009).

D'un point de vue spatial, les zones les plus fréquentées correspondent à la partie nord-est et sud-est du lagon et de ses abords. La carte suivante a été réalisée par l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) et montre la fréquentation du lagon pour le *whale-watching* par différents usagers<sup>94</sup>.

---

<sup>93</sup> Activité d'observation des cétacés dans leur milieu naturel, à vocation touristique et pédagogique

<sup>94</sup> Enquête menée en août 2007 auprès de 48 personnes : 28 plaisanciers à moteur, 3 plaisanciers à la voile, 8 plongeurs, 7 pêcheurs emmenant occasionnellement des touristes pour des balades en mer et 2 opérateurs de *whale-watching*.

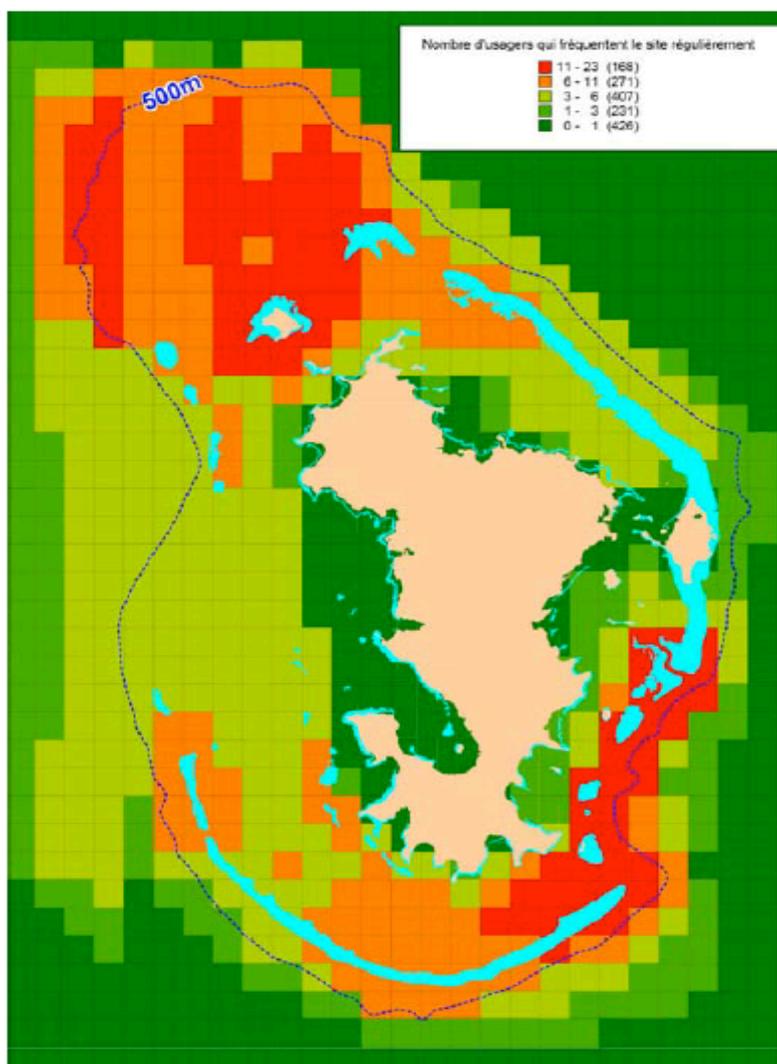


Figure 11: Fréquentation du lagon durant l'activité de whale-watching  
(Source : Pusineri et Caceres, 2009)

### 3.1.2.3. La pêche sportive

Cette activité est actuellement proposée par deux structures, qui auraient effectué selon l'enquête d'A. Quartararo environ 160 sorties en 2008, pour un total de 480 à 500 clients et un chiffre d'affaires de 45 000 euros. La demande serait en augmentation et « *proviendrait d'une clientèle composée plutôt de cadres ou de retraités ayant un bon pouvoir d'achat parce que l'activité est relativement coûteuse (équipement, carburant, prestation)* » (Quartararo, 2009).

Outre ces activités à caractère commercial<sup>95</sup>, on assiste également au développement d'**activités de loisir** liés à la mer et au littoral, telles que la baignade, le *snorkelling*

<sup>95</sup> Auxquelles nous pouvons ajouter le tourisme de croisière, qui « *représente un réel potentiel économique pour Mayotte* » (Guézel R. et alli, 2009), Mayotte ayant accueilli 10 879 croisiéristes entre septembre 2007 et avril 2008.

(exploration sous-marine au moyen de palmes, masque et tuba) ou encore le kayak, qui sont de plus en plus pratiquées, y compris par un public mahorais, notamment par le biais de l'école (cours de natation, kayak et initiation à la voile).

### 3.1.3. Un aménagement du territoire touristique essentiellement littoral

Le littoral constitue, du point de vue du développement de ces activités nautiques, aquatiques et subaquatiques, un espace clef. Quelques zones littorales sont aujourd'hui particulièrement concernées : « *Structures et clients se concentrent fortement dans la zone Nord-Est de Grande terre (Mamoudzou) ainsi qu'en Petite terre (Dzaoudzi), le déséquilibre de la répartition des structures et des équipements correspondant au déséquilibre de la répartition démographique et à la faiblesse des aménagements touristiques, spécifiquement. Actuellement, il existe 3 pôles touristiques en dehors de Mamoudzou, tous les trois développés autour de structures hôtelières : Trévani au Nord-Est, Sakouli au Sud-Est et N'Gouja au Sud* » (Ouartararo, 2009). En outre, il est stipulé dans le PADD, que « *les sites potentiels d'accueil des installations touristiques majeures nouvelles devront être localisés exclusivement sur le littoral* » (PADD, 2009), en dérogation à la loi Littoral, afin de pallier le défaut actuel de structures d'hébergement<sup>96</sup> et de se donner les moyens d'atteindre l'objectif de 120 000 à 150 000 visiteurs par an à l'horizon 2020. Neuf sites stratégiques de développement touristique ont ainsi été identifiés dans le PADD, pour accueillir des « *projets hôteliers d'envergure* » (IEDOM, 2011). En janvier 2011, la Préfecture et le Conseil Général ont lancé des appels à projets concernant quatre de ces neuf sites : Bambo-Est (commune de Bandrélé), Mtsanga Beach (commune de Sada), Mtsanga Gouéla et Mariam Lidi (commune de Bouéni toutes les deux). Trois ont été pourvus au cours de l'année 2011 (Bambo-Est, Mtsanga Beach et Mtsanga Gouéla).

Cette littoralisation des infrastructures liées au tourisme rejoint la problématique plus large de la pression foncière générale qui pèse sur le littoral depuis quelques décennies et va croissant. Elle pose des questions clefs en termes de politique foncière, dont la complexité est décuplée à Mayotte, en raison des multiples évolutions en termes d'application de la législation nationale et notamment de la loi littoral, qui ne va pas sans heurts.<sup>97</sup>

---

<sup>96</sup> En 2011, la capacité d'hébergement est de 559 chambres, soit 231 chambres de plus qu'en 2007, mais 1951 chambres de moins que la Réunion et 10 941 chambres de moins que Maurice (IEDOM, 2011, p. 131).

<sup>97</sup> Voir à ce sujet Carayol R., 2011 et Mayotte Hebdo n° 343 (Annexe 1).

Outre le littoral, nous pouvons constater que globalement, sur l'ensemble de la zone maritime de Mayotte, c'est plus spécifiquement le lagon qui constitue, au niveau du développement et de la gestion des activités de loisirs, la zone la plus porteuse d'enjeux.

Ainsi, sur ces deux zones clefs (littoral et lagon), la question est celle de l'augmentation de ces activités, de la pression potentielle sur les milieux qu'elles peuvent générer et d'une gestion qui permettent le développement économique au cœur duquel elles se trouvent, tout en préservant ces milieux.

### **3.2. Enjeux liés à la pêche et à l'aquaculture**

Ces deux secteurs d'activités sont aujourd'hui porteurs d'enjeux clefs, tant d'un point de vue économique que, pour certains types de pêche, d'un point de vue socio-culturel. L'un des enjeux spécifique à la pêche mahoraise est d'abord un enjeu de connaissance (§3.2.1), qui constitue un facteur de difficulté pour la gestion et le développement de la filière pêche à Mayotte (§3.2.2). L'aquaculture quant à elle, si elle traverse dernièrement des difficultés, n'en demeure pas moins un secteur prometteur, notamment en tant que complément du secteur halieutique (§3.2.3).

#### *3.2.1. Connaître la pêche à Mayotte*

La problématique de la pêche à Mayotte se caractérise tout d'abord par une méconnaissance chronique, tant au niveau de la pêche artisanale que de la pêche industrielle.

La distinction entre ces deux grands types de pêche est utilisée par plusieurs sources<sup>98</sup> mais appelle quelques précisions. Le domaine de la pêche est marqué, comme bien d'autres, par une multiplicité de définitions, variant d'un État à l'autre ou, de façon plus générale, d'une source à l'autre. Qu'il s'agisse du type de pêche ou de la définition du statut de pêcheur, les catégories et les critères de définition abondent. L'INSEE distingue par exemple quatre types de pêche : la « petite pêche »<sup>99</sup>, la « pêche côtière »<sup>100</sup>, la « pêche au large »<sup>101</sup> et la « grande pêche »<sup>102</sup>. Ces quatre catégories se fondent sur la durée de l'expédition maritime et sur le tonnage des bateaux. La loi d'orientation sur les pêches maritimes et les cultures

---

<sup>98</sup> Notamment Busson O., 2011 et IEDOM, 2008 à 2011

<sup>99</sup> Absence du port inférieure ou égale à 24h

<sup>100</sup> Absence du port comprise entre 24 et 96h

<sup>101</sup> Absence du port supérieure à 96h, lorsque cette navigation ne répond pas à la définition de la grande pêche

<sup>102</sup> Comprenant : a) Navires de plus de 1000 tonneaux de jauge brute ; b) Navires de plus de 150 tonneaux s'absentant habituellement plus de 20 jours de son port d'exploitation ou de ravitaillement ; c) Navires de plus de 150 tonneaux dont le port d'armement est éloigné de plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement.

marines de 1997 (loi n°97-1051 du 18 novembre 1997) distingue quant à elle la « pêche artisanale » de la « pêche industrielle » sur le critère de l'embarquement de l'armateur, alors que la Commission européenne considère comme artisanale la pêche effectuée au moyen d'embarcations de moins de 12 mètres (Busson, 2011), se fondant ainsi sur le critère de la taille de l'embarcation. Il existe bien d'autres critères, tels que la présence, l'absence ou la puissance d'un moteur sur l'embarcation, la distance à la côte – souvent croisée avec la profondeur de la zone de pêche –, les techniques utilisées, l'importance de la production, le caractère commercial ou vivrier de l'activité, le statut mono-actif ou pluri-actif des pêcheurs, ou encore le nombre de marins-pêcheurs embarqués. Selon les critères ou les combinaisons de critères utilisés, les chiffres peuvent énormément varier et s'avèrent ainsi souvent peu ou difficilement comparables d'un État à l'autre, ce qui constitue d'ailleurs l'un des enjeux forts de la réforme actuelle de la politique commune des pêches (PCP).

Ne prétendant aucunement trancher un débat aussi complexe, nous nous appuyerons ici sur les définitions adoptées par O. Busson<sup>103</sup>, qui croise plusieurs critères de façon pertinente nous semble-t-il, au vu du contexte mahorais. En effet, selon lui « *les termes de pêches côtières et de pêches hauturières, [...] pourraient convenir dans la majorité des cas à Mayotte, sauf quand les pêches artisanales sont "lointaines", comme c'est souvent le cas* ». Il ajoute en outre que « *pour Mayotte, le critère de l'embarquement du propriétaire n'est pas pertinent car la plupart des propriétaires d'embarcations ne sont pas embarqués ; ce ne sont pas pour autant des entreprises de pêche industrielle. Le critère de taille du navire ne paraît pas non plus tout à fait adapté, car cela reviendrait à considérer que des palangriers de 13m pourraient être considérés comme industriels, ce qui ne correspond pas à l'acception commune du terme* » (Busson, 2011). Il retient donc les définitions présentées dans l'encadré suivant, plus proches de celles données par la FAO que de celles précédemment évoquées.

Pourra être considérée comme industrielle une activité de pêche effectuée à partir de navires d'une longueur supérieure à 24m, effectuant des pêches hauturières, appartenant à des sociétés et disposant d'une logistique importante leur permettant par exemple de changer d'océans selon la stratégie.

A contrario, une pêche artisanale peut s'entendre comme une pêche effectuée à partir de petites embarcations à proximité relative des côtes.

**Encadré 6: Définition de la pêche industrielle et de la pêche artisanale par O. Busson**  
(source : Busson O., 2011, p. 19)

<sup>103</sup> Auteur de deux articles et d'un ouvrage sur la pêche à Mayotte et administrateur des Affaires Maritimes de Mayotte de 2005 à 2009.

Notons que la pêche artisanale est ici définie de façon beaucoup moins précise que la pêche industrielle, du fait de sa grande hétérogénéité. La structuration et la modernisation de cette pêche nécessiteront sans doute à terme de diviser cette large catégorie, mais pour l'heure elle nous semble pertinente pour caractériser ce secteur en pleine mutation, si difficile à cerner du fait de l'absence chronique « *de données statistiques fiables* » (IEDOM, 2011).

### 3.2.1.1. La question du nombre de pêcheurs artisanaux embarqués

En effet, le « *puissant mécanisme de suivi de l'activité des marins* » (Busson, 2011) que constitue le régime de sécurité sociale spécifique aux marins (ENIM<sup>104</sup>) ne s'appliquant pas à Mayotte, le nombre de pêcheurs n'est pas connu précisément à Mayotte aujourd'hui. La dernière étude statistique ayant été réalisée par la DAF date de 2003 (AGRESTE-ESAP, 2004, 2004) et évalue le nombre de pêcheurs à 4817, chiffre repris dans le rapport annuel de l'IEDOM de 2011, à défaut d'autres données. Il existe pourtant un Registre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture (RAPAM), qui faisait état, en 2006, de 413 pêcheurs-agriculteurs et de 294 pêcheurs déclarant la pêche comme leur seule source de revenus (Guézel, 2007), mais une minorité de pêcheurs seulement est inscrite dans ce registre et ceux qui y figurent sont généralement des patrons pêcheurs, rarement embarqués. Depuis 2006 la mise en place d'une qualification spécifique à Mayotte, le Certificat d'aptitude au commandement des navires de la petite pêche (CACPP)<sup>105</sup> contribue à apporter quelques informations quantitatives (108 marins ayant obtenu ce brevet en 2010 par exemple), mais concerne là encore une minorité de pêcheurs. Il faut ajouter en outre que la pêche est un secteur employant un grand nombre d'immigrés comoriens en situation irrégulière – 60% des pêcheurs embarqués seraient en situation irrégulière en 2006 (Guézel, 2007) –, ce qui ne facilite certes pas les tentatives de quantification. « *La Préfecture de Mayotte a accordé, depuis 2003, plus de 200 cartes de séjour à des pêcheurs étrangers (pour la plupart Anjouanais), mais il reste encore un grand nombre de pêcheurs étrangers en situation irrégulière à Mayotte* » (IEDOM, 2011). Au vu de tout cela, force est de constater que parmi ces pêcheurs locaux, ceux que l'on appelle « *pêcheurs professionnels* » à Mayotte forment

---

<sup>104</sup> Établissement national des invalides de la marine. Ce régime de sécurité sociale s'applique partout en France et dans les Outre-mers, sauf, pour l'heure, à Mayotte.

<sup>105</sup> « *Les capitaines de barques qui pêchent au moins quatre jours devraient être titulaires du brevet capacitaire à la pêche, mais le niveau de cette formation [...] est difficilement accessible à la très grande majorité des navigants qui ne maîtrisent pas le français* » (IEDOM, 2011, p. 87). Le CACPP, en ne demandant aucun pré-requis et en se basant sur des cours et des examens en langue locale est une innovation mahoraise permettant une régularisation du statut des pêcheurs ainsi qu'une amélioration de certaines de leurs connaissances. Il a été étendu depuis à la métropole et à la Réunion.

une catégorie plus que floue, pouvant relever de l'inscription au RAPAM, de l'adhésion au SMPPM (Syndicat Maritime des Pêcheurs Professionnels de Mayotte), de l'auto proclamation ou encore du type d'embarcation utilisée.

### *3.2.1.2. La question des types d'embarcations artisanales et des zones de pêche associées*

On distingue généralement trois types d'embarcations de pêche artisanale à Mayotte : les pirogues, les « barques Yam' »<sup>106</sup> et les palangriers. Comme on peut le voir sur la Photo 7, les pirogues mahoraises sont à balancier unique, taillées dans un tronc de manguiier, de badamier ou de *takamaka*. Elles mesurent entre 2 et 5m de long et peuvent transporter de un à trois pêcheurs. La technique de pêche la plus utilisée avec ce type d'embarcation est celle de la palangrotte<sup>107</sup>, mais le filet peut également être utilisé (cf. Planche photo 5, chap.4). Certaines de ces pirogues sont motorisées. Le dernier recensement officiel effectué par la DAF date 2005 et comptabilisait 773 pirogues. D'autres estimations plus récentes avancent un chiffre de 900 pirogues en 2010 (Affaires Maritimes et Busson, 2011) et de 1200 en 2011 (Copemay et IEDOM, 2011). Là encore, difficile de disposer de données précises.

---

<sup>106</sup> Abréviation de « Yamaha ».

<sup>107</sup> Correspond à l'utilisation d'une ligne lestée d'un caillou et grée d'un hameçon droit, pratiquée de jour comme de nuit.



**Photo 6: Palangrier**  
(Cliché: R. Guézel)



**Photo 7 : Pirogue**  
(Cliché : L. Beretti)

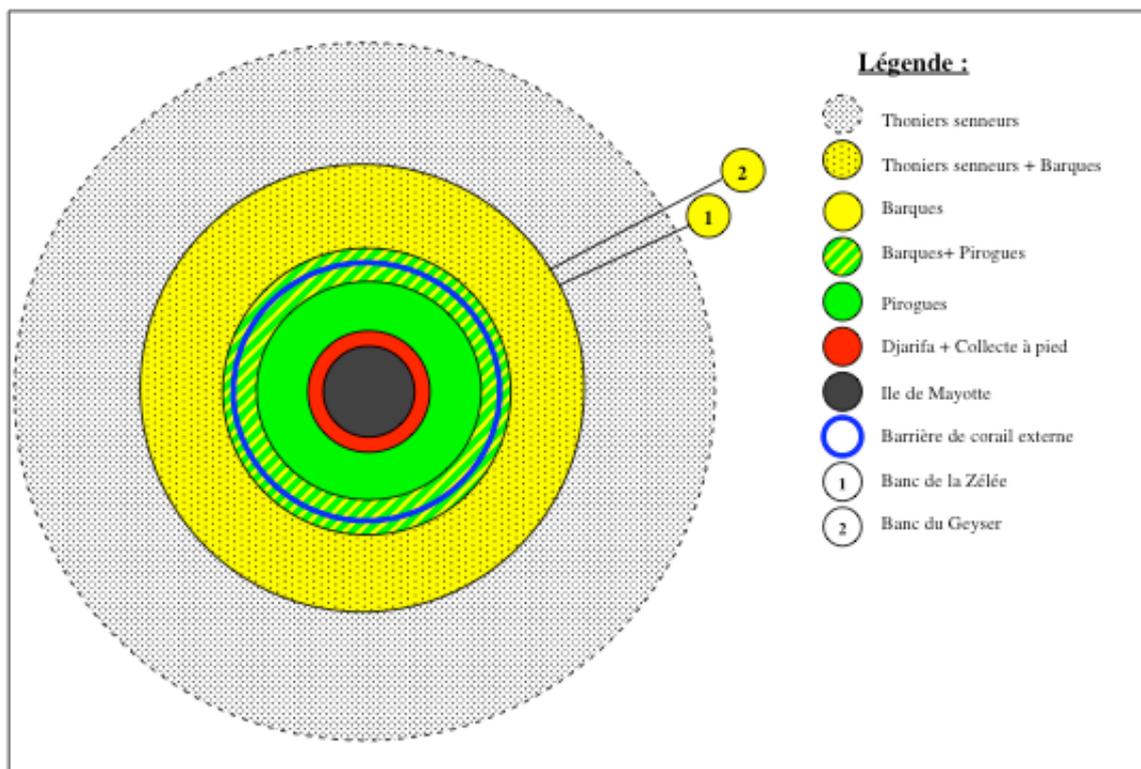


**Photo 8 : barque "Yam"**  
(Cliché : A. Poiret)

À partir du début des années 90, « *la flotte de pêche mahoraise a évolué avec l'importation massive de barques en polyester motorisées* » (cf. Photo 8), de 7 à 9 mètres de long, adaptées à l'absence d'infrastructures portuaires dédiées à la pêche (non pontées, elles sont suffisamment légères pour être remontées sur la plage au retour de la pêche) (Busson, 2011). Selon les estimations, leur nombre est évalué entre 250 et 300 en 2011. Il a baissé depuis que leur importation a été interdite en 2004, car elles ne répondaient plus aux normes de sécurité en vigueur à Mayotte. Les techniques utilisées sont là aussi principalement la palangrotte et le filet.

Enfin, les palangriers (cf. Photo 6) constituent le dernier type d'embarcation à Mayotte, le plus moderne, pêchant, comme leur nom l'indique, à la palangre. Ce type d'embarcation fait son apparition à Mayotte au début des années 2000 et l'on compte aujourd'hui trois palangriers sur l'île.

Au niveau des zones de pêche de ces différentes embarcations, on peut constater sur le schéma suivant qu'elles tendent à se superposer, les barques partageant avec les pirogues les abords de la barrière externe et avec les thoniers senneurs la zone extérieure au lagon. En effet, certaines grandes barques équipées d'un double moteur et d'une cale à glace vont pêcher relativement loin, vers les bancs de la Zélée et du Geysier principalement (situés à environ 60 milles de Mayotte), mais aussi jusque dans les eaux malgaches, sur les bancs du Castor et du Leven (situés à 130 milles de Mayotte), de la Grenouille (180 milles) ou encore dans les eaux du Mozambique, au niveau du banc du Lazarus (230 milles) (Busson, 2011). Il va sans dire que dans ces barques non conçues pour parcourir de telles distances, les conditions de sécurité sont des plus faibles et il va également sans dire que les pêcheurs prenant de tels risques sont assez rarement de nationalité française.



**Figure 12: Schématisation des zones de pêche associées aux types d'embarcations et aux types de pêche**  
(source : Wickel A., 2008)

Représenté en rouge sur le schéma ci-dessus (cf. Figure 12), apparaît un autre type de pêche que nous n'avons pas encore abordé : la pêche à pied.

### 3.2.1.3. La question des pêcheurs à pied

En effet, à ces considérations axées sur les pêcheurs embarqués, il faut également ajouter la question des pêcheurs à pied, n'ayant fait l'objet d'aucune étude statistique avant 2008-2009, période à laquelle la mission d'étude pour la création du PNM a réalisé une enquête sur laquelle nous reviendrons plus précisément. C'est une activité qui demeure largement pratiquée à Mayotte, tout particulièrement lors des grandes marées. Elle peut être de diverse nature, selon les méthodes et les outils utilisés, ainsi que les produits pêchés (crustacés, coquillages, poissons, poulpes...). Ces derniers sont généralement destinés à une consommation familiale. Certains pêcheurs vendent toutefois le produit de leur pêche à des restaurants ou à des magasins, notamment lorsqu'il s'agit de poulpes et de crabes (les crabes faisant partie, en principe, des tabous alimentaires musulmans). On peut distinguer six types de pêche à pied :

#### - La récolte de coquillages

Pratiquée traditionnellement par les femmes comme par les hommes, de façon collective ou individuelle, cette activité consiste à ramasser diverses sortes de coquillages sur le platier et les parties rocheuses de l'estran, à marée basse.



*Lambis lambis* (Sept doigts)



*Cypraea rufa* (Casque rouge)

**Planche photo 2: Coquillages récoltés au cours d'une session de pêche à pied**  
(clichés: Lara Beretti, 2008)

#### - La pêche au poulpe

Sans embarcation, la pêche au poulpe se pratique de deux façons : soit à pied, sur le platier, soit, à partir du platier, en nageant au niveau du tombant. Ce sont autant les hommes

que les femmes qui pratiquent la première technique, la seconde étant exclusivement masculine.



**Planche photo 3: Pêche au poulpe**  
(clichés: Lara Beretti, 2008)

#### - La pêche à l'*uruva*

L'*uruva* (*Tephrosia sp.*) est une plante sauvage et anciennement cultivée à Mayotte. Traditionnellement, les femmes fabriquent une pâte avec ces feuilles, qu'elles jettent ensuite dans les flaques résiduelles du platier, à marée basse. Toxique, cette pâte provoque l'asphyxie des poissons, mais également de tous les êtres vivants présents dans la flaque. Les poissons sont donc ensuite récoltés facilement à la main. Ce type de pêche ainsi que la culture de l'*uruva* sont interdits depuis l'arrêté préfectoral n°396/DAF-SEF du 17 juin 1997, portant interdiction de certains modes de pêche, ainsi que de la culture de l'*uruva* sur le territoire de Mayotte. Elle continue néanmoins à être pratiquée par certains.

#### - La pêche au *djarifa* et la pêche au filet

La pêche au *djarifa* se pratique depuis des générations à Mayotte, et constitue peut-être le mode de pêche le plus unanimement reconnu comme traditionnel (par les habitants, et par les touristes, pouvant trouver de nombreuses cartes postales ou descriptions de guides, mettant en scène cette activité). Il s'agit d'une activité exclusivement féminine, qui se pratique en fond de baie et en sortie de mangrove, à marée descendante, et plus particulièrement lors des marées basses de vives eaux. Aujourd'hui, les *djarifas* sont de plus en plus largement confectionnés à partir d'un tissu en tulle (type moustiquaire), plus facile à soulever car laissant passer plus d'eau à travers les mailles que des tissus en coton ajouré. Les mailles sont donc extrêmement fines. Pour cela, la longueur du *djarifa* excède rarement 6m, pour une

largeur variant entre 4 et 6 m (cf. Photo 9 et Photo 10). Chaque pêcheuse ne possède pas son *djarifa*, c'est généralement la propriété d'un groupe de pêche au sein duquel la pêche sera partagée équitablement.



**Photo 9: Djarifa**  
(source : Dahalani Y., 1997)

La technique est la suivante : il faut deux femmes tenant le *djarifa* et une « rabatteuse ». Les deux pêcheuses tenant le *djarifa* le maintiennent ouvert dans l'eau, en le bloquant avec leurs pieds, ce qui permet de le plaquer au fond de l'eau. L'autre côté du *djarifa* est maintenu à la surface à la main. Lorsque le banc de poisson est entré dans le *djarifa*, les pêcheuses le lèvent afin de piéger les poissons à l'intérieur.



**Photo 10: Levée du djarifa**  
(source : Dahalani Y., 1997)

La pêche au filet peut également se pratiquer à marée descendante, sur le principe de la pêche au *djarifa*. Il s'agit là aussi de piéger de petits poissons en les encerclant dans le filet, puis en tirant celui-ci vers le bord tout en le refermant. Il faut donc être au minimum deux pêcheurs.



**Photo 11: Pêcheuses au filet changeant de zone de pêche, Musical Plage**  
(cliché : Lara Beretti, 2008)

D'une façon générale, la pêche à pied se pratique face au village (la pêche au *djarifa* étant particulièrement codifiée à ce niveau-là : hors de question pour des femmes de s'aventurer sur le périmètre d'un autre village, sous peine de représailles en règle de la part des femmes du village en question), tandis que le lagon constitue un espace beaucoup moins approprié, chacun étant libre d'aller pêcher où bon lui semble.

- La récolte de *Porites* pour le *Mzindzano*

Enfin, un dernier élément que l'on peut classer parmi les activités de pêche à pied même s'il est particulier, consiste dans la récolte de certains coraux (*Porites* massifs des groupes *lutea*, *solida*, *lobata*), pour construire la « pierre à *mzindzano* », utilisée pour la fabrication du masque de beauté traditionnel du même nom. Le port de ce masque est répandu dans l'ensemble de l'archipel des Comores, mais également dans le nord du Mozambique, en Tanzanie et dans les îles de Zanzibar et Pemba.



**Photo 12 : Femme portant le msindzano**  
(cliché : Lara Beretti, 2008)

« Pour réaliser ce maquillage quotidien, les femmes se servent d'un « tabouret » de corail sur lequel elles préparent une pâte onctueuse en râpant, sur le corail mouillé d'un peu d'eau, du bois, le plus souvent de santal, et/ou des végétaux (racines de henné, bourre de coco, un champignon ligneux, etc...), mêlés avec d'autres végétaux odorants (fleurs séchées, lichen, safran ou petites graines). Ce masque de beauté a des vertus protectrices de la peau contre le soleil et d'autres agressions » (Chanfi et Thomassin, 1999). Ces « tabourets » de corail sont fabriqués par des artisans qui en produiraient, selon l'enquête réalisée dans le cadre de la mission d'étude pour la création du PNM entre deux et cinq par an (Guézel *et al.*, 2009). Cependant, la cueillette de corail étant interdite depuis 1980<sup>108</sup> et l'amende conséquente, il est difficile d'obtenir des informations précises et suffisamment nombreuses pour être représentatives.

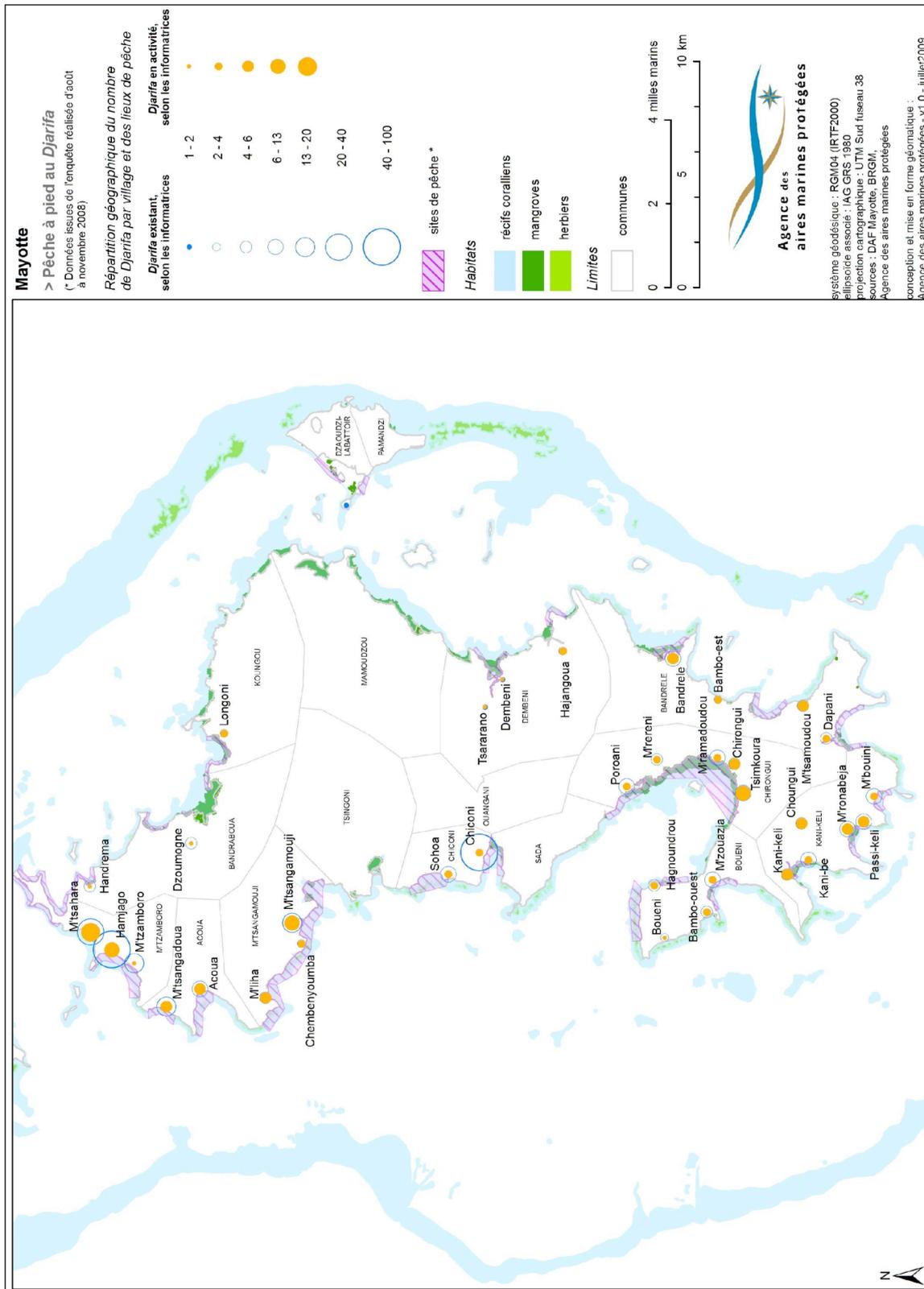


**Planche photo 4: Des Porites massifs aux « tabourets » de corail**  
(clichés : Lara Beretti, 2008)

L'enquête sur les pêches traditionnelles à Mayotte qu'a mené la mission d'étude pour la création du PNM comportait trois volets : un volet enquête, un volet comptages et un volet évaluation de l'impact de la pêche au *djarifa*. Nous reviendrons ultérieurement sur les deux autres volets, mais notons ici les apports du volet comptage. Celui-ci a consisté en une série de survols en ULM tout autour de l'île, réalisés entre août et novembre 2008. Le fait que ces survols n'aient pu être effectués qu'au cours d'une saison est un biais certain, mais des données inédites et fort intéressantes ont pu en être tirées, même si elles restent à approfondir. Ainsi, il a pu être estimé que « chaque jour, en moyenne plus de 160 ramasseurs et une vingtaine de pêcheuses au *djarifa* fréquentent le pourtour de l'île » (Guézel *et al.*, 2009).

<sup>108</sup> Arrêté préfectoral n°481/DAGC du 4 décembre 1980

En termes spatialisées des données relatives à ces pêches, cette étude a apporté des informations tout à fait intéressantes, comme l'illustre cette carte réalisée pour la pêche au *djarifa* (cf. Figure 13).



**Figure 13 : Zones de pêche au djarifa et nombre de djarifa en activité**  
 (source : Guézel R., *et al.* 2009)

#### *3.2.1.4. La question de l'évaluation des prélèvements de la pêche artisanale*

Au-delà de la question du nombre de pêcheurs et d'embarcations, se pose également celle des quantités prélevées, en termes de ressources. Elles sont elles aussi très difficiles à quantifier. La CAPAM (Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte) évalue cependant à 2050 tonnes de poissons la production annuelle du secteur de la pêche, pour un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros. La pêcherie palangrière, quant à elle, est estimée à environ 30 tonnes en 2011, contre 42 tonnes en 2010 (IEDOM, 2011).

#### *3.2.1.5. Les thoniers senneurs*

La « méconnaissance chronique » dont nous parlions un peu plus haut à propos de l'ensemble du secteur pêche à Mayotte touche la pêche industrielle de façon différente de la pêche artisanale. En effet, concernant cette pêche, des données quantitatives sont plus faciles à trouver<sup>109</sup>, mais selon certains auteurs, elle a longtemps été occultée, considérée comme ne faisant pas partie de la pêche mahoraise. En effet, si l'on remonte au fil des années dans les rapports de l'IEDOM, cette pêche n'apparaît qu'à partir du rapport annuel de 2007. Auparavant, la pêche qui est présentée est uniquement artisanale.

Actuellement, cinq thoniers senneurs sont immatriculés à Mayotte, parmi les plus récents de la flotte française et qui représentent ¼ de la flotte industrielle thonière française. En tout, ce sont une cinquantaine de thoniers français, espagnols, seychellois et italiens qui pêchent chaque année dans la ZEE de Mayotte. En 2010, il aurait ainsi été pêché près de 6000 tonnes de thons dans la ZEE de Mayotte en quelques semaines, pour un chiffre d'affaire estimé par les Affaires Maritimes entre 4 et 6 millions d'euros (Busson, 2011). Les prises sont débarquées à Port-Louis (Maurice), Diego Suarez (Madagascar) ou encore à Port Victoria (Seychelles), les thoniers ne faisant pratiquement jamais escale à Mayotte (Busson, 2011). Les équipages ne comptent pas de Mahorais et au-delà des conséquences sur les ressources, l'apport financier de cette pêche réalisée dans ses eaux était inexistant à Mayotte depuis 2001, date à partir de laquelle le montant de la taxe imposée à ces thoniers a été reversée directement au budget de l'Etat puis à celui de la préfecture des TAAF. Depuis 2009, cette redevance a été réattribuée à Mayotte, afin de contribuer à la modernisation de la pêche locale

---

<sup>109</sup> Leur fiabilité est cela dit souvent critiquée, mais nous ne pouvons ici entrer dans ce débat.

et à l'installation d'une antenne de l'IFREMER<sup>110</sup>. En outre, depuis décembre 2009, les thoniers ne sont plus autorisés à pêcher dans la limite des 24 milles autour de Mayotte à partir des lignes de base (c'est-à-dire à peu de choses près à partir de la barrière récifale externe).

### 3.2.2. Gérer et développer la pêche à Mayotte : quelques obstacles importants

L'énorme disparité qui existe aujourd'hui entre les différentes pêches mahoraises – en termes de moyens, de territorialités et de priorités – s'ajoute à un certain nombre d'autres éléments faisant obstacle à la gestion et au développement de la filière pêche.

Ainsi en est-il du manque de structuration qui caractérise la pêche artisanale mahoraise et joue un rôle majeur au niveau de la représentation des pêcheurs et donc, au niveau de la possibilité de prise en compte de leurs attentes, de leurs besoins et de leurs réalités, si diverses comme nous l'avons vu. En effet, *« en métropole et ailleurs outre-mer, les pêcheurs sont structurés autour de comités locaux des pêches, de comités régionaux, le tout chapeauté par le comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM). Ces structures jouent un rôle essentiel dans la diffusion des informations, mais aussi un rôle central d'interface entre l'administration et les pêcheurs »* (Busson, 2011). Or à Mayotte ces comités n'existent pas et c'est donc la Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture (CAPAM) qui est en charge des missions des comités des pêches, notamment en termes de représentation des pêcheurs. Cependant, *« beaucoup de pêcheurs se sentent imparfaitement représentés au sein d'une structure surtout dominée par la représentation des intérêts des agriculteurs »* (Busson, 2011). Il en est de même apparemment au niveau de la COPEMAY, Coopérative des pêcheurs de Mayotte, créée en 1978 dans l'objectif de développer la pêche artisanale, mais vis-à-vis de laquelle certains pêcheurs du Nord et du Sud *« se sentent toujours étrangers »*<sup>111</sup>, bien qu'étant adhérents. Un syndicat des pêcheurs (le Syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais, SMPPM) a été créé en 2007, mais il ne regroupe lui aussi qu'une minorité de pêcheurs. Enfin, des comités villageois de pêcheurs (COVIPEM) et des associations de pêcheurs (l'Association des pêcheurs d'Hamjago et l'Association des pêcheurs de Sada) ont été créés depuis plusieurs années et ont pour but justement de représenter les intérêts de ces pêcheurs villageois, *« mais contrairement à l'articulation des comités locaux et régionaux en métropole, il n'existe ici aucun lien organique entre la dizaine*

---

<sup>110</sup> Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

<sup>111</sup> Extrait d'entretien avec un pêcheur d'Hamjago, adhérent à la Copemay.

de COVIPEM et la CAPAM » (Busson, 2011)<sup>112</sup>. Ce point a également été souligné par la délégation du CNPMM qui s'est rendue à Mayotte en 2010 et qui note dans son compte rendu « un manque de lisibilité dans les acteurs en présence ». Elle ajoute qu'il « est difficile d'identifier les bons interlocuteurs professionnels, entre le rôle des COVIPEM, les élus de la Chambre et la Coopérative » (CNPMM, 2010). L'évolution statutaire de Mayotte permettra peut-être de répondre aux attentes de certains pêcheurs concernant la création d'un comité régional des pêches à Mayotte. Mais pour l'heure, elle ne simplifie pas les choses, en renforçant la remise en cause de la CAPAM, alors que celle-ci demeure actuellement le relais officiel entre les pêcheurs et l'administration.

Il faut également ajouter le problème de formation des pêcheurs, qui reste un obstacle important en termes de modernisation de la filière et d'alignement avec la métropole ou les autres DOM, mais également en termes de rapports de force entre les différents pêcheurs (palangriers et piroguiers par exemples), lorsqu'il s'agit de défendre des intérêts pouvant être divergents. Le CACPP est un moyen qui a commencé à faire ses preuves, mais qui ne touche actuellement qu'une minorité de pêcheurs et ne résout pas l'autre vaste problème que constitue la part très importante de pêcheurs en situation irrégulière aujourd'hui à Mayotte.

Enfin, un dernier élément qui nous paraît constituer un obstacle, ou du moins un facteur de difficultés au niveau de la gestion et du développement de la filière artisanale, est celui de l'imbrication des échelles d'enjeux au cœur de laquelle se trouve aujourd'hui la pêche mahoraise. En effet, les priorités des pêcheurs locaux concernant la ZEE de Mayotte (un certain nombre d'entre eux, et plus particulièrement les palangriers, directement concurrencés par les thoniers, souhaiteraient à terme interdire l'ensemble de la ZEE aux thoniers senneurs) se heurtent à des enjeux internationaux de taille. D'une part, les ZEE de Mayotte et des Îles Éparses constituent une « monnaie d'échange » stratégique pour la France, dans le cadre des négociations communautaires sur les quotas de pêche et plus particulièrement dans les négociations avec l'Espagne concernant le Golfe de Gascogne<sup>113</sup>, et d'autre part, elles sont le seul atout de taille dont dispose la France pour « participer à la course aux AMP océaniques » (Féral, 2011). Il n'est pas étonnant que, comme nous le verrons plus loin, certains pêcheurs se sentent aujourd'hui légèrement inquiets pour leur avenir, dans le cadre de cette évolution statutaire et de la mise en place de deux PNM<sup>114</sup> dans ces zones. Cela dit, ces

---

<sup>112</sup> Il faut noter malgré tout que ces comités constituent tout de même un progrès en termes de structuration et de prise en compte des spécificités de la pêche artisanale mahoraise, même si la qualité de leur fonctionnement reste inégale.

<sup>113</sup> Masséaux R. (vice-président du syndicat des pêcheurs), com. pers

<sup>114</sup> Celui de Mayotte en 2010 et celui des Glorieuses en 2012.

deux éléments peuvent aussi constituer une opportunité notable pour aller vers une professionnalisation du métier de pêcheur et un développement de la filière, passant notamment par une meilleure connaissance à la fois des acteurs, de l'activité et des stocks halieutiques. En effet, par exemple, le Système d'information halieutique (SIH), mis en place par les Affaires Maritimes en 2009 est désormais géré par le PNM et devrait apparemment fonctionner d'ici peu.

### *3.2.3. L'aquaculture : une filière clef*

Secteur d'activité récent – les premiers élevages ont été installés en 1999 et la commercialisation a débuté mi-2001 – l'aquaculture n'en constitue pas moins le premier poste d'exportation de Mayotte et le principal producteur de poissons d'aquaculture de tout l'Outre-mer français. En effet, avec un potentiel de production annuelle moyenne de 150 tonnes, elle se situe loin devant la Martinique (60 tonnes), la Réunion (40 tonnes) et la Guadeloupe et Tahiti (moins de 10 tonnes) (IEDOM, 2011). Cependant, l'aquaculture mahoraise demeure fragile et reste encore soutenue par l'État (via l'Office pour le développement agricole des DOM, l'ODEADOM) et le Conseil Général. La production de l'entreprise privée Mayotte Aquaculture a en effet chuté sensiblement depuis 2008, passant de 123 tonnes en 2007 à 34 tonnes en 2011. Les difficultés structurelles de l'aquaculture mahoraise (qui dispose pourtant, en termes de conditions naturelles, d'atouts exceptionnels) sont en grande partie liées au coût du fret aérien, qui rendent l'importation d'aliments et l'exportation du poisson extrêmement onéreux. Cependant, « *la loi parue en juin 2011, sur la prise en charge de 25% maximum des coûts de transports des produits et matières servant à la production locale des entreprises de l'outre-mer, aura sans doute un impact sur la crise que traverse l'aquaculture mahoraise* » (IEDOM, 2011). Dans un contexte de diminution des stocks halieutiques (bien que des études soient nécessaires pour la mesurer précisément), et de très faible capacité d'exportation, la filière aquacole constitue donc un enjeu particulièrement fort, qui se centre comme le tourisme, la pêche à pied et la pêche en pirogue, sur l'espace lagunaire.

### **3.3. Enjeux liés au transport et au commerce maritime**

Les enjeux liés au transport maritime et au commerce concernent quant à eux tout à la fois la ZEE dans son ensemble que la zone côtière, notamment du point de vue des infrastructures portuaires. Ce sont des enjeux clefs eux aussi, puisque la grande majorité des marchandises importées le sont par voie maritime. Le tonnage manipulé au port de Mayotte a pratiquement doublé au cours des dix dernières années, passant de 376 000 tonnes en 2001 à

près de 713 000 tonnes en 2011, même si « *Mayotte reste cependant bien en retrait des volumes observés dans d'autres DOM, comme La Réunion (plus de 4,1 millions de tonnes de marchandises manipulées en 2011) ou la Guadeloupe (3,4 millions de tonnes)* » (IEDOM, 2011). Le port de commerce de Longoni a fait l'objet de lourds travaux aboutissant en 2010 à la mise en service d'un second quai à conteneurs d'une longueur de 223m.

### 3.4. Enjeux socio-culturels

Les enjeux culturels liés à la mer et au littoral sont nombreux, la culture et les modes de vie traditionnels mahorais étant assez fortement liés à ces milieux. Ils s'inscrivent notamment dans les dimensions éminemment sociales de certains types de pêche, comme la pêche au *djarifa*, qui constitue un moment de sociabilité entre femmes tout à fait important<sup>115</sup>. En outre, « *dans un groupe de plusieurs djarifa, il y a généralement une meneuse, qui repère mieux les bancs de poissons. Elle est surnommée Madame météo, Sultan Bahari<sup>116</sup>, Foundi<sup>117</sup> de la mer, Présidente<sup>118</sup>... Elle peut avoir une suppléante nommée Seconde ou Secrétaire. Ces appellations ne sont pas sans évoquer, avec une note satirique, l'ordre socio-professionnel établi par la communauté masculine totalement exclue de cette activité* » (Guézel et al., 2009).

Ces enjeux socio-culturels s'inscrivent également dans la place que tiennent certains produits de la mer dans la vie quotidienne ou dans certains rituels. Certains coraux pour la fabrication de la « pierre à *mzindzano* », certains coquillages pour leurs vertus thérapeutiques ou fortifiantes, ou même simplement l'eau de mer, dont la puissance de purification intervient dans des moments cruciaux de la vie individuelle et collective, comme nous le verrons plus précisément dans le chapitre 4.

### 3.5. Enjeux environnementaux

Enfin, la mer et le littoral sont, à Mayotte comme ailleurs au demeurant, au cœur d'enjeux environnementaux de plus en plus largement mis en avant. Ainsi, malgré des lacunes

---

<sup>115</sup> Plusieurs pêcheuses de diverses générations que nous avons rencontrées témoignaient du fait que lorsqu'elles s'étaient mariées, elles avaient prévenu leur mari que la pêche passerait toujours avant tout et notamment avant lui (les plus jeunes affirment la même chose, au futur). L'une d'elle dont le mari, pêcheur, se sentait déshonoré par le fait que sa femme aille pêcher alors qu'il ramenait quant à lui suffisamment de poisson pour nourrir la famille, n'a jamais cessé de pêcher, malgré les interdictions et autres menaces. Son mari a fini par s'y faire...

<sup>116</sup> *Bahari* signifiant « la mer », en shimaoré.

<sup>117</sup> Le terme *foundi* signifie « celui qui sait », dans n'importe quel domaine (on peut être *foundi* religieux, *foundi* de la pêche, *foundi* des djinns...).

<sup>118</sup> Ou encore *Maira*, comme l'une des anciennes pêcheuses d'Hamjago que nous avons rencontrée.

encore importantes en termes de connaissances, tout le monde s'accorde à considérer le littoral et les eaux mahoraises – et tout particulièrement le lagon – comme de « *formidables réservoirs de biodiversité* » (Gabrié *et al.*, 2003) (§3.5.1). Cependant, un certain nombre de menaces pèsent actuellement sur ces milieux et mettent en exergue le lien fort qui unit terre et mer à Mayotte, d'un point de vue écologique (§3.5.2).

### 3.5.1. Richesses naturelles

En termes d'habitats comme d'espèces, le littoral et l'espace marin présentent à Mayotte une grande richesse.

En effet, du point de vue des **mammifères marins** – espèces clefs pour certaines activités touristiques comme on l'a vu –, il apparaît qu' « *un quart de la biodiversité mondiale de mammifères marins est présent à Mayotte* » (Gigou *et al.*, 2009). En effet, vingt-deux espèces de mammifères marins ont pu être observées dans le lagon et les eaux océaniques adjacentes : dix-huit espèces de dauphins, trois espèces de baleines à fanons et une espèce de sirénien.

Parmi elles, six espèces ont été considérées comme prioritaires dans le travail de synthèse réalisé en 2007 par C. Pusineri (2007) en vue d'une proposition de plan de gestion et de conservation des mammifères marins, ainsi que dans la synthèse effectuée par la mission d'étude pour la mise en place du PNM (cf. Tableau 3). Plusieurs d'entre elles font également l'objet d'un classement national et international. Le dugong et la baleine à bosse - dont Mayotte constitue un site de reproduction important - sont ainsi considérés comme « vulnérables » par l'UICN, comme « menacés d'extinction » par la CITES<sup>119</sup> et classés dans les annexes II et IV de la Convention de Nairobi. Ces deux espèces sont également protégées à l'échelle nationale, par l'arrêté ministériel du 27 juillet 1995, modifié par celui du 24 juillet 2006, qui protège les mammifères marins en France (Gigou *et al.*, 2009). Le dauphin à bosse est également classé dans l'annexe I de la CITES.

---

<sup>119</sup> Convention internationale pour le commerce des espèces en danger ou Convention de Washington.

	<b>Habitat critique et/ou zones d'observation les plus fréquentes</b>	<b>Présence dans les eaux mahoraises</b>	<b>Estimation du nombre d'individus</b>
<b>La baleine à bosse</b> ( <i>Megaptera novaengliae</i> )	Pente externe du récif nord et du récif effondré du sud-est, intérieur du lagon	De juin à octobre	Entre 60 et 100 individus passeraient chaque année au moins une fois dans les eaux mahoraises
<b>Le grand dauphin de l'Indopacifique</b> ( <i>Tursiops aduncus</i> )	Essentiellement à l'intérieur du lagon	Toute l'année	Environ 70 individus
<b>Le dauphin tacheté</b> ( <i>Stenella attenuata</i> )	Pente externe du récif barrière	Toute l'année	Plusieurs centaines d'individus
<b>Le dauphin à long bec</b> ( <i>Stenella longirostris</i> )	Pente externe du récif barrière	Toute l'année	Plusieurs centaines d'individus
<b>Le dauphin à bosse</b> ( <i>Sousa chinensis</i> )	Essentiellement à l'intérieur du lagon	Toute l'année	3 individus
<b>Le dugong</b> ( <i>Dugong Dugon</i> )	Essentiellement à l'intérieur du lagon (herbiers)	Toute l'année	Une dizaine d'individus

**Tableau 3 : Espèces de mammifères marins considérées comme prioritaires en termes de gestion**  
(source : Pusineri C., 2007 et Gigou A. *et al.*, 2009)

Comme on peut le constater, du point de vue de la préservation de ces espèces, les espaces clefs vont des zones côtières (récifs frangeants, auxquels semblent inféodés le grand dauphin et le dauphin à bosse ; herbiers<sup>120</sup>, qui constitue l'alimentation du dugong) aux zones semi-océaniques (pentes externes du récif barrière, mais également, semble-t-il, banc récifaux du Geysier et de la Zélée) (Tableau 3).

C'est également au niveau des **tortues marines** que le lagon constitue une zone importante, au niveau de la reproduction et de l'alimentation (herbiers). En outre, il apparaît que près de la moitié des plages recensées à Mayotte sont des sites de ponte fréquentés par les tortues vertes (*Chelonia mydas*). La tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) est également une espèce commune à Mayotte, bien que moins abondante que la première. En effet, si la stabilité de la population de tortues vertes à Mayotte se situe à l'inverse des tendances mondiales (elle est classée comme « espèce en danger de disparition » par l'UICN), la diminution importante de la population de tortues imbriquées est hélas cohérente avec les observations mondiales (elle est classée dans la catégorie des « espèces en grand danger de disparition » par l'UICN). Ses sites de pontes connus sont notamment les plages de Moya 2 et Papani en Petite Terre, et de Saziley et N'Gouja, au sud de Grande Terre.

<sup>120</sup> Plus précisément « herbiers de phanérogames marines », situés au niveau des récifs frangeants.

Outre ces espèces considérées comme remarquables, la biodiversité marine mahoraise compte également une grande richesse **ichthyologique**, bien que l'ensemble des espèces soit loin d'être répertorié aujourd'hui et 89 espèces d'**invertébrés** étaient répertoriées en 2004 (Gigou *et al.*, 2009).

La **mangrove** et les **récifs coralliens** constituent des écosystèmes majeurs d'un point de vue environnemental à Mayotte. La première occupait 735 ha en 2003, soit 20% de moins qu'en 1997. Elle joue un rôle majeur au niveau de la faune (nidification, nourrissage, reproduction...) mais également au niveau de la qualité de l'eau, de par son rôle de « filtre » naturel des apports terrigènes (sédiments, pollution). Elle constitue également une protection importante du point de vue de l'érosion marine. Sa régression est donc particulièrement problématique dans une île au système d'épuration embryonnaire et dans laquelle la problématique de l'envasement du lagon est de plus en plus préoccupante.

Concernant les récifs coralliens, on distingue à Mayotte trois formations principales :

- Les récifs frangeants, s'étendant sur environ 195 km, de façon discontinue, autour de l'île et des îlots. Leur largeur varie entre 50 et 800 mètres ;
- Le récif barrière, d'une longueur d'environ 140 km, pour une largeur comprise entre 800 m et 1,5 km ;
- La double barrière interne, au sud-ouest, s'étendant sur près de 18 km, et qui constitue une formation extrêmement rare (il en existe moins d'une dizaine dans le monde).

Du point de vue écologique, les récifs sont des milieux extrêmement riches, puisqu'ils abriteraient 25 % des espèces marines de la planète alors qu'ils ne couvrent qu'1% des fonds marins (Gigou *et al.*, 2009).

Ce petit aperçu loin d'être exhaustif permet de constater la richesse des milieux littoraux et marins de Mayotte d'un point de vue environnemental, une richesse reconnue tant localement qu'internationalement. Une richesse également, qui se concentre tout particulièrement au niveau des zones côtières (lagon, littoral), même si les connaissances restent à ce jour, largement incomplètes.

### 3.5.2. Principales menaces

Outre les menaces naturelles telles que cyclones, processus de bio-érosion, ou encore réchauffement des eaux, on constate à Mayotte un certain nombre de facteurs anthropiques de dégradation des milieux littoraux et marins.

Les principaux sont liés au décalage entre une croissance démographique extrêmement importante et un degré d'équipement destiné à traiter les rejets domestiques, qui demeure embryonnaire. La question de l'assainissement des eaux usées est particulièrement problématique. Aujourd'hui, « *seule la commune de Mamoudzou et quelques quartiers de certaines communes (Dzoumogné au nord, Mronabeja au sud), sont intégrés au système d'assainissement collectif opérationnel du SIAM<sup>121</sup>* » (IEDOM, 2011). La rareté et la cherté du foncier au niveau des étroites plaines littorales de Mayotte est un frein important, même si des emplacements ont été intégrés dans les Plan locaux d'urbanisme des communes, mis en place au cours des dernières années. Cependant, si 86 millions d'euros sont affectés à ce domaine dans le contrat de projet État-Mayotte 2008-2013, « *la mise en conformité de l'ensemble de l'assainissement de Mayotte nécessiterait un financement global de 500 millions d'euros* » (IEDOM, 2011).

Ce type de pollution touche prioritairement les mangroves et les récifs frangeants, qui sont particulièrement dégradés en aval des zones urbaines les plus importantes (Mamoudzou, Sada, Majikavo, Koungou...). Ces écosystèmes fragiles sont également menacés par un ruissellement que renforcent l'agriculture et l'urbanisation, et qui contribue à l'envasement préoccupant du lagon (cf. Photo 13).



**Photo 13 : Après la pluie. Apports terrigènes, Sada**  
(cliché: L. Beretti, 2007)

<sup>121</sup> Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte.

Le rôle de « filtre » naturel de la mangrove est en outre affaibli dans certains secteurs par des travaux de remblaiements importants, comme ce fut le cas pour la construction de la rocade de Mtsapéré, ayant entraîné la destruction d'importantes superficies de mangrove. Ces dernières sont également menacées par les déchets de toutes espèces pour lesquels elles servent encore souvent de décharge (cf Photo 19, chap 4).

Le développement, même encore limité, des activités nautiques et touristiques constitue également une pression pour les zones de pontes de tortues et les herbiers, situées au niveau de plages assez fréquentées, comme N'Gouja, pour les récifs, et pour les mammifères marins, de plus en plus « sollicités », par les opérateurs professionnels, mais surtout par les plaisanciers, de plus en plus nombreux.

Sans viser un inventaire exhaustif de l'ensemble des menaces environnementales pesant sur les milieux littoraux et marins de Mayotte, force est de constater que l'ampleur et la vitesse du développement<sup>122</sup> à Mayotte touche principalement les milieux côtiers, les plus riches d'un point de vue écologique.

Réfléchir collectivement à un développement nécessaire mais durable de l'île semble donc particulièrement crucial à l'heure actuelle. Des outils ont été mis en place au fil des années précédentes, pour tenter de préserver ces milieux littoraux et côtiers fragiles et de plus en plus dégradés, mais comme nous allons le voir, ils restaient très ponctuels et peu participatifs. Or dans ce contexte de forts enjeux de développement la participation de tous les acteurs liés, de diverses façons à ces milieux, est impérative.

---

<sup>122</sup> On peut évoquer les enjeux des grands travaux, tels que la construction d'un deuxième quai à Longoni, ou le projet d'extension de la piste longue de l'aéroport, directement sur le récif.

#### 4. Gérer et protéger la mer et le littoral à Mayotte

Le classique « millefeuille juridique et administratif » concernant les acteurs, les statuts, les règles et les compétences liées au littoral et à la mer en France est rendu encore un peu plus complexe à Mayotte pour plusieurs raisons. L'absence d'entité fédératrice telle que la DEAL (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement), renforce en effet l'éclatement des compétences entre divers services de l'État (SAM, SEF, SPEM)<sup>123</sup>, établissements publics (CEL, ONCFS)<sup>124</sup> et services rattachés au Conseil Général (DEDD<sup>125</sup>, CAPAM), dont la coordination laisse souvent à désirer. Ceci est notamment lié aux multiples remaniements engendrés par les régulières mutations juridico-administratives, issues des successives évolutions statutaires. L'application tardive de la loi sur la décentralisation de 1982 (2004 à Mayotte) a notamment bouleversé la répartition traditionnelle des compétences et entamé la toute-puissance de la DAF, faisant alors office de DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) à Mayotte. Pour exemple, le SPEM disparaît ainsi en 2006 et la compétence « pêche » est alors répartie entre le SAM et la CAPAM, créée en 2006. Plus récemment, en 2011, il y a également eu transfert de la compétence « environnement » de la DAF à la DEAL. Ces multiples changements nécessitent des temps d'adaptation qui ne vont pas dans le sens d'une efficacité et d'une opérationnalité immédiates, notamment au niveau du Conseil Général, qui se voit en charge de compétences de plus en plus nombreuses et diverses. Ce qui ne facilite pas les rapports entre ces nouveaux services et les traditionnels services de l'État, désormais tenus à coopérer sur des questions qu'ils avaient pour habitude de régler sans passer par le Conseil Général. En outre, cette coopération est rendue plus difficile encore par le système de *turn-over* qui prévaut au niveau des fonctionnaires de l'État<sup>126</sup> et entrave la nécessaire continuité que suppose une gestion efficace de problématiques aussi complexes et diversifiées que celles touchant à la mer et au littoral (pêche, transport, environnement, foncier, tourisme, immigration...)<sup>127</sup>.

En lien avec cette question de la répartition des compétences et des rapports entre les différents acteurs institutionnels, se pose celle des modalités de gestion de la mer et du littoral prévalant à Mayotte jusqu'à aujourd'hui. En effet, si les principes du développement durable

---

<sup>123</sup> Service des Affaires Maritimes, Service des Eaux et Forêt, Service des Pêche et de l'Environnement Marin

<sup>124</sup> Conservatoire des Espaces Littoraux ; Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

<sup>125</sup> Direction de l'Environnement et du Développement Durable

<sup>126</sup> Restant en poste 2 ou 4 ans, et pour les Préfets, souvent moins de 2 ans.

<sup>127</sup> On retrouve ce problème au niveau associatif. En effet, sur les nombreuses associations environnementales qui ont vu le jour ces dernières années dans les villages, un grand nombre périssent rapidement, car beaucoup de jeunes qui les mettent en place partent ensuite pour les études en métropole ou à la Réunion et aucune continuité ne parvient à se construire.

et la volonté de mettre en œuvre des politiques intégrées apparaissent désormais dans un certain nombre de plans d'action<sup>128</sup>, de démarches telles que le Grenelle de la mer, ou de documents d'orientation tels que le PADD ou le PGLM (Plan de gestion du lagon de Mayotte), lui servant de support pour les volets littoraux et marins<sup>129</sup>, il n'en reste pas moins que dans les faits, les mesures sectorielles et l'optique réglementaire sont longtemps restées dominantes, comme nous allons le voir. C'est notamment lié à la prédominance de la DAF que nous avons évoquée, mais également à un manque chronique de connaissances sur ces milieux, qu'il s'agissait et s'agit encore de combler, pour aller vers une gestion réellement intégrée et réellement efficace.

#### 4.1. Connaître pour pouvoir agir

C'est à l'aube des années 60 qu'un intérêt scientifique pour le lagon de Mayotte se manifeste, avec le lancement, en 1959, de la première mission océanographique d'importance réalisée par l'ORSTOM. Consacrée à une « *reconnaissance morphologique, structurale et sédimentologique détaillée* » du lagon, elle pose les bases de près de trente ans de recherches principalement axées sur les aspects géomorphologiques, sédimentologiques et biologiques de ce milieu (Coudray, 1996).

À partir des années 90, si les recherches dans ces domaines se poursuivent, de nouvelles problématiques émergent, et le lagon et le littoral sont de plus en plus fréquemment abordés, au sein de rapports ou de publications scientifiques et universitaires, sous l'angle de la protection et de la gestion commençant à intégrer la question des activités humaines<sup>130</sup>. La pêche et d'autres activités traditionnelles (récolte des *Porites* massifs pour la fabrication de tabourets à *mzindzano* par exemple) font notamment l'objet de plusieurs études ayant pour but de fournir des données statistiques sur cette activité, d'en comprendre les impacts (pêche au djarifa, pêche à pied...) sur le milieu ou encore d'en quantifier les retombées économiques. Il faut cependant noter que la majorité de ces études reste plutôt centrée sur le rapport activités / milieu naturel, et ne fait qu'accessoirement entrer en jeu la dimension culturelle de ces

---

<sup>128</sup> Plan d'action local IFRECOR, plan d'action local biodiversité.

<sup>129</sup> « *L'objectif de ce programme était de définir un équilibre entre le développement durable des activités humaines et la protection du patrimoine naturel et culturel, en aidant à la définition de grandes orientations en matière de protection des habitats, de la biodiversité et des ressources, d'aménagements des usages et d'exploitation des ressources* » (Gabrié C. et al., 2003, p. 357)

<sup>130</sup> Coudray J., 1996 ; Abdallah K., 1999 ; Fromard et Bousquet-Melou A., 2000 ; Gabrié C. et al., 2003 ; Guézel R., 2006... Maggiorani J.-M. et Planchot D., 1995 ; Dahalani Y., 1997 ; Chanfi D. et Thomassin B., 1999 ; DAF/SPEM, 2000 ; Bernardie-Tahir N. et El-Mahaboubi O., 2001...

activités, qui constitue pourtant une donnée fondamentale en termes de compréhension globale d'un territoire.

En 1995, le besoin de données utiles à la gestion et à la préservation de ces milieux littoraux et marins se précise et commence à se structurer, et en 1996, une convention est signée entre la Collectivité et la Caisse Française de Développement, qui gère alors le Fond Français pour l'Environnement (FFEM)<sup>131</sup>, afin de mener les actions nécessaires à la protection et à la mise en valeur des milieux terrestres et marins présentant un intérêt écologique majeur. L'une des priorités consiste alors à créer des observatoires de l'environnement, et particulièrement de l'environnement marin, qui demeure par bien des aspects méconnu, malgré les nombreuses études effectuées dans divers domaines. Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL), installé depuis peu à Mayotte, s'associera également à ce projet porté par la DAF. Trois observatoires sont ainsi créés :

- L'Observatoire des Tortues Marines (OTM), en 1997, « *a pour objectif le suivi des populations de tortues marines afin d'acquérir les connaissances sur la biologie et l'éthologie des populations présentes dans le lagon de Mayotte, en vue de leur conservation. L'objectif est aussi de participer à l'effort régional dans le domaine de la connaissance de ces espèces* »<sup>132</sup>. Lorsque le CELRL acquiert le domaine de Saziley en 1997, cela permet, avec le soutien du FFEM, de doter l'OTM de structures et d'infrastructures permettant d'assurer le suivi des populations sur place en permanence. Aujourd'hui, l'OTM compte 2 stations : Saziley et Moya, où sont réalisées la majorité des observations.

- L'Observatoire des Mammifères marins (OMM), en 1998, vise à réaliser un inventaire exhaustif des espèces présentes à Mayotte et de leurs caractéristiques (notamment en termes d'habitat), de permettre un suivi à long terme de leur évolution (effectifs, migrations, distribution), de coordonner l'ensemble des observations effectuées, d'intégrer Mayotte dans un réseau national et international (Commission Baleinière internationale, WWF, Muséum d'Histoire Naturelle...), de mettre en place une réflexion sur les potentialités touristiques liées à la présence des mammifères marins et sur « *le développement harmonieux de ces activités* »<sup>133</sup>.

---

<sup>131</sup> Convention n°18-258-501-UICYO-1046-01

<sup>132</sup> Carex Environnement *et al.*, 2002

<sup>133</sup> Carex Environnement *et al.*, 2002

- L'Observatoire des Récifs Coralliens (ORC), créé en 1998, qui « doit permettre d'apprécier dans le temps l'évolution de l'état de santé des récifs, afin d'aider à élaborer, mettre en place et réviser les politiques nécessaires à leur préservation. Il constitue un outil fondamental d'alerte, d'information et d'aide à la décision pour les acteurs techniques et politiques en matière d'environnement marin »<sup>134</sup>.

Cet enjeu de la connaissance comme support clef de la gestion se retrouve dans les quatre volets constituant le Plan de gestion du lagon de Mayotte, pour lequel la DAF lance un appel d'offre en 2000, et qui a été adopté en 2002.

**. Volet 1 : la réalisation d'une synthèse didactique des résultats des 3 observatoires marins** (mammifères marins, tortues, et récifs coralliens) afin d'en assurer une bonne valorisation, notamment au plan régional et international.

**. Volet 2 : l'analyse de l'état initial des milieux côtiers (formations littorales, mangroves) et récifo-lagonaires.** Cet état des lieux concerne les caractéristiques physiques et biologiques des milieux, ainsi que les paramètres socio-économiques et culturels. Il permettra notamment d'identifier les zones remarquables et sensibles, présentant un fort intérêt écologique. La synthèse de ces informations conduira à un diagnostic des principales problématiques, à la mise en exergue des enjeux et contraintes sur le plan patrimonial, socio-économique et culturel, et à l'identification de zones de gestion homogènes.

**. Volet 3 : l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion intégrée du lagon,** destiné à fixer les grandes orientations en matière de protection des milieux d'intérêt écologique, d'aménagement et d'exploitation du lagon et de ses ressources, en fonction de la vocation des zones (conservation, pêche, tourisme, développement urbain, etc.). Ce schéma est fondé sur l'analyse de l'état initial des milieux (volet 2) ainsi que sur des éléments plus prospectifs concernant les tendances et les potentialités, et surtout sur les attentes et les besoins des acteurs, notamment des populations locales.

**. Volet 4 : l'appui au classement « RAMSAR » de certaines zones humides de Mayotte.**

**Encadré 7 : Résumé des quatre volets du PGLM**

(source : Carex Environnement *et al.*, 2002)

Ce PGLM a vocation à servir de support à l'élaboration du document majeur que constitue le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), prévu dans la loi d'orientation du 11 juillet 2001, en fixant les grandes orientations de gestion et de protection des milieux marins et littoraux. En l'absence de SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) à Mayotte, c'est le volet maritime de ce PADD (appuyé donc sur le PGLM) qui s'y substitue, jusqu'à aujourd'hui.

<sup>134</sup> Carex Environnement *et al.*, 2002

Le besoin de connaissances concernant les milieux littoraux et marins est une constante qui demeure d'actualité, puisqu'elle apparaît dans les premiers plans d'action locaux IFRECOR<sup>135</sup> et Biodiversité et reste l'une de leurs priorités aujourd'hui.

## 4.2. Réguler des activités

« *La gestion environnementale n'est pas une question de rapport des hommes avec la nature mais une question de rapport entre les hommes à propos de la nature* » (Weber, 1996)<sup>136</sup>. Elle passe donc principalement par un certain nombre de mesures, réglementaires ou non, visant à réguler, parfois encadrer ou interdire les activités susceptibles de porter atteinte à la qualité des écosystèmes. À Mayotte, il en existe un certain nombre, dont nous pouvons donner ici un petit aperçu.

### 4.2.1. Réguler la pêche

La pêche est régulée à Mayotte selon divers critères : les engins ou produits utilisés ; les prises concernées, ou encore les zones fréquentées.

Ainsi, la pêche aux stupéfiants<sup>137</sup>, insecticides et explosifs est interdite par les Ordonnances n° 4 et 19 du 21 janvier 1977. De même, la pêche au filet est réglementée par l'arrêté préfectoral n°395/DAF/SPEM, du 17 juillet 1997 modifié par l'arrêté préfectoral n°109/SG/DAF du 28 décembre 2004, qui interdit l'utilisation des filets dans les chenaux de mangroves, sur les herbiers et sur les récifs coralliens. La cueillette de corail et le ramassage de 3 coquillages - casque rouge (*Cypraecassis rufa*), fer à repasser (*Cassis cornuta*) et conque (*Charonia tritonis*) - sont quant à eux interdits par l'arrêté préfectoral n°481/DAGC du 4 décembre 1980. En outre, il est interdit de prélever les cigales (*Scyllarus sp*), langoustes (*Palinurus sp*) et crabes de mangrove (*Scylla serrata*) du 1 novembre au 31 mars (arrêté préfectoral n°398/DAF/SPEM du 17 juin 1997). Par l'arrêté préfectoral n°32/DAF du 15 avril 2004, il est interdit de prélever des concombres de mer ou Holothuries sur l'ensemble des eaux territoriales de Mayotte. Le prélèvement en action de nage est interdit depuis l'arrêté préfectoral n° 3/95/CAB/AM 1985 du 17 juin 1997, modifié par l'AP n°61/AM du 21 mars 2006. À noter aussi que les thoniers senneurs n'ont plus le droit de pêcher dans la zone

---

<sup>135</sup> Initiative française pour les récifs coralliens

<sup>136</sup> Cité par Denis et Henocque, 2001

<sup>137</sup> Cela vise l'*uruva*, plante toxique asphyxiant tous les organismes vivants une fois jetée, réduite en pâte, dans les trous d'eau des platiers découverts, à marée basse.

des 24 milles depuis 2009. Il existe également des aires marines protégées dans lesquelles la pêche est réglementée ou interdite, sur lesquelles nous reviendrons plus bas.

#### *4.2.2. Réguler l'observation des mammifères marins*

Cette activité est réglementée depuis 2004 par l'arrêté préfectoral n°60/DAF du 28 juillet 2004, qui impose les règles suivantes : moteur interdit dans le périmètre de la zone d'observation rapprochée, deux embarcations à la fois dans cette zone, survol aérien interdit à moins de 150m et approche interdite aux jets-ski,

Cet arrêté vient ainsi renforcer la charte d'approche des mammifères marins qui existe depuis 1999.



**Figure 14 : Logo de la charte d'approche et d'observation des baleines**

#### *4.2.3. Réguler les activités terrestres*

Enfin, en lien avec les interactions écologiques terre-mer que nous avons présentées plus haut, il nous faut évoquer quelques mesures concernant les activités terrestres, telles que l'interdiction de l'extraction du sable marin et de son utilisation dans la construction, par l'Ordonnance n°698 du 9 novembre 1982, l'interdiction de la culture de l'*uruva*, par l'arrêté préfectoral n°396 DAF-SEF du 17 juin 1997, l'interdiction de la culture sur brûlis ou encore l'interdiction des sacs plastiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'interdiction du remblaiement des mangrove depuis la validation du PADD en 2009.

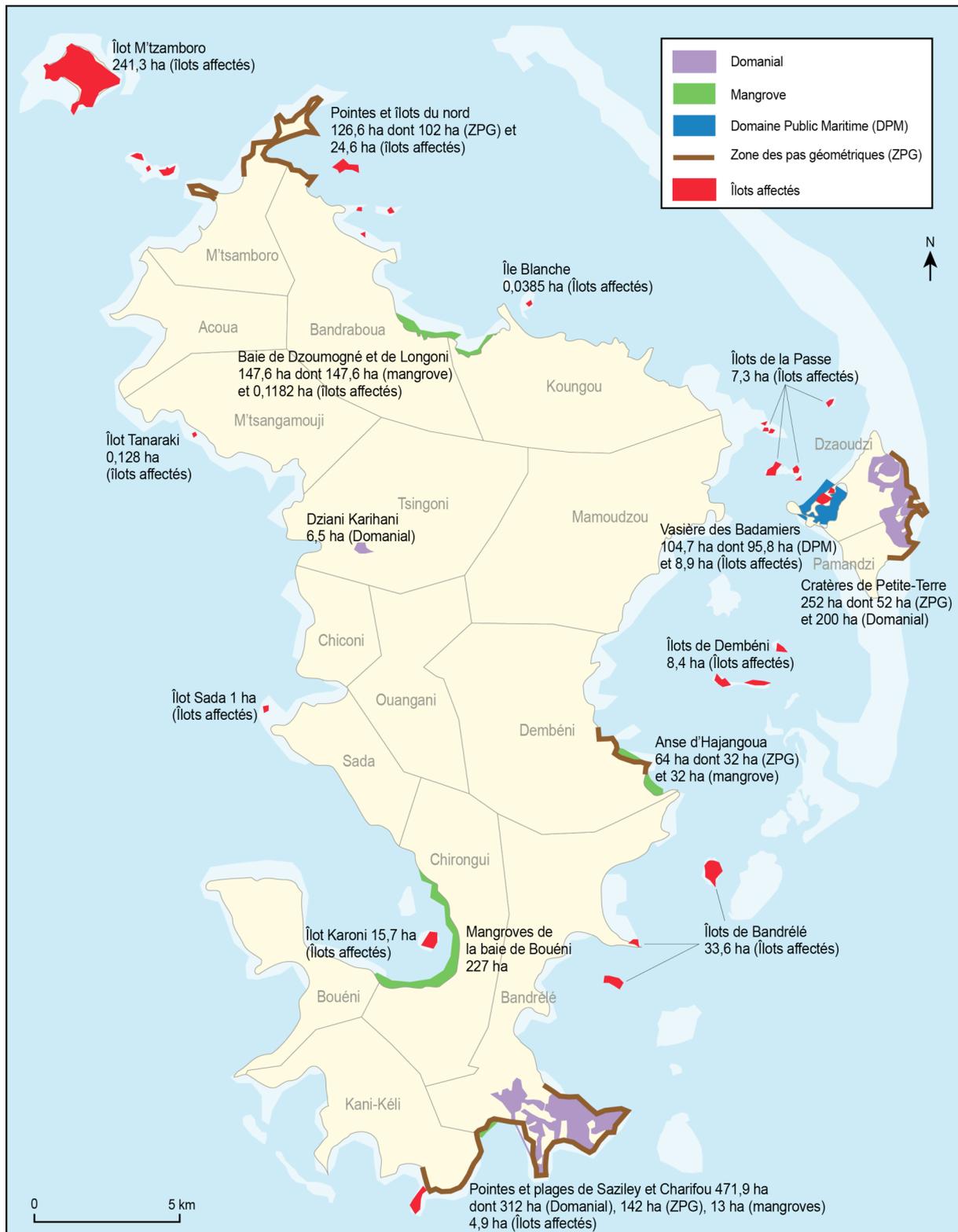
Cette régulation ne passe pas uniquement par des mesures réglementaires cela dit, mais également par un certain nombre de campagnes de sensibilisation concernant les déchets, la lessive ou les vidanges dans les rivières...

### **4.3. Mettre en place des zones de gestion**

La gestion et la protection du littoral et de la mer sont également passées, à Mayotte comme ailleurs, par une approche spatiale, qu'illustrent notamment l'action du Conservatoire du littoral et la mise en place d'aires marines protégées.

#### *4.3.1. L'action du Conservatoire du littoral*

Le Conservatoire du littoral a étendu ses compétences à Mayotte en 1995 et plus 1700 hectares composés de zones boisées, de zones agricoles, de zones humides, d'îlots et de frange littorale naturelle sont aujourd'hui sous sa protection. Quarante-sept gardes sont mis à disposition par le Conseil Général, mais au niveau de l'antenne, actuellement une seule personne est présente, ce qui ne permet pas encore notamment l'application entière de l'extension des compétences du CEL au DPM, possible depuis 2003. Faute de moyens, elle ne se concrétise actuellement qu'au niveau de certaines mangroves et de certaines vasières.



**Figure 15 : Sites du Conservatoire du littoral, 2009**

(Conception / Réalisation : P. Lizot / Modifications : P. Brunello, cellule géomatique UMR LIENSs 6250.  
Source : antenne locale du CEL)

#### 4.3.2. La mise en place d'AMP

Les premières AMP à voir le jour à Mayotte sont le cantonnement de pêche intégral de la passe Longogori (ou passe en S)<sup>138</sup>, le parc marin de Saziley<sup>139</sup> et la zone de protection de N'Gouja<sup>140</sup>. Toutes trois sont en fait des zones de protection au titre de la pêche côtière (en référence au décret du 09 janvier 1852) et non au titre de la biodiversité.

Ainsi, dans le parc de Saziley, « *seules les pêches à la palangrotte, à la traîne et au drap sont autorisées. Tout autre mode de pêche ou chasse sous-marine est interdit, y compris dans la partie du parc située à l'extérieur du lagon* » (art. 7, section III de l'AP). En outre, « *le ramassage des coquillages des espèces citées en annexe à des fins alimentaires reste autorisé pour les habitants des villages de Mtsamoudou et de Dapani* ». La zone de protection de N'Gouja est quant à elle divisée en trois secteurs distincts en termes d'intensité de protection<sup>141</sup>, mais dans l'ensemble de son périmètre, sont toutefois « *interdits : tous procédés de pêche quels qu'ils soient ; le ramassage de coquillages de toutes natures ; la destruction ou le ramassage des coraux (morts ou vivants) ; l'ancrage en dehors des bouées spécifiquement dédiées à cet usage ; le dérangement (encercler, toucher, accrocher, éclairer) des tortues marines* » (art. 5 de l'arrêté préfectoral). On retrouve le même type d'interdiction au niveau de la réserve de pêche intégrale de la Passe en S, dont le nom est plus explicite quant aux interdictions mentionnées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral. Sont ainsi interdits là aussi : « *tous procédés de pêche quels qu'ils soient ; le ramassage de coquillages de toutes natures ; la destruction ou la récupération des coraux* ».

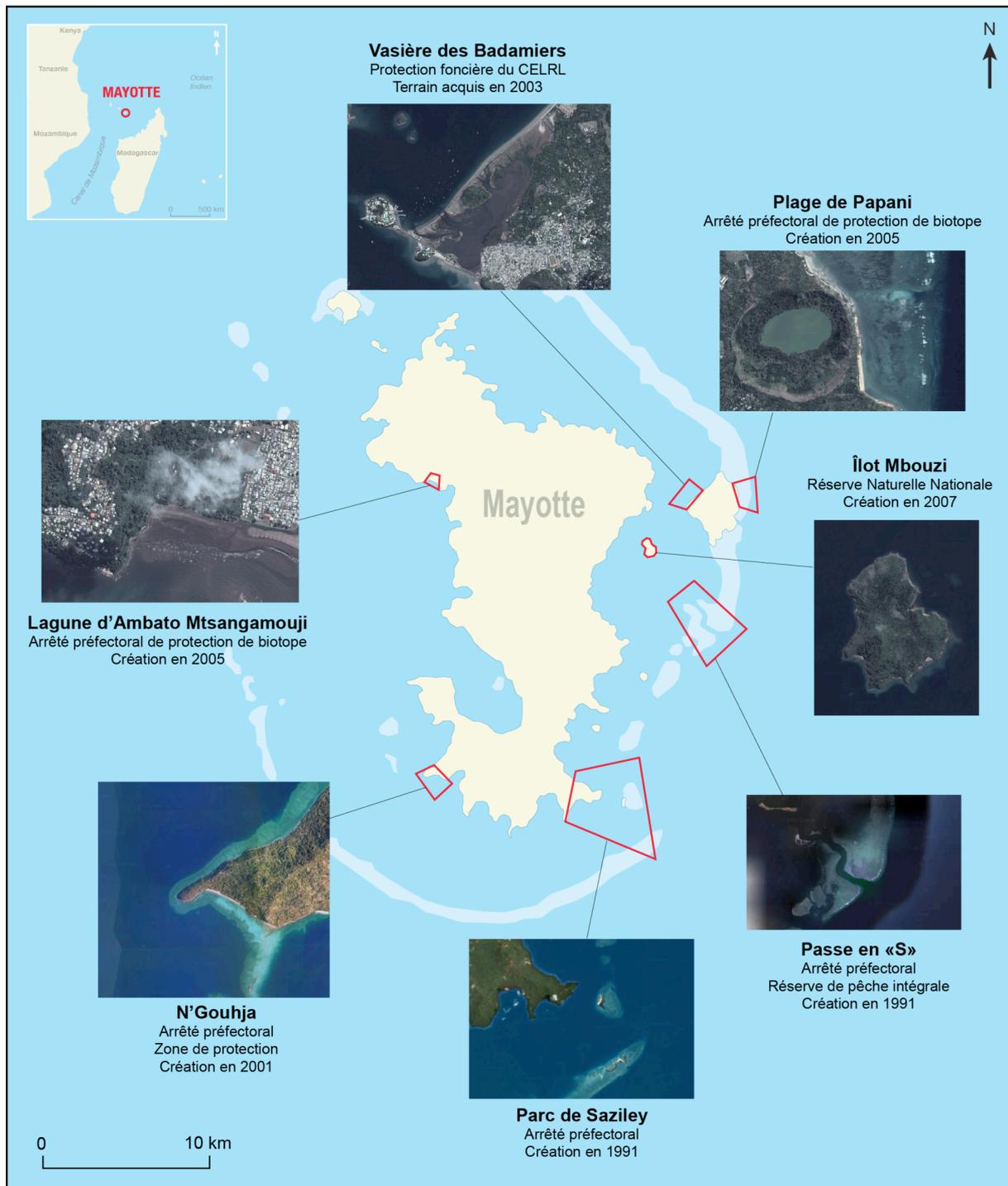
---

<sup>138</sup> AP n°377/AGR du 4 mai 1990 modifié par l'AP n°435/AM du 20/09/2000

<sup>139</sup> AP n°518/SG du 8 avril 1991

<sup>140</sup> AP n° 42/DAF du 11 juin 2001

<sup>141</sup> Dans le « secteur A », périmètre de « *très forte protection* », « *il est formellement interdit de pénétrer dans le lagon [...] à marée haute comme à marée basse, sauf pour des mission scientifiques ou de police des pêches* » (AP, art. 7).



**Figure 16 : Aires marines protégées de Mayotte existant avant le PNM**  
 (Conception / Réalisation : R. Guézel / Modifications : P. Brunello, cellule géomatique UMR LIENSs 6250.  
 Source: Guézel, 2007)

Les modalités de création de ces premières AMP et des deux arrêtés de protection de biotope (lagune d'Ambato et Papani) n'impliquent aucune consultation des usagers de ces espaces, et correspondent plutôt à une vision que l'on peut qualifier d'« autoritaire », de la gestion de l'environnement, « imposée d'en haut ». Il faut néanmoins souligner qu'au niveau des règles qu'il met en place ainsi que de son fonctionnement, le parc de Saziley se distingue

des autres, au moins formellement. En effet, à défaut d'être consultés sur la mise en place de ce parc, certains usagers (notamment les usagers traditionnels) sont toutefois pris en compte au niveau des pratiques réglementées, comme on peut le voir ci-dessus (art. 7). En outre, si « *l'aménagement, la gestion et la réglementation du parc de Saziley sont confiés à la Direction de l'Agriculture (Service des Eaux et Forêts), gestionnaire du parc* » (art. 21), ce parc est doté d'un conseil de gestion, chargé d'« *approuver* » le programme annuel de gestion sur lequel s'appuiera la DAF pour exécuter ces missions. Si cette « approbation » n'a pas de poids juridique et si la place des usagers est mineure voire dérisoire au sein de ce conseil de gestion<sup>142</sup>, il faut noter l'effort formel qui est fait en termes de participation des usagers locaux à la gestion de la seconde AMP mise en place à Mayotte.

Les deux autres plus anciennes AMP, nettement plus restrictives sont d'ailleurs contestées par les pêcheurs, qui n'ont ni été consultés au niveau de leur mise en place, ni intégrés à leur gestion, ni même tenus au courant des effets de ces AMP sur le milieu. En effet, la première étude concernant l'effet réserve de la Passe en S date seulement de 2010. Cela dit, en raison des faibles moyens de contrôle mobilisables pour surveiller ces AMP, dans les faits de nombreux pêcheurs continuent à pêcher dans les zones interdites et/ou avec des engins interdits (filets à Saziley par exemple).

La réserve naturelle de l'îlot Mbouzi, qui comprend une partie marine de 60 ha, créée par le décret n°2007-105 du 26 janvier 2007, diffère des précédentes. En effet, conformément à l'article R. 332-1 du code de l'environnement, sa mise en place a fait l'objet d'une consultation simplifiée auprès de diverses parties prenantes, notamment associatives. En outre, et c'est là que la différence est plus notable, elle dispose d'un comité consultatif, « *instance de gouvernance centrale de la RNN* »<sup>143</sup>, consultée sur le budget annuel, le plan de gestion, le bilan annuel, les divers suivis... Son rôle est décisif au sein d'une « *gouvernance à quatre têtes : l'État, le gestionnaire, le comité consultatif de gestion et le conseil scientifique* »<sup>144</sup>. Sa composition, conformément à la loi, se divise en trois collèges équilibrés comprenant « *des représentants des collectivités territoriales intéressées, des représentants d'administrations et d'établissements publics concernés, des personnalités scientifiques*

---

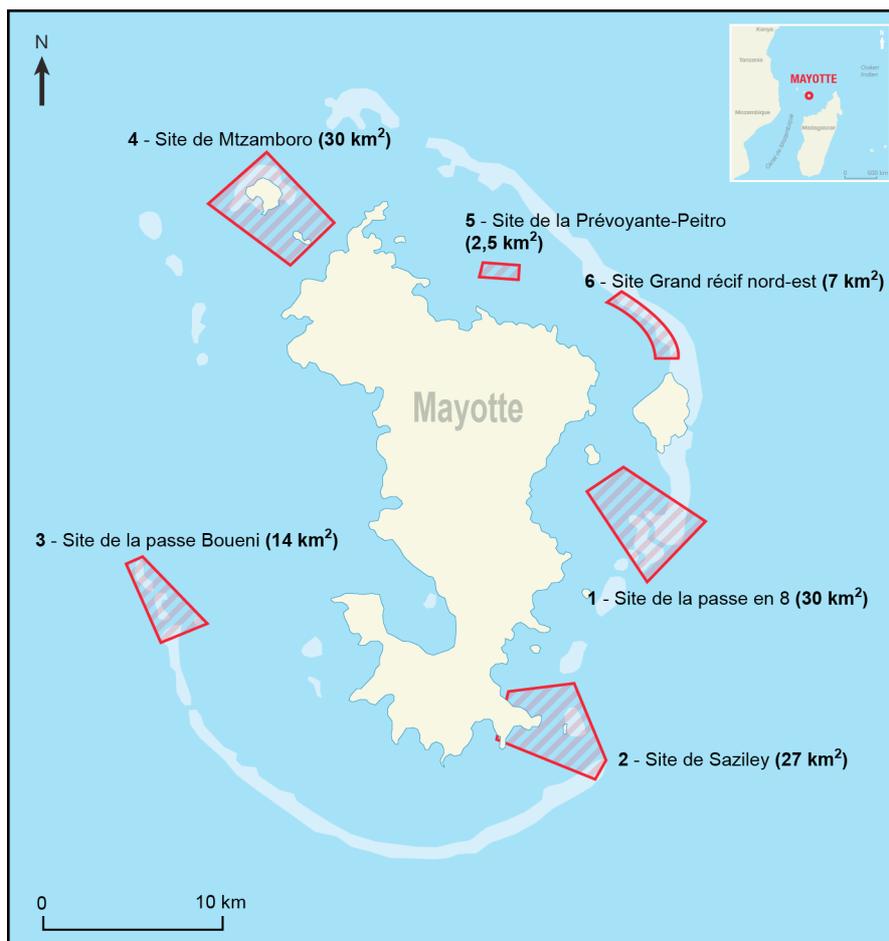
<sup>142</sup> Qui compte onze membres : M. le Préfet (Président), un représentant du Conseil Général, un représentant du Conseil municipal de Bandré, le délégué à l'Environnement, le directeur de l'Agriculture, le chef du Service des Eaux et Forêts, un représentant des associations de protection de la nature (désigné par le Préfet), un représentant des agriculteurs de Saziley, trois personnalités choisies par le Préfet pour leurs compétences dans les différents domaines (art. 22 de l'AP n°518/SG du 8 avril 1991).

<sup>143</sup> F. Bosca, conservateur de la Réserve, com. pers.

<sup>144</sup> F. Bosca, conservateur de la Réserve, com. pers.

qualifiées et des représentants d'associations de protection de la nature ». Il est intéressant de noter que dans le cas de Mbouzi, le dernier collège a également été ouvert à des usagers, notamment un représentant des plaisanciers et un représentant des pêcheurs en pirogue, qui fréquentent cette zone. Cette AMP constitue donc une avancée en termes de gestion plus participative de l'espace marin mahorais tout autant qu'en termes de protection instituée au titre de la biodiversité et non de la pêche, même si elle demeure limitée en termes de surface.

Parallèlement à la mise en place de la Réserve de Mbouzi, un autre projet de Réserve voit le jour : le projet de Réserve naturelle du lagon (RNL), qui se fonde sur l'argumentaire suivant : « *Le manque de moyens de gestion (actuellement assurée en régie par la DAF), la relative fragilité juridique des textes en vigueur et la faiblesse des sanctions prévues en cas de grave incident, invitent à rechercher un outil de protection pérenne, plus solide et plus adapté aux objectifs de préservation de la biodiversité, en l'occurrence le statut de réserve naturelle* » (Wickel et Rolland, 2004). Il s'agit de « voir plus grand », avec d'abord six puis sept sites.



**Figure 17 : Sites potentiels de la RNL**

(Conception / Réalisation J. Wickel / Modifications : P. Brunello, cellule géomatique UMR LIENSs 6250.

Source : Wickel J. et Rolland R., 2004)

Cependant, ce projet demeure conforme, comme on peut le voir sur la carte précédente, au modèle « mosaïque » qui caractérise la protection de l'espace lagunaire à Mayotte, et ne correspond pas à la tendance des grandes AMP qui est en train de se développer à l'échelle nationale, avec un peu de retard sur l'échelon international (Féral, 2011). Un autre outil finira donc par supplanter ce projet de RNL.

#### 4.4. Émergence et mise en place d'un autre outil : le PNM

##### 4.4.1. Un « nouvel » outil

Contrairement à l'argumentaire déployé pour le projet de RNL, celui mobilisé pour le parc naturel marin s'axe, en écho à l'argumentaire national, sur une rupture avec les outils précédents, notamment au niveau d'une gestion plus concertée, plus adaptée au milieu marin et davantage guidée par les principes du développement durable. En outre, l'argumentaire local insiste sur la « gestion des équipements » et sur le principe d'un « acteur unique », qui fédère actions et acteurs, deux arguments faisant particulièrement écho à Mayotte, comme nous l'avons entraperçu.

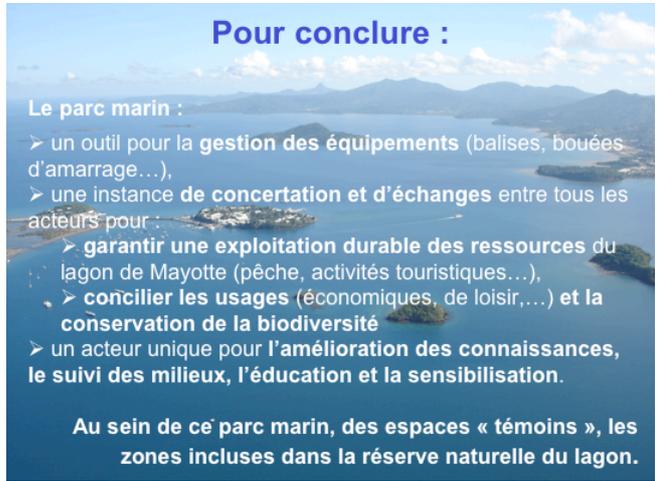
<p>« Le parc naturel marin est un nouvel outil de gestion du milieu marin, créé par la loi du 14 avril 2006. Adapté à de grandes étendues marines, il a pour objectif de contribuer à la protection, à la connaissance du patrimoine marin et de promouvoir le développement durable des activités liées à la mer. Jusqu'à la création de ce nouveau statut de protection, divers outils servaient les stratégies de conservation du milieu marin. Peu d'initiatives concernaient à la fois le littoral et le large et offraient un cadre de gouvernance adapté. C'est sur la base de ce constat qu'est née, au début des années 90, l'idée de créer ce nouvel outil qui peut être mobilisé de la côte vers le large, dans la limite des douze milles nautiques ( ZEE) »<sup>145</sup>.</p> <p><b>Présentation de l'outil PNM par l'ANAMP</b></p>	 <p><b>Pour conclure :</b></p> <p><b>Le parc marin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ un outil pour la <b>gestion des équipements</b> (balises, bouées d'amarrage...),</li> <li>➢ une instance <b>de concertation et d'échanges</b> entre tous les acteurs pour :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <b>garantir une exploitation durable des ressources</b> du lagon de Mayotte (pêche, activités touristiques...),</li> <li>➢ <b>concilier les usages</b> (économiques, de loisir,...) et la <b>conservation de la biodiversité</b></li> </ul> </li> <li>➢ un acteur unique pour <b>l'amélioration des connaissances, le suivi des milieux, l'éducation et la sensibilisation.</b></li> </ul> <p><b>Au sein de ce parc marin, des espaces « témoins », les zones incluses dans la réserve naturelle du lagon.</b></p> <p><b>Présentation de l'outil par la DAF, lors de la réunion de la MISEEN<sup>146</sup> du 23 janvier 2007</b></p>
---	--

Figure 18 : Présentation de l'outil PNM à l'échelle nationale et à l'échelle locale

<sup>145</sup> <http://www.aires-marines.fr>

<sup>146</sup> Mission Inter Services de l'Eau et de l'Environnement, créée en juillet 2005 par les services de l'État afin d'assurer les responsabilités régaliennes prévues dans le Code de l'Environnement, applicable à Mayotte depuis 2005. Elle comprend : le Bureau de la coordination et de l'environnement de la préfecture (BCE), la Direction de l'agriculture et de la forêt (DAF), la Direction de l'Équipement (DE), la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS), les Affaires maritimes et, depuis 2007, la division territoriale de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

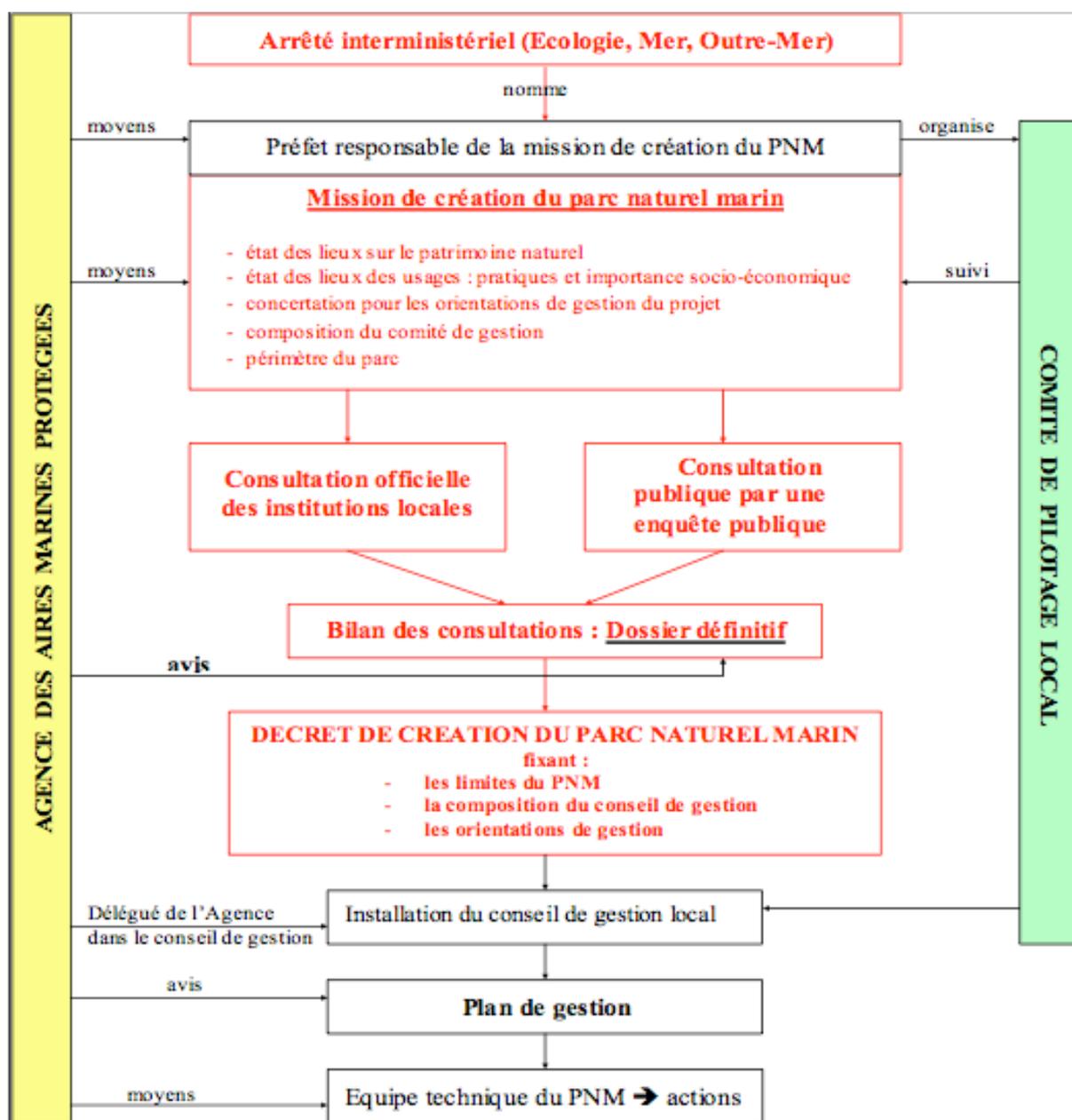
Au fond, les objectifs de connaissance et de développement durable ne sont pas spécialement nouveaux dans le contexte local. Affichés dans le PGLM puis dans le PADD ainsi que dans les plans d'actions locaux IFRECOR et Biodiversité, ils sont au cœur des discours sur la gestion de l'environnement littoral et marin dès avant la loi de 2006 créant les PNM.

Ce sont bien davantage les objectifs en termes de gestion d'espaces conséquents et de concertation qui apparaissent comme innovants à Mayotte où, comme on vient de le voir, le « zonage mosaïque » prévaut et où la participation des usagers (c'est-à-dire des « acteurs de terrain ») est inexistante ou purement décorative.

C'est sur ce second point qu'il est intéressant d'axer la rétrospective synthétique que l'on peut faire du processus de mise en place du PNM à Mayotte.

#### *4.4.2. Processus de mise en place du PNM et place de la participation*

Si l'on reprend les grandes étapes de création d'un PNM (cf Figure 19), il est possible de distinguer trois grandes formes de participation : la participation prévue dans le cadre de la loi (du 14 avril 2006), la participation laissée à l'initiative de la mission d'étude pour la création d'un PNM et enfin, diverses formes de participation « parallèles » à ces deux cadres.



**Figure 19 : processus de mise en place d'un PNM**  
(source : Guézel R., 2007)

Ainsi, nous avons reporté sur la frise chronologique suivante (Figure 20) ces trois formes de participation que nous avons pu identifier au cours de la mise en place du PNM à Mayotte, à partir de nos observations, d'entretiens avec les acteurs institutionnels, les acteurs de terrain et les agents de la mission, ainsi que d'un travail de recherche dans les archives de la mission. Pour construire cette figure, nous avons considéré comme « éléments de participation » toute forme d'interaction entre le sujet PNM et les acteurs locaux : information, consultation, débat... Le début officiel de la mission se situe à la fin de l'année 2007, avec l'arrêté ministériel de création de cette mission d'étude, mais il nous a semblé

intéressant de remonter en amont, jusqu'à la première apparition du projet, lors d'une réunion de divers services de l'État en MISEEN, au cours de laquelle le porteur du projet de RNL<sup>147</sup> a présenté le projet de PNM, alors envisagé comme complémentaire de la RNL (cf. Figure 20).

Cette réunion a été suivie d'un stage réalisé au sein de la DAF, qui avait pour thème l'identification des acteurs concernés et donc susceptibles d'être intégrés à la mise en place des projets de PNM et de RNL. Ce stage ainsi que la mission de prospection du directeur de l'ANAMP, qui a eu lieu au milieu ont donné l'occasion à certains acteurs d'être informés sur ces projets et d'émettre un avis. Au cours de la mission, des événements comme le Grenelle de la mer, les EGOM<sup>148</sup> ou le festival de l'image sous marine ont constitué d'autres moments de participation parallèles au travail de la mission, en termes de visibilité du projet, d'information, ou de débat (EGOM, Grenelle).

Les formes de participation mises en place à l'initiative de la mission ont suivi en grande partie celles utilisées dans le cadre du PNM d'Iroise : groupes de travail, comités de pilotage (CoPil) rassemblant l'ensemble des groupes de travail et tout un panel d'autres acteurs. Mais cette interaction entre PNM et acteurs est aussi passée par le biais d'une enquête sur les pêches traditionnelles, réalisée au cours de l'année 2008 par les agents de la mission, et qui a été l'occasion d'échanges avec les pêcheurs villageois autour du PNM, tout autant que lors des réunions d'information et de consultation villageoises organisées entre avril et mai 2009. De la même façon, le retour des agents de la mission dans les villages en juillet 2009 pour mobiliser des représentants des pêches traditionnelles en vue du troisième et dernier comité de pilotage de septembre 2009, a été l'occasion d'échanges qu'il nous a semblé important de faire apparaître en tant qu'éléments de participation.

Enfin, conformément à la loi, le processus s'est achevé par une mise à disposition du public<sup>149</sup> et une consultation officielle des « *personnes morales et organismes directement intéressées* », pour aboutir en janvier 2010, deux ans après le début officiel de la mission, à la création du second PNM français et du premier PNM outre-mer.

La question de savoir dans quelle mesure ces diverses formes de participation mises en place au cours de ce processus constituent une réelle innovation dans le cadre de la gestion de l'environnement littoral et marin à Mayotte est tout l'objet des chapitres suivants.

---

<sup>147</sup> Qui a participé à la réflexion nationale autour de la loi de 2006

<sup>148</sup> États généraux de l'outre-mer

<sup>149</sup> Il est normalement prévu une enquête publique, mais en application des dispositions du code de l'environnement propres à Mayotte, celle-ci a été remplacée par une « mise à disposition du public », dans les formes prévues aux articles L. 651-3 et R 651-4 du code de l'environnement.

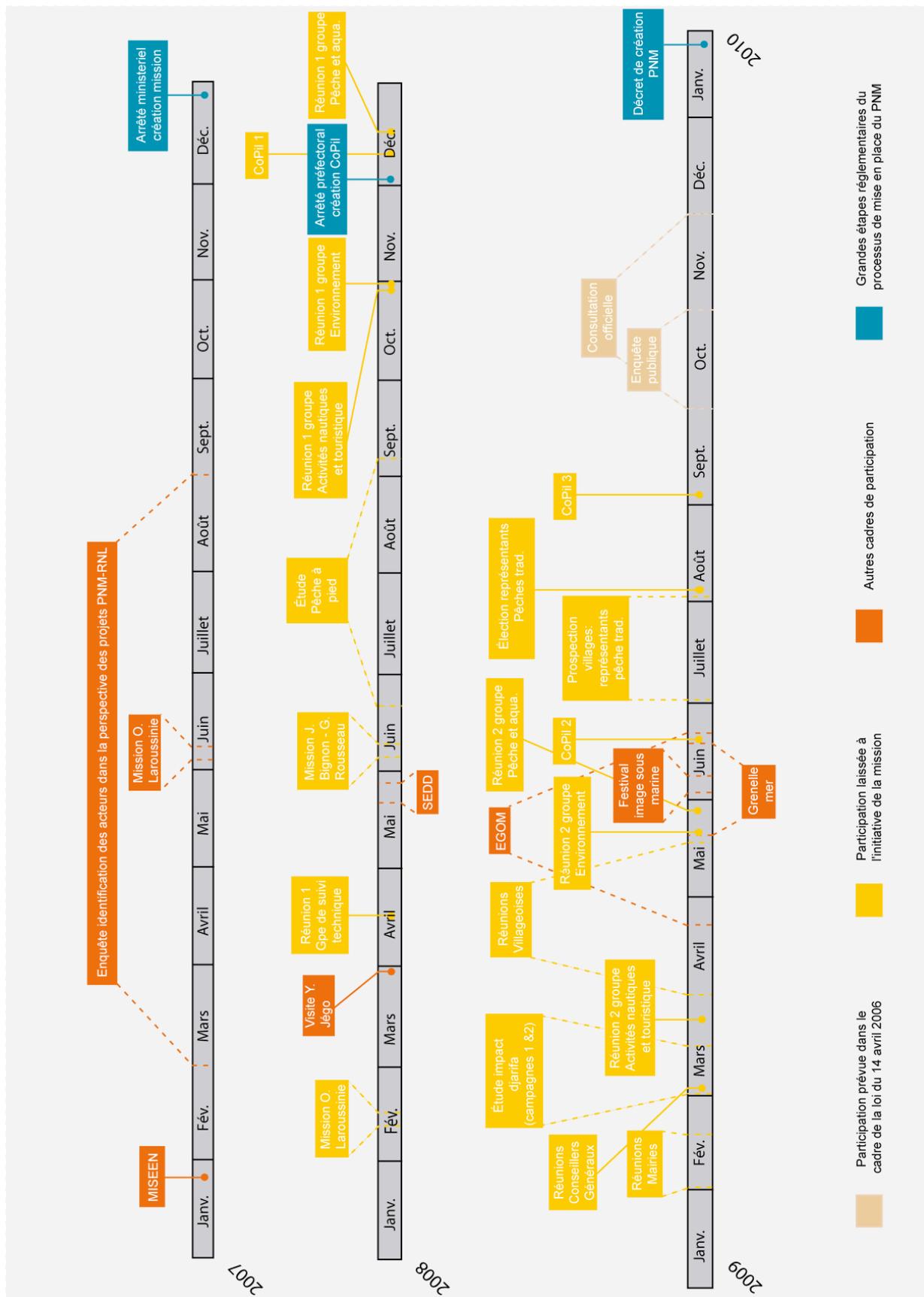


Figure 20 : Rétrospective de la mise en place du PNM à Mayotte : grandes étapes et formes de participation (Conception/Réalisation) : L. Beretti

## **Conclusion**

Au terme de ce second chapitre, nous avons un aperçu un peu plus précis de ce qui fonde certaines spécificités de ce territoire mahorais au sein duquel s'inscrit le projet de PNM sur lequel nous nous sommes penchée.

Nous tenterons, au gré des pages qui suivent, de comprendre le degré d'*adéquation* de l'outil PNM et de ses modalités de création, avec ce territoire. Ce qui exige, avant toute chose, de préciser les *méthodes* au moyen desquelles nous avons mené notre investigation.



## Chapitre 3. Réalités, enjeux et méthodes d'une recherche de terrain

*Aborder les chemins de la connaissance comme des jeux qu'il ne faut pas trop prendre au sérieux est la garantie la plus sûre du sérieux de la connaissance » (Atlan, 1986)<sup>150</sup>*

### Introduction

Certaines spécificités de ce « terrain mahorais » que nous venons de présenter, ainsi que les caractéristiques de notre sujet nous ont conduite, d'un point de vue méthodologique, vers une démarche qualitative.

Or conduire une recherche à dominante qualitative, c'est-à-dire tenter de comprendre « *ce qui est propre à un objet, à un espace, à un être, pris comme genre ou individuellement, et qui le fait tel, qui contribue à le définir, absolument ou par rapport à un usage, une stratégie donnés* » (Brunet, 1993)<sup>151</sup> implique de la part du chercheur qui s'y emploie une position particulière, qui n'est pas celle de l'« *expérimentateur extérieur face à des objets* », mais celle d'« *un acteur social dans un système social* » (Alami, 2009). Autrement dit, il ne s'agit pas pour le chercheur géographe, de « *voyager autour du territoire* », mais de « *l'envahir pour de bon* » (Bonnemaison, 1981), afin de s'approcher au plus près de ce qui en fait l'essence, la « *qualité* ». Il lui faut pour cela éviter de s'armer d'un cadre trop rigide qui entraverait cette compréhension « *de l'intérieur* ». Ce qui ne signifie pas partir totalement à l'aveuglette. Il est en effet « *impossible de s'immerger dans un terrain sans avoir l'idée de ce que l'on recherche, tout comme il est stupide de ne pas rendre cette quête explicite* » (Wolcott, 1982)<sup>152</sup>. Cette « *impossibilité* » est d'abord d'ordre pragmatique : « *moins le plan initial est structuré, moins le recueil de données est sélectif : tout semble important au début pour celui qui attend que des éléments conceptuels (« construits ») ou des récurrences émergent du site, or cette attente peut être longue. Le chercheur, submergé de données, mettra des mois à les trier* » (Miles, 2003)... au risque de finir par s'y noyer purement et simplement. Même si l'on peut légitimement se demander dans quelle mesure une trame de départ, aussi légère soit-elle, ne risque pas « *d'empêcher le chercheur de découvrir certains*

---

<sup>150</sup> Atlan H., 1986, cité par Robert-Demontrond P., 2004, p. 15

<sup>151</sup> Définition du terme « *qualité* », Brunet R., 1993, p. 410

<sup>152</sup> Wolcott H.-F., 1982, p. 157, cité par Miles M.-B., 2003, p. 39

*aspects importants du site étudié, ou de provoquer une lecture erronée de ce que l'informateur local a perçu* » (Miles, 2003) c'est donc tout simplement en termes de *faisabilité*, qu'un minimum de cadrage est nécessaire. En outre, se doter d'un tel cadre, au-delà (mais c'est évidemment lié) d'éviter l'impasse au niveau du recueil et du traitement d'un nombre démesuré d'informations, garantit la qualité et l'originalité de leur analyse. Car si dans toute démarche méthodologique, la rigueur est un élément clef en termes de qualité des résultats, liberté et créativité ne sont pas moins des atouts décisifs au niveau d'une démarche de recherche qualitative. C'est, comme bien souvent, le langage de la littérature qui reste le plus apte à exprimer et à éclairer cet apparent paradoxe qui réunit indissociablement liberté créatrice (ou créativité libérée...) et « besoin de cadre », de limites<sup>153</sup>.

En outre, un tel canevas de recherche initial existe de fait, dans les « *filtres perceptifs* » (Brunet, 1993) culturels, psychologiques, voire disciplinaires au travers desquels tout chercheur (et tout individu) « *accède au réel* » (Sanséau, 2005). La présence de ces « filtres », largement explorée et débattue dans le champ des sciences humaines, constitue en effet une première forme de choix, de hiérarchisation, qui marquera le recueil comme l'analyse des données et qui pose la question aussi classique qu'épineuse de la subjectivité des résultats, écho à la subjectivité du chercheur et à celle des données qualitatives qu'il utilise. Une question que formule et à laquelle répond ainsi A. P. Pires : « *Un chercheur peut-il, sans être en contradiction avec lui-même, reconnaître qu'il construit son objet en sélectionnant certains aspects d'une réalité infinie et changeante sans reconnaître aussi que sa construction est subjective ? Cette sélection subjective ne l'oblige-t-elle pas à conclure que tout ce qu'il raconte est subjectif ? La réponse est non. Le chercheur est obligé de conclure que ses résultats ne couvrent pas toute la réalité, que des erreurs sont possibles, que nécessairement des déformations ont été introduites, que des dimensions sont éclairées et d'autres, obscurcies, que la connaissance qu'il produit est une connaissance approchée (Bachelard) [...]. Mais il n'est pas obligé de conclure que tous ses résultats sont subjectifs en ce sens qu'ils ne peuvent être confrontés à une réalité qui se trouve en dehors de l'esprit des individus* » (Poupart, 1997). Et ce, d'autant moins que sa trame de recherche et ses outils de recueil et d'analyse auront été aussi clairement exposés que cette irréductible part de subjectivité a été reconnue.

---

<sup>153</sup> « *Imagine maintenant : un piano. Les touches ont un début. Et les touches ont une fin. Toi, tu sais qu'il y en a quatre-vingt-huit, là-dessus, personne peut te rouler. Elles sont pas infinies, elles. Mais toi, tu es infini, et sur ces touches, la musique que tu peux jouer elle est infinie [...]. Et si ce clavier-là est infini, alors... sur ce clavier-là il n'y a aucune musique que tu puisses jouer. Tu n'es pas assis sur le bon tabouret : ce piano-là, c'est Dieu qui y joue* » (Baricco A., 2006- Novecento, Gallimard p. 76-77)

Dans cette optique, nous présenterons au sein de ce chapitre les sources de données ainsi que les méthodes de recueil et d'analyse que nous avons utilisées pour accéder à cette « connaissance approchée » de l'inscription d'un PNM à Mayotte. Afin de contextualiser cette démarche méthodologique, nous reviendrons dans un premier point sur certaines spécificités caractérisant Mayotte en tant que terrain de recherche.

## 1. Faire du terrain à Mayotte : enjeux et spécificités

### 1.1. Le temps perdu de la recherche ?

Si minutieux que puisse être le travail de préparation d'une mission de terrain, au-delà des catégories bien établies, des hypothèses et des critères soigneusement lissés, il y a les aspérités de la réalité, ses détails et ses imprévus, qui rendent ces expériences de terrain parfois déroutantes, souvent réjouissantes, toujours singulières.

#### 1.1.1. Autres rivages culturels

Quelques mots donc, en ouverture de ce chapitre méthodologique, pour évoquer les singularités de ce terrain mahorais, qu'il s'est agi de chercher à comprendre, c'est-à-dire au fond, d'essayer d'*apprivoiser* (de Saint Exupéry, 1943)<sup>154</sup>, au fil des trois missions réalisées (cf. Tableau 4). Car « *comprendre, plus qu'une manière de connaître, est une manière d'être et d'établir des relations avec les autres êtres* » (Ricoeur, 2003)<sup>155</sup>. C'est donc avant tout à travers ses habitants que la richesse et la rugosité de ce territoire se sont manifestées, en arrivant sur place. C'est l'altérité et la spécificité de cette culture complexe et mouvante qui ont constitué l'un des traits les plus marquants de cette investigation de terrain. Trois missions de trois mois chacune, c'est en effet bien peu pour tenter d'approcher, lorsqu'elles sont si éloignées des nôtres, les « *significations que les acteurs donnent à leurs propres vies et expériences ainsi que [...] les différentes lectures qu'ils font de leurs mondes et du monde* » (Anadon, 2009). Et cela implique de mettre en œuvre des procédés méthodologiques variés, comme nous le verrons un peu plus loin, pour tenter de voir, d'entendre, de saisir dans son foisonnement et sa diversité, cette *étrangeté* qui se dérobe et échappe à qui tente de l'attraper trop brusquement. Une nécessaire « délicatesse » dans la façon de procéder donc, qui a autant relevé du tâtonnement et de l'intuition que d'un protocole mûrement réfléchi et patiemment construit à plusieurs milliers de kilomètres de là.

---

<sup>154</sup> « *Qu'est-ce que signifie « apprivoiser » ? – C'est une chose oubliée, dit le renard. Ça signifie « créer des liens..* ». Antoine de Saint Exupéry, 1943- Le Petit Prince.

<sup>155</sup> Ricoeur, 2003, cité par Ameigeiras, 2009, p. 46

### *1.1.2. Langues étrangères*

D'un point de vue tout à fait pragmatique, il a d'abord fallu faire avec la question de la langue. Se pencher sur des perceptions, des représentations, des systèmes de valeurs exprimés dans une langue que le chercheur n'est pas en mesure de comprendre directement (*shimaoré* et *shibushi*, en l'occurrence) ou que l'informateur ne maîtrise parfois que partiellement (français), constitue une difficulté qu'il ne faut pas négliger. Nous l'avons surmontée dans la mesure du possible de deux façons. D'une part, lorsqu'il s'agissait d'échanges en français et que la personne ne le maîtrisait pas forcément bien, en procédant à des entretiens relativement longs (souvent plus d'une heure), ou réalisés sur plusieurs rencontres. Pouvoir répéter et faire répéter, reformuler, permet ainsi de limiter les risques de malentendus et d'interprétations erronées, « en direct » comme a posteriori. D'autre part, concernant les interlocuteurs non francophones, nous avons eu recours à la traduction. Lorsque cela était possible, nous avons travaillé avec le même traducteur sur plusieurs entretiens, ce qui limitait quelque peu le biais inhérent à toute traduction. Sinon, un enfant, un voisin ou un ami de passage ont constitué l'aide précieuse qui nous a permis de recueillir la parole (même ainsi inévitablement « filtrée ») de personnes que nous n'aurions pu interroger autrement.

### *1.1.3. Coïncidences de calendriers*

Un autre élément qui a marqué ce travail de terrain est d'ordre temporel. Le déroulement de la mission d'étude pour la création du parc naturel marin de Mayotte s'est en effet inscrit dans une période particulièrement chargée en événements de tous ordres. En 2008, c'est la campagne électorale précédant les élections cantonales (20 et 27 mars 2008) qui a provisoirement mis au second plan le projet de PNM pendant une partie importante de notre séjour. Un an plus tard, en mars 2009, le référendum sur la départementalisation occupe le devant de la scène socio-politique mahoraise et constitue le premier « événement parallèle » d'une série hétéroclite se poursuivant notamment par la consultation sur le SDAGE (avril-juin 2009), les états généraux de l'outre-mer (EGOM, avril-juin 2009), ou encore le Grenelle de la mer (mai-juin 2009). Comme nous le verrons plus loin, ces événements jouent de deux façons sur la visibilité du projet : ils l'insèrent dans un cadre de réflexion plus large à l'échelle de Mayotte et des enjeux d'actualité qui l'occupent et/ou ils brouillent le signal et noient le projet sous une avalanche de réunions et autres tables rondes que certains acteurs finissaient par mettre toutes dans le même panier d'invitations déclinées.

	2008 (Master 2)	2009	2010
<b>Missions de terrain</b>	15 février – 15 avril	10 juin – 27 août	19 mars – 27 juin

**Tableau 4: Calendrier des missions de terrain à Mayotte**

Travailler sur cette mission d'étude et sur l'écho sociétal de la mise en place de ce PNM a donc nécessité de prendre en compte ces événements concomitants, et s'est notamment traduit, en termes d'organisation, par l'exploitation de ces périodes de « surcharge événementielle » pour approfondir la dimension *territorialité* de notre sujet, cette dimension étant moins étroitement liée à l'actualité politico-administrative que la dimension PNM. En outre, ces coïncidences de calendriers ont sans doute renforcé une facette extrêmement intéressante de ce parc, qui a émergé rétrospectivement et que nous avons appelée son côté « caisse de résonance sociétale », qui traverse la majorité des entretiens menés autour de sa mise en place.

#### *1.1.4. Insaisissables « acteurs de la mer »*

Enfin, un dernier élément ayant influé sur notre travail de terrain a été, comme on l'a évoqué précédemment (cf. chap. 2), le manque de structuration des principaux secteurs d'activités concernant le milieu marin et la difficulté à en identifier précisément les acteurs clefs. La pêche est le secteur économique le plus emblématique de ce point de vue, mais si l'on se penche sur le secteur des activités nautiques et touristiques (plongée, whale-watching, promenades en mer), force est de constater que le caractère non déclaré d'une partie de l'activité ne permet pas davantage une identification exhaustive des acteurs. Quant aux usagers, le problème de leur identification n'est pas spécifique à Mayotte, mais son ampleur y est probablement exacerbée, en l'absence totale – jusqu'en août 2009, nous y reviendrons – d'associations d'usagers tels que les pêcheurs à pied notamment.

Travailler sur la participation des acteurs au sein d'un projet de gestion participative de l'espace marin est évidemment plus compliqué sur le terrain lorsque les principaux intéressés sont mal identifiables. Cela pose notamment des limites en termes de représentativité de l'échantillon d'enquête, mais en tant que réalité dans laquelle s'inscrit ce PNM, c'est un élément en lui-même intéressant, comme nous le verrons dans les chapitres suivants.

Ces divers « aléas de terrain » ne sont pas spécifiques à Mayotte, pas plus que leurs conséquences pratiques, en termes de modalités de recherche. Partout et de tout temps semble-t-il, face à l'objet de recherche devenu cette bruisante et bien indisciplinée réalité de

terrain, « *il faut avoir dû souvent improviser avec maladresse pour devenir peu à peu capable d'improviser avec habilité. Il faut, sur le terrain, avoir perdu du temps, beaucoup de temps, énormément de temps, pour comprendre que ces temps morts étaient des temps nécessaires* » (Olivier de Sardan, 1995). Nécessaires non seulement pour apprivoiser ce terrain (de Saint-Exupéry, 1943)<sup>156</sup>, mais également pour enrichir son bagage méthodologique et jusqu'à son questionnement initial, comme le rappelle avec justesse B. Antheaume : « *Il est bien rare que les méthodes d'une recherche géographique soient définies une fois pour toutes, lors de sa phase préparatoire. Les procédures de la recherche s'expérimentent sur le terrain, en cours de progression, par des essais ou des enrichissements successifs, des modifications qui peuvent affecter aussi bien la direction d'enquête que la documentation prévue. Très souvent, certains résultats suscitent une nouvelle interrogation et engagent de nouvelles investigations avant d'aboutir à un réseau de cohérences relativement solides. D'autres, au contraire, conduisent à des impasses. Le géographe ne commence pas sa recherche en ayant fixé, a priori, ce qu'il doit trouver ; sa problématique évolue en progressant* » (Antheaume, 1983). Et si ce caractère adaptatif, cette irréductible marge d'improvisation peuvent donc être posés comme des attributs universels de la recherche, le fruit de cette recherche, cette co-construction originale issue du lien si particulier tissé entre le chercheur et « son » terrain demeurera toujours, quant à elle et dans une certaine mesure, unique.

## 1.2. Démarche méthodologique globale

Dans le cadre d'un travail de recherche, l'explicitation des choix méthodologique va plus loin que « *l'énonciation claire de "techniques" et de "sources"* » (Matthey, 2005), puisqu'une « méthode », si l'on se réfère à la définition courante, désigne la « *marche, l'ensemble des démarches que suit l'esprit pour découvrir et démontrer la vérité dans les sciences* »<sup>157</sup>. « *La méthodologie est ainsi le lieu où la personne qui cherche doit explicitement réfléchir à ce qu'elle fait, quand elle fait de la recherche (soit une question d'épistémologie) ; réfléchir à la nature de l'activité de recherche (soit une question d'ontologie). Conséquemment, elle constitue un espace de réflexion éthique au sens le plus littéral : un espace de réflexion sur la façon de « diriger sa conduite » en tant que personne qui cherche* » (Matthey, 2005). En cela, parler de « *démarche méthodologique* » (Bertrand, 2007), voire de « *stratégie d'accès au réel* » (Sanséau, 2005) nous semble pertinent, car cela

---

<sup>156</sup> « *-Va revoir les roses. Tu comprendras que la tienne est unique au monde [...]. C'est le temps que tu as perdu pour ta rose qui fait ta rose si importante* » Antoine de Saint Exupéry, 1943- Le Petit Prince.

<sup>157</sup> Petit Robert, 2009

met en relief la double dimension que recouvre le terme de « méthode » : à la fois *outil* et véritable *posture* « *intellectuelle et existentielle* » (Matthey, 2005) choisis et mis en oeuvre pour appréhender l'objet de sa recherche, puis clairement explicités afin d'en préciser les « *limites de confiance* » (Brunet, 1993) et donc la validité.

Tenter de résumer de façon synthétique les différentes phases d'une démarche méthodologique met en évidence le caractère central des *données*, présentes à chacune des étapes de ce processus global. Il faut noter que parler d'« étapes » n'est qu'à moitié juste, puisque comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, une recherche n'est pas linéaire, mais constituée de constants allers-retours entre ces différentes procédures, qui se nourrissent et s'enrichissent (Antheaume, 1983) mutuellement.

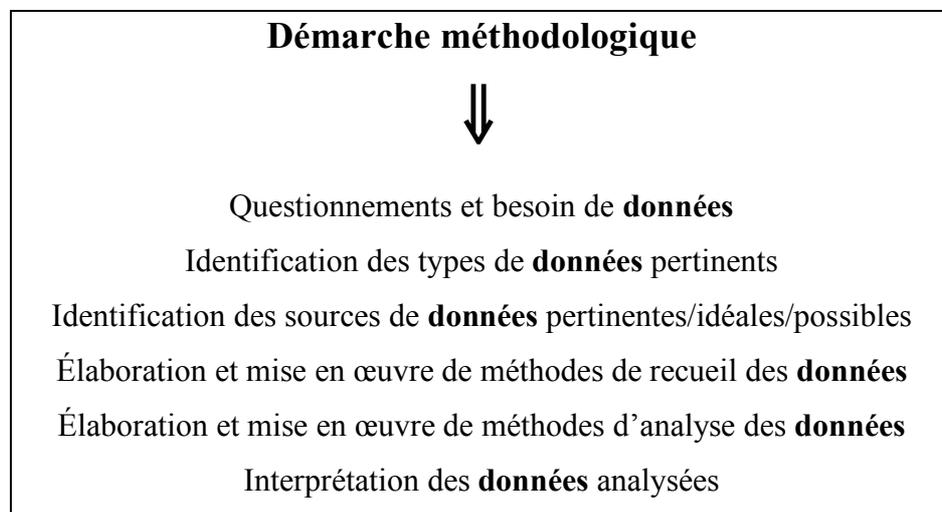
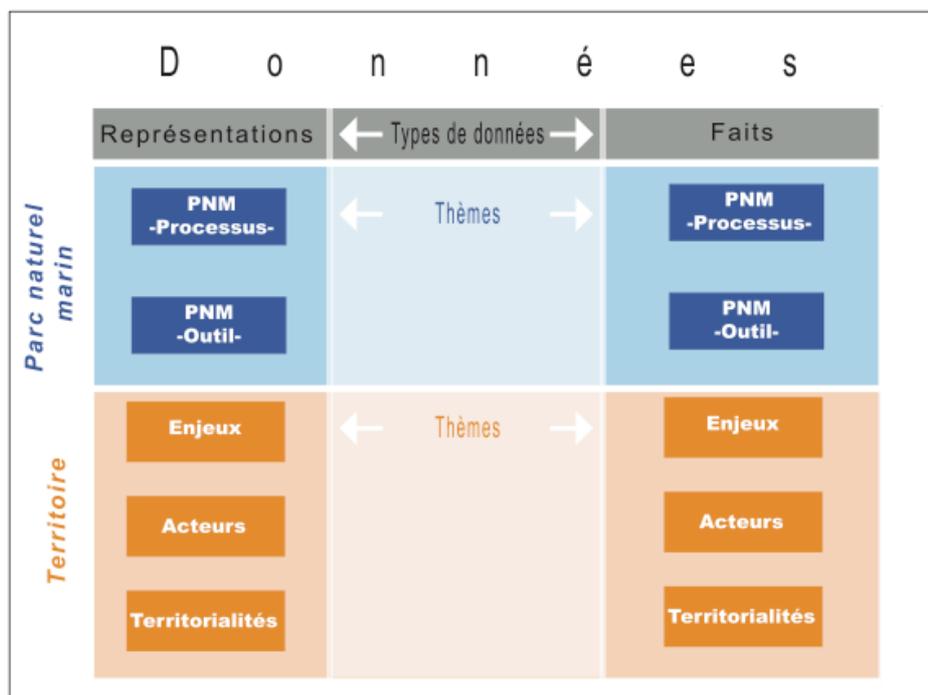


Figure 21 : Les données, au cœur de la démarche méthodologique

Selon le type de données qu'il s'agit de récolter et les caractéristiques du terrain d'investigation, les méthodes de recueil peuvent être existantes et simplement mises en œuvre, ou bien nécessiter certaines adaptations, voire une construction de toutes pièces. Il en est de même au niveau des méthodes d'analyse, qui dépendent grandement de la nature des données recueillies et du type de questionnement qu'elles doivent alimenter.

Dans le cadre de cette thèse, la démarche méthodologique adoptée se caractérise ainsi principalement par la variété des sources mobilisées et des procédés méthodologiques mis en œuvre pour les interroger (cf. Figure 23 & Figure 24). Cela est lié principalement à la nature des deux principaux types de données qu'il s'agissait de recueillir : des faits et des représentations, autrement dit du réel et des « *schémas pertinents du réel* » (Guérin et Gumuchian, 1985), construits par différents types d'acteurs, qui sont autant de sources de

données différentes à interroger. Individus de chair et d'os (« acteurs concernés », membres de la société), c'est leur discours qui a été recueilli au travers d'entretiens semi-directifs ou d'échanges plus informels. Équipe (mission d'étude) ou collectifs (réunions officielles, société), c'est aussi leur discours qui est recueilli, mais également leurs interactions, leur fonctionnement collectif, ou encore leurs pratiques qui sont observés. Médias, société dans son ensemble, outil PNM, ce sont les traces écrites qu'ils produisent, qui constituent les sources les plus accessibles pour saisir les différents regards portés sur ce réel découpé ici « pour les besoins de la recherche » en cinq grands thèmes, cinq « boîtes » (PNM-processus ; PNM-outil ; Enjeux ; Acteurs ; Territorialités), pouvant se regrouper en deux grands « blocs » principaux (PNM et Territoire).



**Figure 22: Démarche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail : identification des grands types de données**



Figure 23: Démarche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail : identification des sources de données et méthodes de recueil sur les Représentations  
 (Conception : L. Beretti / Réalisation : P. Brunello)

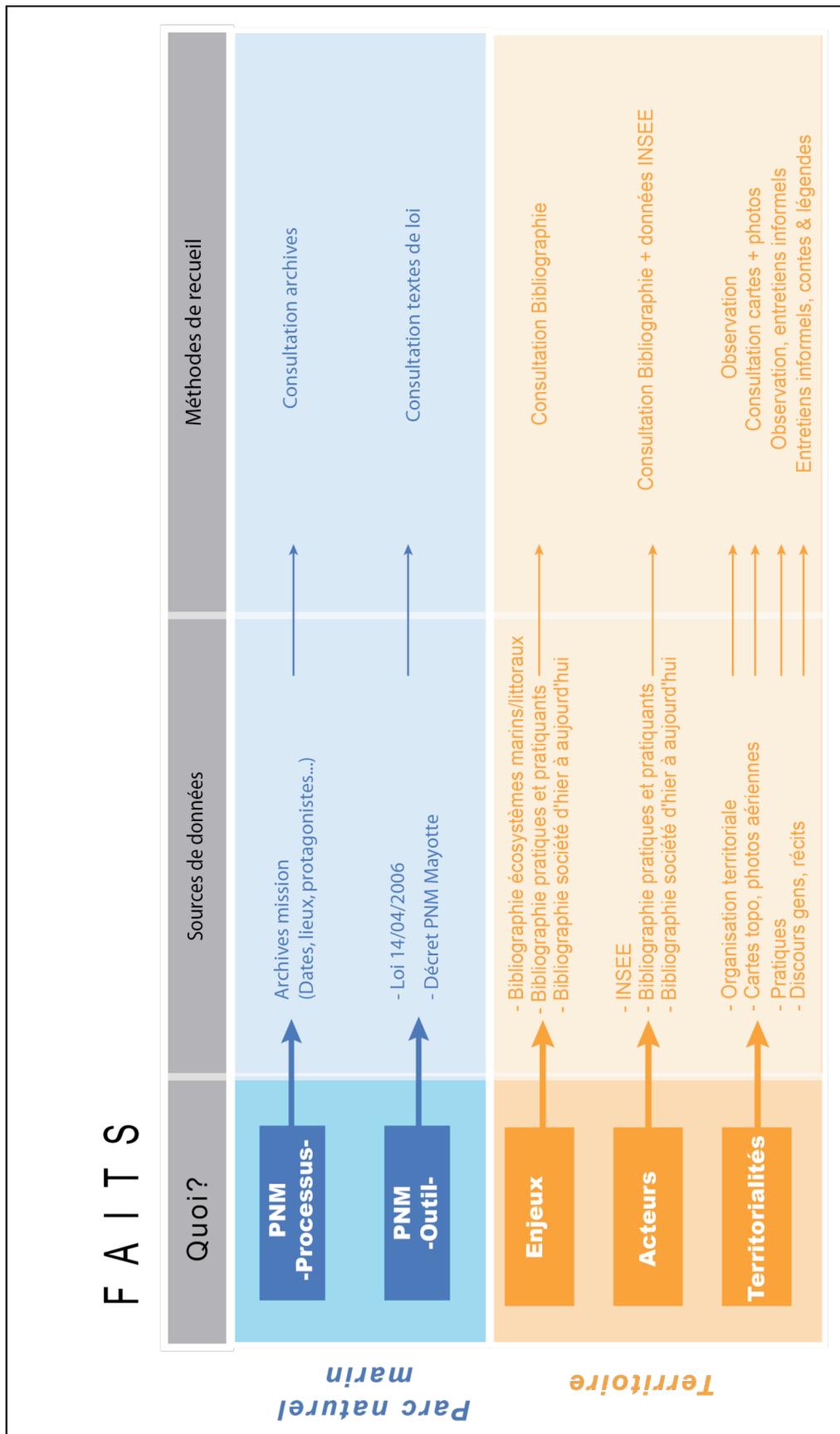


Figure 24 : Démarche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail : identification des sources de données et méthodes de recueil sur les Faits  
(Conception : L. Beretti / Réalisation : P. Brunello)

Quelques précisions s'imposent sur certains termes apparaissant dans ces schémas. Comme nous le verrons plus loin, les « acteurs concernés » correspondent aux différents acteurs ayant un rapport avec le périmètre du PNM, soit du fait de leur activité, soit de par leur domaine de compétence. Cette formulation renvoie à celle utilisée par le texte de la loi du 14 avril 2006 et par l'ANAMP<sup>158</sup>. Dans le cadre de ce travail, ces acteurs constituent une source d'information tout aussi fondamentale que la « mission d'étude », terme générique renvoyant à la fois aux différents chargés de mission, à l'équipe (et à ses modalités de fonctionnement et d'action), ainsi qu'aux outils utilisés et/ou produits dans le cadre de ce processus de mise à l'étude du projet PNM (dossier de création, supports d'information et de communication). La notion de méthode de recueil de données « informelle » renvoie quant à elle à certaines tentatives méthodologiques (questionnaires de fréquentation, études de cas villageoises) peu concluantes par rapport aux objectifs initiaux, mais finalement riches d'autres enseignements. Elle englobe également les façons de procéder peu orthodoxes en apparence, comme les « *bavardages et les conversations impromptues, qui sont [pourtant] bien souvent les plus riches en informations* », selon J.- P. Olivier de Sardan (1995).

Interroger l'adéquation entre un projet et un territoire, c'est-à-dire, sur les schémas, entre le « bloc PNM » et le « bloc territoire », est une démarche complexe, qui pose de nombreuses sous-questions. D'un point de vue opérationnel, il s'agit donc de chercher d'abord à répondre à chacune de ces questions afin de pouvoir construire pas à pas la réponse au questionnement global centré sur cette adéquation entre PNM et territoire mahorais. C'est ce « découpage » conceptuel et méthodologique qui est exposé dans la Figure 22, la Figure 23, et la Figure 24, au travers de nos cinq « boîtes ».

L'objectif est donc, pour chacune de ces questions, d'identifier les éléments existants en termes de connaissances et ceux qu'il s'agit de produire. La compilation et la production de données consistent à la fois à « remplir » les boîtes vides ou partiellement vides, puis à les mettre en regard les unes avec les autres, afin de répondre aux questions fondamentales qui sous-tendent notre sujet :

- Quelles représentations du PNM, en tant qu'outil et processus, coexistent à Mayotte ?
- Quels éléments objectifs caractérisent le PNM, toujours en tant qu'outil et processus ?
- *Mise en regard* – Quelle adéquation y a-t-il entre les diverses représentations du PNM construites par les différents acteurs ?

---

<sup>158</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr> et <http://www.aieres-marines.fr/parc-naturel-marin-outil-protection.html>

→ *Mise en regard* – Quelle adéquation y a-t-il entre ces représentations du projet et sa réalité plus objective ?

- Quelles représentations du territoire concerné par le PNM coexistent à Mayotte ?

→ *Mise en regard* – Quelle adéquation y a-t-il entre les diverses représentations du territoire portées par les différents acteurs ?

→ *Mise en regard* – Quelle adéquation y a-t-il entre ces représentations du territoire et sa réalité plus objective ?

D'un point de vue méthodologique, on constate donc la grande complémentarité des diverses méthodes d'investigation mises en œuvre dans le cadre de ce travail, chacune s'adaptant au type de données qu'elle cible (représentation, faits) et aux sources dont elle dispose (individus, journaux, collectifs...), mais toutes visant à répondre à un ou plusieurs aspects de notre problématique globale.

## **2. Sources, méthodes de recueil et modalités d'analyse des données**

Dans le sillage de cette présentation globale, il s'agit maintenant d'exposer de façon précise et concrète la façon dont nous avons procédé pour récolter les données dont nous avons besoin.

Dans cette optique, nous présenterons dans un premier temps (2.1) les sources et les méthodes de recueil et d'analyse des données touchant aux représentations que se font les « acteurs concernés » du PNM, des enjeux et des acteurs. Puis (2.2) nous nous pencherons sur les représentations du PNM, des enjeux et des acteurs au sein de la mission. Dans un troisième temps (2.3), nous aborderons ce qui concerne les représentations du PNM et des enjeux au sein des médias. Et enfin, nous présenterons les sources et méthodes de recueil et d'analyse utilisées pour aborder la réalité du processus de mise en place (2.4) ainsi que les représentations et la réalité des territorialités littorales et maritimes mahoraises (2.5).

## **2.1. Représentations du PNM, des enjeux et des acteurs par les « acteurs concernés »**

### *2.1.1. Sources : les « acteurs concernés »*

Analyser le caractère participatif d'un outil de gestion de la mer visant à associer à la décision et à l'action « *chacun des acteurs concernés* »<sup>159</sup> implique de centrer son analyse sur ces « acteurs concernés », sur leur regard, sur leurs discours, et donc en premier lieu, de les *identifier*. Quels acteurs est-il donc possible de considérer comme étant « concernés » par les enjeux liés à la mer et au littoral à Mayotte ? Outre la première approche de la question qu'avait constitué le travail de terrain et d'analyse réalisé dans le cadre de notre Master 2, nous disposons, pour identifier ces acteurs dans l'optique de notre première mission de terrain de thèse (cf. Tableau 4), de deux supports intéressants :

- Le mémoire de Master 2, réalisé en 2006-2007 et intitulé « Identification des acteurs, perception et enjeux autour du lagon dans la perspective du projet de Parc Naturel Marin de Mayotte » (Guézel, 2007) ;

- L'arrêté préfectoral du 2 décembre 2008 (arrêté n°1160/DAF/2008), modifié en février 2009 (arrêté n°002/DAF/2009), fixant la composition du comité de pilotage de la mission d'étude pour la création du PNM.

Ces deux documents avaient en effet pour objet exactement la même question que nous et les deux recensements qu'ils nous offraient étaient donc une base tout à fait intéressante à utiliser pour établir une liste de ces fameux « acteurs concernés ». Cependant, au-delà de la simple<sup>160</sup> liste, ce sont les grandes catégories dans lesquelles classer ces acteurs, qui constituent la question la plus importante et la plus complexe. En effet, la structure d'un échantillon et la répartition des différents individus enquêtés en son sein sont deux points cruciaux, dépendant des critères d'identification<sup>161</sup> retenus et, en amont, des objectifs poursuivis.

Pour exemple, si l'on reprend les deux sources précédemment citées, force est de constater l'écart notable existant entre les deux typologies qu'elles dressent. À partir d'une

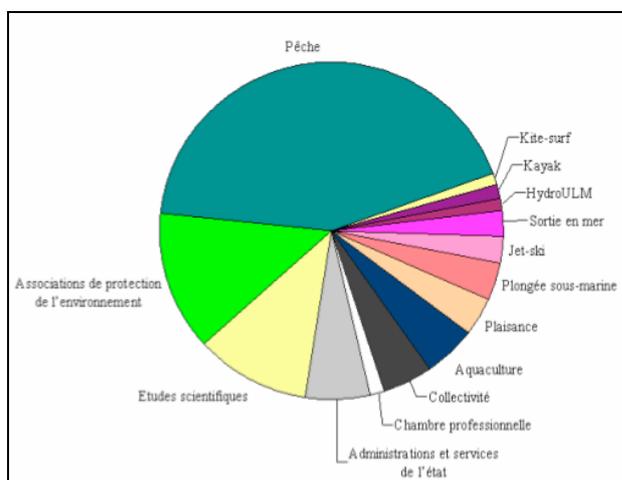
---

<sup>159</sup> Site de l'ANAMP : <http://www.aies-marines.fr/parc-naturel-marin-outil-protection.html>

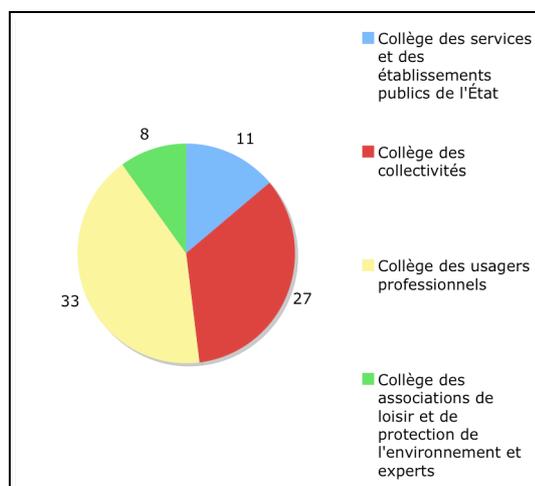
<sup>160</sup> Façon de parler bien entendu, étant donné le caractère mal identifiable de certains acteurs parmi les usagers, dont les activités ne sont pas fédérées, voire non déclarées, comme nous l'avons vu précédemment.

<sup>161</sup> Cf. annexe 5

population de référence proche, l'une identifie quatorze groupes alors que l'autre n'en distingue que quatre.



**Figure 25 : Nombre et répartition des acteurs enquêtés dans le cadre du mémoire de R. Guézel, répartis en quatorze groupes**  
(Source : Guézel R., 2007)



**Figure 26 : Nombre et répartition des acteurs identifiés dans les arrêtés n°1160/DAF/2008 et n°002/DAF/2009, répartis en quatre collèges.**  
(Réalisé à partir de ces deux arrêtés)

Nous reviendrons ultérieurement sur la composition du comité de pilotage et sur l'analyse que l'on peut en faire en tant que regard porté sur les acteurs locaux. Pour l'heure, il s'agit de se pencher sur la classification que nous avons choisie dans le cadre de nos propres objectifs. Ces derniers consistaient donc à essayer de saisir et de confronter les points de vue les plus divers possibles sur les enjeux locaux liés à la mer et au littoral ainsi que sur le PNM, en tant que processus en cours et en tant qu'outil de gestion. Nous avons donc posé comme hypothèse que ces points de vue pouvaient varier selon que les acteurs étaient concernés au titre :

- De leur *pratique* régulière de la mer et/ou du littoral ;
- De leurs *compétences décisionnelles et/ou administratives* sur ces mêmes espaces ;
- De leurs *préoccupations environnementales* fortes.

Ces trois critères dessinaient donc les contours de trois grands « mondes » dont il s'agissait de confronter les regards : le monde des « acteurs de terrain », le monde des « décideurs » et le monde des « environnementalistes ». Cependant, plus que celle des deux derniers types d'acteurs, c'est bien l'intégration des « acteurs de terrain », ces « acteurs

ordinaires » devenus des « acteurs concernés »<sup>162</sup>, qui constitue un enjeu majeur des réflexions sur la participation environnementale, tant au niveau théorique que pratique. Nous avons donc choisi de les diviser en deux « mondes » distincts, afin de pouvoir justement interroger l'homogénéité de cette catégorie « acteurs de terrain » et ainsi, de pouvoir mieux la cerner. Ce qui a abouti à l'échantillonnage suivant, réparti dans quatre « mondes ».

Grandes catégories	<b>Le monde des décideurs</b>	<b>Le monde de l'environnement</b>	<b>Le monde de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>Le monde des loisirs nautiques et subaquatiques</b>
Critères d'identification (principaux)	<i>Fonction décisionnelle / administrative sur le territoire à gérer</i>	<i>Préoccupations environnementales</i>	<i>Type d'activités sur le territoire à gérer</i>	<i>Type d'activités sur le territoire à gérer</i>
Nombre d'acteurs interviewés	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>5</b>

**Tableau 5 : Typologie et critères d'identification retenus dans le cadre de cette thèse**

Comme on peut le constater dans ce tableau, au total trente-trois acteurs ont été rencontrés<sup>163</sup>, principalement lors de notre première mission (été 2009) mais également lors de la seconde (printemps 2010). Contrairement à ce qu'il pourrait sembler, le fait d'avoir interrogé certains acteurs à presque un an d'intervalle ne constitue pas un biais majeur. En effet, même si le décret de création du parc a été signé entre ces deux missions (janvier 2010), cela n'a pas constitué une étape marquante dans le dossier, qui est resté relativement « en suspens » entre janvier et juin 2010, faute d'équipe constituée.

Au niveau de la composition de cet échantillon final, comme on peut le constater, la répartition entre « mondes » n'est pas équilibrée. Le monde de la pêche est assez largement surreprésenté, puisqu'il correspond à 40% de l'échantillon total, alors que celui des loisirs n'en représente que 15%. Il a en effet été choisi « d'insister » sur cette catégorie d'acteurs car elle semble essentielle au vu des questionnements qui sous-tendent ce travail. En effet, travailler sur le caractère participatif d'un nouvel outil de gestion implique de se pencher prioritairement d'une part sur les « acteurs de terrain » et d'autre part, parmi ces « acteurs de terrain », sur les acteurs potentiellement les moins « intégrables », car tous les enjeux sont là, pour un outil présenté comme participatif. Or nous l'avons vu, le monde de la pêche est

<sup>162</sup> Formule utilisée dans la Convention d'Aarhus (art. 2§ 5) ainsi que dans le texte de la loi du 14 avril 2006 (<http://www.legifrance.gouv.fr>) et sur le site Internet de l'ANAMP (<http://www.aires-marines.fr/parc-naturel-marin-outil-protection.html>).

<sup>163</sup> Cf. annexe 2

aujourd'hui le moins visible, le moins audible et donc moins « intégrable » des « mondes » concernés par la mise en place de ce PNM. Ainsi, c'est vers ces acteurs que nous avons choisi de nous tourner prioritairement, tout en rencontrant également des acteurs appartenant au monde des loisirs (15%), des environnementalistes (21%) et des « décideurs » (24%). Au sein de ces quatre grandes catégories, nous avons également établi certaines distinctions, sur la base de critères d'identification secondaires, pouvant par hypothèse jouer, eux aussi, sur la nature des discours tenus par les acteurs. Avant de présenter « monde par monde », ces distinctions « internes », nous pouvons ajouter une dernière remarque d'ordre général.

Cet échantillon étant nécessairement limité pour des raisons techniques classiques (moyens humains, temps disponible) et du fait de l'hétérogénéité et du caractère difficilement identifiable (de façon exhaustive) d'une partie de la population de référence, l'on ne peut considérer que le contenu des entretiens réalisés reflète fidèlement l'ensemble des points de vue de l'ensemble des différents acteurs concernés par le projet. Ce qui demeure d'ailleurs parfaitement utopique d'une façon générale, le matériau issu d'entretiens n'étant jamais que « *le reflet d'une situation d'enquête et non la représentation de la réalité* » (Matthey, 2005). La « *connaissance approchée* » (Bachelard *in* Poupart, 1997) de la réalité mahoraise qu'ouvrent ces entretiens, est donc davantage constituée des principaux points d'achoppement et lignes de convergence révélés par les discours, que d'un tableau exhaustif de toutes les positions existantes vis-à-vis du parc. L'intérêt étant plutôt de chercher à comprendre selon quels facteurs les discours des uns se rapprochent ou au contraire s'opposent aux discours des autres.

→ *Monde des décideurs*

Ce « monde des décideurs » est caractérisé par ses fonctions décisionnelles et administratives sur le territoire qu'il s'agit de gérer dans le cadre de ce projet de PNM. Parmi les acteurs que nous avons associés à cette catégorie, certains font partie de services disposant de compétences environnementales qui peuvent poser question quant à la pertinence d'une distinction avec les acteurs institutionnels de l'environnement, que nous aborderons dans le point suivant. C'est le cas principalement du directeur de la DAF, que nous avons inclus dans cette catégorie alors que la DAF n'était pas encore devenue la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) au moment où nous faisons notre travail de terrain, et qu'elle était donc encore en charge des politiques environnementales, désormais transférées à la DEAL (Direction de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement). Cela dit, en dehors du fait que cette compétence environnementale ne soit pas la mission principale

de ce service de l'État, la DAF a toujours été largement associée à Mayotte à l' « administration », au *Circali*<sup>164</sup>, ce qui légitime, nous semble-t-il, le choix que nous avons fait de l'intégrer à cette catégorie.

Au sein de ce premier monde, nous avons donc distingué deux types d'acteurs en nous basant sur deux critères d'identification « intra-monde » : celui de l'*échelle territoriale* auxquels se rattachent les acteurs et celui du *type de pouvoir* qu'ils exercent.

Grande catégorie	<b>Le monde des décideurs</b>	
Sous catégories	Acteurs administratifs rattachés aux services de l'État	Élus locaux
Critères d'identification (secondaires)	- <i>Échelon territorial de rattachement : national</i> - <i>Type de pouvoir : administratif</i>	- <i>Échelon territorial de rattachement : local</i> - <i>Type de pouvoir : politique</i>
Nombre d'acteurs interviewés	<b>4</b>	<b>5</b>

**Tableau 6 : Sous-catégories identifiées au sein du monde des décideurs et critères d'identification correspondants**

Nous avons ainsi identifié les « décideurs administratifs », rattachés aux services de l'État (échelon national de rattachement) tels que la DAF, la Préfecture, les Affaires maritimes et les « décideurs politiques », rattachés à la Collectivité (échelon local de rattachement), tels que les maires et les conseillers généraux.

<sup>164</sup> Façon de nommer l'État et, par extension, le service public en général

→ *Monde de l'environnement*

Le « monde de l'environnement », caractérisé selon le critère du degré de préoccupations environnementales, est quant à lui composé de deux types d'acteurs : les acteurs associatifs et les acteurs institutionnels.

Grande catégorie	<b>Le monde de l'environnement</b>	
Sous catégories	Acteurs associatifs	Acteurs institutionnels
Critères d'identification (secondaires)	<i>Degré d'institutionnalisation : faible</i>	<i>Degré d'institutionnalisation : fort</i>
Nombre d'acteurs interviewés	<b>3</b>	<b>4</b>

**Tableau 7 : Sous-catégories identifiées au sein du monde de l'environnement et critères d'identification correspondants**

C'est donc sur le critère du *degré d'institutionnalisation* que nous nous sommes appuyée pour distinguer deux groupes au sein de ce « monde de l'environnement », qui englobe aussi bien les associations environnementales comme, par exemple, les Naturalistes de Mayotte, que le responsable de l'antenne locale du Conservatoire du littoral ou encore le conservateur de la réserve de l'îlot M'Bouzi.

→ *Monde des loisirs nautiques et subaquatiques et monde de la pêche et de l'aquaculture*

Les « mondes des loisirs nautiques et subaquatiques » et « de la pêche et de l'aquaculture » se caractérisent quant à eux par un autre type de rapport à ce territoire, basé non pas sur un degré de pouvoir mais sur certains types de pratiques. Le premier rassemble les pratiques impliquant le prélèvement de ressources (pêche à pied, pêche embarquée, aquaculture...) et le second, les pratiques n'impliquant pas de prélèvement (plongée, observation des mammifères marins, plaisance, loisirs balnéaires...).

Tous deux peuvent être divisés en deux sous-groupes, différenciés selon le critère du *degré de structuration et/ou de professionnalisation*.

Grande catégorie	<b>Le monde des loisirs nautiques et subaquatiques</b>	
Sous catégories	Acteurs et organisations professionnels	Usagers et associations d'usagers
Critères d'identification (secondaires)	<i>Degré de structuration-professionnalisation : fort</i>	<i>Degré de structuration-professionnalisation : faible</i>
Nombre d'acteurs interviewés	<b>3</b>	<b>2</b>

**Tableau 8 : Sous-catégories identifiées au sein du monde des loisirs nautiques et critères d'identification correspondants**

Dans le « monde des loisirs nautiques et subaquatiques », les trois acteurs professionnels interviewés sont directeurs de structures commerciales (clubs de plongée, entreprises proposant des sorties découverte mammifères marins) et les deux autres acteurs sont présidents des associations des « plaisanciers de Mayotte » et des « plongeurs apnéistes de Mayotte ».

Grande catégorie	<b>Le monde de la pêche et de l'aquaculture</b>	
Sous catégories	Acteurs et organisations professionnels	Usagers et associations d'usagers
Critères d'identification (secondaires)	<i>Degré de structuration-professionnalisation : fort</i>	<i>Degré de structuration-professionnalisation : faible</i>
Nombre d'acteurs interviewés	<b>10</b>	<b>3</b>

**Tableau 9 : Sous-catégories identifiées au sein du monde de la pêche et de l'aquaculture et critères d'identification correspondants**

Au sein du monde de la pêche, malgré le flou environnant cette notion (cf. chap.2), nous avons choisi de considérer comme organisations et acteurs « professionnels », des acteurs rattachés à la CAPAM, à la COPEMAY, au syndicat des pêcheurs ou encore aux coopératives villageoises (Covipem). Pour les usagers et associations d'usagers, nous avons interviewé la présidente de l'association « *Djarifas* de Mayotte », le président de l'association des pêcheurs à pied « *Trondro Kalé* » et la représentante de la pêche au djarifa à la CAPAM.

Comme on peut le constater, les acteurs appartenant à la dimension professionnelle de ce « monde de la pêche » sont prépondérants en termes d'échantillonnage, du fait de leur visibilité supérieure à celle des usagers. En outre, les associations d'usagers liées à la pêche ou les usagers représentant leur activité dans des instances comme la CAPAM ne sont pas nombreux, ce qui se traduit dans la répartition de cet échantillon.

Notons qu'à ces trente-trois « acteurs concernés », il faut ajouter sept autres entretiens, réalisés avec les agents ayant participé à la mission d'étude pour la création du PNM. Ils apparaissent avec les autres acteurs dans l'annexe 2.

### *2.1.2. Méthode de recueil des données*

Tenter de saisir les représentations que des acteurs se font d'un phénomène, d'un territoire ou encore d'un projet, peut se faire de plusieurs manières, selon le type de manifestation de ces représentations que l'on choisit d'étudier : le dessin (carte mentale), les pratiques (observation participante ou non), les mots (entretien, questionnaire, récit de vie). Des combinaisons sont évidemment possibles entre ces différents « canaux » par lesquels passent les représentations et il existe bien d'autres outils que ceux cités ici en exemple. Quoiqu'il en soit, dans cette quête de réponses aux questionnements de départ, il a été choisi de retenir le discours comme « terrain de chasse » privilégié, car étant donnée la diversité des acteurs à rencontrer et la variété de leurs pratiques, les mots semblaient le matériau ouvrant le plus de possibilités de comparaisons entre les uns et les autres. Vouloir comprendre le mieux possible le point de vue de ces acteurs, leur vécu et les images qu'ils se faisaient des choses, impliquait de leur laisser une assez vaste liberté de parole. Il s'agissait « *d'écouter avant de codifier, de laisser s'exprimer plutôt que de questionner, d'être attentif aux mots et aux signes autant qu'aux réponses formalisées* » (Frémont, 1982), tout en orientant évidemment quelque peu cette parole vers nos sujets d'interrogation. L'outil adéquat pour atteindre un tel objectif s'est donc révélé être l'entretien semi-directif, compromis, comme son nom l'indique, entre parole totalement libre et questionnaire rigide. Un tel compromis est relativement délicat à construire et la validité des données recueillies dépend en grande partie de la qualité du guide d'entretien utilisé.

Comme il se doit dans le cadre d'entretiens semi-directifs, le guide d'entretien (cf. Tableau 10, Tableau 11, Tableau 12, Tableau 13) est relativement simple, divisé en trois points principaux qui font écho aux éléments de notre questionnement de départ : l'identification de l'acteur, les enjeux et le PNM.

<b>Identification</b>	<u>Institution / Activité</u>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences dans la gestion/ l'exploitation du littoral/du lagon pour lesquelles elle est concernée par le PNM</li> <li>-Ancienneté de l'activité / l'institution à Mayotte</li> <li>-Implication dans le processus de création du PNM</li> </ul>
	<u>Individu</u>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Statut</li> <li>-Sexe / âge</li> <li>-Fonctions au sein de l'institution ou dans l'activité</li> <li>-Ancienneté à Mayotte / Antécédents professionnels</li> <li>-Pratiques liées au littoral et/ou à la mer</li> <li>-Implication dans le processus de création du PNM</li> </ul>

**Tableau 10 : Guide d'entretien : Identification**

L'identification la plus précise possible de l'acteur permet de contextualiser son discours, de comprendre le mieux possible « d'où il parle », à partir de quelle posture : principalement en tant que représentant d'un des quatre « mondes » concernés par ce projet de parc naturel marin ou également en tant que citoyen, membre d'un groupe social particulier, ou encore membre d'une génération. Cette contextualisation émerge dans les réponses aux questions de départ, mais également tout au long de l'entretien. En outre, ces questions initiales permettent d'enclencher la discussion, parfois directement « dans le vif du sujet », notamment pour ce qui est des questions concernant l'implication dans le processus de création du parc marin. Par exemple avec des questions comme : « à quelles réunions avez-vous participé ? » ou « étiez-vous au dernier comité de pilotage ? », etc.

Lorsque l'évocation de l'implication personnelle dans le processus de création ne suscitait pas de développement spontané de la part de l'interlocuteur, le thème des enjeux liés au littoral et à la mer était un bon moyen d'amorcer la discussion. La question posée sur ce thème était toujours la même : « pour vous, quels sont les enjeux majeurs liés au littoral et à la mer à Mayotte ? ». Sa formulation très large offrait une grande liberté en termes de réponses et permettait en outre de faire apparaître le type et le degré de connaissances liées aux milieux littoraux et marins et à leurs interactions écologiques.

<b>Thème 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Quels sont, pour vous, les enjeux majeurs d'aujourd'hui et de demain, concernant le littoral et la mer à Mayotte ?</li> <li>-Identifiez-vous des zones cristallisant certains de ces enjeux ?</li> </ul>
<u>Enjeux</u>	

**Tableau 11 : Guide d'entretien: Enjeux**

Enfin, le thème du parc marin se décline dans ce guide d'entretien selon les deux dimensions qui lui sont prêtées dans le cadre de ce travail, en tant que *processus* et qu'*outil*. La dimension « innovante » de cet « objet parc » semblait intéressante à aborder du point de vue des acteurs, de même que son caractère « importé », qui met quelque peu en question la réalité de la « *nouvelle gouvernance* »<sup>165</sup> associée à cet outil. De la même façon que pour les enjeux, ce thème de discussion permettait de saisir ce que chaque acteur avait compris du fonctionnement de l'outil et de l'ensemble du processus de mise en place. Ce qui est tout à fait intéressant à interroger dans le cadre d'un processus présenté comme fondé sur la concertation et l'acceptation – en connaissance de cause ? – de tous.

<p><b>Thème 2</b></p> <p><u>PNM</u> (un processus participatif ?)</p>	<p>-Selon vous, ce projet de PNM et la façon dont il est arrivé à Mayotte sont-ils adaptés au contexte mahorais ?</p> <p>-Selon vous, l'information autour du projet de PNM a-t-elle été suffisante/pertinente ?</p> <p>-Selon vous, les réunions villageoises qui ont été organisées ont-elles été un moyen suffisant/pertinent de faire participer les acteurs locaux ?</p> <p>-Selon vous, les réunions thématiques qui ont été organisées ont-elles été un moyen suffisant/pertinent de faire participer les acteurs locaux ?</p> <p>-Selon vous, les comités de pilotage qui ont été organisés ont-ils été un moyen suffisant/pertinent de faire participer les acteurs locaux ?</p>
--	---

**Tableau 12 : Guide d'entretien : Le PNM en tant que processus**

<p><b>Thème 3</b></p> <p><u>PNM</u> (un nouvel outil ?)</p>	<p>-Pour vous, le PNM apporte-t-il quelque chose de nouveau en termes de gestion de la mer et du littoral à Mayotte ?</p> <p>-Pour vous, la composition du Conseil de gestion qui a été proposée est-elle légitime?</p> <p>-Pour vous, les orientations de gestion qui ont été proposées sont-elles pertinentes/adaptées à Mayotte ?</p> <p>-Pour vous, le périmètre du PNM qui a été proposé est-il pertinent ?</p> <p>-Pour vous, quels sont les apports clef et les limites de cet outil PNM ?</p>
--	---

**Tableau 13 : Guide d'entretien: Le PNM en tant qu'outil**

<sup>165</sup> <http://www2.aieres-marines.fr/parc-naturel-marin-outil-protection.html>

### 2.1.3. Déroulement des entretiens et part d'impalpable...

Comme nous l'évoquions à l'orée de ce chapitre, au-delà des guides d'entretien bien établis et des échantillons déterminés aussi bien que possible, il y a la réalité et sa part d'immaîtrisable et d'imprévisible.

En moyenne, chaque entretien durait une heure, parfois plus, rarement moins. La majeure partie d'entre eux a été enregistrée, afin de disposer ensuite de discours les plus précis possible. Certains de ces entretiens se sont déroulés dans des conditions « idéales », à deux, dans un environnement calme, propice à un tel échange... quand d'autres ont été beaucoup plus chaotiques... Rendez-vous donnés dans un bar ou chez la personne, avec les hurlements d'une télévision en fond sonore rendant inenvisageable tout enregistrement et fort délicat l'effort de concentration de part et d'autre... Téléphone qui sonne au milieu de l'entretien et annonce une grève de Total dans les heures qui viennent, entraînant une fin d'entretien dans une voiture, en route pour la station-service la plus proche... Début de conversation à deux, sur une place de village, qui se termine à huit, chaque nouvel arrivant ayant quelque chose à ajouter sur le sujet<sup>166</sup>... Autant d'imprévus qui, pour déstabilisants qu'ils soient sur le coup, se révèlent, avec du recul, bien plus riches de « vérité de terrain » que les entretiens les plus formellement « parfaits ». Le « bruit » de Mayotte y résonnait de façon bien plus intense, bien plus juste, comme le rappelle si précieusement J.-P. Olivier de Sardan :

*« Il faut avoir soi-même mené des entretiens avec un guide préfabriqué de questions pour se rendre compte à quel point les interlocuteurs sont inhibés par un cadre trop étroit, ou trop directif. Il faut avoir été confronté à d'innombrables malentendus entre l'enquêteur et l'enquêté pour être capable de repérer les contresens qui émaillent toute conversation de recherche. Il faut avoir appris à maîtriser les codes locaux de la politesse et de la bienséance pour se sentir enfin à l'aise dans les bavardages et les conversations impromptues, qui sont bien souvent les plus riches en informations »* (Olivier de Sardan, 1995).

### 2.1.4. Une grille d'analyse à trois entrées : Enjeux, PNM, Acteurs

Avant toute chose, un traitement préalable des données issues des entretiens était indispensable afin de les rendre plus aisément manipulables et ainsi accessibles à l'analyse. Cette première étape de transcription des enregistrements et de mise en forme des notes

---

<sup>166</sup> Dans ces cas-là, les interventions « extérieures » étaient notées rapidement à côté des propos de notre interlocuteur principal, afin de pouvoir resituer plus tard les méandres imprévus qu'ils pouvaient avoir empruntés.

d'entretiens non enregistrés est relativement fastidieuse et prend du temps<sup>167</sup>, mais permet de s'immerger à nouveau dans le terrain et de parcourir l'ensemble des entretiens, ce qui contribue ainsi de façon importante à la construction d'une grille d'analyse thématique. Le « débroussaillage » visé par une telle grille consiste en effet à « *attribuer un code thématique identique à tous les éléments du corpus qui renvoient au même thème. Matériellement, cette grille d'analyse thématique sert de trame au découpage des retranscriptions conduisant à passer d'une approche centrée sur la cohérence propre à chaque individu pendant le terrain, à une approche transversale centrée sur la cohérence thématique de l'ensemble des données recueillies* » (Alami, 2009). Or les thèmes constitutifs de cette grille sont déterminés à la fois par les hypothèses de départ, mais également par ce qui a été « découvert » de façon inductive sur le terrain. Il faut donc s'être à nouveau imprégné du contenu des entretiens pour pouvoir compléter les thématiques sur lesquelles se basera l'analyse.

Ce travail de retranscription ainsi que de nombreux allers-retours entre grille en construction et entretiens ont permis d'aboutir à une grille composée de quatre entrées : une entrée « Enjeux liés au littoral et à la mer » (§2.1.4.1), une entrée « PNM, outil de gestion et processus participatif » (§2.1.4.2), et une entrée « Acteurs » (§2.1.4.3).

C'est à travers elle que sont traitées les données issues des discours de ces « acteurs concernés ».

#### 2.1.4.1. Analyse des enjeux

Au lieu de partir d'une typologie classique basée sur la nature des enjeux en question (économiques, politiques, socio-culturels...), il a été choisi de les analyser selon une autre logique, qui semblait plus pertinente. Considérer les enjeux liés à la mer et au littoral en termes d'**action** est apparu en effet particulièrement intéressant dans le cadre d'une investigation centrée sur un outil de gestion qui est, par définition, un outil voué à agir sur le territoire qu'il s'agit de gérer. Ainsi, la nature de l'outil PNM ainsi que le contexte mahorais rendent doublement adéquate une lecture au travers des quatre types d'action retenus : conserver, développer, encadrer et connaître (cf. annexe 3), car ils traversent à la fois les quatre grandes modalités d'action d'un outil de gestion « nouvelle génération » tel que le PNM et les grandes questions d'une île à laquelle la rapidité des évolutions récentes n'a pas laissé le temps de répondre. Une île pour laquelle la question du *patrimoine*, naturel et socio-culturel, se pose avec une acuité toute particulière et renvoie à la question du temps, au fil

---

<sup>167</sup> Entre quatre et cinq minutes de transcription pour une minute d'enregistrement.

duquel ce « *passé vivant* » (Ost, 2003) qu'est le patrimoine se transmet, tel quel ou transformé, aux générations futures. Et comme on le voit (cf. annexe 3), cette question du temps est indissociable des quatre modalités de l'action retenues ici : action sur ce qui est, sur ce qui a été, sur ce qui sera.

Ces enjeux sont donc considérés ici comme ce qu'il est important de *faire*, aux yeux des acteurs, concernant le littoral et la mer. Il est cependant nécessaire de préciser ces deux derniers termes, car ils peuvent présenter des facettes très variées, d'un discours à l'autre ou au fil d'un même discours. Cette grille « Enjeux » basée sur trois types d'actions, s'enrichit donc des différentes déclinaisons possibles de ces éléments qu'il s'agit de protéger et/ou de développer et/ou d'encadrer : le littoral et le milieu marin. Ces différentes déclinaisons sont au nombre de six, comme on peut le voir dans le Tableau 14. Elles se déclinent à leur tour en sous-thèmes, présentés en annexe 4.

	<b>Éléments Eco- -systémiques</b>	<b>Ressources</b>	<b>Pratiques</b>	<b>Règles &amp; Zonages</b>	<b>Paysage</b>
<b>Conserver</b>					
<b>Développer</b>					
<b>Encadrer</b>					

**Tableau 14 : Grille d'analyse thématique des enjeux**

Ces six thématiques correspondent finalement à six angles d'approche différents de problématiques pouvant être identiques, mais que certains envisageront par exemple principalement en termes de ressources, quand d'autres privilégieront la dimension écosystémique ou d'autres encore se focaliseront sur l'aspect pratiques. Un seul acteur peut également insister tour à tour sur différents aspects d'une même problématique au fil de son discours.

***Exemple : Problématique de la dégradation de la qualité des eaux***

***Angle d'approche Ressources :*** « aujourd'hui il y a beaucoup moins de poissons qu'avant »

***Angle d'approche Pratiques :*** « la construction des maisons et des routes fait descendre trop de terre au lagon »

***Angle d'approche Paysage :*** « si ça continue il n'y aura plus rien à voir sous l'eau, les touristes viendront plus »

***Angle d'approche Connaissances :*** « il faut sensibiliser les jeunes générations en leur montrant tous les déchets qu'il y a dans l'eau »

Une telle approche permet ainsi de dépasser une analyse « causes-conséquences » trop limitée et limitante, et de mettre en évidence la diversité des visions, c'est-à-dire de ce qui « fait enjeu » pour les uns et les autres, autour de problématiques récurrentes (déchets, envasement, pollution...).

Chaque discours a ainsi été passé à travers ce « tamis thématique » qui a permis d'extraire pour chaque acteur une liste d'enjeux « en deux dimensions » : une action + une thématique. L'irrépressible « tentation de la précision » nous a poussée dans un premier temps à vouloir quantifier ces enjeux, à tenter de compter le nombre d'enjeux par acteur afin de mesurer la part de chaque type d'action ou de chaque thématique acteur par acteur et transversalement, au niveau de tous les discours. Mais si le croisement entre approche qualitative et approche quantitative peut se révéler fructueux, chacune enrichissant l'autre<sup>168</sup>, il faut également savoir reconnaître les cas où il est « difficile ou inapproprié de compter » (Kaplan, 1964). Et sur un échantillon de 40 acteurs, avec un matériau tel que ces enjeux, il a bien fallu se rendre à l'évidence. Il s'est révélé bien plus pertinent de *hiérarchiser* ces enjeux, d'identifier les enjeux principaux et les enjeux secondaires, déterminés suivant des critères visant à la meilleure objectivité possible. Ainsi, le caractère principal ou secondaire des enjeux a été évalué en croisant plusieurs critères : degré d'implication du locuteur (références à son propre vécu ou au vécu de proches, emphase...), récurrence de l'enjeu au fil du discours, degré de spontanéité de la première référence à l'enjeu (suggérée par une question ou totalement spontanée). Hiérarchiser « après coup » les éléments d'un discours relativement libre présente une part de subjectivité non négligeable. Cependant, le fait que ces entretiens aient été en totalité réalisés et analysés par la même personne permet déjà de limiter les risques de mauvaise interprétation. En outre, s'appuyer sur ces trois critères (implication, récurrence, spontanéité), permet de cadrer la subjectivité d'une telle évaluation en la fondant sur des éléments plus objectifs.

Appréhender ces enjeux permet d'une part de comprendre le contexte dans lequel se met en place ce parc naturel marin, et d'autre part de comparer ces enjeux perçus avec les enjeux mis en avant dans les orientations de gestion retenues dans le dossier final de création.

---

<sup>168</sup> « En fin de compte, il nous faut admettre que tant les chiffres que les mots sont indispensables à la compréhension du monde qui nous entoure. Comme l'indique Kaplan (1964), « les quantités sont de qualité et une qualité mesurée est magnifiée dans sa mesure », Miles M.-B., 2003, p. 82

	<b>Éléments écosystémiques</b>	<b>Ressources</b>	<b>Pratiques</b>	<b>Règles &amp; zonages</b>	<b>Paysage</b>
<b>Conserver</b>	-Protéger les tortues « parce qu'elles sont en voie de disparition »	-Restaurer la ressource halieutique  -Protéger les tortues en tant que ressources touristiques	<b>Maintenir l'activité pêche</b>		-Protéger les poissons « qu'on a toujours vu, pour que les enfants les voient aussi »
<b>Développer</b>			Développer le tourisme, pourvoyeur d'emplois	Mettre en place des jachères tournantes	
<b>Encadrer</b>			-Repousser les thoniers et contrôler les Anjouanais  -Encadrer la construction des routes (ruisselle -ment terre)		
<b>Connaître</b>	<b>Sensibiliser la population au fonctionnement des écosystèmes</b>	Développer les connaissances au niveau des stocks halieutiques			

**Tableau 15 : Exemple de grille d'enjeux remplie (en gras, les enjeux principaux, aux yeux de cet acteur)**

#### 2.1.4.2. Analyse de la perception du PNM en tant qu'outil et processus

Comme nous l'avons vu au niveau du guide d'entretien, l'objet PNM a été abordé à la fois en tant que processus « participatif » et que « nouvel » outil de gestion du milieu marin. La grille d'analyse de cet aspect-là des discours a donc suivi ce schéma, en ciblant l'appréciation, globalement positive ou négative, de ces deux dimensions du parc, ainsi que la représentation plus globale du « champ des possibles » ouverts par ce PNM, de ses limites, mais également de son caractère « nouveau » et « importé ».

Sur ce point PNM, chaque entretien a donc été « filtré » au travers des trois tableaux suivants.

→ *Méthodes de mise en place : un processus participatif ?*

Nous avons choisi d'aborder le parc en tant que processus participatif au travers des quatre principaux canaux de participation mis en place par la mission d'étude pour la création du PNM : (cf. Tableau 16) les outils d'information et de participation (campagnes

d'information, évènements, documents de sensibilisation...), les réunions villageoises, les réunions de groupes thématiques (pêche et aquaculture, activités nautiques et environnement) et les réunions plus officielles que constituaient les comités de pilotage (trois au total, sur l'ensemble du processus de création). Pour chacun de ces éléments, l'appréciation de l'acteur – qui parfois n'avait aucun avis, n'ayant pas assisté à certaines réunions ou n'ayant pas lu les documents avec lesquels il arrivait pourtant à l'entretien – était relevée, puis synthétisée selon les diverses modalités présentées dans le Tableau 16.

<b>Information / Supports de communication</b>	<i>Insuffisant/Suffisant – Pertinent/inadapté – Pas d'avis</i>
<b>Réunions villages</b>	<i>Insuffisant/Suffisant – Pertinent/inadapté – Pas d'avis</i>
<b>Réunions groupes</b>	<i>Insuffisant/Suffisant – Pertinent/inadapté – Pas d'avis</i>
<b>Comité de pilotage</b>	<i>Insuffisant/Suffisant – Pertinent/inadapté – Pas d'avis</i>

**Tableau 16 : Grille d'analyse du thème PNM, en tant que processus de mise en place**

→ *Contenu de l'outil: un outil pertinent ?*

De la même façon, la dimension « outil » du PNM a été abordée au travers des trois éléments clefs qui caractérisent le fonctionnement de cet outil de gestion et qui constituent l'objectif du processus de création : le conseil de gestion, le périmètre et les orientations de gestion.

<b>Conseil de gestion</b>	<i>Légitime/Illégitime – Pas d'avis</i>
<b>Périmètre</b>	<i>Pertinent/non pertinent – Pas d'avis</i>
<b>Orientations</b>	<i>Pertinentes/non pertinentes – Pas d'avis</i>

**Tableau 17: Grille d'analyse du thème PNM, en tant qu'outil (1)**

→ *Contenu de l'outil : le champ des possibles*

Enfin, en analysant de manière globale chaque entretien, nous avons cherché à « extraire » ce que les acteurs prêtaient au PNM en termes de capacités d'action mais également de limites. La diversité de ce qui ressortait des entretiens-tests nous a conduite à laisser complètement ouvertes les possibilités de réponses à ce niveau-là comme à celui des deux dernières entrées (caractère innovant et caractère importé).

<b>Ce que peut / pourra le PNM...</b>	
<b>Limites du PNM...</b>	
<b>Caractère innovant</b>	
<b>Caractère importé</b>	

**Tableau 18 : Grille d'analyse du thème PNM, en tant qu'outil (2)**

#### 2.1.4.3. Analyse de la représentation des acteurs... par les acteurs

Le troisième élément clef de notre questionnement de recherche est constitué par les acteurs. Sur ce sujet, l'idée initiale, comme on l'a vu précédemment à propos du guide d'entretien, était simplement de récolter les éléments d'information permettant, à l'échelle de chaque acteur, de contextualiser et de comprendre son discours, et notamment l'adéquation entre son « monde » d'appartenance et sa vision des enjeux ou du parc. Cependant, l'analyse de ces entretiens a fait émerger une nouvelle facette de ce point « Acteurs », que nous n'avions pas envisagée de prime abord. Réécouter et relire les mots des uns et des autres a en effet soudain rendue évidente la présence de ces pans entiers de discours que les uns consacraient à parler des autres. Nous avons donc choisi d'approfondir ce sujet et d'analyser la façon dont se perçoivent l'ensemble de ces « *acteurs concernés* »<sup>169</sup>. Cela s'est avéré tout à fait intéressant et surtout crucial dans le contexte d'une étude sur un outil de gestion voué à « *ouvrir la voie à une nouvelle gouvernance où tous les usagers et professionnels de la mer sont associés* »<sup>170</sup>.

Ainsi, pour chaque entretien, nous avons relevé systématiquement l'ensemble des « façons de nommer » utilisées par celui qui parle pour désigner d'autres acteurs. Conserver la formulation exacte au niveau de l'analyse thématique est important sur un tel point, pour limiter les risques de contresens ou de mauvaise interprétation au moment de passer à un niveau d'analyse plus approfondi. En cela, l'enregistrement de la majorité des entretiens a constitué une base précieuse. À partir de ce recensement, nous avons extrait les principaux critères d'identification mobilisés par les acteurs<sup>171</sup>. Il a ensuite été possible, à la lumière de cette première analyse, de questionner le caractère « légitimant » de certains de ces critères et d'analyser les phénomènes de « glissement » d'un critère à l'autre, en fonction du degré de légitimité que l'on veut prêter à celui dont on parle.

<sup>169</sup> Site de l'ANAMP : <http://www.aires-marines.fr/parc-naturel-marin-outil-protection.html>

<sup>170</sup> Site de l'ANAMP : <http://www.aires-marines.fr/parc-naturel-marin-outil-protection.html>

<sup>171</sup> cf. annexe 5

Enfin, il s'est révélé tout à fait intéressant de mettre ces éléments en perspective avec la composition finale du conseil de gestion, pour apprécier l'adéquation ou le décalage, aux yeux des différents acteurs, entre ce conseil de gestion visant à la meilleure représentativité possible, et leur propre vision des acteurs légitimes ou non sur cet espace marin.

## **2.2. Représentations du PNM, des enjeux et des acteurs par la mission d'étude pour la création du PNM de Mayotte**

### *2.2.2. Sources de données : Agents de la mission d'étude et documents de synthèse du dossier PNM*

Pour récolter les représentations des mêmes objets précédemment évoqués (enjeux, PNM, acteurs) par la mission, les sources de données sont à la fois les agents ayant participé à la mission d'étude<sup>172</sup> et les documents clefs du dossier PNM, c'est-à-dire ceux qui concernent les orientations de gestion, la composition du conseil de gestion et le périmètre. Ces trois documents peuvent être considérés dans une certaine mesure comme le « discours de la mission » sur les éléments qui nous intéressent.

### *2.2.3. Méthodes de recueil et d'analyse des données*

Concernant les trois documents, la méthode de recueil employée est bien sûr la consultation. Quant aux agents de la mission d'étude, c'est, de façon logique, avec le même guide d'entretien que les « acteurs concernés » qu'ils sont interrogés, et les discours recueillis sont analysés là aussi suivant la même grille.

## **2.3. Représentation du PNM et des enjeux dans les médias**

### *2.3.1. Source de données : Mayotte Hebdo*

Parallèlement à ces investigations sur les représentations du parc et des enjeux au niveau des « acteurs concernés » et au niveau des membres de l'équipe de la mission d'étude ainsi que des documents issus de leur travail, il est intéressant de se pencher sur les archives des médias locaux, afin d'y rechercher « l'écho social » du projet de PNM, sa visibilité dans la sphère publique. La presse écrite n'est pas le média le plus largement consulté à Mayotte. Il aurait donc été plus pertinent de se pencher sur des archives télévisuelles ou radiophoniques pour prendre la mesure de cette visibilité. Cependant, pour des raisons d'accès à ces données,

---

<sup>172</sup> C'est-à-dire les quatre agents recrutés par l'ANAMP, deux des trois agents mis à disposition à temps partiel par la DAF et un agent de l'équipe PNM du conseil général. Les six premiers constituaient donc l'équipe de la mission d'étude en tant que telle.

cela n'a pu être réalisé au cours des missions de terrain. Nous nous sommes donc tournée vers des sources plus facilement accessibles et nous sommes intéressée au journal hebdomadaire le plus lu et le plus pérenne localement : *Mayotte Hebdo*.

### 2.3.2. Méthode de recueil et grille d'analyse des données

Par le biais du service des archives de Mayotte ainsi que directement par l'équipe de rédaction du journal, nous avons pu récupérer les archives des années précédentes et remonter ainsi jusqu'à 2006, un an avant l'installation officielle de la mission d'étude pour la création du PNM de Mayotte. Nous avons pu également accéder aux numéros parus au fil des mois ayant suivi le décret de création, signé en janvier 2010. Il nous a en effet semblé intéressant d'élargir le spectre de notre analyse en amont et en aval de cette période de mise en place du PNM, afin de voir si un « avant » et un « après » pouvaient éventuellement être observés au niveau de la nature des thèmes traités par l'hebdomadaire. Au total, nous avons donc analysé 162 numéros, couvrant une période de trois ans et sept mois s'étendant du 1er décembre 2006 (n°311) au 18 juin 2010 (n°480)<sup>173</sup>.

Au niveau de l'analyse, il nous a semblé pertinent de diviser cette durée globale de trois ans et sept mois en quatre périodes : l'« avant » mission d'étude (décembre 2006 – novembre 2007), les débuts de la mission, avant le premier comité de pilotage (décembre 2007 – novembre 2008), le « cœur » de la mission, entre le premier comité de pilotage et le décret de création (décembre 2008 – janvier 2010) et enfin l'« après » mission d'étude (janvier 2010 – juin 2010). Le choix de poser le premier comité de pilotage comme moment « charnière » entre deux périodes distinctes au sein de la mission d'étude se justifie par le fait que ce comité a constitué le lancement public de cette mission, lui donnant une (relative) visibilité qui lui faisait auparavant défaut.

À l'échelle des trois ans et sept mois ainsi qu'à celle de chacune de ces quatre périodes, nous avons donc analysé le contenu des couvertures de *Mayotte Hebdo*. Se centrer sur les couvertures et non sur l'ensemble du journal nous semblait un procédé intéressant pour plusieurs raisons. D'un point de vue simplement stratégique, cela permettait un gain de temps précieux, au niveau d'une analyse seulement complémentaire et non centrale. Il est évident que mener une étude approfondie de cette source de donnée aurait nécessité une analyse de la

---

<sup>173</sup> Sept numéros manquaient dans notre corpus, ce qui explique que le total soit de 162 et non 169 numéros, entre les numéros 311 et 480.

totalité du contenu. Mais dans le cadre de notre travail, ce point médiatique a pour fonction de mettre en perspective les éléments centraux que constituent les discours recueillis au cours des entretiens et le processus de mise en place du parc dans son ensemble. Ainsi, se focaliser sur les couvertures nous semblait le procédé le plus efficace et le plus intéressant, ces dernières mettant en exergue les sujets-clefs, c'est-à-dire les grandes tendances en termes de discours médiatique.

Nous les avons analysées en distinguant les tribunes (les « Unes ») de l'ensemble des autres titres. Dans la couverture du n° 365, présentée ci-dessous, on voit ainsi que la Une n'est pas consacrée à un sujet lié à la mer ou au littoral, mais que l'un des trois autres titres concerne cependant le parc marin (*Lagon. Un parc marin à l'horizon*) et s'accompagne d'une photo évoquant clairement la mer (photo de la passe en S), ce qui renforce son importance.



Figure 27 : Couverture du n° 365 de l'hebdomadaire Mayotte Hebdo

D'un point de vue thématique, nous avons identifié quatre grands thèmes, quatre points de vue à partir desquels les sujets ayant trait à la mer et/ou au littoral était abordés.

Grands thèmes	Point de vue environnemental	Point de vue économique	Point de vue politique	Point de vue des usages
Sous-thèmes	-Gestion de l'environnement -Biodiversité -Sensibilisation à l'environnement	-Tourisme -Pêche -Aquaculture -Transport maritime	-Immigration clandestine -Foncier en zone littorale	-Usages récréatifs

Tableau 19 : Grille thématique utilisée pour l'analyse du support médiatique

Ainsi, dans la couverture précédente, la référence au parc naturel marin sera-t-elle classée dans le « point de vue environnemental » et plus précisément, dans le sous-thème « gestion de l'environnement », puisqu'il est bien centralement question d'un outil de gestion.

## 2.4. Réalité du processus *participatif* de mise à l'étude du PNM

### 2.4.1. Source des données : les archives de la mission

Pour interroger le déroulement de cette mission d'étude, nous nous sommes basée sur les éléments les plus objectifs à notre disposition : des dates, des lieux, des actions, des événements. La source de donnée principale a donc été constituée par les archives de la mission d'étude pour la création du PNM, archives auxquelles nous avons pu avoir un accès libre suite à un accord passé au début de la première mission de terrain avec le responsable de la mission d'étude PNM. Elle a été complétée par des échanges réguliers avec les agents de la mission, permettant d'éclairer les éléments bruts tirés des archives. L'objectif était de constituer un historique de cette mission d'étude, d'en identifier les grandes étapes, les modalités d'action, les points de blocages et les facteurs d'avancées, notamment en termes de participation des acteurs locaux<sup>174</sup>. Nous nous sommes donc basée, au sein de ces archives, sur un ensemble d'éléments aussi divers que riches d'information : les comptes-rendus de réunions internes, de réunions avec les acteurs (réunions villageoises, réunions en groupes thématiques, réunions lors des visites de représentants de l'ANAMP, réunions officielles), les supports d'information et/ou de communication (dessin animé *Le Foundi du lagon*<sup>175</sup>, diaporamas présentés en réunion, les comptes-rendus d'évènements organisés par la mission (semaine du développement durable, fête du nautisme...), les modalités de réalisation et les

<sup>174</sup> Ce travail a été réalisé à la demande de la mission PNM, intéressée par un bilan rétrospectif critique et le plus complet possible.

<sup>175</sup> Dessin animé réalisé dans le cadre de la mission d'étude et destiné à sensibiliser un public large aux problématiques liées à la mer et au littoral.

résultats de l'étude menée par la mission sur les pratiques traditionnelles et sur les activités nautiques et touristiques, et enfin, sur les diverses versions du dossier de création.

Récolter tant d'éléments aussi variés, les croiser et les affiner avec le retour d'expérience des membres de la mission, a demandé de passer un temps certain dans les locaux de cette mission. Ce temps a pu parfois nous paraître excessif, par rapport à celui passé auprès des autres acteurs, mais il s'est avéré extrêmement enrichissant, non seulement par le fait de pouvoir observer « de l'intérieur » le fonctionnement de cette mission d'étude, mais également par la relation de confiance qui a pu se tisser avec les membres de la mission et par tous nos échanges informels qui nous ont énormément appris sur cette île dont il nous restait tellement à découvrir et à comprendre.

#### *2.4.2. Méthodes de recueil et d'analyse des données factuelles liées au déroulement de la mission d'étude*

En termes de méthodes de recueil, il s'est agi comme pour la presse, de consulter les éléments archivés, et de les étoffer par des discussions informelles avec les membres de la mission.

Outre la reconstitution des grandes étapes de la mission et de son fonctionnement général, l'analyse de ces données a consisté à identifier, du point de vue de la participation, trois grands types d'« actions de participation » mises en œuvre lors de la mission :

- Les actions inscrites dans le cadre de la loi de 2006
- Les actions réalisées à l'initiative de la mission
- Les autres actions générant de la participation

## **2.5. Représentations et réalité des liens unissant les hommes au littoral et à la mer**

### *2.5.1. Sources et méthodes de recueil des données*

Cet aspect de nos investigations de terrain a été le plus exploratoire, celui qui a généré le plus de doutes, mais également celui qui s'est révélé le plus captivant. Chercher à saisir ce lien si complexe qu'une société tisse avec son territoire est en effet passionnant, même si la part non négligeable d'impalpable que comporte ce lien peut rendre l'entreprise parfois bien peu évidente. Ainsi, pour tenter d'appréhender et de comprendre ce lien, ces fameuses *territorialités*, il s'est agi avant toute chose de partir la plus « équipée » possible et donc de puiser dans la source la plus accessible : les données bibliographiques existantes. Le rapport spécifique entre les hommes et le littoral et la mer s'y est révélé peu traité ou de façon très fragmentaire. Il a donc fallu aller récolter l'essentiel de ce que nous cherchions sur le terrain,

au travers de plusieurs sources, dont le croisement s'est révélé très riche. Ces sources d'informations ont été les suivantes :

- Les contes et les légendes
- Les « acteurs concernés » par le projet de PNM
- Les usagers, les acteurs lambda

La première source est constituée d'un corpus de quatorze récits sélectionnés au sein des recueils suivants :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Blanchy S. et alli, 1993- <i>La maison de la mère. Contes de l'île de Mayotte</i>, L'Harmattan &amp; Man Safara, Paris, 175p.</li><li>- CDM, Délégation Territoriale aux affaires culturelles, 1998- <i>Histoires et légendes mahoraises</i>, Archives orales, Cahiers n°3, éditions du Baobab.</li><li>- CDM, Délégation Territoriale aux Affaires culturelles, 1999- <i>Festival de contes mahorais</i>, Archives orales, cahiers 9 et 10, 74 p.</li><li>- CDM, Délégation Territoriale aux Affaires culturelles, 1999- Deux légendes mahoraises. Archives orales, cahiers n° 7 et 8</li><li>- Attoumani N., 2003- <i>Nos ancêtres... les menteurs. Contes traditionnels de Mayotte</i>, l'Harmattan, Paris, 168p.</li></ul> |
|--|

Ce matériau nous semblait tout à fait intéressant en tant que *mise en récit collective* du monde, des lieux et des événements, quotidiens ou extraordinaires. Pour qui cherche à saisir à l'échelle d'une société les représentations liées à certains espaces comme la mer et le littoral, les contes sont une source d'information précieuse et d'usage relativement aisé, ce qui est un atout non négligeable. Pour prendre toute sa valeur cependant, ce type de discours sur le monde et sur les choses nécessite d'être croisé avec celui recueilli directement auprès de membres actuels, vivants, de la société en question.

Parmi eux, se trouvent les acteurs évoqués précédemment et listés dans l'annexe 2 comme étant les « acteurs concernés » par le projet de PNM. La durée relativement conséquente des entretiens réalisés avec ces acteurs a en effet souvent permis de créer un climat propice à une conversation plus informelle, ouverte sur des thèmes plus larges que le

seul PNM. Lorsque cela était possible<sup>176</sup>, nous poursuivions donc l'échange sur le thème du rapport entre la société mahoraise et la mer, sans négliger ses abords directs que sont les plages et les mangroves, en amorçant généralement avec cette question : « On entend souvent dire à Mayotte ou à propos de Mayotte, que « les Mahorais tournent le dos à la mer ». Qu'en pensez-vous ? ». Une telle question était tout à fait intéressante au niveau de la liberté qu'elle laissait en termes d'interprétation et d'orientation spontanée des réponses.

Au-delà du cadre de ces entretiens, nous nous sommes également intéressée à la parole d'autres personnes, que nous avons appelées « usagers, acteurs lambdas ». De multiples façons, formelles ou totalement informelles, nous avons cherché à recueillir les mots que posaient les gens, tous types de gens, sur ce rapport entre la société et la mer, ses évolutions, sur leurs propres pratiques liées à la mer et au littoral, ou sur des pratiques qu'ils connaissaient, ou encore sur les légendes et les histoires extraordinaires qu'ils connaissaient ou dont ils avaient entendu parler. Les cadres formels de recueil de ces données ont été les suivants :

- Réalisation de questionnaires de fréquentation sur les sites de Musical Plage, Moya et Saziley ;
- Études de cas ciblées sur trois villages (récits, pratiques, vision des évolutions) ;
- Reconstitution d'un rituel à Saziley.

Le caractère relativement formel des deux premiers cadres de recueil s'est rapidement avéré être une belle utopie. En effet, les questionnaires de fréquentation qui auraient dû être réalisés avec l'aide des stagiaires employés chaque été par le Conseil Général ont été un échec au niveau des données quantitatives qu'ils auraient dû nous permettre de recueillir, du fait des délais extrêmement courts dont nous avons disposé pour mettre cela en place<sup>177</sup> ainsi que des problèmes logistiques, parmi d'autres, récurrents, que nous avons rencontrés<sup>178</sup>. Cela étant, un certain nombre de questionnaires que nous avons personnellement menés a tourné davantage à l'entretien et nous a permis de récolter des informations intéressantes non seulement sur les pratiques de ces usagers, mais également sur leur vision de ce rapport local à la mer et de ses

---

<sup>176</sup> Cela dépendait donc à la fois du temps disponible de notre interlocuteur, une fois la grille d'entretien « conventionnelle » épuisée et de sa disposition à parler de thèmes plus culturels, qui se révélaient souvent assez personnels (souvenirs, impressions, sensations...).

<sup>177</sup> La mise à disposition des stagiaires n'était absolument pas prévue au début de notre mission, et s'est improvisée sur la fin de notre séjour, suite à une conversation avec le directeur du Comité du Tourisme, désespérant de ne pas leur avoir trouvé d'occupation justifiant leurs deux mois de salaire.

<sup>178</sup> Aléas météo qui ont rendu les journées choisies peu représentatives en termes de fréquentation et impossibilité de les reproduire sur une durée suffisante et en d'autres lieux, pour diverses raisons, allant du rendez-vous annulé à la dernière minute à la panne de voiture.

évolutions. En outre, les heures passées sur ces différents sites ont été l'occasion d'observations intéressantes, notamment concernant des pratiques peu fréquentes telles que celle consistant à enterrer dans le sable des Corans trop usés pour être encore utilisés.

De la même façon, des « études de cas »<sup>179</sup> sur quelques villages, qui avaient été projetées en amont de notre second séjour de terrain, ont été un relatif échec quant aux données escomptées, mais nous ont donné l'occasion d'échanges très riches avec de multiples types d'habitants (hommes, femmes, enfants, personnes âgées...), en termes de conversations comme de pratiques (parties de pêche, cérémonies de mariage, cérémonies liées aux *djinnns*...). Elles nous ont également permis de nous pencher sur l'organisation spatiale de ces villages, et sur son évolution tant en termes d'occupation du sol que des usages qui la façonnent.

Le troisième cadre de recueil de ces données concernant les territorialités liées à la mer et aux espaces littoraux correspondait à une recherche ciblée sur le site de Saziley, et notamment sur son caractère de lieu « chargé » en termes de croyances et de rituels. Nous avons choisi de nous intéresser particulièrement à ce site car nous en avons entendu parler à maintes reprises au cours de nos divers séjours, et que le responsable du plan de gestion des terrains du Conservatoire du littoral situés sur cette pointe de Saziley était justement très intéressé par la récolte d'informations de cette nature. En accord avec lui, nous nous sommes donc penchée sur la question et avons récolté un certain nombre de données, que nous lui avons transmises ensuite. Ces données ont été principalement recueillies dans les deux villages situés au nord et au sud de la pointe de Saziley : Mtsamoudou et Dapani. Elles concernaient principalement les pratiques rituelles se concentrant depuis toujours à Saziley. À l'aide de plusieurs personnes ressources, nous avons pu ainsi dresser une liste de légendes et de pratiques rituelles associées à ce site et également reconstituer une cérémonie rituelle annuelle, dans chacune de ses étapes, temporelles et spatiales.

Pour ce qui est des cadres d'investigation plus informels, ils consistaient simplement à vivre au quotidien à Mayotte avec les yeux grands ouverts, pour voir tout ce qu'il était

---

<sup>179</sup> Il s'agissait de cerner la complexité de ce lien hommes-littoral/mer à l'échelle apparemment plus abordable de quelques villages (Hamjago, Dapani et Tsimkoura). Cependant, malgré les nombreuses journées passées dans les villages en question, il s'est avéré extrêmement difficile de « faire le tour » de ce lien avec à la fois la finesse et le recul nécessaires à une telle entreprise. Se faire quelque peu accepter dans ces villages, rencontrer les « personnes-ressources », ces guides si précieux pour accéder à un certain « envers du décor », a pris un temps considérable. Un temps qui s'est révélé fort loin d'être du temps perdu et qui correspondait bien davantage au caractère exploratoire de notre questionnement que toutes les belles « grilles » construites à plusieurs milliers de kilomètres de cette réalité.

possible de voir et tenter de comprendre tout ce qui nous demeurait invisible. Les villages dans lesquels nous avons habité ont notamment été des lieux propices à de bien précieuses conversations et observations, qui nous ont permis d'enrichir et de mettre en perspective les connaissances recueillies par ailleurs, de façon plus « orthodoxe ».

Dans l'ensemble donc, le recueil de ces données sur le thème des territorialités est souvent passé par un mélange entre entretiens informels et observation, parfois réalisés sans stylo ni cahier, quand l'improvisation était totale. Dans ces moments, les notes venaient après, au retour, quand tout était encore « frais » :

- *au niveau des pratiques*, notes sur l'équipement, les techniques, la durée, les lieux, les prises, ou encore, élément non négligeable, l'ambiance générale.

- *au niveau des récits, des discours*, notes tentant de conserver le mieux possible les mots précis qui avaient été employés, la façon de raconter, les hésitations, les émotions qui transparaissaient parfois sur certains sujets.

Ce qui donne au final un ensemble d'individus qui ne constituent pas à proprement parler un « échantillon » statistiquement représentatif, mais qui s'est révélé extrêmement diversifié en termes de générations, de villages d'origine ou encore de catégories socio-professionnelles. Cette diversité que nous avons recherchée et en bonne partie trouvée nous semble-t-il, nous paraît la garantie la plus sûre contre le risque d'interprétation totalement erronée de ces territorialités, si riches, si changeantes, si captivantes, que nous avons essayé de comprendre un peu mieux, avec « les moyens du bord » et un intérêt qui n'a jamais décru<sup>180</sup>.

### 2.5.2. Méthodes d'analyse des données

Pour analyser toutes ces données en forme de centaines de pages de notes, de photos, de récits, de souvenirs et d'impressions, nous nous sommes appuyée sur la fondation solide que constituait la définition même de la territorialité, cet « ensemble de liens » tissés entre des hommes et des lieux, au fil du temps. Il s'est donc agi d'appréhender ces liens sous les deux aspects principaux au travers desquels il est possible de caractériser des liens : leur intensité et leur nature. Nous avons donc tenté de mesurer cette *intensité* dans une perspective chronologique, en essayant de saisir les évolutions qu'elle avait pu connaître, notamment à l'échelle d'un village-type, modèle issu de tous les villages que nous avons pu explorer,

---

<sup>180</sup> « Tout plaide [...] pour prendre en compte des données qui sont de référence, de pertinence et de fiabilité variable, dont chacune permet d'appréhender des morceaux de réel de nature différente, et dont l'entrecroisement, la convergence et le recoupement valent garantie de plausibilité accrue » (Olivier de Sardan J.-P., 1995).

habiter, traverser, observer au cours de nos séjours à Mayotte. Les éléments permettant de construire ce modèle ont été puisés dans les données bibliographiques existantes ainsi que dans tous les échanges formels et informels que nous avons pu avoir autour de l'évolution des pratiques vivrières, rituelles, économiques ou de loisirs contribuant à construire un lien plus ou moins intense entre les hommes et le milieu marin, une continuité plus ou moins forte entre la terre et la mer. Il s'agissait ainsi de saisir les changements en termes de *fonctions* et de *valeurs* attribués à la mer et aux espaces littoraux, deux éléments permettant également de se pencher sur la *nature* des liens unissant les hommes à ces lieux tout à la fois *pratiqués*, *racontés* et *expliqués*.

## Conclusion

Notre désir de *comprendre*, d'*apprivoiser* ce territoire mahorais dans lequel s'inscrit la mise en place du premier PNM d'outre-mer a ainsi nécessité non seulement une profonde attention à tout ce qui nous entourait, mais également une multiplication des points de vue, des angles d'approche, c'est-à-dire, des procédés méthodologiques. La diversité de ce que nous cherchions à appréhender ajoutée aux bienheureuses « aspérités » du terrain implique en effet, lorsque l'on ne dispose que de quelques mois, d'explorer le maximum de pistes, y compris de façon peu orthodoxe en termes de méthodes de recherche scientifiques.

Car malgré la vitesse à laquelle passent ces quelques mois de terrain, il faut parfois cesser d'être « *un chercheur pressé* », cesser de chercher à tout prix à « *glaner des faits et des chiffres* » et essayer « *d'apprendre autrement* »<sup>181</sup>, en écoutant, en regardant, en participant, c'est-à-dire, en *s'imprégnant* (Olivier de Sardan, 1995) de ce terrain. La démonstration la plus rigoureuse d'un point de vue scientifique ne saurait en effet se passer de l'apport si précieux que constitue cette « *connivence* » (Bonnemaison, 1986), cette relation si particulière qui unit le chercheur à « son » terrain. C'est son écho parfois presque imperceptible qui donne sa valeur à l'analyse que l'on peut faire de ce que l'on a *compris* d'un territoire, c'est-à-dire des liens que l'on a su autant y déchiffrer qu'y tisser.

Cette *compréhension* que nous avons visée fait l'objet des quatre chapitres suivants, qu'il nous semblait important, justement, d'ouvrir sur l'analyse que nous avons pu faire des liens complexes unissant les hommes à la mer et au littoral. Interroger leur nature, leurs évolutions et les « figures » en forme de territoires qu'ils dessinent sur ce sol mahorais

---

<sup>181</sup> Extrait de la soutenance de Joël Bonnemaison, cité dans Collectif, 2000.

(Bonnemaison, 1981) est en effet un préalable indispensable, nous semble-t-il, pour aborder ce qui touche plus précisément à la mise en place du PNM et aux enjeux qu'elle soulève.

## **Partie 2. Résultats**



## Chapitre 4. Les hommes, la mer et le littoral à Mayotte : un lien complexe

*Dans notre terre natale, les gens sont aveugles comme des chauves-souris et criminellement stupides parce qu'ils ne se forcent pas à aller aux Indes ou dans un endroit quelconque où brillerait le soleil. Il n'est pas juste de connaître une seule chose. C'est abrutissant. (Lettre de Van Gogh à Wilhemine Van Gogh, 22 juin 1888)*

### Introduction

Analyser le sens que peut prendre, aux yeux des « acteurs de la mer »<sup>182</sup>, la mise en place d'un parc naturel marin à Mayotte implique avant toute chose de comprendre les rapports, matériels comme idéels, existants localement entre ces acteurs et les milieux marins et littoraux. Remettre ces territorialités dans une perspective historique et tenter d'en saisir les évolutions ou au contraire les éléments pérennes apparaît comme particulièrement important dans le contexte d'une société qui se transforme si rapidement. Concernant les territorialités « modernes », nous avons ainsi choisi d'insister davantage sur la place actuelle des pratiques et des usages hérités que sur les pratiques récemment développées<sup>183</sup>. En effet, la question du rapport au passé est une question centrale à Mayotte, qui se pose avec force au niveau des pratiques liées à la mer, aussi nombreuses que profondément enracinées dans la culture mahoraise, contrairement à ce que l'on peut lire et entendre<sup>184</sup> souvent. S'attacher à les identifier et à comprendre leur signification sociale et territoriale est donc essentiel dans le cadre d'un projet de gestion participative des territoires marins et littoraux.

---

<sup>182</sup> Site de l'ANAMP : <http://www.aires-marines.fr/parc-naturel-marin-outil-protection.html>

<sup>183</sup> Même si ces dernières structurent largement les « nouvelles territorialités » et apparaissent à ce titre dans les modèles que nous avons réalisés.

<sup>184</sup> « L'importance de l'élément marin dans le paysage mahorais, magnifié par la présence d'un lagon aux dimensions exceptionnelles, ne s'est pas traduite à Mayotte par la construction d'une identité maritime. Traditionnellement en effet, la société mahoraise est terrienne avant tout, nouant avec le littoral un rapport ambigu, fait de crainte et de défiance » (Bernardie-Tahir N. et Omar E.-M., 2001).

## **1. Un territoire villageois traditionnel marqué par une symétrie fonctionnelle terre-mer**

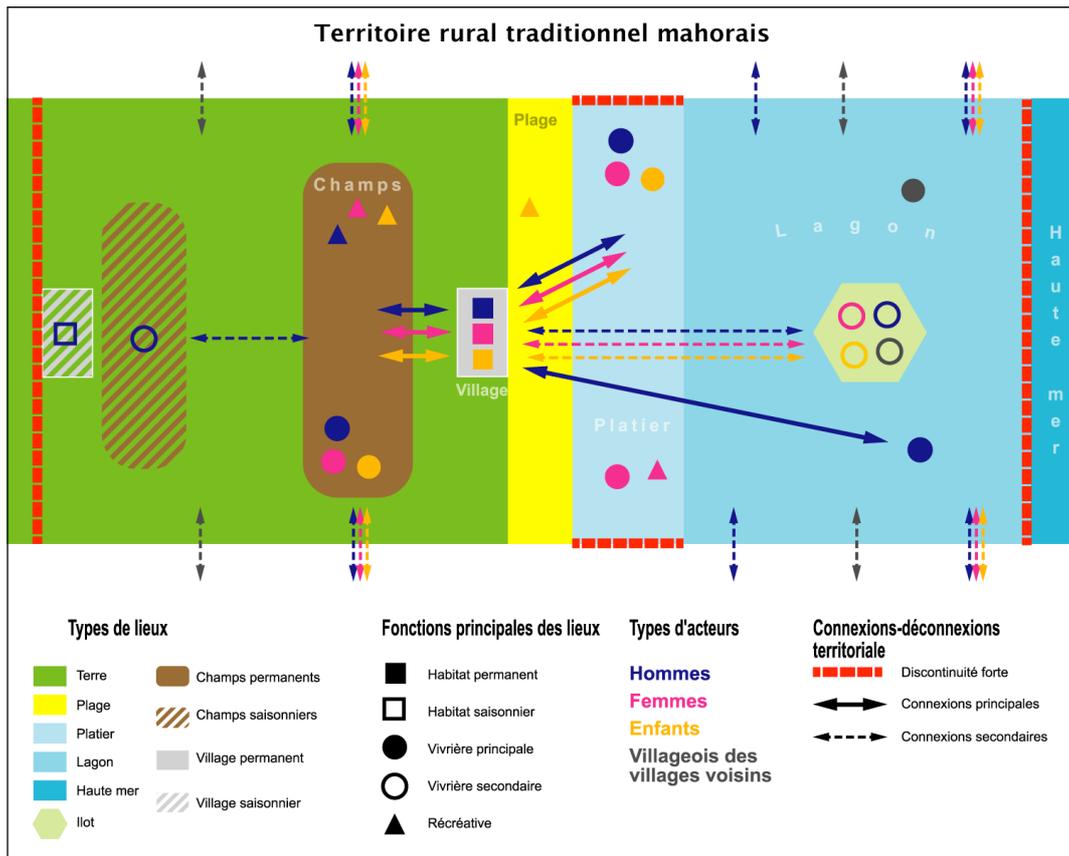
En premier lieu, nous présenterons les territorialités traditionnelles, caractérisées par un continuum terre-mer reposant aussi bien sur des pratiques vivrières que sur des usages rituels ou tout à fait quotidiens, mais également sur des récits et divers types de savoirs.

### **1.1. Des pratiques vivrières caractérisées par une forte complémentarité terre-mer**

#### *1.1.1. Territoire villageois traditionnel*

Comme nous l'avons vu précédemment (cf. chap. 2), l'économie vivrière traditionnelle reposait classiquement à Mayotte sur les activités agricoles, pastorales et halieutiques, piliers de cette société, tant au niveau de sa subsistance que de son organisation sociale, symbolique et spatiale. Rappelons à ce propos le nom donné à Mayotte dans un ancien manuscrit, *saba mtsanga saba maruwa*, expression archaïque qui signifie « sept plages sept villages » (Blanchy, 1999) et témoigne bien du caractère littoral des premières implantations villageoises mahoraises, lié à cette traditionnelle complémentarité entre la terre et la mer.

Cette dernière peut s'analyser de façon intéressante à l'échelle villageoise, à laquelle on observe, si l'on tente de modéliser ces territorialités villageoises, une grande symétrie fonctionnelle entre les lieux terrestres et les lieux marins constitutifs du territoire villageois (cf. Figure 28).



**Figure 28: Modélisation du territoire villageois traditionnel**

(Conception : L. Beretti / Réalisation : P. Brunello, cellule géomatique UMR LIENSs 6250)

Quelques clefs de lecture s'imposent. On peut noter, pour commencer, que sont représentés au sein de ce schéma l'ensemble des villageois et même les villageois des villages voisins. Cela traduit une importante **homogénéité des acteurs** en termes de territorialités. La plupart des lieux composant ce territoire sont pratiqués par l'ensemble des habitants, mais une certaine dichotomie, assez classique, peut être observée entre hommes et femmes, certains lieux étant exclusivement fréquentés par les hommes (villages et champs saisonniers - correspondant au système du *tobé* décrit dans le chap. 2 - ; zones de pêche).

En lien avec l'homogénéité des acteurs, on peut constater une **grande cohésion de ce territoire villageois**, accentuée sans doute par sa taille relativement restreinte et par la netteté des discontinuités spatiales qui en marquent les limites. Côté mer, la frontière entre le lagon, régulièrement fréquenté pour la pêche (et les déplacements en pirogue), et la haute mer, se matérialise par la barrière récifale externe, sur laquelle on pêche, mais au-delà de laquelle on ne s'aventure quasiment jamais. Côté terre, la limite est marquée par le passage des zones exploitées à la forêt qui, elle non plus, ne fait pas partie du territoire villageois. Si l'on s'intéresse aux discontinuités spatiales « latérales » (perpendiculaires au trait de côte), on constate qu'elles sont quasi inexistantes, hormis au niveau du platier, espace fortement

approprié par le village comme on l'a vu précédemment<sup>185</sup> (cf. chap. 2). Cette ouverture s'explique par les nombreux échanges inter-villages, conséquences des liens étroits entre villages voisins (cf. Figure 29). Elle est également liée au partage d'un certain nombre d'espaces entre villages voisins, tels que les zones de pêche dans le lagon et les champs cultivés sur les îlots.

Cette symétrie entre un « dehors » marin (la haute mer) et un « dehors » terrestre (la forêt) se retrouve également au niveau des lieux familiers constituant le « dedans » du territoire villageois. En effet, d'un point de vue fonctionnel, on peut observer sur le modèle que ce sont des lieux aussi bien terrestres que littoraux et marins qui remplissent les fonctions vivrières principales. De même, en termes de déplacements hors du village, l'on peut constater qu'ils s'effectuent aussi bien par voie terrestre que maritime, la pirogue restant le moyen de transport le plus rapide à une époque où le réseau routier et les moyens de transport terrestres sont encore très peu développés. La ligne de partage terre-mer ne constitue donc absolument pas une discontinuité majeure, comme en atteste l'importance des connexions quotidiennes village-platier ou village-lagon, tout aussi primordiales que les connexions village-champs. **La symétrie terre-mer** se retrouve également en termes de croyances (et de rituels associés), le rayon potentiel de l'action divine étant par définition illimité (et donc tout autant terrestre que marin) et les êtres surnaturels tels que les *djinnns*<sup>186</sup> étant réputés habiter aussi bien sur la terre que sous la surface de la mer. Pour des raisons de clarté de représentation, cette dimension immatérielle du territoire traditionnel mahorais n'apparaît pas sur le modèle mais sera évoquée un peu plus loin (point 1.2), car elle constitue une dimension importante et significative de ces territorialités auxquelles nous nous intéressons ici.

### *1.1.2. Perméabilité du territoire villageois traditionnel*

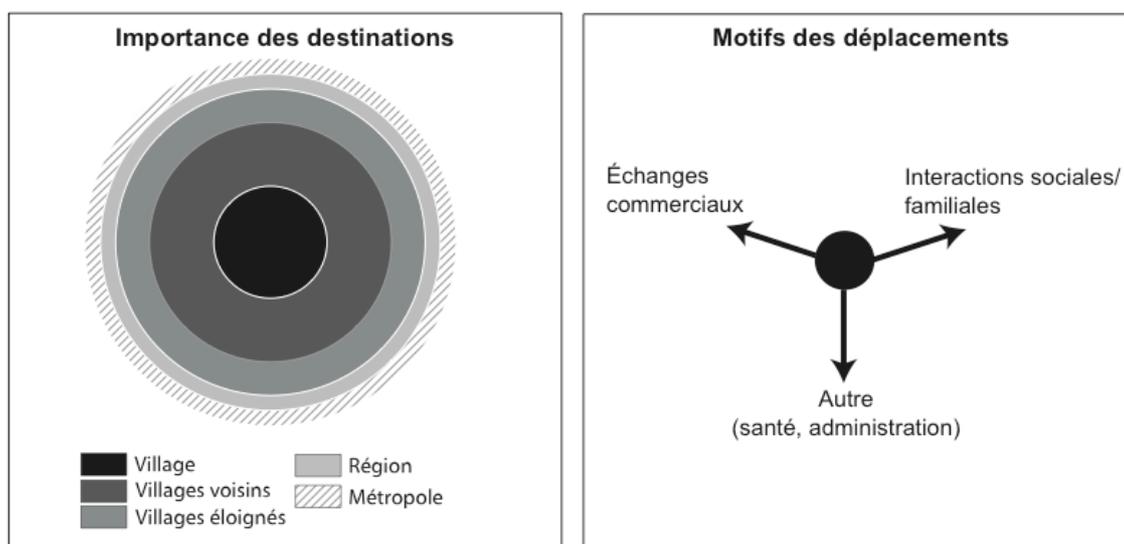
Pour compléter le modèle proposé dans la Figure 28, il est important de se pencher sur un autre aspect du fonctionnement général du territoire villageois traditionnel, que l'on a appelé sa *perméabilité*. Cette dimension concerne les déplacements à l'extérieur du territoire villageois qui, même s'ils sont secondaires par rapport aux déplacements internes dans le cadre de ce territoire traditionnel, n'en demeurent pas moins importants et spatialement structurants.

---

<sup>185</sup> Pour rappel, les pratiques de pêche à pied qui se déroulent dans cette zone sont assez exclusivement rattachées au territoire villageois d'appartenance, contrairement aux pratiques de pêche embarquée, moins « contraintes » territorialement, la mer étant posée comme un espace plus « partageable » et partagé.

<sup>186</sup> « *Esprit, bon ou mauvais, invisible ou matérialisé sous forme humaine ou animale* » (Blanchy S., 1996)

## Sortir du village dans la société traditionnelle mahoraise



**Figure 29: Perméabilité du territoire villageois mahorais traditionnel**

(Conception / Réalisation : L. Beretti / Finalisation : P. Brunello, cellule géomatique UMR LIENSs 6250)

On constate ainsi sur la Figure 29 qu'en termes de destinations, ce sont les espaces proches qui sont privilégiés, ce qui est en partie conditionné par la faiblesse du développement des moyens de transport et du réseau routier qui, ajoutée aux contraintes liées à l'insularité, engendre un coût particulièrement élevé, aussi bien en termes de temps que d'un point de vue financier, dès lors qu'il s'agit de se rendre loin, voire très loin. En outre, l'importance des villages voisins en tant que destinations s'explique par la densité des liens sociaux et familiaux tissés entre villages proches, entre lesquels de nombreux mariages sont conclus.

En ce qui concerne les motifs de déplacement, on constate qu'ils sont assez peu nombreux, l'essentiel de ce qui assure le quotidien dans cette société traditionnelle vivrière, étant disponible au sein du territoire villageois.

### **1.2. Un continuum terre-mer également construit par des pratiques non vivrières**

#### *1.2.1. Diversité des pratiques liées à la mer et au littoral*

En tant que « système de liens » établis entre un groupe ou un individu (cf. chap.1) et un ensemble de lieux « qui font territoire », la territorialité ne s'incarne pas uniquement dans les pratiques vivrières que nous venons d'évoquer et dans les déplacements qu'elles génèrent. Elle se manifeste en effet dans d'autres types de pratiques et d'actions qui ne sont pas nécessairement liées à la subsistance, qui peuvent être rituelles ou non et qui relèvent de deux formes de liens possibles : des liens directs et des liens indirects. Nous employons ici le terme

« rituel » pour désigner tout acte, individuel ou collectif, qui se conforme à une codification (règles, normes) socialement signifiante. L'idée de « liens directs » renvoie quant à elle à des actions impliquant nécessairement une proximité physique, un contact avec le littoral et/ou la mer. Nous avons tenté de dresser un portrait synthétique de cette territorialité traditionnelle à partir des nombreuses conversations formelles et informelles qui ont jalonné nos séjours ainsi que des observations que nous avons pu faire au fil de ces mois de terrain.

Actions	Quoi/de quoi	Qui	Dimension rituelle
<b>Prélever</b>	De la nourriture, du matériel de construction, d'autres produits	Hommes, femmes, enfants	Oui / Non
<b>Se déplacer</b>	-	Hommes, femmes, enfants	Oui / Non
<b>Laver, (se) baigner</b>	Corps, objets	Hommes, femmes, enfants	Oui / Non
<b>Jeter/déposer</b>	Déchets, offrandes, objets sacrés	Hommes, femmes, enfants	Oui / Non
<b>Se divertir</b>	-	Hommes, femmes, enfants	Non
<b>Ressentir</b> (regarder, écouter, toucher, sentir, goûter)	Le paysage maritime / littoral, les éléments physiques de ce paysage	Hommes, femmes, enfants	Non

**Tableau 20: Synthèse des principales actions liées à la mer et au littoral à Mayotte et impliquant un contact direct avec ceux-ci**

La première catégorie de verbes, « **prélever** », renvoie tout d'abord aux diverses pratiques de pêche précédemment évoquées. Comme nous l'avons vu, les hommes comme les femmes pêchent, la différence entre les sexes se situant au niveau du type de pêche (embarquée, à pied) et dans les outils utilisés (ligne, *djarifa*...) et non dans le fait de pêcher. Cependant, l'objet des prélèvements n'est pas uniquement alimentaire. L'extraction de sable pour la construction a été assez longtemps pratiquée, y compris après son interdiction en 1982<sup>187</sup>. Une autre pratique ancestrale entrant également dans cette catégorie consiste dans la récolte des coraux<sup>188</sup> servant à la fabrication du *Bwe la msindzano*<sup>189</sup>, utilisé par les femmes pour la préparation de leur masque traditionnel et de certains remèdes à base de plantes.

<sup>187</sup> Ordonnance n°698 du 9 novembre 1982

<sup>188</sup> *Porites lutea*, *Porites lobata* et *Porites solida* (Guézel et al., 2009, p. 25)

<sup>189</sup> Sorte de petit tabouret taillé dans un corail massif (cf. chap. 2)

Enfin, les deux derniers éléments que l'on peut associer à cette idée de prélèvement sont la récolte du bois de mangroves pour diverses utilisations et celle du sel, également dans les zones de mangroves et plus particulièrement dans la commune de Bandrélé.

Le second verbe, « **se déplacer** », fait référence aux déplacements en pirogue, moyen de transport très utilisé dans le passé, comme on l'a vu, pour se rendre d'un point à un autre de l'île. Il renvoie également aux déplacements à pied, par le bord de mer, qui était là aussi souvent le trajet le plus rapide pour se déplacer jusqu'aux villages voisins.



**Photo 14: Pirogue mahoraise (Laka), 2008**  
(cliché: L. Beretti)

Comme on le voit dans le tableau, ces deux catégories d'action impliquant un rapport direct à la mer et au littoral peuvent comporter une dimension rituelle. En effet, concernant la pêche, certains *événements* sont très codifiés, comme la première sortie d'un *djarifa*<sup>190</sup> ou celle d'une pirogue<sup>191</sup>. Des règles s'appliquent également à certains *jours*, durant lesquels il est interdit d'aller pêcher, notamment le jour de l'*aïd el fitr*<sup>192</sup>, ou encore à certains *types de*

---

<sup>190</sup> « La première sortie d'un djarifa est ritualisée, prévue un jour choisi par un foundi. Elle est vécue comme un baptême, le wakati, durant lequel le djarifa ne sera utilisé que pour quelques levées afin d'attirer la chance, le bahati » (Guézel et al., 2009, p. 22).

<sup>191</sup> « Selon le calendrier musulman, la première mise à l'eau de la pirogue doit se dérouler un samedi, jour désigné pour les activités liées à la mer, en présence d'un foundi qui récite des versets protecteurs du Coran » (Guézel et al., 2009, p. 29).

<sup>192</sup> Jour de la rupture du jeûne, à la fin du mois de ramadan. Cet interdit a donné naissance à la légende des quatre frères, qui correspondent à quatre îlots situés entre Grande Terre et Petite Terre. Quatre frères auraient bravé l'interdit et auraient été ainsi transformés en guise de punition. On retrouve ce type de légende tout autour de l'île, associée à des rochers proches de la plage auxquels est attribuée une forme humaine (Mtsangaboua, Mbouini, Mronabeja notamment).

*prises*. Ainsi en est-il du dugong, auquel une légende<sup>193</sup> répandue dans tout l'archipel des Comores<sup>194</sup> attribue une origine humaine qui oblige le pêcheur ramenant un dugong à jurer ne pas avoir eu de rapports sexuels avec lui, avant que la viande puisse être consommée. De la même façon, certains trajets sont soumis à des règles, touchant aussi bien certaines *catégories de personnes*, que certains *moments de la journée* ou encore certains *types d'actions*. Nous en évoquerons un exemple un peu plus loin (§1.2.2), au niveau de la pointe de Saziley, qui est à l'échelle de l'île l'une des zones les plus emblématiques de ce point de vue. Il y a bien d'autres lieux chargés de règles et de normes comportementales, tout autour de l'île, mais il est extrêmement difficile d'en dresser une cartographie précise, car les localisations et les types de règles identifiées varient énormément selon les sources, et notamment selon l'âge, le sexe, ou encore le village d'appartenance des informateurs. Si cela était toutefois possible, il faudrait prendre un temps conséquent pour accumuler, croiser et recroiser les informations, afin d'aboutir à une telle carte à l'échelle de l'île.

La troisième catégorie de verbe, « **laver, (se) baigner** », renvoie à un certain nombre de pratiques particulièrement intéressantes liées à l'eau de mer. Au niveau des objets susceptibles d'être lavés dans cette eau, l'on peut mentionner tout d'abord le *bao*, petite tablette en bois sur laquelle écrivent les enfants à l'école coranique<sup>195</sup> (cf. Photo 15). D'après les informateurs qui nous ont parlé de cette pratique, cette tablette était lavée par les enfants (accompagnés de leur *fundi*) à la fin de la journée, mais également lors de la nouvelle année musulmane.

---

<sup>193</sup> Un frère et une sœur auraient eu des rapports incestueux dans une pirogue et auraient été transformés en animaux marins par Dieu, qui leur aurait laissé quelques caractéristiques « humaines » (peau lisse, mamelles...), ce qui a donné les dugongs.

<sup>194</sup> Mais également jusqu'en Nouvelle-Guinée : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/vie-sauvage/lamantin/184861>

<sup>195</sup> Le terme *bao* désigne plus largement une planche, un tableau de bois, et peut être également utilisé pour désigner par exemple le banc d'une pirogue (*bao la laka*). Le terme complet désignant les tablettes utilisées à l'école coranique est *bao la uangishia*, c'est-à-dire littéralement « planche où l'on écrit » (d'après Blanchy S., 1996)



**Photo 15: Enfant montrant un *bao*, 2008**  
(cliché: L. Beretti)

Le second type d'objet lavé dans l'eau de mer (exclusivement par les femmes selon nos sources) est le linge ayant été en contact avec un défunt et/ou<sup>196</sup> lui ayant appartenu, après que la toilette rituelle a été effectuée.

Concernant ce qui touche au corps, différents types de bains existent à Mayotte, en dehors de la baignade de loisir que nous évoquerons un peu plus loin. Il y a tout d'abord les bains liés à un état d'impureté défini par le Coran et accompagnés de formules rituelles religieuses. Parmi ceux-ci, l'on peut mentionner :

- Le bain pratiqué par les hommes comme par les femmes, lorsqu'ils sont en état de *Janaba*, c'est-à-dire d'impureté majeure liée à l'acte sexuel ;
- Le bain pratiqué par les femmes lorsque les écoulements utérins liés à l'accouchement (*Nifas*) ont cessé. Traditionnellement la durée maximale entre l'accouchement et ce bain est fixée à quarante jours ;
- Le bain pratiqué par les femmes chaque mois, à la fin de leurs règles.

On peut également ajouter dans cette catégorie les ablutions quotidiennes, qui ne sont pas un bain complet, mais procèdent du même type d'action de purification d'ordre religieux que les trois types de bains que l'on vient d'évoquer. Selon nos informateurs, dans certains types de cas (*Janaba*, *Nifas*), l'eau de mer était traditionnellement impérative alors que dans d'autres (bain de fin de cycle menstruel, ablutions quotidiennes), elle était facultative et pouvait être remplacée par de l'eau douce.

---

<sup>196</sup> Nous avons eu plusieurs versions sur ce point.

Un second type de bain est celui qui consiste, en récitant des versets du Coran, à immerger complètement ou partiellement une personne possédée par un esprit (*Djinn*). Ce bain fait généralement partie d'une cérémonie plus vaste, au cours de laquelle le sacrifice d'un ou plusieurs animaux (poule, chèvre, zébu) ainsi qu'un certain nombre d'actions rituelles visent à apaiser le ou les *djinns* en question et à « faire rentrer les choses dans l'ordre ».

Enfin, un troisième type de bain peut être cité, que l'on pourrait appeler « bain thérapeutique », et qui vise à soigner diverses maladies, notamment les états grippaux ou les maux de ventre, selon nos sources.

Concernant les pratiques liées à la catégorie d'action que nous avons intitulée « **jeter, déposer** », là aussi, elles sont variées et tout à fait intéressantes. Comme on le voit dans le tableau 20, ce que l'on jette ou que l'on dépose prend des formes très diverses, puisqu'il peut s'agir aussi bien de déchets que d'offrandes ou d'objets sacrés. Pendant longtemps en effet, la plage servait dans les villages de lieu d'aisance et de « décharge », où chacun jetait donc « *ce qu'il ne voulait plus voir* »<sup>197</sup>, ce qui était encombrant, souillé ou inutile. Cela pouvait aller des remèdes restants à la fin d'un traitement, aux divers rebus provenant du grand ménage rituel effectué dans la maison d'une personne décédée. Paradoxalement (en apparence du moins, nous y reviendrons plus bas) c'est également dans la zone de balancement de la marée qu'étaient enterrés les exemplaires trop abîmés (mais tout à fait sacrés au demeurant) du Coran, lorsqu'ils n'étaient pas confiés à des pêcheurs qui les jetaient au large, lestés d'une pierre.



**Photo 16: Offrandes en bord de mer, 2009**  
(cliché : L. Beretti)

---

<sup>197</sup> Phrase employée par plusieurs de nos interlocuteurs évoquant ce sujet.

Et c'est également sur la plage, dans l'eau ou dans la mangrove que des offrandes étaient régulièrement déposées pour satisfaire les divers types de *djinnns* réputés y habiter (cf. Photo 16). Ces offrandes pouvaient aussi bien être alimentaires (plat préparé, œufs, lait, sucre, fruits) que cosmétiques (parfum, encens) et s'accompagnaient souvent de petits morceaux d'étoffe rouges ou blancs.

Pour ce qui relève des activités de **divertissement** liées à la mer et aux espaces littoraux, elles sont présentes dans la société traditionnelle mahoraise, notamment chez les enfants, qui, presque tous, bravent les interdictions parentales pour aller se baigner et jouer dans l'eau et sur le sable. Cela dit, les adultes ne sont pas en reste et certaines activités vivrières (pêche en pirogue, pêche au *djarifa*) peuvent également avoir une dimension récréative, selon nos informateurs.

Enfin, une dernière manifestation de ce lien tissé entre les hommes et les milieux côtiers et hauturiers est constituée par ce que chaque individu peut **percevoir** de ces milieux, au travers de ses cinq sens. L'expérience sensorielle du territoire, du paysage, est une forme de lien qu'il ne faut pas négliger, car elle participe pleinement de la construction de ce lien si riche et complexe qu'est la territorialité, qui passe également par des voies plus indirectes, comme nous allons l'aborder maintenant (cf. Tableau 21).

Actions	Quoi/de quoi	Qui	Dimension rituelle
<b>Manger</b>	Des produits de la mer	Hommes, femmes, enfants	Oui / Non
<b>Utiliser</b>	Des produits de la mer	Hommes, femmes, enfants	Oui / Non
<b>Raconter</b>	Des événements, des légendes liés à la mer / littoral	Hommes, femmes, enfants	Non
<b>Expliquer</b>	Des événements, le fonctionnement de la mer / littoral	Hommes, femmes, enfants	Non
<b>Rêver, imaginer</b>	La mer, le littoral	Hommes, femmes, enfants	Non

**Tableau 21: Synthèse des principales actions liées à la mer et au littoral à Mayotte et n'impliquant pas un contact direct avec ceux-ci**

Pendant longtemps, la consommation de viande n'étant pas quotidienne mais réservée à des occasions bien particulières (mariages, cérémonies diverses...), ce sont les produits de la pêche qui ont constitué la principale source de protéines au sein de l'**alimentation** mahoraise. C'est donc l'ensemble de la société et pas seulement les pêcheurs, qui est imprégnée au quotidien par ces produits de la mer, dont certains possèdent en outre des vertus reconnues. C'est le cas notamment des coquillages ramassés à marée basse sur le platier, qui sont réputés être très reconstituants et fortifiants, et sont conseillés en cas de faiblesse ou de maladie.

C'est également par l'**utilisation** de certains produits issus de la mer et de l'interface littorale, que se tisse le lien unissant les hommes à ces milieux. Ainsi en est-il de l'utilisation quotidienne, par toutes les femmes mariées, du tabouret de corail servant à préparer le fameux masque de beauté ou certains médicaments.

Les trois dernières catégories de verbes nous semblent également importantes à prendre en considération car au-delà de ce que l'on fait, c'est également à travers ce que l'on dit et ce que l'on pense, ce que l'on **raconte**, ce que l'on **explique** et ce que l'on **imagine** du monde, que l'on crée ce lien qui en fait un territoire.

### *1.2.2. Un lieu emblématique de ce continuum terre-mer : Saziley, un ziara aussi terrestre que maritime*

Un *ziara* peut être défini comme un « *lieu sacré où se trouve un tombeau ancien, ou un lieu réputé habité par les djinns [...], où sont déposées des offrandes au cours de visites privées, et où sont organisées (annuellement) des fêtes à caractère religieux* » (Blanchy, 1996). De multiples *ziaras* existent à Mayotte, de toutes sortes, mais il est extrêmement difficile d'en faire un inventaire exhaustif, car la qualité de *ziara* conférée ou non à un lieu est sujette à des interprétations multiples, pouvant varier d'une personne à l'autre, parfois au sein d'un même village. Cela dit, quelques zones sont unanimement considérées comme *ziaras*, même si leurs frontières précises et les règles qui doivent y être appliquées peuvent faire l'objet de quelques variations. C'est le cas de la pointe de Saziley et de ses alentours marins (cf. Figure 30) qui, en plus de concentrer depuis toujours des activités vivrières (agriculture, élevage, pêche), forme l'une des zones les plus « chargées » de Mayotte du point de vue des croyances, des rituels et des légendes.

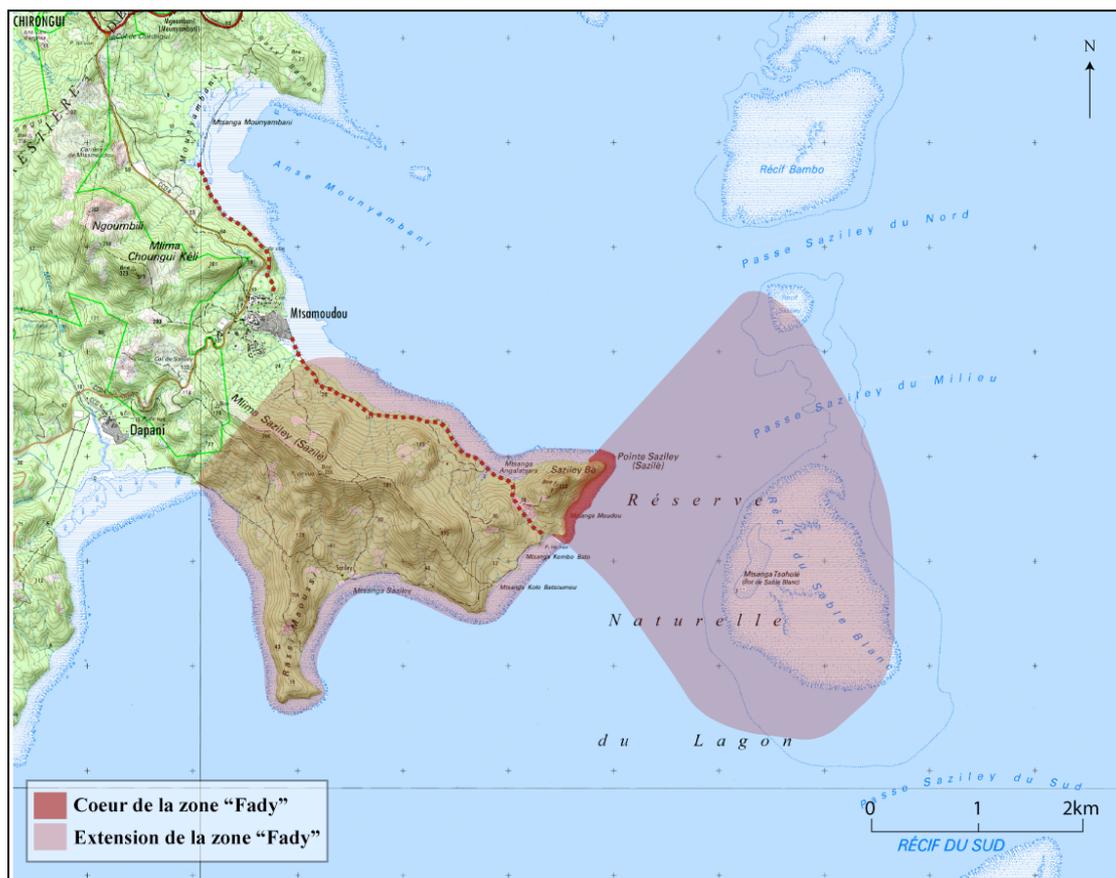


**Figure 30: Pointe de Saziley**

(Conception:L. Beretti-P. Brunello / Réalisation P. Brunello, cellule géomatique UMR LIENSs 6250)

Dans le cadre de l'investigation que nous avons menée sur cette zone acquise en large partie par le Conservatoire du littoral, nous avons d'une part tenté d'établir une liste la plus complète possible des règles s'appliquant à Saziley, et d'autre part, nous avons reconstitué dans chacune de ses étapes un rituel qui était auparavant organisé chaque année par les deux villages situés sur cette pointe, Mtsamoudou et Dapani.

L'étude de ces règles et de ce rituel a mis en évidence une profonde continuité terre-mer au niveau de ce *ziara* tout autant terrestre que maritime.



**Figure 31: Le Ziara de Saziley**  
(Conception / Réalisation : L. Beretti)

Comme on peut le voir sur la Figure 31, le cœur de la zone *fady*<sup>198</sup> se trouve vraiment sur la zone d'interface terre-mer, au niveau du cordon littoral et du tout début du platier. Elle est délimitée par deux baobabs, dont l'un, au nord, s'appelle d'ailleurs explicitement *Bwe Fady*. C'est là que les règles sont les plus strictes et les manifestations de présences surnaturelles les plus fréquentes. Cette zone *fady* s'étend néanmoins sur l'ensemble de la pointe ainsi que plus loin dans le lagon, jusqu'après l'îlot de sable blanc (*Mtsanga Tsoholé*), qui cristallise lui aussi un certain nombre de règles et de légendes<sup>199</sup>. Plusieurs témoignages que nous avons pu récolter font mention de nombreux événements inexplicables (d'un point de vue rationnel tout au moins) ayant eu lieu dans l'ensemble de cette zone (disparitions, noyades, réapparitions...).

<sup>198</sup> Mot malgache signifiant « tabou », c'est-à-dire dans ce cas, une zone inscrite dans un « système d'interdictions de caractère religieux [ou rituel] appliquées à ce qui est considéré comme sacré ou impur » (Petit Robert, 2009)

<sup>199</sup> Dont la plus connue est celle qui lui a donné son nom, *Mtsanga Tsoholé*, qui signifie littéralement « plage de riz ». Un grand mariage aurait eu lieu sur ce qui était alors une île peuplée et prospère, et le chef de la ville, pour impressionner les visiteurs étrangers, aurait fait joncher de riz les rues de sa ville. Un tel acte fût puni par Dieu qui fit englober par la mer toute la ville, dont il ne demeura que ce petit îlot blanc... comme du riz.

### Les règles s'appliquant au niveau du *ziara* de Saziley

#### ***Interdiction s'appliquant à certaines catégories de personnes (particulièrement « fragiles »)***

- Les femmes enceintes
  - Les filles vierges
  - Les bébés et petits garçons non circoncis
- N'ont pas le droit de passer (à pied ou en pirogue) par le *ziara*, sous peine de s'attirer de gros ennuis, voire de mourir.

#### ***Interdiction de faire certaines actions***

- Fumer (la fumée attire les *djinns*)
- Prononcer le mot « Saziley » (demander par exemple « c'est où Saziley ? »)
- Uriner
- Ramener du sable de *Mtsanga Tsoholé*

#### ***Interdiction de venir avec certains accessoires***

- Vêtements rouges
- Bijoux, or
- Parapluie
- Lunettes
- Nourriture qui attire les *djinns* (papaye, lait...)

#### ***Prescriptions***

- Avant de quitter Mstanga Tsoholé, danser sur la plage

#### ***Moment le plus dangereux***

(tout particulièrement pour les gens « fragiles » cités plus haut et pour ceux qui n'ont en eux pas de *djinns* protecteurs)

- Entre 12 et 13h, au moment où le soleil est le plus haut et où il fait le plus chaud. À cette heure-là, on est sûr de voir un homme en blanc, assis sous *Bwe Fadi*, et d'entendre des enfants pleurer ainsi que des femmes chanter pour les bercer.

### Encadré 8: Liste des règles s'appliquant au *ziara* de Saziley

D'après nos informateurs, ces règles étaient encore scrupuleusement respectées il y a une quinzaine voire une vingtaine d'années, et le sont beaucoup moins aujourd'hui, seuls certains anciens s'y conformant encore. Nous reviendrons sur cette question de la survivance d'un certain passé dans le présent un peu plus loin (cf. §2.2).

On retrouve cette forte intégration terre-mer qui caractérise ce territoire particulier qu'est le *ziara* de Saziley au niveau d'un rituel que nous avons reconstitué avec l'aide de plusieurs informateurs des villages de Mtsamoudou et de Dapani.

### Cérémonie du cabri : résumé

(Racontée par Daoud, Tsakou Térézi, Alain, Mahmoud, Bacoco Dapani)

**Quand :** Chaque année, aux alentours de novembre, avant les premières pluies, au moment où on va semer, après que la terre ait été préparée à être cultivée. Le jour précis est fixé par un *fundi*.

**Quelle durée :** une journée

**Où :** Premier acte à Mnyambani, second à Mstanga Angalatsara, dernier à Mtsanga Moudou

**Pourquoi :** Pour s'attirer les faveurs des *djinn*s, pour faire venir la pluie, pour protéger les villages (Mtsamoudou et Dapani) et pour favoriser les récoltes

**Dernière en date :** 2006, 2007. En 2008, elle n'a pas eu lieu mais quelques femmes se sont rendues sur place et ont fait une petite cérémonie « d'excuses », en s'engageant à ce que la cérémonie aie lieu l'année suivante. En 2009 elle n'a pas eu lieu non plus.

**Organisation inter-villageoise :** Il était d'usage que les gens des deux villages se cotisent pour acheter un cabri blanc (« *Beja* »), laissé en complète liberté dans l'un des villages, et que personne n'avait le droit de maltraiter. Ce cabri était destiné à être tué lors de cette cérémonie ou parfois lors d'autres cérémonies liées à la paix, la prospérité et la sécurité publique des deux villages.

#### Encadré 9: Résumé de la « cérémonie du cabri », Saziley

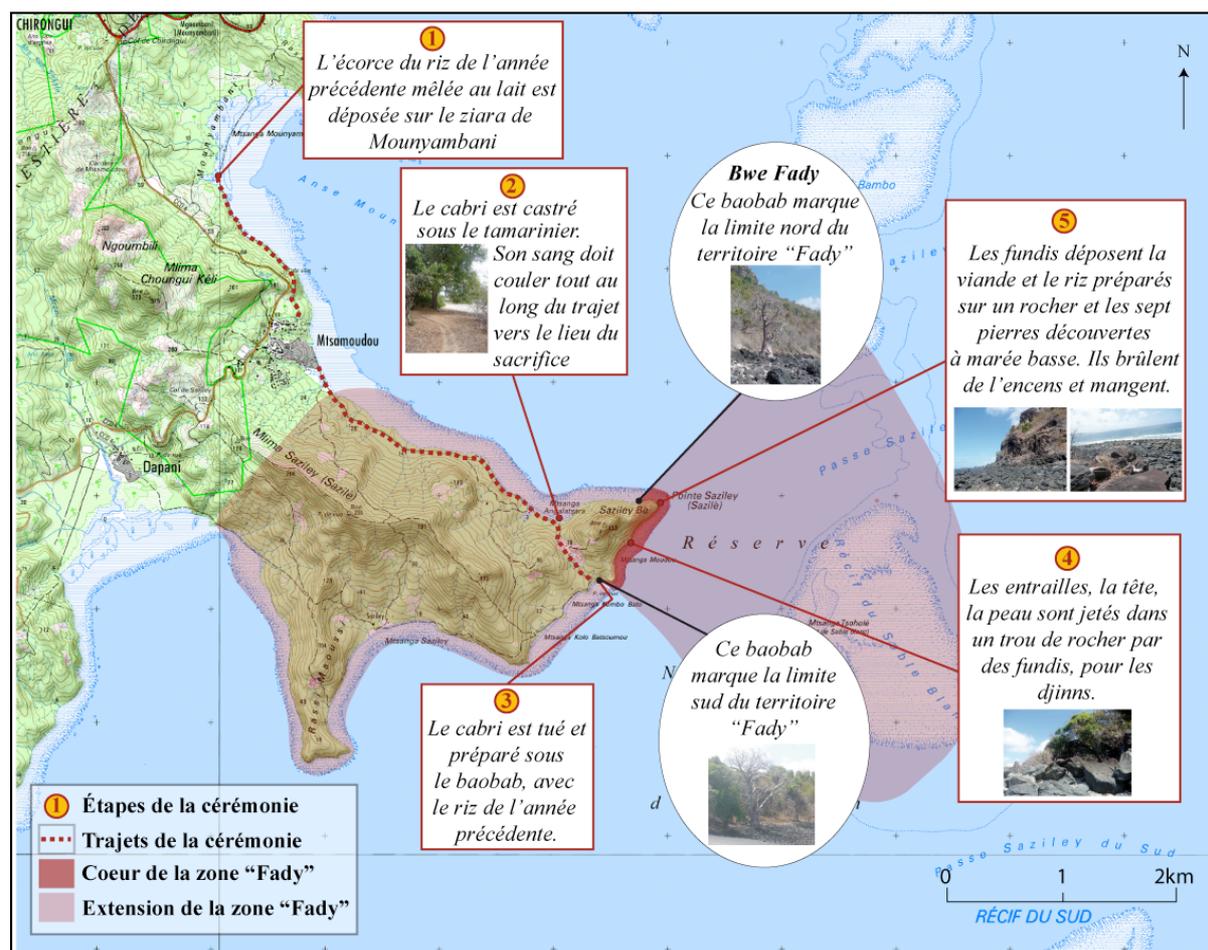


Figure 32: Saziley, territoire de rites : la cérémonie du cabri  
(Conception / Réalisation : L. Beretti)

### **Cérémonie du cabri : déroulement**

(Racontée par Daoud, Tsakou Térézi, Alain, Mahmoud, Bacoco Dapani)

#### **Premier Acte : Mounyambani**

Du riz de l'année passée est pilé et l'on sépare l'écorce et le grain. L'écorce est mélangée à du lait de vache tout juste traité. Deux ou trois personnes partent à pied avec ce mélange à Mounyambani, où ils le déposent sur une grande pierre plate à proximité d'un grand arbre, à l'endroit où la marée haute bloque parfois le passage vers le nord.

Ce mélange est destiné aux *Moina Inssa*<sup>200</sup> réputés vivre là. Les porteurs repartent ensuite sans se retourner vers Mtsamoudou.

#### **Second Acte : Mtsanga Angalatsara**

Cette première et incontournable étape accomplie, les habitants partent à pied et en pirogue vers Angalatsara avec le cabri blanc (*Beja*). Au niveau du grand tamarinier (début du chemin), on le castré et l'on enterre ceci sous l'arbre. Le sang qui coule de la plaie sert à nourrir les *djinns* du lieu.

Cette opération réalisée, tout le monde se dirige vers la plage de sable noir située au nord de Mtsanga Kombo Bato.

#### **Troisième et dernier Acte : Plage de sable noir, nord de Mtsanga Kombo Bato**

Là, c'est sous le Baobab que les choses se déroulent. Le cabri est tué et préparé ainsi que le riz (celui de l'année passée, dont l'écorce a été déposée à Mounyambani).

Quand tout est prêt, plusieurs *fundis* se rendent sur Mtsanga Moudou (la petite plage de sable blanc, appelée aussi Bema Rumbu). Là, il y a un trou dans les rochers, dans lequel ils jette les entrailles, la tête, la peau et les pattes, toujours pour les *djinns*.

Puis, ils se rendent jusqu'à l'extrémité de la pointe de Saziley, dans le « cœur du *ziara* ». Sur une pierre plate, ils déposent une partie de la viande et du riz préparés. Juste en face, au niveau du platier, se trouvent sept pierres, découvertes à marée basse. Sur chacune de ces pierres, ils déposent une feuille de badamier sur laquelle du riz et de la viande sont posés. Ils remontent ensuite à la pierre plate, où ils font brûler de l'encens et mangent également une partie puisqu'ils sont eux-mêmes possédés à ce moment-là. Puis ils laissent le reste (il est interdit de ramener quoi que ce soit) et retournent vers la plage de sable noir, où tout le monde les attend.

À partir de ce moment seulement, on peut commencer à manger. Les restes seront absolument laissés sur place, pour le *djinn* visible par tous (*Tsakou Térézi affirme l'avoir vu elle-même*) sous forme de serpent, qu'il est formellement interdit de frapper et encore moins de tuer. Tout le monde repart au village, sans se retourner (c'est impératif).

#### **Encadré 10: Description de la « cérémonie du cabri », Saziley**

On constate donc au travers de la description de ce rituel que toutes les étapes sont marquées par ce lien entre la terre et la mer, que l'on retrouve au niveau des règles générales, présentées précédemment.

---

<sup>200</sup> Catégorie de *djinns* caractérisés par l'asymétrie de leurs deux mains, l'une étant énorme et l'autre normale, ainsi que par leur attitude généralement (pas toujours) bienveillante à l'égard des hommes.

∴

Ainsi, l'ensemble des pratiques que nous venons d'évoquer, qu'elles relèvent d'un contact physique direct avec le milieu littoral et marin ou non, qu'elles soient rituelles ou non, qu'elles soient gestes ou mots, imprègnent la société mahoraise traditionnelle toute entière et dessinent un territoire au sein duquel le bruit des vagues fait écho à la rumeur des villages, la saveur du poisson se mêle à celle des *brèdes manioc*<sup>201</sup>, et la couleur des flamboyants rappelle celle de certains coraux découverts à marée basse.

## **2. Un territoire villageois moderne qui se recompose et bouscule cette symétrie terre-mer**

Dans ce second point, nous aborderons les mutations sociales et territoriales liées aux profondes évolutions des modes de vie, des mutations qui touchent également aux temporalités de la société mahoraise.

### **2.1. Mutation et complexification du modèle villageois traditionnel**

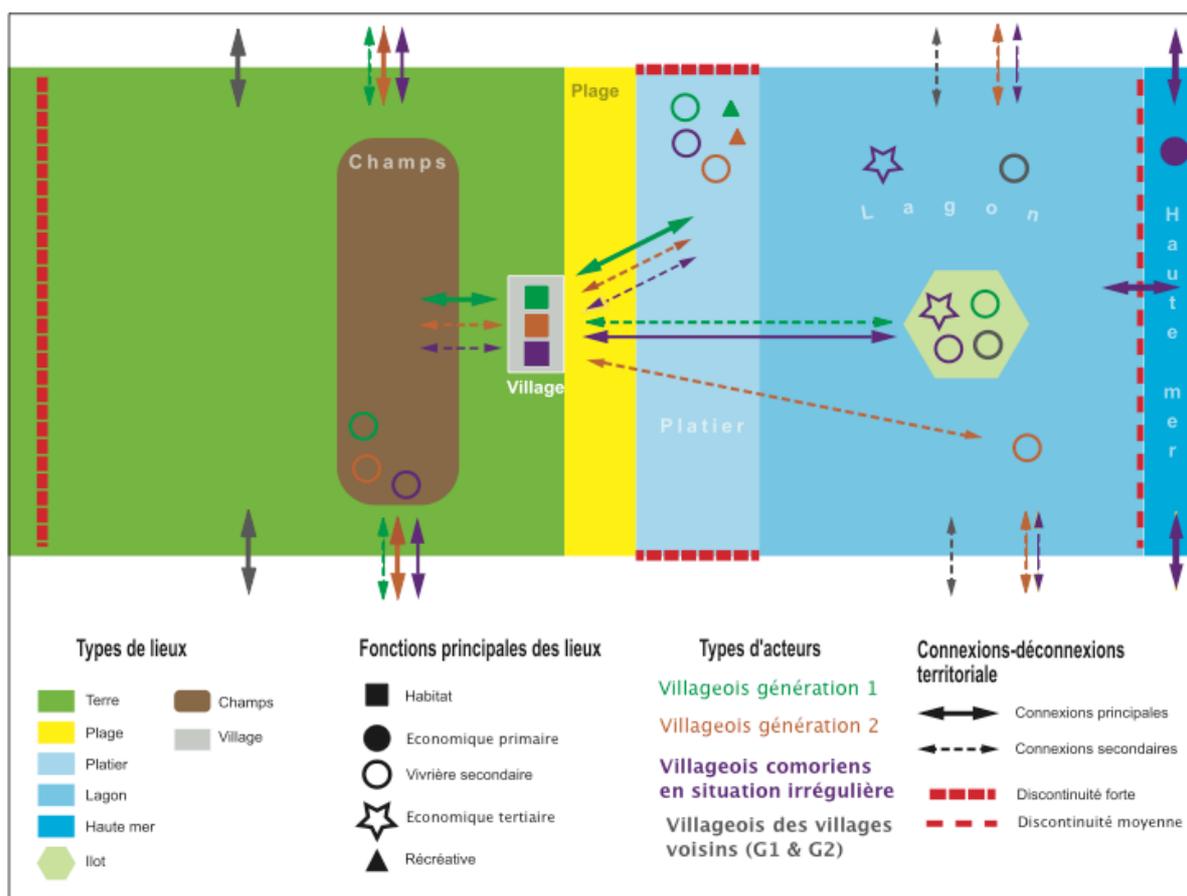
#### *2.1.1. Territoire villageois moderne*

La modernisation extrêmement rapide bien qu'inégale de Mayotte, qui connaît une accélération sans précédent à partir du milieu des années 80, a engendré d'importants bouleversements dans les modes de vie et par conséquent, dans l'organisation des territoires ruraux traditionnels. Ainsi, concrètement, le développement de l'activité salariée comme celui de la scolarisation laisse beaucoup moins de temps à la population concernée pour aller aux champs ou à la pêche. En outre, l'intensification des relations entre Mayotte et la métropole au travers notamment de la présence de fonctionnaires métropolitains, du développement du tourisme, de la mobilité grandissante des étudiants et des fonctionnaires mahorais, contribue avec les médias à importer depuis plusieurs décennies de nouveaux modèles de consommation et de vie, face auxquels les activités vivrières perdent beaucoup de leur valeur sociale originelle et de leur nécessité vitale. Les territorialités rurales associées au mode de vie traditionnel sont donc nécessairement remises en cause par ces évolutions structurelles qui redistribuent et/ou réinventent le système de valeurs et de fonctions attribuées aux différentes composantes du territoire villageois ancestral, comme on peut le voir sur la Figure 33 et la Figure 34.

---

<sup>201</sup> Feuilles de manioc. Elles entrent notamment dans la composition d'un plat traditionnel appelé *mataba*, composé de brèdes manioc pilées puis mélangées à du lait de coco et à des miettes de poisson.

### Modèle territorial villageois mahorais actuel : une recomposition partielle



**Figure 33: Modélisation du territoire villageois mahorais recomposé partiellement**  
 (Conception : L. Beretti – Réalisation P. Brunello, Cellule Géomatique UMR LIENSs 6250)

Un premier constat qui semble bien évident : il y a cette fois deux schémas. Ce dédoublement du modèle territorial traditionnel traduit une diversification notable des territorialités rurales, découlant directement des changements liés à la modernisation de la société mahoraise. **L'homogénéité que l'on constatait chez les acteurs en termes de pratiques et de déplacements au sein du territoire villageois a largement diminué**, de nouveaux acteurs sont apparus et il est devenu impossible au modélisateur soucieux d'être minimalement clair, de « faire rentrer tout le monde » sur le même schéma. En effet, si auparavant le genre constituait le facteur discriminant principal en termes de territorialités, dans la société moderne, il y a désormais plusieurs critères de distinction. Le genre demeure présent (les femmes ne fréquentent pas plus qu'hier les zones de pêche lagonaire ou de haute mer), mais secondaire par rapport à ceux qui ont émergé avec la modernité. Ainsi, l'appartenance à un groupe culturel (mahorais/métropolitain) ou à une génération, la nationalité (française, comorienne) ou encore le statut personnel (légal ou clandestin) sont aujourd'hui autant de facteurs déterminants en termes de pratiques, de déplacements et de

représentations des lieux. En fonction de ces critères et dans un souci de lisibilité, dans chacun des deux modèles, nous avons donc rassemblé les acteurs aux territorialités les plus ressemblantes.

La Figure 33 englobe ainsi les Mahorais appartenant à l'ancienne génération (c'est-à-dire ayant 60 ans et plus, nous l'avons appelée « génération 1 »), les Mahorais appartenant à la génération suivante (c'est-à-dire comprise entre 40 et 60 ans, c'est la « génération 2 »), les villageois voisins appartenant aux mêmes tranches d'âge, et enfin, les Comoriens en situation irrégulière. Tous les Comoriens de Mayotte ne sont heureusement pas en situation irrégulière et cette dernière catégorie est un raccourci critiquable. Nous nous le permettons toutefois, car d'une part la modélisation exige une certaine dose de raccourci et d'autre part, les pratiques que nous leur associons au sein de ces modèles sont principalement le fait de personnes en situation irrégulière, qui constituent une main d'œuvre peu coûteuse idéale pour que ces activités restent rentables pour leurs employeurs. Le territoire rural villageois que les pratiques de tous ces acteurs dessinent tend à se recomposer tout en gardant certaines caractéristiques du modèle traditionnel, d'où le titre du schéma faisant référence à une « recomposition partielle ». Il constitue ce que l'on pourrait considérer comme une transition entre tradition et modernité.

Ainsi, certains lieux constitutifs de l'ancien territoire ont disparu, parallèlement à l'abandon des pratiques qui leur étaient liées. C'est le cas du *tobé*, qui n'a plus de raison d'être avec l'abandon progressif de la culture du riz pluvial, remplacé par le riz d'importation. De la même façon, **d'autres lieux structurants du territoire traditionnel tendent, dans ce modèle intermédiaire, à perdre de leur importance**, les pratiques qui leur donnaient sens devenant peu à peu secondaires. Il en est ainsi du platier et du lagon, dont les anciennes fonctions vivrières sont moins primordiales aujourd'hui, l'alimentation quotidienne étant de plus en plus marquée par les produits importés. Certaines pratiques de pêche se sont perdues (*vala*, nasse...) et d'autres sont en relatif déclin (*ramassage*, *djarifa*...). Cette tendance est également perceptible au niveau des champs (situés à proximité du village ou sur les îlots), la génération 2, de plus en plus prise par un travail salarié qui se développe, ayant moins le temps d'aller cultiver pendant la semaine. Cependant, la valeur sociale de la terre demeure importante, car *« jusqu'à la fin des années 70, hormis pour les filières historiques d'exportation, il paraissait impensable voire déshonorant de vendre ou d'acheter des produits agricoles, sachant que la gestion lignagère de la terre garantissait à tous l'accès à la production »* (Sourisseau et Burnod, 2009). Les champs demeurent donc cultivés, beaucoup de fonctionnaires de la génération 2 y consacrent une partie de leur temps libre et les

anciennes générations conservent leurs habitudes, mais l'entretien quotidien ainsi qu'une exploitation plus « intensive » est maintenant souvent déléguée à de **nouveaux acteurs**. En effet, aujourd'hui « *le développement du maraîchage est principalement porté par des Comoriens en situation irrégulière qui accèdent de façon temporaire à la terre via des prêts ou des locations* » et il apparaît ainsi qu'« *un tiers des exploitants est d'origine comorienne et, en partie, en situation irrégulière* » (Sourisseau et Burnod, 2009).

Ces nouveaux acteurs investissent également de **nouveaux lieux** telle la haute mer, avec l'apparition de nouvelles embarcations à partir du milieu des années 80 : les fameuses « barques yam ». Très généralement, elles appartiennent à des Mahorais mais sont utilisées par des pêcheurs souvent comoriens et souvent clandestins (60% des pêcheurs embarqués seraient en situation irrégulière en 2006 (Guézel, 2007). Bien que ne répondant pas aux normes de sécurité actuelles, ces barques motorisées en polyester, de 5 à 7 m de long, présentent une stabilité et une rapidité supérieures aux pirogues et ont donc permis l'extension des zones de pêche au-delà de la barrière récifale externe. Sur le modèle, on constate que la fonction de la haute mer en tant que zone de pêche n'est plus vivrière mais « économique primaire », les produits de cette pêche hors lagon entrant désormais dans un circuit économique plus ou moins formel<sup>202</sup>.

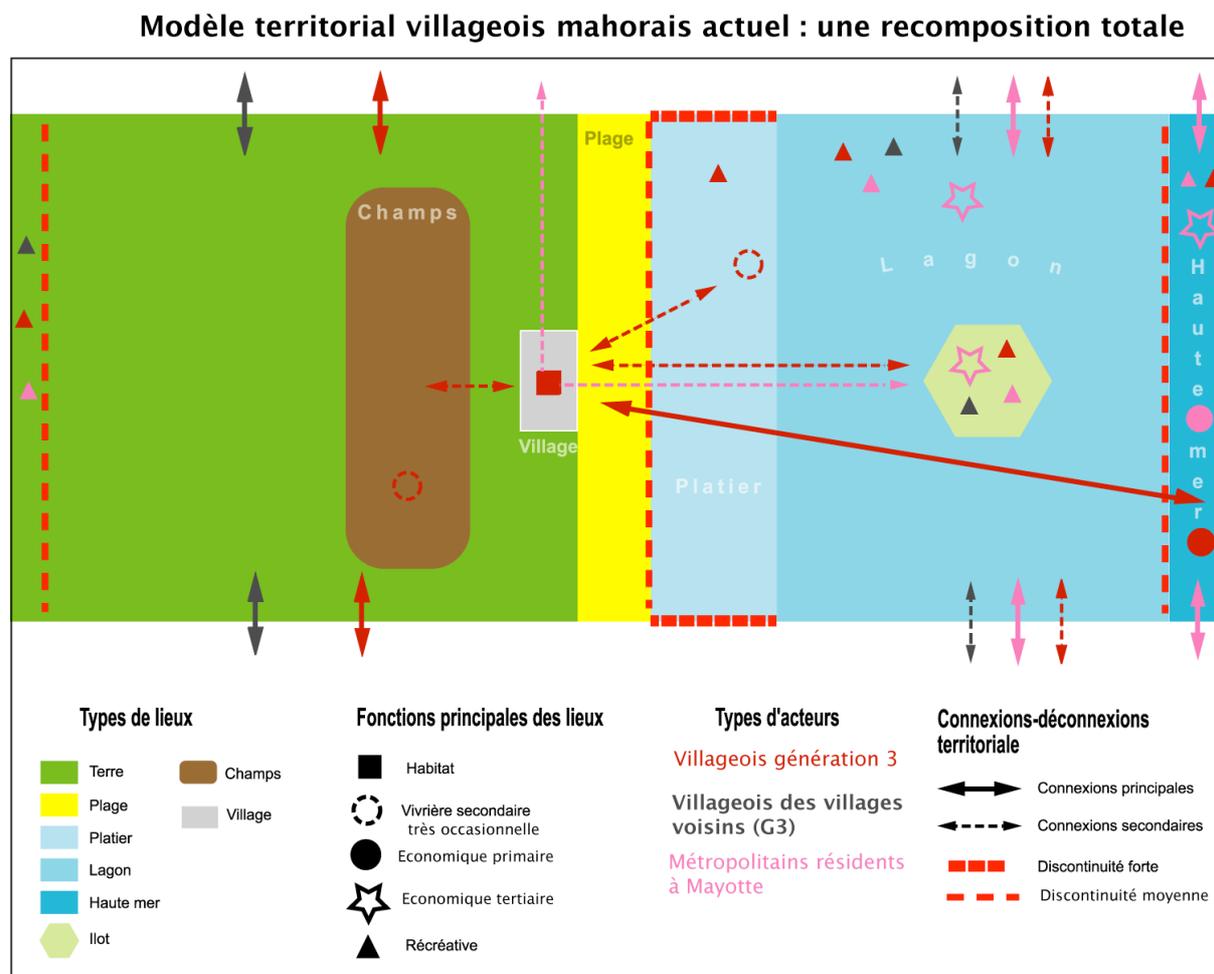
La discontinuité forte que constituait la barrière dans le fonctionnement du territoire traditionnel tend donc à s'estomper. Parallèlement, **la continuité terre-mer que l'on constatait au niveau du littoral s'affaiblit** du fait du déclin des activités vivrières qui étaient liées au platier et au lagon, et l'on constate que désormais, les connexions entre le territoire villageois et l'extérieur prennent progressivement le pas sur les connexions internes et notamment sur les connexions terre-plateau/lagon.

Cependant, si la dimension vivrière du platier, du lagon et des îlots cultivés décline, on assiste sur ces mêmes lieux à l'**émergence de nouvelles fonctions, récréatives et économiques tertiaires**. Ainsi, la pêche à pied sur le platier n'est plus un enjeu vital en termes de subsistance, mais les deux générations représentées dans ce schéma continuent à la pratiquer, de façon régulière (génération 1) ou occasionnelle (génération 2), pour le plaisir de pêcher, et pour agrémenter l'alimentation de produits moins banalisés qu'auparavant. Outre ce glissement du vivrier-vivrier au vivrier-récréatif, on constate également le développement récent d'un secteur économique tertiaire, basé sur une demande de loisirs balnéaires principalement métropolitaine (résidents métropolitains et touristes métropolitains et

---

<sup>202</sup> Voir Esap-Agreste 2004 pour plus de précisions

réunionnais). Dans plusieurs villages de l'île, les « barques yam » sont ainsi utilisées parallèlement à la pêche pour transporter les touristes jusqu'aux îlots ou jusqu'à certaines plages difficiles d'accès. Assurée par les mêmes employés comoriens souvent clandestins, cette activité touristique offre un complément de revenus plus qu'intéressant aux propriétaires comme aux conducteurs de barques.



**Figure 34: Modélisation du territoire villageois mahorais recomposé totalement**  
(Conception : L. Beretti – Réalisation P. Brunello, Cellule Géomatique UMR LIENSs 6250)

Ces fonctions récréatives et économiques tertiaires que certains lieux commencent juste à prendre dans le schéma précédent de transition entre modèle traditionnel et modèle moderne, tendent à devenir dominantes pour les jeunes générations (« génération 3 »), dont le mode de vie se calque de plus en plus sur celui des métropolitains, également représentés sur ce second schéma (cf. Figure 34). En effet, **la dimension vivrière des lieux a pratiquement disparu** dans ce modèle « moderne », et si pour leurs parents, la valeur sociale de la terre et par conséquent des activités agricoles, reste vivace, « *le travail de la terre, dévalorisé, fait honte aux jeunes déscolarisés qui préfèrent se dire chômeurs qu'agriculteurs* » (Blanchy,

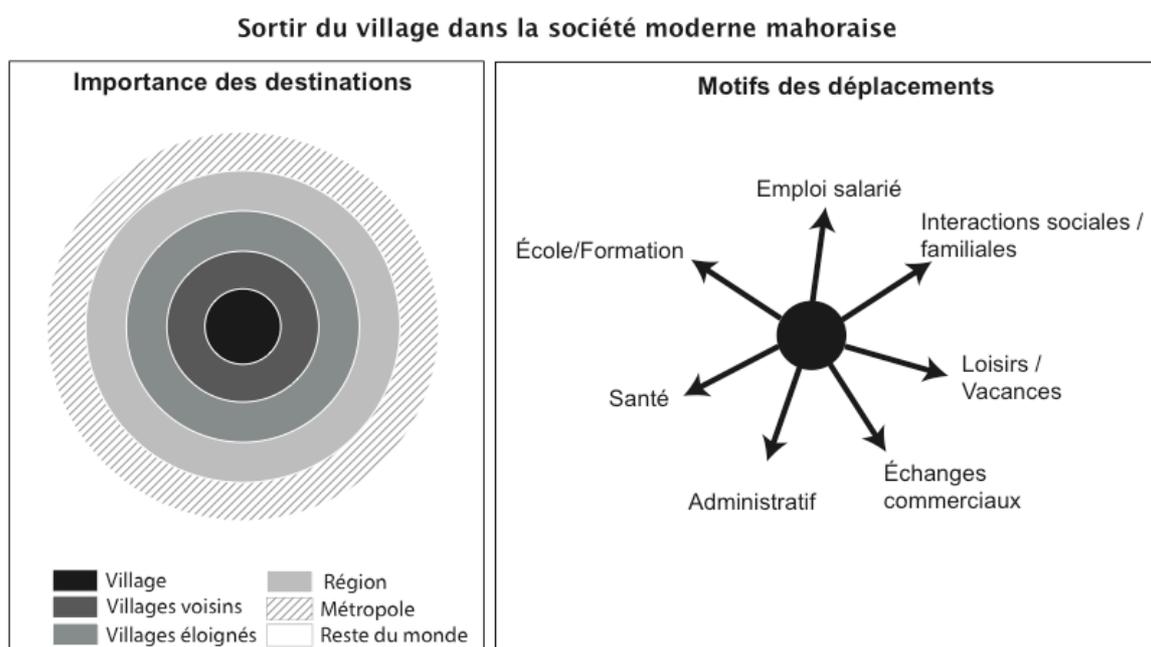
2002<sup>1</sup>) et désertent au maximum les champs. On retrouve au niveau du platier la même dimension « vivrière secondaire très occasionnelle » que dans les champs, associée à une dimension récréative. Cela correspond principalement à la pratique de la pêche au *djarifa*, assez largement délaissée par les jeunes filles, mais à laquelle une minorité reste malgré tout très attachée. **Désormais, le lagon, les îlots, et même la haute mer et la forêt deviennent des lieux de loisir**, et même si cela ne concerne pas encore la majorité des jeunes mahorais, par le biais de l'école, de la sensibilisation environnementale et du développement des activités touristiques nautiques et terrestres, c'est une tendance qui va se confirmant, d'année en année. Le secteur économique du loisir, qui était principalement occupé dans la Figure 33 par les Comoriens en situation irrégulière, apparaît ici comme domaine réservé des Métropolitains. En effet, la dimension récréative de l'espace marin est majoritairement absente des anciennes représentations mahoraises de la mer, et des activités comme le *whale-watching*, les ballades en mer ou encore la plongée sous-marine ont donc été initialement développées par des Métropolitains, accoutumés depuis longtemps à l'idée de « loisirs de nature ». Développer de telles activités est en outre coûteux et demande des formations spécifiques qui n'existaient pas à Mayotte au moment où se sont créées les premières entreprises. C'est aujourd'hui une question clef au cœur de nombreux débats (Grenelle de la mer, États Généraux de l'Outre-Mer, Parc Naturel Marin, notamment) et il est probable autant que souhaitable que cette branche d'activité s'ouvre peu à peu aux jeunes Mahorais.

Parallèlement à sa fonction récréative et économique tertiaire, la haute mer remplit également pour certains des acteurs représentés dans ce modèle « moderne », une **fonction économique primaire de plus en plus importante**. En effet, la pêche est restée longtemps (et reste encore en grande partie comme on l'a vu) un secteur informel, qui tend aujourd'hui à se structurer et à se professionnaliser, et dans lequel s'insèrent peu à peu des jeunes de mieux en mieux formés à cette nouvelle forme de pêche.

Comme on le discernait déjà dans le modèle précédent, **le lien terre-mer au niveau du littoral devient ici discontinuité**, la plage et le platier, autrefois au cœur du territoire villageois traditionnel se réduisent désormais à des lieux de passage vers le lagon et les îlots ou vers le large. En effet, si le fait d'aller à la plage se développe de plus en plus chez les jeunes Mahorais, ce ne sont pas les plages de villages qui sont fréquentées pour la baignade ou les pique-niques mais plutôt les plages des îlots ou les plages isolées, privilégiées également par les Métropolitains. Ces derniers, on le voit, ne font eux aussi que traverser le village et la plage pour accéder aux îlots.

### 2.1.2-Perméabilité du territoire villageois moderne

Désormais, les connexions « extérieures » ont donc pris le pas sur les connexions internes au territoire villageois, car c'est le plus souvent hors du territoire villageois que se déroulent aujourd'hui les activités structurantes de la vie moderne (école, travail, loisirs...). Comme on le voit sur la Figure 35, les motifs de déplacements se multiplient et ces déplacements s'effectuent vers des destinations de plus en plus éloignées. Il n'est en effet pas rare aujourd'hui pour la plupart des habitants de Mayotte de traverser l'île de part en part plusieurs fois par semaine et le voyage vers la métropole, avec des liaisons directes Paris-Dzaoudzi qui se développent et des prix en baisse n'est plus une aventure réservée à quelques privilégiés.



**Figure 35 : Perméabilité du territoire villageois mahorais moderne**  
(Conception / Réalisation : L. Beretti – Finalisation : P. Brunello, Cellule Géomatique UMR LIENSs 6250)

Le village et ses alentours directs ne constituent plus désormais l'unique centre d'un territoire vécu qui s'est étendu et dépolarisé très rapidement. Le territoire de référence, pour un nombre croissant d'individus, est ainsi devenu l'île entière bien plus que l'espace villageois.

## 2.2. Des pratiques du passé ?

### 2.2.1. *Ce qui se perd, ce qui ne doit pas se perdre : ambiguïté actuelle du rapport à la tradition à Mayotte*

Pour aborder cette question complexe, nous reprendrons l'inventaire (cf. §1.2.1) des différents types de pratiques liées à la mer et au littoral, afin d'analyser dans quelle mesure il est possible de dire que certaines tombent ou non en désuétude aujourd'hui. Nous nous appuyons pour cela tant sur nos observations personnelles que sur les discours recueillis au cours de nos séjours à Mayotte, auprès des différents acteurs avec lesquels nous avons pu échanger sur la question.

Concernant les pratiques associées à une action de type **prélèvement**, on peut observer que :

- L'extraction de sable pour la construction a désormais cessé ;
- La récolte des coraux utilisés pour la fabrication du *Bwe la msindzano* perdue, malgré l'interdiction de la cueillette de coraux établie en 1980<sup>203</sup>. En effet, même si cette activité est désormais tout à fait clandestine et de ce fait difficile à étudier, une enquête réalisée en 1998-1999 avance les chiffres suivants :

→ une femme mahoraise utilise en moyenne 4,12 « tabourets » entre 20 et 50 ans ;

→ le poids sec moyen d'un « tabouret » varie, à Mayotte, entre 3,1 et 3,7 kg selon la forme de celui-ci, « carrée » ou « ronde », pour un volume d'enveloppe du bloc de 2,2 à 2,6 dm<sup>3</sup> ;

→ dans ces conditions, on ne peut façonner dans une colonie « standard » de *Porites*, récoltées sur les platiers, que 4 « tabourets » (Chanfi et Thomassin, 1999)

À partir de là, il a pu être estimé :

→ que pour satisfaire la demande en « tabourets » de la seule population de femmes mahoraises vivant à Mayotte, près de 442 +/- 210 colonies de *Porites* seraient récoltées par an sur les platiers ;

→ que si l'on ajoute à cette demande l'exportation de « tabourets » vers la France métropolitaine, ce serait un total de près de 350 à 1000 colonies de *Porites* (de 16,5 ans d'âge en moyenne), qui seraient ainsi récoltées par an (moyenne 614 colonies/an) ;

→ que cette récolte représenterait donc un tonnage estimé de l'ordre de 19,8 à 59 tonnes par an, soit en moyenne 35T/an ;

→ que l'impact de cette récolte estimée (sur la base du chiffre de 614 colonies par an) serait donc une destruction de l'ordre de 13,8 à 38 ha par an de platiers à *Porites* (...). » (Chanfi et Thomassin, 1999)

<sup>203</sup> Arrêté préfectoral n°481/DAGC du 4 décembre 1980

Les difficultés méthodologiques inhérentes à ce sujet d'étude (et dont témoigne l'amplitude des marges d'erreur conservées dans les résultats) imposent de considérer ces chiffres avec précaution. Il semblait cependant intéressant de les présenter ici afin de donner un ordre d'idée quantitatif de l'importance que cette activité conserve dans la société actuelle. Aux dires de plusieurs jeunes femmes, le port du masque de beauté semblerait être de plus en plus réservé à des occasions particulières, mais il demeure tout de même assez largement porté au quotidien, comme il est possible de l'observer dans la rue. Il faut également noter qu'il existe depuis plusieurs années une poudre déjà prête, qui ne nécessite pas l'usage du tabouret de corail pour être utilisée. Cependant, si l'usage de cette poudre s'est répandu chez les femmes mahoraises<sup>204</sup>, il semblerait que cela n'ait pas d'influence notable sur la « consommation » de tabourets de corail qui non seulement remplissent d'autres usages que celui de la préparation du masque de beauté, mais surtout constituent un élément clef du trousseau des jeunes mariées.

- Comme nous l'avons vu plus haut<sup>205</sup>, les données disponibles aujourd'hui au niveau de la pêche et notamment de la pêche à pied ne permettent pas de connaître précisément le nombre actuel de pratiquants et il est donc impossible de caractériser l'évolution de ce nombre au cours des dernières décennies afin de déterminer dans quelle mesure certaines pratiques de pêche traditionnelles déclinent, restent stables, voire se développent. Il est intéressant de remarquer que les discours des usagers eux-mêmes font écho à ce flou statistique rendant si difficile de répondre à la question de savoir si certaines pêches sont ou non en passe de devenir « des pratiques du passé » aujourd'hui à Mayotte. En effet, une grande hétérogénéité de points de vue ressort de nos investigations. En se basant sur le cas de la pêche au *djarifa* et du ramassage, on constate que le discours des jeunes filles par exemple oscille entre deux extrêmes : certaines disent que ce sont des activités complètement archaïques et vont jusqu'à avoir honte de leur mère qui continue à les pratiquer, tandis que d'autres pratiquent elles-mêmes avec plaisir et considèrent ces activités comme un patrimoine culturel majeur<sup>206</sup> qu'il est important de sauvegarder. Dans la génération supérieure, le discours est plus positif sur les pratiques en elles-mêmes, mais tout aussi ambivalent quant à leur devenir. Plusieurs pêcheuses de quarante à soixante ans avec lesquelles nous nous sommes entretenues déplorent en effet que les jeunes n'aient plus le temps de venir pêcher et

---

<sup>204</sup> Il n'existe pas de données chiffrées sur ce point, mais il semble que cette poudre soit assez largement utilisée par les femmes actives, qui disposent de moins de temps qu'auparavant pour effectuer cette préparation assez longue.

<sup>205</sup> Cf. chap. 2

<sup>206</sup> Un *mila*, mot shimaoré signifiant « coutume, tradition, usage » (Blanchy S., 1996)

redoutent que cela ne se perde à l'avenir. D'autres de la même tranche d'âge trouvent au contraire une telle évolution plutôt positive, car promettant un meilleur avenir à ces jeunes désormais scolarisés et formés, contrairement à ce qu'elles ont pu connaître elles-mêmes. Quoiqu'il en soit, on constate que les modalités de pratiques de certaines de ces pêches comme la pêche au *djarifa* demeurent toujours aussi codifiées et que les rituels<sup>207</sup> clefs se perpétuent (cf. Planche photo 5).

- Enfin, pour terminer ce tour d'horizon du degré d'actualité de ces pratiques que nous avons appelées « de prélèvement », on peut évoquer la création, il y a quelques années, de l'Écomusée du sel de Bandréle, qui constitue l'une des rares initiatives de patrimonialisation effective d'une activité traditionnelle.



**Photo 17: Écomusée du sel de Bandréle**  
(cliché : L. Beretti)

---

<sup>207</sup> Rituel lié au premier jour d'utilisation d'un *djarifa* par exemple, que nous avons évoqué précédemment



Femmes partant pêcher au *djarifa*, Chiconi, 2010



Femmes pêchant au *djarifa*, Chiconi, 2010



Couple pêchant au filet à pied, Chirongui, 2009



Couple pêchant en pirogue au filet, Chirongui, 2008



Femme pêchant le poulpe, Sada, 2008



Enfants pêchant au *lamba*<sup>208</sup>, Tsimkoura, 2009

**Planche photo 5: Perpétuation des pratiques de pêches à pied et en pirogue**  
(clichés: L. Beretti)

<sup>208</sup> Pièce de tissu rectangulaire imprimé, porté par les femmes. Les enfants l'utilisent ici comme un *djarifa*, pour s'amuser.

Concernant les pratiques se rattachant à la seconde catégorie que nous avons identifiée et qui est liée à tout ce qui a trait aux **déplacements**, plusieurs remarques peuvent être faites. Tout d'abord, au niveau des moyens de déplacement traditionnels sur l'eau, nous pouvons constater que le nombre de pirogues comptabilisées à Mayotte demeure relativement important, même si ces chiffres sont toujours à prendre avec précaution et même s'ils ne permettent pas de comparaison chronologique. Ainsi, les comptages effectués par le Service des Pêches de la DAF entre 2003 et 2006 ont fait état de 773 pirogues (sur un total de 1092 embarcations englobant également 319 barques), chiffre proche de celui du recensement de 2008 du Service des Affaires Maritimes, qui comptabilise environ 800 pirogues. La pirogue est donc une embarcation qui demeure utilisée à Mayotte, malgré le développement de l'usage des barques en polyester (les fameuses « barques Yam ») depuis plusieurs années. Un type de pirogues a cependant disparu : les pirogues à voile, que l'on ne voit plus du tout sur le lagon ou sur les plages.

Au niveau des trajets empruntés, le développement du réseau routier au cours des dernières décennies a rendu l'usage des anciens sentiers littoraux moins systématique qu'auparavant, mais tous ne sont pas pour autant abandonnés, comme nous avons pu le constater notamment entre Hamjago et Mtsamboro, deux villages voisins du nord de l'île, entre lesquels nous avons pu observer de fréquents déplacements par un chemin littoral<sup>209</sup>. En outre, ces sentiers sont également largement empruntés par les personnes en situation irrégulière, qui préfèrent éviter les axes trop fréquentés, plus risqués en termes de contrôles.

Enfin, concernant les rites liés à certains trajets ou à certains déplacements effectués dans des secteurs particuliers de l'île (comme la pointe de Saziley par exemple), que nous évoquions précédemment, on peut constater que globalement, ils tendent à être de moins en moins respectés. Il semblerait en effet que les représentations liées aux *djinns* aient en partie changées, du fait des nombreuses modifications ayant touché les modes de vie ancestraux. D'après de nombreux informateurs, les *djinns* auraient aujourd'hui déserté bien des lieux dans lesquels ils vivaient auparavant (et dans lesquels il convenait donc de se conformer à quelques règles lorsqu'on les traversait, comme nous l'avons vu plus haut), dérangés notamment par une population plus nombreuse, par l'extension des villages et par le bruit des voitures. Ils seraient ainsi « *montés dans les têtes* » des gens trouver refuge, ce qui explique, toujours selon

---

<sup>209</sup> Ce fut particulièrement visible lors d'une cérémonie d'enterrement à Mtsamboro, à laquelle se sont rendus beaucoup d'habitants d'Hamjago, à pied par ce sentier. Cette observation confirme également les liens forts existants entre villages voisins, que nous avons évoqués dans nos modèles territoriaux villageois.

ces informateurs, que les crises de possession ne diminuent pas aujourd'hui (et peut-être augmentent au contraire, mais cela reste difficile à vérifier). Cela dit, sur le « degré de risque » encouru lorsqu'on ne respecte plus aujourd'hui les anciennes règles, les discours sont là encore assez hétérogènes, quelle que soit la génération. Sur ce point, notre investigation à Saziley s'est avérée très révélatrice. Comme nous l'avons dit précédemment, nous avons reconstitué au cours d'une journée l'ensemble du parcours relatif à cette « cérémonie du cabri » présentée plus haut, à l'aide et en compagnie de trois habitants de Mtsamoudou. L'un (Mahmoud) était âgé de près de soixante-dix ans, et les deux autres (Daoudou et Alain) avaient tous les deux une quarantaine d'années. Une scène particulièrement intéressante s'est déroulée à l'endroit du parcours correspondant à l'étape 4 du rituel (cf. Figure 32), que nous restituons ici au travers de nos notes de terrain :

*Au niveau du « trou<sup>210</sup> », Daoudou et Mahmoud m'enjoignent de laisser quelque chose (pièce, nourriture), pour avoir le droit de m'approcher sans avoir de problèmes. Je n'ai rien sur moi, et Alain dit que c'est n'importe quoi ce que disent les autres, que je peux tout à fait y aller et il m'emmène voir. Nous restons à 1,50m du trou environ, il ne se passe rien et nous repartons. En marchant, je discute avec Alain, qui me dit que tout de même, même s'il n'y avait pas autant de risques que le prétendaient Daoudou et Mahmoud, il a bien fait de ne pas me laisser m'approcher davantage. En effet, contrairement à lui, je « n'ai pas de djinns », et suis donc beaucoup moins « protégée » que lui. Je lui demande s'il ressent quelque chose de spécial d'être à Saziley avec ses djinns, et il me répond que non, car « tous les djinns se connaissent, contrairement aux humains, tous les djinns de l'île se connaissent et ils connaissent même ceux de Madagascar et d'ailleurs ». Ce qui explique qu'il ne peut pas y avoir de problème entre ses djinns et ceux de Saziley.*

**Encadré 11: Extraits de notes de terrain prises à Saziley**

Au niveau des pratiques entrant dans la catégorie « **se baigner, laver** », on retrouve une certaine ambiguïté dans les discours, quant à « ce qui continue » et « ce qui se perd » en termes de pratiques ancestrales. Cela est perceptible notamment au niveau du bain lié à l'accouchement, dont plusieurs femmes nous ont dit que « *cela ne se fai[sait] plus*

---

<sup>210</sup> Trou formé par des rochers surplombant la mer, dans lequel sont jetées les entrailles, la peau, la tête et les pattes du cabri, lors de la cérémonie.

*maintenant* », que c'était une pratique liée à l'ancienne génération. D'autres au contraire, nous disaient que « *cela ne pourra pas se perdre, parce que c'est un mila* ». À l'une de celles qui affirmaient que cela ne pourrait pas disparaître, nous avons demandé si elle-même, lorsqu'elle aurait des enfants (elle était jeune) le pratiquerait. Elle nous avait répondu qu'elle ne savait pas...

Les bains que nous avons appelés « thérapeutiques » semblent quant à eux continuer, aux dires de nombreux informateurs et en lien avec les observations que nous avons pu faire dans les villages que nous avons habités. De même, la lessive du linge des morts semble ne pas se perdre non plus, même si nous ne l'avons pas observée directement.

Certaines pratiques continuent mais ne sont plus aussi systématiquement liées à l'eau de mer. Ainsi, la purification liée à l'état de *janaba* se fait-elle davantage dans l'intimité de la maison désormais, pour des raisons de discrétion et de commodité. De même, les ablutions quotidiennes ne se font presque plus à la mer, bien que nous ayons pu observer une fois des hommes les faire dans l'eau de mer, à Mzouazia. On nous avait appris plus tard qu'il y avait eu une coupure d'eau dans la journée, juste avant l'heure de la prière.

Selon un constat unanime de nos informateurs par contre, un type de bain s'est totalement perdu : celui de la nouvelle année musulmane, qui réunissait une fois par an l'ensemble du village à la plage.

Concernant les usages liés à la catégorie « **jeter, déposer** », on peut constater qu'ils continuent presque tous, hormis celui consistant à utiliser les plages de villages comme latrines, depuis que les maisons sont équipées d'un point de vue sanitaire. Cela dit, étant donné l'état embryonnaire de l'assainissement à Mayotte, si le résultat est différé et moins visible, il n'en reste pas moins presque identique.

Les offrandes et l'enfouissement des Corans usés dans le sable se perpétuent, comme nous avons pu l'observer en direct et comme nous l'ont confirmé plusieurs informateurs.



**Photo 18 : Homme en train d'enfouir des pages de Corans abîmés dans le sable à Musical Plage, 2009**  
(cliché : L. Beretti)

Suite à la mise en place d'opérations régulières de nettoyage des plages et des mangroves, l'usage consistant à y jeter ses ordures est parfois moins visible, même s'il persiste quelque peu, notamment dans les mangroves (cf. Photo 19), avec tous les problèmes que pose le passage très rapide des déchets biodégradables à d'autres types de déchets.



**Photo 19: Déchets dans la mangrove de Chirongui, 2011**  
(cliché : L. Beretti)

Il faut préciser cependant que les nombreuses campagnes ponctuelles de sensibilisation à l'échelle de l'île ainsi que la sensibilisation quotidienne réalisée dans les écoles et sur certains sites (cf. Photo 20) commencent à porter leurs fruits, même s'il est évident qu'il faut du temps, comme il en a fallu partout ailleurs.



Photo 20: Panneau de sensibilisation, Tsimkoura, 2009  
(cliché : L. Beretti)

Concernant les usages liés au **divertissement**, certains demeurent immuables (cf. Planche photo 6), mais d'autres se sont transformés ou sont apparus récemment. Ainsi, comme nous l'avons évoqué dans notre modèle territorial villageois, la pratique du *voulé*<sup>211</sup>, initialement cantonnée à la campagne, s'est déplacée vers le littoral qui en constitue désormais le principal décor (cf. Planche photo 7).

---

<sup>211</sup> Grillades en plein air, en famille ou entre amis



**Planche photo 6: Enfants jouant sur la plage et dans l'eau, Sada, 2008**  
(cliché : L. Beretti)

Comme on peut le constater sur les photos suivantes, certaines plages sont même aménagées en conséquence, avec l'implantation de barbecues et de *farés*, destinés aux pratiquants de tous âges.



Faré et barbecue, Musical Plage, 2009



Femme préparant des légumes, pour un *voulé*, Musical Plage, 2009



Bois et autre « matériel de *voulé* », autour du barbecue, Musical Plage, 2009



Faré utilisé par une famille pour un *voulé*, Musical Plage, 2009

**Planche photo 7: Des plages aménagées pour les *voulés* : Musical Plage, 2009**

(clichés : L. Beretti)

Concomitamment, les activités balnéaires se développent, notamment chez les jeunes générations. Les loisirs marins et sous-marins ne sont pas encore très développés dans la société mahoraise mais petit à petit, ils prennent leur place auprès de pratiques ancestrales dont la dimension récréative tend à s'accroître proportionnellement à l'atténuation de leur dimension vivrière. Ainsi, comme nous avons pu l'entendre à maintes reprises et comme l'enquête sur les pêches traditionnelles menée par la mission d'étude le révèle également, la pêche au *djarifa* est aujourd'hui qualifiée par la plupart des femmes comme une « *détente* », un « *moment de rigolade entre amies* », voire comme un « *sport* ».

Enfin, nous terminerons ce petit tour d'horizon par ce qui concerne les **récits** liés à la mer et au littoral, transmis par les anciens au cours des veillées au clair de lune. Avec l'avènement de l'électricité et de la télévision, les veillées ont à peu près disparu, au grand regret de plusieurs de nos informateurs, de toutes générations :

« Ah ben nous on avait hâte hein que le soir arrive pour les histoires que les grands-mères racontaient ! Et surtout les soirs de lune, oh quand y avait la lune ! Là on était sûrs que ça allait être... Et on guettait la lune, on attendait qu'elle se lève. Les enfants maintenant ils ont pas besoin de lune, ils le regardent même pas ! Ils savent pas que y a la lune ou pas ! Ils ont l'électricité... ils savent plus ce que c'est une lune ! alors là nous oui... les pleines lunes, les demi lunes, les  $\frac{1}{4}$  de lune, nous on contrôlait tout ça ! » (extrait d'entretien avec une femme d'une quarantaine d'année, originaire de Chirongui<sup>212</sup>)

« Maintenant le soir tout le monde rentre chez soi, regarder sa télé et manger tout seul... avant tout le monde mangeait ensemble... et on écoutait les histoires après, que les *cocos*<sup>213</sup> et les *bacocos*<sup>214</sup> ils racontaient...c'était la vraie convivialité ça tu vois... maintenant ça existe plus... » (extrait d'entretien avec une jeune fille d'une vingtaine d'année, originaire de Sada)

**Encadré 12: Extraits d'entretiens sur la fin des veillées et des récits**

Cependant, un important travail de conservation de cette mémoire orale est réalisé depuis plusieurs années par le service des archives de Mayotte, qui recueille puis retranscrit les contes et légendes auprès des *cocos* et *bacocos* de l'ensemble des villages. C'est d'ailleurs en partie sur ces *Cahiers des archives orales* que nous nous sommes appuyées pour analyser les fonctions et les valeurs de la mer et des espaces littoraux au sein des légendes traditionnelles. Ce « lien indirect » avec ces lieux se perpétue donc, sous une autre forme, même si certaines légendes comme celle de *Mtsanga Tsoholé* n'ont pas besoin de l'écrit pour demeurer connue de tous.

Ainsi, « ce qui se perd », « ce qui ne doit pas se perdre », « ce qui va ou doit changer » aujourd'hui et demain à Mayotte est très délicat à appréhender pour le chercheur, pour la bonne raison, nous semble-t-il, que c'est un sujet en lui-même difficile à penser dans la société mahoraise actuelle. Il y a, on vient de le voir, des discours extrêmement divers et souvent contradictoires autour de certaines pratiques, de certains usages, voués à disparaître ou au contraire, protégés de l'oubli et de l'abandon par un incontestable statut de *mila*. Cet état de fait est lié au rythme vertigineux auquel se transforme la société mahoraise, un rythme effréné dont certains fervents modernistes font l'apologie et que d'autres regardent de façon beaucoup plus dubitative, mais que tout le monde, du reste, constate. La rapidité de ces transformations sociales majeures et des adaptations qu'elles nécessitent laisse ainsi bien peu de place pour penser la tradition, c'est-à-dire ce qui doit être transmis de ce passé commun

<sup>212</sup> Rappelons que la commune de Chirongui a été la dernière à être alimentée au niveau électrique, en 1993.

<sup>213</sup> Grands-mères, en *shimaoré*

<sup>214</sup> Grands-pères, en *shimaoré*

constamment « réaménagé », au sein duquel réside une part non négligeable de la cohésion de cette société mahoraise.

### 2.2.2. Ordonner les battements du temps

Avec les territorialités traditionnelles, c'est donc également tout un *rapport au temps* que bousculent les changements engendrés par cette modernisation si rapide, rapport au passé, mais également rapport au présent.

En effet, certaines pratiques que l'on vient d'évoquer, si l'on y regarde d'un peu plus près, participaient pleinement de cette *invention*<sup>215</sup> du temps propre à toutes les sociétés humaines. Ces mots, ces gestes rituels donnaient au temps son *battement*<sup>216</sup> spécifique, dont le rythme régulier dessinait immuablement les contours d'une mesure en forme de journée, d'année et de vie tout entière. Et si ces usages permettaient ainsi de donner du sens au déroulement ordinaire des choses, ils contribuaient également au « traitement social » d'évènements plus extraordinaires. L'inhabituel, l'inexplicable, ce qui surprend ou ce qui inquiète, sont en effet autant de brèches dans l'univers de sens édifié par chaque groupe humain. Or la société comme la nature ayant horreur du vide, il s'agit bien, par ces rites, de conjurer la béance que constituent ces évènements, ces extrasystoles perturbant la régularité vitale de ce battement du temps social, sociétal.

Nous avons essayé de représenter cette idée dans le tableau suivant, en opérant un classement des pratiques et des usages traditionnels évoqués précédemment, selon la nature de leur inscription temporelle dans la vie traditionnelle mahoraise.

---

<sup>215</sup> « *Nous passons notre vie à renverser les heures / Nous inventons le temps* » Paul Eluard

<sup>216</sup> Expression empruntée à J.-C. Ameisen, qui intitule « Les battements du temps » plusieurs numéros de son émission hebdomadaire *Sur les épaules de Darwin*, diffusée sur France Inter.

L'ordre des choses		Perturbations	
<i>Étapes nécessaires, passages obligés</i>	<i>Rites correspondant</i>	<i>Évènements contingents</i>	<i>Rites correspondant</i>
<b>À l'échelle d'une vie</b> - Accouchement - Circoncision - Mort	- Bain- <i>Nifasi</i> - Bain circoncision - Lessive du linge mortuaire ; ménage de la maison du mort (déchets jetés en mer)	<b>Liés à une transgression</b> (mœurs, religion, animisme...)	- Rite dugong (écho à l'interdit de l'inceste)
<b>À l'échelle d'une année</b> - Passage d'une année à l'autre - Passage d'une saison (culturelle, de pêche) à l'autre	- Bain nouvelle année ; nettoyage annuel du <i>bao</i> - Rituels annuels pour favoriser les récoltes et la pêche	<b>Liés à des phénomènes de possession et/ou à des interactions avec les djinns</b> (disparitions, maladies, morts, transformations ...)	- Bains cérémonies <i>djinnns</i> ; offrandes
<b>À l'échelle d'une journée</b> - Passage d'un état d'impureté à un état de pureté permettant les 5 prières quotidiennes - Passage d'une journée d'étude du Coran à l'autre	- Ablutions ; Bain <i>Janaba</i> - Nettoyage journalier du <i>bao</i>	<b>Maladies</b>	- Bain thérapeutique ; médicaments jetés dans la mer en fin de traitement

**Tableau 22: Classification des pratiques liées à la mer et au littoral selon leur ancrage temporel dans la vie sociale mahoraise**

Notons que cette scansion sociale du temps ne se résume pas à Mayotte aux seules pratiques mentionnées dans ce tableau, ni évidemment aux seuls pratiques et usages liés de près ou de loin à la mer et au littoral, dont nous avons essayé de dresser un inventaire qui ne se prétend en aucune façon exhaustif. La rupture du jeûne à la fin du mois de ramadan ou la célébration des grands mariages étaient et demeurent par exemple des moments clés dans la vie des individus et des villages. Cela dit, on constatera à travers ce tableau que des moments socialement très importants étaient et sont encore étroitement liés au milieu marin à Mayotte : passages d'une étape de la vie à une autre, de la vie à la mort, de la souillure à la pureté, du chaos à « l'ordre des choses »...

L'importance et la complexité des nombreux liens unissant les hommes à la mer à Mayotte sont également perceptibles dans l'ambivalence des représentations de la mer et du littoral au sein des contes et des légendes traditionnels.

### 2.2.3. Ambivalence de la mer et du littoral au sein des récits traditionnels

En tant que « discours d'une société sur le monde », les contes constituent une source d'information et de compréhension tout à fait intéressante concernant les territorialités. L'analyse que nous avons pu faire de plusieurs contes mahorais a ainsi confirmé la richesse du lien hommes-mer sur cette île, et mis en évidence sa complexité. En effet, lorsque ces contes font référence à la mer et aux espaces littoraux adjacents<sup>217</sup>, on y retrouve constamment entremêlés le danger et le salut, la vie et la mort, l'ordre social et son basculement. À partir des récits analysés, nous avons identifié trois lieux clefs, revenant de façon récurrente : la plage, la mer et les îles/îlots. Bien qu'assurant dans le détail des fonctions différentes au sein des récits, ces trois lieux sont néanmoins porteurs de la même ambivalence consistant à être représentés tour à tour comme une frontière, une marge, un au-delà du monde des hommes, puis comme son prolongement, voire même son reflet, dans un complexe jeu de miroirs. Selon que l'une ou l'autre de ces facettes est mobilisée dans le cours du récit, ces trois lieux pourront être associés à différentes idées, sentiments, valeurs ou fonctions, que nous avons synthétisés dans le tableau suivant :

<b>Plage, mer, îles</b>	
<i>Marges – frontières – au-delà</i>	<i>Prolongement – miroir</i>
Danger, peur	Bien-être, merveilles, beauté
Douleur, mort	Survie, vie, salut
Exclusion, exil	Connexion, circulation
Rebus, souillure	Purification, renouveau
Troubles de l'ordre social, transgressions	Préservation / restauration de l'ordre social

**Tableau 23: Ambivalence de la mer, des îles et de la plage, au sein des contes traditionnels**

Pour illustrer ce tableau, il est intéressant de présenter une trame commune à bon nombre de récits, qui se base sur la situation initiale suivante : suite à la mort de son épouse, un homme se remarie à une femme qui se révèle être une belle-mère malveillante à l'égard de

<sup>217</sup> Nous n'avons pas réalisé une analyse exhaustive de tous les contes mahorais disponibles, mais parmi le panel que nous avons parcouru, l'on peut noter qu'une majorité de ces contes fait référence à la mer et au littoral. Nous n'avons croisé qu'un petit nombre de récits « purement terrestres ».

l'enfant (généralement une petite fille) issu du premier mariage, au point de vouloir chercher à le supprimer. Le lieu et le moment choisis pour commettre ce meurtre sont, de façon récurrente, le platier à marée basse, sur lequel la marâtre entraîne la fillette à une partie de pêche à pied au cours de laquelle l'innocente, emmenée de plus en plus loin vers le large, est finalement poussée à l'eau. Apparaît alors sous la forme d'un animal marin<sup>218</sup>, un *djinn* bienveillant qui sauve la petite fille en l'emmenant dans son royaume sous-marin, où elle sera élevée jusqu'à être en âge de se marier. À ce moment-là, elle devra impérativement être restituée au monde des hommes, car si elle épousait un *djinn*, il risquerait de la dévorer. Cette restitution s'opère sur un îlot ou sur une plage, où la jeune fille est déposée (et généralement repérée par un roi qui l'épouse). Plusieurs variantes existent bien sûr, mais le schéma d'un innocent entraîné vers la mer pour y être noyé et qui se trouve finalement sauvé par un *djinn* le restituant ensuite au monde des hommes au niveau des espaces de transitions insulaires et/ou littoraux est récurrent et témoigne de l'ambivalence fondamentale de ce monde marin, tout à la fois lieu de salut miraculeux et lieu parfaitement hostile pour l'homme (cf. le temps de séjour limité de la jeune fille, qui grandit dans ce royaume sous-marin accueillant, mais qui doit le quitter un jour, sous peine d'être dévorée).

*« Le poisson descendait de plus en plus, l'eau était d'un bleu magnifique. S'agrippant à la planche, Siyaka n'en finissait pas de s'exclamer devant les mille couleurs et merveilles que lui offrait cette eau profonde [...]. Ils continuèrent à s'enfoncer dans cette eau qui à présent inquiétait Siyaka »<sup>219</sup>*

*« Une fois la pirogue terminée et bien qu'il soit déjà tard, il monta à bord et se dirigea vers le large pour la première fois. La nuit était noire, mais le pêcheur s'en alla tout seul sans peur [...]. Mais ce jour-là, arrivé sur son lieu de pêche habituel, sa pirogue refusa d'avancer comme si quelque chose la retenait. Il lui était impossible d'aller plus loin. Il commença à avoir peur [...] »<sup>220</sup>*

**Encadré 13: Extraits de contes sur l'ambivalence de la mer, lieu favorable, mais aussi lieu de danger et de peur**

Ces deux extraits illustrent cette ambivalence, perceptible dans les sentiments des deux protagonistes, passant tous deux de la sérénité, voire de l'émerveillement, à la peur. Le premier fait également apparaître une dimension intéressante de cet espace marin, qui devient

<sup>218</sup> Le requin baleine est un animal récurrent, appelé *Papa Dadi*, que l'on traduit généralement par « L'aïeule requin ».

<sup>219</sup> Extrait de « Zazavavirano (la jeune femme qui vit dans l'eau)- Récit recueilli à Chiconi, In CDM-DÉLÉGATION TERRITORIALE AUX AFFAIRES CULTURELLES, 1999, pp. 16-20

<sup>220</sup> Extrait de « Lolorano (l'esprit de l'eau)- Récit recueilli à Chiconi, In CDM-DÉLÉGATION TERRITORIALE AUX AFFAIRES CULTURELLES, 1999, pp. 10-15

ici paysage. Et le second rappelle qu'au-delà de la survie liée à un sauvetage miraculeux, la mer est également perçue comme une source de vie quotidienne, un milieu nourricier, comme on a pu le voir en évoquant les territorialités réelles, auxquelles fait écho le passage suivant :

*« Comme Siyaka avait une attirance particulière pour la mer, il fit le choix de devenir pêcheur. Sans perdre de temps, il fabriqua sa pirogue, prit un filet et partit en mer. Son premier jour de pêche fut fructueux. Son filet était plein. Il vendit la moitié et rapporta l'autre moitié à sa mère à qui il donna aussi l'argent qu'il avait gagné. Ainsi Siyaka retourna chaque jour en mer et ramena à chaque fois suffisamment de poisson pour nourrir sa famille »<sup>221</sup>*

**Encadré 14: Extrait de conte sur la mer comme milieu nourricier**

On retrouve également dans les récits, une ambivalence pureté / impureté, comme en témoignent les deux extraits suivants :

*« Un matin, après avoir balayé la cour de sa mère, l'adolescente se rendit en bordure de la plage pour vider la poubelle dans la décharge publique »<sup>222</sup>*

*« Après avoir mangé, le paresseux se rendit à la plage comme d'habitude. Il se lava les mains, se purifia, fit ses ablutions et s'apprêtait à regagner sa maison pour plonger dans ses lectures, lorsque tout à coup, il tomba dans l'eau et disparut »<sup>223</sup>*

**Encadré 15: Extraits de contes sur l'ambivalence de la mer, lieu rattaché à la fois à la pureté et à l'impureté**

La plage, les îlots et la mer sont donc également bien ces « marges », ces « au-delà » vers lesquels est rejeté ce qui dérange, ce qui n'a plus sa pleine place dans la société des hommes. Et tout à la fois, on y retrouve comme en miroir l'organisation sociale des hommes : les poissons et les *djinn*s sont souvent musulmans, ils vivent dans des villes et des villages sous-marins<sup>224</sup> structurés sur le même modèle que ceux des hommes.

À titre d'illustration, il nous semble intéressant de présenter ici quelques dessins réalisés par des élèves mahorais (dessins 1, 2, 4, 5) et métropolitains (dessin 3) de CM1 (cf. Figure

<sup>221</sup> Extrait de « Zazavavirano (la jeune femme qui vit dans l'eau)- Récit recueilli à Chiconi, In CDM-DÉLÉGATION TERRITORIALE AUX AFFAIRES CULTURELLES, 1999, pp. 16-20

<sup>222</sup> Extrait de « La fille qui refusait tous les prétendants »- Récit recueilli à Boueni, In ATTOUMANI N., 2003, pp. 87-114

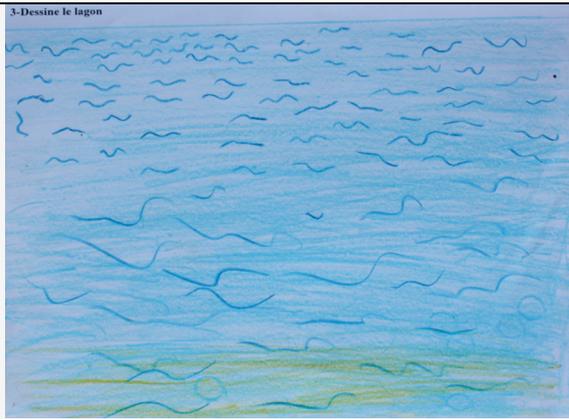
<sup>223</sup> Extrait de « Le paresseux »- Récit recueilli à Boueni, In ATTOUMANI N., 2003, pp. 155-162

<sup>224</sup> Cette vision des choses nous a d'ailleurs été confirmée à plusieurs reprises par des informateurs de tous âges, avec lesquels nous évoquons le sujet des *djinn*s et du fonctionnement de leur monde.

36), d'après la consigne « Dessine le lagon »<sup>225</sup>. Comme on peut le voir, le lagon est ici aussi à la fois un lieu pratiqué par les hommes, remplissant des fonctions vivrières (pêche, dessin 5) et récréatives (plongée, dessin 4, kayak, dessin 3), mais également un lieu sans hommes (dessin 2), voir sans vie (dessin 1).

---

<sup>225</sup> Nous avons réalisé cette petite enquête-test, accompagnée d'autres questions, dans deux classes au sein de deux écoles différentes de Petite Terre. Certains biais méthodologiques liés au recueil de ces données ne nous ont cependant pas permis de les développer puis de les exploiter comme nous l'avions prévu originellement.



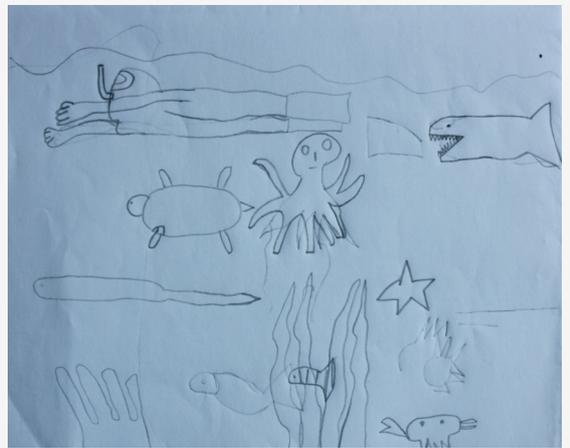
1



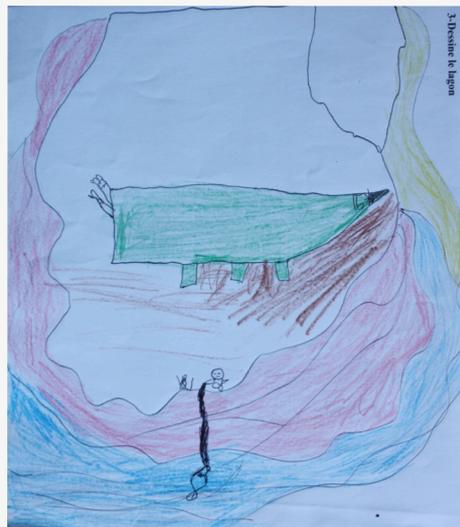
2



3



4



5

Figure 36: Dessins du lagon réalisés par des élèves de CM1, à Mayotte

## Conclusion

Au fil de ce chapitre, nous avons ainsi pu voir que malgré certains discours récurrents tendant à poser que « *les Mahorais tournent le dos à la mer* », il existait un lien riche et complexe entre les hommes et les milieux marins et littoraux. Traditionnellement, ce lien contribuait à dessiner un territoire villageois formant un véritable continuum terre-mer, aux contours marqués aussi bien par des pratiques vivrières que par des usages rituels, par des activités quotidiennes comme extraordinaires. Ce lien est aujourd'hui en train de se reconfigurer au gré des changements sociétaux majeurs que connaît Mayotte depuis quelques décennies, mais il n'en demeure pas moins structurant, marquant de multiples dimensions de la vie sociale mahoraise. Les marges du territoire villageois traditionnel ont été déplacées, certains lieux changent de fonctions, les acteurs qui l'habitent ou le traversent se diversifient et sont porteurs de territorialités nouvelles et de plus en plus variées.

On peut donc à partir de là s'interroger sur l'identité de ces fameux « acteurs de la mer », qui sont au cœur du projet participatif inscrit dans l'outil PNM et dans le processus de sa mise en place.

## Chapitre 5. Identifier les « acteurs concernés » par la mise en place du PNM à Mayotte

*L'acteur n'existe que dans le regard des autres.  
(Michel Piccoli, le Monde, septembre 2001)*

### Introduction

Comme nous l'avons évoqué plus haut (cf. chap. 1), la question de la participation dans le domaine de la gestion de l'environnement implique de poser avant toute chose une question clef : *Qui participe ?* En effet, la qualité de l'environnement fait désormais partie de ces « enjeux communs à l'ensemble des sociétés du monde » impliquant d'un point de vue pratique comme éthique l'humanité entière, considérée dès lors en tant qu'« entité commune » (Chesnaux, 1999). De là découle une tendance désormais généralisée à la participation, c'est-à-dire à l'intégration de ces acteurs « impliqués », de ces « acteurs concernés »<sup>226</sup> par l'état et par les modalités de gestion de « leur » environnement. Ce mouvement passe par la révision d'outils existants, mais également par la création de nouveaux outils tels que les PNM, censés favoriser cette participation. Cependant, il est bien évident que dans les instances décisionnelles spécifiques à ces outils, l'humanité entière ne peut concrètement pas siéger et il faut donc recourir à des systèmes classiquement représentatifs.

Se pencher sur les *critères*<sup>227</sup> selon lesquels sont *identifiés* les représentants pris en compte dans ces instances est non seulement tout à fait intéressant, mais c'est un préalable incontournable à nos yeux, pour aborder ensuite la question clef de la légitimité et des formes de hiérarchisation qu'elle induit. Comprendre d'abord *de qui l'on parle* lorsque l'on parle d'« acteurs concernés » est en effet une clef de lecture indispensable pour cheminer dans les chapitres suivants, largement « habités » par ces fameux acteurs.

Dans un premier temps, nous analyserons donc la composition des deux instances majeures que constituent le comité de pilotage de la mission d'étude pour la création du PNM et le conseil de gestion du PNM. À partir des grandes catégories d'acteurs qu'elles ont établies, nous nous attacherons à reconstruire la grille de lecture au travers de laquelle elles appréhendent ces « acteurs concernés », c'est-à-dire les critères selon lesquels elles les

---

<sup>226</sup> Site de l'ANAMP : <http://www.aires-marines.fr/parc-naturel-marin-outil-protection.html>

<sup>227</sup> Ces critères sont listés dans l'annexe 5.

identifient en tant qu' « acteurs concernés ». Dans un second temps, nous présenterons les critères sur lesquels s'appuient, quant à eux, certains de ces « acteurs concernés » que nous avons interviewés, pour se désigner et désigner « les autres ». L'analyse et la mise en regard de ces deux façons de *lire* la dimension humaine de cet outil de gestion est captivante et en dit long sur la société mahoraise dans son ensemble.

## **1. Typologies d'acteurs adoptées dans le cadre du processus de mise en place du PNM**

Le comité de pilotage de la mission d'étude pour la mise en place du PNM, institué en décembre 2008, est une instance purement consultative dont la fonction est principalement politico-stratégique. Une telle instance, réunissant un large panel d'acteurs consultés sur chaque grande étape du dossier de création, permet en effet d'aller dans le sens de l'affichage participatif de l'outil PNM et de légitimer publiquement le travail de la mission. Le premier comité a eu lieu en décembre 2008, le second en juin 2009 et le troisième en septembre 2009. Analyser la composition de ce comité de pilotage censé réunir les « acteurs concernés » par le dossier est donc tout à fait intéressant. Cette composition, fixée par l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2008 (arrêté n°1160/DAF/2008) a été modifiée en février 2009, par l'arrêté préfectoral n°002/DAF/2009<sup>228</sup>.

Quant à la composition du conseil de gestion du PNM, cruciale elle aussi, elle est fixée par le décret de création du parc, signé le 18 janvier 2010, après avoir fait l'objet de diverses propositions et modifications au cours du processus de mise en place du PNM. Ainsi, entre le second comité de pilotage et le troisième, le nombre de membres du conseil de gestion passe de 29 à 34, pour aboutir à un total de 41 membres dans le décret de création<sup>229</sup>.

### **1.1. Composition du comité de pilotage : quatre collègues**

Le comité de pilotage de la mission d'étude pour la création du PNM de Mayotte est composé de quatre grandes catégories d'acteurs. En se basant sur la façon dont sont présentées et hiérarchisées ces catégories au sein de l'arrêté préfectoral de 2008, il est possible de dégager quatre critères principaux et un critère secondaire d'identification des « acteurs concernés » par le dossier PNM et de ce fait appelés à participer aux comités de pilotage.

---

<sup>228</sup> cf. annexe 6

<sup>229</sup> cf. annexe 7

Grandes catégories	Collège des services et des établissements publics de l'État	Collège des collectivités	Collège des usagers professionnels	Collège des associations de loisir et de protection de l'environnement et experts
Critères d'identification (principaux)	<i>Échelon territorial de rattachement : national</i>	<i>Échelon territorial de rattachement : local</i>	<i>Degré de structuration-professionnalisation : fort</i>	<i>-Degré de structuration-professionnalisation : faible -Préoccupations environnementales : fortes -Rapport à la connaissance : savants</i>
Sous-catégories	-	-	-Pêche professionnelle -Aquaculture -Activités touristiques -Transport maritime et activités portuaires	-
Critères d'identification (secondaires)	-	-	<i>Type d'activité</i>	-
Nombre d'acteurs	10 → <b>11</b>	<b>27</b>	22 → <b>33</b>	6 → <b>8</b>

**Tableau 24: Typologie et critères d'identification retenus dans le cadre du comité de pilotage de la mission d'étude pour la création du PNM**

Si l'on se réfère à la typologie que nous avons nous-mêmes établie dans le cadre de cette thèse (cf. chap. 3), force est de constater que les critères utilisés ici correspondent en grande partie aux nôtres : échelon territorial de rattachement, degré de professionnalisation, type d'activité, préoccupations environnementales, auxquels s'ajoute le critère du rapport à la connaissance, que nous n'avons pas intégré en tant que critère discriminant, et qui émerge ici au niveau du dernier collège, avec les acteurs « experts ».

L'analyse des évolutions de la composition de ce comité apporte des éléments significatifs. Nous avons représenté ces modifications dans la dernière ligne du Tableau 24: Typologie et critères d'identification retenus dans le cadre du comité de pilotage de la mission d'étude pour la création du PNM, dans laquelle apparaissent en gras le nombre final, issu de l'arrêté de 2009 et à côté le nombre initialement fixé dans l'arrêté de 2008. On peut noter tout d'abord que trois collèges sur quatre ont subi des modifications et que le collège des « usagers

professionnels » est celui qui a connu l'évolution la plus importante avec un ajout de onze membres entre le premier et le second arrêté. Comme on peut le voir dans l'arrêté de 2009 (cf. annexe 6), ces onze acteurs appartiennent principalement à ce que nous avons appelé le « monde de la pêche (8 sur 11) et de l'aquaculture (2 sur 11) » et très secondairement au « monde des loisirs nautiques (1 sur 11) ». Parmi les huit acteurs ajoutés au « monde de la pêche et de l'aquaculture », il faut noter que cinq sont censés représenter « les différents types de pêches traditionnelles » (cf. annexe 6). La modification du collège des services et des établissements publics de l'État est mineure, avec l'ajout d'un seul membre (le vice-recteur de Mayotte). Quant à celle du collège des associations de loisir et de protection de l'environnement et experts, elle consiste en l'ajout d'une association environnementale et d'une association d'usagers de loisirs (les chasseurs apnéistes de Mayotte).

Ces modifications, réalisées à la demande des membres du comité de pilotage invitent à deux constats :

- Du point de vue de la participation, la représentation des « acteurs de terrain » et particulièrement des acteurs du « monde de la pêche » semble l'enjeu le plus crucial, faisant l'objet des revendications les plus nombreuses ;

- Certaines instances censées être représentatives (FMAE<sup>230</sup>, CAPAM) ne le sont apparemment pas suffisamment aux yeux des acteurs, d'où la nécessité de ces ajouts.

## **1.2. Composition du conseil de gestion : six catégories**

Les différents membres du conseil de gestion se répartissent en six grandes catégories, définies dans la loi du 14 avril 2006 et que l'on retrouve donc dans l'ensemble des conseils de gestion des différents PNM créés ou en cours de création.

---

<sup>230</sup> Fédération mahoraise des associations environnementales

Grandes catégories	Critères d'identification (principaux)	Nombre d'acteurs
<b>Représentants locaux de l'État</b>	<i>Échelon territorial de rattachement : national</i>	<b>4</b>
<b>Représentants des collectivités locales et de leurs groupements</b>	<i>Échelon territorial de rattachement : local</i>	<b>8</b>
<b>Représentants des organisations professionnelles</b>	<i>Degré de structuration-professionnalisation : fort</i>	<b>8 → 13</b>
<b>Représentants des associations d'utilisateurs</b>	<i>Degré de structuration-professionnalisation : faible</i>	<b>3 → 6</b>
<b>Représentants d'associations de protection de l'environnement</b>	<i>Préoccupations environnementales : fortes</i>	<b>2 → 3</b>
<b>Personnalités qualifiées</b>	<i>Rapport à la connaissance : savants</i>	<b>4 → 7</b>

**Tableau 25 : Typologie et critères d'identification retenus dans le cadre du conseil de gestion du PNM**

Ces catégories reflètent la composition du comité de pilotage, à ceci près que le quatrième collège un peu « fourre-tout » a été ici divisé en trois catégories distinctes : les associations d'utilisateurs, les associations environnementales et les personnalités qualifiées (ex-« experts », dans le comité de pilotage). Les critères d'identification sont donc, sans surprise, les mêmes que ceux utilisés dans le cadre du comité de pilotage.

Au niveau des modifications qu'a connues la composition de ce conseil entre la première proposition (lors du second comité de pilotage) et le décret de création du PNM, on constate qu'elles concernent toutes les catégories sauf celles des représentants locaux de l'État et des Collectivités, fixées dès le début du processus et non contestées par la suite. La modification la plus importante concerne la catégorie des organisations professionnelles, à laquelle s'ajoutent cinq acteurs (liés à la pêche et à l'aquaculture -3-, au tourisme -1-, et au transport maritime -1-). Puis suivent les catégories des associations d'utilisateurs et des personnalités qualifiées, qui s'enrichissent toutes deux de trois membres. La catégorie des associations d'utilisateurs se voit ainsi adjoindre trois associations de pêches traditionnelles et au groupe des personnalités qualifiées sont ajoutés le président du conseil économique et social, le président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement et le directeur de l'école d'apprentissage maritime de Mayotte. Enfin, la catégorie des associations de protection de l'environnement connaît un ajout, concernant la même association que dans le cadre du comité de pilotage (l'association *Oulanga na Nyamba*).

On peut tirer de ces modifications des conclusions proches de celles formulées pour le comité de pilotage :

- L'enjeu clef en termes de représentation concerne les « acteurs de terrain » et plus particulièrement les acteurs du « monde de la pêche », comme en témoignent non seulement les modifications des catégories des organisations professionnelles et des associations d'usagers, mais également celles de la catégorie des personnalités qualifiées. L'identité des trois membres ajoutés à cette catégorie témoigne en effet de préoccupations socio-culturelles plus proches *a priori* de celles des « acteurs de terrain » que celles de la plupart des autres personnalités qualifiées<sup>231</sup> ;

- Certaines instances censées être représentatives (FMAE, CAPAM) ne le sont apparemment pas suffisamment aux yeux des acteurs, d'où la nécessité de ces ajouts et notamment de la création des trois associations de pêches traditionnelles<sup>232</sup>, remplaçant, par rapport au comité de pilotage, les « cinq personnes désignées par le président de la CAPAM pour représenter les différents types de pêches traditionnelles »<sup>233</sup>.

∴

Au terme de ce premier point, nous pouvons constater que les modalités d'identification des « acteurs concernés » qui ont été utilisées pour déterminer les compositions du comité de pilotage et du conseil de gestion sont proches de celles que l'on a définies dans le cadre de notre investigation de terrain. En effet, les critères utilisés pour déterminer les grandes catégories d'acteurs dans le cadre de notre échantillonnage et dans les deux instances présentées se rejoignent, comme on a pu le voir. Nous les avons synthétisés dans l'encadré de synthèse suivant :

---

<sup>231</sup> Cf. annexe 7. composition conseil de gestion : Collège des personnalités qualifiées en dehors des trois « ajouts » : a) Un expert halieute désigné par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ; b) Un expert dans le domaine de la biodiversité récifale et des écosystèmes associés désigné par le comité local de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) ; c) Un expert dans le domaine des mammifères marins désigné par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ; d) Un expert dans le domaine de la protection du littoral désigné par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

<sup>232</sup> L'association des pêcheurs en pirogue de Mayotte, l'association des pêcheuses au djarifa et l'association des pêcheurs à pied (*Trondro Kalé*).

<sup>233</sup> Décret n°002/DAF/2009, annexe 6

### **Critères d'identification**

*Échelon territorial de rattachement  
Degré de structuration- professionnalisation  
Préoccupations environnementales  
Type d'activités sur le territoire à gérer  
Rapport à la connaissance*

#### **Encadré 16 : Critères d'identification des acteurs utilisés dans le cadre du comité de pilotage de la mission d'étude pour la création du PNM de Mayotte et du conseil de gestion du PNM**

On peut également noter le caractère mouvant et poreux de telles catégories qui, quand elles tentent d'englober des individus, ne peuvent jamais être tout à fait hermétiques. On peut en effet observer que deux des trois personnalités qualifiées rajoutées en cours de processus dans le conseil de gestion<sup>234</sup> étaient intégrées dans le collège des Collectivités au niveau du comité de pilotage. De même, les cinq représentants des pêches traditionnelles, ajoutés par l'arrêté de 2009 au comité de pilotage, avaient été ajoutés dans le collège des usagers professionnels, alors que ces pêches sont désormais représentées dans la catégorie des associations d'usagers, au niveau du conseil de gestion.

Enfin, une dernière conclusion pouvant être tirée de ce premier point concerne l'importance de certains acteurs, qui semblent cristalliser le plus de revendications en termes de représentation dans les instances du PNM. Il s'agit, comme nous l'avons vu, des « acteurs de terrain »<sup>235</sup>, ce qui rejoint nos hypothèses de départ quant à l'enjeu que représente ce type d'acteurs dans le champ de la gestion participative.

Penchons-nous maintenant sur ce qui émerge des discours de nos acteurs, afin de mettre en perspective les critères d'identification qu'ils utilisent, avec ceux que nous avons présentés dans ce premier point. Il est tout particulièrement intéressant de se pencher sur les sous-groupes que certains « nouveaux » critères dessinent au sein de la catégorie-clef que constituent les « acteurs de terrain ».

---

<sup>234</sup> Le président du conseil économique et social et le président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

<sup>235</sup> Et plus particulièrement des acteurs appartenant au « monde de la pêche ».

## 2. Typologies émergent des entretiens

### 2.1. Diversité des critères d'identification

La liste des grands critères d'identification qu'il est possible de dresser à partir de l'analyse des entretiens réalisés avec l'ensemble des acteurs rencontrés (trente-trois « acteurs concernés » et sept agents ayant participé à la mission d'étude<sup>236</sup>) rejoint en partie celle précédemment établie, mais s'avère bien plus fournie.

<b>Critères d'identification</b>
<i>Échelon territorial de rattachement</i>
<i>Degré de structuration- professionnalisation</i>
<i>Préoccupations environnementales</i>
<i>Type d'activités sur le territoire à gérer</i>
<i>Rapport à la connaissance</i>
...
<i>Poids économique</i>
<i>Niveau de ressources</i>
<i>Appartenance territoriale</i>
<i>Statut juridique</i>
<i>Rapport à la tradition</i>
<i>Impact environnemental</i>
<i>Préoccupations socio-économiques</i>
<i>Degré de pouvoir sur le territoire à gérer</i>
<i>Appartenance générationnelle</i>

Encadré 17 : Critères d'identification des acteurs apparaissant dans les entretiens

Cela dit, certains critères présentés ici et sur lesquels s'appuient explicitement les acteurs interviewés ne sont pas totalement absents des typologies utilisées dans le cadre du comité de pilotage et du conseil de gestion. Ils n'apparaissent pas comme critères d'identification des grandes catégories auxquelles s'est limitée notre analyse, mais sont perceptibles en filigrane, dans l'identité et la façon dont sont nommés certains acteurs, au sein de ces grandes catégories.

Ainsi en est-il du critère de « poids économique », présent derrière la notion d'acteurs « professionnels » que l'on trouve dans les typologies du comité de pilotage et du conseil de

<sup>236</sup> Ces deux catégories d' « interviewés », que nous distinguerons par ailleurs, sur d'autres thèmes d'analyse, ne nécessitent pas d'être étudiées séparément ici, le panel de critères d'identification étant utilisé tant par les uns que par les autres, les agents étant autant que les autres parties prenantes de cette société dont ils parlent aussi au travers de ce qu'ils disent des « acteurs concernés ».

gestion. De même, le critère des préoccupations socio-économiques est perceptible dans les deux instances, comme on l'a vu, au niveau d'acteurs tels que le président du conseil économique et social et le président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Enfin, le critère du rapport à la tradition n'est présent de façon explicite qu'au niveau du comité de pilotage, au travers des « cinq personnes désignées par le président de la CAPAM pour représenter les différents types de pêches traditionnelles ».

Il est intéressant de reprendre notre typologie par « mondes » et d'interroger les « frontières » internes qu'y tracent ces nouveaux critères, des frontières faisant écho à certains clivages, plus ou moins visibles, plus ou moins politiquement corrects, indéniablement structurants, au sein de cette société multiculturelle aux mutations si rapides.

## **2.2. Hétérogénéité et homogénéité des « mondes » vus par les acteurs**

L'abondance de contradictions, de glissements et de zones de flou jalonnant le discours des uns sur les autres ne permet pas d'établir comme précédemment des sous-catégories présentant des caractéristiques relativement nettes. C'est donc davantage la nature des critères d'identification mobilisés pour chaque « monde » et la diversité de leurs déclinaisons, qui constituent les éléments d'analyse les plus intéressants. Il nous semblait en cela pertinent de donner un aperçu concret des « façons de nommer » utilisées pour évoquer les acteurs de chaque « monde », avant de procéder à l'analyse de chacun des critères sur lesquels ces « façons de nommer » s'appuient.

### *2.2.1. Le monde des décideurs*

Par-delà la diversité des appellations retranscrites ici, qui vont du patronyme au nom de lieu, en passant par la fonction, les compétences ou encore le nom du service, ce « monde des décideurs » est donc évoqué au travers de cinq critères principaux, que l'on trouvait presque tous dans les typologies précédentes : celui de l'échelon territorial de rattachement, celui du degré de pouvoir, celui des préoccupations socio-économiques, celui des préoccupations environnementales et celui du rapport à la connaissance.

Grande catégorie	<b>Monde des décideurs</b>
Façons de nommer les acteurs de ce monde	Les hommes politiques, en tant qu'élue du peuple, les politiques, la Métropole, les élus, le Conseil Général, Douchina, Dorso, Salomon, la Collectivité, Busson, les communes, le Président du conseil général, Mayotte, les municipaux, Mohamed Saïd, les Ministères, les Mzungus, le Circali, les autorités, les douanes, les gens qui produisent la réglementation là-bas, ceux qui ont fait Science-Po, trois connards de Paris, ceux qui ont mis l'interdiction, les gens qui ont fait des études, des gens qui venaient de métropole, Boorlo, Saïd Omar Oili, les maires, Bruxelles, la DASS, les grands ministères qui ont à régir la pêche, des gens qui ne savent même pas ce que c'est un bateau, la maire de Chirongui, l'Europe, la PAF, les Aff <sup>o</sup> Mar, la gendarmerie, des gens qui sont souvent taxés de ne pas être près des réalités, nous avec nos études d'ingénieurs, l'État, les bureaucrates, les décideurs de Paris et leurs relais ici, les pouvoirs publics, la France, l'Hexagone, Paris, ces ayatollah de la réglementation, ces énarques, l'administration centrale, l'État, les services de l'État, l'Équipement, le gouvernement, le Préfet des TAAF, les Parisiens, l'équipe de bras cassés du Grenelle, le Préfet, le sous-Préfet, Peyrel, la loi, la Préfecture, la politique, ceux qui sont à la tête du pays, la DAF...
Critères d'identification	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Échelon territorial de rattachement</li> <li>-Degré de pouvoir, moyens</li> <li>-Préoccupations socio-économiques</li> <li>-Rapport à la connaissance</li> <li>-Préoccupations environnementales</li> </ul>

**Tableau 26 : Le « monde des décideurs » vu par les acteurs interviewés**

→ *Échelon territorial de rattachement*

Les deux échelles principales auxquelles se réfèrent les acteurs pour évoquer ce « monde des décideurs » sont l'échelle locale et l'échelle nationale, mais il faut noter également que l'échelle européenne apparaît dans quelques entretiens, principalement menés avec des pêcheurs, mais également avec quelques élus et un agent de la mission d'étude. Les mentions aux échelles nationale et locale renvoient d'une part aux acteurs appartenant aux services déconcentrés de l'État (DAF, PAF, Affaires Maritimes...) et d'autre part à ceux appartenant aux services du Conseil Général. Le fait que l'ensemble des acteurs use de cette distinction et que la grande majorité d'entre eux dessine, de façon plus ou moins nette, une opposition entre État et Conseil Général fait écho aux rapports complexes existant de fait entre ces deux entités, à Mayotte comme dans les Outre-mers français en général (cf. chap. 1). Cette opposition s'exprime principalement en termes de degré de pouvoir et de préoccupations socio-économiques et environnementales, comme nous allons l'aborder dans les points suivants.

On peut également noter que ce critère de l'échelon territorial tend assez souvent à rejoindre celui de l'appartenance territoriale, lorsqu'à l'État sont associés « les *Mzungus* », opposés de façon généralement implicite aux « Mahorais du Conseil Général ».

→ *Degré de pouvoir, moyens*

Ainsi, dans la majorité des discours, si une comparaison est opérée entre les services de l'État et ceux du Conseil Général, le degré de pouvoir attribué aux premiers est généralement supérieur à celui des seconds, se présentant ou étant présentés comme subissant d'une certaine manière le joug de décisions « *venues d'en haut* », s'exerçant tant sur eux que sur les usagers. C'est particulièrement flagrant dans le discours des élus, comme en témoigne l'extrait suivant :

« Le parc marin, c'est l'exemple d'un dossier [...] d'un projet descendant, qui vient de... de l'Etat, enfin de.... de l'Etat, des autorités, qui est... que les pêcheurs peuvent prendre en fait comme étant une imposition... Des fois, quand c'est ascendant, que ça vient de n... de la population, des acteurs, enfin de... des usagers... et donc maintenant ça vient d'en haut, il faut faire en sorte que les gens, les concernés puissent se l'approprier, qu'ils puissent y trouver leur compte, y trouver un intérêt, qu'ils puissent comprendre qu'on est pas en train de leur dire.. de leur dire... qu'on ne leur met pas des restrictions pour le plaisir de le faire, mais parce qu'il y a un intérêt certain derrière et qu'ils puissent y adhérer ». (E 2)

**Encadré 18: Extrait d'un entretien réalisé avec un élu, sur le caractère top-down de l'autorité de l'État à Mayotte**

Cela dit, ce rapport de force est parfois envisagé dans l'autre sens, lorsque certains acteurs évoquent notamment les fonctionnaires des services de l'État, toujours de passage et dont la préoccupation principale serait de « *ne pas faire de vague* », de « *ne pas froisser les élus* ».

→ *Préoccupations socio-économiques*

Au niveau de ce critère, la comparaison pouvant être faite par certains acteurs entre décideurs locaux et décideurs étatiques fonctionne assez classiquement dans un sens : il est attribué des préoccupations socio-économiques plus grandes aux décideurs locaux qu'aux décideurs étatiques. L'argument selon lequel les intérêts d'une population dont ils sont partie

prenante<sup>237</sup> passent avant tout autre considération (et particulièrement avant les considérations environnementales) est d'ailleurs l'un des arguments les plus utilisés par les élus en termes d'auto-légitimation, comme nous y reviendrons dans un chapitre ultérieur. Cette association stratégique (mais pas seulement bien sûr), dans les discours, entre élus et population n'est pas uniquement le fait des élus, mais ressort également dans d'autres discours. Un acteur<sup>238</sup> a pu ainsi nous dire que si les « petits pêcheurs » n'étaient pas très bien représentés au conseil de gestion, ce n'était pas si grave car les élus les représentaient de fait, en étant « *soit de la même famille, soit ...* ». Autrement dit, à peine caricaturé : « entre Mahorais, on a bien les mêmes intérêts et la même vision des choses ». Ce qui nous renvoie là encore à cette distinction « Mahorais-Mzungus » sous-jacente ou clairement exprimée dans la totalité des discours et concernant la plupart des « mondes ». Une distinction qui prend des accents parfois caricaturaux, mais qui fait écho cela dit à un multiculturalisme bien réel et donc logiquement présent dans les propos des membres de cette société mixte.

→ *Préoccupations environnementales*

Les acteurs s'exprimant sur ce point sont principalement ceux appartenant à ce « monde des décideurs » et notamment les administratifs rattachés aux services de l'État, soulignant le manque d'implication des élus au niveau des questions touchant à des problématiques environnementales.

« Dès que ça concerne l'environnement les élus se désintéressent, y a plus personne... » (E6)

**Encadré 19 : Extrait d'entretien sur les faibles préoccupations environnementales des élus locaux**

Il faut noter que certains élus eux-mêmes évoquent et déplorent ce manque d'implication, même si d'autres le revendiquent au titre d'une incompatibilité de fond entre problématiques environnementales (qui seraient « *un luxe* ») et problématiques socio-économiques, comme nous l'avons vu plus haut.

---

<sup>237</sup> Ce qui se traduit classiquement, dans les discours, par un glissement en termes de formulation : « la population » par exemple, devenant « nous les Mahorais ». On remarque là encore l'importance du critère de l'appartenance territoriale en terme d'identification, de soi-même et des autres.

<sup>238</sup> Issu du « monde de l'environnement » et métropolitain.

→ *Rapport à la connaissance*

Enfin, ces « décideurs » sont, d'une façon générale, placés plutôt du côté du savoir que de l'ignorance, et le type de connaissances dont il est question vis-à-vis d'eux est principalement d'ordre techno-scientifique.

### 2.2.2. *Le monde de l'environnement*

Comme on peut le voir dans le tableau suivant, on retrouve à peu de choses près au niveau de ce monde, les mêmes critères d'identification que pour le monde des « décideurs ».

Grande catégorie	<b>Monde de l'environnement</b>
Façons de nommer les acteurs de ce monde	La DEDD, ces ayatollah de la réglementation, les associations environnementales, Paris, la cellule technique de l'ONCFS, le parc, la mission, Geneviève Rousseau, les petites associations locales, ceux qui veulent faire un aquarium, Bignon, la DAF, Laroussinie, l'Agence, l'État, le Conservatoire, ces gens payés à rien foutre, les parisiens, les écologistes, la Brigade nature, des pseudo-scientifiques à deux balles, Arnaud, Pierre Lecas, le Comité, les scientifiques, Rébecca, les petites associations dans les villages, les gens de l'Agence, les environnementalistes, Karani, Laoumi, Koller, le parc marin, les gars de la réserve de Mbouzi, les associations environnementales dignes de ce nom, les Blancs, le fameux parc marin, cette équipe-là qui vient de l'extérieur, ces gens qui décident depuis leurs bureaux climatisés, une autorité indépendante, ces gens qui viennent ici avec leurs gros sabots, Mohamed Saïd, les gardes du littoral, les intégristes de l'écologie, les professionnels du lagon, les Mzungus, les grosses associations qui ont des moyens, l'équipe de bras cassés du Grenelle, la FMAE, Michel et Pierrick, l'Amicale des associations environnementales, des guides agréés, les Naturalistes, des gens qui venaient de métropole, Oulanga, la police de l'environnement, des gens qui surveillent, le parc d'Iroise, les spécialistes, des feignants qui n'ont rien à foutre, des brigadiers, l'association AMASE à Mangajou...
Critères d'identification	<ul style="list-style-type: none"> <li>-<i>Préoccupations environnementales</i></li> <li>-<i>Préoccupations socio-économiques</i></li> <li>-<i>Appartenance territoriale</i></li> <li>-<i>Ressources, moyens</i></li> <li>-<i>Rapport à la connaissance</i></li> </ul>

**Tableau 27 : Le « monde de l'environnement » vu par les acteurs interviewés**

→ *Préoccupations environnementales*

De façon plutôt logique, les acteurs appartenant au « monde de l'environnement » s'identifient et sont identifiés principalement sur le critère de leurs préoccupations environnementales, unanimement considérées comme fortes.

→ *Préoccupations socio-économiques*

Comme nous l'avons vu pour les « décideurs », une certaine opposition est faite par les acteurs (principalement certains élus et certains pêcheurs) entre préoccupations environnementales et préoccupations socio-économiques. Aux divers acteurs de ce « monde de l'environnement », lorsque ce critère est évoqué pour parler d'eux, sont donc souvent prêtées de faibles préoccupations socio-économiques, (une certaine « *déconnexion* » des réalités).

« Pendant qu'ils étudient les phoques ou les mérours à points rouges du fin fond du Golfe du Mexique ou de je sais pas où, ils oublient qu'il y en a qui bossent derrière hein... » (E17)

**Encadré 20: Extrait d'entretien sur la déconnexion chronique entre les environnementalistes et « la vraie vie »**

→ *Appartenance territoriale*

Les acteurs du « monde de l'environnement » sont parfois aussi envisagés en termes d'appartenance territoriale : il y a ceux d'ici et ceux d'ailleurs. Cette distinction est principalement opérée au niveau des associations, entre les associations telles que les Naturalistes de Mayotte ou Oulanga na nyamba, créées par des métropolitains et les « *petites associations villageoises* » mahoraises.

→ *Ressources, moyens*

De même, c'est au niveau des associations qu'une distinction est parfois faite entre celles qui disposent de moyens et celles qui n'ont que le minimum, les premières étant ces deux « *grosses associations* » que l'on retrouve d'ailleurs dans le conseil de gestion et le comité de pilotage et les secondes étant ces « *petites associations villageoises* », représentées dans le comité et le conseil par la FMAE<sup>239</sup>.

→ *Rapport à la connaissance*

Enfin, de même que les décideurs, les acteurs du « monde de l'environnement » sont placés du côté du savoir, un savoir scientifique parfois opposé à d'autres types de connaissances, davantage issues de l'expérience quotidienne du terrain :

---

<sup>239</sup> Fédération Mahoraise des Associations Environnementales

« Les réglementations elles ont été prises par des gens qui savent même pas ce que c'est un bateau, qui montaient sur un zodiac ils cherchaient le moteur dans les boudins, donc bon... » (E17)

« Ils nous parlent de protéger le lagon, mais l'autre jour je les ai emmenés en bateau et il y en a qui ne savaient même pas où était la double barrière alors qu'est-ce que tu veux faire.... Ils y connaissent rien... » (E30)

**Encadré 21: Extrait d'entretien sur la déconnexion entre décideurs et / ou environnementalistes et réalité de terrain**

2.2.3. *Le « monde des loisirs nautiques »*

Sept sortes de critères sont utilisées pour évoquer les acteurs pouvant être « rangés » dans ce « monde des loisirs nautiques ».

Grande catégorie	<b>Monde des loisirs nautiques</b>
Façons de nommer les acteurs de ce monde	Les plongeurs, les professionnels, les acteurs du tourisme, Éric, les partenaires de l'utilisation de la mer, les opérateurs touristiques, les jet-ski, les acteurs touristiques sous-marin, les clubs de plongée, Philippe, Abalone, les acteurs nautiques qui sont mzungus et qui parlent français, les plaisanciers, ces mzungus, les clubs nautiques, les mecs en bouteille, les charters de plongée, la pêche au gros, les croisiéristes, Niels, les loueurs de bateaux, Yannick, les bouteilleux, Sea Blue, certains privilégiés, Mirghane à Nyambadao, Mayotte Découverte, vous qui allez plonger, ceux qui vont sur le lagon pour s'amuser, les petits pêcheurs qui emmènent les touristes à Mtzamboro, Maliki, les opérateurs mammifères marins, les gens qui ont de quoi se payer des palmes, les grands acteurs de la mer, les baigneurs, les touristes, ...
Critères d'identification	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Type d'activité</li> <li>-Degré de professionnalisation</li> <li>-Poids économique</li> <li>-Préoccupations environnementales</li> <li>-Impact environnemental</li> <li>-Moyens</li> <li>-Appartenance territoriale : d'ici, d'ailleurs</li> </ul>

**Tableau 28: Le « monde des loisirs nautiques » vu par les acteurs interviewés**

→ *Type d'activité*

Les acteurs de ce « monde » peuvent ainsi être distingués les uns des autres sur le critère du type d'activité qu'ils exercent : plongée, observation des mammifères marins, plaisance, baignade... C'est-à-dire des activités que l'on peut rassembler dans l'idée d' « activités de non-prélèvement ».

→ *Degré de professionnalisation*

Un autre critère important utilisé au sein des discours pour distinguer les acteurs de ce « monde » est celui du degré de professionnalisation, principalement mis en avant par les opérateurs professionnels, qui établissent une grande différence entre eux-mêmes et les plaisanciers par exemple, dont l'amateurisme est souvent associé à un manque de compétences et à des pratiques impactantes d'un point de vue environnemental, comme nous le reverrons plus loin. Ces opérateurs tendent également à se distinguer, dans leur discours, des « opérateurs informels » transportant les touristes sur les îlots ou à Saziley, dans des barques Yamaha partant directement des plages de villages avoisinants (Mtsamoudou, Nyambadao, Mtzamboro, Hamjago...).

→ *Poids économique*

Ce critère d'identification est étroitement lié au précédent, les opérateurs professionnels étant ceux qui s'attribuent ou auxquels les autres attribuent un rôle majeur dans l'économie mahoraise, à l'instar d'autres acteurs tels que les pêcheurs notamment.

→ *Préoccupations environnementales*

Sur ce point, les opérateurs professionnels se revendiquent comme très concernés par la question de la préservation de l'environnement, dont dépend grandement leur activité. Certains d'entre eux tendent par contre à considérer que ce n'est absolument pas le cas des non professionnels (plaisanciers ou opérateurs informels), qui ne cherchent qu'à tirer un profit maximal de leur activité (opérateurs informels) ou à se divertir (plaisanciers) en « traquant » les mammifères marins, souvent dans le sillage des bateaux professionnels d'ailleurs. Les discours des acteurs n'appartenant pas à ce « monde des loisirs nautiques » varient sur la question, certains (notamment des pêcheurs) considérant que les opérateurs comme les plaisanciers et autre « usagers-loisirs » sont plutôt sensibilisés aux questions environnementales et « raisonnables », d'autres (notamment des environnementalistes et un agent de la mission) soulignant que les opérateurs professionnels comme les plaisanciers se fichent et ne respectent absolument pas les règles d'approche des mammifères marins par exemple.

→ *Impact environnemental*

De la même façon, la question de l'impact environnemental de ces activités est controversée, certains considérant qu'il est mineur voire inexistant, d'autres au contraire qu'il est important. En l'absence d'études et de données précises sur cette question, la plupart des acteurs tiennent des propos assez contradictoires, que l'on retrouve d'ailleurs au niveau de la pêche et sur lesquels nous reviendrons en abordant le thème des enjeux de gestion (cf. chap. 6).

→ *Ressources, moyens*

Ce critère est principalement mobilisé pour identifier les opérateurs professionnels, qui disposeraient de ressources élevées, par rapport aux opérateurs informels surtout.

→ *Appartenance territoriale*

Sur ce critère de l'appartenance territoriale sont distingués au sein de ce « monde des loisirs nautiques » *ceux d'ici* et *ceux d'ailleurs*, la distinction étant là encore principalement opérée entre Mahorais d'un côté et Métropolitains de l'autre, les seconds étant souvent considérés (tant par les acteurs mahorais que métropolitains) comme culturellement plus tournés que les Mahorais vers un usage récréatif de la mer.

#### 2.2.4. *Le monde de la pêche et de l'aquaculture*

Comme nous pouvons le constater dans le tableau suivant, l'éventail des dénominations utilisées au fil des entretiens pour parler de ces acteurs du « monde de la pêche et de l'aquaculture » est extrêmement large et varié et laisse penser qu'aux yeux des interviewés, ce « monde » est particulièrement important.

Grande catégorie	<b>Monde de la pêche et de l'aquaculture</b>
Façons de nommer les acteurs de ce monde	<p><i>Les professionnels, les pêcheurs mahorais, les pêcheurs, nos pêcheurs réels, Baubet-Marrot, le pêcheur qui pêche dans le lagon, Baubet et compagnie, nos pêcheurs, les immigrés, les thoniers, la future flottille palangrière, les pêcheurs qui sont dans les villages, Aquamay, le pêcheur mahorais qui va en barque ou en pirogue, les Covipem, les pêcheurs individuels, Tambati, les pêcheurs de Mtsapéré, de Dzaoudzi ou de Petite-Terre, les associations de pêcheurs, les mamans qui vont pêcher le poulpe à pied ou pêcher 3 poissons, les gros palangriers qui arrivent de Bretagne ou d'Europe les coopératives, les pêcheurs professionnels qui viennent de l'extérieur, les pêcheurs traditionnels, les palangriers, les pêcheurs locaux, les gens qui utilisent le plus le lagon, la Copemay, les pêcheurs vivriers, le petit groupe de pêcheurs autoproclamés représentants officiels de la pêche à Mayotte, les vieux qui pêchent, les pêcheurs en barque, les Anjouanais, le lobby de la pêche, le petit bako avec sa pirogue, le syndicat, les thoniers-usines, le petit pêcheur avec sa pirogue, nos pêcheurs artisanaux les pêcheurs élus à la CAPAM, les utilisateurs du lagon, les femmes djarifa, les acteurs liés à la mer, les pêcheurs de Mamoudzou, les petits pêcheurs, les pêcheurs clandestins, les mamans djarifa, la CAPAM, les pêcheurs autochtones, Mayotte Aquaculture, les Comoriens les Mohéliens, les Malgaches, les gens qui pratiquent une pêche vivrière, les petits, les bacocos, un vieux pêcheur, les petits pêcheurs qui sont ici, le petit pêcheur avec sa pirogue de 2m à rame, les thoniers senneurs, Nissiat, la maman avec ses deux marmots, les bouénis qui vont à la marée basse, les pêcheurs occasionnels, les associations de pêche traditionnelles, les dames du djarifa, ceux qui vont à la marée basse, les pêcheurs au filet, les gros, les pêcheurs à pied, les pêcheurs de poulpe, la pêche en pirogue, cette population de petits pêcheurs en pirogue, les thoniers espagnols, français, cette masse de petits pêcheurs, les pêcheurs de crabes, les pêcheurs en pirogue à la palangrotte, les pêcheurs en pirogue au filet, les pêcheuses au djarifa, les lampistes, les chalutiers qui viennent d'Europe...</i></p>
Critères d'identification	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Type d'activité</li> <li>-Degré de professionnalisation</li> <li>-Poids économique</li> <li>-Préoccupations environnementales</li> <li>-Impact environnemental</li> <li>-Rapport à la connaissance</li> <li>-Ressources, moyens</li> <li>-Appartenance territoriale</li> <li>-Statut juridique</li> <li>-Rapport à la tradition</li> <li>-Appartenance générationnelle</li> </ul>

**Tableau 29: Le « monde de la pêche » vu par les acteurs interviewés**

→ *Type d'activité*

Comme les acteurs du monde précédent, ceux du monde de la pêche sont régulièrement identifiés sur le critère du type d'activité qu'ils pratiquent : pêche au filet, pêche au *djarifa*,

pêche à pied, pêche à la palangre, pêche à la senne, aquaculture... Il faut noter à ce propos que l'aquaculture est beaucoup moins présente que la pêche dans l'ensemble des discours, ce qui se ressent dans l'analyse suivante, axée sur la pêche.

→ *Degré de professionnalisation*

On retrouve également ce critère du degré de professionnalisation, utilisé par un certain nombre d'interviewés pour distinguer plusieurs types de pêcheurs au sein de ce vaste « monde de la pêche ». Ce sont principalement les pêcheurs que l'on peut dire « professionnels », qui insistent sur ce critère de distinction, en voulant se démarquer de la foule des pêcheurs occasionnels ou des braconniers, afin de gagner en légitimité, comme nous y reviendrons plus loin (cf. chap. 7). Mais la plupart des autres acteurs utilisent également ce critère dans leur façon de nommer les pêcheurs.

→ *Poids économique*

De la même façon que pour le critère précédent, ce sont principalement les pêcheurs professionnels qui emploient ce critère d'identification pour s'auto-identifier, en tant qu'acteurs-clefs au niveau de l'économie de Mayotte.

→ *Préoccupations environnementales*

Au niveau de ce critère, les discours, y compris ceux des pêcheurs eux-mêmes, varient fortement. Les pêcheurs en général sont ainsi parfois présentés comme étant « *naturellement écologistes* », puisque vivant du milieu et des ressources et ayant donc tout intérêt à les préserver. Mais parfois (et assez souvent au fil d'un même discours), ils peuvent être également présentés, voire se présenter eux-mêmes comme d'irréductibles prédateurs, dont les préoccupations sont (de façon plus ou moins légitime selon les visions) tout autres : rentabilité ou, régulièrement (dans les discours de pêcheurs et d'élus en particulier) survie.

« J'veux dire, quel pêcheur va se couper une main ?! ... comme partout dans le monde, on pêchera jusqu'à la dernière goutte. C'est comme ça que ça se passe et y a pas ailleurs un endroit où on a pu faire quelque chose... dans les pays en voie de développement, et ben c'est quand le dernier poisson est pêché qu'on se dit « tiens, on va faire une réserve ». Voilà, c'est tout ! »  
(E17)

**Encadré 22: Extrait d'entretien sur le décalage entre préoccupations environnementales et préoccupations socio-économiques des pêcheurs**

→ *Impact environnemental*

Comme au niveau du « monde des loisirs nautiques », le manque de données sur l'impact de certaines activités sur le milieu conduit à des positions variées et souvent contradictoires, sur la question. Ainsi, les pêcheurs en général ou certains pêcheurs sont tour à tour considérés comme ayant un impact très important ou peu important, selon des critères très divers pouvant aller du type de pratique (filet, *djarifa*, senne...) à l'appartenance territoriale (« Mahorais », « Anjouanais », « Mzungus »...).

Seuls les thoniers-senneurs font l'objet d'une représentation unanime de la part de ceux qui parlent d'eux et qui les présentent comme extrêmement destructeurs pour l'environnement marin.

→ *Rapport à la connaissance*

Au niveau des connaissances de type scientifique sur le milieu, les pêcheurs sont souvent placés dans les discours, implicitement ou explicitement, du côté de l'ignorance. Soit parce qu'« ils n'ont pas été à l'école, on ne leur a pas appris tout ce qu'on enseigne maintenant aux enfants » (extrait du discours d'une élue), soit parce que l'administration ne les tient pas au courant des résultats de certaines études (discours de certains pêcheurs professionnels, qui reprennent souvent l'exemple de la passe en S, pour laquelle « l'effet réserve » n'a été étudié que très récemment).

→ *Ressources, moyens*

Un élément d'identification et de distinction entre différents pêcheurs qui revient souvent dans les discours est celui des ressources. Sont alors distingués les pêcheurs n'ayant presque rien, ces fameux « *petits pêcheurs* » dont tout le monde parle, pêchant pour survivre avec des moyens dérisoires, et les autres, pouvant se permettre notamment d'élargir leur territoire de pêche au gré des mises en réserve et de la diminution des stocks halieutiques.

→ *Appartenance territoriale*

La distinction entre les « pêcheurs d'ici » et les « pêcheurs d'ailleurs » s'opère à plusieurs échelles. On constate souvent une opposition (principalement opérée par des acteurs du monde de la pêche) entre les pêcheurs des îles voisines et les « vrais pêcheurs Mahorais », opposition qui se retrouve au niveau du critère suivant concernant le statut juridique. Une autre opposition se situe entre les pêcheurs de Mayotte (Mahorais ou non cette fois), « *nos*

*pêcheurs réels* » diront certains élus, et les thoniers « *qui viennent d'Europe piller les eaux mahoraises* ».

→ *Statut juridique*

La question du statut juridique, légal ou non, intervient régulièrement dans l'évocation de ces acteurs du « monde de la pêche », au sein duquel sont souvent pointés du doigt les pêcheurs « *clandestins* », « *immigrés* », ou encore « *anjouanais* », les deux derniers termes ne préjugent pas a priori du statut civil, mais le sous-entendent souvent.

→ *Rapport à la tradition*

L'appellation « *pêcheurs traditionnels* » revient de façon récurrente dans les discours de l'ensemble des acteurs interviewés et renvoie à ce critère que nous avons appelé du rapport à la tradition. Croisements et glissements inter-critères obligent, ces « *pêcheurs traditionnels* » sont souvent également évoqués en tant que « *pêcheurs d'ici* », disposant de faibles ressources (« *petits pêcheurs* ») et de connaissances empiriques importantes, mais techno-scientifiques faibles.

→ *Appartenance générationnelle*

Enfin, l'on peut noter la présence de ce critère de l'appartenance générationnelle comme facteur de distinction de certains acteurs au sein de ce « monde de la pêche ». C'est le cas des « *vieux pêcheurs* », ces « *bacocos*<sup>240</sup> *qui pêchent en pirogue* », souvent considérés aussi en tant que « *pêcheurs traditionnels* », garants de par leur âge de cette « tradition » dont on parle beaucoup à Mayotte, mais que l'on définit si peu.

Le phénomène de « glissement » entre critères qui est apparu en filigrane au fil de notre analyse est particulièrement perceptible au niveau du monde de la pêche et plus précisément au niveau de la catégorie aux contours plus que flous que constituent les « *pêcheurs traditionnels* » les « *petits pêcheurs* », comme en témoigne cet extrait du discours d'un agent, particulièrement éloquent à ce sujet, nous semble-t-il :

---

<sup>240</sup> « Grand-père », « vieil homme », en shimaoré.

« On parlait du parc naturel marin, dans les réunions des pêcheurs du groupe de pêche, les premières réunions ce sont les pêcheurs professionnels qui venaient. Donc attend, les pêcheurs traditionnels ... les pêcheurs dignes ... les pêcheurs mahorais ils venaient pas là quoi. Fallait qu'on aille... il a fallu qu'on aille les chercher dans les villages pour les amener, donc tu vois... Dans la dernière réunion du groupe de travail des pêcheurs, là où y avait les pêcheurs professionnels, les pêcheurs ... les pêcheurs qui sont dans les villages, y avait... on était à l'Hémicycle, t'avais les pêcheurs professionnels d'une part et les pêcheurs euh... vraiment les villageois d'autre part, alors que... c'était tous des pêcheurs » (E35)

**Encadré 23: Extrait d'entretien sur le caractère flou des différents types de pêcheurs**

On constate ainsi dans cet extrait que le critère de l'appartenance territoriale, décliné à la fois entre Mayotte (« *les pêcheurs mahorais* ») et « ailleurs » et entre l'échelle de l'île et celle des villages (« *les villageois* ») se mêle à celui de la tradition, pour désigner avec difficulté ces pêcheurs non professionnels, qu'il est bien plus facile finalement de définir par la négative. Et l'on devine derrière cette relative confusion, une appréciation en termes de légitimité, dans le début de phrase sur « *les pêcheurs dignes* »...de ce nom. Nous verrons en effet dans un chapitre ultérieur que les combinaisons possibles entre différents critères construisent plusieurs types d'argumentaires « légitimants », au sein desquels ces fameux « petits pêcheurs » apparaissent comme des acteurs particulièrement légitimes.

## **Conclusion**

La question de l'identification des acteurs dans le cadre d'un projet de gestion participative est donc une question clef, qu'il nous semblait intéressant d'aborder au travers de deux grilles de lecture : celle des acteurs interviewés et celle que traduisent la composition du comité de pilotage et celle du conseil de gestion. Les critères d'identification que chacune d'elles mobilise sont ainsi des éléments clefs en termes d'analyse.

Nous avons pu voir que les critères des deux instances du PNM étaient très proches de ceux que nous avons nous-mêmes utilisés pour déterminer les grandes catégories d'acteurs sur lesquelles nous nous sommes appuyée tout au long de notre recherche. En effet, tenter de comprendre la complexité d'un système d'acteurs implique nécessairement une certaine part de schématisation de la réalité, le ciblage d'un nombre limité de critères instaurant des frontières à peu près stables entre différentes catégories d'acteurs, devenant autant d'objets d'étude analysables de façon rigoureuse. Les mêmes impératifs opérationnels sous-tendent la mise en place d'instances telles que le comité de pilotage et que le conseil de gestion, ce qui

explique une telle convergence et la différence entre ces grilles de lecture nécessairement « épurées » et les grilles qu'utilisent les acteurs dans leurs discours.

La réalité que reflètent ces discours est en effet infiniment plus complexe, les frontières sont constamment déplacées, les critères, bien plus nombreux et moins « politiquement corrects », sont associés, dissociés, les catégories se composent et se recomposent en permanence au fil des entretiens... Tout en étant consciente des limites des cadres<sup>241</sup> dans lesquels nous avons tenté de faire entrer le joyeux désordre de cette réalité, il nous faut cependant reconnaître leur caractère indispensable en termes de méthodologie et de résultats.

Parmi ces résultats, le principal est donc l'importance de certains acteurs : les « acteurs de terrain » et particulièrement ceux du « monde de la pêche », tant au niveau des instances du PNM que dans les entretiens que nous avons réalisés. Ils apparaissent comme étant ceux « dont on parle le plus », cristallisant les représentations les plus nourries et les plus contrastées, et sont au centre des modifications les plus importantes au niveau de la composition du comité et du conseil. Les critères que nous avons relevés dans les entretiens et qui ont été utilisés pour parler d'eux dépassent largement le type d'activité qui caractérise *a priori* ce « monde de la pêche ». De même que pour les autres « mondes » (mais de façon plus marquée), on retrouve ici des critères faisant écho à la nature de la société mahoraise dans son ensemble : multiculturalisme, écarts marqués entre différents modes et niveaux de vie, état embryonnaire de la structuration de certaines activités économiques, fossé de plus en plus creusé entre les jeunes et les anciennes générations... Autant d'éléments qui ne simplifient pas les rapports entre les différents membres de cette société et ouvrent la voie aux stigmatisations, clichés et autres raccourcis ne favorisant pas l'intercompréhension indispensable à la gestion collective d'un territoire commun.

Car c'est bien par l'instauration d'un dialogue entre l'ensemble des parties prenantes que cette gestion collective pourra devenir effective. Or un tel dialogue implique de parler, minimalement au moins, le même langage quant au territoire qu'il s'agit de gérer, c'est-à-dire de partager à la fois le diagnostic et les enjeux...

---

<sup>241</sup> Nos quatre « mondes ».



## Chapitre 6. Enjeux de gestion liés à la mer et au littoral

*Une mouche éphémère naît à neuf heures du matin dans les grands jours d'été pour mourir à cinq heures du soir ; comment comprendrait-elle le mot nuit ?*  
(Stendhal, 1830, *Le Rouge et le Noir*)

### Introduction

Débattre collectivement des enjeux sur lesquels est établie la nécessité d'une gestion participative et durable des milieux marins et littoraux passe inévitablement par une lecture commune de ces enjeux, au moins dans leurs grandes lignes. Il faut ainsi s'accorder à la fois sur les *modalités* d'actions auxquelles correspondent ces enjeux, et sur les *objets* (que nous appelons « thématiques » ici) sur lesquels doivent porter ces actions. Autrement dit, à l'échelle d'un territoire considéré comme étant en mal de gestion, il s'agit de répondre collectivement à la question suivante : *sur quoi et comment agir ?* Mais lire ce territoire au travers d'une grille minimalement commune n'est pas suffisant, au regard de la diversité et de la multiplicité des enjeux en question. Pour construire collectivement une façon de les gérer, il est impératif en effet que les acteurs se rejoignent au niveau de la *hiérarchisation* de ces enjeux. La question complète est ainsi : *sur quoi, comment et dans quel ordre agir ?*

Analyser quels sont les enjeux prioritaires aux yeux des différents acteurs impliqués dans ce processus de mise en place d'un PNM à Mayotte constitue donc l'objet de ce chapitre et un point essentiel de notre questionnement.

Nous le traiterons dans un premier point en mettant en perspective d'une part ce que nous avons appelé le « discours PNM » et d'autre part le discours des « acteurs concernés » par la mise en place du PNM. Dans un second point, nous nous intéresserons plus précisément au groupe des « acteurs concernés », afin de faire émerger les convergences et les divergences existant entre et au sein des quatre « mondes » (Décideurs, Environnement, Pêche et Loisirs) qui composent ce groupe. Enfin, dans un troisième point, nous mettrons en perspective ces discours avec celui de cette autre source intéressante que constitue la presse.

## **1. Mise en perspective du « discours PNM » et du discours des « acteurs concernés »**

Ce que nous appelons ici le « discours PNM » renvoie à deux types de supports :

- le document de synthèse regroupant les orientations de gestion formulées au terme de la mission d'étude
- le discours des agents ayant participé à la mise en place du PNM<sup>242</sup>.

### **1.1. Le « discours PNM » dans les orientations de gestion**

*1.1.1. Les enjeux envisagés en termes de thématiques : prépondérance du thème « éléments écosystémiques »*

Au fil de la mission d'étude pour la mise en place du PNM de Mayotte, sept orientations devant servir de base au futur plan de gestion ont donc été élaborées et formulées telles que présentées dans le tableau suivant. Nous les avons analysées une à une<sup>243</sup> selon la grille thématique présentée en annexe 4, et en avons extrait les thématiques clefs, présentées dans la colonne de droite (Tableau 30).

---

<sup>242</sup> C'est-à-dire les quatre agents recrutés par l'ANAMP, deux des trois agents mis à disposition à temps partiel par la DAF et un agent de l'équipe PNM du conseil général. Les six premiers constituaient donc l'équipe de la mission d'étude en tant que telle.

<sup>243</sup> En analysant à la fois le contenu de la formulation qui apparaît dans ce tableau et le contenu des « exemples d'actions envisagées lors de la concertation », qui accompagnent chaque orientation, dans le dossier final. Ces exemples d'action sont présentés dans (l'annexe 8).

<b>Orientations de gestion</b>	<b>Thématiques</b>
« Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove »	Éléments écosystémiques (EE1) Ressource (R2)
« Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du SDAGE »	Éléments écosystémiques (EE1) Pratiques (P1,2,5,6,7)
« Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte »	Éléments écosystémiques (EE1) Pratiques (P2) Ressources (R2)
« Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales »	Éléments écosystémiques (EE1) Ressource (R2) Pratiques (P2)
« Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme »	Éléments écosystémiques (EE1) Pratiques (P1) Ressource (R1)
« Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon »	Pratiques (P4) Éléments écosystémiques (EE1)
« Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre »	Éléments écosystémiques (EE1) Pratiques (P2,4,5) Ressource (R2)

**Tableau 30 : « Traduction » des orientations de gestion (Arnaud et al., 2009) en grands types de thématiques**

Comme on peut le constater dans ce tableau, trois thématiques sont au cœur de ces orientations de gestion : les éléments écosystémiques, les pratiques et les ressources.

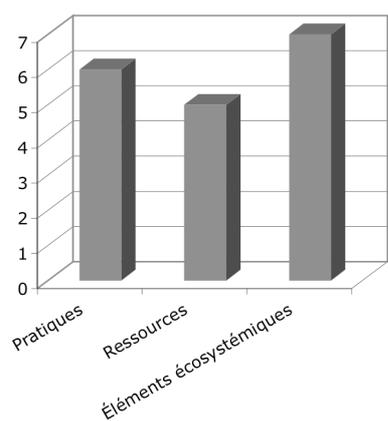
Toutes les orientations font en effet référence au « *patrimoine naturel* », à « *l'environnement* », à la « *biodiversité* », au « *milieu marin* » ou encore aux « *écosystèmes marins tropicaux* ». Il s'agit donc ici exclusivement d'« éléments écosystémiques » envisagés en tant que « milieu naturel », qu'« habitats » (EE1) et non pas en tant qu'« espèces animales ou végétales » particulières (EE2, EE3), si l'on se réfère aux diverses déclinaisons de cette entrée « éléments écosystémiques » présentées dans notre grille d'analyse thématique (cf. chap. 3). L'approche privilégiée ici est donc une approche globale, intégrée, envisageant les espaces marins et littoraux en tant que systèmes complexes interconnectés.

Au niveau des pratiques présentes dans ces orientations de gestion, comme on peut le constater, il s'agit d'une part de pratiques maritimes, liées à la pêche et/ou à l'aquaculture en

tant que secteurs économiques (P2) ou à la pêche en tant qu'activité culturelle (P4), aux loisirs nautiques professionnels (P1) ou hors structures (P5) ; et d'autre part, de pratiques terrestres touchant à l'urbanisation, à l'équipement et à l'aménagement du territoire (P6) ou à la vie quotidienne (P7).

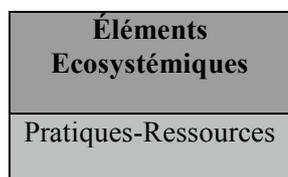
Quant aux ressources, elles sont de deux sortes ici : ressources halieutiques et aquacoles (R2) et ressources liées aux activités nautiques et balnéaires récréatives (R1)

En termes de hiérarchisation, on peut noter que ce sont les enjeux touchant au milieu – « éléments écosystémiques » – qui priment sur ceux touchant à des questions socio-économiques – « pratiques » –, même si celles-ci sont présentes de façon non négligeable. Et l'on peut remarquer en outre que ce milieu est envisagé davantage en tant qu'« écosystème » qu'en tant que « ressource », ce dernier terme constituant d'ailleurs un « pont » entre les dimensions environnementales et socio-économiques.



**Figure 37 : Nombre d'orientations au sein desquelles chaque type de thématique apparaît en tant qu'enjeu clef**

Malgré les biais certains que comporte toute tentative d'analyse *quantitative* de discours, il est intéressant de s'y risquer, à titre de confirmation et d'illustration de ce que nous venons d'avancer. On voit ainsi, si l'on relève le nombre d'orientations faisant référence à l'une ou l'autre de ces trois thématiques, que les « éléments écosystémiques » sont bien présents dans les sept orientations, tandis que les pratiques et les ressources apparaissent respectivement dans six et cinq orientations sur sept. Nous pouvons alors, à partir de là, schématiser cette hiérarchisation de la façon suivante :



**Figure 38 : Hiérarchisation des enjeux-thématiques au sein des orientations de gestion du PNM**

Dans le « bloc » supérieur et en gras, apparaît la thématique que l'on peut identifier comme dominante au sein de ces orientations, et dans le « bloc » inférieur, apparaissent les thématiques secondaires, c'est-à-dire les « pratiques » et les « ressources ».

Il est intéressant de remarquer qu'une telle hiérarchisation est conforme à celle que l'on peut discerner dans le texte présenté dans l'encadré suivant, qui expose la définition de la notion d'aire marine protégée par l'Agence des aires marines protégées.

« Une aire marine protégée (AMP) est un espace délimité en mer, sur lequel est fixé un objectif de protection de la **nature** à long terme. Cet objectif est rarement exclusif : il est souvent associé à un objectif local de développement **socio-économique**, soit articulé avec une gestion durable des **ressources** »<sup>244</sup>.

**Encadré 24 : Définition d'une aire marine protégée par l'Agence des aires marines protégées**

On y constate en effet que c'est l'enjeu « écosystème » (« *nature* ») qui prime sur les enjeux « pratique » (englobé dans la formule « *socio-économique* ») et « ressource », situés sur un même second plan (« *cet objectif est rarement exclusif* »... mais peut donc potentiellement l'être).

Au-delà de savoir quelles thématiques sont dominantes dans les orientations de gestion du PNM, c'est-à-dire, *ce qu'il s'agit de gérer* au niveau du littoral et de la mer à Mayotte, il est nécessaire de se pencher sur les modalités de cette gestion, c'est-à-dire sur les *modes d'action* préconisés par ces orientations.

#### *1.1.2. Les enjeux envisagés en termes de modes d'action : conserver et développer*

Comme nous l'avons développé dans le chapitre 3, il nous a semblé particulièrement intéressant d'aborder ces enjeux de gestion en tant que *types d'actions*, en nous basant sur les quatre grandes catégories d'actions que l'on retrouve dans les définitions de l'outil PNM et qui traversent plus généralement les outils de gestion de l'environnement « nouvelle génération » : Conserver, Développer, Connaître et Encadrer.

« Des parcs naturels marins peuvent être créés [...], pour contribuer à la *connaissance* du patrimoine marin ainsi qu'à la *protection* et au *développement durable* du milieu marin [...] ».

**Encadré 25 : Extrait de l'article L. 334-3 de la loi du 14 avril 2006**

À partir de là, nous avons construit une autre grille d'analyse des enjeux, en termes de *modalités d'action*, cette fois-ci, dont nous pouvons rappeler ici les grandes lignes :

---

<sup>244</sup> <http://www.aires-marines.fr/aires-marines-protégees>

<p><b>Conserver</b> (maintenir, restaurer, soutenir)</p> <p>Les enjeux qu’englobe cette catégorie correspondent aux éléments existants, qu’il convient de garder en l’état (préserver, maintenir) ou de restaurer, s’ils ont été ou sont en voie de dégradation ou de disparition.</p>
<p><b>Développer</b> (mettre en place, renforcer, améliorer)</p> <p>Les enjeux pouvant entrer dans cette catégorie supposent une certaine transformation de l’existant (pratiques, milieux, paysages...) ou la mise en place de quelque chose qui n’existe pas encore, ou alors à l’état embryonnaire.</p>
<p><b>Encadrer</b> (organiser, réglementer, contrôler, interdire)</p> <p>Ce qu’il s’agit d’encadrer, d’organiser, de réglementer ou d’interdire peut être là aussi assez divers et correspond à des éléments actuels et/ou futurs (pratiques, accès aux ressources, écosystème en général, aires protégées...).</p>
<p><b>Connaître</b></p> <p>Acquisition et/ou transmission d’un savoir touchant à des domaines variés (pratiques, milieux, règles...).</p>

**Encadré 26 : Rappel de la définition des quatre grandes modalités de l’action retenues pour analyser les enjeux de gestion à Mayotte**

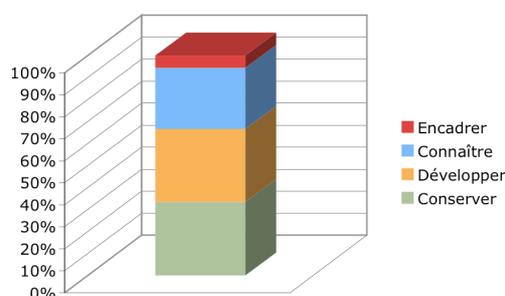
Si l’on reprend nos sept orientations de gestion et que l’on applique cette grille, voici ce que cela peut donner :

<b>Orientations de gestion</b>	<b>Actions correspondantes</b>
« Faire de Mayotte un pôle d’excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove »	Connaître
« Obtenir une bonne qualité de l’eau dans le lagon notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du SDAGE »	Conserver Développer Connaître
« Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d’emplois et de produits de la mer pour Mayotte »	Développer Conserver
« Développer les filières aquacoles respectueuses de l’environnement en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales »	Développer Conserver
« Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l’organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme »	Connaître Développer

« Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon »	Conserver Connaître Développer
« Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre »	Conserver Connaître Développer Encadrer

**Tableau 31 : « Traduction » des orientations de gestion (Arnaud J.-P. et al., 2009) en grands types d'actions**

Comme on le constate dans ce tableau et dans la Figure 39, les quatre catégories d'action sont présentes au sein des orientations, et plus particulièrement « Conserver » et « Développer », suivies de près par « Connaître ». Les deux premières apparaissent en effet dans six orientations sur sept et la troisième dans cinq orientations sur sept. Ainsi, pour ce qui est de « Conserver », l'on trouve par exemple en termes de pistes de mesures à prendre : « protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel », « soutenir la commercialisation locale des productions aquacoles », ou encore « pérenniser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels ». Concernant l'action « Développer », il s'agira par exemple de « favoriser de nouvelles productions durables autres que le poisson en zone côtière », de « contribuer à la mise en place de dispositifs de concentration de poissons », ou encore de « créer une plateforme d'accueil d'équipes de recherche ». Ce dernier exemple croise d'ailleurs le troisième type d'action, « Connaître », qui apparaît dans des mesures telles que « renforcer l'éducation à l'environnement » ou « contribuer à la transmission des savoir-faire



**Figure 39 : Part de chaque modalité d'action au sein des orientations**

*traditionnels* » ou encore « mener des études sur la ressource halieutique ». En revanche, comme on peut le remarquer dans la Figure 39 et dans le Tableau 31, la dimension « Encadrer » est quasiment absente des orientations telles qu'elles ont été formulées dans les documents officiels. On ne la retrouve en filigrane que dans une seule orientation, qui donne pour exemple de « moyens de protection

punctuels et adaptés au maintien de la richesse biologique », la « limitation de la fréquentation et du piétinement des platiers et des herbiers ».

Si l'on reprend et que l'on déroule la définition d'une aire marine protégée que donne l'ANAMP, nous pouvons remarquer qu'au niveau des enjeux envisagés en tant qu'actions,

une différence est perceptible entre le discours de l'ANAMP et celui des orientations. Rappelons qu'au niveau des enjeux envisagés en tant que thématiques, cela n'était pas le cas, les deux discours se rejoignant. Ainsi, en lisant le texte suivant, il est notable que la modalité « Conserver » (« *protection* ») domine les modalités « Connaître » (« *suivi scientifique* », « *information du public* »), « Développer » (« développement socio-économique ») et « Encadrer » (« *chartes de bonne conduite* », « *réglementation* », « *surveillance* »), que l'on peut considérer comme étant toutes à un même niveau d'importance.

« Une aire marine protégée (AMP) est un espace délimité en mer, sur lequel est fixé un objectif de **protection** de la nature à long terme. Cet objectif est rarement exclusif : il est souvent associé à un objectif local de **développement** socio-économique, soit articulé avec une gestion durable des ressources. Une aire marine protégée se caractérise également par un certain nombre de mesures de gestion mises en œuvre au profit de l'objectif de protection : **suivi scientifique**, programme d'actions, **chartes de bonne conduite**, **protection** du domaine public maritime, **réglementation**, **surveillance**, **information** du public... »<sup>245</sup>.

**Encadré 27 : Définition d'une aire marine protégée par l'Agence des aires marines protégées**

La place de la dimension répressive ou du moins contraignante (modalité « encadrement ») est donc nettement plus importante dans ce texte que dans les orientations.

Après avoir analysé ce « discours PNM » par l'angle des orientations de gestion, il est intéressant de se pencher sur une autre facette de ce discours : celle qui émerge du discours des acteurs ayant participé à la mise en place du parc.

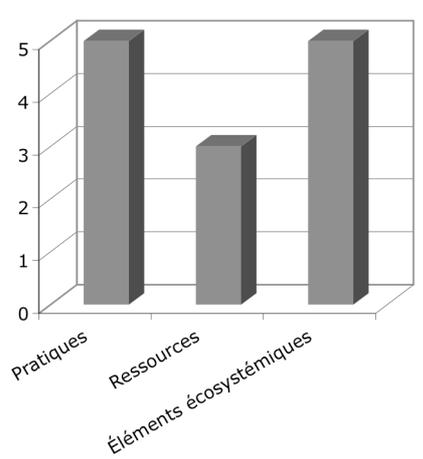
## **1.2. Le « discours PNM » dans les discours des agents**

### *1.2.1. Les enjeux envisagés en termes de thématiques : des pratiques aussi importantes que les éléments écosystémiques*

De même que dans les orientations, on retrouve dans le discours des agents les « pratiques » et les « éléments écosystémiques » en tant que thématiques principales (Figure 40).

---

<sup>245</sup> <http://www.aires-marines.fr/aires-marines-protégees>



**Figure 40 : Nombre d'agents ayant identifié chaque type de thématique en tant qu'enjeu clef**

Toutes deux sont considérées comme des enjeux clefs par cinq agents sur sept. Les éléments écosystémiques cités ici sont du même type que ceux qui apparaissaient dans les orientations : c'est en tant que milieux de vie (EE1) qu'ils sont envisagés plutôt qu'en tant qu'espèces (EE2-EE3).

Les pratiques citées sont les mêmes que dans les orientations (P1, P2, P4, P5, P6, P7), pratiques à la fois terrestres et maritimes.

Le thème des ressources est également un thème important pour les agents, et l'on retrouve là

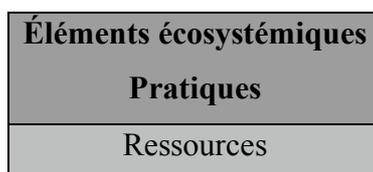
aussi les ressources halieutiques (R2) et les ressources liées aux activités nautiques et balnéaires récréatives (R1), comme on peut le voir dans les extraits suivants :

« La population augmente de plus en plus... et il faut nourrir la population, en poisson si possible, donc éviter la diminution de la ressource » (E37)

« Il est évident que sans lagon, sans... je parle pas forcément de protection, sans... sans choses à voir, à visiter, à observer, à regarder, du registre naturaliste, y aura pas forcément de tourisme, parce que c'est pas le... c'est pas les belles plages qu'on cherche à Mayotte, pour ça on va ailleurs, vu le coût de l'avion... » (E40)

**Encadré 28 : Extraits d'entretiens sur la nécessité de préserver le milieu marin en tant que ressource halieutique et touristique**

La hiérarchisation de ces enjeux-thématiques telle que les discours recueillis nous l'ont donnée à entendre est donc caractérisée par deux thématiques principales que sont les « éléments écosystémiques » et les « pratiques » et par une thématique secondaire, les « ressources ».

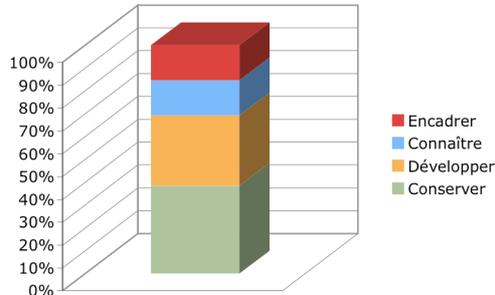


**Figure 41 : Hiérarchisation des enjeux-thématiques par les agents**

Nous avons rassemblé les deux thématiques principales dans le « bloc » supérieur de ce schéma car elles étaient présentées dans les discours des agents de la mission comme d'égale importance.

### 1.2.2. Les enjeux envisagés en termes de modes d'action : Conserver et développer

Si l'on se penche maintenant sur les modalités d'actions qui ressortent du discours des



**Figure 42 : Part de chaque modalité d'action dans le discours des agents**

acteurs ayant participé à la mise en place du PNM, on peut voir qu'en cohérence avec les orientations de gestion officielles, on retrouve les dimensions « Conserver » et « Développer » en tant que catégories clefs de l'action, citées respectivement par cinq et quatre agents sur sept. Les dimensions

« Encadrer » et « Connaître », secondaires, apparaissent comme deux modalités d'importance équivalente.

« La population ne cesse d'augmenter et au niveau d'assainissement, y a rien, y a juste des caniveaux qui sont construits dans les villages ou au bord des routes.. et durant la saison des pluies, ces caniveaux ne sont pas entretenus, donc ils servent à rien ! [...] Il faut vraiment mettre en place des choses pour l'assainissement... » (E35)

«Il faut essayer d'aller vers une pêche durable, développer de nouvelles techniques de pêche » (E37)

« Les enjeux également [...] c'est ces constructions qui se font à Mayotte sans le respect de.. sans contrôles en fait, donc on construit, on creuse la terre et la terre on la jette n'importe où, ben dès qu'il pleut ça va à la mer » (E36)

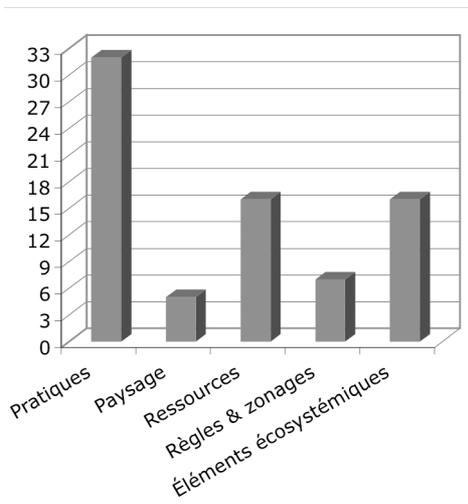
**Encadré 29 : Extraits d'entretiens réalisés avec les agents de la mission d'étude, sur les différents types d'action à mettre en œuvre pour la gestion de la mer et du littoral à Mayotte**

Après avoir identifié les thématiques de gestion et les modalités d'action clefs au sein du « discours PNM », intéressons-nous maintenant à celles qui émergent du discours des « acteurs concernés » par ce PNM.

### 1.3. Le discours des « acteurs concernés »

#### 1.3.1. Les enjeux envisagés en termes de thématiques : prépondérance des pratiques

Comme on peut le constater sur la Figure 43, on retrouve dans le discours de ces acteurs certains thèmes apparaissant également en tant qu'enjeux prioritaires dans les orientations et dans le discours des agents de la mission d'étude (Éléments écosystémiques, Ressources, Pratiques), mais l'on découvre également de nouveaux thèmes, touchant aux « paysages » (Pay1, 2) et à ce que nous avons appelé les « règles et zonages » (R&Z 2, 3).



**Figure 43 : Nombre d'acteurs ayant identifié chaque thématique en tant qu'enjeu clef**

Comme on peut le lire dans les extraits d'entretiens suivants (cf. Encadré 30), les paysages dont il est question ici sont des paysages-décors touristiques (Pay 2) et des paysages d'ordre identitaire (Pay1), ces derniers étant des composantes à part entière des territorialités évoquées dans le chapitre 4. De même que les ressources constituent la « part utile » du milieu, les paysages en sont ainsi la « part visible ». Les unes et les autres participent de ce milieu dit « naturel » mais ne s'y résument pas, ils sont chargés de valeurs différentes de celles qui motivent un intérêt, voire une passion pour le fonctionnement, les interactions,

les fragilités ou les spécificités d'un écosystème (EE1). Ainsi, dans le premier extrait, l'acteur évoque certaines composantes de la biodiversité mahoraise, mais sous l'angle « décor touristique », les tortues et les mammifères marins sont ici évoqués comme éléments du décor, du tableau qu'il convient de présenter aux touristes. Dans le second, c'est beaucoup plus nettement la dimension identitaire qui apparaît.

« Mayotte sans ses tortues et sans ses mammifères marins, c'est... pas terrible... ça perdrait un peu de son charme... » (E9).

« Moi ce qui m'a sidéré quand je suis revenu à Mayotte quand j'ai fait mes 15 ans en métropole, je suis arrivé, j'ai dit « non, c'était pas comme ça, Mayotte c'était beau avant... plus que maintenant quoi ». Parce que... t'avais la verdure partout, y avait la verdure partout... les mangroves étaient vastes, chez moi à Mangajou, je me rappelle quand j'avais 16 ans, même moins... les mangroves étaient très éloignées vers Chiconi... et maintenant tu vois juste une file de 10 mètres, à peine... nos enfants ils verront pas ça... » (E22)

**Encadré 30 : Extraits d'entretiens sur l'importance du paysage comme enjeu de gestion**

Le thème des « règles et des zonages », revient régulièrement dans beaucoup de discours, même s'il n'est cité en tant qu'enjeu réellement majeur que par sept acteurs sur trente-trois. Ce thème renvoie aux règles censées s'appliquer à certaines pratiques ou à certaines espèces (R&Z3) et aux zonages environnementaux tels que les AMP, existants ou non (R&Z2). La présence de cette thématique va donc dans le sens de la plus grande demande d'encadrement qui émerge de ces discours, comme nous le verrons dans le point suivant, qui porte sur les modalités d'action.

À noter également que parmi les pratiques citées comme enjeux clefs, apparaissent les pratiques vivrières envisagées non pas sous l'angle de la tradition, mais sous celui de la subsistance voire de la survie (P3) et avec elles c'est un enjeu d'un autre ordre que l'enjeu culturel liée aux pêches traditionnelles (P4) qu'il s'agit de prendre en compte dans la gestion des espaces marins et littoraux à Mayotte. Parallèlement, les ressources sont également envisagées en tant que ressources liées à ces pratiques de subsistance-survie (R3).

En termes de hiérarchisation, on peut identifier quatre niveaux, et constater que le thème des pratiques est ici nettement dominant par rapport aux autres thèmes.

<b>Pratiques</b>
Ressources – Éléments écosystémiques
Règles et zonages
Paysages

**Figure 44 : Hiérarchisation des enjeux-thématiques, pour les « acteurs concernés »**

On peut également remarquer que le thème des « ressources » apparaît au niveau de ces acteurs comme un thème d'importance équivalente à celle des « éléments

écosystémiques ». Les acteurs s'exprimant ici étant en large part<sup>246</sup> des acteurs vivant d'une activité directement liée à la mer et/ou au littoral, il semble cohérent que ces milieux soient envisagés autant en tant qu'écosystèmes qu'en tant que sources de revenus et/ou de subsistance.

### 1.3.2. Les enjeux envisagés en termes de modes d'action : conserver, développer... et encadrer

Si l'on analyse maintenant le discours de ces trente-trois acteurs au travers de notre grille ciblant les modalités d'action dominantes, on constate que les dimensions « Conserver »

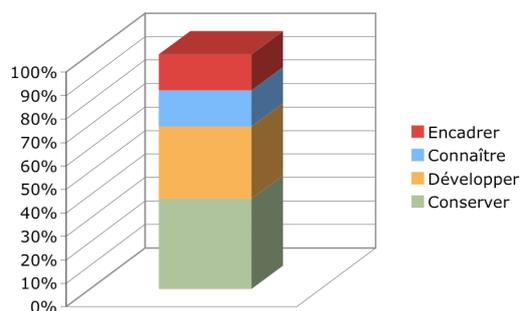


Figure 45 : Part de chaque modalité d'action dans le discours des acteurs

et « Développer » sont là encore prépondérantes, mais que la part de la dimension « Encadrer » tient une place importante – un peu plus de 50% des acteurs la considérant comme un enjeu de gestion prioritaire – légèrement supérieure même, à celle occupée par la dimension « Connaître ».

Au fil de cette première approche de nos trois principales sources de données, on perçoit ainsi, entre le « discours PNM » (orientations + agents) et celui des « acteurs concernés », certains échos, certaines similitudes, mais également des écarts, des dissonances. Pour pouvoir les analyser dans toute leur profondeur, il faut d'une part mettre en perspective les divers types de thématiques et de modalités d'action prônées au sein des deux types de discours, et surtout, d'autre part, analyser et mettre en perspective les associations faites par les uns et les autres entre certains types de thématiques et certaines modalités d'action.

## 1.4. Résonances et dissonances

### 1.4.1. Thématiques, modalités d'action et hiérarchisation des unes et des autres

Si l'on se penche d'abord sur les **types de thématiques** mis en avant par les orientations et les agents d'un côté et par les « acteurs concernés » d'un autre côté, il est notable qu'en

<sup>246</sup> Rappelons que 54% de notre échantillon est composé par des acteurs appartenant au monde de la pêche ou à celui des loisirs nautiques et touristiques, c'est-à-dire des professionnels de la plongée ou des sorties découverte de mammifères marins.

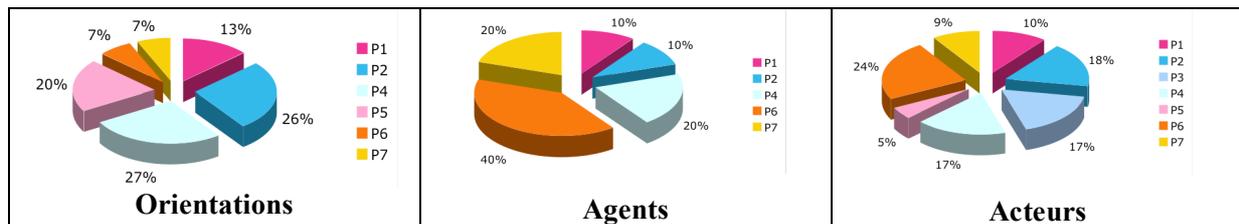
termes de *diversité*, les trente-trois acteurs l'emportent largement sur les orientations et sur les agents, avec cinq types différents, au lieu de trois. Il semble en effet logique que les enjeux liés à la gestion du littoral et de la mer à Mayotte se déclinent de façon plus riche et complexe au niveau des acteurs de terrain qu'au niveau du document formel et nécessairement schématique que constituent les orientations.

Du point de vue de la *hiérarchisation* de ces thématiques, on constate là aussi un écart entre les trois sources (orientations, agents, acteurs) au niveau de l'importance donnée à la thématique « pratiques », par rapport aux autres thématiques. Importante mais sur un second plan pour les orientations, importante au même titre que la thématique « écosystèmes » pour les agents et thématique fondamentale pour les acteurs, elle marque une différence entre trois types de discours sur les priorités de gestion de la mer et du littoral.

<b>Éléments Écosystémiques</b>	<b>Éléments écosystémiques Pratiques</b>	<b>Pratiques</b>
Pratiques-Ressources	Ressources	Ressources – Éléments écosystémiques
		Règles et zonages
		Paysages
<b>Orientations</b>	<b>Agents</b>	<b>Acteurs</b>

**Tableau 32 : Hiérarchisation des enjeux envisagés en termes de thématiques : par les acteurs, par les agents et dans les orientations de gestion**

Comme nous l'avons vu, 54% de notre échantillon « acteurs concernés » est composé d'acteurs appartenant aux « mondes de la pêche et de l'aquaculture » et au « monde des loisirs nautiques ». La question de leur propre activité et des activités qu'ils considèrent comme concurrentes du point de vue de l'accès à la ressource ou de sa dégradation est donc légitimement au cœur de leurs préoccupations et contribue sans doute à expliquer cette prépondérance de la thématique « pratiques » sur les autres thématiques. L'analyse plus détaillée des types de pratiques que chacune des trois sources considère en tant qu'enjeux prioritaires ainsi que de leur hiérarchisation, confirme en partie cette hypothèse (cf. Figure 46).



**Figure 46: Part de chaque type de pratiques au sein du nombre total d’occurrences de la thématique « pratiques »<sup>247</sup> : dans les orientations, dans le discours des agents, dans le discours des acteurs**

Ces figures sont là aussi basées sur un effort de quantification d’éléments qualitatifs (discours, texte) et doivent donc être considérées avec les précautions nécessaires à ce type d’opération. Elles sont intéressantes cela dit, car elles rendent visible ce qui émerge du contenu des discours analysés. On y voit ainsi apparaître au niveau des agents et des acteurs, deux principaux types de pratiques: les pratiques terrestres (P6-P7) et les pratiques liées à la pêche (P2, P3, P4). On constate en effet que les pratiques structurées ou informelles liées aux loisirs nautiques, subaquatiques et/ou balnéaires, sont plutôt minoritaires dans ces deux types de discours. Ce fait peut être notamment expliqué au niveau du groupe « acteurs concernés », par le faible effectif que représentent les opérateurs nautiques et touristiques, par rapport à d’autres catégories comme les pêcheurs. Mais comme nous le verrons un peu plus loin, en approfondissant l’analyse de ce groupe « monde » par « monde », cette réalité statistique n’est pas la seule explication. La pêche est réellement considérée par l’ensemble des acteurs, quel que soit leur « monde » d’appartenance, comme un enjeu clef en termes de gestion du littoral et de la mer et dans le cadre de ce projet de parc. Avant cela, il est intéressant ici de se pencher sur le rapport entre pratiques terrestres et pratiques liées à la pêche, dans le discours des agents et dans celui des acteurs, puis dans les orientations. Comme nous le donne à voir l’analyse des entretiens à laquelle font écho les graphiques précédents, l’assainissement, les déchets jetés dans les mangroves, sur les plages ou dans les rivières, mais également les apports terrigènes liés à l’urbanisation et aux travaux d’aménagement du territoire sont des points cruciaux, qui reviennent dans presque tous les entretiens et sont considérés comme des enjeux réellement prioritaires pour une large part des acteurs et la quasi totalité des agents (Encadré 31). La dégradation des milieux marins et littoraux est en effet en grande partie associée à ces problématiques, comme en témoignent les extraits suivants.

<sup>247</sup> P1 : pratiques économiques liées aux loisirs et/ou au tourisme; P2 : : pratiques économiques liées à la pêche ; P3 : pratiques vivrières traditionnelles ; P4 : pratiques vivrières de subsistance, voire de survie ; P5 : pratiques de loisirs hors structures ; P6: urbanisation, aménagement, équipement; P7 : vie quotidienne

« Il faudrait peut-être voir à régler la question de l'assainissement et de tout ce qui est rejeté direct dans le lagon avant de s'énerver sur le reste... » (E30)

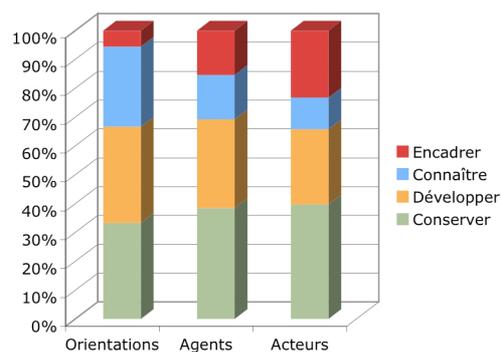
« Tant que Mayotte n'a pas une politique réelle de traitement de ses déchets, ben je peux vous dire que le lagon il va payer cher » (E4)

« La priorité ce serait d'abord d'assainir, d'assainir... l'assainissement de toutes les eaux usées qui dégueulent dans le lagon et qui ont sûrement un impact plus nuisible que les... que les pêcheurs de poulpes sur la qualité de l'eau et sur le corail hein... Et puis les apports terrigènes, hein, tous les terrassements mal fichus, là, de... l'Équipement et la Colas, toutes les carrières qui dégueulent de la boue et qui étouffent le lagon... » (E17)

**Encadré 31 : Extrait d'entretiens d' « acteurs concernés », sur le thème des problématiques terrestres**

Le troisième extrait introduit une comparaison entre l'impact de ces pratiques terrestres et celui des « pêcheurs de poulpes », comparaison qui revient régulièrement dans le discours des pêcheurs, marqué par une position défensive très nette vis-à-vis des enjeux environnementaux liés au milieu marin. Nous y reviendrons un peu plus loin, mais notons pour l'instant que c'est sans doute ce type de position et les enjeux qu'a cristallisé la pêche au cours du processus de mise en place du PNM, qui explique que le discours des agents soit beaucoup plus orienté sur le thème consensuel des pratiques terrestres (qui engage nettement moins le parc qui plus est) que sur un sujet délicat comme celui de la pêche. Au-delà de la seule question de la dégradation du milieu, les acteurs par contre n'hésitent pas à mettre la pêche au cœur de leurs préoccupations et sur ce point, les orientations semblent être plus proches de leur discours que les agents, en donnant une place bien plus conséquente aux enjeux liés à la pêche qu'à ceux liés aux problématiques terrestres (cf. Figure 46). Encore faut-il voir quelles modalités d'action sont associées à ces activités liées à la pêche, dans les orientations et dans le discours des acteurs. Un premier indice d'ordre général nous est fourni sur ce point par la comparaison, entre les trois sources, de l'**importance de chaque modalité d'action** :

Comme on le retrouve ici clairement visible, les orientations et les acteurs ne se rejoignent pas sur l'importance donnée à l'encadrement (pouvant aller d'une régulation souple (chartes) à de la réglementation beaucoup plus stricte), mineure dans les orientations, bien plus grande pour les acteurs. Il est intéressant de noter d'ailleurs que sur ce point, les acteurs se rapprochent davantage de la définition générale des AMP que donne l'ANAMP et que nous avons présentée plus haut. Celle-ci est ainsi bien plus



**Figure 47 : Part de chaque type d'action identifiée en tant qu'enjeu prioritaire de gestion, au sein de chaque source**

que les orientations, axée sur cette question de la régulation (faisant explicitement référence à des notions comme « *réglementation* » et même « *surveillance* »), comme moyen d'atteindre cet objectif prioritaire qu'est la protection du milieu naturel<sup>248</sup>. En mettant comme elles le font l'accent sur les aspects consensuels de « développement », de « protection » et de « connaissance » et en bannissant toute référence claire à l'idée de réglementation et de contrôle, il semble donc que les orientations de gestion du PNM de Mayotte tendent à s'éloigner non seulement du cadre de cette définition, mais également des représentations que les acteurs se font de la préservation de l'environnement :

<sup>248</sup> Il est vrai qu'insister sur cette dimension contraignante de la gestion est plus simple à faire de façon théorique, loin du terrain, que confrontés, comme le sont les agents rédigeant les orientations, aux contestations parfois virulentes des acteurs...

« Si leur objectif c'est de préserver, y a pas 36 solutions pour préserver hein... Quand on veut préserver un environnement, faut le mettre sous une cloche de verre, au moins on est sûr qu'il est protégé. C'est pas en disant qu'on va laisser faire les gens, ça c'est un marché de dupes. C'est des arguments bidons... » (E17)

« Ils disent qu'il n'y aura pas de réglementation... mais alors ça sert à QUOI de faire un parc si tout continue ? » (E30)

**Encadré 32 : Extraits d'entretiens d' « acteurs concernés », sur la question de l'encadrement**

Et si les agents évoquent plus que les orientations cette question de l'encadrement, l'ambiguïté de certains chargés de mission est révélatrice quant au caractère délicat de ce sujet :

« Les enjeux aussi, c'est que y a beaucoup de clubs... y a des gens... y a des professionnels, enfin, des opérateurs touristiques et nautiques qui font des activités, mais ceux-là également on sait qu'ils polluent, on sait qu'ils abîment ce qu'il y a dans l'eau, sous l'eau et eux aussi, il faut qu'il y ait.. voilà, beaucoup plus de contrôles... enfin pas beaucoup plus de contrôle, mais.. mais.. voilà, que ces gens-là, ils en prennent compte en tout cas que leur activité dépend de la façon dont eux ils.. ils... se comportent envers euh... ce... enfin, voilà » (E36)

**Encadré 33 : Extraits d'entretien avec un chargé de mission pour la mise en place du PNM**

Pour approfondir cette première analyse, il reste donc à analyser ce qu'il s'agit prioritairement de réglementer, développer, conserver ou connaître, pour les orientations et les agents, et pour les « acteurs concernés ».

*1.4.2. Mise en perspective des associations entre modalités d'action et thématiques*

En procédant à une analyse des éléments les plus consensuels aux moins consensuels, nous commencerons par comparer, entre les trois sources, ce qu'il s'agit de faire des éléments écosystémiques et des ressources (§1.4.2.1) ; puis nous interrogerons le thème des pratiques terrestres (§1.4.2.2) ; ensuite nous nous pencherons sur ce qui concerne les règles et zonages (§1.4.2.3) ; enfin, nous aborderons le cas des pratiques liées aux loisirs nautiques et balnéaires (§1.4.2.4) et aux divers types de pêches (§1.4.2.5).

Nous nous appuyerons en partie sur les figures ci-dessous (Figure 48, Figure 49 et Figure 50), qui donnent à voir pour chacune des trois sources les tendances dominantes au niveau de la part de chaque modalité d'action associée à chaque thématique.

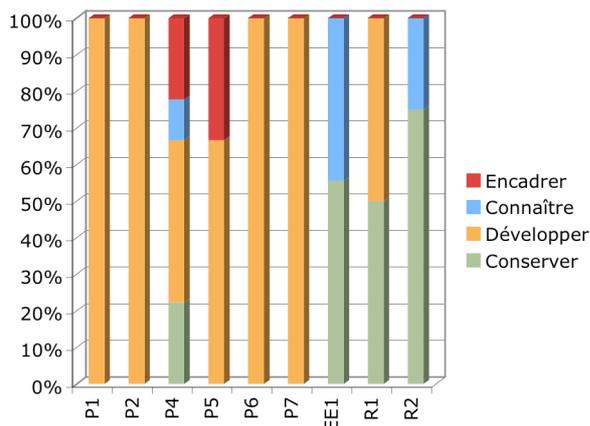


Figure 48 : Part de chaque modalité d'action associée à chaque thématique citée au sein des orientations

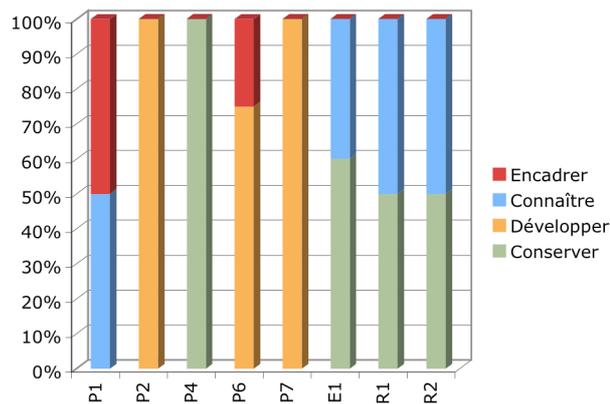


Figure 49 : Part de chaque modalité d'action associée à chaque thématique, dans le discours des agents

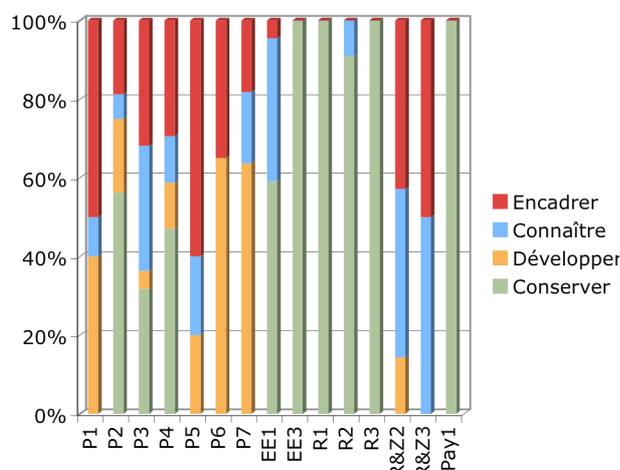


Figure 50 : Part de chaque modalité d'action associée à chaque thématique, dans le discours de l'ensemble des « acteurs concernés »

#### 1.4.2.1. Conserver et connaître les écosystèmes et les ressources

De façon assez peu surprenante, il apparaît à la lecture des orientations et dans les entretiens, que le milieu en tant que biotope (EE1) et biocénose (EE3), et/ou en tant qu'ensemble de ressources tant économiques (halieutiques -R2-, touristiques -R1-) que vivrières (R3), est considéré à l'unanimité comme devant être *protégé, conservé*. Il est en effet de l'intérêt de chacun que ce milieu continue à assurer des fonctions aussi bien écologiques que socio-économiques, fonctions qui sont évidemment très liées les unes aux autres.

On remarque en outre que ce milieu est aussi considéré en tant qu'objet de *connaissance* pour l'ensemble des sources (Encadré 34). Cette nécessité de connaissance s'exprimant ici est de deux ordres et cible deux types d'acteurs : il s'agit d'une part de compléter les connaissances scientifiques sur certaines espèces, sur les stocks halieutiques ou encore sur certains processus écologiques (acteurs cibles = scientifiques, experts) et d'autre

part de rendre ces savoirs-là accessibles au « *plus grand nombre* »<sup>249</sup> (acteurs cibles = population, usagers « lambdas »). Dans les deux cas, l'objectif est identique : aller dans le sens d'une meilleure gestion, en s'appuyant sur le principe selon lequel on gère forcément mieux ce que l'on connaît et sur le diagnostic selon lequel certains comportements nocifs pour l'environnement peuvent avoir pour origine une absence ou un défaut de connaissance (Encadré 34).

« Ensuite y a toute la problématique pêche qui est à mon avis très importante, parce que... on entend les pêcheurs qui disent qu'il y a de moins en moins de poissons dans le lagon, mais à l'heure actuelle on est incapable de dire... on connaît pas les stocks quoi ! On connaît tout juste la diversité, on connaît pas les stocks et on est incapable de savoir où ils en sont et si effectivement ça diminue et du coup ce qu'il faudrait faire pour limiter cette diminution... » (E9)

« Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove » (Orientation)

« Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre » (Orientation)

« Pour moi je dirais le problème c'est la méconnaissance, parce que Mayotte c'est une île... les Mahorais, notamment les générations de nos parents, la plupart n'ont pas fait l'école, donc c'est nous, cette génération, qui a... qui est dans la quarantaine, qui est sortie des bancs, qui a fait des études en métropole, qui commence à.. mais il y a une méconnaissance des Mahorais je dirais, même ceux qui sont là, donc on a besoin d'être aidés, d'être guidés, par... par l'Autre dirais-je, celui qui vient de faire les études ou qui vient de la métropole qui connaît, parce que les Mahorais eux-mêmes, la majorité, nos parents, ne connaissent pas les richesses et l'importance du lagon.. ne serait-ce de jeter ou de lancer n'importe quoi dans la mer... » (E3)

« [...] à cette époque là, les gens ne savaient pas, ils se disaient que « ouais, les mangroves c'est un bois pour faire le... *shino*<sup>250</sup>. Ils allaient couper ça pour faire le *shino*, ils allaient couper pour mettre les bœufs, or ils savaient pas qu'ils détruisaient l'environnement de Mayotte ! » (E22)

**Encadré 34 : Extrait d'entretiens et d'orientations de gestion sur l'importance de connaître et faire connaître le milieu marin et littoral**

Agir sur cet état de fait en développant la connaissance et la sensibilisation est donc, selon les orientations, les agents et beaucoup d'acteurs, l'un des moyens d'aller vers une meilleure préservation du milieu.

<sup>249</sup> Extrait de l'orientation de gestion « Protéger, mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre »

<sup>250</sup> Mortier, en *shimaoré*

#### 1.4.2.2. Développer voire encadrer les pratiques terrestres

On retrouve en partie ce thème de la connaissance dans sa dimension « sensibilisation », sur le point concernant les pratiques terrestres liées à l'urbanisation, à l'équipement et à l'aménagement du territoire (P6), ainsi qu'aux gestes et usages de la vie quotidienne (P7). Seuls certains « acteurs concernés » y font référence explicitement, insistant sur l'importance d'« informer », de « sensibiliser » « ceux qui jettent les déchets dans les rivières, salissent la mangrove », ou encore « ceux qui brûlent »<sup>251</sup>. Mais de façon plus implicite, au sein des orientations et du discours des agents, cette question de la sensibilisation est également perceptible derrière l'idée récurrente de « faire évoluer » les pratiques et notamment les pratiques quotidiennes (agriculture, déchets...) vers des modalités plus durables.

Les trois sources se rejoignent ainsi pour souligner l'importance de ces problématiques terrestres en termes d'enjeux de gestion de l'environnement marin et littoral et la nécessité de faire changer certaines choses. C'est au niveau des types de pratiques (P6 ou P7) et des moyens adéquats pour opérer un tel changement, que l'on perçoit une différence entre les orientations, les agents et les acteurs concernés. Les premières en effet évoquent tout autant les pratiques de type P6 que celles de type P7, et se limitent à en appeler à des « évolutions », à des « modifications »<sup>252</sup>, quand les seconds et les troisièmes sont beaucoup plus préoccupés par les pratiques de type P6 et n'hésitent pas à parler de « contrôles », voire de « sanctions », pour les contrevenants. Le point délicat étant que dans bien des cas, c'est directement les services de l'État qui sont ainsi dénoncés.

---

<sup>251</sup> C'est-à-dire qui pratiquent l'agriculture sur brûlis, génératrice d'érosion et donc d'apports terrigènes au niveau du lagon.

<sup>252</sup> Exemples de pistes d'action présentées dans le document d'orientation, sur ce thème : « Organiser des opérations de ramassage des déchets sur les plages, dans le lagon, dans les mangroves... », « Soutenir les actions qui contribuent à modifier les pratiques qui génèrent l'érosion » ou encore, dans le volet « connaissance », « Étudier et suivre les impacts des apports telluriques sur la biodiversité ».

« Les enjeux également [...] c'est ces constructions qui se font à Mayotte sans le respect de.. sans contrôles en fait, donc on construit, on creuse la terre et la terre on la jette n'importe où, ben dès qu'il pleut ça va à la mer » (E36)

« Il faut que l'État prenne ses responsabilités par rapport à la mise en place d'un vrai plan d'assainissement [...] Et il faut aussi pointer du doigt la responsabilité des opérateurs du bâtiment ... et de la programmation aussi des travaux pendant la saison des pluies, qui paraît, qui paraissait... illogique » (E3)

« Le lagon est victime de la pollution, due aux détergents, aux boues qui étouffent le corail, mais ça, personne veut y toucher ! Les plus grosses causes, personne veut y toucher ! On veut se rabattre sur le petit pêcheur et là, parce que ça fait plus sérieux, ça fait... c'est plus glorifiant, parce qu'on est pas capable de s'attaquer à l'Équipement, on est pas capable de dire aux mairies « vous nettoyez, on vous donne de l'argent vous faites un truc d'assainissement » (E17)

**Encadré 35 : Extraits d'entretiens, sur la question de l'urbanisation, de l'équipement et de l'assainissement à Mayotte**

La question des pratiques terrestres est donc une question qui apparaît à la fois dans les orientations et dans les discours des agents et des acteurs, mais à un degré d'importance secondaire dans les premières et crucial pour les deux autres. Nous avons pu constater en tout cas que les impacts de ces pratiques sur les ressources ou les écosystèmes marins étaient unanimement reconnus, et que le lien fonctionnel terre-mer avait indéniablement un sens pour tous ceux que nous avons rencontrés, par-delà la diversité des façons de l'exprimer :

« Pourquoi il y a moins de poissons... ? tu vois aujourd'hui où y a la Copemay ? La mer elle venait jusqu'à là. Il paraît. Moi j'ai pas vu, mais il paraît que la mer elle venait jusque là. Donc peut-être on a trop... poussé... on a fait des routes, on a trop poussé la mer, je crois... on l'a poussée tellement que ça... a fait partir les poissons... » (E23)

**Encadré 36 : Extrait d'entretien sur le lien entre activités terrestres et dégradation de la ressource halieutique**

Cela confirme ce que nous avons vu dans le chapitre 4, concernant ces connexions fonctionnelles et matérielles entre la terre et la mer, qui caractérisaient les territorialités traditionnelles et continuent à marquer les territorialités actuelles.

*1.4.2.3. Les règles et les zonages : à surveiller, à développer... ou à esquiver ?*

Concernant cette thématique, nous avons vu qu'elle n'était abordée que par une seule source sur les trois : les « acteurs concernés ». Il apparaît que pour eux, ces règles touchant à certaines espèces ou à certains espaces doivent être principalement objets de « contrôles », de

« *surveillance* », ainsi que de connaissance et, secondairement, de développement. Beaucoup d'acteurs considèrent ainsi comme inutile voire parfaitement incohérente la mise en place d'un nouvel outil alors que les règles existantes ne parviennent déjà pas à être respectées.

« Personne est foutu de faire le moindre contrôle sur la Passe en S, à Saziley ... et ils parlent de faire un parc ! Si déjà on faisait respecter ce qui existe et ben je peux te dire que ça irait un peu mieux hein... » (E30)

« Donc pour l'instant y a des outils de mis en place mais y a pas...y a aucun moyen de faire respecter la réglementation ! » (E9)

**Encadré 37 : Extraits d'entretiens sur l'ineffectivité des règles et zonages existants**

Cependant, il apparaît que quelques acteurs évoquent la nécessité de mettre en place de nouvelles zones protégées temporaires, préservant lors de certaines périodes, les « *espèces emblématiques* » (E9) de la biodiversité mahoraise ou certaines ressources halieutiques.

« Et même l'idée d'un sanctuaire pour les baleines dans le nord, vers les îlots, pourquoi pas ? Ce serait là aussi une histoire de phasage, interdire les activités seulement quelques mois dans l'année, pour que les baleines aient un endroit où elles sont sûres d'être tranquilles... » (E15)

« On peut par exemple interdire des endroits, à des périodes, par exemple de ne pas pêcher, à des périodes. Laisser par exemple cet endroit, par exemple du côté de Tsimkoura, interdire cet endroit un mois, à ne pas pêcher, et le mois d'après, ouverture à la pêche, comme en métropole. Interdire la chasse à un endroit à... ou une période et l'ouverture à une autre... à une certaine période quoi... Donc pour moi ça serait l'idéal de ça quoi... » (E22)

**Encadré 38 : Extraits d'entretiens sur la création de nouveaux zonages**

En termes de connaissances, une large part d'acteurs s'accorde à souligner le besoin d'information autour de ces règles et de ces zonages, trop souvent ignorés des usagers, mal visibles ou n'ayant fait l'objet d'aucune communication lors de leur instauration.

« Le temps qu'il a pris, quelqu'un qui travaille dur, à fabriquer sa pirogue... et du jour au lendemain, quelqu'un vient, lui lit un code que lui n'a rien compris ! L'article je sais pas quoi du code maritime machin, l'article machin « vous n'avez pas ça, vous n'avez pas ça...en conséquence on confisque votre pirogue et vous vous venez avec nous ». Vous imaginez euh... Sincèrement on a l'impression qu'on nous fait... on nous prend pour Tintin au Congo » (E1)

« Si tu veux pour l'instant t'as des réserves, mais personne les surveille, personne les connaît... Tu vas au ponton de Mamoudzou, tu demandes à un gars qui a un bateau ce qu'il a le droit de faire dans telle ou telle réserve, il sera pas au courant, ils en savent rien les plaisanciers... » (E9)

« À la passe en S y a encore une bouée qui est partie et qui a pas été remplacée, donc même nous si on veut contrôler il faut qu'on ait un GPS... alors un pêcheur qui n'a pas de GPS, c'est difficile de lui dire... qu'il est dans la réserve et tout ça quoi... » (E10)

**Encadré 39 : Extraits d'entretiens sur la méconnaissance des règles et des zones de la part des usagers**

Cette thématique est donc un point important pour les acteurs dont l'absence au niveau des orientations de gestion ou dans le discours (celui que nous avons recueilli et l'officiel, qui reflète nécessairement en grande partie le contenu des orientations) résonne comme un manque de clarté et de cohérence en termes d'objectifs, comme nous l'avons vu avec les deux extraits cités un peu plus haut (*cf.* Encadré 32) et comme nous le reverrons dans le chapitre suivant, traitant plus centralement des perceptions de l'outil PNM par les acteurs.

*1.4.2.4. Les pratiques liées aux loisirs nautiques, subaquatiques et balnéaires : développer ou encadrer ?*

Cette dissonance entre « discours PNM » et discours des acteurs au niveau de la place que doit prendre la dimension « régulation » au sein des enjeux de gestion est également perceptible au niveau des pratiques liées aux loisirs nautiques, subaquatiques et balnéaires, mais aussi et surtout à la pêche, comme nous le verrons juste après.

En effet, il est notable que l'idée de régulation de ces activités de loisir n'apparaît qu'en filigrane dans les orientations, largement « enrobée » dans les pistes d'action de développement, comme on peut le voir dans l'extrait suivant :

**Orientation de gestion**

« Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme »

**Exemples d'actions envisagées lors de la concertation**

« -Labelliser un tourisme respectueux du milieu marin à l'aide d'un cahier des charges élaboré en concertation (observation des mammifères marins, des tortues...)

-Contribuer à l'aménagement des sites d'accueil et de pratique des activités nautiques (bouées d'amarrage...)

-Aménager des sentiers sous-marins, dans la mangrove...

-Diversifier l'offre de plongée sous-marine par la valorisation des épaves »

**Encadré 40 : Extrait des orientations de gestion du PNM sur les activités nautiques et touristiques**

Deux constats peuvent être faits : d'abord, la dimension « régulation » n'est présente qu'au travers d'un exemple, dans la notion de « *cahier des charges* », tout le reste ne consistant qu'en propositions d'améliorations. Ensuite, cette dimension « régulation » s'applique bien davantage aux pratiques informelles (P5) qu'aux pratiques professionnelles (P1), pour lesquelles des outils locaux de régulation de l'observation des mammifères marins existent depuis un certain temps déjà<sup>253</sup>. C'est d'ailleurs visible dans la formulation même de l'orientation, qui parle bien d'*organiser* (ce qui peut supposer une forme de régulation, de cadrage) les « activités de loisirs » (P5) et de *professionnaliser* les « acteurs du tourisme » (P1). Évoquer l'idée peu consensuelle d'une forme de régulation est sans doute moins « risqué » en termes de blocages possibles d'un projet lorsque l'on vise des activités informelles, peu fédérées et surtout peu « fédérables », que lorsque l'on s'en prend au cercle restreint et attentif des professionnels.

Ce discours diffère quelque peu de ce que donnent à entendre les acteurs et même certains agents<sup>254</sup>, qui n'hésitent pas à parler de « *réglementations* » voire d'« *interdictions* » à mettre en place, tant pour les activités de loisirs hors structure (baignades, *voulés* sur les

<sup>253</sup> À l'échelle locale, une charte d'approche des mammifères marins a été mise en place en 1999 et signée par l'ensemble des opérateurs nautiques. En outre, l'approche des mammifères marins dans le lagon et les eaux territoriales de Mayotte est réglementée depuis 2004 par l'arrêté préfectoral n°60/DAF du 28/07/04.

<sup>254</sup> Pour rappel, cet extrait d'un discours d'agent de la mission PNM, cité plus haut : « Les enjeux aussi, c'est que y a beaucoup de clubs... y a des gens... y a professionnels, enfin, des opérateurs touristiques et nautiques qui font des activités, mais ceux-là également on sait qu'ils polluent, on sait qu'ils abîment ce qu'il y a dans l'eau, sous l'eau et eux aussi, il faut qu'il y ait.. voilà, beaucoup plus de contrôles... enfin pas beaucoup plus de contrôle, mais.. mais.. voilà, que ces gens-là, ils en prennent compte en tout cas que leur activité dépend de la façon dont eux ils.. ils... se comportent envers euh... ce... enfin, voilà » (E36)

plages, plaisance) que pour les « acteurs du tourisme » tels que les clubs de plongée, dans l'un des exemples suivants.

« [...] Il faut qu'on protège certains sites, certains endroits du lagon parce que l'avenir de Mayotte, on a tous compris, c'est le tourisme. Il faut qu'on ait des endroits propres, protégés par nous-mêmes et encadrés par des textes réglementaires, ce qui permettra d'éviter des problèmes à l'avenir comme à Mtsamboro, où c'est devenu n'importe quoi, où tout le monde va faire des *voulés* et laisse tout sur place... » (E3)

« Et puis y a un autre truc aussi c'est les plaisanciers, c'est pas normal que nous on nous impose une charte et tout le tintouin, tout le monde fait gaffe, et eux, ils font n'importe quoi quand ils approchent les baleines ou les dauphins... y a de plus en plus de bateaux de plaisance, de location maintenant, c'est impossible de laisser dégénérer comme ça, faut limiter, les baleines peuvent plus pisser tranquilles maintenant... » (E30)

« On pourrait par exemple diminuer la fréquentation des clubs de plongée sur certains sites, faire une charte comme ça avait été fait à Port Cros où on avait interdit les zones les plus fragiles aux plongeurs non confirmés, pour éviter les coups de palmes, tout ça... Il existe plein de moyens ! » (E15)

**Encadré 41 : Extraits d'entretiens sur la nécessité d'encadrer les pratiques de loisirs nautiques et balnéaires**

Un constat semblable peut être fait au niveau d'une activité qui apparaît comme plus importante encore que les activités de loisirs en termes d'enjeux : la pêche.

*1.4.2.5. La pêche : conserver, développer ou encadrer ?*

Si l'on résume, pour nos trois sources, les modalités de gestion (d'action) auxquelles est associée la pêche, on peut remarquer que là non plus, les priorités ne sont pas exactement les mêmes entre le « discours PNM » et le discours des acteurs, même si tous deux se rejoignent sur plusieurs points.

Il faut tout d'abord revenir sur les différentes « facettes » de cette activité, que nous avons synthétisées en trois grands types (P2, P3 et P4), qui ne correspondent pas nécessairement à des techniques ou à des outils de pêche différents, mais bien davantage à différentes façons de voir la pêche : en tant que secteur économique, en tant qu'activité possédant une dimension culturelle, en tant qu'activité de subsistance voire de survie. Ces trois dimensions ne sont pas hermétiques les unes aux autres, on peut observer des glissements, selon le contexte et le message à faire passer, mais nous reviendrons plus loin sur ces glissements tout à fait intéressants.

	<b>Orientations</b>	<b>Agents</b>	<b>Acteurs</b>
<b>P2</b> (Pêche en tant que secteur économique)	<b>Développer</b>	<b>Développer</b>	<b>Conserver-Développer</b>
			Encadrer
<b>P4</b> (Pêche vivrière traditionnelle)	<b>Conserver-Connaître-Développer</b>	<b>Conserver-Connaître-Développer</b>	<b>Conserver-Connaître-Développer</b>
	Encadrer		Encadrer
<b>P3</b> (Pêche vivrière subsistance-survie)	-	-	<b>Conserver-Développer</b>
			Encadrer

**Tableau 33 : Hiérarchisation des modalités de gestion concernant la pêche : par les acteurs, par les agents et dans les orientations de gestion**

On observe ainsi qu'en tant que **secteur économique (P2)**, la pêche est considérée par nos trois sources comme devant être prioritairement développée, en tant que pilier de l'économie locale.

« Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte » (Orientations)

« À Mayotte, si on développe pas l'agriculture, si on développe pas la pêche, en tout cas de toute façon y'aura pas des usines Michelin... Alors à un moment donné, si on veut pas rentrer dans un système d'importation à tout va, faut structurer, faut professionnaliser les filières comme la pêche, en faire des vrais métiers d'avenir... » (E18)

**Encadré 42 : Extraits d'entretiens et du document d'orientations, sur la nécessité de professionnaliser la filière pêche**

La notion de *développement* semble être envisagée par l'ensemble des sources comme étant tout autant le fait de rendre la filière pêche plus efficace et plus compétitive que le fait de l'orienter vers des pratiques plus respectueuses du milieu (c'est-à-dire de l'environnement et/ou de la ressource, selon le point de vue à partir duquel on se place).

On constate en outre que les « acteurs concernés » associent également cette pêche P2 à l'idée de *conservation*, qui n'apparaît pas dans le discours des agents ni dans les orientations. L'idée de conserver quelque chose suppose nécessairement de le conserver contre une ou des menaces, qui peuvent être de diverses natures. En l'occurrence, les « menaces » pointées par les acteurs sont de trois ordres :

- Menace d'un excès de réglementations, localement et à l'échelle européenne, qui entraverait le développement économique de Mayotte, dont la pêche constitue un pilier ;
- Menace que représentent les pêches considérées comme concurrentes du point de vue de l'accès aux ressources et comme nuisibles à ces ressources ;
- Menace que représentent d'autres activités que la pêche, considérées comme concurrentes du point de vue de l'accès aux ressources sur certaines zones.

« Nos pêcheurs il faut les préserver. Nos pêcheurs réels qui vont au large, mais qui profitent Mayotte. Mais pas ceux qui viennent pour aller en Europe ou vendre le thon je ne sais plus où, qui en mettent plein leurs poches et que le Mahorais il a rien derrière, on les laisse avec leurs problèmes et puis surtout on leur rajoute des problèmes plutôt qu'autre chose » (E4)

« Les pêcheurs avaient quand même la crainte que... qu'y ait une prédominance des activités touristiques par rapport à l'activité de la pêche quoi, il faut pas que... ils avaient peur, que ça devienne un sanctuaire... et que la place des pêcheurs soit réduite, par rapport... » (E21)

« C'est un peu comme si la pêche était la proie facile au niveau des réglementations, mais... faudrait pas oublier les pollutions extérieures et... dans la pêche ne pas tout regrouper non plus... y a aussi du braconnage et il faut pas faire l'amalgame entre les braconniers et les pêcheurs... » (E19)

**Encadré 43 : Extraits d'entretiens sur les « menaces » qui pèsent sur la pêche « professionnelle »**

Cette façon d'envisager la filière pêche comme « menacée » explique notamment la présence de la dimension *encadrement* qui apparaît dans le discours des acteurs sur cette thématique. Le type de pêche qui doit être ici encadré correspond à la pêche industrielle (thoniers senneurs, classés dans cette catégorie P2), pointée par plusieurs acteurs comme concurrente directe de la pêche palangrière mahoraise et comme menace majeure pour la ressource halieutique.

En tant qu'**activité traditionnelle** (P4), la pêche apparaît prioritairement dans les orientations et dans le discours des agents et des acteurs comme une pratique à développer, à conserver et à connaître. Contrairement à la pêche en tant que secteur économique, pour la pêche envisagée comme activité traditionnelle, la notion de *développement* ne renvoie pas à une idée de rentabilité, mais uniquement de durabilité. Il s'agit bien pour l'ensemble des orientations, des agents et des acteurs qui associent cette modalité de gestion avec ce type de pratique, de la « *faire évoluer en fonction de la préservation du lagon* »<sup>255</sup>.

<sup>255</sup> Extrait des orientations de gestion

Pour ce qui est de sa *conservation*, les « menaces » identifiées par les orientations et les agents diffèrent de celles identifiées par certains acteurs. Pour les premiers (orientations + agents), cette conservation apparaît seulement comme une réponse à la « menace » d'obsolescence (liée à la modernisation de la société) de savoirs et de savoirs faire ancestraux. Pour les seconds (acteurs), à cette première « menace », s'en ajoutent trois autres qui font écho à celles qui concernaient la pêche en tant que filière économique :

- Menace des réglementations locales et plus globales (échelle nationale et européenne), pour lesquelles ces activités ne « *rentre*raient sans doute pas dans les clous »<sup>256</sup>;
- Menace que représentent certains pêcheurs, considérés comme de « mauvais pêcheurs », à l'origine d'une concurrence (déloyale) du point de vue de l'accès aux ressources et comme nuisibles à ces ressources ;
- Menace que représentent d'autres acteurs et d'autres activités que la pêche, considérés comme concurrents du point de vue de l'accès aux ressources sur certaines zones.

Il est intéressant de remarquer que dans ces deux visions des raisons de la conservation, la fonction d'un outil comme le parc est bien différente : solution dans le premier cas (en « *contribuant à la transmission des savoir-faire traditionnels* »<sup>257</sup>), solution possible tout autant que menace (en tant que potentiel supplément de réglementation) dans le second.

« Aujourd'hui, on dit aux pêcheurs d'aller pêcher hors du lagon alors que tout le monde l'abîme : les gens plongent, chassent même, avec la complicité de certaines autorités [...]. On va contraindre les petits pêcheurs qui veulent juste pêcher de quoi survivre. Parce qu'à Mayotte, pour certains, le droit de survivre n'existe même pas... » (E1)

« Moi je dis aussi que peut-être y a trop du monde, les Anjouanais, à la marée basse là, tu vois les sacs de riz de 20kg là ? Je sais pas comment ils... je sais pas, ils ont des dooiiiigts, je sais pas, comment on appelle, ils sont voyants... quand ils sortent de la marée basse, le sac de riz c'est plein de poulpes, je sais pas comment ils trouvent ça. C'est... on dirait qu'ils sont des... (rire)... C'est eux surtout qui abîment notre lagon » (E23)

**Encadré 44 : Extraits d'entretiens sur les « menaces » qui pèsent sur la pêche « traditionnelle »**

---

<sup>256</sup> (E34)

<sup>257</sup> Extrait des exemples d'actions liés à l'orientation de gestion sur les pratiques traditionnelles.

Pour les orientations, l'*encadrement* dont il est question concerne de façon très générale toutes les activités susceptibles d'engendrer un « *piétinement des platiers et des herbiers* »<sup>258</sup>, c'est-à-dire potentiellement la pêche à pied dans son ensemble tout autant que l'ensemble des pratiques balnéaires. Au niveau des acteurs, cette nécessité d'encadrement est formulée là encore de façon plus précise et moins diplomatique, comme on peut le constater dans l'extrait suivant, qui évoque également la fonction potentiellement pédagogique de l'encadrement :

« Y a des gens quand ils vont à la marée basse, eux ils s'en foutent quoi, ils détruisent... ils détruisent... et ça c'est illégal, pour moi c'est illégal... Des gens qui font comme ça il faut les sanctionner quoi... Tu mets tes pics et puis si le poulpe sort, tu l'auras, parce que si tu mets tes pics, le poulpe il va attraper tes pics, donc si tu tires, il va sortir ! Au lieu de casser... ça sert à rien ! ça sert à rien de casser... En gros y a d'autres systèmes, et il faut les appliquer ces systèmes-là. Si y a quelqu'un qui les surveille derrière, ces gens-là comprendront "ouais, y a quelqu'un qui surveille, donc on va faire autrement pour attraper nos poulpes" » (E21)

**Encadré 45 : Extrait d'entretien sur l'intérêt de prendre des mesures d'encadrement pour la pêche à pied**

Notons au passage le processus intéressant qui consiste à passer, lorsque l'on parle de « pêche traditionnelle » et non plus de « pêche-filière économique », d'une menace liée à des *pêches* concurrentes à une menace liée à des *pêcheurs* concurrents. Il donne à voir le caractère de « chambre d'écho socio-politique » que prennent certains enjeux liés à cette question de la gestion de la mer et du littoral, nous y reviendrons plus loin. C'est encore plus visible lorsqu'il est question de la pêche en tant que pratique de subsistance, voire de survie.

Il n'est d'ailleurs en cela pas étonnant que cette dimension de la pêche comme **activité de subsistance et/ou de survie** ne soit pas mentionnée en tant que telle dans les orientations de gestion, ou au sein des discours des agents. Seul le groupe des « acteurs concernés » y fait référence, le plus souvent pour insister sur la nécessité de protéger ces pêcheurs, mais également pour constater le caractère destructeur de certaines de leurs pratiques et la nécessité de les faire changer, voire de les encadrer.

---

<sup>258</sup> Exemple d'action cité dans les orientations

« Voyez, ce sont deux contextes. L'un où on dit « vous pouvez manger, nourrir votre famille, vivre » et l'autre « on doit protéger pour la survie, la durée ». Donc le développement durable. Il faut arriver à concilier ces deux éléments : les familles mahoraises qui vivent très modestement et la protection au niveau de la durée, de la pérennité de nos eaux » (E4)

« Donc t'as les *Mzungus* d'un côté qui disent qu'il faut protéger, les autres qui disent « mais si on protège on aura plus à mang... on pourra plus pêcher, on aura plus à manger »... 'fin... Et puis on rentre aussi ici dans des contextes de survie pour certaines personnes quoi ! En métropole un pêcheur, s'il arrête de pêcher, on peut toujours le financer, ou l'aider à se reconvertir, alors qu'ici, ben le petit pêcheur qui pêche son poisson, ben si il peut plus y aller il a plus rien quoi ! Et puis surtout par rapport aux gens ben qui sont en situation irrégulière, y a aussi tout ce problème de la clandestinité qui joue un rôle important dans le lagon » (E9)

**Encadré 46 : Extraits d'entretiens sur la question de la pêche comme activité de subsistance voire de survie**

C'est un sujet fort délicat, car il ne soulève pas les mêmes enjeux que d'autres pratiques et ne permet pas les mêmes propositions apparemment consensuelles. Comment prôner en effet la sensibilisation face à un argumentaire basé sur une question de survie ? Quant à la réglementation...

« Aujourd'hui s'ils décrétaient l'interdiction de la pêche au poulpe, ils ont 3000 personnes qui.. qui... ben qui cassent tout. » (E17)

**Encadré 47 : Extrait d'entretien sur la question de la pêche comme activité de subsistance voire de survie**

La pêche est donc un sujet complexe et glissant mais central, que les orientations de gestion et les agents de la mission d'étude abordent avec prudence. La question de la réglementation est le point le plus délicat et il est donc à peine effleuré, dans un « exemple d'actions envisagées lors de la concertation », suivant une formule très généraliste englobant aussi bien les activités balnéaires que la pêche à pied... c'est-à-dire comme nous l'avons déjà évoqué, deux types de pratiques non fédérées et difficilement « fédérables », présentant peu de risque de levée de boucliers immédiate. Ou du moins, pas de la part des principaux intéressés.

Cette réticence à aborder la question de la régulation de ces activités va plutôt à l'encontre du discours des acteurs, qui sur ce sujet non plus n'hésitent pas à exprimer un certain « besoin de contrôle », concernant certaines pratiques ou certains pratiquants.

∴

En conclusion de ce point, on peut donc constater qu'entre ce « discours PNM » et le discours des « acteurs concernés », des points de divergence apparaissent, notamment au niveau du degré de complexité des enjeux évoqués, mais également en termes de hiérarchisation de ces enjeux et enfin, au niveau de certaines modalités de gestion, telles que les réglementations et l'encadrement en général.

Parallèlement à cela, il y a néanmoins des convergences, qu'il s'agisse du diagnostic touchant à l'impact des pratiques terrestres ou encore de la nécessité de protéger le milieu marin et littoral, qu'on le considère en termes d'écosystèmes ou de ressources. Ces résonances entre discours PNM et discours des acteurs sont des éléments essentiels sur lesquels s'appuyer pour pouvoir mettre en débat de façon constructive les points de divergence précédemment évoqués.

Cependant, cette possibilité de dialogue ne doit pas être envisagée et analysée uniquement entre les porteurs du projet de PNM et les « acteurs concernés » par ce projet. Il faut en effet l'appréhender au sein de ces « acteurs concernés » eux-mêmes, puisque dans le cadre officiel de cet outil parc, c'est bien avant tout leurs discours qu'il est question de confronter. Il faut donc se pencher à l'échelle de ce groupe d'acteurs, sur les écarts et les proximités que les entretiens réalisés ont permis de révéler.

## 2. Écarts et proximités entre les différents « mondes »

Comme précédemment, nous nous appuyerons en partie pour développer ce point, sur les figures suivantes, qui donnent à voir pour chacun des quatre mondes les tendances dominantes au niveau de la part de chaque modalité d'action associée à chaque thématique.

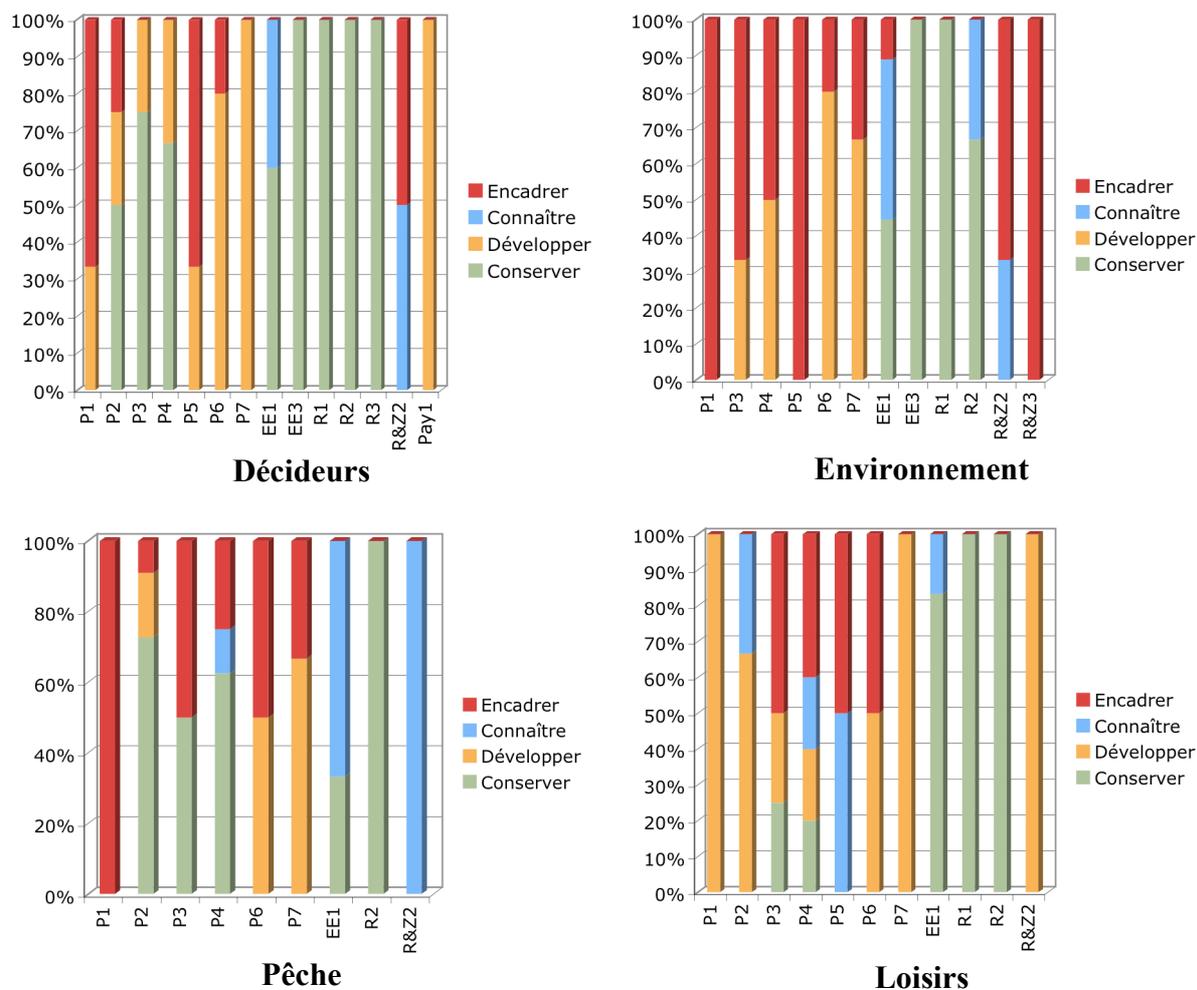


Figure 51 : Part de chaque modalité d'action associée à chaque thématique, pour les quatre « mondes »

Nous verrons dans un premier point que deux enjeux sont identifiés comme des enjeux clés par tous les acteurs : les pratiques terrestres et la pêche (§2.1). Puis dans un second point, nous nous concentrerons plus particulièrement sur le sujet le plus délicat mais sans doute le plus central pour les acteurs : la pêche (§2.2).

## 2.1. Les pratiques terrestres et la pêche : des enjeux unanimement clefs

### 2.1.1. « Ce qui vient de la terre », menace majeure pour le milieu

Comme nous l'avons vu plus haut, la question des pratiques terrestres (P6-P7) est une question clef pour l'ensemble des « acteurs concernés », et si l'on se penche sur chacun des mondes, l'on s'aperçoit que nombre d'acteurs appartenant aux quatre catégories citent cette thématique en tant qu'enjeu prioritaire, pour le présent comme pour l'avenir, dans lequel se projettent l'ensemble des habitants de Mayotte, Mahorais ou non, contrairement à certaines aberrations que l'on peut parfois lire<sup>259</sup>.

Du point de vue de l'état, de la qualité des écosystèmes (EE) ou des ressources (R), les diverses formes de pollutions telluriques (eaux usées, déchets, terre...) sont reconnues comme une source majeure de dégradation. L'analyse faite par certaines pêcheuses au *djarifa*<sup>260</sup>, selon laquelle « *les poissons sont partis, le mariziki*<sup>261</sup> *s'est retiré parce que la société a trop changé maintenant* », va également dans ce sens, même si elle peut paraître peu orthodoxe d'un point de vue scientifique. Car les « changements de la société » que pointent ces actrices rejoignent bien les thèmes que nous avons regroupés sous les noms de « P6 » et « P7 », c'est-à-dire les pratiques liées à l'urbanisation, à l'aménagement du territoire, aux rejets domestiques de plus en plus importants, à l'érosion... Le fait d'avoir « *trop poussé la mer* » par exemple, selon les mots d'une pêcheuse cités un peu plus haut désigne bien la même réalité que d'autres nomment « remblaiement ».

Reconnues comme sources de dégradation majeures pour un milieu qu'il s'agit à l'unanimité de conserver (voir sur les figures précédente, les thématiques EE et R), ces pratiques sont considérées par la plupart des acteurs comme devant être non seulement développées, (améliorées, transformées) mais également encadrées. On note cela dit que cette dimension « encadrement », et notamment encadrement des usages quotidiens, est beaucoup moins présente au niveau des « décideurs », qui lui préfèrent, dans leur discours, des formules plus consensuelles (électorat oblige, pour les acteurs élus de ce groupe) et engageant moins

---

<sup>259</sup> « *La notion de long terme n'a pas de sens à Mayotte... ni celle de prospective. La notion d'attente n'existe pas ni avec elle celle de retard. Il faut prendre son temps, ne pas le bousculer, ne pas anticiper, vivre dans le présent... L'avenir n'a donc pas nécessairement la même signification qu'en métropole* » (IFRECOR, 2012)... et non pas 1812, contrairement à la ressemblance frappante que ce genre d'écrit présente avec certains textes portant sur l'« indolence », confinant souvent à la paresse il faut bien le dire, des « indigènes » de nos belles colonies...

<sup>260</sup> Faisant partie de cet échantillon « acteurs concernés », mais nous avons pu croiser la même analyse au cours de conversations informelles avec d'autres femmes.

<sup>261</sup> Terme désignant la « *part qui échoit à chacun (de nourriture, de biens, de temps de vie)* » (Blanchy S., 1996)

concrètement des moyens manquant assez chroniquement au moment de ces entretiens<sup>262</sup>. Cette frilosité (qui n'est pas le fait de tous les acteurs de ce groupe, mais de la grande majorité) peut également peut-être s'expliquer par le fait que ces acteurs « décideurs » sont moins directement « en prise » avec ce milieu, que les acteurs qui en vivent (pêcheurs, opérateurs touristiques) ou qui l'étudient et militent pour le protéger (environnementalistes). Ceux-là sont en effet fort bien placés pour constater au quotidien les dégâts liés aux activités terrestres et penchent sans doute plus facilement pour des solutions un peu plus « radicales » que celles, généralistes et consensuelles, prônées par les « décideurs » ou, comme on l'a vu, par les orientations de gestion du PNM.

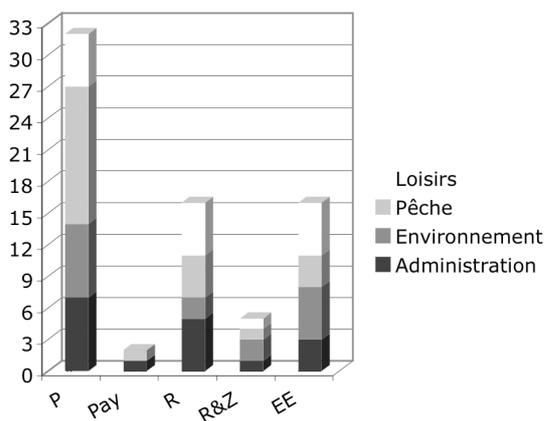
On peut également noter qu'à l'échelle des quatre « mondes », il y a une forte demande de connaissance des écosystèmes et des ressources, tant d'un point de vue scientifique que d'un point de vue sensibilisation (cf. Encadré 46, Encadré 47 et point 1.4.2.1.).

### *2.1.2. La pêche, un enjeu important pour tout le monde, pour tous les « mondes »*

Les pratiques dans leur ensemble sont, on l'a vu, une thématique clef à l'échelle de tous les « acteurs concernés » et de chaque « monde » en particulier, comme le suggère la figure suivante (Figure 52). Cette importance des enjeux renvoyant en partie à des problématiques socio-économiques est également perceptible au travers de l'appréhension du milieu en tant que « ressources », qui est principalement le fait des acteurs vivant de ce milieu (pêcheurs, opérateurs touristiques), mais également des « décideurs », comme on peut le voir sur le graphique.

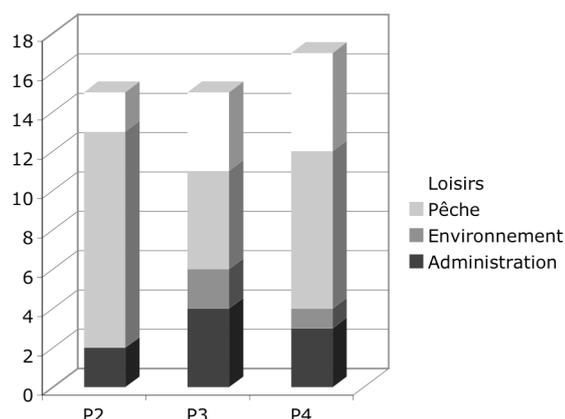
---

<sup>262</sup> Avec un déficit record de 92,4 millions d'euros, le Conseil général de Mayotte a été mis sous tutelle par la Chambre territoriale des comptes en novembre 2009.



**Figure 52 : Nombre d'acteurs, répartis par « mondes », ayant identifié chaque type de thématique en tant qu'enjeu principal**

P : pratiques ; Pay : paysages ; R : ressources ; R&Z : Règles et zonages ; EE : éléments écosystémiques



**Figure 53 : Nombre d'occurrences des thématiques P2, P3 et P4, réparti par « mondes »**

P2 : pratiques économiques liées à la pêche ; P3 : pratiques de pêche vivrières, de subsistance/survie ; P4 : pratiques de pêche vivrières traditionnelles

Parmi ces pratiques, l'une d'elles est dominante : la pêche. Une telle prépondérance des pratiques liées à la pêche est en partie liée au poids de ces acteurs dans notre échantillon (39%) mais pas seulement, comme on peut le constater dans la Figure 53. On y voit en effet que les acteurs de chacun des quatre mondes citent les trois types (ou au moins deux d'entre eux) de pratiques liées à la pêche et tout particulièrement les pratiques les plus informelles (P3 et P4) en tant qu'enjeux de gestion de la mer et du littoral prioritaires à Mayotte.

Mais la pêche, on l'a évoqué plus haut, renvoie à une diversité de réalités que chaque monde et parfois même, selon le sujet, chaque acteur aborde différemment, ce qui induit certains écarts quant aux préconisations en termes d'actions, de solutions...

## 2.2. La pêche... les pêches : un sujet central et complexe

### 2.2.1. Conserver, développer, connaître ou encadrer la pêche : qui veut quoi et de quelle pêche parle-t-on ?

Concernant la pêche envisagée en tant qu'**activité ayant un poids dans l'économie mahoraise (P2)**, l'on peut tout d'abord noter que si le « développement » est l'une des modalités de gestion clef pour l'ensemble des acteurs, la notion de développement n'est pas définie de la même manière par tous. On peut en effet, constater que pour les pêcheurs, elle signifie principalement voire exclusivement « rendre une activité plus rentable, plus compétitive », et plus conforme aux normes européennes, alors que pour les autres acteurs et

notamment les environnementalistes et certains décideurs, elle signifie tout autant « rendre une activité plus durable d'un point de vue environnemental ».

« Il y a beaucoup de choses à faire avant de protéger... comme relancer une association de pêcheurs comme celle-là par exemple... 2011 va arriver, avec les normes CE et on ne sera pas prêt... On combat pour ne pas être hors du processus... [de 2011]. Il faut d'abord se préoccuper de mettre l'activité aux normes, après on protège... » (E20)

**Encadré 48 : Extrait d'entretien sur le développement de la pêche à Mayotte**

Pour ce qui est de la dimension « *conserver* » qui a également été associée à cette activité, on voit sur la Figure 51, que ce sont les pêcheurs, les opérateurs nautiques et touristiques ainsi que les décideurs qui font cette association, et non pas les environnementalistes, qui n'associent que l'idée de « développement » et d'« encadrement » à cette activité. On peut expliquer cette situation par le fait que seules les trois premières catégories d'acteurs considèrent cette activité dans une certaine mesure « menacée », par les éléments cités plus haut<sup>263</sup>. Au niveau des opérateurs touristiques, il s'agit également d'une certaine « solidarité » entre « *professionnels de la mer* » qui trouve à s'exprimer ici.

Concernant la question de l'*encadrement* de cette pêche, elle n'est mentionnée que par les groupes « Pêche » et « Décideurs », et vise principalement les thoniers senneurs, comme on l'a vu précédemment, et non pas les pêcheurs locaux.

« Le préalable, de toute façon, donc la condition *sine qua non*, donc à l'adhésion des pêcheurs, c'était que y ait pas de réglementation supplémentaire. Déjà. Que l'existant soit revu, à la rigueur, mais pas dans le sens de la répression, mais plutôt... » (E 21)

**Encadré 49 : Extrait d'entretien sur la nécessité de ne pas imposer davantage de réglementation aux pêcheurs professionnels locaux**

À noter tout de même la présence, dans cet extrait du discours d'un fonctionnaire de l'État, de règles ne s'appliquant pas seulement aux thoniers, mais aux pêcheurs en général (cf. Encadré 50):

---

<sup>263</sup> (1) Menace d'un excès de réglementations, localement et à l'échelle européenne, qui entraverait le développement économique de Mayotte, dont la pêche constitue un pilier ; (2) menace que représentent les pêches considérées comme concurrentes du point de vue de l'accès aux ressources et comme nuisibles à ces ressources ; (3) menace que représentent d'autres activités que la pêche, considérées comme concurrentes du point de vue de l'accès aux ressources sur certaines zones.

« Ben après oui moi je pense que faut... faut pas... enfin... les solutions on les a pas encore trouvées mais y a plein.. il faut, il faut refuser aucune piste quoi. Les... bon y a la jachère, y a aussi des zones euh... enfin des sanct.. enfin des zones sanctuarisées pour les... les pêcheurs aiment pas ça mais on peut très bien faire des zones sur lesquelles il est interdit... on va faire des... des réserves quelque part, notamment par rapport aux cétacés on pourrait très bien considérer que telle zone c'est une réserve sur laquelle il est interdit d'approcher les cétacés [...].Mais bon y a des gens qui sont un peu jusqu'aboutistes et qui, pour des intérêts financiers, à la limite le gars il dit « moi pourvu qu'on me laisse 10 ou 15 ans pour ça, moi dans 10 ans je serai plus à Mayotte, si y a plus de baleines je m'en fiche ». Il peut y avoir comme ça des gens qui ont une attitude suicidaire. Quand on voit ce qui s'est passé pour la morue à Terre-Neuve, enfin dans ce secteur-là, maintenant on pêche plus la morue. On a... on a saigné à blanc la... la ressource quoi. Donc à un moment donné... voilà quoi... » (E8)

**Encadré 50 : Extrait d'entretien sur la potentielle nécessité de réglementer la pêche afin de préserver la ressource**

Il est tout à fait intéressant de remarquer que si cet acteur « se risque » à évoquer un instant l'idée de zonages (il emploie même le terme « *sanctuaire* ») s'appliquant aux pêcheurs, il dévie aussitôt sur une autre activité (observation des mammifères marins) pour la développer. Et lorsqu'il revient sur la pêche, il situe prudemment son discours à quelques 12000 kilomètres de Mayotte et du légendaire sens de la nuance qui caractérise certains pêcheurs locaux...(cf. Encadré 51).

« Moi je pense que les pêcheurs ils vont pas abandonner leur seul revenu pour faire plaisir à 3 connards de Paris ! Je connais pas un pays au monde où ça se passe ça ! Donc ils [*le PNM, l'ANAMP*] vont apprendre à leur dépens... ou alors ils feront des mesures démagogiques pour pas se faire couper les couilles...ils trouveront des trucs, des pirouettes, du cinéma, des petites pancartes, des gardes machins enfin de la connerie quoi! Moi à mon avis cette histoire se terminera mal... » (E17)

**Encadré 51 : Extrait d'entretien sur la réticence des pêcheurs à s' « auto-réglementer »**

Cette prudence fait écho à celle des agents de la mission d'étude, évitant dans la mesure du possible d'aborder la pêche comme activité potentiellement impactante pour le milieu, préférant axer leur discours sur les activités terrestres, unanimement reconnues comme source de dégradation majeure.

Au niveau de la pêche vivrière envisagée comme **activité traditionnelle (P4)**, on peut constater que si les acteurs des groupes « Environnement », « Décideurs » et « Loisirs »

l'associent tous à l'idée de « *développement* », c'est-à-dire d' « *évolution vers des pratiques plus durables* », ce n'est pas le cas du groupe « Pêche », qui ne mentionne pas cette dimension mais s'axe plutôt sur les dimensions « conserver », « connaître » et « encadrer ».

La nécessité de conserver, de protéger ces pratiques traditionnelles est quant à elle mentionnée par les quatre « mondes », mais l'on verra un peu plus loin (§2.2.2.) que la question de savoir contre quels types de « menaces » il s'agit exactement de les protéger introduit des différences, y compris au sein de certains groupes.

Cependant, s'il y a dans les grandes lignes un certain consensus au niveau de cette dimension conservatrice, qui passe notamment par le fait de transmettre certains savoirs et savoir faire aux jeunes générations (dimension « connaître »), il n'en va pas de même pour ce qui est de la dimension « *encadrer* ». On peut en effet constater au fil des entretiens que cette question, qui concerne l'ensemble des pratiques vivrières (P4 et P3) partage les acteurs, sans qu'il soit vraiment possible d'identifier une position qui serait propre à tel ou tel monde, puisqu'un seul et même individu peut tenir sur la question des propos tout à fait contradictoires (cf. Encadré 52). Une telle confusion est principalement liée au fait qu'il n'y a pas, chez l'ensemble des acteurs, de position claire quant à l'impact potentiel ou avéré de ces pratiques.

« Ici la pêche à pied c'est dramatique parce que ça détruit vachement la barrière et les herbiers, enfin... le platier et les récifs coralliens, les herbiers » (E9)

« Tous les récifs frangeants sont à moitié claqués, c'est quand même pas la faute aux pêcheurs ! » (E17)

« Ce qui menace le plus le lagon ? Les pêcheurs au filet... » (E10)

« Certaines personnes pensent que, parce qu'ils ont vu des filets pris dans les coraux, donc forcément, la destruction des coraux est liée à la p.. aux pêcheurs. Alors que derrière y a pas eu... alors que si... enfin, n'importe qui, je veux dire, si on lui montrait des analyses qui ont été fondées sur des faits concrets, ben... » (E19)

**Encadré 52 : Extraits d'entretiens sur la question de l'impact des pêches vivrières**

Le dernier extrait (E19) est une bonne illustration de ce manque de « *faits concrets* », de connaissance sur ces impacts, grâce auxquels justement, la démonstration amorcée sur la pêche au filet aurait peut-être pu aboutir à la formulation d'une position claire.

En l'absence de telles données objectives, ce sont donc les impressions, les intuitions et les jugements de valeur qui dominent un débat régulièrement ponctué par l'argument « survie », qui déplace la question et coupe court au problème de l'impact (cf. Encadré 53).

« Pourquoi pénaliser une population qui vit traditionnellement de la pêche ? On va contraindre les petits pêcheurs qui veulent juste pêcher de quoi survivre. Parce qu'à Mayotte, pour certains, le droit de survivre n'existe même pas. La brigade nature, les contrôles... c'est toute une tradition qui est attaquée. Alors qu'en métropole, y a les ayatollah de la culture, à Mayotte, on est en train de faire disparaître les petits pêcheurs qui faisaient la joie de tout le monde quand ils ramenaient le poisson...[...] Quand je vois les gens qui viennent me voir souvent à la maison en pleurs en disant « je me suis fait attrapé par la gendarmerie, ils ont cassé ma pirogue ». Vous vous imaginez la détresse ? » (E1)

**Encadré 53 : Extrait d'entretien sur la question des pêches vivrières**

Sans insister davantage sur la part d'électoratisme pouvant peser sur certains discours et en gardant pour un chapitre ultérieur l'analyse de certains clichés folkloristes et communautaristes qui jalonnent des extraits comme celui-ci, intéressons-nous maintenant de plus près aux différentes visions de la pêche qui coexistent chez les pêcheurs eux-mêmes et chez un autre groupe : les « décideurs ».

### *2.2.2. Des pêcheurs, des élus et des territoires d'enjeux*

Ce qui introduit des distinctions inter- et intragroupes, c'est donc principalement la question de savoir ce qu'il convient d'appliquer comme mode de gestion aux pratiques vivrières (P3-P4), qui dépend de la représentation que l'on se fait de ces pratiques (leur impact sur le milieu, ce qui les « menace »...). Mais l'importance de l'enjeu que représente la filière économique pêche (P2) est également un facteur de différenciation. L'analyse des groupes « Pêche » et « Décideurs » est particulièrement intéressante sur ces sujets. Parmi les acteurs de ce groupe du monde des « décideurs », nous nous intéresserons particulièrement aux élus, dont le discours a régulièrement rejoint celui des pêcheurs, ou de certains pêcheurs tout au moins, tout au long du processus de mise en place du parc, pour des raisons électorales assez évidentes, mais peut-être aussi comme une manifestation de ce rapport si complexe et ambigu qui existe à Mayotte entre services de l'État et services du Conseil Général.

La comparaison des discours de pêcheurs dits professionnels et de pêcheurs vivriers montre un écart notable entre les deux au niveau de l'importance de la pêche en tant que pilier de l'économie locale. Alors qu'elle est un sujet d'importance majeure pour les seconds, elle

est tout à fait secondaire voire parfaitement inexistante dans le discours des premiers. Ce qui en soit n'est pas totalement surprenant mais qui est tout de même intéressant, notamment au niveau des différents territoires d'enjeux que cela dessine, comme nous le verrons plus loin.

Concernant la question des modalités de gestion des pratiques de pêche vivrières (P3-P4), les distinctions s'opèrent donc au niveau de la représentation que les différents acteurs se font d'une part, on l'a vu, de l'impact environnemental de ces pêches et d'autre part des « menaces » qui pèsent sur ces pratiques et donc des moyens de les « contrer ». Nous avons vu plus haut que parallèlement aux pollutions d'origine terrestres (P6-P7), unanimement dénoncées, quatre types de « dangers » pesant sur ces pratiques vivrières étaient évoqués par les acteurs :

- Menace des réglementations locales et plus globales (échelle nationale et européenne), pour lesquelles ces activités ne « *rentreraient sans doute pas dans les clous* »<sup>264</sup> ;

- Menace que représentent certains pêcheurs, considérés comme de « mauvais pêcheurs », à l'origine d'une concurrence (déloyale) du point de vue de l'accès aux ressources et comme nuisibles à ces ressources ;

- Menace que représentent d'autres acteurs et d'autres activités que la pêche, considérés comme concurrents du point de vue de l'accès aux ressources sur certaines zones ;

- Menace d'une modernisation rendant obsolètes les pratiques et usages traditionnels.

La première est évoquée par tous les pêcheurs et par une partie des « décideurs » : les élus. Elle concerne les réglementations existantes et/ou potentielles et deux sortes de discours émergent à leur propos. Le premier consiste à poser les réglementations existantes et potentielles comme globalement excessives, illégitimes voire injustes vis-à-vis des pêches vivrières<sup>265</sup>. Le second au contraire ne critique pas en bloc toutes les réglementations et ne rejette pas *a priori* toute éventualité de réglementation, allant même jusqu'à en demander de supplémentaires. La question étant de savoir, comme nous allons le voir, à qui, au niveau de ces pratiques vivrières, elles sont censées s'appliquer... Chacun de ces discours ne correspond pas à un profil type de pêcheur ou d'élu. Et l'on constate là encore que de nombreux glissements entre l'un et l'autre de ces discours sur la pêche sont opérés parfois par le même

---

<sup>264</sup> (E34)

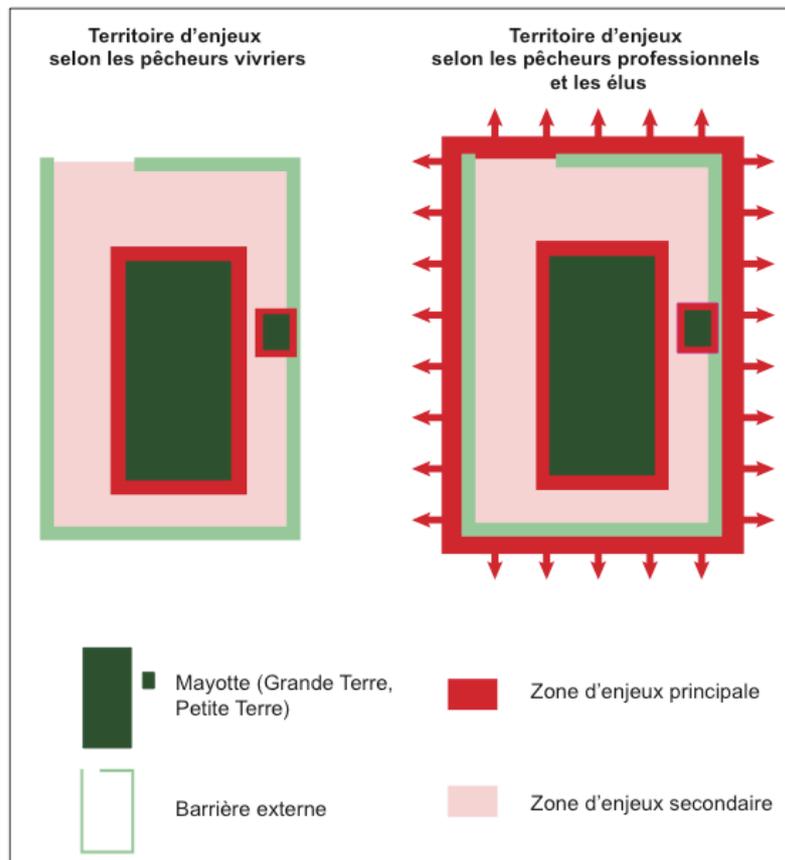
<sup>265</sup> Rappelons-nous ici du point de vue de nombreuses pêcheuses sur l'interdiction de l'*uruva*, source selon elles d'une diminution de la ressource halieutique.

interlocuteur. On peut cependant constater de façon très globale que les pêcheurs dits professionnels et les élus ont tendance à se situer du côté du discours très critique et que les pêcheurs vivriers seraient plutôt sur l'autre versant. En effet, ces derniers, malgré la crainte récurrente qu'on leur « *interdise tout* », ont tendance à poser davantage comme menace principale les pratiques de pêcheurs vivriers qu'ils considèrent comme des « mauvais pêcheurs » et donc à demander davantage de règles permettant d'encadrer ces « Autres ». Il s'agit donc de deux visions de la conservation de ces pratiques qui s'opposent ici : l'une posant que ces pratiques traditionnelles doivent être conservées *contre* ces réglementations et l'autre au contraire posant que ces pratiques peuvent être pérennisées *grâce* à ces réglementations.

La seconde menace est donc constituée par les « mauvais pêcheurs ». Cette catégorie de menace pesant sur les pêches vivrières est un argument utilisé par l'ensemble des pêcheurs et des élus. Mais l'on constate que l'identité de ces « mauvais pêcheurs » tend à distinguer plus nettement encore que précédemment, les pêcheurs professionnels et les élus d'un côté et les pêcheurs vivriers de l'autre. Ainsi, pour les premiers, les « mauvais pêcheurs » dont il peut être question sont principalement les thoniers senneurs<sup>266</sup> alors que pour les seconds, ce seront bien davantage « *les Anjouanais* », « *ceux qui cassent* », « *les gens qui s'en foutent et qui prennent n'importe quoi* », c'est-à-dire des acteurs qu'ils voient au quotidien, sur leur lieu de pêche, et qu'ils accusent (à tort ou à raison), de nuire à leur propre pratique. Cette différence confirme une distinction qui commençait déjà à se dessiner dans les points précédents, entre les divers « territoires d'enjeux » que l'on peut attribuer aux « acteurs concernés » par le projet de PNM. En effet, si l'on s'appuie sur ce que nous venons de voir à propos des « mauvais pêcheurs » ainsi que sur ce qui précédait – notamment au niveau de l'importance unanimement reconnue des enjeux liés aux activités terrestres –, il est possible de schématiser ces territoires d'enjeux de la façon suivante :

---

<sup>266</sup> Notons que les élus et les pêcheurs professionnels réussissent à désigner les thoniers senneurs comme menace pour la pêche vivrière en amalgamant dans leur argumentaire tous les types de pêches, réunies dans une même catégorie à la fois « locale » et « artisanale », menacée par la pêche industrielle.



Conception L. L. Beretti-P. Brunello / Réalisation : P. Brunello - Cellule Géomatique

**Figure 54 : Schématisation et comparaison des territoires d'enjeux vus par pêcheurs vivriers, et vus par les pêcheurs professionnels et les élus**

Le schéma associé aux pêcheurs vivriers pourrait tout à fait s'appliquer à la totalité des autres acteurs interviewés, pour lesquels les enjeux clefs, qu'ils concernent les sources de dégradation du milieu, les potentialités de développement économique ou encore les pratiques traditionnelles à préserver, se situent prioritairement au niveau de l'interface terre-mer et à l'intérieur du lagon. Pour les pêcheurs professionnels, la zone de développement économique cruciale se situe en dehors du lagon, ce qui explique que les thoniers constituent une menace majeure pour eux, même si tous reconnaissent aussi l'importance clef des enjeux terrestres.

La troisième « menace » est constituée par d'autres activités que la pêche, d'autres acteurs, non pêcheurs, qui concurrenceraient la pêche vivrière (cf. Encadré 54).

« Moi l'équation que je voudrais que... ces ayatollah de la réglementation etc... etc... disent : « comment faire pour faire cohabiter nos traditions et leur législation ? » C'est à dire que cet aquarium que vous, excusez-moi, les *Mzungus* vous aimez bien le dimanche quand vous n'avez rien à faire, alors que nous le dimanche, c'est là où on travaille le plus, on va au champ, on va à la pirogue, on va prendre notre pirogue et puis... Vous voulez aller vous baigner et puis en revenant le soir, vous vous racontez, autour de l'apéro, qu'on prend jamais...vous dites « tiens, lorsque je... avec le masque et le tuba j'ai vu un poisson jaune, un poisson rouge, un poisson machin »... Pour nous les poissons n'ont pas de couleurs ! Vous vous arrivez à distinguer les couleurs... Le poisson c'est un poisson, point. On le mange. Et le parc marin c'est un aquarium pour certains privilégiés qui peuvent s'acheter des palmes car ils ont des primes de salaires, l'indexation... Eux ils peuvent acheter du poisson cher à la Copemay, acheter des vedettes pour aller loin des réserves...)... Mais le Mahorais, il est où son intérêt dans tout ça ??» (E1)

**Encadré 54 : Extrait d'entretien sur la pêche vivrière, menacée par une préférence qui serait donnée aux activités de loisir**

Il est intéressant de constater que cette menace n'a jamais été citée par les pêcheurs vivriers que nous avons rencontrés, mais uniquement par certains élus et, dans une mesure moindre, par certains pêcheurs non vivriers. Ce sont classiquement les activités de loisirs qui sont visées ici, dans une logique basique d'opposition entre « *ceux qui bossent* » et « *ceux qui s'amuse*nt », à peu près systématiquement sous-tendue par une opposition entre « Mahorais » et « *Mzungus* », qui fait émerger à nouveau le caractère de « caisse de résonance sociale » de ces enjeux liés à la gestion de la mer et du littoral.

Enfin, la quatrième « menace » est celle de l'obsolescence de ces pratiques vivrières, liée à l'évolution des modes de vie et de consommation provoquant notamment un désintéressement des jeunes générations pour ces activités. Elle n'est pas apparue spontanément dans la totalité des discours de pêcheurs vivriers, mais lorsque cela n'était pas le cas, nous posions la question et nous avons pu observer deux types de réactions. La première consistait à considérer cette « obsolescence programmée » comme une fatalité contre laquelle on ne peut rien faire (cf. Encadré 55).

« Les enfants ils ont plus le temps de pêcher aujourd'hui, y a l'école, le travail... y a plus que nous... la tradition elle est perdue déjà... » (E26)

« Ben les acteurs majeurs je pense que bon... bon y a la petite pêche traditionnelle, mais bon je pense pas que ce soit... ça de toutes façons ça va disparaître à terme, c'est... c'était lié à un mode de vie... » (E8)

**Encadré 55 : Extraits d'entretiens sur l'« obsolescence programmée » des pratiques de pêche traditionnelles**

En effet, plusieurs pêcheuses qui se désolaient que « *la tradition se perde* » et à qui nous demandions si elles essayaient de la transmettre malgré tout à leurs propres enfants, nous répondaient que non, car cela ne servait à rien. Notons que le second extrait cité ci-dessus est issu d'un entretien réalisé avec un acteur du monde des « décideurs », qui rejoint tout à fait là-dessus la vision de ces pêcheuses. L'autre vision au contraire, considérait qu'il était tout à fait possible de « *redonner vie* » à ces pratiques, par divers moyens de redécouverte et de transmission (cf. Encadré 56).

« On peut faire des journées comme nous on l'avait fait une fois à Mangajou, des journée sorties « *kaleni* », des trucs comme ça quoi... En 2007 on avait organisé une sortie « festin au *kaleni* », on était une vingtaine.. Des sorties comme ça ça permet aux jeunes de s'intéresser à la pêche... » (E21)

**Encadré 56 : Extrait d'entretien sur les moyens de lutter contre la disparition des pratiques traditionnelles**

On peut noter enfin que cette question de l'obsolescence de ces pratiques n'a pas été abordée dans ces termes au cours des entretiens réalisés avec les pêcheurs non vivriers, qui souvent axaient davantage leur discours sur les pêches vivrières sur le volet « survie » que sur le volet culturel.

∴

On retrouve donc, à l'échelle d'une mise en perspective « inter-mondes », le caractère central et complexe que le sujet de la pêche constitue à Mayotte, dans le cadre de cette réflexion sur les enjeux liés au littoral et à la mer. C'est un sujet autour duquel les acteurs se divisent et se rejoignent par-delà les frontières – fort perméables au demeurant – des « mondes » auxquels ils appartiennent. Nous avons pu voir notamment que même au sein du « monde de la pêche » justement, une divergence était notable entre les pêcheurs professionnels et les pêcheurs vivriers, qui ne se retrouvent pas entièrement sur la vision de la pêche et de son inscription dans une stratégie de gestion à long terme. C'est plus précisément les pratiques de pêche non professionnelles qui cristallisent le plus de points de vue différents, voire contradictoires. Il semblerait en effet qu'elles fassent résonner plus fort que les autres des enjeux sociétaux dépassant largement la question de la gestion de l'espace marin et littoral, que l'on retrouve au sein d'une autre source de discours intéressante : la presse.

### **3. Mer et littoral dans la presse écrite**

Se pencher sur la source de données que constituent les médias est un complément intéressant à l'analyse que nous venons de mener, afin de mettre en perspective cette question des enjeux liés à la mer et au littoral vus par les acteurs et la mission d'étude PNM.

Comme nous l'avons présenté dans un chapitre précédent, nous avons choisi de traiter uniquement les couvertures d'un hebdomadaire bien connu à Mayotte : Mayotte Hebdo. Cibler la « vitrine » de chaque numéro nous semblait en effet une méthode intéressante pour identifier les sujets clefs, d'un point de vue éditorial.

#### **3.1. Importance des sujets touchant à la mer et au littoral entre décembre 2006 et juin 2010**

##### *3.1.1. Une analyse centrée sur la mise en place du PNM*

Le choix de cette période a été déterminé d'une part par deux dates clefs ayant marqué le processus de mise en place du parc naturel marin à Mayotte et d'autre part, de façon plus pragmatique, par les données dont nous disposons. Les deux dates clefs que nous avons retenues sont celle de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007 instaurant officiellement une mission d'étude pour la création d'un PNM à Mayotte et celle du décret portant création du PNM le 18 janvier 2010. Il nous a semblé intéressant d'élargir le spectre de notre analyse en amont et en aval de cette période de mise en place du PNM, afin de voir si un « avant » et un « après » pouvaient éventuellement être observés au niveau de la nature des thèmes traités en couverture de l'hebdomadaire que nous avons étudié. Pour la période précédant l'institution de la mission d'étude, nous disposons de l'ensemble des numéros de l'année précédente, à partir de décembre 2006. Pour celle qui suit le décret de création, nous n'avons pu analyser que cinq mois, jusqu'à juin 2010. Ce qui fait donc en tout 162 numéros analysés, couvrant une période de trois ans et sept mois, allant du 1er décembre 2006 (n°311) au 18 juin 2010 (n°480)<sup>267</sup>.

##### *3.1.2. La mer et le littoral, des sujets médiatiques relativement importants*

Si l'on se place à l'échelle des trois années et sept mois, on peut constater que près de 40% des numéros (39,5%) font référence à un sujet touchant à la mer et/ou au littoral en couverture. Ce chiffre englobe à la fois les titres secondaires et les Unes. Au niveau de ces

---

<sup>267</sup> Pour rappel, sept numéros manquaient dans notre corpus, ce qui explique que le total soit de 162 et non 169 numéros, entre les numéros 311 et 480.

dernières, on peut noter que 11% de la totalité des Unes couvrant notre période concerne un thème lié au littoral et/ou à la mer. Ce qui n'est pas négligeable, lorsque l'on sait que cette période a compté nombre d'évènements clefs<sup>268</sup> n'ayant pas nécessairement de rapport direct avec ces sujets.

Comme nous l'avons présenté dans le chapitre 3, il nous a semblé pertinent de diviser cette durée globale de trois ans et sept mois en quatre périodes : l'« avant » mission d'étude (décembre 2006 – novembre 2007), les débuts de la mission, avant le premier comité de pilotage (décembre 2007 – novembre 2008), le « cœur » de la mission, entre le premier comité de pilotage et le décret de création (décembre 2008 – janvier 2010) et enfin l'« après » mission d'étude (janvier 2010 – juin 2010). Si l'on se place donc à l'échelle de chacune de nos quatre périodes, voici ce que cela donne :

	<b>Pourcentage de numéros dont la couverture comprend un sujet en lien avec la mer et/ou le littoral</b>
<b>Décembre 2006-Novembre 2007</b> (N° 311 – N°358)	36,4%
<b>Décembre 2007-Novembre 2008</b> (N°359 – N°406)	49%
<b>Décembre 2008-Janvier 2010</b> (N°407 – N°459)	36,5%
<b>Janvier 2010-Juin 2010</b> (N°460 – N° 480)	31,6%

**Tableau 34 : Pourcentage de numéros dont la couverture comprend un sujet en lien avec la mer et/ou le littoral**

La période au cours de laquelle les sujets touchant à la mer et au littoral ont été les plus présents en couverture de cet hebdomadaire a été celle de l'année qui a suivi la mise en place de la mission d'étude, entre décembre 2007 et novembre 2008, avec près de la moitié des numéros faisant mention de tels sujets. Cependant, si l'on regarde en termes de Unes, c'est l'année suivante qui compte le plus de Unes en lien avec la mer et/ou le littoral :

<sup>268</sup> Élections, référendum sur la départementalisation, affaire Mohamed Bacar et troubles qui en ont découlé à Mayotte, mise sous tutelle du Conseil Général...

	Pourcentage de numéros dont la tribune est un sujet en lien avec la mer et/ou le littoral
<b>Décembre 2006-Novembre 2007</b> (N° 311 – N°358)	11,4%
<b>Décembre 2007-Novembre 2008</b> (N°359 – N°406)	10,63%
<b>Décembre 2008-Janvier 2010</b> (N°407 – N°459)	13,46%
<b>Janvier 2010-Juin 2010</b> (N°460 – N° 480)	5,26%

**Tableau 35 : Pourcentage de numéros dont la tribune est un sujet en lien avec la mer et/ou le littoral**

On peut constater par contre qu’au niveau des tribunes comme des titres moins importants, la période qui a suivi la création du PNM (entre janvier et juin 2010) est celle au cours de laquelle les sujets liés au littoral ou à la mer sont les moins mis en avant médiatiquement.

Pour pouvoir tirer des conclusions de ces chiffres et de l’éventuelle influence du processus de mise en place du PNM sur la visibilité de sujet touchant à la mer et au littoral, il faut approfondir l’analyse et se pencher sur les types de thématiques auxquelles correspondaient ces références à la mer et/ou au littoral.

### **3.2. La mer et le littoral à Mayotte : points de vue**

#### *3.2.1. Vision d’ensemble*

L’analyse de ces 162 couvertures de Mayotte Hebdo a fait émerger quatre grands types de regards portés sur la mer et / ou le littoral, que l’on peut considérer comme quatre grands thèmes. La mer et le littoral peuvent donc être abordés d’un point de vue plutôt **environnemental**, se déclinant en trois sous-thèmes, la *gestion de l’environnement*, la *biodiversité* et la *sensibilisation*.

Ces milieux peuvent ensuite être envisagés selon un angle plus **économique**, renvoyant à divers secteurs d’activités tels que le *tourisme*, la *pêche*, l’*aquaculture* et le *transport maritime*.

Un troisième point de vue croisé en couverture de Mayotte Hebdo est un point de vue plus **politique**, touchant aux questions d’*immigration clandestine* par voie maritime<sup>269</sup> ainsi qu’à la question du *foncier en zone littorale*.

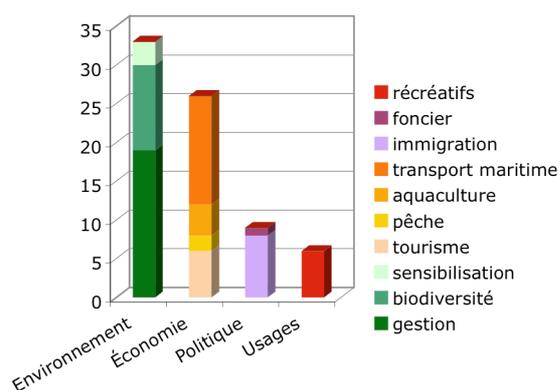
Enfin, un dernier thème que nous avons vu apparaître en couverture est celui des **usages** liés à ces milieux, exclusivement des *usages récréatifs*.

<sup>269</sup> À bord des *kwassas-kwassas* (cf. chap. 2)

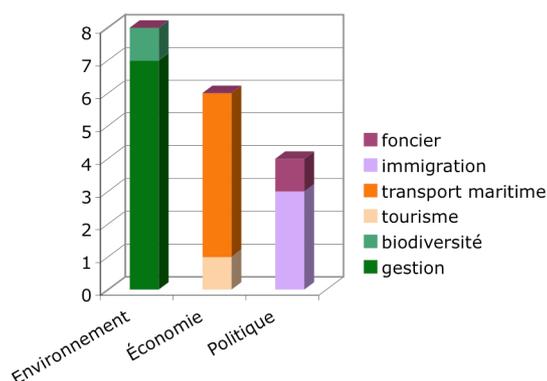


Figure 55 : Exemple de tribunes consacrées à divers thèmes en lien avec la mer et le littoral

Sur l'ensemble des 162 numéros analysés, on peut constater avec la Figure 56, que 20,4% des numéros abordent en couverture le sujet de la mer et/ou du littoral d'un point de vue environnemental, avec une assez large prépondérance de l'aspect « gestion de l'environnement ». Cependant, la dimension économique est aussi une dimension clef, puisque 16% des 162 numéros adoptent cet angle d'approche, au sein duquel le sujet du « transport maritime » est largement dominant. Enfin, on voit que la question de l'immigration semble être moins importante, puisque seuls 5% des numéros y font référence en couverture, ce qui est supérieur cela dit aux 3,7 % de numéros traitant des usages récréatifs et aux 0,6% traitant de la question foncière sur le littoral. Mais pour affiner et nuancer ce premier constat, il faut aller voir de plus près ce qu'il en est des tribunes, avec la Figure 57.



**Figure 56 : Nombre de numéros citant chaque thème lié à la mer et/ou au littoral, sur l'ensemble des 162 numéros analysés**



**Figure 57 : Nombre de numéros ayant pour tribune l'un des thèmes liés à la mer et/ou au littoral, sur l'ensemble des 162 numéros analysés**

On constate ainsi au niveau des tribunes que la problématique environnementale est un enjeu majeur au sein des enjeux concernant la mer et le littoral, puisque sur l'ensemble des tribunes qui sont consacrées à ces milieux, plus de 40% touchent à une question d'ordre environnemental et notamment à la question de la gestion. L'autre thème majeur est celui du transport maritime, qui représente près de 30% de l'ensemble des tribunes. Enfin, on voit que les thèmes plus politiques que constituent la question de l'immigration clandestine par voie maritime et celle du foncier dans les zones littorales sont plus importants qu'il ne pouvait sembler de prime abord, puisque leur ont été dédiées respectivement 16,6% et 5,5% de l'ensemble des tribunes touchant aux questions maritimes et littorales.

### 3.2.2. Au fil de quatre périodes

Si l'on s'intéresse au traitement de chacun de ces thèmes réparti sur les quatre périodes identifiées, on peut observer une alternance, en termes d'importance, entre les deux angles d'approche majeurs que sont l'environnement et l'économie.

Ainsi, pour la première période, s'étendant de décembre 2006 à novembre 2007, on constate que la question du transport maritime occupe une place plus importante que celle de l'environnement en termes de gros titres. Cela est lié en grande partie au contexte de déficit d'une entreprise familiale historique, premier protagoniste de la desserte portuaire, depuis 1977 : la SMART (Société mahoraise d'acconage, de représentation et de transit).



Figure 58 : Couverture Mayotte Hebdo n°325, mars 2007

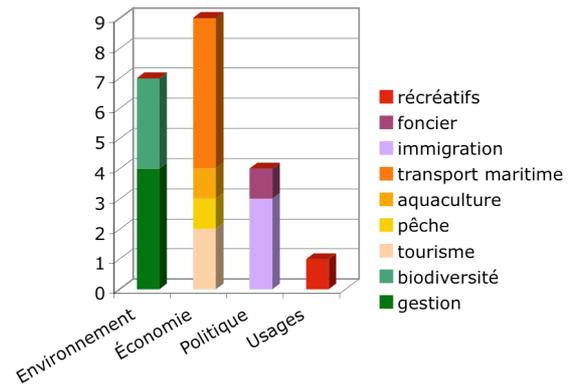


Figure 59 : Nombre de numéros citant chaque thème lié à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 06-novembre 07

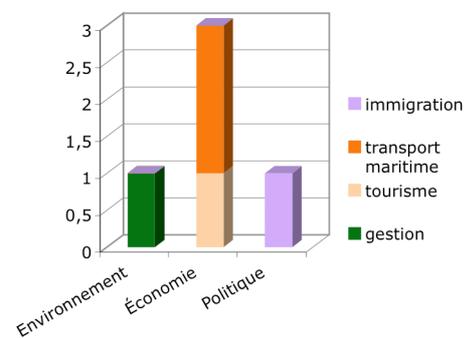


Figure 60 : Nombre de numéros ayant pour tribune l'un des thèmes liés à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 06-novembre 07

Concernant la période suivante, comprise entre décembre 2007 et novembre 2008, on voit que ce sont les sujets environnementaux qui prennent largement le pas sur les sujets plus économiques. Ces sujets concernent principalement la dimension *gestion de l'environnement*, en traitant de certains outils notamment (Grenelle de l'environnement, réserve de Mbouzi, parc naturel marin...), mais il est aussi question à plusieurs reprises d'une facette plutôt *biodiversité*, avec des titres et/ou tribunes consacrés à certaines espèces. On retrouve comme précédemment une tribune consacrée à l'immigration clandestine par voie maritime, et une autre touchant à la question du transport maritime, mais sous l'angle de la piraterie cette fois, la période étant marquée par une recrudescence des attaques au large des côtes africaines voisines.



Figure 61 : Couverture Mayotte Hebdo n°368, février 2008

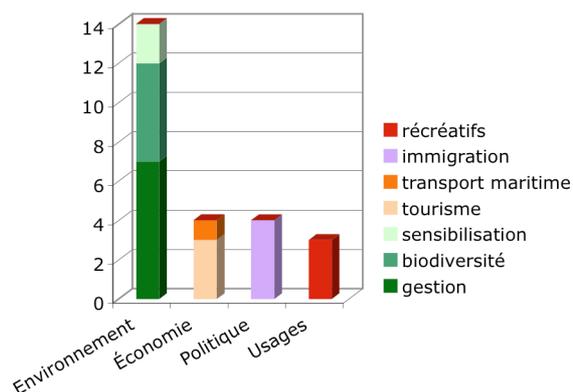


Figure 62 : Nombre de numéros citant chaque thème lié à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 07-novembre 08

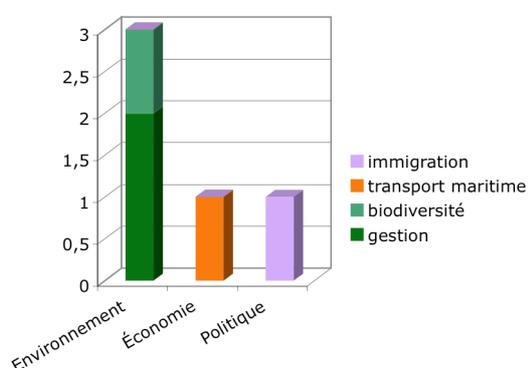


Figure 63 : Nombre de numéros ayant pour tribune l'un des thèmes liés à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 07-novembre 08

Entre décembre 2008 et janvier 2010, le thème du transport maritime revient en force autour des barges reliant Grande Terre et Petite Terre, dont les modalités de fonctionnement et le prix font l'objet de vifs débats. Cependant, l'approche environnementale est bien présente aussi, notamment autour de la consultation publique SDAGE et du Grenelle de la mer, qui se déroulent respectivement entre avril et mai et entre mai et juin 2009. À cette même période ont également lieu les États généraux de l'Outre-mer et le festival de l'image sous-marine, qui sont aussi l'occasion de traiter de sujets liés à l'environnement marin.



Figure 64 : Couverture Mayotte Hebdo n°444, septembre 2009

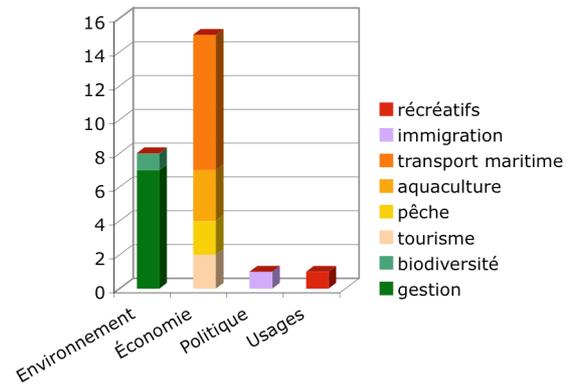


Figure 66 : Nombre de numéros citant chaque thème lié à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 08-janvier 10



Figure 65 : Couverture Mayotte Hebdo n°432, juin 2009

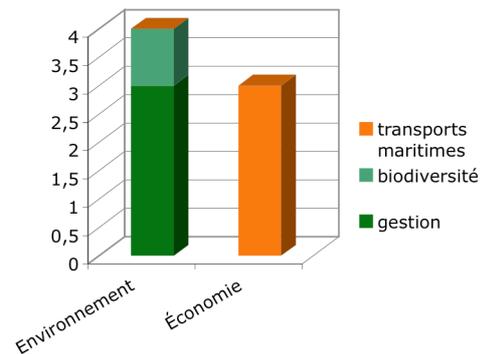


Figure 67 : Nombre de numéros ayant pour tribune l'un des thèmes liés à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 08-janvier 10

Enfin, sur les cinq derniers mois que nous avons analysés, nous avons vu précédemment que les sujets liés à la mer et au littoral étaient moins nombreux que précédemment et l'on constate ici qu'ils sont également moins variés, concernant exclusivement l'environnement et les usages récréatifs. Une seule tribune est consacrée aux sujets liés à la mer et au littoral et elle est centrée sur le Conservatoire du littoral, comme on peut le voir ci-dessous.



Figure 68 : Couverture Mayotte Hebdo n°471, avril 2010

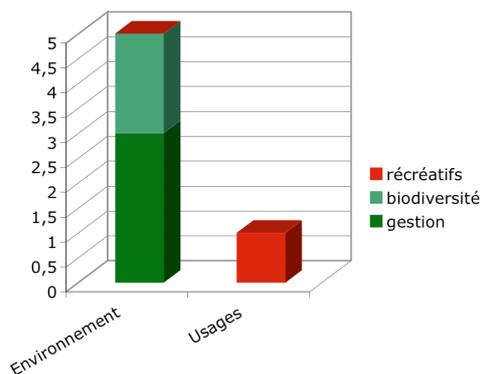


Figure 69 : Nombre de numéros citant chaque thème lié à la mer et/ou au littoral, sur la période janvier 10-juin 10

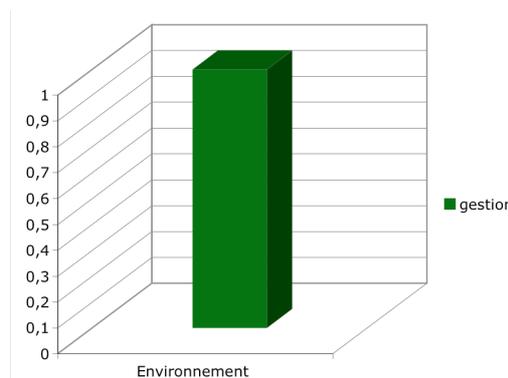


Figure 70 : Nombre de numéros ayant pour tribune l'un des thèmes liés à la mer et/ou au littoral, sur la période janvier 10-juin 10

∴

En conclusion de ce « point presse », on peut voir que les angles d'approche des questions relatives à la mer et au littoral correspondent en grande partie à ce qui ressort de notre précédente analyse centrée sur le « discours PNM » et sur les discours des acteurs. En effet, les thèmes environnementaux et les thèmes liés aux activités économiques apparaissent comme des enjeux clefs, revenant régulièrement en sous-tribune et de façon non négligeable en tribune. Cependant, au niveau de ces activités économiques, la pêche n'apparaît pas comme un thème prépondérant<sup>270</sup>, comme c'était le cas dans les discours des acteurs. C'est bien davantage le transport maritime (port de Longoni et barge principalement), qui est mis en avant dans cet hebdomadaire, sur la période analysée. On retrouve également des thèmes d'ordre plus politique, tels que celui de l'immigration clandestine ou la question du foncier en

<sup>270</sup> En couverture tout au moins, car elle est un peu plus présente si l'on se penche sur le contenu des journaux.

zone littorale, qui rappellent la complexité de cet espace littoral et marin, dès lors qu'on l'envisage en tant que territoire.

## **Conclusion**

Au terme de ce chapitre consacré aux enjeux liés à la mer et au littoral à Mayotte, nous pouvons retenir plusieurs éléments. Tout d'abord, la convergence entre « discours PNM » et discours des « acteurs concernés », quant à la nécessité de conserver les milieux marins et littoraux, que ceux-ci soit envisagés en tant qu'écosystèmes ou en tant que ressources, deux façons d'envisager une même réalité. Nous avons pu noter également que ces deux types de discours se rejoignaient sur l'une des causes majeures de dégradation de ces milieux : les activités terrestres, « *ce qui vient de la terre* ». Enfin, le troisième grand point commun que nous avons relevé entre ces deux sources est constitué par l'importance unanimement conférée à la pêche en tant qu'enjeu de gestion de la mer et du littoral.

Ces points de rencontre entre « vision PNM » et vision des « acteurs concernés » sont des éléments essentiels à identifier dans le cadre d'un projet de gestion participative de l'environnement, mais ils ne doivent pas masquer les divergences que l'on peut également observer. Ainsi, nous avons pu voir qu'en termes de complexité comme de hiérarchisation des enjeux, il existait des différences notables entre le « discours PNM » (et plus particulièrement celui que « tiennent » les orientations) et le discours des acteurs. Mais c'est surtout la question des modalités de préservation des milieux littoraux et marins qui distingue les deux types de discours et plus particulièrement cette modalité que nous avons appelée « encadrement », rassemblant les diverses façons de réguler, de cadrer, voir de réprimer certaines pratiques, ou encore de surveiller, de réglementer certains espaces par exemple. Quasiment absente des orientations de gestion telles qu'elles ont été rédigées, cette dimension est au contraire récurrente dans le discours des acteurs et notamment des « acteurs de terrain », qui ne craignent pas de mettre le doigt sur les « aspérités de terrain » que gomme quelque peu l'inévitable schématisme d'un document tel que les orientations de gestion. Le contournement, au sein de ces orientations, de certains « sujets qui fâchent », tels que la réglementation des pêches, répond en outre à un objectif d'ordre plus stratégique, l'évocation de ces sujets étant difficilement compatible avec le consensus recherché autour de l'intérêt et de la légitimité de ce projet de PNM dans le contexte mahorais.

Un contexte loin d'être simple, comme le confirme ce sixième chapitre, qui invite à interroger, dans le suivant, l'inscription du projet PNM dans ce contexte, du point de vue des « acteurs concernés ».



## Chapitre 7. Le PNM, un outil pertinent, un outil innovant ?

### Introduction

Au fil des chapitres précédents, nous nous sommes attachée à dresser un panorama des divers points de vue existant, au sein de notre échantillon d'étude, sur plusieurs sujets touchant de près la mise en place de ce PNM. Parmi eux, la question des enjeux de gestion liés à la mer et au littoral à Mayotte et celle des critères d'identification des « acteurs concernés ». Ces deux questions sont en effet particulièrement cruciales à aborder dans le cadre d'une approche participative de la gestion de l'environnement, au sein de laquelle il s'agit de s'accorder collectivement sur un diagnostic et sur une stratégie de gestion du territoire.

Il est donc intéressant, dans le cadre de ce septième chapitre, de mettre en perspective ce que nous avons pu tirer de ces précédentes analyses, avec les diverses visions du PNM que nous avons pu identifier au sein des quarante discours recueillis. Il s'agira ainsi, dans un premier temps, de se pencher sur les regards portés sur cet outil, considéré en tant que réponse potentielle aux enjeux locaux de gestion de la mer et du littoral. Dans un second temps, nous traiterons des points de vue sur le PNM conçu cette fois en tant que porteur d'une « *nouvelle gouvernance* », qui « *associe à la décision et à l'action chacun des acteurs concernés : élus locaux, services de l'État, usagers et professionnels de la mer, associations environnementales, scientifiques...* »<sup>271</sup>.

### 1. Le PNM : une réponse aux enjeux locaux de protection et de développement ?

Les avis sur la question divergent selon les représentations que les acteurs se font de trois éléments principaux :

- Les enjeux majeurs liés à la gestion de la mer et du littoral à Mayotte (cf. chap. 6) ;
- Les moyens réels dont dispose / disposera le parc ;
- Les volontés réelles qui animent les divers porteurs de ce parc.

---

<sup>271</sup> Site de l'ANAMP : <http://www.aires-marines.fr/parc-naturel-marin-outil-protection.html>

## 1.1. Une réponse pertinente

### 1.1.1. Un outil de développement

Parmi les acteurs considérant l'outil PNM comme une réponse potentielle aux enjeux locaux liés à la mer et au littoral, plusieurs appuient leur argumentaire sur la question du développement. Le PNM serait ainsi susceptible de contribuer, à leurs yeux, non seulement au développement de certains secteurs d'activité, mais également et surtout, pour certains, au développement de l'île toute entière, comme on peut le voir dans les extraits suivants :

« Moi le parc, je le vois comme ça c'est... moi je le vois comme un outil de développement, c'est-à-dire un outil qui permet de trouver les solutions pour un développement harmonieux » (E8)

« [...] C'est un projet majeur pour le Mayotte de demain. Le Mayotte d'aujourd'hui n'avait pas besoin de ça, mais maintenant, on doit rentrer dans ces domaines-là... » (E22)

« Je pense que le parc ce sera une agence de moyens au service du développement et de la gestion à Mayotte » (E40)

« Donc pour moi cette idée-là, faut pas la lâcher, il faut aller jusqu'au bout... tout ce qu'on a prévu sur le parc, qu'on le réalise... parce qu'on a compris que l'avenir est là quoi, donc... faut aller dans ce sens... dommage qu'on ait attendu jusque-là, mais là, on est à la veille de la départementalisation, jusqu'à présent on avait pas de moyens conséquents pour développer cette île... » (E3)

#### Encadré 57 : Extraits d'entretiens autour du PNM, facteur de développement de Mayotte

On constate d'ailleurs au fil des entretiens que ce rôle de facteur de développement que pourrait jouer le PNM est davantage envisagé dans cette optique très générale (développement de l'île) qu'à l'échelle précise d'un ou de plusieurs secteurs d'activité, même si l'idée apparaît dans quelques discours, tel que celui-ci (cf. Encadré 58), à propos de la pêche et de la sécurité en mer :

« Les pêcheurs se disent « on va nous interdire de sortir avec le parc »... alors qu'on va les protéger, parce qu'aujourd'hui ils sortent sans gilet de sauvetage, sans quoi que ce soit... » (E3)

#### Encadré 58 : Extrait d'entretien autour du PNM, facteur de développement de certaines activités

Le caractère flou de cet outil, aux yeux de la plupart des acteurs, sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, peut en partie expliquer cette tendance à lui attribuer des potentialités et un rôle très larges et peu concrets. Mais la période dans laquelle il prend place – veille de la départementalisation comme le souligne d'ailleurs l'un des acteurs dans les

extraits cités – joue également un rôle non négligeable. Ce que confirme d'ailleurs le fait qu'une telle vision émane en grande partie du discours d'acteurs mahorais, élus et pêcheurs, ayant grandi ou ayant vécu dans ce contexte socio-politique si particulier, tourné vers un objectif de départementalisation difficilement critiquable voire même discutable. Certains propos recueillis à propos du parc comme élément d'intégration nationale et européenne font d'ailleurs écho au notoire manque d'analyse critique qui prévaut souvent sur la question de la départementalisation à Mayotte, y compris dans le discours de certains élus. Ainsi, cette réponse à une question posée sur la pertinence de la ZEE comme périmètre pour le PNM est-elle assez éloquente de ce point de vue (cf. Encadré 59).

« Pour moi il faut qu'il soit plus grand, parce que le terme en anglais, on dit « big is beautiful », donc pour nous la... donc il faut qu'il soit grand, parce que... N'oublions pas comme vous dites, zone économique... économiquement exclusive... Mayotte c'est l'Europe, donc il faut... L'Europe de demain... L'Europe, ça veut dire de gros moyens, ça veut dire les autres pays d'Europe, l'Europe c'est pas seulement la France, donc je dirais il faut que ce soit grand, au lieu de se limiter au lagon... Quand on parle de l'échelle européenne, ça veut dire... il faut voir grand quoi... » (E3)

**Encadré 59 : Extrait d'entretien autour de la pertinence de la ZEE comme périmètre potentiel du PNM**

Cela dit, parallèlement à ce type d'approche un tantinet simplificatrice et très généraliste, certains acteurs envisagent de façon tout à fait concrète l'action du PNM en tant que moteur d'un développement pensé à une échelle locale villageoise aussi bien qu'à une échelle régionale (cf. Encadré 60).

« Par exemple, il pourrait...faire replanter des mangroves...à certains endroits, comme par exemple chez moi là à Mangajou » (E22)

« Et aussi... tu vois le parc marin c'est pas que ça, c'est aussi de pouvoir travailler, en matière de développement durable, avec les autres îles qui sont à côté quoi... pourquoi ne pas monter une coopérative, un truc, tu sais, auquel on intégrerait les Comores, Madagascar, justement, pour parler d'environnement... Vraiment c'est.. je trouve que c'est une chose, dans l'Océan Indien, une bonne chose, sur ces îles des Comores, faut arriver aussi à intégrer cette notion aux autres pays, ça changera un petit quelque chose, ça apportera un plus... qu'on reste pas tout le temps dans un rapport de force, ici, ça use quoi... [...] par exemple, si y a des thoniers qui viennent pêcher ici, y a des entreprises qui peuvent être créées là-bas, pour laisser du travail aux autres et puis la moitié des bénéfices pourraient revenir aux Comores, à Mayotte, ce poisson-là il pourrait nourrir des gens... au lieu que la boîte de thon qu'on pêche ici, qu'on met en boîte je sais pas où et qui revient ici et qui coûte 3 euros, elle nous coûtera peut-être que 1,5 euros... je sais pas, y a tellement de choses... » (E36)

**Encadré 60 : Extrait d'entretien autour du PNM, facteur de développement local et régional**

Tellement de choses à imaginer en effet, pour tenter de réinventer des relations inter-îles non seulement vivables mais constructives, dépassant ce « rapport de force qui use »... jusqu'à l'envie de construire un avenir commun, fondé sur un développement solidaire transcendant des frontières qui cesseraient d'être meurtrières.

Cette vision du PNM comme élément d'un développement régional, portée par l'un des agents de la mission d'étude est la seule que nous ayons rencontrée au cours de ces entretiens, mais pour minoritaire qu'elle soit, tout au moins à l'échelle de notre échantillon, elle n'en reste pas moins précieuse à nos yeux et importante à mettre en avant.

### *1.1.2. Un outil de sensibilisation*

Le PNM est également conçu comme réponse aux problématiques locales en tant que facteur direct ou indirect d'une « évolution des mentalités » au niveau de la population et d'un infléchissement des priorités, au niveau des décideurs (cf. Encadré 61).

« ... Avec les deux réunions qu'on a fait déjà, je pense qu'on commence déjà à être sensibilisés sur des choses que peut-être on connaissait ou qu'on connaissait pas, mais rien qu'à travers... en réunissant tout le monde, en conjuguant les efforts de tout le monde quoi, celui de tous les partenaires qui sont membres du comité, on apprend beaucoup, ce qui est important pour nous. Vraiment important, parce que jusqu'à présent, cette richesse qui est là on la connaît pas... » (E3)

« Pour ce qui est de l'assainissement, le parc n'apportera pas tellement de moyens... l'Agence ne va pas financer l'assainissement à Mayotte... mais c'est plutôt en termes de label qu'il jouera je pense... ce sera une sorte d'obligation morale de protéger, d'agir à terre. Le parc donnera du poids pour demander des moyens à l'État par exemple... Si le conseil de gestion prend une motion pour l'assainissement, ça donnera du poids à cet objectif » (E6).

**Encadré 61 : Extraits d'entretiens sur le PNM, facteur de sensibilisation et d'infléchissement des priorités**

Ainsi, certains acteurs considèrent que le parc peut influencer sur les décisions prises au niveau des problématiques terrestres soulevées par l'ensemble des acteurs (cf. chap. 6), notamment par le biais du mécanisme d'avis conforme mobilisable par le conseil de gestion y compris sur des projets terrestres. Mais c'est également par la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux liés aux milieux littoraux et marins que l'outil PNM pourra, aux yeux de plusieurs acteurs, agir dans le sens d'une préservation de ces milieux. Cette sensibilisation peut notamment passer par une plus grande visibilité des services « gestionnaires de la mer », à laquelle, selon un agent de la mission d'étude, le PNM est susceptible de contribuer en grande partie (cf. Encadré 62).

« Et la nouveauté, enfin, et je pense que... ce qui peut être un plus pour Mayotte et pour le parc marin de Mayotte, c'est que... y aura une entité, qui sera en relation avec tous les services qui s'occupent de la mer, donc... de l'État, mais de la Collectivité, mais aussi... en fait y aura une entité qui sera en relation avec tous les acteurs de la mer et je pense que ce sera plus facile pour les gens de s'adresser à quelqu'un et de savoir quelque chose quoi. Parce qu'ici, aujourd'hui, c'est réparti entre tout le monde et on sait pas ce que font les uns et les autres. Donc le rôle du parc marin, c'est aussi de faire de la communication et de dire... et voilà, de faire de la com' auprès des gens, et de valoriser tout ce que les uns et les autres font quoi. Et ça je crois que c'est une demande de la part des gens » (E37)

**Encadré 62 : Extrait d'entretien sur le PNM considéré en tant que « Coastal manager »**

Cette facette de l'outil PNM est principalement mise en exergue par des décideurs (élus et membres des services de l'État) et par les agents de la mission d'étude, mais également par quelques acteurs des trois autres « mondes » (pêche, environnement et loisirs).

### *1.1.3. Le PNM, un outil de régulation*

Un certain nombre d'acteurs envisage également le PNM en tant qu'outil de régulation, pouvant à ce titre répondre à certains enjeux locaux liés à la gestion de la mer et du littoral.

« Le parc peut par exemple interdire des endroits, à des périodes, par exemple de ne pas pêcher, à des périodes. Laisser par exemple cet endroit, par exemple du côté de Tsimkoura, interdire cet endroit un mois, à ne pas pêcher, et le mois d'après, ouverture à la pêche, comme en métropole. Interdire la chasse à un endroit à... ou une période et l'ouverture à une autre... à une certaine période quoi...[...]. Par exemple pour les pêcheurs au filet, d'exiger des filets à grandes mailles. Ça ça protégera les petits poissons qui peuvent passer [...]. Le parc marin peut aussi mettre des gens, des brigadiers comme les brigades nature que leur boulot serait de surveiller les gens qui... qui vont à la pêche quoi. Où à la marée basse ceux qui vont chercher des coraux 'fin, des coquillages, tout ça, les suivre quoi... avec un brigadier... Pour moi ce serait l'idéal. Parce qu'ils prendront pas n'importe quoi, et ça ça fera créer des emplois » (E22)

« J'ai entendu que le parc ça pouvait être des zones interdites pendant un certain temps, pour laisser les poissons grandir... Là je suis d'accord. En plus, le parc marin ça va faire des emplois, ça va faire baisser le taux de chômage, parce qu'il faudra des gens pour garder ces zones fermées » (E28)

« Moi je pense que l'initiative des services de l'Etat... il faut saluer cette initiative de création du parc, parce que jusqu'à présent on voyait n'importe quoi, n'importe qui...des choses qui se faisaient de manière disproportionnées quoi... » (E3)

**Encadré 63 : Extraits d'entretiens sur le PNM en tant qu'outil de régulation**

On remarquera que dans ces extraits (cf. Encadré 63), comme dans plusieurs autres entretiens, la référence à la dimension réglementaire est régulièrement associée à celle de

l'emploi, c'est-à-dire à un enjeu socio-économique plus large que la seule question de l'encadrement. On retrouve en effet principalement, parmi les acteurs considérant le parc comme un outil de régulation à même de régler certains problèmes locaux, des pêcheurs et notamment des pêcheurs à pied, pour lesquels les questions d'ordre socio-économique sont primordiales. C'était également en grande partie ces acteurs qui posaient, comme on l'a vu précédemment, l'encadrement de certaines pratiques ou de certains usagers comme un enjeu de gestion clef à Mayotte. Le dernier extrait est cependant issu d'un entretien avec un élu, le seul de notre échantillon à concevoir une certaine dimension d'encadrement du PNM comme quelque chose de positif. Mais il faut noter que ses propos sont nettement moins précis et ciblés que les précédents, prononcés par des pêcheurs. Cette prudence fait écho à celle que nous avons évoquée dans le chapitre 6, et qui marquait le discours de certains administratifs et de certains agents, à propos de la réglementation en tant qu'enjeu de gestion de la mer et du littoral à Mayotte.

#### *1.1.4. Un périmètre adéquat*

Enfin, c'est au niveau de son périmètre que le PNM constitue, aux yeux d'une majorité d'acteurs – ceux, du moins, qui sont au courant de ce périmètre –, une réponse aux enjeux de gestion locaux.

Ainsi, l'ensemble des pêcheurs professionnels considèrent le périmètre proposé par la mission puis retenu dans le décret comme un moyen de protéger la pêche palangrière locale de la concurrence déloyale des thoniers senneurs (cf. Encadré 64).

« Parce qu'effectivement, les pêcheurs ont dit ben si y a un intérêt dans le parc, c'est qu'on ait au moins un pouvoir sur toute la zone de Mayotte. Au moins, s'ils veulent faire une réserve ou un parc marin, ben on va faire un parc marin aussi bien pour les thons ! Pas que pour les poulpes... » (E17)

**Encadré 64 : Extrait d'entretien sur l'intérêt de la ZEE comme périmètre par rapport aux thoniers senneurs**

Mais c'est également d'un point de vue écologique que le périmètre de la ZEE, le plus large parmi ceux qui ont été proposés, apparaît comme une réponse adéquate aux spécificités des écosystèmes marins locaux (cf. Encadré 65).

« Et le parc marin englobe... si on part sur ce qui a été... plus ou moins décidé, mais ce sera validé en septembre... si ça englobe toute la ZEE, on va vraiment pouvoir faire de la gestion... une gestion globale de tout le territoire et... et pas se concentrer sur une zone. Du coup les enjeux de gestion de la ressource, ça va pouvoir être vraiment... être vraiment... pris en compte quoi, parce que la ressource on la gère pas seulement dans le lagon, y a forcément des échanges avec les bancs récifaux éloignés et les pélagiques, la carangue qui passe dans le lagon, elle peut très bien être en dehors du lagon deux heures après quoi, donc c'est intéressant ce périmètre » (E37)

**Encadré 65 : Extrait d'entretien sur l'intérêt de la ZEE comme périmètre par rapport à la ressource halieutique**

Si la plupart des acteurs interviewés considèrent ce périmètre de la ZEE comme un choix pertinent (tout en émettant des réserves parfois très fortes sur la capacité du PNM à surveiller un tel périmètre alors que les AMP existant aujourd'hui dans le lagon sont très peu surveillées), ce sont donc principalement les pêcheurs professionnels qui la défendent, étant les seuls à faire entrer la zone hors lagon dans la catégorie des zones à enjeux clefs, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent (cf. chap. 6).

Cependant, si cet outil PNM semble pouvoir être une réponse pertinente aux enjeux locaux dans certains discours, d'autres discours – ou parfois les mêmes, à un autre moment – ne vont pas dans ce sens.

## **1.2. Une non-réponse faute de...pouvoir**

### *1.2.1. Des contre-pouvoirs divers et puissants*

L'incapacité du PNM à constituer une réponse pertinente aux enjeux littoraux et maritimes locaux est liée, aux yeux de certains de ses détracteurs, à l'inégal rapport de force existant entre ce parc et les multiples contre-pouvoirs auxquels il est susceptible de se confronter (cf. Encadré 66). Ceux-ci sont avant tout constitués par les divers types de pêcheurs locaux.

« Ils feront un parc marin, mais même si ça s'appelle parc marin, y aura que très peu de contraintes pour la... pour la population locale, parce qu'ils savent que de toute façon ce sera une émeute... Aujourd'hui s'ils décrétaient l'interdiction de la pêche au poulpe, ils ont 3000 personnes qui, qui, ben qui cassent tout. Donc j'veux dire, si on fait... c'est uniquement une coquille vide, c'est tout » (E17)

« Maintenant ils [*les pêcheurs*] défendent le projet, donc c'est plutôt bien... Après, on n'est pas à l'abri d'un retournement de veste si jamais, j'en sais rien, si jamais y a un gros contrôle de militaires sur le banc du Geysier et qu'ils contrôlent quatre barques qui appartiennent à la Copemay tu vois... » (E37)

« Parce que tant qu'on reste au niveau des grandes orientations, euh... ça peut être relativement consensuel, on le voit bien là... Après, quand il va falloir ... dans le détail aller voir... comment on priorise les choses ... qu'est ce qu'on fait concrètement... est-ce que oui ou non on met en place ...des cantonnements de pêche, des choses comme ça... ça risque d'être un peu plus compliqué... » (E34)

**Encadré 66 : Extraits d'entretiens sur la confrontation PNM-pêcheurs locaux**

Une très large partie des acteurs rencontrés considère que l'« obstacle » potentiel majeur au fonctionnement du PNM est constitué par les pêcheurs, identifiés comme le contre-pouvoir principal sur la question de la gestion de la mer. Ces pêcheurs sont aussi bien les « *pêcheurs professionnels* » que les « *petits pêcheurs* », régulièrement associés dans les discours à la « *population locale* » en général<sup>272</sup>. Cette situation de confrontation est d'ailleurs clairement audible au travers des mots utilisés par les pêcheurs eux-mêmes et par les élus, qui parlent régulièrement de « *défense* », de « *vigilance* », de « *rester sur le qui-vive* »... Il est également intéressant de constater que parmi les acteurs considérant ce rapport de force comme pouvant être en défaveur du PNM, se trouvent aussi plusieurs agents de la mission d'étude, comme en témoignent les extraits cités précédemment.

D'autres acteurs susceptibles d'entraver le potentiel d'action du PNM, aux yeux des acteurs rencontrés, sont les élus<sup>273</sup>, le lobby des pêcheurs industriels et enfin certaines entreprises locales accusées par plusieurs acteurs de contribuer à l'envasement catastrophique du lagon. Ces deux derniers types d'acteurs (thoniers et entreprises) ne sont pas seulement

---

<sup>272</sup> Les formules « *petits pêcheurs* », « *pêcheurs traditionnels* » ou encore « *pêcheurs locaux* » sont souvent utilisées comme synonymes et deviennent en outre régulièrement, par le biais de (plus ou moins) subtils glissements, des équivalents de formules telles que « *la population locale* », « *les Mahorais* », ou encore « *nos autochtones* ».

<sup>273</sup> « C'est un outil qui ne protégera rien du tout, il a été conçu uniquement pour ne pas trop froisser les élus... » (E11)

cités en tant qu' « adversaires » potentiels du PNM, limitant son pouvoir, mais également en tant qu'enjeux dépassant largement les compétences du PNM.

### 1.2.2. Des enjeux dépassant les compétences du parc

Ainsi, la question des thoniers ou celle des problématiques terrestres sont-elles considérées par plusieurs acteurs (pêcheurs, environnementalistes, opérateurs nautiques et là encore, certains agents de la mission d'étude) comme étant au-delà des compétences du PNM (cf. Encadré 67), ce qui remet en question sa légitimité même, puisque ces questions font partie des enjeux locaux clefs (cf. chap. 6).

« Que ce soit l'équipement, les eaux pourries... l'assainissement, les poubelles, les machins, là on fera rien. Ils ont pas compétence, ils ont pas l'argent pour. Aujourd'hui, si on voulait vraiment assainir le lagon de Mayotte, c'est 300 – 400 millions d'euros. Le contrat de projet a prévu sur 5 ans 80 000, donc... donc c'est pas la peine de parler d'assainissement » (E17)

« Après, là où les choses se compliquent, c'est qu'on est aussi, par rapport à la pêche dans des réglementations... nationales voire européennes... sur les engins de pêche et tout ça qui nous échappent et... je sais pas comment on va pouvoir faire... sur une activité comme le *djarifa* pour... faire en sorte que... que ça continue à être pratiqué ben... dans des clous à peu près... à peu près bien établis quoi ! Je crains qu'on ait du mal... » (E34)

« Et pis, la pêche au thon, ça se joue pas à Mamoudzou hein... ça se joue à Paris, dans les grands bureaux, dans les grands ministères... Et... c'est tellement des milliers d'euros en jeu, des millions d'euros en jeu que c'est pas... Le parc marin se déclarera incompétent dès qu'il y aura une revendication plus sérieuse.. » (E17)

#### Encadré 67 : Extraits d'entretiens sur les enjeux dépassant les compétences du PNM

Et l'on voit que là encore, certains agents rejoignent les autres acteurs sur ce constat et ces doutes, quant à la capacité du PNM à régler certaines questions.

Outre ces deux types d'enjeux, on retrouve également comme enjeu dépassant les compétences du PNM, la question des logiques de survie de certains pêcheurs, que nous avons évoquée dans le chapitre 6, et qui renvoie au problème bien plus large de l'immigration clandestine.

Enfin, on peut noter un dernier élément que seuls certains pêcheurs et certains opérateurs nautiques (c'est-à-dire les « acteurs de terrain ») avancent comme argument démontrant à quel point le parc est dépassé par les « vrais » enjeux locaux : la déconnection historique et structurelle entre les décideurs et/ou les environnementalistes et le terrain (cf. Encadré 68).

« Les réglementations elles ont été prises par des gens qui savent même pas ce que c'est un bateau, qui montaient sur un zodiac ils cherchaient le moteur dans les boudins, donc bon... » (E17)

« Ils nous parlent de protéger le lagon, mais l'autre jour je les ai emmenés en bateau et il y en a qui ne savaient même pas où était la double barrière alors qu'est-ce que tu veux faire.... Ils y connaissent rien... » (E30)

**Encadré 68 : Extrait d'entretien sur la déconnexion entre décideurs et réalité de terrain**

Mais l'idée selon laquelle le PNM ne peut être envisagé comme une réponse pertinente aux enjeux locaux ne repose pas uniquement sur la question du pouvoir réel de cet outil, mais également, pour certains acteurs, sur les volontés qui sous-tendent ce projet et ne rejoignent pas les enjeux tels qu'ils se les représentent.

### **1.3. Une non-réponse faute de...volonté**

Pour plusieurs acteurs<sup>274</sup> en effet, les priorités poussant à la création de ce PNM sont tout à fait différentes de ce qu'ils considèrent comme étant les enjeux clefs au niveau de la gestion locale des milieux littoraux et marins.

#### *1.3.1. Une priorité donnée à certaines activités et à certains acteurs*

L'argument le plus classique est celui consistant à poser le PNM comme étant un outil favorisant certains secteurs d'activités ou certains types d'acteurs au détriment des acteurs ou des activités « réellement importants » et légitimes (cf. Encadré 69).

---

<sup>274</sup> Principalement des élus et des pêcheurs, mais également des opérateurs touristiques et des environnementalistes

« Le PNM est un aquarium pour certains privilégiés qui peuvent s'acheter des palmes car ils ont des primes... Eux ils peuvent acheter du poisson cher à la Copemay, acheter des vedettes pour aller loin, au delà des réserves... Mais le Mahorais, il est où son intérêt dans tout ça ?? » (E1)

« Il y a quand même la crainte que... qu'il y ait une prédominance des activités touristiques par rapport à l'activité de la pêche quoi, il faut pas que... Et ce qu'ils [*les pêcheurs*] avaient peur, c'est que ça devienne un sanctuaire... et que la place des pêcheurs soit réduite à... » (E21)

« Il faudrait pas oublier que l'avenir de Mayotte c'est sur l'eau qu'il va se jouer, alors il ne faudrait pas que le parc et les intérêts écologistes bloquent les activités économiques comme la pêche et le tourisme » (E31)

« C'est trop vaste la ZEE comme périmètre, ils veulent régler le problème des pêcheurs. Ma crainte, encore une fois, c'est que le lobby des pêcheurs soit trop fort. Ils ont déjà 80% du temps de parole aux réunions, est-ce qu'ils vont avoir 80% de la surface ? Je crois qu'ils vont entériner cette limite de toute façon, même si personne n'a réellement émis d'avis sur la question au CoPil... Là dessus, la consultation, c'était plutôt pour la forme... » (E15)

**Encadré 69 : Extraits d'entretiens sur le PNM, outil de certains acteurs et de certaines activités**

« *Un truc de Mzungus* » (E1), « *un sanctuaire pour bouteilleux* » (E18), « *un fond de commerce pour pseudo-scientifiques* » (E17) ou encore un parc au « *conseil de gestion de toute façon verrouillé par les pêcheurs* » (E12)... il apparaît au fil des discours que le PNM en tant qu' « outil des autres », écartant les « vrais acteurs » est un argumentaire récurrent repris par la plupart des acteurs que nous avons rencontrés, les « autres » en question variant au gré des représentations de chacun... On peut remarquer cependant que l'argument selon lequel le PNM est un outil pour « ceux qui s'amuse sur le lagon » est repris en cœur par la plupart des pêcheurs que l'on peut considérer comme professionnels et par les élus, mais absolument pas par les « petits pêcheurs » ou les environnementalistes, ni évidemment par les opérateurs nautiques.

### *1.3.2. Une priorité donnée à des enjeux globaux*

Un autre argument servant l'idée selon laquelle le PNM ne répond pas à une réelle volonté de résoudre les problèmes locaux est celui qui consiste à dire que c'est un projet uniquement politique, permettant à la France de tenir sans trop de difficultés ses engagements internationaux en matière d'aires marines protégées. L'échelle globale est donc, de ce point de vue, privilégiée au détriment de l'échelle locale, à laquelle il s'agit simplement de « *ne*

*pas faire trop de vagues* » en restant le plus consensuel possible<sup>275</sup> et en n'abordant pas les sujets les plus épineux tels que la réglementation des pêches et la gestion de l'assainissement notamment (cf. Encadré 70).

« Ce qu'ils veulent on dirait, c'est comme d'habitude avec les fonctionnaires qui viennent ici pour 4 ans... c'est faire leur truc sans trop faire de vagues et repartir... les besoins réels ici ils s'en foutent, ils veulent juste dire « on a créé le parc », la France aura son pourcentage d'aires marines et voilà... » (E16)

« Le problème, c'est que ça c'est vraiment une histoire de blancs, qui à Paris, un jour dit « Putain, comment je pourrais me faire remarquer ? ». Et il dit « tiens, un parc marin ! ». La parc marin à Mayotte on l'a jamais demandé ! Personne l'a jamais demandé ! Ils ont demandé tout, sauf ça ! On leur donne rien, sauf le parc marin ! On demande des ports, des infrastructures, des routes, des écoles... « Ah non non non, trop cher : Parc Marin ! On vous donne ça, cadeau ! ». Ils en ont rien à foutre des besoins d'ici ! (E17)

**Encadré 70 : Extraits d'entretiens sur les priorités sous-jacentes au projet de PNM**

#### **1.4. Un flou artistique général**

Par-delà cette diversité de points de vue, il est un point sur lequel s'accordent implicitement ou explicitement tous les acteurs : celui du caractère « *flou* » du projet et de l'outil PNM.

##### *1.4.1. « L'impression d'un manque de clarté »*

La quasi totalité des acteurs note ainsi qu'avec ce PNM, « *on ne sait pas trop vers quoi on va* ». Qu'il s'agisse des compétences réelles de ce parc ou des intentions qui sous-tendent sa mise en place, ce « flou artistique » est clairement formulé par des acteurs de tous les « mondes » (cf. Encadré 71).

---

<sup>275</sup> « Les orientations elles paraissent aller dans le bon sens quoi, de toute façon, c'est toujours teinté de la préoccupation de préserver l'environnement donc bon... je veux dire, dans l'air du temps, je vois pas beaucoup de gens qui s'y opposeraient... » (E21).

« C'est un projet flou... J'ai signalé dans les dernières réunions à la CAPAM qu'il serait intéressant que l'association ait les études que vous faites, car nous on sait lire, mais on ne nous fait rien passer, on ignore ce qui se passe, comment ce sera ce parc... » (E20)

« L'objectif je le sais pas, honnêtement c'est une embrouille à mon avis, une embrouille d'écologes » (E17)

« C'est pas très cohérent comme discours : d'un côté on va rien décréter comme interdictions supplémentaires et d'un autre côté on aura une armée d'écogardes qui vont surveiller le lagon... mais alors le surveiller pour QUOI, si y a pas de nouvelles contraintes ? Et si on ne crée pas une nouvelle réglementation et de nouvelles contraintes, sans tout interdire, on est bien d'accord, mais si on ne réglemente pas certains usages, si on ne crée pas de règles nouvelles... le parc marin n'a rien à nous apporter. Sinon peut-être de l'argent, mais on va le dépenser pour faire quoi ? Pour faire des plaquettes de papier glacé ? ça c'est pas le rôle du parc marin, c'est celui du comité du tourisme... et puis le Conservatoire du littoral le fait déjà très bien...[...]. C'est un outil peu compréhensible, franchement moi j'ai de sérieux doutes... » (E11)

« Je prends un exemple très très simple : si aujourd'hui tu vas trouver la population, les vieux, les *bacocos* et tout ça et leur dire « bon voilà, il faut protéger la mangrove » et que derrière tu vois, lorsqu'on doit construire une route ou des déviations, ben on casse toutes les mangroves, ben écoute ils vont te dire « mais tu me prends pour un fou ou quoi ? Aujourd'hui tu me dis de protéger alors que les grandes entreprises, en fait l'État en quelque sorte construit les routes et dévaste toutes les mangroves ?! ». Donc tu vois, c'est ces choses-là que les acteurs... c'est la plupart des discours ou des choses auxquelles on est confronté... vis-à-vis de cette mission... les problèmes qu'on a pu avoir c'est... de ce côté là quoi » (E35)

**Encadré 71 : Extraits d'entretiens sur le caractère flou du PNM aux yeux des acteurs**

Il est intéressant de noter avec le quatrième extrait cité, que certains agents de la mission témoignent de la difficulté à surmonter cette incohérence perçue par les acteurs, au niveau de ce que fait et ce que dit l'État, associé ici au parc. Cette incohérence est régulièrement soulignée par l'ensemble des « mondes », au niveau des thoniers et de l'assainissement, comme on a pu le voir dans des extraits précédemment cités, qui soulignaient tous ce sentiment qu'avec le parc, l'État mettait vraiment « *la charrue avant les bœufs* ».

Ce manque de clarté s'exprime également de façon plus implicite, dans des discours d'acteurs ainsi que dans celui de certains agents.

#### 1.4.2. Plus qu'une impression...

Comme nous l'avons vu précédemment, l'une des zones d'ombre les plus importantes aux yeux des acteurs concernant ce parc, est la question de sa dimension régulatrice et les agents eux-mêmes s'embrouillaient sur ce sujet, de même que certains membres de la DAF, pourtant porteuse du projet.

De façon plus générale, nous avons pu constater au fil des entretiens, et plus particulièrement au cours de ceux réalisés auprès des pêcheurs à pied, mais aussi des pêcheurs membres des divers Covipem dans lesquels nous sommes passée, qu'il y avait un large manque de connaissances concernant le PNM. Bien que plusieurs acteurs (ayant assisté à au moins une réunion et souvent à deux ou trois) soient arrivés à l'entretien avec le dossier PNM sous le bras, il était manifeste qu'ils ne l'avaient pas lu et qu'ils découvraient les orientations et le périmètre de ce parc au moment où nous leur demandions ce qu'ils en pensaient.

Nous avons également demandé à deux pêcheuses au *djarifa* ayant assisté à plusieurs réunions et censées être les relais entre ces réunions et les autres pêcheuses, comment elles expliquaient ce qu'était ce parc (cf. Encadré 72).

« Je dis le parc marin c'est un élément qui vient d'arriver, qu'on va aller poser à Mayotte dans le lagon. Cet élément-là, y a des distances, y a des choses qu'on peut faire, y a des choses qu'on peut pas faire, y a des interdictions, y a pas des interdictions, je leur explique comme ça quoi... (...) Je sais pas, peut-être c'est des repères... Comme des repères, moi dans ma tête je laisse c'est des repères, c'est des... choses qui va nourrir le lagon, qui va alimenter, qui va développer, qui va faire... Parce qu'il paraît que Mayotte c'est le plus beau lagon du monde, donc ça va décorer, ça va embellir plus que maintenant, peut-être, je ne sais pas... » (E23)

« C'est comme... tu as ton terrain en fait, et on met le bord, des limites. C'est bien le parc, parce qu'on va pouvoir savoir où s'arrête la mer à Mayotte » (E26)

**Encadré 72 : Extraits d'entretiens sur la définition de l'outil PNM par des pêcheuses au djarifa**

Au-delà de la question de la langue qui brouille évidemment en partie les choses du côté de leur formulation comme de notre compréhension, ces deux définitions reflètent bien le caractère extrêmement abstrait de cet outil PNM pour la plupart des « acteurs concernés » par lui, un degré d'abstraction que les agents de la mission d'étude qui ont été confrontés au terrain sont bien placés pour évoquer (cf. Encadré 73).

« Mais même les Mzungus, les opérateurs touristiques, ils savent rien! Des fois ils disent des conneries dans les réunions, ils disent "ouais le parc marin c'est ça", alors qu'on a fait un an et demi pour leur expliquer que le parc marin c'est ça... Et tu te rends bien compte que la maman elle sait pas.. Lui, qui parle français, langue maternelle, qui a quand même des notions, machin, il comprend pas, va trouver la maman qui fait des *brochettis* tous les soirs dans le coin là, qui va à la campagne, qui n'a même pas la télé, lui parler de parc marin! Et ben bravo si t'arrives du premier coup à ce qu'elle comprenne! Si t'as une idée, de lui dire : "voilà, vous faites ça et le parc marin c'est ça, on veut associer les deux choses... Bien sûr le parc marin il va prendre la forme de... il va pas vous imposer quoi que ce soit, au contraire, il va accepter ce que vous faites, mais au contraire, tout ce qui va se passer, il faut faire attention à l'environnement, c'est-à-dire que votre activité doit être durable, c'est-à-dire que si aujourd'hui vous pêchez un type de poisson, il faut pas que dans 5 ans y en ait plus, au contraire, il faut que ce poisson-là on puisse le manger dans 30 ans, dans 50 ans..." Expliquer l'idée, l'esprit général, après rentrer dans les détails, elle va dire "oh tu me saoules" et...et voilà...elle coche « j'accepte » mais... » (E36)

**Encadré 73 : Extrait d'entretien sur le caractère abstrait du PNM et la difficulté majeure à le rendre accessible à tous**

Or le caractère abstrait de cet outil, « boîte vide » à remplir une fois mise en place, joue un rôle notable sur le potentiel de participation qu'il est susceptible de faire naître auprès des « acteurs concernés ». En effet, comme le souligne S. Rui, « *le "public" n'est véritablement intéressé, et éventuellement contestataire, que vis-à-vis de projets déjà bien concrets* » (cité par Barbier, 2005). Et c'est là tout le paradoxe d'un tel outil, qui veut instaurer, conformément au « *guide de bonne conduite de toute démarche participative* » (Barbier, 2005), une participation la plus précoce possible autour d'un projet qui par nature est très peu concret, même une fois validé par un décret de création...

∴

Au terme de ce premier point, nous avons donc pu constater la diversité des avis et des représentations concernant les potentialités et les « intentions » réelles de cet outil PNM. Il est frappant de voir qu'au fil d'un même entretien, des propos tout à fait contradictoires pouvaient être tenus quant à ce que pourrait ou ne pourrait pas ce PNM et quant à ce qui « se cachait » réellement derrière ce projet.

On peut cela dit noter que dans l'ensemble, élus et pêcheurs se rejoignent dans une position (ou un discours tout au moins) de défiance assez marquée vis-à-vis de ce parc, que certains vont jusqu'à considérer comme totalement aberrant et d'autres simplement saugrenu et plutôt inutile au vu des enjeux locaux. Les environmentalistes et les opérateurs

touristiques se montrent sceptiques et pour certains très critiques, mais dans l'ensemble ils se positionnent de façon un peu plus ouverte que les deux catégories précédentes.

D'une façon générale, l'ensemble des acteurs des différents « mondes » manifeste ou laisse transparaître une certaine confusion, un manque de clarté et de lisibilité de ce projet, malgré les réunions, malgré les mois de « concertation » menés par la mission d'étude. C'est lié d'une part, on l'a vu, à la diversité existant au niveau de la représentation des enjeux clefs à Mayotte, qui influe sur la diversité des représentations de ce que *devrait* ou ne *devrait pas* faire le parc, au-delà même de ce qu'il pourrait ou « voudrait » faire. C'est également lié au degré de « force » ou de « faiblesse » attribué à cet outil, « *coquille vide* » ou « bras armé de l'État », selon les versions ou le moment de l'argumentaire dans lequel on se situe. Selon aussi, le degré d'information sur lequel reposent ces représentations, limité comme on l'a vu, du côté d'un certain nombre d'acteurs.

À la suite de cette question sur les potentialités du PNM face aux enjeux locaux liés à la mer et au littoral, il est maintenant intéressant d'interroger, toujours dans le discours des acteurs, ses potentialités en tant que nouvel outil *participatif* de gestion du territoire littoral et marin.

## **2. Le PNM : une « nouvelle gouvernance » ?**

Comme nous l'avons vu précédemment, l'innovation de l'outil PNM tel que défini dans la loi du 14 avril 2006, tient en majeure partie à la composition de son conseil de gestion, au sein duquel les « représentants locaux de l'État » sont « minoritaires » par rapport aux autres acteurs (usagers, professionnels, scientifiques, gestionnaires d'aires protégées contiguës...), ce qui est censé contribuer, d'après l'ANAMP, à instaurer un « fonctionnement participatif », une « nouvelle gouvernance », au niveau de l'outil lui-même, mais également au niveau de sa mise en place.

Il est donc intéressant de se pencher sur le point de vue qu'ont les acteurs sur cette innovation que constituerait l'arrivée d'un PNM à Mayotte. Nous commencerons ainsi par voir dans quelle mesure cet outil permet ou non, à leurs yeux, de rassembler les « acteurs concernés », ce qui pose la question de *qui participe et à quel titre ?* (2.1). Puis nous nous pencherons sur leur vision des modalités de cette participation retenues par le PNM, c'est-à-dire sur *comment s'agit-il de participer ?* (2.2).

## 2.1. Qui participe et à quel titre ?

Au fil des discours analysés, nous avons ainsi pu relever une première approche de la participation, évoquée en tant que « fait de créer un collectif légitime ». Avant de s'interroger sur la capacité du parc, aux yeux des acteurs, à intégrer les acteurs légitimes (§2.1.5), il convient de se demander qui est considéré comme légitime à participer à la gestion de la mer et du littoral à Mayotte. Comme nous le verrons, les réponses émergeant des entretiens sont diverses et les contradictions abondent. Il est possible de les dépasser en partie en revenant sur les *critères* qui fondent, au sein des discours analysés, cette légitimité à participer.

Ces différents critères et leurs combinaisons forment ce que nous avons identifié comme quatre grands types « d'argumentaires de légitimation », mobilisés par les acteurs interviewés : l'argumentaire de la faiblesse (§2.1.1), l'argumentaire culturel-identitaire (§2.1.2), l'argumentaire économique (§2.1.3) et l'argumentaire environnemental (§2.1.4). Les deux premiers sont présents dans la quasi-totalité des entretiens, ce qui en fait des éléments clefs au sein de cette question de la légitimité. Les deux autres se retrouvent dans une partie seulement des entretiens.

### 2.1.1. *L'argumentaire de la faiblesse*

Cet argumentaire renvoie à une conception de la participation en tant que « rééquilibrage des rapports de force ». En ce sens, un outil réellement participatif serait donc un outil permettant une telle rééquilibrage, en faveur des acteurs considérés comme « faibles ». Cette vision des choses transparaît régulièrement dans les entretiens, comme on peut le constater dans les extraits suivants (cf. Encadré 74).

« La mobilisation des pêcheurs est uniquement préventive, pour éviter de se faire avoir. Elle est pas du tout constructive, ils se disent « putain, qu'est ce qu'on va encore prendre dans la gueule ? Donc limitons la casse ». On est sur cette ligne-là. C'est dommage à dire mais c'est comme ça. C'est pour ça qu'on a dit « parc marin jusqu'au Geysier-Zélée, ok, banco. Maintenant on verra après. Vous nous baisez sur un truc, on demande le départ immédiat des thoniers ». C'est notre seule assurance vie » (E17)

« Je l'ai constaté en tout cas, à travers les différentes réunions de groupes d'ensemble, et ben les pêcheurs ils sont en position défensive mais alors en permanence ! ah dès que ça arrive, ils se défendent les pêcheurs donc bon c'est bien quand ils sont entre eux peut-être, ils se disent bon quelle position d'attaque, quelle position de défense quand on va aller là-bas ? Parce qu'on voit quand ils arrivent, une position défensive à fond la caisse, mais c'est bien ! Parce que c'est pour protéger quand même leur métier » (E4)

**Encadré 74 : Extraits d'entretiens sur la participation comme rapport de force dans le cadre du PNM**

En tant qu'argumentaire « auto-légitimant », cet argumentaire de la faiblesse est utilisé par l'ensemble des « mondes ». Il est en effet notable que la plupart des acteurs interrogés tend à se présenter comme plus faible que les autres, ce qui justifie d'ailleurs de considérer la faiblesse comme facteur de légitimité à leurs yeux. Ainsi, au niveau du « monde des décideurs », ce sont principalement les élus qui se revendiquent comme « faibles » par rapport aux services de l'État, notamment sur le critère des moyens et du degré de pouvoir dont ils disposent. Concernant les environnementalistes, plusieurs d'entre eux soulignent également une position de faiblesse au sein du jeu d'acteurs local, arguant du fait que les préoccupations environnementales sont systématiquement balayées par les décideurs et les acteurs de terrain au profit des préoccupations socio-économiques. Pour ce qui est des opérateurs nautiques, ils estiment être nettement moins favorisés que les plaisanciers voire même que certains « opérateurs informels », en termes de contrôles ou de subventions (cf. Encadré 75).

« Et puis y a un autre truc aussi c'est les plaisanciers, c'est pas normal que nous on nous impose une charte et tout le tintouin, tout le monde fait gaffe, et eux, ils font n'importe quoi quand ils approchent les baleines ou les dauphins... » (E30)

**Encadré 75 : Extrait d'entretien sur l'inégalité de traitement entre opérateurs professionnels et plaisanciers**

Enfin, au niveau des pêcheurs, ils avancent classiquement l'argument inverse à celui des environnementalistes, à savoir une hégémonie des préoccupations environnementales au détriment des préoccupations socio-économiques, et donc au détriment des intérêts de ceux qui vivent des ressources de la mer. Un argument de « faiblesse inhérente au fait d'être un

acteur de terrain » qui rejoint d'ailleurs le discours de certains opérateurs nautiques (cf. Encadré 76).

« On se préoccupe pas de savoir le bien-être des... des êtres humains, la seule chose qui...qui est à la mode aujourd'hui c'est le bien-être des animaux, la protection de l'environnement...Que les vieux crèvent parce qu'ils ont rien à bouffer, que les paysans n'aient pas l'eau courante chez eux, Bruxelles s'en fout, pourvu que les poulets ils aient tant de cm2 par individu pour... pour vivre, voilà. L'individu ne compte... n'intéresse plus personne... On est plus ému par un, par un lapin qui se fait écraser... que par des gamins mal nourris, des petits Bengalis là, qui crèvent comme des mouches. Ça tout le monde s'en fout, on a tellement vu ça que ça intéresse plus personne. Maintenant, on s'émeut pour un phoque qui se fait étripper par un Inuit, voilà ! » (E17)

**Encadré 76 : Extrait d'entretien sur la prépondérance actuelle des préoccupations environnementales sur les préoccupations socio-économiques**

Par-delà cette fonction d'auto-légitimation dont nous venons de donner un rapide aperçu<sup>276</sup>, cet « argumentaire de la faiblesse » est également utilisé au fil de la majorité des entretiens (y compris de ceux réalisés avec les agents), pour évoquer la légitimité d'un groupe d'acteurs en particulier : les « *petits pêcheurs* ». Ces derniers sont d'ailleurs parfois simplement appelés « *les petits* », en opposition aux « *gros* », appellation pouvant désigner soit les pêcheurs professionnels (développant aujourd'hui la filière palangrière), soit les thoniers senneurs. Ils sont ainsi majoritairement reconnus comme « faibles », selon cinq critères principaux :

- Le niveau de ressources ;
- Le poids économique ;
- Le rapport à la connaissance ;
- L'appartenance générationnelle ;
- Le degré de favoritisme de la part des « décideurs ».

Si les contours de ce groupe sont, comme on l'a vu précédemment, assez flous, il est néanmoins caractérisé, dans la plupart des discours, par un faible niveau de ressources, pouvant aller jusqu'à une situation de survie, sur laquelle insistent les élus de façon récurrente. Leur poids inexistant dans l'économie mahoraise est régulièrement utilisé comme argument pour expliquer leur inexistence aux yeux des décideurs imposant les règles, les

<sup>276</sup> Et qui s'appuie en grande partie, comme on peut le constater, sur des éléments présentés dans le chapitre 5.

périmètres protégés et distribuant les subventions. À l'échelle des « acteurs de terrain », ces deux arguments les opposent d'une part aux pêcheurs professionnels et d'autre part aux opérateurs nautiques, mais également aux plaisanciers. En outre, cette « faiblesse » est accentuée par un manque d'instruction mais également par une méconnaissance des codes et du fonctionnement du monde moderne en général, renforcé par le fait d'appartenir à l'« ancienne »<sup>277</sup> génération (cf. Encadré 77).

« Aujourd'hui, on dit aux pêcheurs d'aller pêcher hors du lagon alors que tout le monde l'abîme : les gens plongent, chassent même, avec la complicité de certaines autorités [...]. Pourquoi pénaliser une population qui vit traditionnellement de la pêche ? On va contraindre les petits pêcheurs qui veulent juste pêcher de quoi survivre. Parce qu'à Mayotte, pour certains, le droit de survivre n'existe même pas... » (E1)

« À savoir que les acteurs principaux du lagon dans le cadre du projet de parc sont les pêcheurs. Et les pêcheurs, Mayotte on sait très bien que la population, y a la moitié qui sont des anal... des personnes qui savent pas lire. En fait les acteurs principaux ils savent pas lire. Donc les trucs administratifs, tout ça, pour eux... Donc ce sont les pêcheurs professionnels qui viennent de l'extérieur qui s'installent ici qui savent plus s'approprier du truc. Donc du coup, les Mahorais, ce que j'ai envie de dire, les Mahorais eux-mêmes, qu'on dit tout le temps « ben il faut que les Mahorais se réveillent, tout ça », comment veux-tu que quelqu'un qui ne sait même pas les trucs administratifs tout ça comment ça se passe, se réveille, face à quelqu'un qui sait tout, qui maîtrise son domaine ? C'est logique... Parce qu'on leur disait tu vois pendant la concertation « le parc ce sera vous en fait, le contenu ce sera à vous de décider » et un jour y a quelqu'un qui m'a dit "attends ça va pas non ? Tu m'amènes quelque chose d'un Muzungu, parce que le parc c'est un truc de Muzungu en quelques sortes, tu m'amènes ça à moi, un Mahorais, un pêcheur, un vieux pêcheur qui sait rien du tout et tu me demandes de décider de ce qui va être là-dedans ?! Ben c'est sûr que je vais pas pouvoir hein, je vais pas savoir ce qu'on va mettre dedans..." » (E35)

« Le problème tu vois c'est les *bacocos*<sup>278</sup>, avec leurs pirogues... ils peuvent pas faire le tour comme nous, avec les moteurs... Mon souci c'est par rapport à eux, ils faut pas les interdire, et puis ils pêchent pas beaucoup eux... ils pourraient rester autorisés dans les zones interdites pour les autres... » (E28)

**Encadré 77 : Extraits d'entretiens sur les « petits pêcheurs » vus comme des « acteurs faibles »**

<sup>277</sup> Le seuil approximatif de 55 ans que nous avons posé ne saurait être considéré en métropole comme l'orée de la vieillesse, loin s'en faut désormais. Cependant, les choses bougeant à une telle vitesse à Mayotte, il existe un fossé réellement très important entre cette génération et les suivantes aujourd'hui.

<sup>278</sup> « Grand-père », « homme âgé », en shimaoré.

Dans ces extraits, l'apparition de nouveaux critères d'identification<sup>279</sup>, s'ajoutant en filigrane aux cinq précédemment évoqués signale ce « glissement », mis en évidence dans un chapitre antérieur (cf. chap. 5), entre les catégories « *petits pêcheurs* » / « *pêcheurs traditionnels* » et « *population mahoraise* » en général. Cette association met en évidence l'imbrication des deux principaux argumentaires de légitimation : l'argumentaire de la faiblesse, que nous venons de voir et l'argumentaire culturel-identitaire, que nous allons développer à présent.

### 2.1.2. L'argumentaire culturel-identitaire

Cet argumentaire transparaît dans la grande majorité des quarante entretiens analysés et semble ainsi être un élément clef dans cette question de la légitimité des acteurs. De façon fort logique, il est mobilisé en tant qu'argumentaire « auto-légitimant » uniquement par des acteurs Mahorais, c'est-à-dire, dans notre échantillon, par des pêcheurs et par les élus, revendiquant chacun un enracinement culturel et identitaire constituant un facteur de légitimité extrêmement puissant.

Cet enracinement est également ce qui caractérise ce groupe des « *petits pêcheurs* » que l'on retrouve là encore dans le cadre de cet argumentaire cités en tant qu'acteurs légitimes par une large part des entretiens. Il s'appuie principalement sur cinq critères d'identification :

- L'appartenance territoriale ;
- Le rapport à la tradition ;
- Le rapport à la connaissance ;
- L'appartenance générationnelle ;
- Le statut juridique.

On constate ainsi que ces « *petits pêcheurs* » sont presque systématiquement évoqués en tant que « pêcheurs d'ici »<sup>280</sup> et en cela plus légitimes que les « pêcheurs d'ailleurs », que cet ailleurs soit identifié comme les îles voisines ou comme la Métropole, voire l'Europe (cf. Encadré 78).

---

<sup>279</sup> Le type d'activité, le rapport à la tradition et l'appartenance territoriale.

<sup>280</sup> Cf. chap. 5, « glissement » quasi-systématique de l'identification en tant que « petits pêcheurs » à l'identification en tant que « pêcheurs mahorais », « pêcheurs locaux », voire « pêcheurs autochtones ».

« Il faut que nous protégeons nos **pêcheurs**. **C'est leur milieu de vie**. Ça ne veut pas dire qu'il faut les laisser aussi abîmer notre patrimoine ! Parce que la mer c'est notre patrimoine... c'est là où nous devons chercher la richesse. Donc c'est notre source primaire d'économie, donc savoir la protéger. Mais tout en protégeant **les autochtones** !  
 Ce sont nos **artisans**, nos **pêcheurs artisans**, **qui ne vont pas loin**, ils vont tout près autour [...]. L'économie c'est ça, et encore il faut que ça profite **aux Mahorais**, mais pas que ça profite aux **gros palangriers** qui arrivent de **Bretagne**, de l'**Europe**, parce que ceux-là ils sont en train de nous **puiser nos ressources** [...]. Qui va payer tout ça encore une fois ? **Le petit Mahorais**. Là auparavant, **le Mahorais** n'avait pas besoin d'aller au large, il allait même pas loin hein, parce que à quelques mètres il pêchait son poisson » (E4).

**Encadré 78 : Extraits d'entretien sur les « petits pêcheurs » vus comme des « acteurs d'ici »**

} Critère type d'activité (prélèvement de la ressource)

} Critère de l'appartenance territoriale  
 } Critère du type d'activité/moyens (artisans)  
 } Critère de l'appartenance territoriale

} Critère de l'appartenance territoriale + argumentaire de la faiblesse

**Encadré 79 : Critères mobilisés au fil de l'entretien (E4) pour désigner les « petits pêcheurs »**

Cet extrait est tout à fait intéressant du point de vue de ces « glissements » d'un critère d'identification à l'autre (que l'on retrouve d'ailleurs pour certains dans l'extrait de l'entretien E35, cité ci-dessus, dans l'Encadré 77). Comme nous l'avons mis en exergue dans l'encadré de droite (cf. Encadré 79), le discours « saute » d'un critère à l'autre en permanence, avec une récurrence du critère de l'appartenance territoriale, marqué par les termes « *les Mahorais* », « *le Mahorais* », « *les autochtones* », mais également par l'utilisation de la forme possessive, « *nos pêcheurs* », « *nos artisans* » etc., qui sous-entend tout au long de ce passage l'appartenance à un groupe auquel s'identifie également la locutrice. On remarque en outre l'imbrication entre argumentaire culturel-identitaire et argumentaire de la faiblesse, avec la formule « *le petit Mahorais* », qui apparaît vers la fin et à laquelle font écho plusieurs allusions aux faibles moyens (ne permettant pas « d'aller loin » sur la mer, c'est-à-dire pirogue et absence de moteur) dont disposent ces acteurs. En opposition explicite en termes de légitimité, se trouvent les thoniers, clairement identifiés comme étant « d'ailleurs », disposant de gros moyens (« les gros ») et ayant un fort impact au niveau de la ressource. En opposition implicite, du fait de ce glissement entre pêcheurs et population locale, se trouvent tous ceux qui « ne sont pas d'ici » et qui sont donc un peu moins légitimes que « les autochtones », dans le cadre de ce type d'argumentaire.

Ces « petits pêcheurs » sont également presque toujours associés à l'idée d'un rapport très fort à la tradition et l'on passe ainsi régulièrement dans les discours d'une identification

en tant que « pêcheurs » à une identification en tant que « pêcheurs traditionnels ». Le début de l'extrait de l'entretien E1, cité plus haut dans l'Encadré 77 le suggérait déjà, mais il est intéressant d'en présenter la suite (cf. Encadré 80).

« Pourquoi pénaliser une population qui vit traditionnellement de la pêche ? On va contraindre les petits pêcheurs qui veulent juste pêcher de quoi survivre. Parce qu'à Mayotte, pour certains, le droit de survivre n'existe même pas. La brigade nature, les contrôles... c'est toute une tradition qui est attaquée. Alors qu'en métropole, y a les ayatollahs de la culture, à Mayotte, on est en train de faire disparaître les petits pêcheurs qui faisaient la joie de tout le monde quand ils ramenaient le poisson...[...] Quand je vois les gens qui viennent me voir souvent à la maison en pleurs en disant « je me suis fait attrapé par la gendarmerie, ils ont cassé ma pirogue ». Vous vous imaginez la détresse ? » (E1)

**Encadré 80 : Extrait d'entretien sur les « petits pêcheurs » vus comme des acteurs traditionnels**

On retrouve ici encore, mêlé à cet argumentaire culturel-identitaire, l'argumentaire de la faiblesse, (assez peu habilement) utilisé par cet élu pour souligner qu'il se trouve bien quant à lui, du côté de ces « acteurs faibles persécutés » par... les services de l'État.

Si, comme on l'a vu plus haut, la méconnaissance d'un certain type de savoir (dispensé à l'école notamment) est un critère de faiblesse caractérisant ces « *petits pêcheurs* » qui n'en disposent pas, la maîtrise d'autres types de savoirs, et notamment de certains savoirs-faire ancestraux, est porteuse de légitimité au sein de cet argumentaire culturel-identitaire et confère de ce fait une légitimité particulière aux « *vieux bacocos qui pêchent* » ou « *savent encore construire des pirogues* », par exemple.

Enfin, s'intègre également dans cet argumentaire culturel-identitaire le critère du statut juridique et de la distinction que certains<sup>281</sup> font, en termes de légitimité, entre les « *clandestins* » et les autres, comme en témoignent ces propos d'un pêcheur du sud de l'île (cf. Encadré 81).

« Le plus gros problème ? C'est les Anjouanais qui cassent les coraux avec les mines... mais les autorités disent que si on les chasse de la mer, ils vont rentrer voler dans les villages. Ils nous piquent nos poissons et ils cassent nos coraux... Ils vont même à la marée basse... Les Mahorais prennent juste ce qu'ils ont besoin, mais eux ils prennent dans des gros sacs, pour vendre... Ici à Kani on les a chassés, parce que les autorités font rien, alors on s'en est occupé nous-mêmes. C'est pas du racisme, ils volent, ils cassent... Mais on n'a pas chassé ceux qui étaient mariés ou qui avaient des papiers... » (E28)

**Encadré 81 : Extrait d'entretien sur le manque de légitimité des pêcheurs clandestins**

---

<sup>281</sup> Principalement des pêcheurs, les élus rencontrés semblant éviter systématiquement la question et n'utilisant pas ce critère en tant que critère d'identification, au-delà même de la question de la légitimité.

Il faut noter l'amalgame récurrent opéré entre « Anjouanais », qui fait référence à l'appartenance territoriale (manque de légitimité du fait d'être *d'ailleurs*) et « clandestins », qui renvoie à ce critère du statut juridique. D'une façon générale dans les entretiens, les références au gentilé sont plus fréquentes que les références au statut juridique, mais le sous-entendent souvent, comme on peut le voir dans cet extrait, qui commence sur « *les Anjouanais* » et finit sur la question des « *papiers* ».

Une dernière remarque qu'il nous semble intéressant de faire dans le cadre de ce point sur l'argumentaire culturel-identitaire concerne l'ambiguïté du rapport à la Métropole, qui invite à nuancer le constat général sur le caractère légitimant du fait d'« être d'ici » par rapport au fait d'« être d'ailleurs ». En effet, dans trois entretiens<sup>282</sup>, nous avons pu noter que le caractère « importé » du projet PNM, critiqué par une majorité d'acteurs, apparaissait au contraire comme un gage de légitimité incontestable. Une telle position semblait cela dit tout à fait compatible avec des propos très critiques sur les « facilités » dont bénéficieraient les Métropolitains par rapport aux Mahorais au niveau de l'administration par exemple<sup>283</sup>, ce qui explique que nous parlions d'« ambiguïté ». Elle renvoie selon nous plus largement à l'histoire politico-administrative complexe de Mayotte, à l'origine des rapports si particuliers entre l'île et la métropole.

Ces deux premiers types d'argumentaires de légitimation étant mobilisés dans la quasi-totalité des entretiens, il nous semble pertinent de les considérer comme particulièrement déterminants, dans le cadre de cette question sur l'identité des acteurs légitimes à participer à la gestion de la mer et du littoral à Mayotte. Au titre de ces deux argumentaires, un groupe d'acteurs semble ainsi unanimement reconnu comme légitime : les « *petits pêcheurs* » ou, plus précisément, les « *petits pêcheurs traditionnels mahorais* ». Au regard des divers critères que nous avons présentés, ils apparaissent en effet comme plus légitimes que les autres acteurs *au sein des acteurs de terrain*, mais plus largement encore, par l'effet des

---

<sup>282</sup> Émanant d'un élu et de deux pêcheurs à pied. Notons que ce sont des propos que nous avons pu entendre par ailleurs, dans le cadre de conversations plus informelles.

<sup>283</sup> Argument que l'on retrouve, inversé, dans le discours d'un opérateur touristique (métropolitain) évoquant le laxisme des autorités avec les Mahorais concernant les normes de navigation, pour lesquelles on ne leur fait, à eux « professionnels » (et donc métropolitains), « *pas de cadeaux* ».

« glissements »<sup>284</sup> mis en évidence plus haut, comme plus légitimes que les autres acteurs *au sein de la société toute entière*. Nous retrouvons ainsi le caractère de « caisse de résonance » de ce PNM, au sein duquel la question des acteurs légitimes fait écho à des clivages sociaux dépassant largement le thème de la gestion de la mer et du littoral.

Il est ainsi intéressant de constater que bon nombre d'autres acteurs<sup>285</sup> cherchent à s'associer, dans leur discours, à ces « *petits pêcheurs* », tellement légitimes qu'être « de leur côté », « dans le même bateau » qu'eux si l'on peut dire, devient une sorte d'imparable gage de légitimité. Ainsi les pêcheurs professionnels non mahorais se rapprochent-ils parfois d'eux en tant qu'« acteurs de terrain » face aux « décideurs », ou encore en tant que « préleveurs » face à « ceux qui s'amuse », professionnels ou non (opérateurs ou plaisanciers). Les élus quant à eux s'en rapprochent en revendiquant leur appartenance à un même groupe culturel, qui se traduit souvent dans leur discours par le passage de formules générales comme « la population » ou « les Mahorais » à des formules au sein desquelles ils s'incluent, telles que « nous les Mahorais », « on » etc. Et lorsqu'ils s'expriment en tant qu'élus, ils insistent largement sur le souci qu'ils ont de « *cette population de petits pêcheurs qu'il faut préserver avant tout* » (E4). Un procédé que l'on peut observer d'ailleurs dans un grand nombre de discours, qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels des services de l'État, d'acteurs environnementalistes ou encore des membres de la mission d'étude, tous se revendiquent « plus proche que l'autre » de ces « pauvres petits pêcheurs qui en eux ont enfin trouvé une oreille attentive et des intentions bienveillantes »<sup>286</sup>. Notons que la caricature n'est pas si grossière qu'elle n'en a l'air, même s'il nous faut rappeler une fois encore la complexité de chaque discours, multipliant les positions (souvent contradictoires), les modes d'analyse, les types d'argumentaires.

Ainsi les pêcheurs professionnels, s'ils s'associent en tant qu'acteurs de terrain aux « petits pêcheurs » à certains moments de leur discours, peuvent tout aussi bien s'en dissocier lorsqu'il s'agit de revendiquer une légitimité d'ordre économique cette fois-ci.

---

<sup>284</sup> Ces « glissements » sont visibles concernant l'ensemble des acteurs (opérateurs nautiques ou fonctionnaires de l'État = *Mzungus* par exemple), mais ils sont particulièrement récurrents et opérants au niveau des « *petits pêcheurs* ».

<sup>285</sup> Principalement pêcheurs professionnels et élus.

<sup>286</sup> Dont certains de ces « *petits pêcheurs* » semblent se ficher pas mal au demeurant : « on n'a pas besoin de parc, on peut s'organiser nous-mêmes pour partager [*la mer*], on s'en fout de la Préfecture, du Conseil Général... on discute entre nous là, Mbouini, Kani-Kéli... Mais si les *Mzungus* veulent leur parc là, il faut au moins que ça créé des emplois. Les Mahorais vont accepter s'ils ont un intérêt... » (E28). Et l'on retrouve là encore l'amalgame entre *Mzungus* et environnementalistes et plus largement, l'opposition entre « acteurs locaux de terrain » et « décideurs ».

### 2.1.3. L'argumentaire économique

Ce type d'argumentaire n'est mobilisé que par les pêcheurs professionnels et par les opérateurs nautiques en tant que critère auto-légitimant, mais il faut noter que les élus et les environnementalistes, de même que les membres de la mission s'appuient à peu près tous sur cette dimension économique lorsqu'ils évoquent les pêcheurs professionnels et les opérateurs touristiques en tant qu'acteurs légitimes à participer à la gestion de la mer et du littoral.

Cet argumentaire s'appuie sur deux critères principaux :

- Le poids économique ;
- Le degré de professionnalisation.

Ainsi, les pêcheurs professionnels et les opérateurs nautiques se présentent et sont présentés comme légitimes du fait de leur rôle clef dans l'économie locale, la pêche et le tourisme étant considérés comme deux activités économiques majeures pour cette île que l'on appelle désormais « l'île au lagon »<sup>287</sup>. Il faut également mentionner ici les aquaculteurs, dont la stratégie d'auto-légitimation s'appuie essentiellement sur cet argumentaire économique, étant donné la place actuelle et les perspectives de cette filière dans l'outre-mer français<sup>288</sup>.

Le critère du degré de professionnalisation est un argument qui n'est avancé pour sa part que par les professionnels (pêche ou loisirs), et qui constitue à leurs yeux un élément tout à fait crucial d'identification et de légitimation, au sein des acteurs de terrain (cf. Encadré 82).

« Et puis faut surtout faire attention de ne pas faire l'amalgame entre les braconniers ou même les petits pêcheurs et les professionnels... c'est pas du tout les mêmes enjeux... »(E19)

« Faudrait une sorte d'agrément, de label, tu vois, pour distinguer l'offre des professionnels et celle des autres là qui emmènent les gens dans n'importe quelles conditions... » (E30)

**Encadré 82 : Extraits d'entretien sur le degré de professionnalisation comme critère de légitimité**

Cet argumentaire économique rend donc légitimes, aux yeux d'une assez large partie des acteurs rencontrés en entretien, les pêcheurs professionnels et les opérateurs nautiques, dont la présence au sein d'un outil participatif de gestion de la mer et du littoral est incontestée.

<sup>287</sup> Cf. logo du comité du tourisme, chap. 2.

<sup>288</sup> Cf. chap. 2

Enfin, outre une légitimité au titre d'un degré de faiblesse, d'une appartenance culturelle-identitaire ou encore d'un rôle clef dans l'économie locale, nous avons pu identifier un quatrième type de légitimité, dessiné par ce que nous avons appelé l'argumentaire environnemental.

#### 2.1.4. *L'argumentaire environnemental*

Lorsqu'ils abordent le sujet, la plupart des acteurs se réclame d'un rapport à l'environnement conscient et responsable, qui se décline selon trois critères principaux :

- L'impact environnemental ;
- Le degré de préoccupations environnementales ;
- Le rapport à la connaissance.

Ainsi, dans le cadre de cet argumentaire, les acteurs légitimes sont ceux étant reconnus comme ayant un impact environnemental limité, chaque acteur tendant à considérer son propre impact comme mineur ou en tout cas, comme bien moindre que celui des autres<sup>289</sup>. Au niveau des acteurs de terrain, en l'absence de données fiables (ou de données tout court d'ailleurs), les points de vue varient fortement quant à l'impact de chacun. Impossible donc, d'identifier au sein des discours, des acteurs de terrain unanimement reconnus comme ayant un impact plus faible que les autres. En dehors des acteurs de terrain, de façon assez évidente les environmentalistes ne sont pas associés à un impact environnemental important, ce qui n'est pas le cas des services de l'État (« *l'Équipement* » en particulier), accusés à plusieurs reprises de contribuer notablement à l'envasement du lagon (cf. chap. 6).

Pour ce qui est des préoccupations environnementales, la légitimité viendrait du fait d'être le plus « environmentaliste » possible, puisqu'un certain nombre d'acteurs revendiquent au cours des entretiens une certaine sensibilité environnementale. Rappelons cela dit que l'opposition récurrente que nous avons pu noter entre préoccupations environnementales et préoccupations socio-économiques atténue quelque peu le « pouvoir légitimant » de ce critère à l'échelle de notre échantillon. Les acteurs à qui est unanimement prêtée une sensibilité environnementale forte sont là encore les environmentalistes dans leur ensemble, les points de vue sur les autres variant ici autant que concernant leur impact environnemental (cf. chap. 5)

---

<sup>289</sup> L'identité de ces « autres » variant donc selon les discours ou les moments du discours.

Enfin, au niveau du rapport à la connaissance, le fait d'être considéré comme étant du côté des « savants » plutôt que des « profanes » apparaît dans le cadre de cet argumentaire comme un gage de légitimité, parfois très fort. Ainsi, à la question « *qui doit décider selon vous ce qu'on fait de la mer et du littoral à Mayotte ?* », que nous avons posée à plusieurs acteurs, quelques-uns (surtout parmi les représentants des pêcheurs à pied) ont spontanément répondu « *les spécialistes* », c'est-à-dire, « ceux qui savent ». Cependant, comme nous l'avons évoqué plus haut, la question du type de connaissance dont il s'agit (savoir scientifique, académique, ou savoir empirique, par exemple) et de la valeur que chaque acteur lui donne, invite à nuancer là encore le « pouvoir légitimant » de ce critère.

On constate ainsi sur ce dernier type d'argumentaire, que les environmentalistes sont unanimement considérés comme légitimes, mais il faut cependant nuancer ce constat en rappelant que deux des critères sur lesquels s'appuie cette légitimité font l'objet d'une certaine controverse, notamment du côté des élus et des pêcheurs. En outre, d'une façon générale, il nous faut constater que cet argumentaire environnemental est assez largement étouffé par les trois autres, qui apparaissent ainsi comme des gages de légitimité bien plus décisifs aux yeux des acteurs interviewés. Ce qui peut paraître paradoxal dans le cadre d'un outil dont la vocation première est tout de même environnementale...

#### *2.1.5. Le PNM : créateur d'un collectif légitime ?*

Après ce tour d'horizon des critères de légitimité et des acteurs reconnus comme étant légitimes au sein des discours analysés, nous pouvons recentrer notre analyse sur le PNM et nous demander si, aux yeux des acteurs interrogés, celui-ci peut constituer le cadre d'un collectif considéré comme légitime à gérer les enjeux locaux liés à la mer et au littoral.

Lors des entretiens réalisés avec les trente-trois « acteurs concernés » et les sept agents ayant participé à la mission d'étude pour la création du PNM, nous avons centré notre questionnement sur la légitimité du conseil de gestion. L'analyse des diverses réponses donne les résultats suivants (cf. Figure 71 et Figure 72):

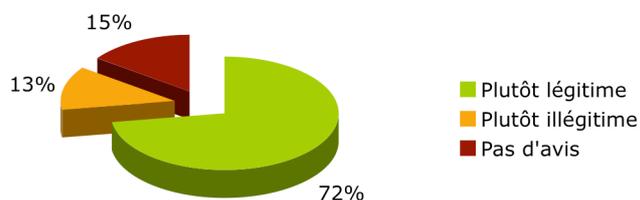


Figure 71 : Part d'acteurs associée à chaque modalité d'avis sur le conseil de gestion du PNM

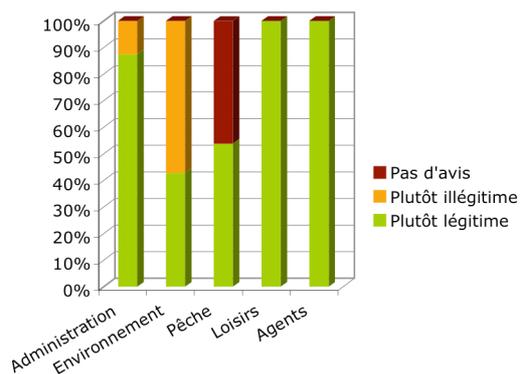


Figure 72 : Part de chaque modalité d'avis sur le conseil de gestion du PNM, au sein des quatre « mondes » et des agents

La Figure 71 et la Figure 72 mettent en évidence le fait qu'à une question directe sur la légitimité de ce conseil de gestion, la majorité des acteurs et des agents ont répondu positivement. Cela peut s'expliquer par le poids de certains acteurs considérés comme assez incontestablement légitimes dans la composition du conseil de gestion. Ainsi, dans la composition finale, les pêcheurs et les aquaculteurs représentent près de 30% de la totalité des membres du conseil, alors que dans la première proposition de conseil de gestion (lors du second comité de pilotage), leur part était seulement de 12%. Ils sont désormais huit sur un total de treize dans la catégorie des organisations professionnelles, et trois sur six dans la catégorie des associations d'usagers. Dans cette dernière en effet, aucun représentant des usagers-pêcheurs n'était présent à l'origine, pour la simple raison qu'il n'existait aucune association. Ces acteurs devaient donc être *a priori* représentés par les trois membres de la CAPAM et les deux représentants de COVIPEM présents dans la catégorie des organisations professionnelles. La création de trois associations de « pêches traditionnelles » en août 2009 a ainsi permis que ces acteurs siègent en tant que tels, comme le demandait notamment la CAPAM. La quasi-totalité de leurs demandes ayant été prises en compte au niveau de cette composition, les acteurs du « monde de la pêche et de l'aquaculture » tendent donc à se montrer plutôt satisfaits, au-delà des réserves de principe qu'ils continuent à émettre (cf. Encadré 83).

« Maintenant ils veulent un parc marin, c'est pour ça que moi je souhaite que les Mahorais s'impliquent au maximum, hein, qu'il y ait un minimum d'écologistes, ou de pseudo-scientifiques à deux balles, c'est ce qu'on est à peu près arrivés, il semblerait qu'il y ait deux organismes de... d'environnementalistes et 2-3 scientifiques euh... qui soient là, c'est tout. Le reste, on s'en tape le coquillard, ils peuvent rester chez eux, c'est pas.. c'est pas l'Amicale des associations environnementales ! Faut qu'on ait, quand même, des usagers, voilà, faudrait quand même pas...pas se tromper de... d'objectif » (E17)

**Encadré 83 : Extraits d'entretien sur l'importance d'une prépondérance des acteurs de terrain<sup>290</sup> dans le conseil de gestion**

De la même façon, une telle composition explique que les interviewés non-pêcheurs mais considérant ces acteurs comme légitimes pour les raisons que nous avons présentées plus haut, aient une opinion plutôt favorable de la composition de ce conseil (cf. Encadré 84 ).

« Je suis parmi les personnes qui accepteraient ce projet si ça ne pénalise pas les pêcheurs. C'est pour ça qu'on a demandé qu'il y ait une majorité de pêcheurs dans le Conseil de Gestion » (E5)

**Encadré 84 : Extraits d'entretien sur l'importance d'une prépondérance des pêcheurs dans le conseil de gestion**

Certains émettent cependant des réserves les poussant jusqu'à considérer la composition de ce conseil comme peu légitime. C'est le cas d'un certain nombre d'environnementalistes qui, sans remettre en question la légitimité des acteurs du monde de la pêche, dénoncent leur surreprésentation dans le conseil (cf. Encadré 85).

« La disproportion entre les professionnels et les associations environnementales est flagrante dans ce conseil de gestion, il faut absolument que l'on reste sur un système de vote à la majorité absolue, pour ne pas accentuer encore la surreprésentation de certains groupes et verrouiller la voix des minorités » (E12)

« J'avais essayé de poser la question pour la police de l'environnement à une réunion, mais... je crois qu'ils veulent pas trop parler de ça pour le moment, pour faire passer la pilule aux pêcheurs en fait... du coup l'ONCFS il apparaît pas en tant que Brigade Nature dans le conseil de gestion, mais juste en tant que spécialiste mammifères marins en fait... La Brigade est mise en retrait quoi, alors qu'un parc sans surveillance, ça sert à rien... » (E10)

**Encadré 85 : Extraits d'entretien sur le problème du poids dérisoire des acteurs de l'environnement dans le conseil de gestion du PNM**

---

<sup>290</sup> Notons une fois encore les multiples glissements entre critères d'identification et les associations et oppositions qui en découlent : « les Mahorais » sont associés aux « usagers » et opposés aux « environnementalistes ».

Il faut également noter que les agents et les membres de l'administration d'État, qui considèrent ce conseil comme légitime et émettent peu de réserves, sont cependant conscients des limites de tout système basé sur la représentation (cf. Encadré 86).

« La composition du conseil de gestion, moi j'ai envie de dire qu'elle sera forcément décevante..., en tout cas y aura forcément des gens qui seront pas contents, parce que... parce que si on veut que ce conseil de gestion soit un petit peu efficace, il faut qu'on limite... l'effectif. Du coup, par la force des choses, y a des gens qui vont avoir forcément le sentiment d'être un peu... voilà, donc... tout l'enjeu pour moi après, ça va être de voir comment au-delà du conseil de gestion lui-même on va arriver à rassembler, au travers de commissions, de trucs comme ça... les gens qui... seront pas dans le conseil de gestion quoi » (E34)

**Encadré 86 : Extrait d'entretien sur les limites inhérentes à tout système de démocratie représentative**

La représentation des acteurs autres que les pêcheurs a fait l'objet de moins de discussions lors des entretiens, ce qui confirme l'importance de ces acteurs du « monde de la pêche » aux yeux de notre échantillon, importance que nous avons pu noter à plusieurs reprises, au fil des chapitres précédents.

Notons pour finir qu'un certain nombre d'acteurs (appartenant surtout au « monde de la pêche ») n'a pas d'avis sur la question, en raison d'une méconnaissance du fonctionnement de l'outil PNM et des instances dont il est constitué. Ce sont principalement des représentants de pêches traditionnelles, mais nous avons pu également constater cette absence d'information chez des représentants de COVIPEM, c'est-à-dire appartenant à un réseau un peu plus structuré, dans lequel on aurait pu penser que l'information circulerait mieux. Cela dit, nous avons pu constater que même pour certains élus ayant pourtant un avis sur la composition du conseil de gestion, la nature de ce conseil semblait relativement floue.

L'idée de participation qui émerge des discours ne se limite pas à la seule question de savoir *qui participe*, mais s'ouvre sur une autre question essentielle qui est celle des *modalités de la participation*. C'est-à-dire, au-delà de la participation en tant qu'existence d'un collectif légitime, apparaît la participation en tant que fonctionnement de ce collectif. Sur quels principes doit se fonder ce fonctionnement ? Le contexte local nécessite-t-il des adaptations spécifiques ? La mission d'étude pour la création du PNM a-t-elle adopté un fonctionnement réellement participatif ? Autant de questions que nous allons aborder au fil du point suivant, en nous appuyant toujours sur les discours tenus par nos quarante acteurs interviewés.

## 2.2. Comment s'agit-il de participer ?

S'interroger sur la vision qu'ont les acteurs des modalités de participation mises en œuvre dans le cadre du PNM nécessite, au vu du moment auquel nous avons réalisé ces entretiens, de se centrer sur le processus de mise en place, seul « vécu » dont pouvaient témoigner ces acteurs rencontrés avant que le parc ne soit réellement fonctionnel. Nous nous pencherons donc sur les deux principaux cadres participatifs mis en place par la mission d'étude : les réunions de groupes de travail thématiques et les réunions villageoises. Pour chacun d'entre eux, nous présenterons les critiques positives et négatives formulées par les acteurs. Ces critiques se basent sur une représentation de ce que suppose concrètement une démarche participative qui traverse l'ensemble des entretiens et tient en deux points :

- Une démarche participative suppose une circulation et un partage de l'information, des connaissances <sup>291</sup> ;
- Une démarche participative suppose la prise en compte de l'ensemble des avis et des intérêts portés par les acteurs légitimes.

### 2.2.1. Cadre participatif des réunions thématiques

Dans l'objectif de ces réunions thématiques, trois groupes de travail sont créés : le groupe « environnement », le groupe « pêche et aquaculture » et le groupe « activités nautiques et touristiques », comptant chacun une quarantaine de « membres invités ». Chaque groupe s'est réuni deux fois au total, selon le calendrier suivant :

Groupe	Réunion 1	Réunion 2
« Environnement »	30 octobre 2008	19 mai 2009
« Pêche et aquaculture »	18 décembre 2008	27 mai 2009
« Activités nautiques et touristiques »	29 octobre 2008	23 mars 2009

Tableau 36 : Calendrier des réunions thématiques des trois groupes de travail

Ce système consistant à réunir des groupes restreints d'acteurs partageant *a priori* les mêmes types d'enjeux apparaît en soi comme plutôt bien perçu par l'ensemble des acteurs interviewés, tous mondes confondus (cf. Encadré 87).

---

291 Devant constituer le socle commun à partir duquel un diagnostic commun et une stratégie collective peuvent être établis, comme en témoigne cet extrait d'un entretien avec le chef de la mission d'étude : « J'ai envie de dire que si l'outil parc marin il apporte des moyens pour que les gens... les différentes populations... se parlent et partagent ... à la fois le diagnostic et les enjeux et les objectifs, on aura déjà gagné quelque chose d'important ».

« Oui, c'est important ces réunions. Ça permet aux groupes en même temps concernés par les thèmes, de pouvoir beaucoup plus... comment dire ? de donner toute leur opinion, de dire ce qu'ils en pensent... c'était important, c'est ce qu'il fallait. Maintenant ils s'identifient beaucoup mieux. Et puis lorsqu'ils sont entre eux ils peuvent se défendre, se préparer pour défendre leur métier... » (E4)

« C'est vrai que bon après, au niveau des groupes de travail, c'est vrai que y a eu quand même des réunions, faut reconnaître que ça a été à chaque fois un peu... tendu hein...mais c'était peut-être nécessaire justement, peut-être qu'il fallait crever l'abcès pour que justement aujourd'hui... on puisse partir sur de bonnes bases ! » (E21)

**Encadré 87 : Extraits d'entretiens sur l'intérêt des réunions thématiques**

Cependant, au-delà du principe d'un tel système, au niveau des faits, les avis se font plus nuancés. Ainsi, la plupart des acteurs (environnementalistes, élus, opérateurs et acteurs de la pêche et de l'aquaculture) souligne le trop faible nombre de ces réunions, insuffisant à la fois pour que l'information passe vraiment et pour qu'un vrai débat s'instaure et de là, pour qu'une réelle stratégie collective émerge (cf. Encadré 88).

« Oui, ça c'était pas mal ce truc des réunions. J'ai trouvé par contre que... qu'ils avaient pas été très pédagogiques, parce qu'ils nous ont mis comme ça dans des réunions de travail en nous disant « ben voilà, on va travailler sur les grandes orientations de gestion du parc ». Donc moi dans ma tête, ben c'était travailler aux grandes orientations quoi ! Et en fait on s'est retrouvé en réunions à discuter un petit peu de ce que chacun voulait quoi, enfin tu vois, des petits intérêts de chacun et tout ça... Et euh... bon du coup, ces réunions... le niveau de réflexion est resté très basique quoi, on est pas allé très loin, pas très au fond des choses... S'ils avaient pris un petit peu plus le temps d'expliquer, on aurait pu aller un petit peu plus loin. [...]. Il aurait fallu aider les gens en fait à préparer leur réflexion avant d'aller en réunion tu vois, peut-être à partir de documents, ou d'une réunion préparatoire, ou des choses comme ça quoi... Les gens ils sont arrivés en réunion ils savaient pas trop ce qu'ils allaient y faire, personne avait trop réfléchi aux choses, du coup c'est un petit peu dommage [...]. Du coup ben ce qui en est ressorti, c'est les trucs habituels quoi... après les réunions ils ont pris tous ces petits éléments et ils ont regroupé en sept grands axes mais euh... qu'ils auraient pu faire depuis le début si tu veux, ils les connaissaient déjà ces sept grands axes ! C'était facile de faire rentrer tout ce que tout le monde a dit dans les réunions... Ouaiiis bon, c'est très politique comme démarche, c'est ça qui... qui fait un peu sourire quoi » (E9)

« Ben ça va un peu vite quand même, ouais, ça c'est sûr... Après, si les principaux... si toutes les revendications sont prises en compte, ben pourquoi pas... Là on attend la suite des réunions, surtout, parce que... je pense pas que ce soit ces 2 réunions-là qui vont finaliser... parce que si j'ai bien compris maintenant il va y avoir une interaction entre les différents groupes, vu que jusque-là les groupes étaient séparés, donc maintenant y aura des discussions intergroupes et ça c'est pas mal quoi » (E19)

**Encadré 88 : Extraits d'entretiens sur le manque de réel débat et le caractère « politique » des réunions thématiques**

Signalons que les réunions intergroupes évoquées dans le second extrait (E19) n'ont pas eu lieu faute de temps. Certains agents nous ont dit que c'était les comités de pilotage qui avaient joué ce rôle de « mise en commun des réflexions ».

Est également soulignée dans ce second extrait (E19), la question de la réelle prise en compte des avis émis lors de ces réunions, question qui constitue aux yeux des acteurs interviewés, un aspect clef de l'approche participative et un point de doute récurrent au cours des entretiens (cf. Encadré 89).

« Oui, bon, concertation... de toute façon, les gens étaient là, ils écoutaient, ils faisaient de la réunion, ils regardaient leur montre, ils attendaient qu'on ait vidé notre sac... ils ont pas avancé d'un centimètre » (E17)

« Après moi je demande à voir à quel point la concertation va influencer sur ce qui va se faire hein... On peut toujours discuter et puis finalement faire ce qu'on a envie de faire sans... Donc là on verra si dans les faits ils prennent en compte ce qui a été dit... » (E9)

**Encadré 89 : Extraits d'entretiens sur la faible prise en compte des avis au cours des réunions thématiques**

Et l'on constate dans l'extrait suivant que c'est une fois de plus au niveau des « petits pêcheurs » que ces doutes se font les plus aigus (cf. Encadré 90).

« Mais alors bon, pour l'instant dans le parc... Bon ils nous disent effectivement qu'ils vont vers les petits, qu'ils se déplacent pour les voir, qu'il y a des échanges avec eux, mais dans les réunions de groupes de travail, on entend que les gros. Hein, parce que les pêcheurs à Mayotte, c'est les petits pêcheurs occasionnels, et puis t'as les gros, avec Baubet et compagnie quoi. Et pour l'instant on entend que Baubet quoi ! Aux réunions... y a que lui qui parle ! Et lui, c'est quoi son souci ? Ben c'est les thoniers qui... viennent, éventuellement, dans la ZEE française, enfin c'est des considérations complètement différentes ! [...] voilà, donc après, ce que je demande à voir c'est comment ils vont euh... partir de cette démarche un peu politiquement correcte pour mettre en place des choses qui seront ou pas en accord avec ce que les acteurs locaux souhaitent quoi. Ou est-ce qu'ils vont les manipuler ces acteurs locaux jusqu'au bout, pour faire en sorte qu'ils aient l'impression qu'on les satis... qu'ils sont satisfaits, mais... tu vois, tout en mettant en place les choses que... l'administration... qui semblent les plus correctes quoi. Voilà, à voir » (E9)

**Encadré 90 : Extrait d'entretien sur les doutes qui demeurent quant à la réelle prise en compte des « petits pêcheurs » et plus largement des « acteurs locaux » dans le cadre du processus de mise en place du PNM et notamment des réunions thématiques**

Cette « prise en compte » passe également par des éléments plus concrets, touchant à l'organisation même de ces réunions, que pointent plusieurs pêcheurs (cf. Encadré 91).

« Ça sert à rien de nous appeler à Mamoudzou et de faire des débats infinis où personne ne comprend rien et où tout le monde dit n'importe quoi. En plus, le déplacement à Mamoudzou est difficile, tout le monde ne peut pas y aller... Rien n'est prévu pour le transport, 10 euros pour l'aller-retour, quand la mer n'est pas bonne comme en ce moment, tout le monde ne peut pas... » (E20)

**Encadré 91 : Extrait d'entretien sur les aspects logistiques de la prise en compte des pêcheurs**

Ainsi, rares sont ceux qui n'ont aucune réserve, aucune critique à formuler à propos des réunions thématiques en tant qu'outils de participation<sup>292</sup>, que ce soit au niveau de la transmission d'informations ou au niveau de la prise en compte des avis exprimés.

Plusieurs acteurs soulignent en outre les difficultés spécifiques des « petits pêcheurs » et plus largement, de la « population locale », à participer à ces réunions ou à s'y faire entendre.

C'est notamment pour pallier certains de ces problèmes que des réunions villageoises ont été organisées par la mission d'étude dans chacune des communes de l'île, au printemps 2009.

### 2.2.2. Cadre participatif des réunions villageoises

Entre le 3 avril et le 15 mai, trente et une réunions ont été organisées dans vingt-trois villages de l'île, à divers créneaux horaires, compris entre 08h et 18h.

Comme pour les réunions thématiques, le principe de ces réunions villageoises est salué par la quasi-totalité des acteurs interrogés et largement mis en avant par les membres de la mission d'étude (cf. Encadré 92).

« Après au niveau des réunions thématiques, c'est nous, c'est nous qui sommes passés à l'école, c'est nous qui comprenons, qui pouvons... mais dans les villages, moi je trouve que c'est la meilleure... avec une population qui sait ni lire ni écrire, c'est la meilleure méthode... » (E3)

« La mission a très bien mené le travail de concertation locale, elle s'est déplacée dans tous les villages, auprès des habitants... C'est le bon mode de communication ici, ça sert à rien de faire des enquêtes publiques par exemple... » (E15)

« En ce qui concerne la concertation qu'on a fait avec la population villageoise de pêcheurs surtout, ça a été assez énorme l'information qu'il y a eu, et surtout... le travail de la mission qui est... qui est remarquable je dirais, ben déjà, ça s'est fait en langue locale, donc ça c'est assez nouveau par rapport aux autres projets qu'il y a pu y avoir avant et.. ils sont retournés plusieurs fois dans les villages, voir plusieurs fois les gens parce que l'information elle passait pas au départ tout de suite et euh... et je pense qu'ils ont gagné la confiance des gens et que... enfin, c'est même sûr qu'ils ont gagné la confiance des gens, même des femmes au *djarifa*, qui se sont déplacées à 15 ici à Mamoudzou, pour venir valider ce qu'ils avaient écrit sur l'étude au *djarifa* par exemple. Donc ça montre l'intérêt que les gens aussi portent à ce projet » (E37)

**Encadré 92 : Extraits d'entretiens sur l'intérêt et la pertinence des réunions villageoises organisées par la mission d'étude**

<sup>292</sup> Il s'agit d'un acteur des services de l'État suivant le dossier de près mais sans doute d'un peu trop haut pour pouvoir entrer dans les détails, ainsi que d'un élu et d'un pêcheur ayant un discours aveuglément enthousiaste pour tout ce qui touche au parc et plus largement à une intégration nationale la plus forte possible, dont ce projet de parc est à leurs yeux un élément clef.

Comme on le voit dans les extraits précédents (cf. Encadré 92), ces réunions sont considérées comme une réponse adéquate à certaines spécificités locales, comme un effort d'adaptation « *remarquable* », prouvant le caractère innovant de ce projet PNM en termes de participation, dans ce contexte que certains pointent comme particulier (cf. Encadré 93).

« La grande question, c'est « ça veut dire quoi de créer un PNM dans le contexte mahorais ? » (E11).

**Encadré 93 : Extrait d'entretien sur la spécificité du contexte mahorais en termes de mise en place d'un PNM**

Cet effort d'adaptation est également associé à plusieurs reprises à la composition même de la mission d'étude, dont les critères de recrutement étaient semble-t-il un moyen de s'approcher au mieux de la réalité de locale (cf. Encadré 94).

« Déjà, j'ai envie de dire on a, dans la composition même de la mission de parc marin à Mayotte, une situation qu'on ne retrouve dans aucune autre mission pour l'instant, de parc marin [...]. Mayotte doit être la seule mission de création de parc où aucun des postes financés par l'Agence n'est un poste de niveau Bac+4 ou Bac+5 en Biologie marine ou tous ces trucs, enfin je veux pas être péjoratif mais, enfin toutes ces formations sur la gestion intégrée du littoral et machin truc, qu'on met en place depuis quelques années... Parce que, parce que pour nous c'était pas la, la priorité elle était pas là et fallait sans doute mettre l'accent sur autre chose, alors bon après on verra bien, on a bien fait on a mal fait, j'en sais rien, mais euh... j'ai plutôt tendance à penser qu'on a bien fait... » (E34)

« Et puis le fait que dans cette mission il y ait des Mahorais et des *Mzungus*, je pense que ça a été une des clefs de la réussite de leur travail... » (E8)

**Encadré 94 : Extraits d'entretiens sur la question des critères de recrutement de l'équipe de la mission d'étude**

Sur ce sujet, concernant le fonctionnement futur du PNM, si la priorité donnée à une embauche locale n'est pas clairement exprimée, elle suscite tout de même quelques réserves (cf. Encadré 95).

« Il faut quand même faire attention à la démagogie... ils disent : « on ne veut embaucher que des Mahorais dans le PNM », mais les Mahorais n'ont pas la culture de la gestion des espaces protégés. Il faut des gens aguerris pour que ça marche dès le début... Et puis on est en France, ce genre de poste est ouvert à tous, c'est fonction des compétences... enfin j'espère ! » (E15)

**Encadré 95 : Extrait d'entretien sur la question des critères de recrutement au niveau de l'équipe PNM**

Sans remettre en question le bien fondé de ces réunions en tant que telles, certains soulignent cependant le manque de communication en parallèle permettant de pallier le caractère trop ponctuel des réunions, insuffisant pour permettre une réelle information, une réelle appropriation et un réel débat (cf. Encadré 96).

« La communication ne passe pas assez autour du parc, parce que bon on vous écrit, on vous convoque à une réunion parc marin, bon, certains ont le temps d'y aller ils y vont, d'autres non. Et ce ne sont pas tous aussi qu'on arrive à toucher, parce que la population elle est large, la population utilisatrice de la mer bien sûr, elle est très large, c'est pas évident d'arriver à la toucher à travers les réunions. C'est plutôt à travers les publicités, la communication radio, télé, et puis journaux écrits, parce que les Mahorais, nous ne lisons pas beaucoup les journaux, mais surtout tout ce qui est panneaux d'affichage, il faut en mettre... Nous avons eu des réunions dans les mairies, dans les villages, mais tout le monde n'est pas venu. On aurait vu la communication télé, en disant « ça c'est le parc marin » et parce qu'on l'a vu à la télé on se dit « hop on va y aller, c'est important ». Mais le fait qu'il n'y ait pas eu cette communication large et massive... parce qu'il faut qu'elle soit large et massive, intense et sur la durée. Faut pas qu'elle dure une semaine. Sur la durée. Pour qu'elle touche au maximum de population, sachant que la population que nous avons, c'est pas une population qui sait lire, c'est pas une population qui comprend beaucoup, qui comprene beaucoup, cette population, parce que bon, c'est pas notre faute non plus, on nous a pas mis à l'école. Ces vieux là qui pêchent, on les a pas mis à l'école. Donc il ne sait pas lire, il ne sait pas écrire, mais il sait voir. Donc le fait que sur la durée à force, la personne comprendra. Et s'appropriera hein, moi je pense, mais faut qu'il y ait un travail de communication plus intense » (E4)

**Encadré 96 : Extrait d'entretien sur la nécessité d'une information régulière en parallèle des réunions**

Un autre élu insiste également, dans l'extrait suivant, sur la nécessité d'une « appropriation *in situ* » si l'on peut dire, hors des cadres officiels de la participation (cf. Encadré 97).

« Je pense qu'il faut mahoriser ces réunions (...). Moi, pour avoir fait du développement local, je sais qu'il faut vraiment remettre les choses dans leur contexte. Et souvent, on met dans ces réunions des administrations et... à Mayotte il y a une culture locale qui est la suivante : les gens quand ils voient l'administration, tout ça, ils se disent « mon avis il est pas important, j'ai mes représentants qui sont là donc je les laisse s'exprime, eux ils parlent français, moi mon idée ne... ». Les gens ont pas confiance en eux, en ce qu'ils disent, parce qu'ils ne comprennent pas trop les tenants et les aboutissants des choses et puis du coup ils ne disent rien pendant la réunion. Mais souvent je trouve que derrière, les conclusions qui sortent de la réunion ne sont pas partagées par la majorité des gens qui sont là. Mais bon, ils n'ont rien dit parce qu'on a parlé pour eux. Mais ils réagissent par contre quand on met les choses en place et qu'ils se rendent compte qu'ils sont menacés directement par la décision qui a été prise là-bas et là ils vont réagir (...). Donc je pense qu'il faut mahoriser... comme on dit au théâtre, dans les concerts, il faut chauffer la salle avant le concert, il faut lancer ce débat dans les forum de quartier, dans les espaces publics... faire en sorte que les gens discutent, discutent sans l'administration, sans les élus, sans.. entre eux, entre acteurs. Qu'ils puissent s'imprégner des choses, qu'ils puissent bien comprendre, qu'ils posent les questions, qu'ils réagissent.. et c'est sur ces lieux-là qu'il faudra ensuite relever les avis des uns et des autres, pour avoir un retour libre quelque part... et éviter les surprises après, une fois qu'on met les choses en place... » (E2)

**Encadré 97 : Extrait d'entretien sur la nécessité de « mahoriser » les méthodes de concertation**

Cette « mahorisation » des formes du débat, cette nécessaire imprégnation, nécessite un temps qui a manqué à la mission d'étude aux yeux de beaucoup d'acteurs, y compris les principaux concernés : les agents qui l'ont menée. Mais comme on le voit dans les extraits suivants (cf. Encadré 98), ces derniers ont dans l'ensemble bien conscience du caractère de « première étape » que constitue la mission d'étude en termes de concertation.

« Je pense que sur un tel projet, on peut toujours faire mieux en fait, effectivement, les délais que le ministère impose à ces missions d'études, qui est de 2 ans, c'est très... je trouve que c'est très court, parce que.. c'est un marathon en fait, en fait ça demande d'aller vraiment vite... Il faut faire vite et bien, et souvent, c'est deux choses qu'on arrive difficilement à.. à... gérer [...] Je trouve qu'on s'est pas mal débrouillés en fait, mais effectivement, les délais sont courts, je veux dire, un tel projet faut être sûr quoi, il faut au moins... au moins 3 ans quoi, 3 ans ce serait un minimum, voire 4-5, maximum quoi, mais effectivement, ça rentre en compte qu'ils ont pris des engagements d'ici 2012 à créer 10 parcs marins... 2012, là on est... il reste 3 ans, donc il faut y aller quoi... » (E36)

« Tout l'enjeu pour moi après, ça va être de voir comment au-delà du conseil de gestion lui-même on va arriver à rassembler, au travers de commissions, de trucs comme ça, ... les gens qui... seront pas dans le conseil de gestion quoi » (E34)

« Après y a tout un travail d'un an voire deux ans pour le plan de gestion et le plan de gestion ça va encore se faire en concertation, donc voilà faut passer à l'étape supérieure pour... pour avancer parce que ... sinon on s'en sortira pas. C'est pas une fin en soi d'avoir créé le parc quoi. Une fois que le parc sera créé avec ce décret, y a rien qui changera à Mayotte, parce que tant que les actions... tant que le plan de gestion sera pas mis en place et que les actions du plan de gestion seront pas mise en œuvre, y aura pas... y aura pas de changement, y a pas de raison que ça change » (E37)

**Encadré 98 : Extraits d'entretiens sur les délais très restreints des missions de création de PNM**

Certains acteurs<sup>293</sup> que nous avons interviewés se sont montrés plus critiques quant à ces réunions villageoises, allant à l'encontre des discours précédemment cités en signalant l'*inadaptation* de ce système de fonctionnement au contexte local tel qu'ils le perçoivent. Ils pointent divers aspects, et notamment celui d'un mode oral de communication, pourtant présenté comme la méthode la plus adaptée par une majorité d'acteurs appartenant à l'ensemble des « mondes » (cf. Encadré 99).

---

<sup>293</sup> Principalement des élus et des pêcheurs encore une fois.

« J'ai signalé dans les dernières réunions à la CAPAM qu'il serait intéressant que l'association ait les études que vous faites, car nous on sait lire, mais on ne nous fait rien passer, on ignore ce qui se passe, comment ce sera ce parc... Moi je me cultive par la lecture, pas par la parole, comme dans ces réunions-là...Faire ça oralement, c'est pas efficace, il faut écrire pour entamer le dialogue... » (E20)

« Informer dans les villages, c'est bien, mais il y a des gens qui travaillent sur le terrain et s'ils viennent faire des réunions, informer dans les villages, appeler le village, les gens qui pêchent sont pas là... alors peut-être ce serait bien de nous donner des... parce qu'on dit que les écrits restent et les paroles s'envolent. Si on nous amène des papiers, des dossiers écrivant ce qu'il faut faire et ce qu'il faut pas faire, ce qu'il faut respecter, ce qu'il faut manger, ce qu'on peut pas le toucher, tout ça, alors on va regarder » (E23)

**Encadré 99 : Extraits d'entretiens sur la nécessité de supports écrits pour la communication et la mise en débat du sujet PNM**

Ces deux extraits sont issus d'entretiens réalisés avec un pêcheur affilié à un COVIPEM et avec une pêcheuse au *djarifa*. Notons que malgré ses propos (premier extrait), le pêcheur n'avait manifestement pas lu le dossier PNM qu'il avait apporté lors de l'entretien. Même si ces deux interlocuteurs sont les seuls à avoir manifesté ce « besoin d'écrit », il nous semblait tout à fait important de restituer leurs propos qui tempèrent quelque peu ce consensus autour de l'analphabétisme de la « population locale » et sur l'importance de l'oral qui en découle. Ces deux pêcheurs appartiennent à peu près à la même tranche d'âge (entre 35 et 40 ans) et ont eu un parcours différent en termes de scolarisation, le premier ayant effectué un séjour de plusieurs années en Métropole et y ayant fait des études, ce qui n'est pas le cas de la seconde qui n'est pas allée à l'école. Il est donc particulièrement intéressant de constater que malgré cet itinéraire différent, ils tiennent le même discours sur l'importance de l'écrit comme complément et support de l'oral. On peut penser que l'évolution de la société et notamment du taux de scolarisation, passant de 7% de la population en 1973 à 56% en 2007<sup>294</sup>, participe à une modification des référentiels en termes de communication, que ne prennent pas en compte certains discours axés sur un argumentaire de la faiblesse confinant parfois au cliché.

Un second point de critique sur ces réunions portait sur leur inadaptation au public qu'elles disaient vouloir toucher, dont le rythme de vie ne correspondait absolument pas aux créneaux choisis pour ces réunions (cf. Encadré 100).

---

<sup>294</sup> INSEE, 2007

« Mais c'est du ci-né-ma ! Y avait 3 Anjouanais, les 3 clandestins du village qui étaient là qui servaient de public ! C'est n'importe quoi ! Je dis pas qu'ils ont fait que de la merde, je dis qu'y a des trucs qu'ils ont fait qui étaient intéressants, enfin bon ça c'était du cinéma pour dire qu'il y a de la concertation. La plupart des gens concernés n'étaient pas là. Parce que les pêcheurs, ils sont pas là à 10h du matin à rien foutre sur la place du marché en attendant que... Je connais pas un pays au monde, hein, en France ou ailleurs, où à 10h du matin, les mecs ils attendent qu'on vienne leur prêcher la bonne nouvelle, hein, que deux rigolos viennent, « voilà, on va vous parler du parc marin ». C'est vraiment soit les débiles du village qui ont pas de boulot, soit les chômeurs, soit les clandestins, qui attendaient de prendre un taxi pour descendre à Mamoudzou, voilà » (E17)

**Encadré 100 : Extrait d'entretien sur le décalage entre les horaires de réunions villageoises et le rythme de vie des pêcheurs**

Même si certaines réunions villageoises ont effectivement rassemblé moins de trois personnes<sup>295</sup>, il faut tempérer ces propos en rappelant que les agents de la mission sont passés parfois jusqu'à trois fois dans un même village et que d'autres réunions ont pu rassembler jusqu'à une trentaine de personnes. De façon implicite, cet acteur met cependant le doigt sur un point important, lorsqu'il utilise l'expression « prêcher la bonne nouvelle ». Cette façon ironique de nommer le travail mené par la mission dans les villages renvoie à une représentation bien répandue (dans les mots, mais surtout dans les faits), consistant à considérer la connaissance des acteurs qu'il s'agit de « sensibiliser », voire d' « éduquer », comme un ensemble de « fausses idées » ou pire, comme un « vide à combler ». Nous avons vu précédemment (cf. chap. 6) que de nombreux acteurs identifiaient en effet comme cause de certains comportements nocifs pour l'environnement un défaut ou une absence de connaissance. Au fil des entretiens, quelques acteurs<sup>296</sup> ont cependant apporté une nuance à ce diagnostic. Là non plus ils ne sont pas nombreux, mais ce qu'ils soulèvent nous semble un point essentiel. En effet, certains pointent non pas une *absence* de connaissance, mais une *autre forme* de connaissance, une autre logique, comme on le voit dans les deux extraits d'entretiens suivants, qui retranscrivent les propos d'une actrice du « monde de l'environnement » et d'un acteur du « monde de la pêche » (cf. Encadré 101).

<sup>295</sup> La réunion organisée le 09/04/09 à Boueni a rassemblé deux personnes.

<sup>296</sup> Appartenant à différents mondes : environnement, pêche ou administration notamment.

« L'intégration des gens là, des pêcheurs... c'est vrai que c'est pas facile... Arriver à communiquer avec eux, c'est pas évident. Y a un énorme décalage, on est dans deux mondes différents hein... T'as les Mzungus qui travaillent dans l'administration... qui ont en général fait beaucoup d'études... qui ont... qui sont pas toujours très au fait des cultures locales, tout ça... et puis d'un autre côté t'as les Mahorais, les pêcheurs, voilà, qui ont une connaissance de l'environnement euh... comme on l'entend nous euh... 'fin y a un décalage énorme quoi... » (E9)

« Parce que elles, elles disent... leur logique c'est...elles disent « si tu met le uruva, ça tue les petits poissons, le soir y a les grands poissons qui viennent manger les petits, donc ça amène d'autres poissons » [...]. Et donc ce jour-là c'était une réunion d'information pour les gens de la commune, du village. Donc il y avait des mamans, même des grands-mères, ma grand-mère, d'autres grands-mères... Eux elles elles défendaient le système de l'uruva. Et moi j'avais pris la parole ce jour-là, moi j'ai dit que certes l'uruva a marché à une époque. Parce qu'à cette période y avait les mangroves, y avait un peu tout... tout tout était là quoi. Aujourd'hui, tout a disparu, donc le uruva ne peut pas fonctionner aujourd'hui. Aujourd'hui faut trouver d'autres systèmes pour trouver son poisson sans abîmer d'autres choses quoi. [...] Et les gens, je pense, ce jour-là, ils ont compris. Parce que c'est nous, leurs enfants qui étaient là, qu'on leur a expliqué ce que c'est notre lagon, d'abord avant tout, on leur a expliqué ce que c'est notre lagon » (E22)

**Encadré 101 : Extraits d'entretiens sur l'existence de plusieurs modes de représentation de l'environnement**

Ces deux extraits apportent des éléments tout à fait intéressants. Ils soulignent que la sensibilisation doit être conçue davantage comme une « communication » entre deux visions du monde que, comme nous le disions, un « vide à combler ». Une communication certes complexe, mais qui exige de fait un échange et non pas un flux à sens unique (une « *bonne parole* », une « vérité » à « faire passer »). L'expression « *être au fait des cultures locales* » renvoie à cet échange et soulève la difficulté majeure que pose, pour qu'il ait réellement lieu à Mayotte, le *turn over* des fonctionnaires métropolitains. Car sans compréhension minimale du « monde d'en face », qu'il s'agit de « sensibiliser », voire d' « éduquer », comment *articuler* de nouveaux types de savoirs avec les savoirs préexistants, structurants et opérationnels ? Ce qui se pose ici va au-delà de la question du vrai et du faux. Une donnée *vraie* d'un point de vue scientifique, si elle n'entre pas dans la *cohérence* du « *schéma du réel* » (Guérin et Gumuchian, 1985) censé être modifié par elle, ne pourra absolument pas être créditée de sens et donc appropriée. Connaître et reconnaître la cohérence de l'ensemble des grilles de lecture du monde qui sont en jeu est la seule piste possible vers un langage minimalement commun, ouvrant la possibilité d'une telle appropriation. Et c'est sur la complexité de parvenir à ce langage commun que le second extrait, vers la fin, met l'accent. Un langage partagé, qui nécessite parfois une proximité allant bien au-delà du fait de parler la même langue.

∴

Sur la question de savoir si le PNM avait fait les preuves, au moment de sa mise en place, d'une approche réellement participative, nous avons pu voir que les avis étaient relativement mitigés. Concernant la composition du conseil de gestion, nous avons vu cela dit qu'elle était majoritairement reconnue comme légitime et adaptée au contexte local, ce que l'on peut expliquer par le poids important d'« acteurs de terrain » et notamment de pêcheurs, considérés à divers titres, ainsi que nous l'avons vu, comme des acteurs particulièrement légitimes. Plusieurs acteurs porteurs d'intérêts environnementaux dénoncent cependant une surreprésentation de ces derniers, « verrouillant » de fait les voix des environnementalistes. Au niveau des méthodes adoptées par la mission d'étude et principalement des deux modes de réunions qui ont été mis en place, leur principe a été considéré par la majorité des acteurs comme adapté à la réalité locale, même si une certaine réserve reste de mise et que des critiques parfois virulentes sont exprimées. Cette réserve peut en partie s'expliquer par le fait que très peu d'acteurs ont eu une expérience directe des deux types de réunions, ce qui laisse la place à l'enthousiasme aveugle mais surtout à l'appréciation prudente. Un certain nombre de propositions ou de suggestions ont cependant été formulées au fil des entretiens, concernant principalement les modes de consultation (avec le lancement de débats exclusivement villageois, avant tout recueil d'opinion) et de diffusion de l'information.

## Conclusion

Si un parallèle peut être fait entre la vision du PNM en tant que réponse aux enjeux locaux et la vision du PNM en tant qu'outil participatif, un point commun se dégage : l'expectative. Risque d'échec total ou potentiel de réussite inédit, le PNM demeure surtout, aux yeux des acteurs que nous avons rencontrés, un outil virtuel qu'il faut voir fonctionner pour en mesurer le degré réel d'innovation, au niveau des enjeux locaux comme de la gouvernance. Cela tient principalement à la nature même de cet outil, souvent présenté par les agents comme une « *boîte vide que les acteurs rempliront eux-mêmes* »... un « *chèque en blanc* » diront certains. C'est peut-être en partie cette vacuité initiale constitutive<sup>297</sup> qui en fait la formidable « caisse de résonance » qu'il s'est révélé être tout au long de notre recherche. Se faisant l'écho d'enjeux bien plus larges que ceux qui entrent habituellement dans le cadre des

---

<sup>297</sup> Une vacuité qui le rapproche de ce qu'écrit A. Sgard de la notion de bien commun : « *pour reprendre l'expression de P. Lascoumes, le bien commun est une "catégorie à remplir" et non un donné* » (Sgard A., 2010)

problématiques de gestion de la mer et du littoral, il a également rendu visibles, audibles, au travers des discours recueillis, des clivages sociaux dépassant de loin le seul cadre du conseil de gestion. Tout un contexte social qui pose ainsi la question de l'adaptation effective de cet outil et des réelles possibilités de son appropriation par les acteurs locaux. Une double question à laquelle les acteurs interviewés répondent, on l'a vu, de façons très diverses, et qui souligne l'impérative nécessité d'une connaissance approfondie de ce contexte social, des territorialités et des enjeux en présence.

C'est justement sur ce terrain qu'une partie du travail de la mission d'étude a constitué selon nous une innovation, par le biais de l'étude sur les pêches traditionnelles qu'elle a réalisée. Ainsi, après s'être centré sur le point de vue exprimé par les acteurs sur le PNM en tant que réponse aux enjeux et qu'innovation, il est temps de réinterroger, dans le chapitre suivant, ce caractère adapté et innovant en le remettant dans une perspective plus large.



## **Partie 3. Pistes et perspectives**



## Chapitre 8. Le PNM, un nouvel outil de gestion participative des milieux littoraux et marins ?

*« L'invention politique s'opère dans des actes qui sont à la fois argumentatifs et poétiques, des coups de force qui ouvrent et rouvrent autant de fois qu'il est nécessaire les mondes dans lesquels ces actes de communauté sont des actes de communauté »  
(J. Rancière, 1995).*

### Introduction

Répondre à la question posée ci-dessus implique de revenir de façon approfondie sur le déroulement de la mission d'étude pour la création du PNM de Mayotte d'un point de vue factuel, et non plus uniquement au travers des représentations qu'en ont eues les acteurs locaux. Ce « retour sur les faits » ainsi que sa mise en perspective avec d'autres expériences de mise en place de PNM en Métropole nous permettra de constater, dans un premier temps, que l'arrivée du projet et le déroulement de la mission d'étude de Mayotte ne semblent pas trancher avec le modèle de gestion top-down ayant prévalu jusqu'alors localement et nationalement, concernant les milieux littoraux et marins (1). Cependant, l'analyse de certaines actions initiées par la mission d'étude invite à nuancer ce premier constat de « déjà vu », au regard des innovations qu'elles constituent à l'échelle de Mayotte (2).

## 1. Un air de déjà vu

### 1.1. Mayotte, retour sur les faits : arrivée du projet et déroulement de la mission

#### 1.1.1. Création d'un outil et arrivée d'un projet... venus « d'en haut »

Bien que selon l'argumentaire de l'Agence des aires marines protégées, l'outil PNM innove dans la mesure où « pour la première fois, les acteurs locaux sont associés à la décision de l'État »<sup>298</sup>, nous avons vu plus haut que cette « association » laissait dubitatifs un certain nombre de ces « acteurs locaux » que nous avons questionnés à ce sujet. Plusieurs d'entre eux dénoncent en effet une concertation-mascarade, destinée à « faire passer » un projet considéré comme un énième « truc de parisiens », autrement dit, un projet « venu d'en haut » (Boncoeur J. et al., 2007) et s'imposant une fois de plus, en ne se préoccupant guère des réalités et des attentes locales.

Certains faits semblent leur donner raison, si l'on se penche sur l'arrivée du projet PNM à Mayotte, qui met en évidence cette prédominance de l'État en tant qu'initiateur de l'outil<sup>299</sup> - au travers de la loi du 14 avril 2006 - et en tant que porteur principal des projets de mise en place. En effet, la première fois que l'idée de la mise en place d'un PNM est évoquée localement, c'est dans le cadre d'une réunion de la Mission interservices de l'eau et de l'environnement (MISEEN)<sup>300</sup>, le 23 janvier 2007, regroupant les services de l'État en charge de ces questions, comme on l'a vu plus haut (cf. chap. 2). Malgré l'existence, suite au processus de décentralisation initié en 2004, de services du Conseil général en charge des problématiques liées à la gestion du milieu marin (DEDD, DARTM<sup>301</sup>, CAPAM...), à aucun moment lors de cette première étape informelle mais importante, l'avis de la Collectivité n'a été sollicité. La complexité des rapports entre services de l'Etat et services de la Collectivité est notoire à Mayotte<sup>302</sup>, mais dans le cadre d'un outil dont le « principe fondamental » est « d'associer les collectivités territoriales et les usagers aux décisions de l'Etat en mer »<sup>303</sup>, ne

---

<sup>298</sup> <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protegees/Categories-d-aires-marines-protegees/Parc-naturel-marin>

<sup>299</sup> « Il est clair que l'inspiration générale et le contenu détaillé de la nouvelle loi est bien venu "d'en haut" » (Boncoeur J. et al., 2007, p. 88)

<sup>300</sup> Pour rappel : mission créée en juillet 2005 par les services de l'État afin d'assurer les responsabilités régaliennes prévues dans le Code de l'Environnement, applicable à Mayotte depuis 2005. Elle comprend : le Bureau de la coordination et de l'environnement de la préfecture (BCE), la Direction de l'agriculture et de la forêt (DAF), la Direction de l'Équipement (DE), la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS), les Affaires maritimes et, depuis 2007, la division territoriale de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

<sup>301</sup> Direction de l'agriculture et des ressources terrestres et maritimes

<sup>302</sup> Et liée en grande partie au caractère récent de la décentralisation.

<sup>303</sup> <http://www.parc-marin-iroise.gouv.fr/fr/outil/les-moyens-du-parc/l-agence-des-aires-marines-protegees.php>

pas intégrer l'administration décentralisée aux prémises d'un tel projet pose tout de même question.

En outre, l'absence de communication<sup>304</sup> autour de ce projet au cours des cinq mois suivant cette réunion du 23 janvier, confirme selon nous ce défaut de prise en compte des réalités locales, qui caractérise les projets *top-down*. En effet, au niveau du contexte dans lequel arrive le PNM, il faut rappeler qu'un peu plus de deux ans auparavant, un projet de Réserve naturelle du lagon (RNL) avait été initié par le chef du Service environnement et forêt de la DAF, sans aucune concertation avec les « acteurs de la mer », conformément d'ailleurs à la majorité des autres projets d'AMP réalisés jusqu'alors (cf. chap. 2). Seuls les services de l'État avaient été consultés lors d'une réunion en MISEEN, en 2005. Les autres « acteurs concernés » eux, n'avaient été informés qu'en dépliant l'édition 2005 des cartes IGN de Mayotte, sur lesquelles apparaissent cinq des sept zones devant constituer la nouvelle réserve naturelle du lagon. Ce qui contribua, on s'en doute, à cristalliser, chez un certain nombre d'entre eux (notamment dans le secteur de la pêche) un sentiment de lassitude excédée envers ces nouvelles réglementations régulièrement « parachutées » sans consultation, ni sans le moindre élément de justification. Or, lorsque débute, en février 2007, un stage de six mois au sein du SEF sur la perception des espaces maritimes protégés à Mayotte, portant à la fois sur le projet de RNL et sur celui de PNM, ce projet de RNL n'est ni réellement abouti (le décret était en cours de rédaction en 2006), ni totalement abandonné. Par le biais de l'enquête menée dans le cadre de ce stage auprès des acteurs du lagon (socio-professionnels, élus et institutionnels), ces derniers apprennent donc l'existence du projet de PNM et en l'absence d'autres éléments d'information, l'amalgame entre RNL et PNM se généralise. La nécessité d'une communication adaptée à un territoire insulaire aussi exigu que celui de Mayotte<sup>305</sup> aurait sans nul doute dû être prise en compte pour tenter d'éviter que ces deux instruments de gestion ne soient perçus par les élus et par les acteurs de terrain comme d'énormes projets sortis sans préavis du chapeau de la DAF. Au cours de la tentative de « rectification du tir » que constitue la visite d'O. Laroussinie en juin 2007, il est visible que ce manque chronique d'information et de concertation a laissé des traces. Cette visite a pour but d'informer les acteurs sur ce nouvel outil de façon un peu plus formelle que par l'intermédiaire d'une stagiaire et de recueillir leurs avis, afin de mesurer sur place le degré de pertinence du lancement d'une mission d'étude. Des réunions sont donc organisées avec les

---

<sup>304</sup> À titre indicatif, l'analyse exhaustive du journal Mayotte Hebdo montre qu'aucune référence au PNM n'est faite au cours de cette période.

<sup>305</sup> Nul besoin de réseaux officiels pour que les rumeurs avérées ou non se répandent et que les opinions se forgent... et rendent rapidement très difficile toute tentative de négociation, une fois les oppositions enracinées.

services de l'Etat, les associations environnementales, les représentants officiels des pêcheurs et le Président du Conseil Général, et si les deux premiers se montrent favorables au projet, ce n'est pas le cas des deux autres. En effet, le Conseil Général, « affiche un rejet de principe en raison de la multiplicité des projets de l'Etat qui souvent sont menés sans concertation avec les partenaires concernés »<sup>306</sup> (cf. Figure 73) et lors de la réunion organisée à la CAPAM avec les représentants des pêcheurs, ceux-ci se montrent sceptiques et sur la défensive, donnant du bout des lèvres leur accord sur la mise à l'étude du PNM - sous condition d'une réelle prise en compte de leurs intérêts – mais faisant bloc contre tout nouveau projet de réserve<sup>307</sup>.



Figure 73: Extrait du journal Kashkazi n°68, décembre 2007, sur l'arrivée du projet PNM à Mayotte

Face à cette réaffirmation (plus ou moins virulente) par les acteurs d'une volonté d'être associés aux décisions concernant l'espace maritime mahorais, l'ANAMP conclut donc à la pertinence de lancer une mission d'étude pour la mise en place de cet outil PNM censé pallier le défaut de concertation ayant prévalu jusqu'alors dans la gestion de la mer à Mayotte.

<sup>306</sup> Cf. compte-rendu de la mission d'O. Laroussinie, archives de la mission d'étude

<sup>307</sup> Cf. lettre du directeur de la CAPAM au directeur de la DAF, du 13/07/07, archives de la mission d'étude

Pourtant, là encore plusieurs mois passent sans aucune nouvelle réunion, sans la moindre communication autour de l'avancement du projet et en novembre, une première chargée de mission est recrutée. La directrice adjointe de l'ANAMP, effectue à cette occasion un déplacement de 3 jours afin d'organiser l'installation de la mission d'étude d'un point de vue logistique et de préparer dans cet objectif la convention entre la Préfecture, la DAF et l'ANAMP fixant les modalités d'installation et de suivi de la mission. Au cours de cette visite, en dehors des réunions internes à la DAF et d'une réunion avec le DGA « aménagement et développement durable » au Conseil général, seule une réunion d'information est organisée avec les acteurs nautiques et touristiques qui n'avaient pas été rencontrés en juin, lors du déplacement d'O. Laroussinie. Un mois passe à nouveau sans plus de communication auprès des acteurs locaux, que la nouvelle de la mise en place officielle de la mission d'étude pour la création d'un parc marin à Mayotte par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007 laisse quelque peu perplexes (cf. Figure 74).

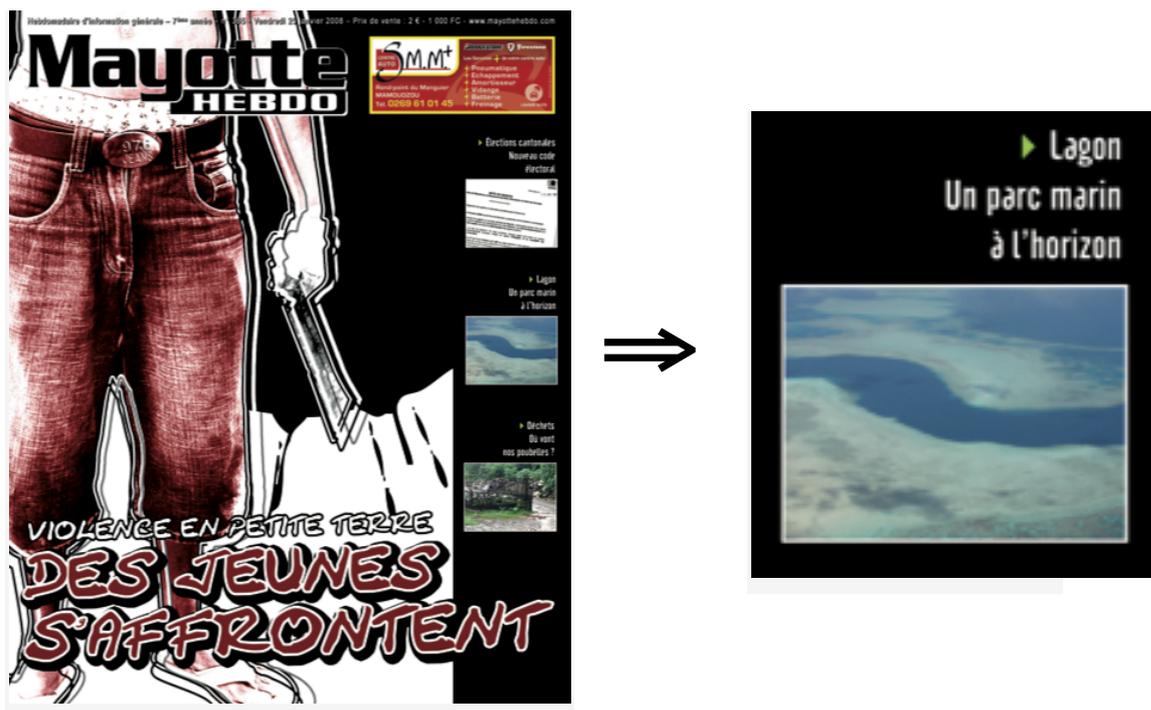


Figure 74: Couverture de Mayotte Hebdo n° 365, 25/01/08 : première apparition du « sujet PNM » dans cet hebdomadaire, à l'occasion de la mise en place officielle de la mission d'étude

En effet, alors qu'aucun élément d'information clair ne leur a été donné au sujet du projet de RNL, en suspens depuis des mois, la mission d'étude pour le PNM se met en place sans qu'ils en soient minimalement tenus au courant et qui plus est, elle est chapeautée par la

DAF. Ce choix constitue, à nos yeux comme à ceux de plusieurs acteurs interviewés<sup>308</sup> une erreur majeure. Qu'il s'agisse là encore d'un problème d'optique (en raison d'une certaine « altitude du point de vue » ?) ou d'une difficulté chronique à sortir d'une répartition traditionnelle des rôles et du pouvoir, toujours est-il que cette décision va totalement à l'encontre de l'objectif affiché de la mission : se démarquer de l'autoritarisme – perçu et dans une certaine mesure, réel – de la DAF.

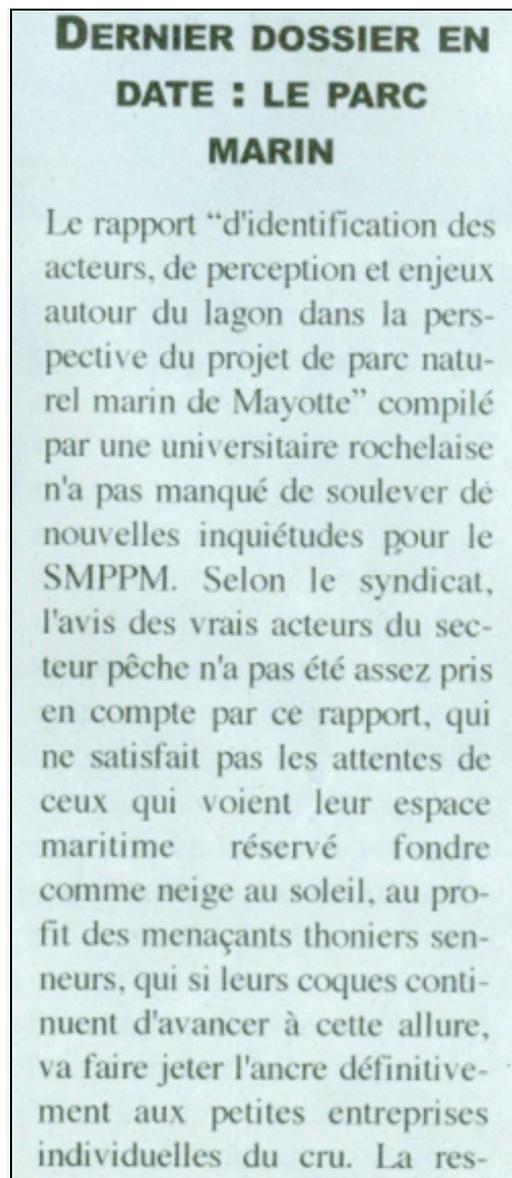


Figure 75 : Extrait d'un article paru le 22/01/08 dans Le Mahorais

Le fait que la synthèse de l'enquête effectuée dans le cadre du stage mis en place par la DAF entre février et août 2007 soit envoyée au même moment aux acteurs interrogés ne contribue pas à faire passer à leurs yeux ce projet pour une innovation en termes de prise en compte de leurs points de vue et de leurs attentes. En effet, la conclusion selon laquelle « *tous les groupes [d'acteurs du lagon], d'une façon générale, ont apprécié l'approche participative en amont du projet et sont prêts à s'investir dans le projet* » (Guézel R., 2007) provoquent de vives réactions chez certains représentants des pêcheurs, qui démentent cette affirmation, comme on peut le voir dans l'article ci-contre (cf. Figure 75).

Deux mois plus tard, en février, lors du second déplacement d'O. Laroussinie à Mayotte, les oppositions sont donc loin d'être atténuées. Cette visite est l'occasion de signer la convention ANAMP/Préfecture/DAF, qui formalise les modalités de fonctionnement de la mission, ses objectifs, sa composition et qui

désigne le chef du SEF comme chef de mission.

Des réunions d'information sont également organisées avec le DGS du Conseil Général, avec les pêcheurs, avec les opérateurs nautiques et touristiques et avec les associations

<sup>308</sup> E9, E11, E14

environnementales. Cependant les pêcheurs, ayant eu largement le temps de consolider leur « stratégie défensive », posent comme condition préalable à toute discussion liée au parc, l'éloignement des thoniers senneurs au-delà de la zone des 50 milles. La question avait été évoquée dès juin 2007 et les pêcheurs demandaient alors un éloignement à 24 milles qu'O. Laroussinie avait fait remonter au ministère, mais entre temps, en décembre 2007, un long-liner (palangrier) mahorais ayant obtenu une dérogation pour pêcher dans la zone des 50 milles, cette zone est devenue stratégique du point de vue du développement de la filière pêche locale. Comme le confirme l'article présenté ci-dessous (cf. Figure 76), le Président du Conseil Général, oublié lors des premières discussions et défavorable depuis le début au projet, se range du côté des pêcheurs.

S O C I É T É

Environnement

## Le parc marin ne fait pas l'unanimité

Evoqué depuis longtemps, le projet de parc naturel marin a été officialisé par un décret publié en décembre qui confie aux préfets de Mayotte et de la Réunion la tâche de le créer. Avant même la mise en place du comité de pilotage, et malgré un intérêt évident à moyen et long terme, plusieurs voix se sont élevées contre ce projet, notamment celles des pêcheurs, inquiets d'une augmentation des restrictions.

**J**e suis d'accord pour discuter de la nécessité de parcs marins, mais les personnes qui s'occupent de leur promotion veulent constituer des aquariums géants. Nous, les Mahorais on ne veut pas nager avec ces poissons, on veut les manger. Le ton est donné, le président Saïd Omar Oili lors de sa dernière conférence de presse a affirmé par ces mots son soutien aux pêcheurs, très hostiles au projet de parc marin officialisé par un décret publié le 29 décembre. Meilleure protection des ressources ou restrictions supplémentaires, le parc marin a pour l'instant deux visages et le projet n'en est qu'à ses débuts. Seul document lui servant de base, l'étude réalisée de mars à août 2007 par Rébecca Guézel, alors stagiaire à la Daf. Une étude qui identifie 14



Exemple d'aire marine protégée, la passe en S, dont la réglementation est très peu voire pas appliquée, une situation que plusieurs professionnels de la mer espèrent voir changer avec la création du parc

**Figure 76: Extrait du premier article paru sur le PNM dans Mayotte Hebdo après l'annonce de la création de la mission (n° 365, 25/01/08)**

Ainsi, les modalités selon lesquelles le projet de PNM arrive sur le territoire mahorais ne correspondent pas au discours officiel sur ce « nouvel outil de gestion », censé pallier les défauts des précédents, et notamment le manque de concertation qui les caractérisaient. Oubli d'acteurs majeurs tels que le Conseil Général lors de la première réunion de consultation, manque sévère et chronique de communication auprès des acteurs de terrain, erreur stratégique de placer la mission d'étude sous la houlette de la DAF... Autant d'éléments qui

laissent sceptique quand à la réelle volonté d'aller vers une « *nouvelle gouvernance* »<sup>309</sup> grâce à cet outil et qui contribuent à crispier sensiblement élus et acteurs de terrain, qu'il s'agit pourtant de convaincre et d'impliquer dans ce processus de mise à l'étude.

Et au-delà de l'arrivée du projet, force est de constater que le déroulement de la mission d'étude présente également un certain air de « déjà-vu », en termes de logique de fonctionnement davantage *top-down* que *bottom-up*.

### *1.1.2. Irréconciliabilité du calendrier de la mission d'étude et des objectifs de concertation*

En février 2008, la visite d'O. Laroussinie ne permet donc pas d'apaiser la situation au niveau du Conseil Général, fermement opposé au projet, ni au niveau des pêcheurs, qui n'y voient qu'une monnaie d'échange sur la question des thoniers senneurs. Cette visite n'est pas non plus l'occasion d'amorcer le virage nécessaire en termes de communication, car les élections approchent et de peur que le projet ne devienne « *otage des débats politiques* »<sup>310</sup> le mot d'ordre demeure la discrétion. Il faut donc attendre fin mars, trois mois après l'arrêté de création, pour que la mission puisse tenter de démarrer sur ces bases quelque peu fragiles.

Il s'agit avant tout de donner enfin un minimum de visibilité au projet, maintenant que la mission est officiellement lancée et que son suivi local est cadré. Deux occasions stratégiques sont exploitées : la venue du secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer, Yves Jégo, en mars, et la Semaine de l'Environnement et du Développement Durable (SEDD) en mai. Le déplacement d'Y. Jégo à Mayotte pour signer le contrat de projet 2008-2014, est en effet l'occasion d'un discours prononcé le 29 mars à Musical Plage, en présence de l'équipe au complet, tout juste recrutée. Le relais médiatique dont bénéficie ce discours confère au projet une visibilité bienvenue, au sortir de cette période de nécessaire discrétion.

À l'occasion de l'édition 2008 de la SEDD qui se déroule entre le 19 et le 25 mai à Mayotte, la mission d'étude met en place une opération de communication dont l'originalité suscite un large écho médiatique (5 articles dans 3 journaux différents, 4 émissions de radios, 2 passages télévisés à des heures de grande audience). Un tour de l'île en voilier est ainsi organisé, du 20 au 24 mai, avec des élèves de 4<sup>ème</sup> issus de cinq collèges différents, afin de les sensibiliser à la richesse de la biodiversité sous-marine. Chaque soir, une restitution de la journée a lieu dans différents villages, accompagnée de la projection en français et en *shimaoré* ou *shibushi* du premier épisode de la série de dessins animés pédagogiques de la

---

<sup>309</sup> <http://www.aires-marines.fr>

<sup>310</sup> Jean-Pierre Arnaud, chef de la mission d'étude, com. pers.

mission « Le *fundi* du lagon ». Du fait des contraintes techniques imposées par le moyen de transport choisi, une cinquantaine d'élèves seulement peuvent participer à l'évènement. De même, dans les villages, les veillées rassemblent principalement des enfants et provoquent généralement peu de réactions (exceptée la dernière, à Mtsamoudou). Le volet sensibilisation mis en avant par la mission est donc – évidemment – mineur sur ces 5 jours, mais en termes de visibilité, l'opération est plutôt réussie.

Le second point crucial des débuts officiels de la mission d'étude concerne la position de la Collectivité vis-à-vis du projet. L'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête du Conseil Général suite aux élections de la mi-mars, ouvre la voie à une remise à plat des rapports houleux ayant prévalu jusqu'alors entre l'ANAMP et la Collectivité. Un « comité technique de suivi » de la mission d'étude rassemblant des représentants de l'Etat, de la Collectivité et de l'ANAMP est donc mis en place afin de répondre au souhait de la Collectivité d'être considérée comme un réel partenaire et non comme un simple acteur au sein de ce projet. La première réunion a lieu le 15 avril 2008, moins d'un mois après les élections, afin d'entériner au plus tôt ce « nouveau départ » en actant l'« *étroit partenariat* »<sup>311</sup> dans le cadre duquel travailleront l'équipe de la mission parc et l'équipe « projet parc marin » mise en place par le Conseil Général. Il est également acté ce jour-là que le président du Conseil général copréside avec le Préfet le comité de pilotage qui se réunira et sera consulté à chaque étape importante de la mission d'étude. Dans un souci de cohérence avec le principe de transparence et de participation qui sous-tend la création de ce comité de pilotage, il a été convenu entre l'ANAMP et la Préfecture que la première réunion du comité de pilotage marquerait le lancement officiel de la phase de concertation menée par la mission d'étude (et, théoriquement, par l'équipe projet PNM du Conseil général). Un enjeu majeur de cette réunion du 15 avril est donc de soumettre au Conseil général une proposition de composition de ce comité de pilotage, afin qu'il la valide le plus rapidement possible, et que la concertation puisse commencer au plus tôt. Deux mois après la réunion du 15 avril, cette proposition n'est toujours pas validée par le Conseil général, mais un autre élément vient conforter ce « renouveau » des rapports Conseil général / ANAMP. En effet, conformément à ce qui y avait été décidé, J. Bignon, président de l'ANAMP, se rend à Mayotte accompagné de G. Rousseau, afin de rencontrer le président du Conseil général et les élus et d'entériner le partenariat ANAMP / Conseil général. Contrairement aux précédentes missions des agents de

---

<sup>311</sup> Cf. compte rendu de la réunion, archives mission d'étude

l'ANAMP, cette visite est chapeautée par le Conseil général et non par la Préfecture, traduisant la volonté d'un rapport « direct » entre Conseil général et ANAMP (volonté si forte qu'aucun rendez-vous avec le Préfet n'est d'ailleurs prévu dans le planning initial mis en place par le Conseil général...). À cette occasion, J. Bignon et G. Rousseau rencontrent donc des élus, des socio-professionnels (pêche, activités touristiques) et le Préfet (la « maladresse » est rapidement réparée, à l'arrivée de J. Bignon). En outre, une réflexion est entamée autour d'une convention ANAMP / CG / Préfecture, fixant le cadre du partenariat, notamment au niveau des actions de communications à mener au cours de la mission.

Enfin, un troisième enjeu clef des débuts de cette mission concerne les représentants des pêcheurs, avec lesquels il s'agit de dépasser l'opposition ayant prévalu les premiers temps. Leur prise de contact avec les pêcheurs du PNM d'Iroise constitue un élément important dans l'ouverture du débat. Ainsi, la CAPAM organise (et le Conseil général et l'ANAMP financent), entre le 21 et le 23 avril, le déplacement d'une délégation de six pêcheurs et aquaculteurs en métropole. Cette délégation rencontre les pêcheurs du Comité des Pêches de Bretagne, la direction de l'ANAMP, ainsi que le conseiller au développement du Premier ministre, afin d'évoquer des questions plus larges concernant la pêche, notamment la problématique des thoniers senneurs. Des pistes sont lancées sur cette dernière question, des éléments positifs ressortent du discours des pêcheurs bretons et les représentants des pêcheurs mahorais, s'ils restent « *vigilants* », décident de ne pas pratiquer la « *politique de la chaise vide* » et de s'impliquer dans ce projet, afin de préserver leurs intérêts.

Contrairement à ce qui avait prévalu à l'arrivée du projet, ces efforts notables en termes de visibilité, d'association du Conseil Général et de ralliement des pêcheurs semblent témoigner d'une réelle volonté d'appropriation locale du projet, devant prendre corps dans la large phase de concertation prévue par la mission d'étude. Cependant, cette dernière dépend, comme on vient de le voir, de la tenue du premier comité de pilotage, initialement envisagé pour avril 2008<sup>312</sup>. Et la réunion de ce comité dépend quant à elle de la validation tripartite (Conseil général, Préfecture et ANAMP) de sa composition. Une validation qui n'interviendra, en raison de « *lenteurs administratives* »<sup>313</sup>, qu'en décembre 2008<sup>314</sup>, soit huit

---

<sup>312</sup> Cf. lettre du Préfet au président du CG, 27/02/08, archives mission d'étude

<sup>313</sup> Cf. C. Peyrel, Secrétaire général de la Préfecture, com. pers.

<sup>314</sup> L'arrêté préfectoral n°1160/DAF/2008, portant création d'un comité de pilotage de la mission pour l'étude et la création d'un PNM à Mayotte paraît le 02/12/08

mois après la première proposition de composition<sup>315</sup> et un an après l'arrêté de création de la mission.

Le délai imparti pour ces missions d'étude étant d'environ deux ans, cela signifie donc qu'il ne reste plus qu'un an à celle du PNM de Mayotte, pour débiter et mener à bien l'ensemble de ses missions, dont la principale demeure la concertation avec l'ensemble des « acteurs concernés ».

On peut voir en effet sur la figure ci-dessous (cf. Figure 77) que dans le planning prévisionnel présenté lors du premier comité de pilotage, la concertation (à travers les groupes de travail et les réunions villageoises) occupe la quasi-totalité de l'année qu'il reste à la mission d'étude.

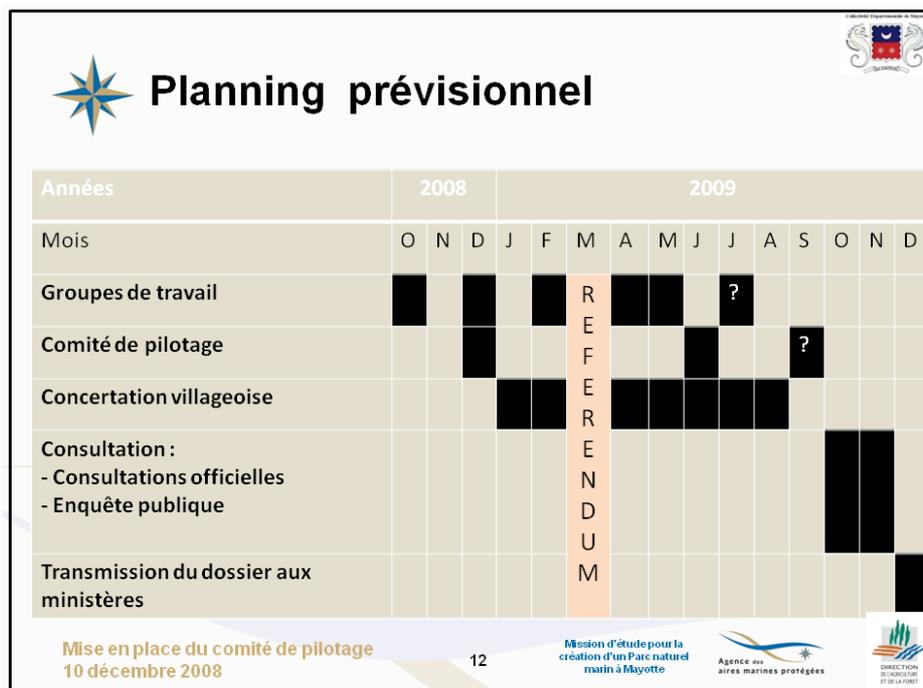


Figure 77: Extrait du Power Point diffusé le 10/12/08, lors du comité de pilotage 1

L'information et la sensibilisation sont également présentées comme des éléments clefs de cette phase de concertation et les associations comme des relais de communication stratégiques.

Étant *a priori* intenables, ces objectifs ne seront effectivement pas tenus et le degré réel de concertation sur le dossier de création du PNM restera limité. En effet, selon le planning prévisionnel, la phase de concertation villageoise devait commencer en janvier 2009, afin

<sup>315</sup> Qui avait été faite, donc, lors de la réunion du 15 avril 2008

d'anticiper sur l'inévitable pause que constituerait la période du référendum sur la départementalisation du mois de mars et elle était ensuite censée se poursuivre jusqu'en août. Or pour diverses raisons, elle n'a pu être amorcée avant le référendum, ce qui l'a repoussée à avril. Entre le 3 avril et le 15 mai, 31 réunions ont donc été organisées dans 23 villages. À l'origine, ces réunions devaient être co-organisées par les agents de la mission et par les associations villageoises sollicitées en amont par la mission. En outre, ces associations étaient censées être un relais d'information clef au sein des villages. Mais dans les faits, ce partenariat avec les associations ne fonctionne pas ou très peu, hormis quelques rares exceptions. Certaines réunions ne rassemblent donc que 3 personnes, quand d'autres en réunissent une trentaine et d'une façon générale, la majorité du public présent découvre lors de la réunion l'existence du projet de PNM. Ainsi, même si en tout près de 400 personnes sont rencontrées lors de ces réunions, on ne peut réellement parler de concertation puisque les réunions consistent avant tout à donner de l'information sur cet outil extrêmement abstrait<sup>316</sup>.

Au niveau des réunions de groupes de travail, là encore le temps manque et seules deux réunions de chacun des groupes sont organisées : la première, en octobre pour les groupes « activités nautiques et touristiques » et « environnement » et en décembre pour le groupe « pêche et aquaculture », est avant tout une réunion d'information. La seconde, en mars pour le groupe « activités nautiques et touristiques » et en mai pour les deux autres groupes, vise à valider avant le second comité de pilotage les orientations de gestion proposées. Cinq à sept mois s'écoulent donc entre les deux réunions de chacun des groupes, et aucune des réunions inter-groupes envisagées au début n'est organisée, ce que déplorent plusieurs acteurs que nous avons rencontrés<sup>317</sup>. Le degré de concertation issu d'une seule réunion (puisque la première était informative) est donc assez dérisoire<sup>318</sup>, même s'il est indispensable de tenir compte de la place des discussions et des débats informels au sein d'un tel processus et sur un territoire insulaire exigu tel que Mayotte, comme en témoigne l'une des chargées de mission de la mission d'étude pour la création du PNM dans l'extrait suivant (cf. Encadré 102).

---

<sup>316</sup> Et qui le demeurera pour beaucoup d'acteurs, comme nous avons pu le voir dans les chapitres précédents.

<sup>317</sup> E9, E4, E19, E11, E21

<sup>318</sup> « J'ai trouvé par contre que... qu'ils avaient pas été très pédagogiques, parce qu'ils nous ont mis comme ça dans des réunions de travail en nous disant « ben voilà, on va travailler sur les grandes orientations de gestion du parc ». Donc moi dans ma tête, ben c'était travailler aux grandes orientations quoi ! Et en fait on s'est retrouvés en réunions à discuter un petit peu de ce que chacun voulait quoi, enfin tu vois, des petits intérêts de chacun et tout ça... Et euh... bon du coup, ces réunions... le niveau de réflexion est resté très basique quoi, on est pas allés très loin, pas très au fond des choses... S'ils avaient pris un petit peu plus le temps d'expliquer, on aurait pu aller un petit peu plus loin » (E9)

« Et puis y a aussi tout ce qui est pas dans les compte-rendus. C'est les coups de fils à côté, c'est les rencontres opportunistes, qui se finissent autour d'une bière, dont t'as aucun compte rendu et qui à mon avis sont tout aussi importantes... comme dans toute étude ethnologique d'ailleurs... Donc voilà, je pense qu'il s'est passé beaucoup de choses parce que l'île est petite, donc on a joué avec ça et ça a joué pour nous. Parce que tu peux pas parler avec un mec de la CAPAM ou qui vient à des réunions gueuler ou être d'accord tout à coup et ne pas aller acheter son poisson, ne pas le rencontrer sur le ponton, donc forcément... on peut pas négliger ça... » (E40)

**Encadré 102: Extrait d'entretien sur l'importance de la dimension informelle dans le processus de mise en place du PNM de Mayotte**

Enfin, concernant les élus, là aussi, seule une réunion de présentation du projet est organisée, sur demande du Préfet, avant la phase de réunions villageoises. Il convient de préciser que l'équipe projet parc marin du Conseil général aurait dû jouer un rôle de relais auprès des élus, mais qu'elle a fait preuve dans ce domaine de la même inertie dont elle a usé pour participer aux réunions internes de la mission parc ou pour participer aux réunions des groupes de travail et aux réunions villageoises.

En termes de communication, cette seconde moitié de la mission d'étude ne répond globalement pas aux objectifs de départ (une communication abondante et régulière, pour une information maximale). En effet, le support audiovisuel que constitue la série de dessins animés « *Le fundi* du lagon » prend du retard et au lieu des 12 épisodes initialement prévus, seuls deux sont achevés au moment même de la finalisation du dossier, en septembre. En outre, la communication dans les médias reste extrêmement limitée<sup>319</sup> et les supports télévisuel et radiophonique, pourtant stratégiques, sont sous-exploités entre décembre 2008 et septembre 2009. Qui plus est, certains événements concomitants comme le référendum ou la consultation pour le SDAGE (qui se déroule en même temps que les réunions villageoises pour le parc, mais avec laquelle aucune collaboration n'est mise en place) ne favorisent pas la visibilité du projet à une période pourtant clef (printemps 2009, avant le second comité de pilotage de juin 2009). Les réunions et les débats qui ont lieu dans le cadre des États généraux de l'Outre-mer (EGOM avril-juin) ou du Grenelle de la mer (mai-juin) permettent cependant, aux yeux de la minorité qui y assiste ou qui s'y intéresse, d'insérer le projet parc marin au sein de réflexions plus larges au cours desquelles le parc est présenté comme l'un des outils clefs des enjeux mis en débat.

---

<sup>319</sup> Si l'on se penche uniquement sur l'hebdomadaire Mayotte Hebdo, on constate que les références au PNM occupent au total moins de deux pages, entre décembre 2008 et juin 2010.

Cela dit, au moment de la mise à disposition du public et de la consultation officielle, un net effort de communication est fait, avec des spots télévisés diffusés quotidiennement appelant la population à aller donner son avis dans les registres présents dans chaque mairie, où le dossier est consultable et expliqué sous forme d'animation visuelle trilingue. En outre, les membres de la mission tiennent des permanences régulières dans les mairies. Au niveau de la mise à disposition du public, la participation est inespérée (393 avis enregistrés, dont 373 favorables et 20 défavorables), ce qui confirme notamment le caractère essentiel de la communication dans ce type de processus.

Pourtant, cet effort s'essouffle après la signature du décret en janvier 2010, qui marque le début d'une période de cinq mois au cours de laquelle quasiment aucune communication n'est organisée autour du parc. Cette période de flottement est notamment due au fait que la mission d'étude étant officiellement terminée, elle se trouve sans chef de mission, appelé à d'autres fonctions hors de Mayotte et que la situation d'attente (du premier conseil de gestion) dans laquelle se trouvent les trois agents encore en poste est peu favorable au développement d'une réelle politique de communication.

Deux conclusions principales peuvent être tirées de ce qui précède. La première est celle d'une **inadéquation entre le calendrier imposé à la mission et les réalités de terrain**. En effet, deux ans entre l'arrêté ministériel de création de la mission d'étude et la transmission du dossier au ministère est un délai extrêmement court, comme l'ont souligné d'ailleurs plusieurs acteurs que nous avons rencontrés, et parmi eux certains agents de la mission (cf. chap. 7). Qui plus est, une telle échéance, déjà utopique, a été réduite de moitié dans le cas de Mayotte, du fait des « *lenteurs administratives* » qui ont repoussé le début officiel de la concertation à un an après le décret de création de la mission, en décembre 2008, soit trois mois avant un événement politique majeur pour Mayotte : le référendum sur la départementalisation. Il était relativement prévisible que l'amorce d'un virage historique dans le parcours politique de cette île allait occuper le devant de la scène locale un certain temps, au détriment du « sujet PNM », en termes de visibilité comme d'intérêt de la part de la population. Que la réalité de cette première année d'attente et des spécificités politiques de la seconde n'ait absolument pas influé sur la date de transmission du dossier au ministère<sup>320</sup> est un élément significatif en termes de poids des réalités locales par rapport à celui des engagements internationaux. Et concernant le caractère potentiellement innovant de cet outil,

---

<sup>320</sup> Prévus dès la création de la mission pour fin 2009 – début 2010.

une telle rapidité de concrétisation ne constitue pas une franche nouveauté dans le contexte de « développement grande vitesse » de cette île, qui bouscule tellement les équilibres ancestraux (cf. chap. 2 et 4).

Le temps dédié à la phase de concertation, pourtant présentée comme le cœur de ce processus est ainsi réduit à quelques mois, au cours desquels force est de constater que **la communication n'est pas à la hauteur des objectifs initiaux, ni de ce que nécessiterait une réelle implication de l'ensemble des « acteurs concernés »**<sup>321</sup>. Des périodes de plusieurs mois de silence à des moments charnières<sup>322</sup>, des interlocuteurs clefs « oubliés », des supports médiatiques sous-exploités (radio, télévision)... autant d'éléments qui rappellent ce qui se faisait traditionnellement en termes de gestion *top-down* du milieu marin à Mayotte (cf. chap. 2) et qui interrogent sur le degré réel d'innovation de cet outil PNM. Autant d'éléments qui interrogent aussi sur la volonté affichée d'instaurer un processus *réellement* participatif et auxquels s'ajoute le contenu de cette communication, dont le manque de clarté souligné par la plupart des acteurs interviewés à Mayotte (cf. chap. 7) a contribué au scepticisme et/ou à la méfiance de nombre d'entre eux vis-à-vis de ce projet mal identifiable.

## **1.2. Pendant ce temps-là, en métropole...**

Au-delà du seul cas de Mayotte, cette absence de lisibilité et la position défensive des acteurs qu'elle contribue à générer se retrouve dans un certain nombre de processus de mise en place de PNM.

### *1.2.1. Flou et méfiance dans les autres processus de mise en place de PNM*

On retrouve ainsi ces éléments au niveau du long processus de création du parc naturel marin d'Iroise. V. Van Tilbeurgh note ainsi qu'au moment de la consultation publique sur le projet initial de parc national marin, en 2000, l'« *objection la plus fréquente à l'égard du parc concerne l'absence de précisions sur de futures contraintes* » (Van Tilbeurgh, 2009). C'est également ce manque de clarté qui explique, pour la mission pour un parc national en Iroise<sup>323</sup>, que les réunions des groupes de travail, organisées à partir de 2002 n'aient pas donné les résultats escomptés en termes de concertation : « *Sur le plan qualitatif, les groupes*

---

<sup>321</sup> « *La concertation [...] doit notamment reposer sur une bonne information des parties prenantes* ». Ou encore : « *la qualité de la concertation dépend d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels : le niveau d'information des parties prenantes (qualité de l'information, croisement des sources, notamment de systèmes d'information différents* » (MEDDTL/DGALN, 2012, p.15)

<sup>322</sup> Passage du projet de RNL à celui de PNM, période entre la création de la mission et le premier comité de pilotage, période entre le décret de création du PNM et le premier conseil de gestion.

<sup>323</sup> Devenue à partir de 2006 la mission pour la création d'un parc naturel marin en Iroise.

*ne sont pas parvenus au même niveau d'avancement. Tous s'interrogent encore, du fait d'un déficit de communication, sur les intentions de l'État et la marge de manœuvre laissée aux acteurs locaux* » (Boncoeur *et al.*, 2007, p. 88)<sup>324</sup>.

De la même façon, dans le cas du projet de PNM du golfe normano-breton, trois ans après l'arrivée du projet sur les tables locales, les pêcheurs « *le rejettent en bloc* », « *peu convaincus de l'intérêt* » de cet outil qu'ils considèrent comme « *une épée de Damoclès* » et un élément supplémentaire au sein du « *millefeuille environnemental* » déjà existant (Saussier, 2012). Au bout de plusieurs années de « concertation », il semblerait que les objectifs ne soient pas des plus clairs et que la nouveauté du PNM par rapport aux outils précédents ne saute pas aux yeux des pêcheurs bretons... C'est ce qui apparaît également au niveau des conchyliculteurs concernés par le projet du PNM des pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde qui, en octobre 2011, plusieurs mois après que la concertation a été lancée, se déclarent défavorables au projet, sur la base de deux arguments contradictoires, témoignant au moins en partie du manque de clarté de cet outil. D'une part, ils déplorent le manque de réponse du PNM en tant qu'outil de protection environnementale : « *Nous pensions que le PNM allait nous apporter une protection supplémentaire du milieu. Mais peu à peu nous avons ressenti un déphasage* ». Et d'autre part ils craignent, comme les pêcheurs bretons, que leur activité ne soit menacée par ce parc, au sein duquel ils ressentent que « *tout homme sera une nuisance* » (Baroux, 2012). L'objectif d'intégration entre enjeux environnementaux et enjeux socio-économiques ne semble pas être passé de façon tout à fait limpide là non plus.

Enfin, le débat sur la composition du conseil de gestion d'Arcachon constitue un exemple particulièrement intéressant. En effet, les dispositions légales et le discours de l'ANAMP expriment la volonté d'un « partage » du traditionnel monopole étatique sur la gestion de la mer et du littoral, qui se traduit, au sein des conseils de gestion des PNM, par une place des représentants de l'État « minoritaire » par rapport à celle des acteurs appartenant aux autres collèges. Ceci dans l'idée d'associer plus fortement les collectivités locales, mais aussi et surtout, les acteurs socio-économiques. Or à Arcachon, alors que « *tout le monde semblait s'être mis d'accord pour une gestion à 47 où l'État et les collectivités territoriales constituaient 38% du conseil de gestion* », les conclusions de l'enquête publique, en mars 2012, ont finalement annoncé un conseil de gestion à 60, au sein duquel l'État et les collectivités « *accaparent 31 sièges, soit 52% du pouvoir décisionnel* ». Il semblerait que depuis mars, un compromis émerge pour un conseil à 50 membres, avec une diminution du

---

<sup>324</sup> Extrait du Projet de territoire et proposition d'organisation du parc national d'Iroise, document de travail de la Mission, mai 2003, p. 1.

poids des élus. Cependant, comme le souligne l'association Bassin d'Arcachon Écologie, « *ce déséquilibre contrevient à l'esprit des aires marines protégées qui promeut l'échange, l'interaction et la codécision, conférant une large place à la société civile et excluant tout accaparement d'un PNM par les collectivités* » (Amez, 2012). Et il pose la question de la nature profonde de cet « *esprit des aires marines protégées* », qui laissent certains acteurs comme certains chercheurs dubitatifs aujourd'hui.

### 1.2.2. Une caractéristique de l'outil PNM ?

Ainsi, si l'on remonte en amont de la composition des conseils de gestion des PNM et que l'on considère le conseil d'administration de l'ANAMP, force est de constater qu'il se veut lui aussi ouvert à un certain nombre d'acteurs non étatiques, comme en témoigne l'article L 334-2 du code de l'environnement :

*L'agence est administrée par un conseil d'administration composé de représentants de l'Etat pour deux cinquièmes au moins, d'un député et d'un sénateur désignés par leur assemblée respective, de représentants des gestionnaires des différentes catégories d'aires marines protégées ou de leurs conseils ou comités de gestion, de collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements compétents, d'un représentant du ou des parcs naturels régionaux intéressés, de représentants des organisations représentatives des professionnels, d'organisations d'usagers, d'associations de protection de l'environnement, des établissements publics de l'Etat compétents pour la recherche en mer, d'un représentant des organisations syndicales du personnel représentatives au plan national, ainsi que de personnalités qualifiées.*

**Encadré 103: Composition du conseil d'administration de l'ANAMP, art. L 334-2 du code de l'environnement**

Cependant, une telle composition, selon François Féral, « *ne laisse aucun doute sur le gouvernementalisme de l'institution* », puisqu' « *en aucun cas la majorité au conseil ne peut échapper à l'exécutif: deux parlementaires de la majorité, la nomination de directeurs d'établissements publics nationaux (IFREMER et IRD) et la possibilité pour les représentants de l'État de recourir à la suppléance* » (Féral, 2011). La réalité juridique ne semble donc pas faire parfaitement écho à l'affichage officiel d'une rupture avec les outils réglementaires et la « *gouvernance d'autorité* » (Froger, 2001, In Boncoeur et al., 2007) traditionnels. Ce constat fait écho à celui que nous faisons précédemment au sujet du décalage entre le calendrier de la mission de Mayotte et ses objectifs affichés en termes de concertation. En effet, afficher le caractère participatif du processus de mise en place du parc tout en ne se donnant pas les moyens de l'instaurer pose la question des objectifs réels sous-tendant ce projet de parc : aller vers une meilleure gestion des milieux marins et littoraux par le biais d'une « *nouvelle*

*gouvernance* », plus efficace, ou « *participer à la course aux AMP océaniques* » (Féral, 2011) grâce à un outil moins contraignant à mettre en place que les classiques réserves naturelles, par exemple ? Comme on l'a vu pour Mayotte, certains acteurs que nous avons interviewés penchaient, en se basant sur leur expérience de ce processus de mise en place, pour la seconde option (cf. chap. 7). C'est également le cas de J. Boncoeur et de ses collègues, qui affirment que « *la justification de ce nouveau statut de parc naturel marin, qui fait dépendre les parcs à créer (dont celui de l'Iroise) d'un unique établissement public national à caractère administratif, l'Agence des aires marines protégées, est évidemment la souveraineté de l'État sur le domaine public maritime et sa juridiction sur la mer territoriale*<sup>325</sup>, ainsi que la nécessité, pour l'État, de conduire une politique coordonnée d'aires marines protégées conforme à ses engagements internationaux » (Boncoeur et al., 2007). Dans ce cadre, la participation comme l'expertise auraient ainsi une fonction plus décorative et démagogique que réellement stratégique : « *derrière les déclarations souverainistes des États sur d'immenses zones océaniques et sur la haute mer, la politique de développement des aires marines protégées dessine donc de nouvelles formes d'administration. Dans celles-ci, la volonté d'agir de l'exécutif étatique habille l'unilatéralisme de ses décisions avec de l'expertise et de la participation* » (Féral, 2011).

Mais au-delà d'une analyse basée sur la distinction classique entre objectifs affichés et objectifs réels, ne peut-on voir aussi dans les décalages et les contradictions émaillant discours et faits, une marque du caractère encore tellement – toujours ? – exploratoire de la démocratie participative<sup>326</sup> ? Un tâtonnement d'autant plus grand qu'il touche ici peut-être plus qu'ailleurs à des espaces et des problématiques jusqu'alors domaines réservés de l'État ? Et qui expliquerait la difficulté de cet outil PNM à se situer entre démagogie et transparence, entre invitation au débat et peur du conflit, entre « simple » cadrage étatique et traditionnel autoritarisme ? F. Féral souligne ainsi l'ambiguïté structurelle de ce nouvel outil PNM par lequel « *il s'agit, dans le cadre d'une initiative étatique de construire une gestion sociétale*

---

<sup>325</sup> Ou plutôt, dans le cas de Mayotte, sur la ZEE, qui n'a fait l'objet, du fait du contentieux avec les Comores, d'aucune convention internationale concernant sa délimitation, même si dans les faits, c'est le principe classique de l'équidistance qui est appliqué.

<sup>326</sup> Ainsi, l'analyse que font Guineberteau T., Meur-Férec C. Et Trouillet B. des dossiers de réponse à un appel national à projets de GIZC en 2005 va-t-elle dans ce sens : « *Bien que la « participation de la population locale » soit affichée parmi les objectifs principaux dans environ un tiers des candidatures, il semblerait, au vu de la lecture approfondie des dossiers, que cet objectif soit davantage un effet d'affichage qu'un véritable projet d'association des habitants et usagers. Cette faiblesse peut être considérée comme une lacune mais reflète aussi probablement les difficultés pratiques d'association des citoyens, surtout dans des projets de grande envergure* » (Guineberteau et al., 2006).

*dans un cadre et avec des objectifs qui demeurent stratégiques pour l'État* »<sup>327</sup> (Féral, 2011). Cette ambiguïté se traduit au niveau du caractère flou de la loi de 2006 elle-même, dont « *le contenu et la portée [...] sont difficiles à comprendre* » et même qualifiés par d'aucuns de « *vague jargon* » (Féral, 2011). Un constat qui fait écho au sentiment de flou que manifestaient à l'égard du projet la plupart des acteurs que nous avons rencontrés, au cours des entretiens (cf. chap. 7). Au-delà des seuls PNM, ce manque de clarté se retrouve au niveau des AMP actuelles d'une façon générale : « *du fait de la diversité des objectifs assignés aux AMP et de leurs caractères parfois contradictoires, les opérations de création des AMP sont devenues complexes, suscitant souvent l'opposition de tout ou partie des populations, des communautés riveraines, ou encore de certaines parties prenantes (stakeholders)* » (Boncoeur et al., 2007). Une « *opposition* », une défiance ou une « *ironie* » (Barbier, 2005), qui s'axent principalement, dans le cas des PNM, sur le discours ambigu concernant la question de la réglementation des activités. L'occultation de cet aspect fondamental aux yeux des acteurs est à l'origine d'une décrédibilisation du discours officiel affichant une prise en compte des préoccupations locales, et pose en outre la question de la place de l'enjeu environnemental au sein de ces procédures de mise en place de PNM. Focalisées sur l'établissement d'un consensus<sup>328</sup> légitimant localement le « *choix* »<sup>329</sup> de cet outil de gestion, elles semblent confirmer les doutes exprimés par un certain nombre de critiques actuels de la « *cause participative* », qui dénoncent l'instauration de ce type d'approches en « *nouvel impératif catégorique* » (Barbier, 2005), en « *véritable dogme* », ayant engendré une « *transformation de l'outil en objectif* » (Ballet, 2007)... au double risque d'en interdire toute critique et de rendre secondaire l'objectif de préservation des milieux. Or c'est également sur ce dernier point que l'ambiguïté du discours des missions d'étude contribue, comme on l'a vu, à décrédibiliser le projet aux yeux des acteurs<sup>330</sup>.

---

<sup>327</sup> Des objectifs qui sont donc, principalement, d' « *afficher, au plan international, des surfaces d'aires marines protégées comparables à celles des autres pays* » (Féral, 2011).

<sup>328</sup> La construction de consensus étant devenue dans bien des cas un « *paradigme de la concertation* » (Billé, 2006)

<sup>329</sup> Pour un certain nombre d'acteurs rencontrés à Mayotte, « *la messe était dite* » depuis le début du processus de « *mise à l'étude* », qu'il est plus pertinent de ce fait de nommer « *processus de mise en place* ».

<sup>330</sup> « *Un parc marin si c'est pour rien changer, ça sert à quoi ???* » (extrait d'entretien).

∴

Certaines caractéristiques des PNM en tant qu'outils et en tant que processus de mise en place ne semblent pas, ainsi, constituer une révolution majeure dans la tradition d'une gestion nationale de l'environnement marin et littoral de nature plus *top-down* que *bottom-up*. Cet air de « déjà vu », qui va à l'encontre des discours officiels vantant les mérites de ce « nouvel outil » est localement à l'origine de réactions tout aussi classiquement observées dans les analyses de processus participatifs liés à d'autres outils et à d'autres objets de gestion : rejet en bloc, désintérêt, scepticisme, désenchantement...

Mais si le caractère particulièrement abstrait de l'outil PNM tend à accentuer encore ce type de réactions classiques, il semble que paradoxalement, il puisse aller dans le sens d'un certain potentiel d'innovation. En effet, la complexité tenant aux multiples objectifs de cet outil (réconcilier – encore et toujours – environnement et développement ; temps long de la concertation et temps court du politique ; participation et contrôle de l'État...) explique la part de tâtonnement à laquelle ne peuvent échapper les missions d'études et le « temps perdu » qui en découle. Or il semblerait que ce soit au creux de ce « temps perdu », de ces imprévus, d'un certain « calendrier parallèle » à la procédure, que se développent des initiatives constituant au final des avancées majeures ou, du moins, importantes.

## **2. Du temps perdu à l'innovation**

### **2.1. Bienheureuses « lenteurs administratives »**

#### *2.1.1. La mise en place d'une étude sur les pratiques traditionnelles*

Juin 2008, Mayotte : un projet PNM plus visible et désormais distinct de celui de RNL, le blocage de la Collectivité et des pêcheurs en partie levé... un contexte qui semble nettement plus favorable que précédemment pour amorcer la « large concertation » prévue par la mission d'étude. Et pourtant... Il faudra attendre six mois supplémentaires pour qu'un an après l'arrêté de création de la mission, la composition du comité de pilotage soit validée par le Conseil général et que se tienne le premier comité de pilotage. Quatre agents recrutés à plein temps, trois agents de la DAF à temps partiel... impossible d'attendre sans rien faire que les « lenteurs administratives » prennent fin et que la concertation puisse enfin commencer. Pour tromper l'attente, une solution émerge : une étude sur les pêches traditionnelles.

Cette étude telle qu'elle a été menée au cours de la mission n'avait en effet aucunement été planifiée à l'origine parmi les actions de la mission d'étude. Elle répond, selon la

communication officielle et le discours des agents que nous avons interrogés, à plusieurs objectifs :

- Tromper l'attente du lancement de la concertation officielle
- Développer un réseau de contacts stratégiques pour la future phase de concertation dans les villages
- Mieux connaître la réalité mahoraise afin de l'intégrer au mieux dans le projet de parc
- Entamer un travail de sensibilisation et d'information avant le lancement officiel de la concertation (ce qui signifie également « gagner de vitesse la communication « anti-parc » et tenter de s'assurer l'appui de cette catégorie de la population nombreuse et donc décisive <sup>331</sup>).

Elle se décline en trois volets : un volet enquête, un volet comptage en ULM, un volet étude de l'impact de la pêche au *djarifa*.

L'enquête auprès des pêcheurs s'étend sur une période de deux mois et demi, entre fin juin et début septembre. Au cours des 41 journées consacrées par les agents à cette enquête, six activités sont abordées par le biais d'entretiens et d'observations participantes réalisés dans chacune des 17 communes :

- la pêche au *djarifa*
- la pêche au filet
- la pêche au poulpe
- la récolte de coquillages
- la récolte de corail pour la fabrication du *mzinzano*
- la pêche à *l'uruva*

Il s'agit d'identifier et de caractériser ces pratiques, d'en fournir une description technique, d'en dégager les fonctions socio-culturelles, et d'appréhender les perceptions des acteurs rencontrés, à la fois sur leur activité, mais aussi sur l'état de la ressource. Au total, 53 acteurs sont interviewés et les agents de la mission participent à cinq reprises à plusieurs types de pêches, en tant qu'observateurs.

Le volet survol ULM se déroule sur sept semaines, entre août et novembre 2008, au cours desquelles plus de 20 h de vol sont effectuées tout autour de l'île, afin de localiser les

---

<sup>331</sup> « Honnêtement... honnêtement, pour moi, c'était ... au départ si je leur ai demandé de faire tout ce travail-là et si on a imaginé de faire tout ce travail-là, c'était plus stratégique qu'autre chose. C'est-à-dire que ce qu'on craignait un peu, enfin, ce que je craignais ... c'était que tout ce... toute cette population de petits pêcheurs en pirogues, pêcheurs à pied etc..., ce sont quand même des gens euh... qui sont malléables quoi... et donc, si... ils pouvaient aussi bien, si on s'y prenait bien, devenir ... plus ou moins des, j'allais dire ... des adeptes du parc ... comme ils pouvaient ... devenir des opposants farouches et redoutables. Redoutables parce que nombreux et pas forcément maîtrisables » (E34).

différents types de pêche, de mesurer la fréquentation des sites, de quantifier le nombre de pêcheurs et de mesurer l'influence de la marée sur chaque type de pêche.

Le dernier volet visant à quantifier l'impact de la pêche au *djarifa* sur la ressource halieutique vient compléter plusieurs mois plus tard les deux précédents, et sur deux saisons différentes (mars et octobre 2009), 26 sessions de pêche sont étudiées.

### 2.1. 2. Multiples apports de cette étude

Tout d'abord, cette étude conséquente met à jour des **données très riches et tout à fait inédites** sur des activités jusqu'alors peu connues d'un point de vue scientifique. Les techniques et les modalités de pêche et de collecte sont ainsi précisément décrites, une première quantification et spatialisation de ces pratiques et des pratiquants est réalisée, un aperçu est donné des espèces collectées (pour les pratiques autres que le *djarifa*, qui fait pour sa part l'objet d'une étude approfondie), et une analyse de l'importance socio-culturelle de ces pratiques est menée, constituant sans doute la partie la plus innovante du volet enquête.

L'étude d'impact sur la pêche au *djarifa*, permet quant à elle de répondre à une question non résolue depuis 1990 concernant la légitimité du statut légal de cette pêche. En effet, le *djarifa* n'étant pas listé parmi les engins de pêche autorisés dans les eaux non communautaires, cette pratique était de fait interdite par défaut<sup>332</sup>, sans que cette interdiction ne soit basée sur aucune étude d'impact et sans qu'elle n'entraîne en réalité aucun contrôle ou aucune limitation localement<sup>333</sup>. Cependant, cette question a resurgi à l'occasion d'une réunion du groupe de travail « pêche et aquaculture » organisée par la mission d'étude, ce qui a renforcé les craintes des principaux intéressés concernant une interdiction de leur pratique, dans le cadre du PNM. Or l'étude d'impact de cette pêche montre que « *le stock halieutique visé par cette pêcherie traditionnelle ne semble pas aujourd'hui menacé outre mesure* » et en conclut qu' « *il ne semble pas opportun d'envisager une réglementation visant à limiter cette pression de pêche* ». Cette conclusion s'appuie en outre sur les résultats de l'enquête qualitative réalisée auprès des pêcheurs, en insistant sur « *la dimension sociale de cette pêche traditionnelle* » et sur sa « *très forte valeur culturelle* » (Jamon *et al.*, 2010).

La production de telles données est un élément crucial dans le système d'acteurs que nous avons décrit, au sein duquel il est régulièrement fait référence aux « petits pêcheurs traditionnels », sans jamais que cette catégorie aussi floue que décisive en termes

---

<sup>332</sup> Décret 90-95 du 25 janvier 1990 pris pour l'application de l'article 3 du décret du 9 janvier 1852 modifié.

<sup>333</sup> Simplement, aucun des membres ayant participé à l'élaboration de ce décret ne connaissait l'existence de ce type de pêche.

d'argumentaires comme d'enjeux ne soit définie clairement. L'effort d'identification, de connaissance et de **reconnaissance de ces acteurs « traditionnels »** que constitue cette étude est en effet un moyen (pas suffisant, ni exclusif évidemment) de leur donner une place au sein de ce collectif des « acteurs de la mer » qu'il s'agit de construire à Mayotte<sup>334</sup>. Un moyen de leur donner un rôle autre que celui d'une « masse » sans visage – menaçante ou opprimée, selon la visée de l'argumentaire – trop souvent résumée en quelques clichés. En outre, dans le cadre de ce rapport au passé, à la tradition, à la transmission, si délicat à Mayotte (cf. chap. 2 & 4), la valorisation sociale de ces pratiques traditionnelles que peut engendrer une telle étude, nous semble précieuse.

La démarche que constitue cette étude participe aussi selon nous d'une **inversion de l'ordre des choses dans le domaine de la connaissance** à Mayotte, qui peut être considérée comme une innovation importante. En effet, le champ de la connaissance associée aux problématiques de gestion de l'environnement se caractérise largement – y compris dans le reste de la démarche PNM – par un certain symptôme du « sens unique ». Les connaissances qu'il s'agit de « faire circuler » sont prioritairement des connaissances relevant de la vulgarisation scientifique, que des « savants » transmettent à des « profanes », dans le cadre de programmes de *sensibilisation*, d'*éducation* à l'environnement. Sans remettre radicalement en question l'intérêt de ce type de transmission, notons qu'il peut conduire, selon P. Roqueplo, à un rejet global du discours scientifique, de la part des « vulgarisés »<sup>335</sup> (Roqueplo, 1974). L'inversion – relative, mais tout de même – des rôles de « savants » et de « profanes » que cette étude a permise en plaçant les pêcheurs comme spécialistes de leur art, pourrait-elle contribuer à renouveler le regard porté sur ces « savants-prêcheurs de bonne parole » et limiter ces potentiels rejets ? Difficile à dire, mais quoiqu'il en soit, le type de rapports entre agents de la mission et pêcheurs induit par cette démarche d'enquête nous semble un pas intéressant et constructif pour l'avenir. En outre, c'est également en termes d'objet de connaissance que cette étude et plus largement les objectifs du PNM apparaissent comme une innovation. Comme nous l'avons vu, le constat des lacunes en termes de connaissance des milieux marins et littoraux a engendré à la fin des années 90 la création de trois observatoires centrés sur les tortues marines, les mammifères marins et les récifs coralliens. Un tel choix fait écho à la prépondérance de la dimension naturaliste que l'on peut noter au sein des diverses études et autres rapports concernant ces espaces marins et littoraux

---

<sup>334</sup> « Intégrer la complexité culturelle, c'est avant tout un acte de reconnaissance de la réalité des usages qui leur confère une certaine légitimité » (Clua et Herrenschmidt, 2006)

<sup>335</sup> Cité par Barbier, 2005

à Mayotte. L'importance accordée au sein de l'outil PNM, aux *usages* liés à ces espaces représente donc une nouvelle façon, à Mayotte, d'appréhender scientifiquement la mer et le littoral, qui deviennent des territoires habités, pratiqués, et non plus seulement des « milieux impactés ».

Concernant l'objectif d'information sur l'outil PNM que comportait également cette étude, son impact reste limité comme nous l'avons vu, mais les **relations établies entre les agents de la mission et certains acteurs villageois** constituent un facteur peu palpable mais crucial nous semble-t-il, dans ce processus de mise en place et au niveau du fonctionnement futur du PNM. En effet, si l'outil parc reste toujours extrêmement abstrait pour une large part de ces acteurs, il a désormais au moins un visage : celui des agents de la mission d'étude. Concrètement, les réseaux ainsi créés ont facilité le travail de la mission d'étude au cours de l'été 2009, visant à identifier des représentants légitimes des activités traditionnelles, devant siéger au troisième comité de pilotage puis dans le conseil de gestion<sup>336</sup>. De même, les nombreux contacts établis ont pu faciliter certaines des réunions villageoises organisées au printemps 2009. Même si, sur ces deux derniers points, il faut rester nuancé quant au résultat final, la constitution de ces réseaux, si elle est entretenue, nous semble un appui solide au niveau du fonctionnement futur du PNM.

## 2.2. Le caractère innovant des réunions villageoises

### 2.2.1. Sortir de Mamoudzou

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, ces réunions villageoises organisées entre mi-avril et mi-mai 2009 ne peuvent être considérées comme des occasions de réelle concertation. La trop faible information dont disposait la majorité des participants, ajoutée au caractère abstrait de cet outil, ne permettait évidemment pas de réel débat. Le caractère innovant que l'on peut concéder à ces réunions n'est donc pas dans la prise en compte de la parole des villageois, mais dans la prise en considération de leur ancrage territorial pourrait-on dire. En effet, l'organisation traditionnelle du territoire mahorais est une organisation éminemment villageoise. Et malgré les fortes évolutions qu'a connues la société mahoraise en termes de modes de vie et notamment de mobilité, le référent spatial villageois reste structurant à Mayotte<sup>337</sup>. Or aujourd'hui, tout est concentré à Mamoudzou et Dzaoudzi, qu'il s'agisse des

---

<sup>336</sup> Les représentants à la CAPAM étant le plus souvent absents, injoignables et leur légitimité était apparemment contestée par certains autres pêcheurs.

<sup>337</sup> Nous avons pu le constater d'ailleurs au cours d'une tentative d'analyse lexicale des entretiens, qui s'est avérée finalement problématique d'un point de vue méthodologique, mais qui était tout à fait parlante sur

activités, des hommes, des évènements importants et, pour ce qui nous occupe, des réunions d'information, de consultation ou de concertation, dans divers domaines (débat public sur la piste longue de l'aéroport, Grenelle, EGOM...). Le fait de déplacer le lieu du débat – ou même du simulacre de débat – dans les villages est donc en soi une démarche qui nous paraît tout à fait importante et nouvelle à Mayotte. Et si, au-delà de la question du degré de concertation, les résultats de ces réunions en termes de mobilisation n'ont pas toujours été à la hauteur des espérances et des multiples passages des agents, il semble que cette démarche de « dépoliarisation du débat » d'un point de vue spatial ait fait ses preuves au niveau de la consultation publique du dossier, en octobre 2009. En effet, l'effort notable de communication qui a été fait à ce moment-là est pour beaucoup dans le nombre important d'avis recueillis, mais les lieux de cette communication y tiennent aussi une part non négligeable nous semble-t-il : permanences assurées par les agents de la mission dans les diverses communes, utilisation des médias appropriés (télévision, radio) permettant de toucher *chez eux* les villageois...

### 2.2.2. Dans l'air du temps ?

Cette « sortie de Mamoudzou » du point de vue des réunions publiques est une innovation de la démarche PNM, mais elle n'est pas unique. En effet, à peu près en même temps que les réunions villageoises de la mission d'étude, se déroulent les réunions organisées dans le cadre de la consultation sur le SDAGE, dans l'ensemble des communes. Les problématiques environnementales seraient-elles, comme le « temps perdu », source d'innovation dans le domaine du débat public à Mayotte ?

### 2.3. Le temps perdu comme source de concertation ?

Tout comme « le temps perdu de la recherche » (cf. chap. 3), il semble que « le temps perdu de la participation » soit un élément décisif des démarches participatives. En effet, nous venons de voir que c'est bien au cours de cette période d'attente du premier comité de pilotage, qui peut être considérée comme un temps de latence « perdu » pour la concertation, qu'a eu lieu cette étude sur les pêches traditionnelles, principale innovation générée par la mission d'étude. En outre, c'est également pendant ces temps apparemment « morts », que se jouent en grande partie la mobilisation et l'éventuelle fédération des acteurs vis-à-vis d'un projet, comme le rappelle J. Boncoeur à propos du PNM d'Iroise : « *la durée du processus et*

---

l'importance de l'échelle villageoise au sein des discours des acteurs mahorais, qui tranchaient avec les discours des acteurs métropolitains, se plaçant communément à l'échelle de l'île, voire de la région.

son enlèvement ont été des facteurs de la radicalisation des positions hostiles et ont permis l'émergence et la croissance d'associations fédérant l'hostilité (ADVILI) ou, en réponse, le soutien » (Boncoeur et al., 2007). Or dans le type de « scène publique » mise en place pour la création des PNM, qui s'inscrit dans un contexte français dominé par les systèmes démocratiques représentatifs, la participation des acteurs dépend justement « de leur capacité à s'inscrire dans un réseau mobilisable par l'action publique » (Van Tilbeurgh, 2006). Si l'on sort d'une optique posant le consensus comme idéal à atteindre et le « tour de table » comme « solution à tous les problèmes » (Billé, 2006), le fait que les « réseaux » ainsi constitués et la radicalisation des positions aillent essentiellement dans le sens d'une opposition au projet ne saurait être considéré comme un obstacle à la bonne marche d'un projet se voulant participatif. En effet, un certain nombre d'auteurs en appelle aujourd'hui à une « réhabilitation du conflit »<sup>338</sup>, « en tant que phénomène fondamental des situations de gestion de l'environnement ». D'après R. Billé, c'est en effet « la fracture qu'il institue, à un moment donné, entre la façon dont l'environnement est géré et les objectifs collectifs en la matière, "qui ouvre l'espace où la collectivité peut traiter ces questions où elle fait figure à la fois de maladie et de docteur" (Mermet, 1992) » (Billé, 2006). Car l'opposition marque déjà un certain degré d'appropriation du projet, qui est une condition incontournable de participation. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, la mobilisation des pêcheurs dits professionnels à Mayotte dans le cadre du processus de mise en place du PNM était la plus radicale en termes d'opposition et constitue à nos yeux un degré d'appropriation nettement plus fort que celui, inexistant, rencontré chez d'autres acteurs dont les propos ne traduisaient pas d'opposition, mais dont le degré d'information et d'intérêt pour le sujet était tout à fait mineur. Les nombreux temps de latence que nous avons relevés au cours du déroulement de la mission ont ainsi sans doute contribué à la formation de cette opposition et conséquemment, à la participation des pêcheurs même les plus virulents, décidant de ne pas opter pour « la politique de la chaise vide ».

Cela dit, il ne faut pas oublier l'importance de la communication et de l'information, qui contribuent à distinguer selon nous ces pêcheurs « professionnels », en mesure<sup>339</sup> d'aller chercher les informations leur permettant de se positionner, des pêcheurs « traditionnels », dépendant plus largement de la qualité des campagnes d'information réalisées et pour lesquels les « temps morts » et les vides communicationnels qui les ont souvent accompagnés n'ont

---

<sup>338</sup> Billé, 2004 ; Mermet, 2004 ; Depraz, 2005 ; Barbier, 2005 ; Billé, 2006 ; Blondiaux 2007 ; Laslaz, 2011...

<sup>339</sup> Niveau d'instruction, réseaux dans l'administration, proximité des lieux de décisions et de négociation (Mamoudzou)...

pas favorisé d'appropriation du projet ni de fédération. En effet, les trois associations de pêche traditionnelle siégeant actuellement au conseil de gestion<sup>340</sup>, ne sont pas issues d'une mobilisation spontanée de ces acteurs, mais d'une initiative de la mission d'étude, qui a œuvré pour leur création en organisant des élections et en les portant jusqu'au premier conseil de gestion. Or ces activités n'étant absolument pas organisées au-delà des éventuels groupes de pratiquants pour ce qui concerne les pratiques collectives, au niveau du conseil de gestion ces associations jouent actuellement davantage un rôle de figuration que de réelle représentation, voire simplement de relais (les membres de ces associations n'ayant ni les moyens ni l'habitude de jouer le rôle de relais au-delà de leur village, voire de leur équipe de pêche<sup>341</sup>).

Cela pose le problème classique d'une monopolisation de la « scène publique » que constitue le conseil de gestion, par les acteurs « forts », au détriment des acteurs plus « faibles »<sup>342</sup>. Le poids de certains acteurs par rapport à d'autres est perceptible, dans le cas de Mayotte, au niveau des prises de parole en réunion, largement dominées par les pêcheurs dits « professionnels », mais également au niveau de la hiérarchisation et du traitement de certaines questions au cours de la mission d'étude. Ainsi, si l'on se penche sur les interventions concrètes que la mission d'étude pour la création du PNM a permises au niveau des enjeux locaux, force est de constater qu'elles sont prioritairement tournées vers les enjeux chers aux pêcheurs professionnels et, derrière eux, aux élus : recul des thoniers senneurs au-delà de la zone des 24 milles, périmètre calqué sur la ZEE<sup>343</sup>, zone, on l'a vu, qui n'est absolument pas porteuse d'enjeux cruciaux pour la plupart des autres acteurs. Cette prédominance des pêcheurs se retrouve également au niveau de la composition du conseil de gestion, au sein duquel leur poids est largement plus important que celui, par exemple, des associations de protection de l'environnement.

Cependant, l'intervention concrète sur des enjeux locaux que constitue l'étude d'impact sur la pêche au djarifa, témoigne d'une prise en charge d'enjeux autres que ceux des pêcheurs professionnels, même si elle demeure cantonnée dans le domaine consensuel de la

---

<sup>340</sup> L'association « *Djarifa* de Mayotte », représentant les pêcheuses au *djarifa*, l'association « *Trondro Kalé* de Mayotte », représentant les pêcheurs à pied et l'association des « pêcheurs en pirogues de Mayotte ».

<sup>341</sup> « Mais moi quand je viens des réunions, je trouve pas beaucoup de gens qui m'écoutent hein ! Moi je viens juste dire aux femmes *djarifa* qui m'écoutent, c'est tout, voilà j'étais à une réunion, on a parlé ça, je viens vous expliquer ce que j'ai compris... et voilà. Mais je peux pas forcer quelqu'un qui est chez elle, lui dire, elle va pas m'écouter. J'ai pas ce temps-là. Je dis à mes femmes *djarifa*, c'est tout » (E23)

<sup>342</sup> Olivier de Sardan, 1995 ; Olivier de Sardan et Elhadji Dagobi, 2000 ; Barbier, 2005 ; Ballet, 2007, Rossi, 2000, Boissière et Doumenge, 2008, notamment.

<sup>343</sup> Au niveau duquel se retrouvent, pour des intérêts différents, État, pêcheurs palangriers et élus. En dehors d'un scepticisme généralisé sur les moyens de contrôle de cette zone, personne parmi les autres acteurs ne s'est réellement opposé, cela dit, à ce périmètre.

connaissance. En outre, le fait que malgré (grâce à ?) une énième période de latence et d'absence de communication entre janvier et juin 2010 – moment du premier conseil de gestion – la quasi-totalité des membres ait été présente peut être considéré comme un signe positif du point de vue de la démarche participative qu'il s'agit d'instaurer dans ce PNM.

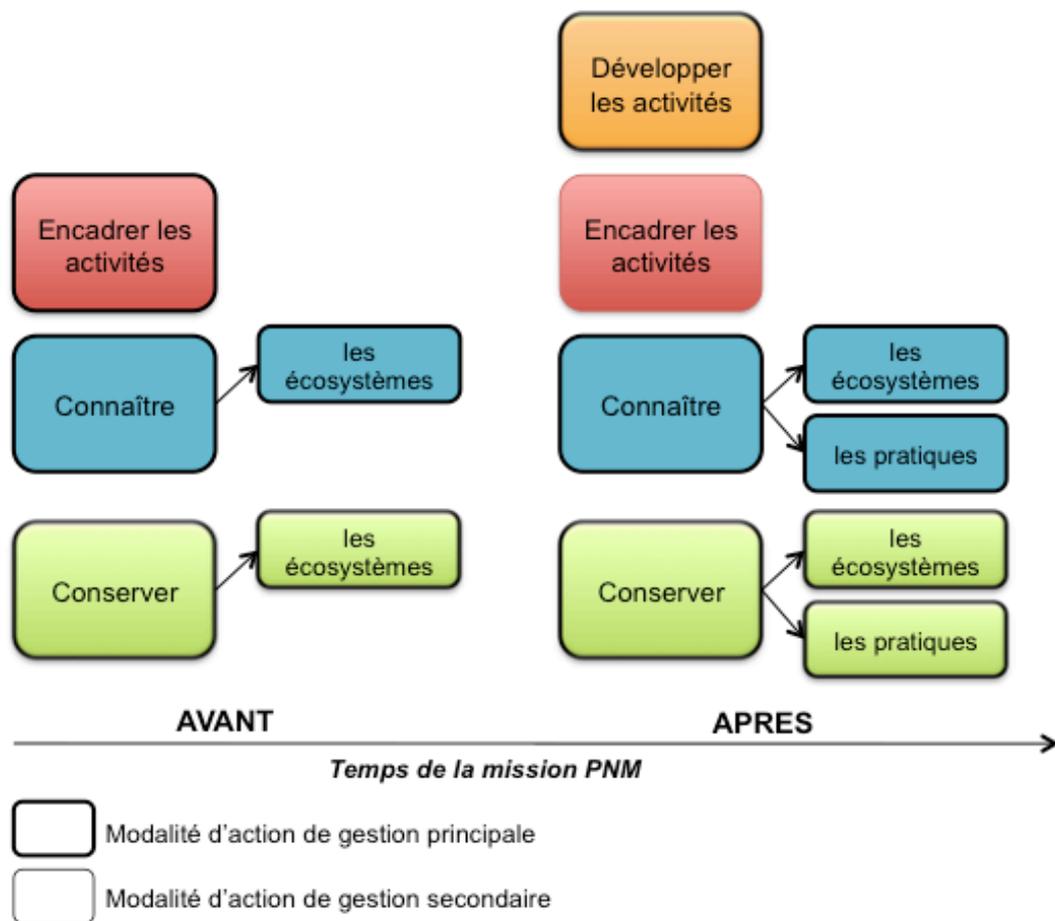
∴

Le cadre de cette mission d'étude a donc donné lieu à certaines innovations qui traduisent une prise en compte inédite de certains acteurs et de certains enjeux dans la gestion de la mer et du littoral à Mayotte. Ces innovations concernent principalement le champ de la connaissance, qui est largement mise en avant dans les objectifs des PNM. Dans le cas de Mayotte, la mission d'étude a ainsi contribué à un possible renouvellement du regard traditionnellement porté sur les objets, les acteurs et le sens de transmission de la connaissance en matière de gestion des milieux littoraux et marins. Cela dit, si ces avancées sont importantes, elles ne sauraient constituer une réponse suffisante à la question de la participation concrète de certains acteurs, qui demeure aujourd'hui bien plus formelle que réelle. En outre, le fait que des avancées majeures aient pu être réalisées au cours de « temps morts » de la mission d'étude repose la question de l'articulation entre diverses temporalités dans ce genre de processus, et celle du contresens que constitue l'imposition de calendriers aussi serrés qu'aveugles au contexte local.

## **Conclusion**

En conclusion de ce chapitre, l'on peut dire que même si le principe d'un partage du pouvoir de l'État dans la gestion de la mer est assez novateur en France, dans les faits, cet outil PNM n'apparaît pas comme une révolution majeure en termes de mise en œuvre d'une réelle gouvernance participative des milieux marins.

Cela dit, si l'on se place à l'échelle de Mayotte et que l'on analyse cette démarche de mise en place à l'aune de ce qui a été fait précédemment dans ces domaines, force est de constater certaines avancées, au sein d'une démarche globale finalement assez classique (*top-down*), comme on peut le voir dans les figures de synthèse suivantes (cf. Figure 78 et Figure 79).



**Figure 78: Évolution de la hiérarchisation des modalités d’actions de gestion avant et après la mission d’étude** (Conception/Réalisation : L. Beretti)

Par rapport aux outils précédents, le PNM met en avant la dimension « développement » comme élément clef de la gestion, se distinguant ainsi de l’approche plus classiquement conservatrice qui prévalait auparavant au niveau des AMP existantes. De même, les dimensions « connaître » et « conserver » s’ouvrent plus largement aux divers types de pratiques inféodées aux milieux marins et littoraux. La dimension « encadrer », passe quant à elle avec l’outil PNM d’une place équivalente aux autres modalités de la gestion à une place secondaire, en étant occultée, comme on l’a vu, dans le discours officiel et les orientations de gestion (cf. Figure 78).

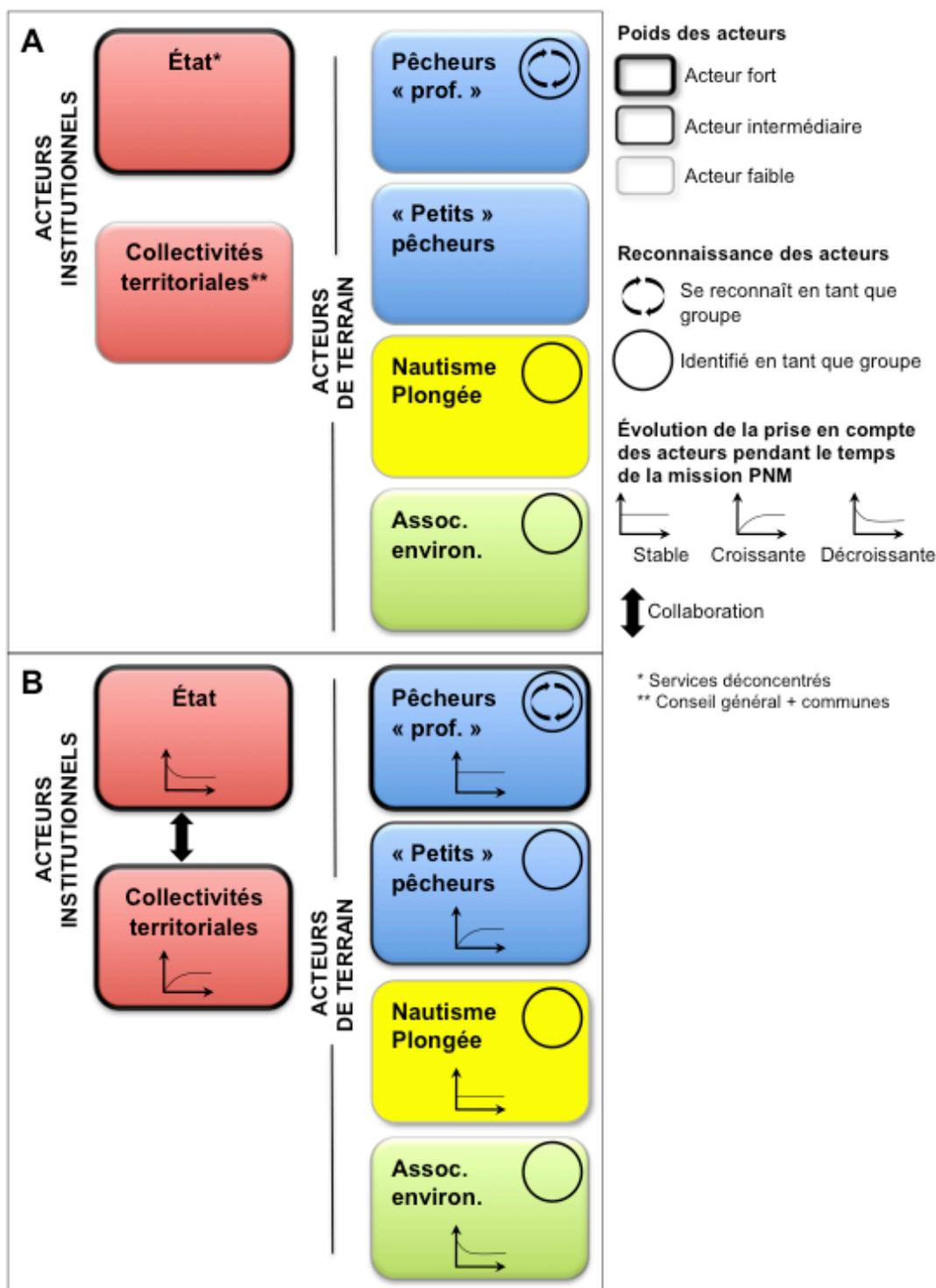


Figure 79: Évolution du poids, du type de reconnaissance et du degré de prise en compte des acteurs avant et au fil de la mission d'étude (Conception/Réalisation : L. Beretti)

Concernant les éléments synthésés dans ce second schéma (cf. Figure 79), plusieurs changements interviennent dans le cadre de la mise en place du PNM. En effet, le monopole étatique (principalement incarné par l'ex DAF) sur les questions environnementales, s'il reste structurant, s'ouvre malgré tout à de nouveaux acteurs.

Les élus locaux et plus globalement le Conseil général ont été placés comme partenaires des services déconcentrés de l'État au moment de la mission et tiennent une place importante au sein du Conseil de gestion. Si ce partenariat affiché demeure encore relativement tâtonnant aujourd'hui, des pas ont été effectués, qui se doivent d'être confirmés par la suite. Et au-delà des difficultés des services étatiques à s'ouvrir au dialogue, les élus ont notamment à prendre une place qu'ils n'ont pas pleinement prise pendant le processus, pour diverses raisons que nous avons évoquées plus haut.

Parmi les acteurs de terrain, des interlocuteurs « forts » apparaissent : les pêcheurs dits « professionnels », dont les conditions ont été quasiment toutes prises en compte tout au long de la mission (nombre de sièges au conseil de gestion, question des thoniers...). Les autres pêcheurs ont vu leur poids se renforcer avec la mission, par le biais de l'étude sur les pratiques traditionnelles et de la mise en place des trois associations. Cependant, ces éléments ne peuvent suffire à ce que ces acteurs se reconnaissent en tant que groupe porteur d'enjeux et d'intérêts communs. Mais comme nous avons pu le voir au fil des entretiens, ils apparaissent au moins de cette façon aux yeux de la plupart des autres acteurs, même si les contours de cette catégorie « petits pêcheurs » demeurent bien flous. Ce manque de « reconnaissance intra-groupe » se retrouve au niveau des différents groupes. Ainsi, les acteurs nautiques pas plus que les différentes associations environnementales ne forment-ils pas réellement un collectif cohérent et homogène, confirmant l'idée de L. Blondiaux selon lequel « *la constitution d'un "public" démocratique [...] ne se décrète pas* » (Blondiaux, 2007). Il faudra du temps pour ces collectifs se construisent et qu'un dialogue tout à la fois intra- et inter-groupes puisse émerger. Or c'est bien de la possibilité de ce dialogue que dépend la légitimité des décisions qui pourront être prises au sein d'une instance telle que le Conseil de gestion.

Les pistes que nous choisissons d'ouvrir dans le chapitre suivant s'axent sur les conditions d'émergence de ce dialogue, et plus particulièrement sur les conditions permettant de tendre vers un *langage commun*, élément central de cette « mise en synergie » de différents acteurs que suppose la gestion participative.



## Chapitre 9. Horizons

« Voilà. Il va falloir bientôt quitter le rivage où je suis couché depuis si longtemps, en écoutant la mer » (R. Gary, 1960. *La promesse de l'aube*)

Au terme de ce cheminement, il semble important de revenir sur un thème présent en filigrane tout au long des précédents chapitres : la nécessité et la complexité de tendre collectivement vers un langage commun, dans une démarche participative telle que celle initiée au sein du PNM. Car « *c'est bien par le langage et la parole que l'homme entre en communauté, qu'il s'inscrit au sein d'une pluralité au cœur de laquelle seulement il pourra agir* » (Schoefs, 2009). Mais à quelles conditions et selon quelles modalités est-il envisageable de parvenir à cette parole partagée sur « *l'état des mondes possibles* » (Callon et al., 2001) dont il s'agit désormais de décider collectivement ?

Dans un premier temps, nous présenterons, à partir de ce que nous a enseigné notre terrain mahorais, trois conditions d'émergence d'un langage commun, et nous explorerons quelques pistes concrètes permettant de les remplir.

Dans un second temps, nous verrons que ces pistes, valables pour l'ensemble de projets participatifs en terrain multiculturel, nécessitent deux ingrédients clefs : une approche culturelle et du temps. Ces deux éléments apparaissent également comme déterminants au niveau de la démarche de recherche qu'un sujet tel que celui-ci implique, et soulèvent des questions majeures... horizons de nouvelles recherches ?

### 1. Conditions d'émergence d'un langage commun sur la gestion de la mer et du littoral

Tendre vers un langage commun ne signifie nullement tendre vers un langage unique, qui serait une négation inacceptable<sup>344</sup> de « *la condition humaine essentielle de la pluralité* » (Arendt, 1983)<sup>345</sup>. Il nous semble en cela que dans le domaine de l'environnement, les notions d'« éducation », de « sensibilisation » ou, pire, de « conscientisation » environnementale, ne peuvent être considérées comme pertinentes pour penser ni pour concrétiser cette condition fondamentale d'une prise en main réellement *collective* de l'environnement. L'idée de **traduction** apparaît beaucoup plus riche et surtout, beaucoup plus juste, pour décrire le

---

<sup>344</sup> Et de toute façon vouée à l'échec, selon H. Arendt.

<sup>345</sup> Citée par Schoefs, 2009, p. 139.

nécessaire chemin vers une perméabilité de ces « *prodigieux systèmes de classement des choses, des hommes et des relations entre les hommes à propos des choses* » (Talkforian, 2000) que sont les multiples représentations possibles du monde. Traduire consiste en effet à « *faire que ce qui était énoncé dans une langue naturelle le soit dans une autre, en tendant à l'équivalence sémantique et expressive des deux énoncés* »<sup>346</sup>. Il s'agit bien de « tendre à l'équivalence » d'énoncés qui ne sont pas équivalents et ne le seront jamais, puisque les langues au sein desquelles ils ont éclos sont irréductiblement différentes. Et c'est justement cette altérité, cette « pluralité », qui conditionne, de façon paradoxale en apparence, la possibilité d'une inter-compréhension : « *la pluralité humaine, condition fondamentale de l'action et de la parole, a le double caractère de l'égalité et de la distinction. Si les hommes n'étaient pas égaux, ils ne pourraient se comprendre les uns les autres [...]. Si les hommes n'étaient pas distincts, chaque être humain se distinguant de tout autre être présent, passé ou futur, ils n'auraient besoin ni de la parole ni de l'action pour se faire comprendre* » (Arendt, 1983)<sup>347</sup>.

Ainsi, la première condition d'émergence d'un langage commun autour d'enjeux environnementaux nous semble-t-elle être **la reconnaissance de la pluralité des grilles de lecture de cet environnement**, au sein du collectif appelé à le « gérer ». Cette pluralité s'exprime classiquement au niveau des divers types d'acteurs, ayant des compétences ou des pratiques différentes sur les milieux en question. Son incarnation la plus banale consiste en ces fameux « conflits d'intérêts », auxquels tout animateur de projet participatif est confronté, sous n'importe quelle latitude. Ce phénomène commun tend à s'exacerber lorsque d'autres facteurs de distinction entrent en jeu, et plus particulièrement des facteurs socio-économiques et culturels. Les territoires multiculturels tels que les Outre-mers – français ou non – constituent en cela des terrains d'analyse particulièrement intéressants et le cas de Mayotte nous permet d'illustrer concrètement les modalités d'application de cette première condition pour tendre vers un langage commun.

En étudiant la « portion du monde » au cœur de ce travail (la mer et le littoral), nous avons identifié trois grands types de langages sur le monde, trois « grilles » de lecture principales :

- La grille cartésienne-scientifique ;
- La grille religieuse-animiste ;
- La grille empirique.

---

<sup>346</sup> Nouveau Petit Robert, 2009

<sup>347</sup> Citée par Schoefs, 2009, p. 141.

Schématiquement, la première renvoie à une conception du monde en tant que réalité physique objectivable (notamment par le biais de mesures, d'inventaires) et ainsi potentiellement maîtrisable, exploitable. La seconde correspond à une vision du monde comme domaine d'action de puissances surnaturelles. La troisième enfin se rapproche de la dimension pragmatique que peut avoir la première, mais consiste à poser l'expérience comme source principale de la connaissance (point d'inventaires systématiques ou de modélisation ici, mais avant tout du « vécu »).

Le Tableau 37 présente deux phénomènes analysés suivant des modes de lecture différents :

<b>Phénomène</b>	<b>Mode d'explication</b>	<b>Exemple d'explication</b>
<b>Trombe marine</b>	Religieux-animiste	« <i>En fait tu vois, ça arrive quand un gros poisson veut manger un humain. Pour le punir, des anges l'aspirent vers le ciel et ça fait ça. Je l'ai vu moi-même ici à Chirongui</i> » <sup>348</sup>
	Cartésien-scientifique	« Une trombe marine est un tourbillon de vents forts, d'axe vertical ou quasi vertical [...], rendu visible par les gouttelettes de condensation formées par la baisse de pression produite dans la partie centrale du phénomène » <sup>349</sup>
<b>Diminution des stocks halieutiques</b>	Religieux-animiste	« <i>La société a trop changé, trop vite...on respecte plus rien et on a trop poussé la mer, on a fait des routes... la terre est descendue dans l'eau...on fait plus les traditions, alors Dieu nous punit en retirant le poisson...</i> » <sup>350</sup>
	Cartésien-scientifique	« <i>La surpêche et l'érosion ont fait diminuer la ressource</i> » <sup>351</sup>

**Tableau 37 : Différents modes d'explication de phénomènes maritimes**

Évoquons également, pour la dimension empirique, l'exemple de ce pêcheur qui nous racontait qu'avant les bulletins météo et autres « modes d'emploi de la mer » de ce type, il savait si la mer était favorable ou non pour sortir en pirogue en se fiant (classiquement) au

<sup>348</sup> Extrait d'un entretien réalisé en 2008 avec un habitant du village de Chirongui, d'une quinzaine d'années.

<sup>349</sup> Source : <http://comprendre.meteofrance.com/content/2010/4/23094-48.pdf>

<sup>350</sup> Extrait d'un entretien réalisé en 2010 avec une pêcheuse au *djarifa* d'environ 35-40 ans.

<sup>351</sup> Extrait d'un entretien réalisé en 2009 avec un pêcheur membre d'un Covipem, d'environ 40 ans.

vent et à la houle tels qu'il pouvait les observer depuis la plage, mais également en mettant sa main dans l'eau afin de sentir si elle « *vibrait* »...

Ces quelques exemples extraits des nombreuses conversations formelles et informelles que nous avons pu avoir lors de nos séjours, ne prétendent aucunement résumer dans sa richesse et sa complexité l'ensemble des modes de rapport au monde coexistant à Mayotte. Ils visent simplement à illustrer concrètement la façon dont on peut appréhender la diversité de ces façons de lire, de dire le monde, au sein d'une société multiculturelle et donc au sein d'une instance participative telle que le conseil de gestion.

Au-delà de la reconnaissance de cette pluralité de modes d'interprétation du monde, la seconde condition d'émergence d'un langage commun nous semble être **la compréhension de leurs logiques internes**. Là encore, la confrontation de notre regard occidental désenchanté (désenchanteur ?) avec le kaléidoscope de ce terrain mahorais a fait surgir des pistes intéressantes.

Un exemple nous semble particulièrement parlant : celui de la cohabitation *en apparence contradictoire* entre pureté et impureté au niveau des milieux marins et littoraux. Nous avons vu dans le chapitre 4 que ce qui était et continue à être « confié à la mer » (enterré/déposé sur la plage ou jeté directement dans l'eau) à Mayotte est fort divers, pouvant aller des immondices aux objets les plus sacrés (sur la Photo 22, des pages du Coran).



**Photo 21 : La plage comme décharge**  
(cliché L. Beretti, 2008)



**Photo 22 : La plage comme lieu sacré**  
(cliché L. Beretti, 2009)

Or si l'on cherche à dépasser les apparences et à *comprendre*, il apparaît qu'un tel voisinage entre pureté et impureté – qui ne date pas d'hier – s'inscrit de façon parfaitement cohérente dans une représentation de la mer comme entité purificatrice majeure, capable à la fois d'absorber ce qui n'a pas sa place dans le monde des hommes (littéralement donc, ce qui est « immonde ») et de mettre à l'abri les objets sacrés des souillures terrestres. Il serait en effet parfaitement impensable de jeter à la poubelle un Coran devenu inutilisable, tout comme de l'enterrer dans un lieu au-dessus duquel on risquerait de marcher et de commettre ainsi un blasphème impardonnable. Le confier à la mer constitue donc la solution la plus adéquate, mais en l'absence d'embarcation disponible, l'enterrer dans le sable convient également, si tant est que l'on opère à marée basse dans une zone qui sera rapidement recouverte par l'eau et donc en ce sens, protégée des hommes et de leur irrémédiable capacité de souillure.

« L'eau de la mer c'est l'eau purifiante, elle purifie tout. Tout ce qui va à la mer c'est purifié. On peut même dire... lorsqu'une personne meurt en mer, en principe si on retrouve pas le corps, ça veut dire c'est quelqu'un qui va au paradis » (Extrait d'entretien avec une femme d'environ 45 ans)

« La mer elle est tellement vaste, tu peux pas la salir, c'est pas comme un lac, pas comme une rivière...la mer elle est...pure, complètement pure oui, voilà » (Extrait d'entretien avec un jeune homme de 22 ans)

**Encadré 104 : Extraits d'entretiens sur le caractère purificateur de l'eau de mer**

Notons que selon nos observations, cette puissance purificatrice de la mer (qui se manifeste également au niveau des bains thérapeutiques, cf. chap. 4) est un élément qui demeure déterminant dans les représentations actuelles de la mer, toutes générations confondues, comme le donnent à entendre les extraits d'entretiens précédents (cf. Encadré 104).

La compréhension de ces représentations et des logiques qui les sous-tendent permet d'appréhender les pratiques dans toute leur signification sociale et culturelle, et de mesurer la complexité qui consisterait à vouloir les faire changer radicalement, dans le sens de la préservation de l'environnement marin, par exemple. Une conversation informelle que nous avons eue un jour avec une jeune fille mahoraise nous paraît particulièrement éclairante à ce sujet. Nous évoquions la pratique consistant à jeter à la mer les déchets issus du grand ménage réalisé dans la maison d'une personne décédée. Travaillant dans l'environnement, elle nous faisait part du problème que constituait à ses yeux la nature des déchets modernes : canettes, bouteilles en plastique et autres éléments non biodégradables. Elle nous raconta ensuite qu'elle avait suggéré à ses tantes et à sa mère de ne pas *tout* jeter à la mer, au moment de la

mort de son propre père. Elle s'était alors heurtée à un refus catégorique de la part de ses tantes, l'accusant avec virulence de ne pas respecter la tradition. Sa mère, par contre, avait accepté d'entendre son point de vue et aurait apparemment été d'accord pour trier un minimum, si les autres membres de la famille ne s'y étaient fermement opposés.

Ces deux exemples soulignent la complexité des rapports matériels et idéels unissant les hommes aux territoires qu'ils habitent, qu'ils pratiquent, qu'ils inventent et réinventent en permanence. Décrypter les logiques des différentes territorialités coexistant au sein d'une société est donc une étape incontournable pour tenter d'identifier les « passerelles » entre les unes et les autres, indispensables ingrédients de ce langage commun qu'il s'agit de construire, au sein du PNM de Mayotte comme dans toute démarche de gestion partagée de l'environnement.

Ce qui nous conduit à la troisième condition d'un réel dialogue collectif sur les diagnostics et sur les « *mondes possibles* » (Callon *et al.*, 2001) qu'il s'agit de construire ensemble : **la recherche des correspondances entre les diverses grilles de lecture du monde**, en présence dans le collectif en question. Et c'est là que le réel travail de « traduction », c'est-à-dire ce mouvement visant à « *lier des énoncés et des enjeux a priori incommensurables et sans commune mesure* » (Callon et Latour, 1991)<sup>352</sup>, commence. On peut reprendre l'exemple précédent sur la diminution des stocks halieutiques pour illustrer cette recherche de « liens » entre des langages très différents sur le monde et sur son fonctionnement. Ainsi, si l'on s'y penche d'un peu plus près (cf. Tableau 38), force est de constater que les deux modes d'explication du phénomène se rejoignent sur un point essentiel : la reconnaissance d'un lien de causalité entre l'action humaine et l'état de la ressource.

	<b>Interprétation religieuse</b>	<b>Interprétation scientifique</b>
<b>Ce qui se dit</b>	« <i>La société a trop changé, trop vite...on respecte plus rien et on a trop poussé la mer, on a fait des routes... la terre est descendue dans l'eau...on fait plus les traditions, alors Dieu nous punit en retirant le poisson...</i> »	« <i>La surpêche et l'érosion ont fait diminuer la ressource</i> »
<b>Ce que ça dit</b>	Il y a un lien de causalité entre ce que fait l'homme et l'état de la ressource halieutique	

**Tableau 38 : Correspondance entre deux modes d'explication de la diminution de la ressource halieutique**

<sup>352</sup> Cité par Beuret, 2006, p. 227

En effet, l'interprétation religieuse, si elle place Dieu comme origine directe de la diminution des ressources halieutiques (« *alors Dieu nous punit en retirant le poisson...* »), relie clairement cette sanction divine à des actions humaines, à certaines dérives de la société (« *La société a trop changé [...] on respecte plus rien et on a trop poussé la mer, on a fait des routes [...] on fait plus les traditions* »). Et l'on peut d'ailleurs noter que les types d'activités anthropiques identifiées par les deux interprétations se rejoignent en grande partie. Ainsi la thématique de l'urbanisation intense et mal gérée, que l'on trouve dans le premier extrait (« *on a trop poussé la mer, on a fait des routes... la terre est descendue dans l'eau...* ») fait-elle écho à la problématique d'envasement du lagon à laquelle renvoie également l'idée d' « *érosion* » présente dans le second extrait.

La reconnaissance, commune aux deux interprétations, de ce rapport de cause à effet entre certaines actions humaines et l'état de la ressource halieutique, constitue la base essentielle à partir de laquelle il devient possible de discuter à la fois de ce diagnostic, mais aussi et surtout des réponses que l'on peut apporter en matière de gestion. Car sous la « divergence expressive » que l'on peut relever entre les deux énoncés, une relative « équivalence sémantique » est bien là, et rend l'intercompréhension et donc le dialogue, possibles. Or c'est bien à partir d'un tel dialogue que les solutions retenues peuvent *faire sens* et donc avoir une chance d'être efficaces. Ainsi, dans cet exemple, si des mesures visant à réguler les activités terrestres sources d'envasement du lagon étaient prises (modalités d'urbanisation, pratiques agricoles, gestion des dépôts de terre...), il y a de fortes chances pour qu'elles ne paraissent totalement aberrantes ni d'un côté, ni de l'autre, et qu'elles puissent ainsi être effectives.

À l'inverse, lorsque des règles sont édictées sans vision partagée de ce qui « fait problème » et de ce qui pourrait donc « faire solution », les malentendus fleurissent et menacent l'efficacité des mesures prises. L'exemple de la perception, par un certain nombre d'utilisateurs, de l'interdiction de la pêche à l'*uruva* est une illustration intéressante de ce type de situation. En effet, malgré le fait que ce type de pêche soit interdit depuis plus de trente ans<sup>353</sup>, nous avons pu constater à plusieurs reprises que l'interdiction était perçue par certains utilisateurs<sup>354</sup> comme une injustice absurde ayant même contribué à ce que les poissons désertent depuis plusieurs années les abords des villages.

---

<sup>353</sup> Ordonnance n°4 du 21 janvier 1977, interdisant la pêche aux stupéfiants, insecticides et explosifs.

<sup>354</sup> Ces utilisateurs étaient principalement des femmes d'un certain âge (plus de 55 ans mais deux femmes d'environ 35-40 ans ont également tenu ce discours), ce qui laisse penser que cette vision des choses est tout de même

En demandant aux personnes tenant ce discours de nous expliquer pourquoi cette interdiction était absurde et pourquoi elle contribuait même à cette diminution des stocks halieutiques, nous avons pu reconstruire la logique sous-tendant leur perception, que nous avons représentée schématiquement dans le Tableau 39:

<i>Constat empirique 1</i>	Le poisson est abondant à proximité du rivage, et notamment les gros poissons
<i>Explication</i>	L' <i>uruva</i> tue les petits poissons, que les pêcheurs ne ramassent pas en totalité, ce qui attire les gros poissons venant les manger
<b>1977 : Interdiction de pêcher à l'<i>uruva</i></b>	
<i>Constat empirique 2</i>	Il y a de moins en moins de poissons à proximité du rivage, et presque plus aucun gros
<i>Explication</i>	Sans <i>uruva</i> , et donc sans petits poissons mis à disposition, les gros poissons n'ont plus d'intérêt à s'approcher du rivage et vont chercher leur nourriture au large.

**Tableau 39 : Schématisation du raisonnement logique selon lequel l'interdiction de pêcher à l'*uruva* est une absurdité, à l'origine de la diminution des stocks halieutiques côtiers**

Ce raisonnement est donc parfaitement logique et l'on comprend pourquoi une règle édictée pour favoriser la reconstitution des stocks halieutiques en diminuant la pression de certaines pratiques peut être interprétée totalement à l'inverse par certains. Le caractère illégitime de cette interdiction explique que le relatif (cf. Photo 23) respect dont elle fait l'objet n'est motivé que par la crainte d'une amende conséquente. Or chacun sait que si la « peur du gendarme » peut être un argument efficace pour infléchir rapidement certains comportements, il est insuffisant pour les transformer durablement : à la moindre faille du système de contrôle, les interdictions sont contournées car elles n'ont pas de sens aux yeux des contrevenants<sup>355</sup>.

---

relativement minoritaire à l'échelle de l'ensemble des pêcheurs à pied de Mayotte. Cependant, la question n'est pas tant de savoir si une telle interprétation des règles est minoritaire ou non, que de chercher à comprendre selon quelles logiques elle a pu se forger et sur quelles bases elle peut donc être discutée.

<sup>355</sup> Sur la question du non respect des règles de protection de l'environnement, il faut évidemment prendre en compte le problème de la survie, qui reste crucial à Mayotte comme dans bien d'autres lieux, mais dépasse notre problématique.



**Photo 23 : Traces d'*uruva* sur le platier**  
(cliché R. Guézel, 2009)

Ce type de malentendu portant à la fois sur le diagnostic et sur les règles que l'on en tire est récurrent au sein de nombreuses expériences de gestion plus ou moins participative de l'environnement, et notamment dans les pays dits « du sud », au sein desquels, parallèlement à nombre de questions et notamment celle du contexte socio-économique, se pose la question du décalage culturel entre porteurs de projets et « receveurs ».

Le non-sens de ces projets aux yeux des acteurs locaux contribue selon nous à ces échecs récurrents qui parsèment la littérature traitant de ces sujets. Et malgré l'affichage « culturel » de plus en plus présent dans les projets de gestion de l'environnement, il semble que l'on soit loin de donner à cette dimension culturelle, la place qu'elle devrait y prendre. La « prise en compte » des éléments socio-culturels ne consiste que rarement en une véritable *compréhension* telle que nous l'évoquons ici. Et le « dialogue » se cantonne trop souvent à un discours à sens unique qu'il s'agit de « faire passer », à grands renforts d'« éducation à l'environnement », fonctionnant comme si, du côté des acteurs locaux, il s'agissait de « combler un vide » ou d'« éveiller une conscience » malencontreusement endormie. Ce qui revient à nier cette pluralité des « *schémas du réel* » (Guérin et Gumuchian, 1985) que les hommes et les sociétés construisent et redessinent en permanence et à en poser un en tant qu'évidence universalisable<sup>356</sup>. Or il s'agit au contraire de se fonder sur cette pluralité, de la comprendre et de la mettre en résonance, en tablant sur ces fameuses *correspondances* et sur la formidable capacité de *réaménagement* (Bonte et Izard, 1992) que toute culture, toute

---

<sup>356</sup> Alors que pour P. Descola, la vision occidentale moderne de la nature, basée sur ce dualisme structurel nature-culture, est pourtant « *la chose du monde la moins partagée* » (Descola, 2005, p. 56).

tradition, en perpétuel mouvement, possède<sup>357</sup>. L'exemple de cette jeune fille et de la tradition liée à la mort de son père nous semble illustrer la capacité de cohabitation, en une même personne, entre deux façons de penser la mer radicalement différentes. Car contrairement à l'avis de ses tantes, elle ne remettait nullement en question la tradition, mais proposait seulement de la rendre *compatible* avec l'autre mode de connaissance de la mer qu'elle possédait. « Piocher » ainsi dans divers systèmes de représentations parfois extrêmement éloignés est caractéristique des sociétés multiculturelles<sup>358</sup> et l'exemple de la mère de cette jeune fille, se montrant ouverte au changement, dans un moment pareil, le confirme. Cet exemple souligne en outre l'importance essentielle des *voies* par lesquelles ces reconstructions culturelles peuvent avoir lieu : la proximité des univers de sens de la mère et de la fille a sans doute grandement conditionné le caractère recevable, pour la mère, des propos de sa fille. Et cette anecdote fait écho à ce que l'un de nos interlocuteurs nous disait au sujet d'un débat avec des gens de son village et notamment « *des grands-mères* », autour de l'interdiction de l'*uruva* : « *ce jour-là je pense qu'elles ont compris, parce que c'est nous, leurs enfants, qui leur avons expliqué* ».

L'articulation possible entre différents modes de rapports au monde ne peut donc se baser que sur les *correspondances* qui existent entre eux, intériorisées par les jeunes gens des situations présentées ici, ou devant être décryptées et prises en compte, dans d'autres cas. Et l'on touche ainsi, avec ces deux exemples, à la question de la place essentielle des liens intergénérationnels, jouant un rôle clef au sein de ces « réaménagements culturels ». La vitesse à laquelle les modes de vie évoluent à Mayotte tend sans doute à creuser un peu plus profondément encore, le classique fossé entre les jeunes et les anciennes générations, appartenant à des mondes si différents. Une réflexion approfondie sur ces liens serait aujourd'hui tout à fait nécessaire et précieuse, pour qu'émerge dans le cadre de ce désormais 101<sup>ème</sup> département français, un réel débat autour de l'identité mahoraise.

---

<sup>357</sup> « *La règle, en ville comme dans la brousse la plus éloignée, c'est la transformation, l'adaptation, le changement* » (Olivier de Sardan, 1995<sup>1</sup>).

<sup>358</sup> Mais sans aucun doute rendu complexe, à Mayotte, du fait de l'absence historique de réelle reconnaissance de l'un de ces systèmes.

## 2. De la nécessité d'une approche culturelle, du temps, et des questions que cela pose...

Ce mouvement vers un langage commun et donc vers un dialogue possible, que les démarches participatives doivent mettre en œuvre, nécessite donc deux ingrédients clefs : une approche culturelle et du temps.

Ces deux éléments ont déterminé notre propre démarche de recherche, au sein de laquelle nous avons opté pour la compréhension plutôt que pour la compilation, et avons ainsi expérimenté à la fois la richesse et la difficulté du rapport au temps que ce choix a induit. De la même façon que l'innovation a surgi, dans le cadre de la mission d'étude, au sein de ces temps « morts » qui ne le furent aucunement, la richesse de nos propres investigations a le plus souvent jailli de ce « *temps perdu* » si bien décrit par J.-P. Olivier de Sardan (1995<sup>2</sup>). Les contretemps et le hasard comptèrent parmi nos alliés les plus précieux pour parvenir à saisir les bribes de cet univers si différent du nôtre dont en quelques mois de terrain, nous ne pouvions à l'évidence prétendre « faire le tour ». Repas improvisés, rencontres inattendues, fêtes et autres innombrables trajets en stop constituèrent ces moments de proximité au cours desquels un certain *partage* devenait possible, effaçant soudain les moments de non-sens, les doutes, l'insurmontable étrangeté... devenant dans ces moments-là cette captivante altérité, qu'il nous était alors offert de comprendre un petit peu mieux.

Mais bien classiquement, toute la richesse de ces instants ne nous est apparue clairement qu'au retour, une fois atténuée la peur de passer à côté de certains objectifs de départ en laissant « filer » un temps de mission toujours trop court. Il en a été de même pour ce qui est de la compréhension du processus de mise en place du PNM. Il nous a fallu replonger dans les enregistrements de nos entretiens, au retour, pour entendre tout ce que nous n'avions pas entendu alors, pour saisir tout ce qui se passait au fil des tours et des détours de la conversation, et nous donnait à comprendre bien plus de choses que nous n'en avions eu la sensation au moment des entretiens.

*Temps perdu* de l'investigation de terrain, *temps perdu* de la décantation, temps *essentiels* de la *compréhension*, que nous ne craignons plus, s'il nous était donné de traiter un sujet similaire, sur un autre terrain multiculturel, de placer **au centre de notre démarche dès le départ et non pas à l'heure du bilan.**

Une proposition qu'il nous semble possible d'étendre à la démarche des missions d'étude pour la création de PNM telles que celle que nous avons étudiée, chargées d'initier une démarche participative et de mettre en place un collectif de gestion. Des missions qui

auraient tout à gagner à s'appuyer pleinement sur les apports des sciences humaines et plus particulièrement sur la géographie et sur l'anthropologie, pour tendre, dès l'origine, vers la recherche de cet indispensable langage commun, clef de voûte de l'action collective qu'il s'agit de faire éclore.

Mais cela, sans nul doute, prend du temps, comme nous le disions en introduction de ce travail, bien plus de temps que celui qui est actuellement imparti à ce genre de processus, ce qui pose alors une question cruciale, à l'heure où les enjeux environnementaux mettent en péril « *une vie authentiquement humaine sur terre* » (Jonas, 2009) : ce temps, l'avons-nous ?

Ce temps nécessaire à la mise en place de systèmes plus participatifs, ce temps nécessaire à une gestion davantage *partagée* de l'environnement, pendant lequel les mesures de protection, de conservation, passent nécessairement au second plan<sup>359</sup>...

Il ne nous appartient pas de répondre à cette question qui évidemment nous dépasse et à laquelle, dans le « *monde incertain* » (Callon *et. al.*, 2001) qui est désormais le nôtre, nul ne peut réellement répondre aujourd'hui. Mais devant le caractère insoluble de ce problème, il semble nécessaire de poser, en miroir, cette autre question : le choix d'une gestion partagée de l'environnement, l'avons-nous ?

Si l'on réfléchit à l'échelle globale de l'humanité, la réponse est non. Car « *nous sommes entrés dans une époque où prend de plus en plus de sens l'idée d'une communauté de destin humaine* » (Morin, 2007), ayant en partage un monde, une « nature » qu'il n'est plus possible de considérer comme le « *cadre indestructible, pérenne, de l'action humaine* » (Bourg, 1997), mais qui est désormais placée, justement, « *sous l'éclairage orageux de la menace émanant de l'agir humain* » (Ost, 2003). Or en tant que condition d'une « *vie authentiquement humaine sur terre* », l'état de cette nature relève désormais de la responsabilité de tous les hommes (Jonas, 2009). « *Un environnement sain, équilibré, apte au développement de l'homme* »<sup>360</sup> fait désormais partie des droits communs à tous les hommes, comme le rappelle le texte fondateur en termes de participation environnementale qu'est la Convention d'Aarhus, qui stipule dans ses considérants qu'« *une protection adéquate de l'environnement est essentielle au bien-être de l'homme ainsi qu'à la jouissance des droits*

---

<sup>359</sup> Ainsi, Michael Levi, directeur du programme sur la sécurité énergétique et le changement climatique au *Council on foreign relations* affirmait-il dans la presse en 2010 : « *Les militants écologistes et les diplomates souhaitent créer un nouveau modèle de diplomatie ouverte et inclusive ? Ils vont alors devoir renoncer à agir efficacement contre le changement climatique* » (« Pas d'accord climatique sans petits arrangements entre amis », Le Monde.fr du 08/12/2010)

<sup>360</sup> Art. 41 de la Constitution argentine

*fondamentaux, y compris du droit à la vie lui-même* ». Un tel droit est intégré désormais dans un certain nombre de Constitutions nationales, telles que celles de l'Allemagne, de l'Argentine, du Brésil, de l'Espagne, de l'Équateur, de la Grèce, du Portugal ou encore de la Suède (Bourg, 2005). Et au-delà de cette reconnaissance de l'environnement en tant qu'objet de droit, certains textes tendent à le poser en tant qu'objet de droit *fondamental*. Il en est ainsi notamment en France, dans le cadre de l'adoption de la Charte française de l'environnement de 2005. « *L'originalité relative de la démarche française est de ne pas insérer dans le corps de la Constitution du 4 octobre 1958 la mention d'un droit à l'environnement, mais de modifier son préambule, afin d'ajouter à l'évocation de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et à celle du Préambule de la Constitution de 1946 celle de la nouvelle Charte. Ce faisant, l'idée est d'affirmer à la suite des deux premières générations de droits de l'homme, politiques puis économiques et sociaux, une troisième génération, celle des droits, mais aussi des devoirs, relatifs à l'environnement* » (Bourg, 2005). Tous les hommes étant sujets de droit, tous sont donc *légitimes à participer* à la garantie de leurs droits, et donc aux décisions concernant l'état de cet environnement, devenu l'un de leurs droits. Et comme le rappelle D. Bourg dans son analyse de la Charte française de l'environnement – et comme le suppose la notion de responsabilité développée par Jonas (2009) –, le corollaire du droit est le devoir, et l'on peut considérer ainsi que la participation aux décisions ainsi qu'à la mise en œuvre de ces décisions concernant la préservation de l'environnement, est un devoir commun à tous les hommes.

Qui plus est, par-delà ces considérations théoriques, d'un point de vue tout à fait pratique, l'échec des projets de gestion non participatifs, que nous avons évoqué précédemment (chap. 1), fait de la participation de tous les « acteurs concernés » un impératif en termes d'efficacité et de résultats. Un impératif qui ne doit pas être considéré comme un « dernier recours » (les autres méthodes ayant échoué, il ne reste que celle-ci), mais comme *la réponse la plus adéquate* au contexte d'incertitude dans lequel, malgré les progrès permanents de la science, nous sommes entrés aujourd'hui (Callon *et al.*, 2001). Cette incertitude touche d'une part à la nature et/ou à l'ampleur des conséquences de l'intervention humaine sur le monde bio-physique (par exemple en ce qui concerne le changement climatique), comme le souligne F. Ost : « *de toute évidence, un savoir intégral des conséquences à long terme échappera, au moins en partie, à la prospective la plus efficace, en raison même du caractère d'irréversibilité, d'autonomisation et de renforcement cumulatif des nuisances* » (Ost, 2003). D'autre part, et c'est évidemment lié, l'incertitude concerne les modalités de réponse à apporter à ces « nuisances » et à leurs effets environnementaux et sociaux. Les nombreux

échecs et le tâtonnement généralisé que l'on peut observer en matière de gestion environnementale en témoignent et soulignent la difficulté politique qui consiste à décider « *dans un monde incertain* » (Callon *et al.*, 2001). Une difficulté redoublée par le fait que « *pour la première fois, les sciences, au lieu de suspendre le cours incertain des controverses politiques, juridiques, morales, ajoutent leurs propres incertitudes* » (Latour, 1997). Que faire alors, face au vacillement de l'autorité tant politique que scientifique, face à cette situation inédite et à cet enjeu immense ? Se tourner vers Dieu, comme James Watt, chargé de la protection de l'environnement sous Reagan ? En effet, celui-ci, « *pour justifier sa décision d'ouvrir les parcs naturels à l'exploitation massive des forestiers et au développement de vastes mines de charbon à ciel ouvert, [...] avait répondu que c'était bien inutile de protéger puisque, prétendait-il, "le Christ va revenir dans quelques générations"* » (Latour, 2010). Pourquoi pas ? Mais dans l'hypothèse probable (et plutôt navrante, il faut bien l'avouer) où aucun rédempteur ne reviendrait sur terre, une telle fuite en avant est trop risquée et de ce fait inacceptable : « *l'importance même des enjeux engagés interdit d'adopter ici l'attitude du parieur qui prend le risque de l'ignorance* » (Ost, 1995).<sup>361</sup>

Que faire, donc ? Construire des ponts. Se baser plus que jamais sur ces « passerelles » dont nous parlions plus haut, passerelles entre façons si diverses de voir, de lire, de pratiquer le monde. « *Chaque type de présence au monde, chaque manière de s'y lier et d'en faire usage constitue un compromis spécifique entre des données de l'expérience sensible accessibles à tous, mais interprétées différemment, et un mode d'agrégation des existants adapté aux circonstances historiques, de sorte qu'aucun de ces compromis, pour dignes d'admiration qu'ils soient parfois, n'est à même d'offrir une source d'enseignement adéquate à toutes les situations* » (Descola, 2005). En temps d'incertitude et d'enjeux engageant rien de moins que « *la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* », il est donc impératif de recourir aux « *enseignements* » d'un maximum de ces « *compromis* »<sup>362</sup>, pour tenter réinventer des liens durables entre l'homme et son environnement, entre l'homme et son territoire. Car le processus même de construction de ces passerelles (traduction) porte en lui une capacité d'invention qui seule peut faire émerger des scénarii possibles et des règles communes potentiellement efficaces et potentiellement acceptables, quand l'incertitude

---

<sup>361</sup> Autrement dit, comme l'affirme Jonas, « *l'humanité n'a pas droit au suicide* » (2009).

<sup>362</sup> Que l'on peut également appeler « langage sur le monde », « grille de lecture » et « mode d'emploi », ou encore, « territorialités ».

règne<sup>363</sup>. C'est précisément en cherchant à passer d'une rive à l'autre, que l'on peut construire une passerelle originale, qui n'aurait pas été pensable depuis l'une ou l'autre de ces rives. C'est ce que M. Callon appelle les processus d'« *exploration* » et d'« *apprentissage collectifs* », liés aux « *controverses socio-techniques* », qui permettent de « *faire émerger, par essais et erreurs, par reconfigurations progressives des problèmes et des identités, un monde commun qui soit non seulement habitable, mais également vivable et vivant, non pas fermé sur lui-même, mais ouvert à de nouvelles explorations et à de nouveaux apprentissages* » (Callon et al., 2001).

L'enjeu scientifique de ces « processus d'exploration » est donc triple. Il s'agit d'une part d'explorer et de comprendre les divers rapports au monde coexistant au sein du collectif en question, afin d'en identifier les correspondances, les passerelles possibles, conditions d'un dialogue qui ne soit pas un dialogue de sourds entre l'ensemble des acteurs en présence. Mais les scientifiques étant également partie prenante de ce collectif, il leur faut d'autre part faire émerger les ponts entre leurs modes de connaissance du monde et les autres types de grilles de lecture de ce monde, c'est-à-dire passer d'une « *recherche confinée* » à une « *recherche de plein air* » (Callon et al., 2001). C'est ce que L. Blondiaux appelle le « *dilemme de la compétence* », que l'on retrouve également au niveau de la sphère politique, consistant à « *reconnaître des formes de savoir et d'argumentation d'une autre nature que celles qui prévalent dans l'univers politique et administratif* » (Blondiaux, 2004). Enfin, il s'agit de mettre réellement en œuvre cette interdisciplinarité dont on parle tant et que l'on voit si peu se concrétiser. En effet, le dialogue entre les diverses disciplines concernées par la question de la gestion durable de certains territoires est notamment crucial pour tenter de résoudre, le « moins mal » possible et au cas par cas, le problème de ce double impératif, parfois indissociable, parfois contradictoire en termes de temporalités : une gestion participative, une préservation effective.

Et l'enjeu politique est donc de réussir à créer les conditions favorables, le cadre propice à ces « *apprentissage collectifs* », à ce dialogue. L'exemple de l'étude sur les pêches à pied menée par la mission d'étude du PNM de Mayotte donne un certain espoir quant à la capacité du PNM à constituer un cadre favorable, malgré les critiques que l'on peut formuler par ailleurs. En effet, cette étude a rassemblé approche culturelle (volet pratiques/pratiquants) et approche « naturaliste » (volet étude d'impact de la pêche au *djarifa*) et a été l'occasion

---

<sup>363</sup> « *Les variables socio-culturelles [...] caractérisent les modes d'énonciation - et par conséquent la structuration et l'issue - du problème* » (Smouts, 2000).

d'échanges réguliers entre pêcheurs, scientifiques et agents de la mission, au niveau du recueil des données, mais également lors de la validation, par certains pêcheurs, de la synthèse qui en avait été faite. Il s'agit pour la suite de poursuivre dans cette voie féconde, qui ne devra plus occuper les temps « morts » mais bien constituer le centre de cette gestion partagée.

## Conclusion

Ici s'achève donc ce travail qui, à l'approche du point final, prend classiquement des allures de « première étape » : de nouvelles questions se posent, des pistes s'ouvrent... et pourtant il faut conclure.

Quels éléments clefs retirer des pages qui précèdent ? Au fil de notre cheminement, quelles réponses avons-nous pu apporter à nos questions initiales ?

L'analyse approfondie du processus de création du PNM de Mayotte, au travers de l'étude des archives de la mission, de l'observation de son déroulement lorsque nous étions sur place, ainsi que des entretiens formels et informels réalisés avec les agents et les « acteurs concernés » nous ont permis d'**évaluer son caractère participatif**, innovant par certains aspects. En effet, nous avons pu démontrer que **certaines méthodes employées par la mission d'étude ont constitué un renouvellement des pratiques classiques de gestion de l'environnement littoral et marin à Mayotte**. Ces dernières se caractérisaient ainsi par des démarches non concertées et des outils de gestion laissant d'une façon générale peu de place aux usagers. *L'organisation de réunions, en amont de la création du PNM*, avec les « acteurs de terrain » était donc en soi un principe innovant, même si dans les faits, le faible nombre et le contenu de ces réunions, cadres d'information plus que de réel débat, ont été assez largement critiqués par les participants. Parmi ces réunions, celles qui ont eu lieu dans les villages n'ont pas permis non plus de créer un dialogue sur cet outil difficile d'accès même pour les juristes (Féral, 2011), mais elles ont constitué un effort inédit de *déplacement du lieu de réunion vers les participants*. En outre, l'innovation la plus importante en termes de méthodes a été l'étude sur les pêches à pied qu'a réalisé la mission en 2008, et qui a *ouvert une voie décisive en matière d'intercompréhension*. En effet, nous avons vu à quel point il était crucial, pour aller vers une vision minimalement partagée de la gestion d'un territoire, de partir des diverses « grilles de lecture » que possèdent les acteurs de ce territoire et d'en comprendre les logiques internes, le sens. La dimension culturelle de cette étude sur les pêches et les pêcheurs à pied est en cela non seulement indispensable, mais novatrice à Mayotte, où les synthèses concernant les milieux littoraux et marins étaient jusqu'alors centrées sur des aspects écologiques bien plus que socio-culturels. **L'effort d'identification et de compréhension de ces pratiques et de ces pratiquants a ainsi contribué à une certaine reconnaissance de ces acteurs**, ne s'inscrivant pas dans les cadres habituels des démarches participatives (associations, groupements, comités, fédérations...), et pourtant

considérés comme des acteurs clefs dans la majorité des entretiens que nous avons menés. Leur légitimité à participer à la validation de la création du PNM, lors du troisième comité de pilotage puis au conseil de gestion, a cependant dû passer par une intégration dans ces « cadres habituels », avec la création de trois associations de pêcheurs à pied et en pirogue. « *La constitution d'un "public" démocratique [...] ne se décrète[ant] pas* » (Blondiaux, 2007), ces associations ne sont actuellement pas représentatives de l'ensemble des différents « pêcheurs traditionnels » qui ne se considèrent pas en tant que collectif. Mais si l'on envisage la création de ces associations comme un premier pas, elle est un élément intéressant de ce processus de mise en place du PNM. De la même façon, en termes de chemin vers une vision des enjeux et des objectifs un tant soit peu partagée par les membres du conseil de gestion, cette phase de création du PNM ne peut être considérée que comme une première étape. Le calendrier bien trop serré de la mission d'étude, largement calé sur les engagements de la France en termes de création de PNM d'ici 2012, ne pouvait permettre d'atteindre un objectif aussi ambitieux.

En outre, l'analyse que nous avons réalisée sur les rapports hommes-mer dans le chapitre 4 montre la complexité de ces liens et leur importance culturelle au sein de la société mahoraise. Ils traduisent une façon de concevoir les milieux marins et littoraux fort différente de celle qui sous-tend des projets tels que celui de PNM. Mais comme nous l'avons démontré dans le chapitre 9, ces écarts sont loin d'être insurmontables et **des « passerelles » existent entre des grilles de lecture du monde très dissemblables à première vue**. La convergence de visions concernant certains enjeux – notamment ceux que concentre l'interface terre-mer, reconnus par l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés –, que nous avons pu noter dans le chapitre 6, va d'ailleurs dans ce sens.

Dans le cadre du développement actuel des approches participatives de la gestion de l'environnement, la recherche de ces passerelles est un élément indispensable qui doit se placer au centre du processus de création d'outils de gestion. Les approches culturelles doivent donc être privilégiées pour aller vers la possibilité d'une réelle « *communication interculturelle* », enjeu majeur à l'échelle de projets comme celui que nous avons étudié, mais aussi, plus largement, à l'échelle mondiale, à l'heure où il s'agit de « *construire l'autre mondialisation, celle qui, au-delà des marchés, des économies, et des nouveaux rapports de force doit au contraire organiser le dialogue des cultures et des civilisations* » (Wolton, 2002), seul moyen d'aller vers « *un monde commun qui soit non seulement habitable, mais également vivable et vivant* » (Callon et al., 2001).

Et devant un tel défi, ces Outre-mers multiculturels, si souvent considérés comme « en retard » du point de vue de certaines normes de développement économique, ne pourraient-ils être considérés au contraire comme « à l'avant-garde des enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle », en tant que « terrains privilégiés pour une alternative politique, sociale et culturelle aux dégâts de la mondialisation économique » (Wolton, 2002) ? Une question qui ouvre des horizons de recherche aussi riches que captivants.



## Bibliographie

- ABDALLAH K.**, 1999. *Impacts des activités humaines sur les récifs coralliens et le lagon de Mayotte, recherche d'une gestion intégrée et durable de ces écosystèmes*. Mémoire de DEA, Université Paul Valéry - Montpellier III, 120 p.
- ABOU S.**, 2002. *L'identité culturelle et Cultures et droits de l'Homme*, Perrin « Anthropologie », 409 p.
- ABOUTOIH L. et al.**, 2009. *La pêche à pied à Mayotte : la pratique des pêches traditionnelles*. Mission d'étude pour la création d'un PNM à Mayotte, ANAMP.
- ABÉLÈS M. et al.**, 2000. *L'environnement en perspective. Contextes et représentations de l'environnement*. L'Harmattan, « Nouvelles études anthropologiques », Paris, 258 p.
- AGRESTE-ESAP**, 2004. ESAP Mayotte 2003. N°3- DAF, 19 p.
- ALAMI S. et al.**, 2009. *Les méthodes qualitatives*, PUF « Que sais-je ? », Paris, 126 p.
- AMEIGEIRAS A.**, 2009. L'herméneutique dans l'approche ethnographique. Du labyrinthe de la compréhension au défi de l'interprétation, *Recherches Qualitatives*, vol. 28(1), p 37-52.
- AMEZ U.**, 2012. Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. Le Conseil de gestion s'envase, *Courrier français Gironde*, 2 mars 2012.
- ANADON M., SAVOIE ZAJC L.**, 2009- L'analyse qualitative des données, *Recherches Qualitatives*, vol. 28(1), p. 1-7.
- ANAMP**, 2008. L'Aire marine, n°1, juillet 2008, 3 p.
- ANTHEAUME B., BLANC-PAMARD C., BOUTRAIS J.-B., LERICOLLAIS A.**, 1983. Cheminement...In Collectif, *Profession : géographe. Pratique de la recherche tropicale*, ORSTOM, Paris, p.7-20.
- ARNAUD J.-P.**, 2009. *Les propositions – Pour un parc naturel marin à Mayotte – Dossier de consultation du Parc naturel marin de Mayotte*, 26 p.
- ARNOUD P.**, 2006. Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du nord. *Annales de Géographie*, n° 649, p. 227-238.
- ATGER C., GALLETY J. C., ROUSSET M.**, 2000. *La concertation en aménagement : éléments méthodologiques*. Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, coll. Dossiers, Éditions Tec et Doc, 168 p.
- ATTOUMANI N.**, 2003. *Nos ancêtres... les menteurs. Contes traditionnels de Mayotte*, l'Harmattan, Paris, 168p.
- AUBERTIN C. et RODARY E.** (ss. dir.), 2008. *Aires protégées, espaces durables ?*. IRD éditions, 260 p.

**BABIN D., ANTONA M., BERTRAND A., WEBER J.,** 2002. Gérer à plusieurs des ressources renouvelables. Subsidiarité et médiation patrimoniale par récurrence, *In* Cormier-Salem M.-C, Juhé-Beaulaton D., Boutrais J., Roussel B., *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, IRD Éditions, Paris, p.79-99.

**BAILLY A., FERRAS R. et PUMAIN D. (ss. dir),** 1995. *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, 1167 p.

**BALLAN E.,** 2003. De participation en conflit : la décision partagée à l'épreuve des faits dans la moyenne vallée du Zambèze, *In* RODARY E., CASTELLANET C. et ROSSI G. (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, GRET – Karthala, Paris, p. 225-237.

**BALLET J.,** 2007. La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique. *Développement durable et territoires*, Varia, mis en ligne le 29 août 2007. URL : <http://developpementdurable.revues.org/documen3961.html>.

**BARBIER R.,** 2005. Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire, *Nature Sciences Sociétés* n° 13, pp. 258-265.

**BAROUX P.,** 2012. Parc naturel des Pertuis. L'occasion manquée, *Sud-Ouest*, édition Gironde-Arcachon, 11 avril 2012.

**BARTHÈS C.,** 2003. *L'État et le monde rural à Mayotte*. Paris, Cirad-Karthala, 238 p.

**BATTISTINI R. et al.,** 1975. Éléments de terminologie récifale indopacifique. *Téthys*, 7 (1) : 1-111, fig. 1-77

**BECK U.,** 2011. Vivre et penser le temps des catastrophes. *Le Monde*, édition du 26/03/2011

**BENJAMIN D. et GODARD H.,** 1999. *Les outre-mers français : des espaces en mutation*, Éditions Ophrys, Paris, 267 p.

**BERETTI L.,** 2012. « Aller à la campagne », « aller à la mer » à Mayotte. Mutation des territorialités rurales villageoises et gestion de l'environnement, *Actes des Journées de Géographie Tropicale 2010*, à paraître.

**BERNARDIE-TAHIR N. et EL-MAHABOUBI O.,** 2001. Mayotte : des parfums au tourisme. Les nouveaux enjeux du littoral. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 216, p. 369-395

**BERTRAND M. et al.,** 2007. Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives, *Recherches Qualitatives*, Hors série n°3 (Actes du colloque Bilan et perspectives de la recherche qualitative), p. 316-334.

**BETTATI M.,** 1996. *Le droit d'ingérence. Mutation de l'ordre international*, Ed. Odile Jacob, Paris, 384 p.

**BEURET J.-E.,** 2006. *La conduite de la concertation. Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, L'Harmattan, 340 p.

**BILLÉ R.**, 2004. *La Gestion Intégrée du Littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif*, thèse de doctorat, Sciences de l'Environnement, ENGREF, 473 p.

**BILLÉ R.**, 2006. Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées, *Vertigo*, vol. 7 n°3, 12p.

**BLANCHET A., GOTMAN A.**, 1992. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan, Paris, 125 p.

**BLANCHY-DAUREL S.**, 1990. *La vie quotidienne à Mayotte*, Éd. L'Harmattan « Repères pour Madagascar et l'Océan Indien », Paris, 239 p.

**BLANCHY S.**, 1996. Les langues parlées à Mayotte, In Gohin O. et Maurice P. (ss. dir.), *Mayotte*, Actes du colloque des 23 et 24 avril 1991, Publications de l'Université de la Réunion et L.G.D.J., 431p., p. 75-93.

**BLANCHY S.**, 1996. *Dictionnaire Mahorais/Français-Français/Mahorais*, L'Harmattan, Paris, 231 p.

**BLANCHY S.**, 1999. Les Mahorais et leur terre. Autochtonie, identité et politique, *Droit et Cultures*, 37, 1999/1, p. 165-182

**BLANCHY S.**, 2002<sup>1</sup>. Mayotte : « française à tout prix », *Ethnologie française*, vol. 32, n°4, pp. 677-687.

**BLANCHY S.**, 2002<sup>2</sup>. Changement social à Mayotte : transformations, tensions, ruptures, *Études Océan Indien*, n°33-34, p. 165-195.

**BLANCHY S., SOILIHI Z., GUEUNIER N.J., SAID M.**, (contes recueillis, traduits, transcrits par) 1993. *La maison de la mère. Contes de l'île de Mayotte*, l'Harmattan- Man Safara, Paris, 175 p.

**BLONDIAUX L.**, 2004. *L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes*, Conférence prononcée à l'Université du Québec à Montréal le jeudi 11 novembre 2004, 20 p.

**BLONDIAUX L.**, 2007. La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique, *Mouvements*, n° 50, 5 p, URL : <http://www.mouvements.info>.

**BOISADAM P.**, 2009. *Mais que faire de Mayotte ? Analyse chronologique de l'Affaire de Mayotte, 1841 – 2000*, L'Harmattan, 534 p.

**BOISSIERE M. et DOUMENGE C.**, 2008. Entre marginalisation et démagogie : quelle place reste-t-il pour les communautés locales dans les aires protégées ? *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°244, pp.459-488

**BONCOEUR J. et al.**, 2007. « La gouvernance des aires marines protégées : le projet de parc marin en Iroise, un exemple de processus participatif ? », *Mondes en développement*, 2007/2 n° 138, pp. 77-92

**BONNEMAISON J.**, 1981. Voyage autour du territoire, *L'Espace Géographique*, n°4, p. 249-262

**BONNEMAISON J.**, 1986. *La dernière île*. Arlea-Orstom, Paris, 404 p.

**BONNEMAISON J.**, 1992. Le territoire enchanté. Croyances et territorialités en Mélanésie. *Géographie et Cultures*, n°3, vol. 1, p. 71-88

**BONNEMAISON J.**, 1997. *Les gens des lieux. Histoire et géosymboles d'une société enracinée : Tanna*, ORSTOM, Paris, 562 p.

**BONTE P. et IZARD M.** (ss. dir.), 1992- *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, 755 p.

**BOUJU J.**, 1995. Tradition et identité, *Enquêtes*, dossier Usages de la tradition, mis en ligne le 6 mars 2007. URL : <http://enquete.revue.org/document313.html>.

**BOURG D.**, 1997. Responsables car maîtres et possesseurs. *Colloque Ethique et Environnement*, Paris-Sorbonne, p. 61-65.

**BOURG D.**, 2005. La charte française de l'environnement : quelle efficacité ? *Vertigo*, vol. 6, n°2, 9 p.

**BOURG D., PAPAUX A.**, 2007. Des limites du principe de précaution : OGM, transhumanisme et détermination collective des fins. *Économie Publique*, n° 21, p. 95-123.

**BORIAUD J.-Y.**, 1992. *Le Nouveau Monde. Récits de Christophe Colomb, Amerigo Vespucci et Pierre Martyr d'Anghiera*, Édition Les Belles Lettres, Paris, 136 p.

**BRESLAR J.**, 1977. *L'habitat mahorais. Une perspective ethnologique*, dactyl., 236 p.

**BRUNET R., FERRAS R. et THERY A.** (ss. dir.), 1993 (3<sup>e</sup> édition). *Les Mots de la géographie*, dictionnaire critique, Reclus, la Documentation Française, Paris, 520 p.

**BUSSON O.**, 2008. *Les activités maritimes de Mayotte*, 91 p.

**BUSSON O.**, 2011. *La pêche à Mayotte. Entre archaïsme et postmodernité*, L'Harmattan, Paris, 183 p.

**BUSSON F.**, 2003- La fin des îles : de l'inadaptation du modèle de protection insulaire au contexte de la mondialisation, *In* Lebigre J.-M. et Decoudras P.-M. (ss.dir.), *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*, CRET « Îles et Archipels » n° 32.

**CALLON M., LASCOUMES P., BARTHES Y.**, 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Ed. du Seuil, 358 p.

**CAMINADE P.**, 2004. La France et l'Union des Comores : saboter et protéger, *Multitudes*, n°17, été 2004, p. 119-122. URL : <http://www.cairn.info/revue-multitude-2004-3-page-119.htm>

**CAMPAGNA N.**, 2010. L'agir respectueux de l'environnement comme but de la politique, *VertigO*, vol. 10, n° 1, URL : <http://vertigo.revue.org/9446>

**CARAYOL R.**, 2011. À Mayotte, la départementalisation à la pelleteuse. Les Mahorais expulsés du littoral, *Le monde diplomatique*, juin 2011, URL : <http://www.monde-diplomatique.fr/2011/06/CARAYOL/20657>

**CAREX ENVIRONNEMENT, WWF, ARVAM**, 2002. *Programme de protection et de mise en valeur d'espaces naturels d'intérêt écologique à Mayotte. Propositions d'actions pour la mise en place d'un Plan de Gestion du Lagon de Mayotte (PGLM) et appui au classement RAMSAR de certaines zones humides. Volet 2 : État des lieux des milieux côtiers et récifo-lagonaires ; Volet 3 : Plan de gestion du lagon de Mayotte.* Rapport pour le compte de la Dir. Agriculture et Forêt de Mayotte, Coll. Terr. Mayotte, 128p.

**CCE-ONU**, 2006. *Votre droit à un environnement sain. Un guide simplifié de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*, Publications des Nations Unies, Genève, 28 p.

**CEROM**, 2010. *Mutation et évolutions de l'économie mahoraise à la veille de la départementalisation*, n°1, IEDOM, 24 p.

**CHANFI D. et THOMASSIN B.**, 1999. *Impact de la collecte des Porites massifs pour la fabrication de « tabourets » de corail destinés à la cosmétologie féminine ou « Msindzano », sur les récifs coralliens de Mayotte*, Collectivité Territoriale de Mayotte, G.I.S. « Lag-May », Conseil Général, 37 p.

**CHESNAUX J.**, 1999. La défense de l'environnement : un enjeu commun à tous les peuples de la planète, *Ethnies* n°24-25, p. 149-15

**CLAEYS-MEKDADE C.**, 2006. La participation environnementale à la française : le citoyen, l'État...et le sociologue, *VertigO*, vol. 7, n° 3, mis en ligne le 15 décembre 2006. URL : <http://vertigo.revues.org/8446>

**CLAVAL P.**, 1995. La géographie sociale et culturelle, *In Bailly A. et al., Les concepts de la géographie humaine*, Masson, Paris, 263 p., p.77-83

**CLAVAL P.**, 1999. Qu'apporte l'approche culturelle à la géographie ? *Géographie et Cultures*, n° 31, p. 5-24

**CLUA E., HERRENSCHMIDT J.-B.**, 2006. Vers une gestion plus « culturelle » des milieux naturels en Océanie ?, communication au colloque GECOREV, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

**CNPMEM**, 2010. *Compte rendu déplacement à Mayotte 13-16 janvier 2010*, 5 p.

**COLCHESTER M.**, 1999. Parcs ou peuples ? *Ethnies*, n°24-25, p. 159-193

**COLLECTIF**, 2000. Le sens de la route. Hommage de ses étudiants à Joël Bonnemaïson, *Géographie et Cultures*, n° 32, pp. 105-120.

**COLLECTIVITE TERRITORIALE de MAYOTTE ET DELEGATION TERRITORIALE AUX AFFAIRES CULTURELLES**, 1997- *Festival de contes mahorais*, (d'après les récits traditionnels recueillis à travers l'île de Mayotte), Archives orales, cahiers n°9 et 10, éditions du Baobab, 74 p.

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MAYOTTE ET DELEGATION TERRITORIALE AUX AFFAIRES CULTURELLES**, 1998. *Histoires et légendes mahoraises* (d'après les récits traditionnels recueillis à travers l'île de Mayotte), Archives orales, cahier n°3, , éditions du Baobab.

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MAYOTTE ET DELEGATION TERRITORIALE AUX AFFAIRES CULTURELLES**, 1999. *Deux légendes mahoraises* (d'après les récits traditionnels recueillis à travers l'île de Mayotte), Archives orales, cahiers n°7 et 8, éditions du Baobab.

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MAYOTTE ET DELEGATION TERRITORIALE AUX AFFAIRES CULTURELLES**, 1999. Festival de contes mahorais, Archives orales, cahiers 9 et 10, décembre 1999, 74 p.

**COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE, COMITE DU TOURISME**, septembre 2006. *Phase 1 : Diagnostic. Grands principes stratégiques*, document de travail pour la conception du schéma de développement et d'aménagement du tourisme et des loisirs de Mayotte, 31 p.

**COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE, COMITE DU TOURISME**, novembre 2006. *Phase 2 : Stratégie d'aménagement du territoire et de développement de l'action touristique à moyen et long terme*, document de travail pour la conception du schéma de développement et d'aménagement du tourisme et des loisirs de Mayotte, 31 p.

**COMPAGNON D.**, 2001. La conservation de la biodiversité, improbable bien public mondial, *Colloque Les biens publics mondiaux*, 25-26 octobre 2001, Pau- AFSP/Section d'Études internationales,17p.

**COMPAGNON D.**, 2008. La biodiversité, entre appropriation privée, revendications de souveraineté et coopération internationale, *Développement durable et territoires* [en ligne], Dossier 10 : Biens communs et propriété, Consulté le 11 mai 2009. URL : <http://developpementdurable.revue.org/index5253.html>, 12p.

**COMPAGNON D. & CONSTANTIN F.**, 2000. *Administrer l'environnement en Afrique. Gestion communautaire, conservation et développement durable*, Karthala – IFRA, Paris – Nairobi, 494 p.

**CONSTANTIN F.**, 2001. Les biens publics mondiaux, Dr. Jekyll et Mr Hyde, *Colloque Les biens publics mondiaux*, 25-26 octobre 2001, Pau- AFSP/Section d'Études internationales,8 p.

**CONSTANTIN F.**, 2000. « Nihil novi sub sole ». Ressources naturelles, participation populaire et action publique, *In* COMPAGNON D. et CONSTANTIN F., *Administrer l'environnement en Afrique*, Karthala – IFRA, Paris – Nairobi, p. 53-77

**COUDRAY J.**, 1996. Le lagon de Mayotte et sa protection, *In* Gohin O. et Maurice P. (ss. dir.), *Mayotte*, Actes du colloque des 23 et 24 avril 1991, Publications de l'Université de la Réunion et L.G.D.J, 431p., p. 27-40.

**COURNIL C** et **MAZZEGA P.**, 2007. Réflexions prospectives sur une protection juridique des réfugiés écologiques. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 23-n° 1, p. 7-34.

**DAF-SEF**, 2006. *Atlas des mangroves de Mayotte*, 145 p.

**DAF-BRGM**, 2006. *Atlas des plages de Mayotte*, Rapport final, 15 p.

**DAHALANI Y.**, 1997. *L'impact de la pêche au « djarifa » sur la recrutement des populations des poissons et des crustacés en face des mangroves du littoral côtier de Mayotte (baie de Chiconi)*, mémoire de maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes, université de Poitiers, 26 p.

**DAVID G.**, 2003. Les aires protégées littorales de la zone de la Commission de l'Océan Indien, In Lebigre J.-M. et Decoudras P.-M. (ss.dir.), *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*, CRET « Îles et Archipels » n° 32, p. 55-72.

**DAVID G.**, 2004. Territoire et littoral, approches méthodologiques, In Cherubini B. (ss. dir.), *Le territoire littoral. Tourisme, pêche et environnement dans l'océan Indien*, l'Harmattan et Université de la Réunion, 292 p, p. 31-56

**DAVID G., LO H., SOULE M.**, 2003. Le parc marin de Mohéli (Comores) : de la protection des tortues à la gestion de l'espace insulaire, In Lebigre J.-M. et Decoudras P.-M. (ss.dir.), *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*, CRET « Îles et Archipels » n° 32, p. 121-135.

**DAVID G. et THOMASSIN A.**, 2007. *Les aires marines protégées, petit voyage autour d'un territoire en mal de reconnaissance*, contribution volontaire au colloque national sur les aires marines protégées, novembre 2007, 15p.

**DAVIES G.**, 2003. Aires protégées et coopération au développement dans les pays tropicaux, In Rodary E., Castellanet Ch., Rossi G., *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, GRET- Karthala, Paris, p. 65-78.

**DE LA TORRE Y. et al.**, 2008 – *Atlas des plages de Mayotte*, phase 2, 140 p.

**DELMAS-MARTY M.**, 2008. Études juridiques comparatives et internationalisation du droit, *L'annuaire du Collège de France* [en ligne], 108/2008, mis en ligne le 24 juin 2010. URL : <http://annuaire-cdf.revues.org/105>

**DEMAZE M.-T.**, 2008. Le parc amazonien de Guyane française : un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement, *Cybergeogeo*, Environnement, Nature, Paysage, article 416, consulté le 02 avril 2009. URL : <http://www.cybergeogeo.eu/index17203.html>

**DENIS J. et HENOCQUE Y.**, 2001. *Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières, guide méthodologique, vol. II*, UNESCO-IFREMER, 65 p.

**DECOUDRAS P.-M. et SOYE K.**, 2003. Médiation spatiale : mise en place de la réserve de biosphère des Tuamotu à Fakarava (Polynésie française), *In* Lebigre J.-M. et Decoudras P.-M. (ss.dir.), *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*, CRET « Îles et Archipels » n° 32, p. 149-164.

**DEPRAZ S.**, 2005. *Recompositions territoriales, développement rural et protection de la nature dans les campagnes d'Europe centrale post-socialiste*, thèse de doctorat en géographie, Université de Montpellier III.

**DÉRY S.**, 2003. Environnement et développement : un débat à poursuivre, *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 47, n° 132, p. 465-472

**DESCOLA P.**, 1999. Diversité biologique, diversité culturelle. *Ethnies*, vol. 13, n°24-25 p. 213-235.

**DESCOLA P.**, 2000. L'anthropologie et la question de la nature. *In* ABÉLÈS M. et al. (dir), *L'environnement en perspective. Contextes et représentations de l'environnement*. L'Harmattan, Nouvelles études anthropologiques, Paris, p. 61-83.

**DESCOLA P.**, 2005. *Par-delà nature et culture*. Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, Paris, 623 p.

**DIDIERJEAN M.**, 2006. Le sucre : histoire d'un échec. *Univers Mahorais*, décembre 2006, n° 5, p.42-48.

**DI MEO G. (ss. dir.)**, 1996. *Les Territoires du quotidien*, L'Harmattan, Paris, 207 p.

**DOUMENGE J.-P.**, 2000. *L'outre-mer français*. Armand Colin, Paris, 224 p.

**DOUMENGE J.-P.**, 2002. Diversité culturelle et construction des identités collectives outre-mer, *Hermès*, n°32-33, pp. 27-33.

**DU LUART R.**, 2011. *La justice entre deux eaux dans l'Océan indien*. Rapport d'information n° 549 (2010-2011), fait au nom de la commission des finances, sur le fonctionnement de la justice à la Réunion et à Mayotte, Sénat, 96 p.

**DUMOULIN D.**, 2001. Problèmes d'échelle, histoire et politique de la construction des réserves naturelles comme un bien public mondial, *Colloque Les biens publics mondiaux*, 25-26 octobre 2001, Pau- AFSP/Section d'Études internationales, 38 p.

**ENGFELDT L.-G.**, 2002. *Le chemin de Stockholm à Johannesburg*, chroniques des Nations Unies en ligne. URL : [http://un.org/french/pubs/chronique/2002/numero3/0302p14\\_essai.html](http://un.org/french/pubs/chronique/2002/numero3/0302p14_essai.html))

**F**ARGIER L., 2012. *La participation des pêcheurs artisanaux à la gestion des activités halieutiques marines côtières tropicales. Études de cas dans le Golfo Dulce, Costa Rica*, Thèse de doctorat de biologie halieutique et de géographie humaine, Université de La Rochelle, 585 p.

**FASQUEL J.**, 1991. *Mayotte, les Comores et la France*, Éd. L'Harmattan, Paris, 159 p.

**FÉRAL F.**, 2011. « L'extension récente de la taille des aires marines protégées : une progression des surfaces inversement proportionnelle à leur normativité », *Vertigo*, hors série n°9, juillet 2011, mis en ligne le 13 juillet 2011, URL : <http://vertigo.revues.org/10998>.

**FERRARI S. et al.**, 2010. Du bien-fondé de la participation des citoyens aux marchés de permis d'émission : efficacité économique et questionnement éthiques, *Vertigo*, vol.10, n°1. URL : <http://vertigo.revue.org/9552>

**FONS J.-P.**, 2009. Démocratie délibérative en Grande-Bretagne : la rhétorique participative à l'épreuve, *E-rea*, n°7-1, mis en ligne le 15 juillet 2009. URL : <http://erea.revues.org/837>

**FONTAINE G.**, 1995. *Mayotte*, Éd Karthala, Paris, 197 p.

**FORTIER A.**, 2007. Quand la concertation produit de l'évitement. La mise en œuvre de Natura 2000 en région Nord – Pas-de-Calais, *Développement durable et territoire*, Varia, mis en ligne le 13 octobre 2007. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document460.html>.

**G**ABRIÉ C *et al.*, 2003. Plan de gestion du lagon de Mayotte. *Océanis*, vol. 29, n°3-4, pp. 355-373.

**GAUTIER C. et VALLUY J.**, 1998. Générations futures et intérêt général. Éléments de réflexion à partir du débat sur le « développement durable », *Politix*, vol. 11, n° 42, p. 7-36

**GAY J.-C.**, 1999. Les balbutiements du tourisme mahorais. *Travaux et Documents*, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Université de la Réunion, n°11, pp. 137-152.

**GAY J.-C.**, 2001. La diffusion du tourisme dans l'archipel comorien. *Mappemonde*, n° 64, pp. 15-18.

**GAY J.-C.**, 2008. *Les Outre-mers, un espace singulier*, Belin, Paris, 231 p.

**GÉRARD Y.**, 2006. *Transformations urbaines et dynamiques résidentielles dans l'archipel des Comores*, Thèse de doctorat de géographie, Université de la Rochelle, 389 p.

**GIGOU A. et al.**, 2009. *Richesses de Mayotte – Parc naturel marin de Mayotte – Un patrimoine marin d'exception*. Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin à Mayotte, ANAMP, 60 p.

**GODARD O.**, 2007. Le principe de précaution et la controverse OGM, *Économie Publique*, n° 21, p. 13-75.

**GRENIER Ch.**, 2003. Discontinuité et accessibilité des aires protégées : du modèle insulaire au modèle réticulaire. Exemples des Galapagos (Équateur) et de la péninsule d'Osa (Costa Rica), In Lebigre J.-M. et Decoudras P.-M. (ss.dir.), *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*, CRET « Îles et Archipels » n° 32, p. 29-42.

**GUINEBERTEAU T. et al.**, 2006. La gestion intégrée des zones côtières en France : mirage ou mutation stratégique fondamentale ?, *Vertigo*, vol.7, n°3

**GUÉRIN J.-P., GUMUCHIAN H.**, 1985. *Les représentations en actes : Actes du colloque de Lescheraines*, Grenoble, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier.

**GUÉZEL R.**, 2007. *Identification des acteurs, perception et enjeux autour du lagon dans la perspective du projet de parc naturel marin de Mayotte*, mémoire de Master 2 Génie des Anthroposystèmes Littoraux, université de La Rochelle, 55 p.

**GUÉZEL R. et al.**, 2009<sup>1</sup>. *Richesses de Mayotte. Parc naturel marin de Mayotte. Les hommes et l'océan. Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin à Mayotte*, Agence des aires marines protégées, 72 p.

**GUÉZEL R. et al.**, 2009<sup>2</sup>. *La pêche à pied à Mayotte : localisation des principaux sites de pêche et estimation de l'effort de pêche par comptages aériens*, Mission d'étude pour la création d'un PNM à Mayotte, ANAMP, 30 p.

**HERFAUT J.**, 2005. *Géo-référencement des sites de pêche situés dans le lagon de Mayotte et sur la barrière*. Document technique, 22p .

**HYEST J.-J. et al.**, 2008. *Départementalisation de Mayotte : sortir de l'ambiguïté, faire face aux responsabilités*. Rapport d'information n° 115 (2008-2009), fait au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, Sénat, 119 p.

**IFRECOR** 2012. *Rapport d'expertise. Mayotte*. Littocéan, 45 p.

**IEDOM**, 2004. Mayotte. Rapport annuel 2004, 167 p.

**IEDOM**, 2005. Mayotte. Rapport annuel 2005, 176 p.

**IEDOM**, 2006. Mayotte. Rapport annuel 2006, 190 p.

**IEDOM**, 2007. Mayotte. Rapport annuel 2007, 200 p.

**IEDOM**, 2008. Mayotte. Rapport annuel 2008, 178 p.

**IEDOM**, 2009. Mayotte. Rapport annuel 2009, 186 p.

**IEDOM**, 2010. Mayotte. Rapport annuel 2010, 216 p.

**IEDOM**, 2011. Mayotte. Rapport annuel 2011, 206 p.

**INSEE**, 1998. Mayotte. Recensement de la population du 5 août 1997, *INSEE Première* n° 608, 4 p.

**INSEE**, 2003. Mayotte. Recensement de la population du 30 juillet 2002, *INSEE Première* n° 940, 4 p.

**INSEE**, 2009. Mayotte. Recensement de la population de 2007, *INSEE Première* n° 1231, 4 p.

**INSEE**, 2010<sup>1</sup>. *Tableau Économique de Mayotte*, édition 2010, 130 p.

**INSEE**, 2010<sup>2</sup>. Enquête flux touristiques 2010. Mayotte infos n°51, 4 p.

**JAMON A. et al.**, 2010. *Évaluation de l'impact de la pêche au Djarifa sur les ressources halieutiques*, ANAMP – PARETO, 59 p.

**JONAS H.**, 2009 (1ère ed. française, 1990). *Le principe responsabilité*. Flammarion, Paris, 470 p.

**KLEITZ G.**, 2003. L'espace comme technologie politique pour la conservation de la biodiversité : SIG et planification négociée en milieu rural, *In* RODARY E., CASTELLANET C. et ROSSI G. (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, GRET – Karthala, Paris, p. 239-261.

**KLEIN J.**, 2003. *Protéger le littoral dans les départements français d'outre-mer*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-Sorbonne, 545 p.

**LARRÈRE R.**, 1999. Le loup, l'agneau et l'éleveur, *Ruralia*, n° 5, mis en ligne le 25 janvier 2005, URL : <http://ruralia.revues.org/114>

**LARRÈRE R. et al. (ss dir.)**, 2009. *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Éditions Quae, Versailles, 240 p.

**LASCOUMES P. et LE BOURHIS J.-P.**, 1998. Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures, *Politix*, vol. 11, n° 42, p. 37-66

**LASLAZ L., TRATNJEK B.**, 2011. Les espaces protégés : des territoires de conflits ? *Café géographique* n° 2178.

**LATOURE B.**, 1997. Crise des valeurs ? Non, crise des faits. *Colloque Ethique et Environnement*, Paris-Sorbonne, p. 95-104.

**LATOURE B.**, 2008. Le Fantôme de l'esprit public. Des illusions de la démocratie aux réalités de ses apparitions, In LIPPMANN W., *Le Public Fantôme*, Editions Demopolis, p. 3-49.

**LATOURE B.**, 2010. Si tu viens à perdre la Terre, à quoi te sert de sauver ton âme ?, In PÉRÈS J.-N. (dir) - *L'avenir de la Terre : un défi pour les Églises*, Desclée de Brouwer, p. 51-63.

**LECHAUME A.**, 1998. L'approche essayiste : du Vanuatu à la Martinique, In Guillaud D., Seysset M., Walter A., *Le voyage inachevé...à Joël Bonnemaïson*, ORSTOM-PRODIG, Paris, p. 65-70.

**LEFEBVRE C.**, 2005. Aires marines protégées, les enseignements du premier congrès mondial pour la stratégie nationale, Comité français UICN, 15 p.

**LEFEBVRE C.**, 2011. La gestion intégrée côtière et marine : nouvelles perspectives. *Vertigo*, Hors série n° 9, juillet 2011. URL : <http://vertigo.revue.org/10985>.

**LEMARCHAND F.**, 2011a. Le danger des risques « invisibles ». *Le Monde*, édition du 19/04/2011.

**LEMARCHAND F.**, 2011b. Fukushima, l'autre Tchernobyl. *Le Monde*, édition du 19/04/2011.

**LÉVI-STRAUSS C.**, 1955. *Tristes tropiques*. Éditions Pocket, 504 p.

**LEVY J. et LUSSAULT M. (ss. dir.)**, 2003. *Dictionnaire de géographie*, Belin, Paris, 1033 p.

**LILETTE V.**, 2004. L'or vert de Cendrillon : environnement, espace et protection des tortues marines à Mohéli (Comores), In Cherubini B. (ss. dir.), *Le territoire littoral. Tourisme, pêche et environnement dans l'océan Indien*, l'Harmattan et Université de la Réunion, 292 p, p. 267-288.

**LIPIETZ A.**, 2009. De Rio à Copenhague : peut-on toujours parler d'affrontement Nord-Sud ? *La Jaune et la Rouge* n°647, septembre 2009

**LE NOUVEAU PETIT ROBERT DE LA LANGUE FRANÇAISE**, 2009. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 2837 p.

**MAGGIORANI J.-M., MAGGIORANI F.**, 1990. Enquête sur la pêche artisanale mahoraise. Tome 2. Effort de pêche et de capture. Résultats préliminaires. Service des pêches, 75 p.

**MANIN B.**, 1985. Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique, *Le Débat*, n° 33, p. 72-92

**MARTIN J.**, 2010. *Histoire de Mayotte, département français*, Les Indes savantes, Paris, 184 p.

**MATSO**, 2006. Mayotte fabrique un peu d'Europe dans le canal du Mozambique et prépare l'avenir, *Multitudes*, n°23, hiver 2006, p. 89-95. URL : <http://www.cairn.info/revue-multitude-2005-4-page-89.htm>

**MATTHEY L.**, 2005. Éthique, politique et esthétique du terrain : cinq figures de l'entretien compréhensif, *Cybergeo*, mis en ligne le 31 mai 2005. URL : <http://cybergeo.revues.org/3426>.

**MEDDTL**, 2012. *Stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées*, 89 p.

**MEDDTL/DGALN**, 2012. *Guide méthodologique pour la création et la gestion concertée d'une aire marine protégée*. Document d'accompagnement de la stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées, 27 p.

**MERMET L. et al.**, 2004. Les porteurs de projet face à leurs opposants : six critères pour évaluer la concertation en aménagement, *Politique et management publics*, n° 22, pp. 1-22.

**MEYOR C.**, 2005. La phénoménologie dans la méthode scientifique et le problème de la subjectivité, *Recherches Qualitatives*, vol. 25(1), p. 25-42.

**MILES B.-M, HUBERMAN A.-M**, 2003. *Analyse des données qualitatives*, Édition De Boeck, 626 p.

**MORIN E.**, 2007. Les objets les plus importants ne peuvent être interrogés que de manière pluri- et transdisciplinaire », Entretien avec C. Miqueu, *Klesis*, pp. 105-112.

**MURPHEE M.**, 2000. « Ex Africa semper aliquid novi ? ». Pour une nouvelle approche de la conservation, In COMPAGNON D. et CONSTANTIN F., *Administrer l'environnement en Afrique*, Karthala – IFRA, Paris – Nairobi, p. 41-52

**NICET J.-B.**, 2002. *Bilan environnemental, d'usage et de contrôle des trois aires marines protégées de Mayotte- Perspectives de gestion-*, Service des Pêches et de l'Environnement Marin, DAF, 38 p.

**OLIVIER DE SARDAN J.-P.**, 1995<sup>1</sup>. *Anthropologie et développement, Essai en socio-anthropologie du changement social*, APAD- Kathala « Hommes et Sociétés », Paris, 221p.

**OLIVIER DE SARDAN J.-P.**, 1995<sup>2</sup>. La politique du terrain, *Enquête*, dossier : Les terrains de l'enquête, mis en ligne le 1 février 2007. URL : <http://enquete.revues.org/document263.html>.

**OLIVIER DE SARDAN J.-P. et ELHADJI DAGOBI A.**, 2000. La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger, *Politique Africaine*, n° 80, décembre, p. 153-168

**ORAIN O. et ROBIC M.-C.**, 2007. Nicole Mathieu, un itinéraire en interdisciplinarité, *La revue pour l'histoire du CNRS*, n°18. URL : <http://histoire-cnrs.revues.org/4481>

**OST F.**, 1995. La responsabilité, fil d'Ariane du droit de l'environnement. *Droit et Société* 30/31, p. 281-322.

**OST F.**, 2003 (1<sup>ère</sup> ed. 1995). *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*. La Découverte, Paris, 346 p.

**PADD**, validé le 22 juin 2009, 113 p.

**PARTRIDGE E.**, 1990. On Rights of Future Generations, *In Upstream/Downstream : Issue in Environmental Ethics*, Ed. D. Scherer, Temple University Press, URL : <http://gadfly.igc.org/papers/orfg.htm>

**PERON F. et RIEUCAU J.** (ss. dir.), 1996. *La maritimité aujourd'hui*, L'Harmattan « Géographie et Cultures », Paris, 335p.

**PIERRET L.**, 2002. *Évaluation économique de biotopes récifo-lagonaires de Mayotte*. Mémoire de DEA « Exploitation durable des écosystèmes littoraux », université de la Rochelle, ss. dir. de Thomassin B., et Richard G., 51 p.

**PIRES A.-P.**, 1997. « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales », *In Poupart J. et al., La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, p.3-54.

**PLAN D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DE MAYOTTE**, document soumis au vote du Conseil Général le 17 décembre 2004, 113 p.

**PLANTE S. et ANDRE P.**, 2002. La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales. *Canadian Journal of Regional Science*, XXV :1, p. 117-132

**POUPART J. et al.**, 1997. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, 405 p.

**PRIEUR M.**, 1988. Le droit à l'environnement et les citoyens : la participation. *Revue Juridique de l'Environnement* n° 4, p. 397-417

**PUSINERI C.**, 2007. Conservation des mammifères marins de Mayotte : état des connaissances et premières mesures de gestion, ONCFS, 37 p.

**PUSINERI C., CACERES S.** 2009, *Enquête sur les caractéristiques du WW à Mayotte*, rapport ONCFS (29 pp.)

**QUARTARARO A.**, 2009. *Tourisme et loisirs nautiques à Mayotte*. Mémoire de Master 2 Gestion des Littoraux et des Mers, Université de Montpellier, Mission d'étude pour la création d'un PNM à Mayotte, Agence des aires marines protégées, 161p.

**RAKOTO RAMIARANTSOA H.**, 2003. Pensée zéro, pensée unique. La « robe des ancêtres » ignorée, *In* Rodary E., Castellanet Ch., Rossi G., *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, GRET- Karthala, Paris, p.105-120.

**RICOEUR P.**, 1961. Civilisation universelle et cultures nationales, *Esprit* 29/10

**RICOEUR P.**, 1991. Postface au Temps de la responsabilité, *In* LENOIR F., *Le temps de la responsabilité. Entretiens sur l'éthique*, Fayard, Paris

**RICOEUR P.**, 1997. Le dialogue des cultures. La confrontation des héritages culturels, *In* LECOURT *et al.* (dir.), *Aux sources de la culture française*, La Découverte, Paris, p. 97-105

**RINGELSTEIN J.**, 2005. *Proposition de mise en place, pour la Maison du Lagon de Mayotte, d'un outil de sensibilisation au patrimoine mahorais : La sentier sous-marin de Bambo-Ouest*. Rapport de stage, université de la Réunion, 118 p.

**ROBERT-DEMONTROND P. (ss. dir)**, 2004. *Méthodes d'observation et d'expérimentation*, Éditions Apogées, 319 p.

**RODARY E. et al.**, 2003. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* GRET – Karthala, 308 p.

**RODARY E. et CASTELLANET Ch.**, 2003<sup>1</sup>. Les trois temps de la conservation, *In* Rodary E., Castellanet Ch., Rossi G., *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, GRET- Karthala, Paris, p. 5-44

**RODARY E. et CASTELLANET C.**, 2003<sup>2</sup>. L'avenir de la conservation : du libéralisme local aux régulations transcalaires, *In* RODARY E., CASTELLANET C et ROSSI G., *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, p. 285-302

**ROSSI G.**, 2000. *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud*, CNRS Éditions, Paris, 246 p.

**ROSSI G.**, 2003- Questions d'incertitude, *In* Rodary E., Castellanet Ch., Rossi G., *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, GRET- Karthala, Paris, p. 49-64

**RUMPALA Y.**, 2008. Le « développement durable » appelle-t-il davantage de démocratie ? quand le « développement durable » rencontre la « gouvernance »... *VertigO*, vol. 8, n°2, 35 p.

**S**ALESSE Y., 1995. *Mayotte, l'illusion de la France : proposition pour une décolonisation*, l'Harmattan, Paris, 159 p.

**SANSEAU P.-Y.**, 2005. Les récits de vie comme stratégie d'accès au réel en sciences de gestion : pertinence, positionnement et perspectives d'analyse, *Recherches Qualitatives*, vol. 25(2), p 33-57

**SAUSSIÉ B.**, 2012. Golfe normano-breton. Les pêcheurs tournent le dos au parc marin, *Le marin* n° 3389, 22 juin 2012, p. 21.

**SCHEMEIL Y.**, 2001. Des types purs de ressources mondiales communes non marchandes ? *Colloque Les biens publics mondiaux*, 25-26 octobre 2001, Pau- AFSP/Section d'Études internationales, 17 p.

**SCHOEFS V.**, 2009. *Hans Jonas : écologie et démocratie*, L'Harmattan, coll « Ouverture philosophique », Paris, 180 p.

**SÉBASTIEN L.**, 2006. *Humains et non-humains en pourpalers : l'Acteur en 4 Dimensions*. Thèse de doctorat, École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, 408 p.

**SEBASTIEN L., BRODHAG Ch.**, 2004. A la recherche de la dimension sociale du développement durable, *Développement durable et territoire*, Dossier 3 : Les dimensions humaine et sociale du Développement Durable, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2004. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1133.html>.

**SELLATO B.**, 1999. L'ethnologue entre l'écologiste et le bon sauvage. De l'usage de la recherche en sciences humaines pour la praxis des ONG et le développement durable, *In BAHUCHET et. al.*, 1999, *L'homme et la forêt tropicale*, Ed. Travaux de la Société d'Écologie Humaine, 12 p.

**SÉVE B.**, 1990. Hans Jonas et l'éthique de la responsabilité. *Esprit*, n°9 , octobre 1990, p. 72-87

**SGARD A.**, 2010. Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ? *Vertigo*, vol. 10, n°1. URL : <http://vertigo.revue.org/9472>

**SINTOMER Y. et BLONDIAUX L.**, 2002. L'impératif délibératif. *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 17-35

**SMOUTS M.-C.**, 2000. Un monde sans bois ni lois. La déforestation des pays tropicaux. *Critique internationale*, n°9, p. 131-146

**SOURISSEAU J.-M. et BURNOD P.**, 2009. Identité et marché dans une situation de pluralisme institutionnel : le cas du secteur agricole à Mayotte, *Développement durable et territoires*, Dossier 12, mis en ligne le 20 janvier 2009.

**SOUDIERE (de la) M.**, 1988. L'inconfort du terrain. « Faire » la Creuse, le Maroc, la Lozère..., *Terrain*, n° 11, p. 94-105

**STAHL L.**, 2009. *Le droit de la protection de la nature et de la diversité biologique dans les collectivités françaises d'outre-mer*, thèse de doctorat en droit de l'outre mer, Université Lyon 3, 797 p.

**SUCHARITKUL S.**, 1987. Évolution continue d'une notion nouvelle : le patrimoine commun de l'humanité, In *Essays in memory of Jean Carroz. The Law and the Sea*, FAO, URL : <http://www.fao.org/docrep/s5280T/s5280T00.htm>, 20 p.

**TAGLIONI F.**, 2009. Mayotte s'ancre dans la république française. Un contre-sens de l'histoire ?, *Echogéo*, Sur le vif. URL:<http://echogeo.revues.org/11277>

**TALKFORIAN A.**, 2000. La chasse : gestion communautaire et logique économiques (Cameroun), In COMPAGNON D. et CONSTANTIN F., *Administrer l'environnement en Afrique*, Karthala – IFRA, Paris – Nairobi, p. 155-176

**THEYS J.**, 2003. La Gouvernance, entre innovation et impuissance, *Développement durable et territoire*, Dossier 2 : Gouvernance locale et Développement Durable, mis en ligne le 1 novembre 2003. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1523.html>.

**THOMASSIN A.**, “*Des réserves sous réserve*” : *acceptation sociale des Aires Marines Protégées: l'exemple de la région sud-ouest de l'océan Indien*, thèse de doctorat en géographie, Université de la Réunion, 395 p.

**TORRE H.**, 2008. *Rapport sur les aspects budgétaires de l'immigration clandestine à Mayotte*, commission des finances du Sénat, 17 juillet 2008, accessible en ligne : <http://www.senat.fr/rap/r07-461/r07-461.html>

**VAN TILBEURGH V.**, 2006. *Les connaissances scientifiques dans les dispositifs de gestion intégrée*. Communication lors du colloque Interaction Nature-Société, analyse et modèles, UMR 6554, la Baule, 2006.

**VAN TILBEURGH V.**, 2009. « La difficile gestation d'un parc marin », In Larrère R. *et al.*, 2009, *Histoire des parcs nationaux*, Éditions Quae, pp. 111-128

**VIRILIO P.**, 2011. *Le mur du temps*. Conférence prononcé à l'Université de la Rochelle, le 9 avril 2011

**WARGNY C.**, 2002. Lorsqu'une île des Comores devient département français. Mayotte assiégée par les gueux, *Le monde Diplomatique*, avril 2002, p.26-27. URL : <http://www.monde-diplomatique.fr/2002/04/>

**WICKEL, A.**, 2008. *Regards géographiques sur l'île au lagon. Enjeux territoriaux autour de la pêche à Mayotte*, Mémoire de Master 1 géographie, Université de Toulouse-Le Mirail, 100 p.

**WICKEL, J. et ROLLAND, R.**, 2004. *Projet de réserve naturelle du lagon de Mayotte*. Document présenté à la Préfecture et au CNPN les 5 et 7 avril 2004, 49 p.

**WEBER J.**, 2000, Pour une gestion sociale des ressources naturelles, *In* COMPAGNON D. et CONSTANTIN F. (dir.) *Administrer l'environnement en Afrique. Gestion communautaire, conservation et développement durable*, Karthala – IFRA, Paris – Nairobi, p. 79-105

**WENDLING B., FOUQUET P.**, 2001. *La pêche à Mayotte, synthèse des données statistiques*, Service des Pêches et de l'Environnement Marin, DAF, 13 p.

**WOLTON D.**, 2002. Les outre-mers, une chance pour la France et l'Europe, *Hermès*, n° 32-33, pp. 13-25

**Principaux sites Internet consultés:**

<http://www.aires-marines.fr>

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

<http://www.malango.fr>

<http://www.migrantsoutremer.org/-Mayotte->

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.outre-mer.gouv.fr>

<http://www.senat.fr>

## **Annexes**

## Annexe 1. Destruction de cases à Sada, 2007

Hebdomadaire d'information générale - 7<sup>ème</sup> année - n° 343 - Vendredi 10 août 2007 - Prix de vente : 2 € - 1 000 FC

# Mayotte

HEBDO

Opération Amortisseurs LE 4<sup>ème</sup> GRATUIT

**ZOOM**  
CENTRE AUTO  
ENTRETIEN AUTO  
21 KARRON - TEL. 0099 81 25 78



**MISS MAYOTTE**  
11 CANDIDATES  
LE 15 AOÛT

# FONCIER

# PERMIS DE DÉTRUIRE

**JEUX DES ÎLES**  
LA RUÉE VERS L'OR

**RECENSEMENT**  
TOUT LE MONDE DOIT Y PASSER

**PREMIÈRE VISITE**  
C. ESTROSI S'ENGAGE

Destruction de 8 cases construites illégalement sur la plage

**Construire sa maison est le rêve de tout Mahorais qui se respecte. Pour cela, il faut des années de travail et d'économies. Mais le 26 juillet dernier au petit matin, les occupants de 8 maisons situées sur la plage de M'tsagnougni dans la commune de Sada, ont vu les efforts de nombreuses années réduits en miettes en quelques minutes. En effet, l'Etat a fait procéder à des démolitions, exécutant un jugement du tribunal administratif de Mamoudzou datant du 2 décembre 2005.**

Dès la veille, les camions de la Colas chargés de bulldozers se sont dirigés vers M'tsagnougni en fin de soirée. Dans la nuit, la gendarmerie a barré la route à Sada et à Chirongui pour filtrer les passages. Au petit matin, aucun véhicule ne pouvait circuler entre Sada et Poroani. Les familles habitant M'tsagnougni se sont vus sommer de quitter les lieux par la gendarmerie. Surpris de voir des camions de déménagement chez eux, les habitants ont obtempéré bien malgré eux, du moins pour les premières habitations. Des enfants, des personnes âgées, des plus jeunes ont dû s'organiser à la hâte pour sauver les meubles, l'électroménager, sans savoir exactement ce qui allait leur arriver par la suite, bien que le directeur de cabinet de la préfecture

Patrice Faure s'est montré rassurant. *"L'année dernière, nous avions voulu effectuer cette opération, mais on l'a arrêtée car on a d'abord cherché des solutions pour reloger ces familles. Et celles-ci ont été trouvées".* Une maison inoccupée vers 7 h a été la première à être attaquée par un bulldozer. Le "spectacle", si l'on peut se permettre d'utiliser cette expression, est à la fois impressionnant et désolant. Avec fracas, la toiture est machée avec une telle facilité. Quelques minutes plus tard, ce sont les murs qui craquent tels des biscuits et se retrouvent émiettés. La pelle du bulldozer dans sa pêche sinistre emporte avec elle une baignoire, mais sauve un groupe électrogène.

### "Où allons-nous dormir ?"

Quelques mètres plus loin, toute une famille et leurs amis sont assis devant les trois demeures qui seront détruites. Certains exaucent des prières, d'autres ne peuvent retenir leurs larmes. *"Cela fait plus de trente ans que notre famille est installée ici. Nous n'avons rien volé, nous avons travaillé dur pour construire ces maisons, nos ancêtres étaient ici, pourquoi l'Etat vient nous déloger ? Où allons-nous dormir ce soir ? A Sada, il n'y a pas de place, où nos enfants construiront leurs maisons ? Qu'on nous donne un terrain et nous irons nous y installer sans problème,"* renifle entre deux pleurs une dame accompagnée de sa fille.

Alors que la gendarmerie a bouclé la route, de nombreux badauds arrivent

## Des démolitions pas prêtes d'être oubliées

néanmoins par les hauts de Sada et les chemins forestiers. Ceux-ci essaient de se rapprocher de la zone de destruction mais les gendarmes font écran. Certains n'hésitent pas à leur jeter des regards pleins de défi, mais ceux-ci restent plutôt calmes. Quelques mètres plus loin, une famille refuse d'obtempérer, certains membres essaient de s'enchaîner aux habitations mais les forces de l'ordre interviennent et se chargent de faire place nette pour que le bulldozer entre en action.

Ailleurs, les habitants vident leur maison, mais l'un d'entre eux reconnaît le conducteur de l'engin *"Toi, je te connais, tu es de Sada, je sais où tu habites, tu verras ce qu'il va t'arriver !"*, lance un jeune homme. Sa famille essaie de le calmer par quelques mots. Mission accomplie, mais la tension est palpable. Durant la matinée, les Sadois vont défiler devant M'tsagnougni contempler un paysage de désolation.

### La mairie prise à partie

Mais très vite, la colère va se retourner vers les autorités municipales et le maire Ahamadi Dahalani. *"Il savait et n'a rien dit, c'est une honte. On nous a pris par surprise et il n'a même pas le courage de se montrer",* n'ont pas hésité à commenter les administrés. En fait, le maire n'a été au courant qu'au dernier moment quand un fax est arrivé peu après 7 h de la préfecture le prévenant de l'opération.

Cependant, celui-ci ne s'est pas présenté devant sa population pour expliquer que dans ce cas-là, il n'avait aucune marge de manœuvre et que l'opération relevait des services de l'Etat. Un manque de communication qui n'a pas arrangé les choses, puisque dans la soirée la vitre avant de sa voiture de fonction a été brisée et que quelques agités ont voulu s'en prendre à son domicile, mais les gendarmes sont vite intervenus pour les disperser. D'ailleurs, dès le lendemain, celui-ci a quitté le territoire, une attitude que personne ne comprend à Sada.

*"Certes, la situation était tendue, mais on a l'impression qu'il a agi comme un capitaine qui abandonne son navire alors qu'il est en perdition. Ce n'est pas l'attitude que l'on attend de notre premier magistrat",* ont com-



En quelques minutes, les maisons de M'tsagnougni se sont transformées en gravats.

menté de nombreux administrés. A l'heure actuelle, c'est le 3ème adjoint Ali Hassane qui assure l'intérim. Celui-ci estime que cette affaire est exploitée politiquement (en vue des élections municipales de l'an prochain) et que certains profitent de la méconnaissance des administrés pour les induire en erreur.

### Une affaire qui se politise

*"Certains pensent que la destruction de ces maisons découle de la décision du conseil municipal qui a donné un avis défavorable au déclassement de la zone. Cela vient du tribunal et de l'Etat. La municipalité avait proposé à ces personnes de déclasser la zone, à condition que nous la gérons et que nous puissions l'aménager et y disposer des équipements collectifs tels que des écoles, des terrains sportifs, des zones de commerce. Les occupants ont refusé, ils voulaient gérer les lieux par eux-mêmes. Dans ces conditions, le conseil municipal a donné un avis*

*défavorable. On voit comment est Sada aujourd'hui, on ne veut pas répéter les mêmes erreurs pour les futurs quartiers de la commune. D'ailleurs, les Sadois sous la mandature de Mansour Kamardine avaient formulé le vœu de faire de M'tsagnougni une zone de réserve. Mais nous comprenons la détresse de nos administrés."*

Celui-ci reconnaît que le foncier est difficile à acquérir pour la commune et que même si des expropriations sont opérées, chaque Sadois est déterminé à ne pas céder un pouce de terrain. *"C'est vraiment dur. Les administrés ont besoin de construire. Mais si on leur refuse les permis, ils vont construire sans".* En attendant, les rapports entre la municipalité et les personnes délogées sont moins tendus. La mairie s'est engagée à faire jouer la solidarité pour trouver des logements durant trois semaines aux habitants de M'tsagnougni. Ensuite, ils devront se reloger par eux-mêmes. Une tâche qui risque d'être ardue.

Faïd Souhaili

### La ZPG, inaliénable et imprescriptible

La préfecture explique que la zone de M'tsagnougni appartient à la zone des pas géométriques (ZPG). Elle est une composante du domaine public maritime de l'Etat. *"A ce titre, et tant que son caractère public reste établi, elle est inaliénable et imprescriptible : nul ne peut s'y installer, à quelque titre que ce soit, sans que l'administration l'ait expressément et individuellement autorisé. En tout état de cause, ces autorisations sont précaires et révoquables, et donnent lieu à l'établissement d'une redevance au profit du Trésor public. A Marvotte, sauf exception, la zone des pas géométriques ceinture le littoral sur une distance d'environ 80 mètres à partir du niveau des plus hautes mers",* indique la préfecture dans un communiqué envoyé le jour même des démolitions.

Les constructions de Tahiti Plage ont été érigées sans permis de construire et sans tenir compte de la carte communale qui définit cette zone comme *"zone à protéger en raison (...) de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique et écologique"*.

M'tsagnougni est aussi répertoriée en zone d'aléa fort de haute cyclonique sur l'Atlas des risques du Bureau des recherches géologiques et minières paru en mai 2004, et doit, à ce titre, faire l'objet de protection particulière. Le directeur de cabinet Patrice Faure a indiqué qu'en cas de cyclone et de sinistre, on aurait très bien pu reprocher à la préfecture de n'avoir rien fait pour évacuer les lieux en cas de dégâts. La préfecture précise qu'elle avait envoyé des courriers recommandés préalables à l'opération le 7 juin et le 19 juillet 2007, pour que les occupants quittent les lieux et remettent en l'état le site. Le cas échéant, la force serait employée, ce qui a été fait ce jour-là. L'opération a coûté des milliers d'euros et le montant sera payé par les personnes délogées.

Certains n'hésitent pas à faire le lien (incongru ?) entre ces démolitions et le malheureux incendie de Sada dans lequel deux adolescentes ont péri. *"Les gens ne respectent ni les règles de construction et de sécurité, ni les règles d'urbanisme",* estiment-ils en mettant en évidence le manque d'espace entre les habitations à Sada et les nombreuses maisons munies de barreaux sensés protéger du vol, mais qui en cas d'incendie se révèlent dangereux car ne laissant pas la possibilité de sortir des maisons.

## Annexe 2. Liste des acteurs rencontrés en entretien

- Laoumi Aboutoïhi** (Chargé de mission de la mission d'étude PNM)
- Djamouhour Ali* (Directeur de l'association des pêcheurs d'Hamjago)
- Amjadi* (Secrétaire de la Coopérative des pêcheurs de Petite Terre)
- Jean-Pierre Arnaud** (Responsable de la mission d'étude PNM)
- Abdou Assani* (Secrétaire du Syndicat des pêcheurs)
- Ali Bacar* (Conseiller Général Mtsamboro)
- Mohamed Bacar Mtsounga* (Président COVIPEM Kani-Kéli)
- Pierre Baubet* (Directeur de la COPEMAY)
- Ibrahim Boinali** (Chargé de mission de la mission d'étude PNM)
- Elanrif Boinali* (Directeur des services techniques à la CAPAM)
- Fabrice Bosca* (Conservateur de la RN de l'îlot M'Bouzi)
- Olivier Busson* (Chef du service des Affaires Maritimes)
- Dahabia Chanfi** (Chef de l'équipe PNM au Conseil Général)
- Franck Charlier* (Président de l'association Oulanga Na Nyamba)
- Michel Charpentier* (Président de l'association des Naturalistes de Mayotte)
- Nissiat Gazania-Monjoin* (Chef du service pêche à la CAPAM)
- Rébecca Guézel** (Chargée de mission de la mission d'étude PNM)
- Aminata Ibrahima* (Maire de Chirongui)
- Antoine Ibrahim* (Président de l'association Trondro Kalé de Mayotte)
- Alain Mancini* (Président de l'association des plaisanciers de Mayotte)
- Dominique Marrot* (Vice-Président de la CAPAM et Président d'Aquamay)
- Régis Masseaux* (Vice-Président du Syndicat des pêcheurs)
- Tambati Moussa* (Représentante pêche au djarifa à la CAPAM)
- Sidi Naouirdine* (Brigade Nature, ONCFS)
- Alain Néry* (Directeur d'Abalone Plongée)
- Philippe Nouyrigat* (Directeur de Scubaoré Plongée, représentant des activités nautiques au COPIL)
- Saïd Omar Oili* (Conseiller Général Dzaoudzi-Labattoir, ancien Président du Conseil Général)
- Jack Passe* (Président de l'association des plongeurs apnéistes de Mayotte)
- Christophe Peyrel* (Secrétaire Général Préfecture)
- Patrick Poyet* (Directeur de la DAF)
- Claire Pusineri* (Chargée de mission mammifères marin ONCFS)
- Karani Saindou** (Chargée de mission de la mission d'étude PNM)
- Zalihata Saindou* (Présidente de l'association Djarifas de Mayotte)
- Pascale Salaün** (Chargée de mission de la mission d'étude PNM)
- Mohamadi Soumaila* (Maire de Mtsamboro)
- Olivier Soumille* (GIS Lag-May)
- Yannick Stephan* (Directeur de Mayotte Découverte)
- Michel Tillmann* (Responsable de l'antenne locale CEL)
- Mohamed Youssouf* (Maire de Bouéni)
- A. Zakaria* (Secrétaire COVIPEM Mtsahara)

(Les acteurs dont les noms sont indiqués en gras sont les agents de la mission d'étude pour la création du PNM)

### **Annexe 3. Des enjeux déclinés en quatre types d'action-**

#### **-Conserver**

*(maintenir, restaurer, soutenir)*

Les enjeux qu'englobe cette catégorie correspondent aux éléments existants, qu'il convient de garder en l'état (préserver, maintenir) ou de restaurer, s'ils ont été ou sont en voie de dégradation ou de disparition.

Ces éléments peuvent être aussi bien des pratiques que des écosystèmes ou des paysages...

*Exemples : replanter les mangroves pour retrouver le paysage « d'avant » ; faire en sorte que les derniers dugongs ne disparaissent pas, ou que la pêche au djarifa ne tombe pas totalement dans l'oubli.*

#### **-Développer**

*(mettre en place, renforcer, améliorer)*

Les enjeux pouvant entrer dans cette catégorie supposent une certaine transformation de l'existant (là encore : pratiques, milieux, paysages, acteurs, politiques...) ou la mise en place de quelque chose qui n'existe pas encore, ou alors à l'état embryonnaire.

*Exemples : développer une vraie politique des déchets, orienter les pratiques de pêche vers des techniques durables, développer des activités nautiques et touristiques tenues par des Mahorais, améliorer la sensibilisation environnementale...*

#### **-Encadrer**

*(organiser, réglementer, contrôler, interdire)*

Ce qu'il s'agit d'encadrer, d'organiser, de réglementer ou d'interdire peut être là encore assez divers et correspond à des éléments actuels et/ou futurs (pratiques, accès aux ressources...).

*Exemples : organiser des contrôles sur le platier pour limiter la casse des coraux, limiter le nombre d'opérateurs nautiques sur le lagon...*

#### **-Connaître**

*(étudier, sensibiliser, éduquer, rechercher...)*

Acquisition et/ou transmission d'un savoir touchant à des domaines variés (pratiques, milieux, règles)

Dans le cadre d'une réflexion axée en partie sur la notion de patrimoine (naturel, socio-culturel...), le choix d'une telle grille d'analyse des enjeux semble particulièrement intéressant, car on le voit, la question du temps traverse ces trois modalités de l'action : action sur ce qui est, ce qui a été, ce qui sera. Ce qui rejoint l'idée de patrimoine, ce « passé vivant » (Ost, 2003) transmis (tel quel ou transformé, amélioré, dégradé) aux générations futures.

## Annexe 4. Des enjeux déclinés en 5 thématiques-

### **1)Description des 5 thématiques**

#### **-Éléments écosystémiques (EE)**

Espaces ou espèces évoqués en tant qu'enjeux principalement dans leur dimension environnementale et leur fonctionnement écosystémique.

Sous-catégories	Exemples
1-Milieu-habitat	<i>mangrove, récif, lagon...</i>
2-Espèces animales hors MM/tortues	<i>poissons, corail, poulpes...</i>
3-Mammifères marins / tortues	<i>Baleines, dugong...</i>
4-Espèces végétales	<i>Palétuvier, herbiers de phanérogames..</i>

\*La sous-catégorie « Milieu-habitat » renvoie à la fonction de biotope des éléments du milieu naturel cités dans le discours.

\*Considérer les mammifères marins et les tortues comme une sous-catégorie à part entière et non comme une composante de la sous-catégorie « espèces animales » reflète la position particulière de ces espèces au sein de la plupart des discours.

\*De même, créer une sous-catégorie « espèces végétales » permet de mettre en relief les herbiers qui apparaissent comme un enjeu spécifique pour certains acteurs.

#### **-Ressources (R)**

Espaces ou espèces évoqués en tant qu'enjeux principalement dans leur dimension « richesse », « utile à l'homme » dans le cadre de divers types d'activités :

Sous-catégorie	Exemples
1-économiques liées au tourisme/loisirs	<i>Le lagon, la mer, les baleines, le corail...</i>
2-économiques liées à la pêche/aquaculture	<i>La mer, les pélagiques, les poissons...</i>
3-vivrières-survie	<i>Le récif, les poissons, les coquillages...</i>
4-vivrières-traditionnelles	<i>Le récif, les poulpes, les coquillages...</i>

\*La distinction entre ressources « vivrières traditionnelles » et « vivrières survie » me semble nécessaire, car en termes de gestion, il est clair que les objectifs et les moyens différeront selon que l'on agit sur des ressources considérées dans leur dimension patrimoniale ou dans leur dimension survie.

#### **-Paysage (Pay)**

Référence esthétique à un/des élément(s) du territoire.

Sous-catégorie	Exemples
1-Identitaire	<i>Avant la mangrove de mon village était grande, c'était beau..</i>
2-Vitrine-décor touristique	<i>Les gens ne viendront pas voir Mayotte si le lagon est complètement dégradé</i>

\*La notion de « paysage identitaire » renvoie à l'évocation d'un paysage marqué du sceau de l'appartenance et du temps. Paysage d'hier aujourd'hui disparu ou que l'on voudrait voir encore demain, il est nettement chargé affectivement et associé à l'histoire individuelle et/ou collective de celui qui en parle.

\*L'idée de « paysage vitrine/décor touristique » se réfère à un paysage « pour les autres », important à conserver, développer, organiser ou réglementer pour qu'il conserve sa valeur esthétique aux yeux des autres que sont (principalement dans les discours) les touristes.

### **-Règles et zonages (R&Z)**

L'angle du zonage juridico-administratif ou appliqué à la gestion environnementale renvoie à une approche des enjeux en termes d'espaces bien particuliers, de délimitations clefs.

Sous-catégorie	Exemples
1-Zonages juridico-administratifs	<i>ZEE, ZPG...</i>
2-Zonages Environnementaux	<i>Passe en S, Saziley</i>
3-Règles	<i>Espèces protégées, interdiction uruva...</i>

### **-Pratiques (activités) (P)**

Enjeu axé non pas sur un espace ou une espèce, mais principalement sur une pratique ou un secteur d'activité.

Sous-catégorie	Exemples
1-économiques liées au tourisme/loisirs	<i>La plongée, le scooter des mers..</i>
2-économiques liées à la pêche/aquaculture	<i>La pêche à la palangre, au filet...</i>
3-vivrières-survie	<i>La pêche à pied, au filet...</i>
4-vivrières-traditionnelles	<i>La pêche à pied, au djarifa...</i>
5-loisir hors structures	<i>La plaisance, les voulés...</i>
6-urbanisation/amgt/équipement	<i>Construction maisons/routes, stations épur...</i>
7-vie quotidienne	<i>Rejets domestiques, lessives rivières...</i>

\*Les pratiques de pêche comme la pêche au djarifa comportent une dimension de loisir non négligeable que ne manquent pas de souligner les pêcheurs eux-mêmes. Comme ces pratiques sont évidemment hors structures, elles pourraient donc être intégrées dans la sous-catégorie n°5. Cela dit, cette dimension loisir est, dans ces pratiques de pêche à pied par exemple, intimement mêlée à la dimension identitaire présente sous l'idée de pratique « traditionnelle » et pour cette raison, il me semble que ces pratiques ne peuvent être considérées de la même façon que les activités purement récréatives, telles que la plaisance ou le PMT, par exemple. En outre, la mention « vivrière » intègre le volet « prélèvement » de ces pratiques, volet absent de la sous-catégorie n°5 (sauf concernant la chasse sous-marine). Sous cette mention « vivrière » est incluse la récolte de *porites*, qui n'est pas destinée à l'alimentation, mais constitue bien un prélèvement et comporte une dimension traditionnelle indéniable (*mzindzano*).

\*La catégorie « vie quotidienne » est assez large, mais revient dans cette globalité même dans un certain nombre d'entretiens, qui évoquent sans distinction des gestes individuels ou à l'échelle des villages, influant sur l'environnement ou sur les ressources, notamment. Cela recouvre « ce qui vient de la terre » et qui est lié à la vie de tous les jours (et non pas au processus d'urbanisation ou à des projets d'aménagement, qui constituent la catégorie précédente).

## **2)Hiérarchisation enjeux principaux/enjeux secondaires**

Le caractère principal ou secondaire des enjeux a été évalué en croisant différents critères : degré d'implication du locuteur (références à son propre vécu ou au vécu de proches, emphase...), récurrence de l'enjeu au fil du discours, degré de spontanéité de la première référence à l'enjeu (suggérée par une question ou totalement spontanée). Hiérarchiser « après

coup » les éléments d'un discours relativement libre présente une part de subjectivité non négligeable. Cependant, le fait que ces entretiens aient été en totalité réalisés et analysés par la même personne permet déjà de limiter les risques de mauvaise interprétation. En outre, s'appuyer sur ces trois critères (implication, récurrence, spontanéité), permet de cadrer la subjectivité d'une telle évaluation en la fondant sur des éléments plus objectifs.

## Annexe 5. Des acteurs identifiés selon différents critères

Dans l'ensemble des discours, un certain nombre d'acteurs revient de façon récurrente (DAF, Parc, CAPAM, « petits pêcheurs », « Anjouanais »..) et renvoie à des critères d'identification variés et variables, selon les interviewés et/ou selon les moments de leur discours. Ainsi, selon les interviewés et/ou selon les moments de leur discours, les « pêcheurs » peuvent tantôt former une catégorie homogène, identifiée par un même type de *pratique*, tantôt se scinder en différents groupes : les pêcheurs étrangers et les pêcheurs mahorais (critère *d'appartenance territoriale*) ou les pêcheurs amateurs et les pêcheurs professionnels (critère de *professionnalisation*), par exemple.

Selon les critères mis en avant par l'interviewé, le degré de légitimité des différents acteurs, en termes d'action et/ou de décision concernant le littoral et le milieu marin à Mayotte peut varier fortement, ce qui justifie de s'y pencher avec attention.

En outre, ces critères sont également sous-jacents aux typologies construites dans le cadre de la mise en place du PNM (comité de pilotage, conseil de gestion) ainsi que dans le cadre de cette thèse, ce qui rend une comparaison possible et nécessaire entre ces typologies et celles construites par les acteurs au fil de leur discours.

### Description des principaux critères d'identification identifiés

#### - Degré de pouvoir, compétence décisionnelle et/ou administrative

Identification des acteurs par rapport à leur degré de pouvoir (de décision et/ou d'action) en termes de gestion des affaires publiques, fort (+) ou faible (-)

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
+	<i>La Préfecture, le CG, la Copemay..</i>
-	<i>Les usagers, les petites associations..</i>

#### - Type d'activité / de pratique sur le littoral et le milieu marin

Identification des acteurs en tant que pratiquants d'une ou plusieurs activité(s),

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
1-Préleveurs	<i>Les pêcheurs, les aquaculteurs...</i>
2-Non préleveurs	<i>Les plongeurs, les opérateurs nautiques, les scientifiques...</i>

#### - Préoccupations environnementales

Identification des acteurs par rapport à leur degré de sensibilisation environnementale forte (+) ou faible (-).

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
+	<i>Les écolos, le parc, les Naturalistes...</i>
-	<i>Ceux qui cassent les coraux, les gens avant</i>

#### - Degré de professionnalisation/de structuration

Identification des acteurs en tant que membres d'un groupe structuré (+) ou informel (-).

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
+	<i>Les pêcheurs professionnels</i>
-	<i>Les pêcheurs traditionnels</i>

### - Degré d'institutionnalisation

Identification des acteurs selon le degré d'institutionnalisation des collectifs auxquels ils sont rattachés

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
1- +	<i>La DAF, le PNM, la DEDD...</i>
2- -	<i>Les associations environnementales</i>

### - Échelon territorial de rattachement

Identification des acteurs « décideurs » selon leur échelon territorial de rattachement

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
1- National	<i>L'État, la Préfecture, la DAF...</i>
2- Local	<i>Le CG, la DEDD, les élus...</i>

### - Type de pouvoir

Identification des acteurs « décideurs » selon le type de pouvoir dont ils disposent

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
1- Administratif	<i>Les services de l'État, la DAF...</i>
2- Politique	<i>Les élus...</i>

### - Rapport à la connaissance

Identification des acteurs en tant que détenteurs ou non de savoirs et savoir-faire.

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
1-Savants (1.1, 1.2)	<i>Les scientifiques, le parc, les anciens</i>
2-Profanes (1.1, 1.2)	<i>Les fonctionnaires mzungus, les petits pêcheurs, les mahorais</i>

\*1.1 = savoir et savoir-faire empirique 1.2 = savoir scientifique/théorique

### - Poids économique

Identification des acteurs en tant que producteurs de richesse, importants (+) ou dérisoires (-). La notion de richesse ne se limite pas à sa dimension financière, mais englobe aussi la création d'emplois par exemple.

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
+	<i>Les « vrais » pêcheurs, les opérateurs touristiques, le parc...</i>
-	<i>Les petits pêcheurs...</i>

### - Niveau de ressources

Identification des acteurs en tant que possesseurs de richesses (privées ou publiques), bien lotis (+) ou non (-).

Là aussi, la notion de richesse est plus large que la seule richesse financière et englobe (pour les institutions ou groupements professionnels par exemple) la possession de moyens humains et/ou matériels.

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
+	<i>Les grosses entreprises, l'État, les Mzungus...</i>
-	<i>Les petits, ceux qui ont le ventre vide, le CG, la CAPAM...</i>

### - Appartenance territoriale

Identification des acteurs en tant qu'originaires ou habitants d'un lieu, d'une région.

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
1-Village	<i>Les gens de Mangajou, de mon village...</i>
2-île	<i>Les Mahorais...</i>
3-Région	<i>Les Anjouanais, les Malgaches...</i>
4-Métropole	<i>Les Mzungus, les métropolitains, Ludo...</i>
5-Reste du monde	<i>Les Américains...</i>

### - Statut juridique

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
1-Régulier	<i>Nous les citoyens de Mayotte</i>
2-Irrégulier	<i>Les clandestins..</i>

### - Rapport à la tradition

Identification des acteurs en tant que porteurs (« gardiens ») ou non de savoirs et savoir-faire considérés comme traditionnels

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
1-Acteurs traditionnels	<i>Les pêcheuses au djarifa, les anciens..</i>
2-Acteurs non traditionnels	<i>Les touristes, les mzungus, les « je viens de »</i>

### - Impact environnemental

Identification des acteurs par rapport à leur impact environnemental fort (+) ou faible (-).

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
+	<i>Ceux qui cassent les coraux, la Colas...</i>
-	<i>Les pêcheuses au djarifa...</i>

### - Préoccupations socio-économiques

Identification des acteurs par rapport à leur degré de préoccupations liées à des enjeux socio-économiques, fort (+) ou faible (-).

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
+	<i>Le parc, les élus...</i>
-	<i>Le parc, les écolos...</i>

### - Appartenance générationnelle

Identification des acteurs en tant que membres d'une génération.

Sous-catégorie	Exemples extraits des entretiens
1-Génération 1 (60 ans et +)	<i>Les gens avant, les anciens...</i>
2-Génération 2 (entre 40 et 60 ans)	<i>Cette génération qui a été à l'école...</i>
3-Génération 3 (moins de 40)	<i>Les enfants, les jeunes</i>

**Annexe 6. Arrêtés préfectoraux fixant la composition du comité de pilotage de la mission d'étude pour la création du PNM de Mayotte (2008 ; 2009)**

1) Arrêté n° 1160/DAF/2008

<i>Liberté Egalité Fraternité</i>		
<b>PREFECTURE DE MAYOTTE</b>		<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>
<b>ARRETE n° 1160/DAF/2008</b>		
<b>Portant création d'un comité de pilotage de la mission pour l'étude et la création d'un parc naturel marin à Mayotte</b>		
<b>LE PREFET DE MAYOTTE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE</b>		
VU la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte ;		
VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 334-3 et R. 334-27 à R.334-30 ;		
VU le décret du 28 juillet 2008 de M. le Président de la République nommant M. Denis Robin Préfet de Mayotte ;		
VU l'arrêté du 26 décembre 2007 relatif à la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin à Mayotte ;		
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture;		
<b><u>ARRETE</u> :</b>		
<b><u>Article 1</u></b> : Il est institué un comité de pilotage de la mission pour la création d'un parc naturel marin à Mayotte.		
<b><u>Article 2</u></b> : Le comité de pilotage est tenu régulièrement informé de l'avancement de la procédure de création d'un parc naturel marin à Mayotte. Il sera consulté sur les pièces constitutives du dossier qui sera soumis à la consultation et à l'enquête publique prévues aux articles R. 334-28 et R.334-29 du code de l'environnement.		
<b><u>Article 3</u></b> : Le comité de pilotage est constitué comme suit :		
<u>Collège des services et des établissements publics de l'Etat</u> :		
<ul style="list-style-type: none"><li>- le Préfet de Mayotte, président du comité de pilotage,</li><li>- le commandant de l'Elément de base navale de Mayotte,</li><li>- le directeur de l'agriculture et de la forêt,</li><li>- le chef du service des affaires maritimes,</li><li>- le directeur de l'action sanitaire et sociale,</li></ul>		

- le directeur de l'équipement,
- le directeur de la jeunesse et des sports,
- le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
- le délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
- le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Collège des collectivités :

- le président du Conseil général,
- le vice-président du Conseil général en charge de la pêche,
- le vice-président du Conseil général en charge de l'environnement,
- le vice-président du Conseil général en charge du tourisme,
- le député de Mayotte
- les sénateurs de Mayotte
- les maires des communes de Acoua, Bandraboua, Bandrele, Boueni, Chiconi, Chirongui, Dembeni, Dzaoudzi-Labattoir, Kani-Keli, Koungou, Mamoudzou, M'Tsangamouji, M'Tsambo, Ouangani, Pamandzi, Sada et Tsingoni,
- le président du Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de Mayotte,
- le président du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement,
- le président du Conseil économique et social.

Collège des usagers professionnels :

**- au titre de la pêche professionnelle :**

- le président de la Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM),
- le président de la Coopérative des pêcheurs de Mayotte (COPEMAY)
- les présidents des Comités villageois des pêcheurs (COVIPEM) de M'Tsahara, M'Tsapere, M'liha, M'Tsambo, Kani-Keli, Nyambadao,
- le président de la Coopérative des pêcheurs de Petite Terre,
- le président de l'association sadoise des pêcheurs professionnels
- le président de l'association des amis pêcheurs de Hamjago ;

**- au titre de l'aquaculture :**

- le représentant des activités d'aquaculture à la CAPAM,
- le directeur de Mayotte Aquaculture ;

**- au titre des activités touristiques :**

- le président du comité du tourisme de Mayotte,
- le directeur de Maore Mwamba
- le directeur de Sea Bue Safari,
- le directeur de Mwamba Jet,
- le directeur de Maxoudiva
- le directeur de Mayotte ULM ;

**- au titre des transports maritimes et des activités portuaires :**

- le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte,
- le directeur du port de Longoni,
- le président de l'Union maritime de Mayotte

Collège des associations de loisir et de protection de l'environnement et experts :

- le président de la société nautique de Mamoudzou,
- le président du comité régional de canoë-kayak,
- le président de la fédération mahoraise des associations environnementales (FMAE),
- le président de la fédération des associations rurales (FEDAR),
- le président de l'association des Naturalistes de Mayotte,
- le président de l'association Groupement d'intérêt scientifique Lagon de Mayotte (GIS LAG-MAY).

Article 4 : Le préfet co-préside les réunions du comité de pilotage avec le président du Conseil général ou son représentant.

Les membres du comité de pilotage peuvent être représentés par une personne de leur choix pourvu qu'elle représente la collectivité ou le groupe d'acteurs pour lequel le titulaire a été désigné.

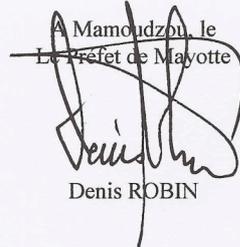
La mission pour l'étude et la création du parc naturel marin prépare, en lien avec l'équipe projet du Conseil général, l'ordre du jour des réunions qui sera dressé aux membres huit jours au moins avant la date de la réunion. Elle assure le secrétariat des réunions.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Pour information

SG .....1  
DAF .....1  
RAA .....1  
Chrono .....1  
Membres du comité .....1  
Agence des Aires Marines  
Protégées .....1

A Mamoudzou, le  
~~Le~~ Préfet de Mayotte



Denis ROBIN

## 2) Arrêté n° 002/DAF/2009

*Liberté Egalité Fraternité*

PREFECTURE DE MAYOTTE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE n°002 /DAF/2009

Complétant l'arrêté n° 1160/DAF/2008 portant création d'un comité de pilotage de la mission pour l'étude et la création d'un parc naturel marin à Mayotte

**LE PREFET DE MAYOTTE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 334-3 et R. 334-27 à R.334-30 ;

VU le décret du 28 juillet 2008 de M. le Président de la République nommant M. Denis Robin Préfet de Mayotte ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2007 relatif à la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin à Mayotte ;

VU l'arrêté n° 1160/DAF/2008 portant création d'un comité de pilotage de la mission pour l'étude et la création d'un parc naturel marin à Mayotte ;

VU les demandes exprimées lors de la réunion du dit comité de pilotage le 10 décembre 2008 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture;

### **ARRETE :**

**Article 1 :** La liste des membres du comité de pilotage de la mission pour l'étude et la création d'un parc naturel marin à Mayotte est complétée comme suit :

Collège des services et des établissements publics de l'Etat :

- le vice-recteur de Mayotte,

Collège des usagers professionnels :

- *au titre de la pêche professionnelle :*

- le vice-président de la CAPAM représentant les professionnels de la pêche,

- 1 -

- 5 personnes désignées par le président de la CAPAM pour représenter les différents types de pêches traditionnelles ;
- le président du Syndicat des pêcheurs professionnels de Mayotte,
- M. ... (nom à préciser avec la CAPAM) représentant les pêcheurs palangriers

**- au titre de l'aquaculture :**

- le président de l'association AQUAMAY,
- le directeur de la SCEA Bénara

**- au titre des activités touristiques :**

- le directeur de Scubaore Plongée

Collège des associations de loisir et de protection de l'environnement et experts :

- le président de l'association Oulanga Na Nyamba,
- le président de l'association des chasseurs apnéistes Mudana Club

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Pour information

SG .....1  
 DAF .....1  
 RAA .....1  
 Chrono .....1  
 Membres du comité .....1  
 Agence des Aires Marines  
 Protégées .....1

A Mamoudzou, le 26.02.2009  
 Le Préfet de Mayotte  
 Le Préfet de Mayotte  
 Pour le Préfet et par délégation  
 Le Secrétaire général  
 Christophe PEYREL

## Annexe 7. Composition du conseil de gestion du PNM de Mayotte

### Article 2

Le conseil de gestion est composé de :

**1° Quatre représentants de l'Etat :** a) Le directeur de l'agriculture et de la forêt ; b) Le directeur de l'équipement ; c) Le chef du service des affaires maritimes ; d) Le commandant de zone maritime sud de l'océan Indien ;

**2° Huit représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :** a) Trois conseillers généraux ; b) Trois maires désignés par l'Association des maires de Mayotte ; c) Le président du Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement à Mayotte (SIEAM) ; d) Le président du Syndicat mixte d'investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM) ;

**3° Treize représentants des organisations professionnelles :** a) Trois représentants de la chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture à Mayotte (CAPAM) ; b) Deux représentants des comités villageois de pêcheurs de Mayotte désignés par leurs pairs ; c) Le président de l'Association pour le développement de l'aquaculture à Mayotte (AQUAMAY) ; d) Le président du Syndicat des pêcheurs professionnels mahorais ; e) Le président de la Coopérative des pêcheurs de Mayotte (COPEMAY) ; f) Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Mayotte ; g) Le président de l'Union maritime de Mayotte ; h) Un représentant des opérateurs nautiques désigné par ses pairs ; i) Le président du comité départemental du tourisme de Mayotte ; j) Un représentant des clubs de plongée désigné par ses pairs ;

**4° Six représentants des associations d'usagers :** a) Un représentant des pêcheurs en pirogue ; b) Un représentant des associations de plaisanciers ; c) Le président de l'association Mudana Club ; d) Le président de l'Association des pêcheurs à pied ; e) La présidente de l'Association des pêcheuses au djarifa ; f) Le président du comité régional du kayak ;

**5° Trois représentants d'associations de protection de l'environnement :** a) Le président de la Fédération mahoraise des associations d'environnement (FMAE) ; b) Le président de l'Association des naturalistes de Mayotte ; c) Le président de l'association Oulanga na nyamba ;

**6° Sept personnalités qualifiées :** a) Un expert halieute désigné par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ; b) Un expert dans le domaine de la biodiversité récifale et des écosystèmes associés désigné par le comité local de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) ; c) Un expert dans le domaine des mammifères marins désigné par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ; d) Un expert dans le domaine de la protection du littoral désigné par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ; e) Le président du conseil économique et social de Mayotte ; f) Le président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Mayotte ; g) Le directeur de l'école d'apprentissage maritime de Mayotte.

**Article 2 du décret de création du PNM de Mayotte (décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010)**

## **Annexe 8. Orientations de gestion et exemples d'action**

### **1) Orientations présentées dans le décret de création du PNM de Mayotte**

#### **Article 5**

L'Etat, les collectivités territoriales et les organismes qui s'associent à la gestion du parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent, dans le respect des orientations de gestion suivantes :

1. Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove.
2. Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Mayotte.
3. Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte.
4. Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales.
5. Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme.
6. Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon.
7. Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

**Article 5 du décret de création du PNM de Mayotte (décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010)**

### **2) Exemples d'actions envisagées lors de la concertation, présentées dans le dossier final du PNM**

#### **Orientation 1**

- Faire participer des professionnels au suivi de l'état du milieu marin et de la ressource.
- Centralisation des études et coordination : création d'une plateforme d'accueil d'équipes de recherches.
- Études sur l'impact des pratiques pour une meilleure gestion de la ressource (ex. de la pêche au filet).
- Suivi des espèces invasives et envahissantes (*Acanthaster planci*)
- Mener des études sur la ressource halieutique et les pêches récréatives

#### **Orientation 2**

- Étudier et suivre les impacts des apports telluriques sur la biodiversité.
- Organiser des opérations de ramassage des déchets sur les plages, dans le lagon, les mangroves...
- Soutenir les actions qui contribuent à modifier les pratiques qui génèrent l'érosion.
- Contribuer à la mise en place d'aménagements favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement pour les activités maritimes (organisation de mouillages, zone de carénage, collecte des déchets ménagers et techniques...)

- Poursuivre l'expérimentation sur le rôle de la mangrove en tant qu'épurateur des eaux usées domestiques (Malamani).

### **Orientation 3**

- Participer à la gestion des pêches et des ressources exploitées.
- Contribuer à la mise en place de Dispositifs de Concentrations Poissons (DCP).
- Favoriser l'achat de matériel de pêche professionnelle respectueux de la biodiversité.

### **Orientation 4**

- Apporter un appui technique au développement et à la recherche appliquée à l'aquaculture pour des filières innovantes à partir d'espèces locales (Ifremer).
- Favoriser de nouvelles productions durables autres que le poisson en zone côtière (holothurie, algues, crabes de mangrove, etc...)
- Soutenir la commercialisation locale des productions aquacoles.
- Contribuer à la mise en place d'un label « aquaculture biologique ».

### **Orientation 5**

- Labelliser un tourisme respectueux du milieu marin à l'aide d'un cahier des charges élaboré en concertation (observation des mammifères marins, des tortues...).
- Contribuer à l'aménagement des sites d'accueil et de pratiques des activités nautiques (bouées d'amarrage...).
- Aménager des sentiers sous-marins, dans la mangrove...
- Diversifier l'offre de plongée sous-marine par la valorisation des épaves.

### **Orientation 6**

- Accompagner les pêcheurs traditionnels pour faire évoluer leur pratique en fonction de la préservation du lagon.
- Veiller à l'intégration des pêcheurs traditionnels dans l'élaboration du plan de gestion.
- Contribuer à la transmission des savoir-faire traditionnels (construction des pirogues...)

### **Orientation 7**

- Réfléchir à des moyens de protection ponctuels et adaptés au maintien de la richesse biologique (capacité d'accueil, limitation de la fréquentation, piétinement des platiers et des herbiers...).
- Renforcer l'éducation à l'environnement par la formation d'animateurs en environnement marin.
- Développer des outils pédagogiques spécifiques sur la découverte du milieu marin
- Former les pêcheurs aux techniques de pêche qui permettent de mieux gérer la ressource.

**Annexe 9. Liste des numéros d'entretiens, répartis par « mondes »**

« Mondes »	Acteurs rencontrés
Administration	-E1 -E2 -E3 -E4 -E5 -E6 -E7 -E8
Environnement	-E9 -E10 -E11 -E12 -E13 -E14 -E15
Pêche	-E16 -E17 -E18 -E19 -E20 -E21 -E22 -E23 -E24 -E25 -E26 -E27 -E28
Loisirs	-E29 -E30 -E31 -E32 -E33
Agents	-E34 -E35 -E36 -E37 -E38 -E39 -E40

## **Tables des illustrations**

## Table des encadrés

Encadré 1: Proclamation 7 de la Déclaration de Stockholm.....	19
Encadré 2: Convention d'Aarhus, 9ème point introductif.....	20
Encadré 3 : Convention d'Aarhus, article 1 .....	20
Encadré 4: Article 7 de la Charte française de l'environnement.....	20
Encadré 5: Grandes caractéristiques des saisons et des intersaisons à Mayotte .....	41
Encadré 6: Définition de la pêche industrielle et de la pêche artisanale par O. Busson.....	77
Encadré 7 : Résumé des quatre volets du PGLM.....	101
Encadré 8: Liste des règles s'appliquant au <i>ziara</i> de Saziley .....	173
Encadré 9: Résumé de la « cérémonie du cabri », Saziley .....	174
Encadré 10: Description de la « cérémonie du cabri », Saziley.....	175
Encadré 11: Extraits de notes de terrain prises à Saziley .....	188
Encadré 12: Extraits d'entretiens sur la fin des veillées et des récits.....	194
Encadré 13: Extraits de contes sur l'ambivalence de la mer, lieu favorable, mais aussi lieu de danger et de peur .....	198
Encadré 14: Extrait de conte sur la mer comme milieu nourricier.....	199
Encadré 15: Extraits de contes sur l'ambivalence de la mer, lieu rattaché à la fois à la pureté et à l'impureté .....	199
Encadré 16 : Critères d'identification des acteurs utilisés dans le cadre du comité de pilotage de la mission d'étude pour la création du PNM de Mayotte et du conseil de gestion du PNM .....	209
Encadré 17 : Critères d'identification des acteurs apparaissant dans les entretiens.....	210
Encadré 18: Extrait d'un entretien réalisé avec un élu, sur le caractère top-down de l'autorité de l'État à Mayotte .....	213
Encadré 19 : Extrait d'entretien sur les faibles préoccupations environnementales des élus locaux.....	214
Encadré 20: Extrait d'entretien sur la déconnexion chronique entre les environnementalistes et « la vraie vie ».....	216
Encadré 21: Extrait d'entretien sur la déconnexion entre décideurs et / ou environnementalistes et réalité de terrain .....	217
Encadré 22: Extrait d'entretien sur le décalage entre préoccupations environnementales et préoccupations socio-économiques des pêcheurs .....	221
Encadré 23: Extrait d'entretien sur le caractère flou des différents types de pêcheurs .....	224
Encadré 24 : Définition d'une aire marine protégée par l'Agence des aires marines protégées .....	231
Encadré 25 : Extrait de l'article L. 334-3 de la loi du 14 avril 2006.....	231
Encadré 26 : Rappel de la définition des quatre grandes modalités de l'action retenues pour analyser les enjeux de gestion à Mayotte.....	232
Encadré 27 : Définition d'une aire marine protégée par l'Agence des aires marines protégées .....	234
Encadré 28 : Extraits d'entretiens sur la nécessité de préserver le milieu marin en tant que ressource halieutique et touristique .....	235
Encadré 29 : Extraits d'entretiens réalisés avec les agents de la mission d'étude, sur les différents types d'action à mettre en œuvre pour la gestion de la mer et du littoral à Mayotte .....	236
Encadré 30 : Extraits d'entretiens sur l'importance du paysage comme enjeu de gestion....	238
Encadré 31 : Extrait d'entretiens d' « acteurs concernés », sur le thème des problématiques terrestres.....	242

Encadré 32 : Extraits d'entretiens d' « acteurs concernés », sur la question de l'encadrement .....	244
Encadré 33 : Extraits d'entretien avec un chargé de mission pour la mise en place du PNM	244
Encadré 34 : Extrait d'entretiens et d'orientations de gestion sur l'importance de connaître et faire connaître le milieu marin et littoral .....	246
Encadré 35 : Extraits d'entretiens, sur la question de l'urbanisation, de l'équipement et de l'assainissement à Mayotte .....	248
Encadré 36 : Extrait d'entretien sur le lien entre activités terrestres et dégradation de la ressource halieutique .....	248
Encadré 37 : Extraits d'entretiens sur l'ineffectivité des règles et zonages existants .....	249
Encadré 38 : Extraits d'entretiens sur la création de nouveaux zonages .....	249
Encadré 39 : Extraits d'entretiens sur la méconnaissance des règles et des zonages de la part des usagers .....	250
Encadré 40 : Extrait des orientations de gestion du PNM sur les activités nautiques et touristiques .....	251
Encadré 41 : Extraits d'entretiens sur la nécessité d'encadrer les pratiques de loisirs nautiques et balnéaires .....	252
Encadré 42 : Extraits d'entretiens et du document d'orientations, sur la nécessité de professionnaliser la filière pêche .....	253
Encadré 43 : Extraits d'entretiens sur les « menaces » qui pèsent sur la pêche « professionnelle » .....	254
Encadré 44 : Extraits d'entretiens sur les « menaces » qui pèsent sur la pêche « traditionnelle » .....	255
Encadré 45 : Extrait d'entretien sur l'intérêt de prendre des mesures d'encadrement pour la pêche à pied .....	256
Encadré 46 : Extraits d'entretiens sur la question de la pêche comme activité de subsistance voire de survie .....	257
Encadré 47 : Extrait d'entretien sur la question de la pêche comme activité de subsistance voire de survie .....	257
Encadré 48 : Extrait d'entretien sur le développement de la pêche à Mayotte .....	263
Encadré 49 : Extrait d'entretien sur la nécessité de ne pas imposer davantage de réglementation aux pêcheurs professionnels locaux .....	263
Encadré 50 : Extrait d'entretien sur la potentielle nécessité de réglementer la pêche afin de préserver la ressource .....	264
Encadré 51 : Extrait d'entretien sur la réticence des pêcheurs à s' « auto-réglementer » .....	264
Encadré 52 : Extraits d'entretiens sur la question de l'impact des pêches vivrières .....	265
Encadré 53 : Extrait d'entretien sur la question des pêches vivrières .....	266
Encadré 54 : Extrait d'entretien sur la pêche vivrière, menacée par une préférence qui serait donnée aux activités de loisir .....	270
Encadré 55 : Extraits d'entretiens sur l' « obsolescence programmée » des pratiques de pêche traditionnelles .....	270
Encadré 56 : Extrait d'entretien sur les moyens de lutter contre la disparition des pratiques traditionnelles .....	271
Encadré 57 : Extraits d'entretiens autour du PNM, facteur de développement de Mayotte ..	284
Encadré 58 : Extrait d'entretien autour du PNM, facteur de développement de certaines activités .....	284
Encadré 59 : Extrait d'entretien autour de la pertinence de la ZEE comme périmètre potentiel du PNM .....	285
Encadré 60 : Extrait d'entretien autour du PNM, facteur de développement local et régional .....	285

Encadré 61 : Extraits d'entretiens sur le PNM, facteur de sensibilisation et d'infléchissement des priorités.....	286
Encadré 62 : Extrait d'entretien sur le PNM considéré en tant que « Coastal manager ».....	287
Encadré 63 : Extraits d'entretiens sur le PNM en tant qu'outil de régulation.....	287
Encadré 64 : Extrait d'entretien sur l'intérêt de la ZEE comme périmètre par rapport aux thoniers senneurs.....	288
Encadré 65 : Extrait d'entretien sur l'intérêt de la ZEE comme périmètre par rapport à la ressource halieutique.....	289
Encadré 66 : Extraits d'entretiens sur la confrontation PNM-pêcheurs locaux.....	290
Encadré 67 : Extraits d'entretiens sur les enjeux dépassant les compétences du PNM.....	291
Encadré 68 : Extrait d'entretien sur la déconnexion entre décideurs et réalité de terrain.....	292
Encadré 69 : Extraits d'entretiens sur le PNM, outil de certains acteurs et de certaines activités.....	293
Encadré 70 : Extraits d'entretiens sur les priorités sous-jacentes au projet de PNM.....	294
Encadré 71 : Extraits d'entretiens sur le caractère flou du PNM aux yeux des acteurs.....	295
Encadré 72 : Extraits d'entretiens sur la définition de l'outil PNM par des pêcheuses au djarifa.....	296
Encadré 73 : Extrait d'entretien sur le caractère abstrait du PNM et la difficulté majeure à le rendre accessible à tous.....	297
Encadré 74 : Extraits d'entretiens sur la participation comme rapport de force dans le cadre du PNM.....	300
Encadré 75 : Extrait d'entretien sur l'inégalité de traitement entre opérateurs professionnels et plaisanciers.....	300
Encadré 76 : Extrait d'entretien sur la prépondérance actuelle des préoccupations environnementales sur les préoccupations socio-économiques.....	301
Encadré 77 : Extraits d'entretiens sur les « petits pêcheurs » vus comme des « acteurs faibles ».....	302
Encadré 78 : Extraits d'entretien sur les « petits pêcheurs » vus comme des « acteurs d'ici ».....	304
Encadré 79 : Critères mobilisés au fil de l'entretien (E4) pour désigner les « petits pêcheurs ».....	304
Encadré 80 : Extrait d'entretien sur les « petits pêcheurs » vus comme des acteurs traditionnels.....	305
Encadré 81 : Extrait d'entretien sur le manque de légitimité des pêcheurs clandestins.....	305
Encadré 82 : Extraits d'entretien sur le degré de professionnalisation comme critère de légitimité.....	308
Encadré 83 : Extraits d'entretien sur l'importance d'une prépondérance des acteurs de terrain dans le conseil de gestion.....	312
Encadré 84 : Extraits d'entretien sur l'importance d'une prépondérance des pêcheurs dans le conseil de gestion.....	312
Encadré 85 : Extraits d'entretien sur le problème du poids dérisoire des acteurs de l'environnement dans le conseil de gestion du PNM.....	312
Encadré 86 : Extrait d'entretien sur les limites inhérentes à tout système de démocratie représentative.....	313
Encadré 87 : Extraits d'entretiens sur l'intérêt des réunions thématiques.....	315
Encadré 88 : Extraits d'entretiens sur le manque de réel débat et le caractère « politique » des réunions thématiques.....	316
Encadré 89 : Extraits d'entretiens sur la faible prise en compte des avis au cours des réunions thématiques.....	317

Encadré 90 : Extrait d’entretien sur les doutes qui demeurent quant à la réelle prise en compte des « petits pêcheurs » et plus largement des « acteurs locaux » dans le cadre du processus de mise en place du PNM et notamment des réunions thématiques .....	317
Encadré 91 : Extrait d’entretien sur les aspects logistiques de la prise en compte des pêcheurs .....	317
Encadré 92 : Extraits d’entretiens sur l’intérêt et la pertinence des réunions villageoises organisées par la mission d’étude.....	318
Encadré 93 : Extrait d’entretien sur la spécificité du contexte mahorais en termes de mise en place d’un PNM.....	319
Encadré 94 : Extraits d’entretiens sur la question des critères de recrutement de l’équipe de la mission d’étude.....	319
Encadré 95 : Extrait d’entretien sur la question des critères de recrutement au niveau de l’équipe PNM.....	319
Encadré 96 : Extrait d’entretien sur la nécessité d’une information régulière en parallèle des réunions.....	320
Encadré 97 : Extrait d’entretien sur la nécessité de « mahoriser » les méthodes de concertation.....	321
Encadré 98 : Extraits d’entretiens sur les délais très restreints des missions de création de PNM.....	322
Encadré 99 : Extraits d’entretiens sur la nécessité de supports écrits pour la communication et la mise en débat du sujet PNM.....	323
Encadré 100 : Extrait d’entretien sur le décalage entre les horaires de réunions villageoises et le rythme de vie des pêcheurs .....	324
Encadré 101 : Extraits d’entretiens sur l’existence de plusieurs modes de représentation de l’environnement.....	325
Encadré 102: Extrait d’entretien sur l’importance de la dimension informelle dans le processus de mise en place du PNM de Mayotte .....	343
Encadré 103: Composition du conseil d’administration de l’ANAMP, art. L 334-2 du code de l’environnement.....	347
Encadré 104 : Extraits d’entretiens sur le caractère purificateur de l’eau de mer.....	367

## Table des figures

Figure 1: Mayotte dans son environnement régional .....	39
Figure 2: Carte de présentation de Mayotte .....	40
Figure 3: Flux historiques et migratoires dans l'ouest de l'océan Indien.....	43
Figure 4: Évolution de la population de Mayotte depuis 1958 .....	52
Figure 5: Population à Mayotte, dans les DOM et en métropole.....	52
Figure 6: Croissance urbaine Mamoudzou 1950 – 2003 .....	54
Figure 7: Évolution de la population de Mayotte 1966 – 2007.....	55
Figure 8: Délimitations de l'espace maritime mahorais .....	68
Figure 9: Caractéristiques géomorphologiques générales du lagon de Mayotte.....	70
Figure 10: Logo actuel du Comité du tourisme de Mayotte .....	72
Figure 11: Fréquentation du lagon durant l'activité de whale-watching.....	74
Figure 12: Schématisation des zones de pêche associées aux types d'embarcations et aux types de pêche .....	81
Figure 13 : Zones de pêche au djarifa et nombre de djarifa en activité.....	87
Figure 14 : Logo de la charte d'approche et d'observation des baleines.....	103
Figure 15 : Sites du Conservatoire du littoral, 2009.....	105
Figure 16 : Aires marines protégées de Mayotte existant avant le PNM .....	107
Figure 17 : Sites potentiels de la RNL.....	109
Figure 18 : Présentation de l'outil PNM à l'échelle nationale et à l'échelle locale .....	110
Figure 19 : processus de mise en place d'un PNM .....	112
Figure 20 : Rétrospective de la mise en place du PNM à Mayotte : grandes étapes et formes de participation.....	1
Figure 21 : Les données, au cœur de la démarche méthodologique.....	123
Figure 22: Démarche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail : identification des grands types de données.....	124
Figure 23: Démarche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail : identification des sources de données et méthodes de recueil sur les Représentations .....	125
Figure 24 : Démarche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail : identification des sources de données et méthodes de recueil sur les Faits.....	126
Figure 25 : Nombre et répartition des acteurs enquêtés dans le cadre du mémoire de R. Guézel, répartis en quatorze groupes.....	130
Figure 26 : Nombre et répartition des acteurs identifiés dans les arrêtés n°1160/DAF/2008 et n°002/DAF/2009, répartis en quatre collèges.....	130
Figure 27 : Couverture du n° 365 de l'hebdomadaire Mayotte Hebdo .....	148
Figure 28: Modélisation du territoire villageois traditionnel .....	161
Figure 29: Perméabilité du territoire villageois mahorais traditionnel.....	163
Figure 30: Pointe de Saziley .....	171
Figure 31: Le Ziara de Saziley .....	172
Figure 32: Saziley, territoire de rites : la cérémonie du cabri .....	174
Figure 33: Modélisation du territoire villageois mahorais recomposé partiellement.....	177
Figure 34: Modélisation du territoire villageois mahorais recomposé totalement.....	180
Figure 35 : Perméabilité du territoire villageois mahorais moderne .....	182
Figure 36: Dessins du lagon réalisés par des élèves de CM1, à Mayotte.....	201
Figure 37 : Nombre d'orientations au sein desquelles chaque type de thématique apparaît en tant qu'enjeu clef.....	230
Figure 38 : Hiérarchisation des enjeux-thématiques au sein des orientations de gestion du PNM.....	230
Figure 39 : Part de chaque modalité .....	233

Figure 40 : Nombre d'agents ayant identifié chaque type de thématique en tant qu'enjeu clef	235
Figure 41 : Hiérarchisation des enjeux-thématiques par les agents	235
Figure 42 : Part de chaque modalité d'action dans le discours des agents	236
Figure 43 : Nombre d'acteurs ayant identifié chaque thématique en tant qu'enjeu clef	237
Figure 44 : Hiérarchisation des enjeux-thématiques, pour les « acteurs concernés »	238
Figure 45 : Part de chaque modalité	239
Figure 46: Part de chaque type de pratiques au sein du nombre total d'occurrences de la thématique « pratiques » : dans les orientations, dans le discours des agents, dans le discours des acteurs	241
Figure 47 : Part de chaque type d'action identifiée en tant qu'enjeu prioritaire de gestion, au sein de chaque source	243
Figure 48 : Part de chaque modalité d'action associée à chaque thématique citée au sein des orientations	245
Figure 49 : Part de chaque modalité d'action associée à chaque thématique, dans le discours des agents	245
Figure 50 : Part de chaque modalité d'action associée à chaque thématique, dans le discours de l'ensemble des « acteurs concernés »	245
Figure 51 : Part de chaque modalité d'action associée à chaque thématique, pour les quatre « mondes »	259
Figure 52 : Nombre d'acteurs, répartis par « mondes », ayant identifié chaque type de thématique en tant qu'enjeu principal	262
Figure 53 : Nombre d'occurrences des thématiques P2, P3 et P4, réparti par « mondes »	262
Figure 54 : Schématisation et comparaison des territoires d'enjeux vus par pêcheurs vivriers, et vus par les pêcheurs professionnels et les élus	269
Figure 55 : Exemple de tribunes consacrées à divers thèmes en lien avec la mer et le littoral	275
Figure 56 : Nombre de numéros citant chaque thème lié à la mer et/ou au littoral, sur l'ensemble des 162 numéros analysés	276
Figure 57 : Nombre de numéros ayant pour tribune l'un des thèmes liés à la mer et/ou au littoral, sur l'ensemble des 162 numéros analysés	276
Figure 58 : Couverture Mayotte Hebdo n°325, mars 2007	277
Figure 59 : Nombre de numéros citant chaque thème lié à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 06-novembre 07	277
Figure 60 : Nombre de numéros ayant pour tribune l'un des thèmes liés à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 06-novembre 07	277
Figure 61 : Couverture Mayotte Hebdo n°368, février 2008	278
Figure 62 : Nombre de numéros citant chaque thème lié à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 07-novembre 08	278
Figure 63 : Nombre de numéros ayant pour tribune l'un des thèmes liés à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 07-novembre 08	278
Figure 64 : Couverture Mayotte Hebdo n°444, septembre 2009	279
Figure 65 : Couverture Mayotte Hebdo n°432, juin 2009	279
Figure 66 : Nombre de numéros citant chaque thème lié à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 08-janvier 10	279
Figure 67 : Nombre de numéros ayant pour tribune l'un des thèmes liés à la mer et/ou au littoral, sur la période décembre 08-janvier 10	279
Figure 68 : Couverture Mayotte Hebdo n°471, avril 2010	280
Figure 69 : Nombre de numéros citant chaque thème lié à la mer et/ou au littoral, sur la période janvier 10-juin 10	280

Figure 70 : Nombre de numéros ayant pour tribune l'un des thèmes liés à la mer et/ou au littoral, sur la période janvier 10-juin 10 .....	280
Figure 71 : Part d'acteurs associée à chaque modalité d'avis sur le conseil de gestion du PNM .....	311
Figure 72 : Part de chaque modalité d'avis sur le conseil de gestion du PNM, au sein des quatre « mondes » et des agents .....	311
Figure 73: Extrait du journal Kashkazi n°68, décembre 2007, sur l'arrivée du projet PNM à Mayotte .....	334
Figure 74: Couverture de Mayotte Hebdo n° 365, 25/01/08 : première apparition du « sujet PNM » dans cet hebdomadaire, à l'occasion de la mise en place officielle de la mission d'étude .....	335
Figure 75 : Extrait d'un article paru le 22/01/08 dans Le Mahorais .....	336
Figure 76: Extrait du premier article paru sur le PNM dans Mayotte Hebdo après l'annonce de la création de la mission (n° 365, 25/01/08) .....	337
Figure 77: Extrait du Power Point diffusé le 10/12/08, lors du comité de pilotage 1 .....	341
Figure 78: Évolution de la hiérarchisation des modalités d'actions de gestion avant et après la mission d'étude.....	359
Figure 79: Évolution du poids, du type de reconnaissance et du degré de prise en compte des acteurs avant et au fil de la mission d'étude .....	360

## Table des photos

Photo 1: Cultures associées.....	58
Photo 2: Parcelle après défrichage par brûlis .....	58
Photo 3: Émeutes du 27 mars 2008 .....	64
Photo 4: Manifestation du 30 mars 2008 .....	64
Photo 5: Revendication formulée par des Comoriens, lors des émeutes du 27 mars 2008 .....	65
Photo 6: Palangrier .....	80
Photo 7 : Pirogue .....	80
Photo 8 : barque "Yam" .....	80
Photo 9: Djarifa .....	84
Photo 10: Levée du djarifa.....	84
Photo 11: Pêcheuses au filet changeant de zone de pêche, Musical Plage.....	85
Photo 12 : Femme portant le msindzano.....	85
Photo 13 : Après la pluie. Apports terrigènes, Sada.....	96
Photo 14: Pirogue mahoraise ( <i>Laka</i> ), 2008.....	165
Photo 15: Enfant montrant un <i>bao</i> , 2008.....	167
Photo 16: Offrandes en bord de mer, 2009 .....	168
Photo 17: Écomusée du sel de Bandrélé.....	185
Photo 18 : Homme en train d'enfouir des pages de Corans abîmés dans le sable à Musical Plage, 2009.....	190
Photo 19: Déchets dans la mangrove de Chirongui, 2011 .....	190
Photo 20: Panneau de sensibilisation, Tsimkoura, 2009 .....	191
Photo 21 : La plage comme décharge.....	366
Photo 22 : La plage comme lieu sacré.....	366
Photo 23 : Traces d' <i>uruva</i> sur le platier.....	371

## Table des planches photos

Planche photo 1: Diversité du littoral à Mayotte.....	69
Planche photo 2: Coquillages récoltés au cours d'une session de pêche à pied .....	82
Planche photo 3: Pêche au poulpe.....	83
Planche photo 4: Des Porites massifs aux « tabourets » de corail .....	86
Planche photo 5: Perpétuation des pratiques de pêches à pied et en pirogue .....	186
Planche photo 6: Enfants jouant sur la plage et dans l'eau, Sada, 2008.....	192
Planche photo 7: Des plages aménagées pour les <i>voulés</i> : Musical Plage, 2009.....	193

## Table des tableaux

Tableau 1 : Comparaison de la durée des processus de création pour les quatre premiers PNM .....	9
Tableau 2: Évolutions en termes d'équipement, 1976 – 2011 .....	56
Tableau 3 : Espèces de mammifères marins considérées comme prioritaires en termes de gestion .....	94
Tableau 4: Calendrier des missions de terrain à Mayotte .....	121
Tableau 5 : Typologie et critères d'identification retenus dans le cadre de cette thèse .....	131
Tableau 6 : Sous-catégories identifiées au sein du monde des décideurs et critères d'identification correspondants .....	133
Tableau 7 : Sous-catégories identifiées au sein du monde de l'environnement et critères d'identification correspondants .....	134
Tableau 8 : Sous-catégories identifiées au sein du monde des loisirs nautiques et critères d'identification correspondants .....	135
Tableau 9 : Sous-catégories identifiées au sein du monde de la pêche et de l'aquaculture et critères d'identification correspondants .....	135
Tableau 10 : Guide d'entretien : Identification .....	137
Tableau 11 : Guide d'entretien: Enjeux .....	137
Tableau 12 : Guide d'entretien : Le PNM en tant que processus .....	138
Tableau 13 : Guide d'entretien: Le PNM en tant qu'outil .....	138
Tableau 14 : Grille d'analyse thématique des enjeux .....	141
Tableau 15 : Exemple de grille d'enjeux remplie (en gras, les enjeux principaux, aux yeux de cet acteur) .....	143
Tableau 16 : Grille d'analyse du thème PNM, en tant que processus de mise en place .....	144
Tableau 17: Grille d'analyse du thème PNM, en tant qu'outil (1) .....	144
Tableau 18 : Grille d'analyse du thème PNM, en tant qu'outil (2) .....	145
Tableau 19 : Grille thématique utilisée pour l'analyse du support médiatique .....	149
Tableau 20: Synthèse des principales actions liées à la mer et au littoral à Mayotte et impliquant un contact direct avec ceux-ci .....	164
Tableau 21: Synthèse des principales actions liées à la mer et au littoral à Mayotte et n'impliquant pas un contact direct avec ceux-ci .....	169
Tableau 22: Classification des pratiques liées à la mer et au littoral selon leur ancrage temporel dans la vie sociale mahoraise .....	196
Tableau 23: Ambivalence de la mer, des îles et de la plage, au sein des contes traditionnels .....	197
Tableau 24: Typologie et critères d'identification retenus dans le cadre du comité de pilotage de la mission d'étude pour la création du PNM .....	205
Tableau 25 : Typologie et critères d'identification retenus dans le cadre du conseil de gestion du PNM .....	207
Tableau 26 : Le « monde des décideurs » vu par les acteurs interviewés .....	212
Tableau 27 : Le « monde de l'environnement » vu par les acteurs interviewés .....	215
Tableau 28: Le « monde des loisirs nautiques » vu par les acteurs interviewés .....	217
Tableau 29: Le « monde de la pêche » vu par les acteurs interviewés .....	220
Tableau 30 : « Traduction » des orientations de gestion (Arnaud et al., 2009) en grands types de thématiques .....	229
Tableau 31 : « Traduction » des orientations de gestion (Arnaud J.-P. et al., 2009) en grands types d'actions .....	233
Tableau 32 : Hiérarchisation des enjeux envisagés en termes de thématiques : par les acteurs, par les agents et dans les orientations de gestion .....	240

Tableau 33 : Hiérarchisation des modalités de gestion concernant la pêche : par les acteurs, par les agents et dans les orientations de gestion .....	253
Tableau 34 : Pourcentage de numéros dont la couverture comprend un sujet en lien avec la mer et/ou le littoral .....	273
Tableau 35 : Pourcentage de numéros dont la tribune est un sujet en lien avec la mer et/ou le littoral.....	274
Tableau 36 : Calendrier des réunions thématiques des trois groupes de travail .....	314
Tableau 37 : Différents modes d'explication de phénomènes maritimes.....	365
Tableau 38 : Correspondance entre deux modes d'explication de la diminution de la ressource halieutique.....	368
Tableau 39 : Schématisation du raisonnement logique selon lequel l'interdiction de pêcher à l' <i>uruva</i> est une absurdité, à l'origine de la diminution des stocks halieutiques côtiers .....	370

# Table des matières

Sommaire .....	1
Liste des sigles.....	3
Introduction.....	5
Partie 1. Fondements conceptuels, contextuels et méthodologiques de la recherche .....	13
Chapitre 1. Gestion participative de la mer et du littoral en France métropolitaine et dans les Outre-mers .....	15
Introduction .....	15
1. La gestion participative de l'environnement, une évidence ?.....	15
1.1. Homme vs Nature : logique de l'exclusion.....	15
1.1.1. Protéger la nature contre l'homme .....	15
1.1.2. L'aire protégée, figure emblématique de l'opposition homme-nature .....	16
1.2. Vers une autre logique : la gestion partagée de l'environnement .....	17
1.2.1. De la remise en cause de l'exclusion à « l'industrie de la participation » ..	17
1.2.2. Vers un renouvellement de l'idée d'aire protégée.....	21
1.3. De la « rhétorique participative » à la concrétisation de la participation .....	22
1.3.1. La question des objectifs de la participation et du rôle des sciences humaines qui en découle.....	22
1.3.2. La territorialité comme outil pour une approche culturelle des aires protégées .....	25
1.3.3. Identification et légitimité des « participants » .....	26
2. Quelques spécificités de la gestion participative déclinée en mer et en Outre-mer. 28	
2.1. Participation et aires marines protégées .....	29
2.1.1. L'identification des « acteurs concernés ».....	30
2.1.2. Les possibilités d'un dialogue collectif autour de la gestion de la mer .....	31
2.1.3. Le parc naturel marin, réponse à la question d'une gestion participative des espaces marins et littoraux ? .....	32
2.2. Participation et aires marines protégées dans les Outre-mers français.....	34
2.2.1. Gestion de la mer et du littoral : primauté du développement sur la protection .....	34
2.2.2. Une complexité accrue des conditions du dialogue inter-acteurs .....	36
Conclusion.....	38
Chapitre 2. Planter le décor : Mayotte .....	39
Introduction .....	39
1. Aux origines du 101 <sup>ème</sup> département français : jalons historiques.....	42
1.1. Avant 1841.....	42
1.2. Du statut de colonie à celui de Collectivité Territoriale : 1843-1976 .....	45
1.3. Le chemin de la départementalisation: 1976-2011.....	47
2. La société mahoraise aujourd'hui .....	51
2.1. Des évolutions extrêmement rapides et importantes.....	51
2.1.1. Mutations démographiques .....	51
2.1.2. Équipement, santé et scolarisation : un développement « spectaculaire » ..	56
2.1.3. Une évolution des modes de vie importante mais hétérogène .....	57
2.2. La question de l'identité : que signifie « être Mahorais » aujourd'hui ?.....	62

2.2.1. Le miroir communautaire.....	62
2.2.2. Le miroir générationnel.....	66
3. Enjeux liés à la mer et au littoral à Mayotte.....	67
3.1. Enjeux liés au tourisme et aux loisirs nautiques, aquatiques et subaquatiques	71
3.1.1. Vers un tourisme essentiellement « bleu ».....	71
3.1.2. Émergence et développement d'activités nautiques, aquatiques et subaquatiques.....	72
3.1.2.1. La plongée sous-marine.....	72
3.1.2.2. Les sorties de découverte du milieu marin.....	73
3.1.2.3. La pêche sportive.....	74
3.1.3. Un aménagement du territoire touristique essentiellement littoral.....	75
3.2. Enjeux liés à la pêche et à l'aquaculture.....	76
3.2.1. Connaître la pêche à Mayotte.....	76
3.2.1.1. La question du nombre de pêcheurs artisanaux embarqués.....	78
3.2.1.2. La question des types d'embarcations artisanales et des zones de pêche associées.....	79
3.2.1.3. La question des pêcheurs à pied.....	82
3.2.1.4. La question de l'évaluation des prélèvements de la pêche artisanale.....	88
3.2.1.5. Les thoniers senneurs.....	88
3.2.2. Gérer et développer la pêche à Mayotte : quelques obstacles importants.....	89
3.2.3. L'aquaculture : une filière clef.....	91
3.3. Enjeux liés au transport et au commerce maritime.....	91
3.4. Enjeux socio-culturels.....	92
3.5. Enjeux environnementaux.....	92
3.5.1. Richesses naturelles.....	93
3.5.2. Principales menaces.....	96
4. Gérer et protéger la mer et le littoral à Mayotte.....	98
4.1. Connaître pour pouvoir agir.....	99
4.2. Réguler des activités.....	102
4.2.1. Réguler la pêche.....	102
4.2.2. Réguler l'observation des mammifères marins.....	103
4.2.3. Réguler les activités terrestres.....	103
4.3. Mettre en place des zones de gestion.....	104
4.3.1. L'action du Conservatoire du littoral.....	104
4.3.2. La mise en place d'AMP.....	106
4.4. Émergence et mise en place d'un autre outil : le PNM.....	110
4.4.1. Un « nouvel » outil.....	110
4.4.2. Processus de mise en place du PNM et place de la participation.....	111
Conclusion.....	115
Chapitre 3. Réalités, enjeux et méthodes d'une recherche de terrain.....	117
Introduction.....	117
1. Faire du terrain à Mayotte : enjeux et spécificités.....	119
1.1. Le temps perdu de la recherche ?.....	119
1.1.1. Autres rivages culturels.....	119
1.1.2. Langues étrangères.....	120
1.1.3. Coïncidences de calendriers.....	120
1.1.4. Insaisissables « acteurs de la mer ».....	121
1.2. Démarche méthodologique globale.....	122
2. Sources, méthodes de recueil et modalités d'analyse des données.....	128

2.1. Représentations du PNM, des enjeux et des acteurs par les « acteurs concernés » .....	129
2.1.1. Sources : les « acteurs concernés » .....	129
2.1.2. Méthode de recueil des données .....	136
2.1.3. Déroulement des entretiens et part d'impalpable .....	139
2.1.4. Une grille d'analyse à trois entrées : Enjeux, PNM, Acteurs .....	139
2.1.4.1. Analyse des enjeux .....	140
2.1.4.2. Analyse de la perception du PNM en tant qu'outil et processus .....	143
2.1.4.3. Analyse de la représentation des acteurs... par les acteurs .....	145
2.2. Représentations du PNM, des enjeux et des acteurs par la mission d'étude pour la création du PNM de Mayotte .....	146
2.2.2. Sources de données : Agents de la mission d'étude et documents de synthèse du dossier PNM .....	146
2.2.3. Méthodes de recueil et d'analyse des données .....	146
2.3. Représentation du PNM et des enjeux dans les médias .....	146
2.3.1. Source de données : Mayotte Hebdo .....	146
2.3.2. Méthode de recueil et grille d'analyse des données .....	147
2.4. Réalité du processus <i>participatif</i> de mise à l'étude du PNM .....	149
2.4.1. Source des données : les archives de la mission .....	149
2.4.2. Méthodes de recueil et d'analyse des données factuelles liées au déroulement de la mission d'étude .....	150
2.5. Représentations et réalité des liens unissant les hommes au littoral et à la mer .....	150
2.5.1. Sources et méthodes de recueil des données .....	150
2.5.2. Méthodes d'analyse des données .....	154
Conclusion .....	155
Partie 2. Résultats .....	157
Chapitre 4. Les hommes, la mer et le littoral à Mayotte : un lien complexe .....	159
Introduction .....	159
1. Un territoire villageois traditionnel marqué par une symétrie fonctionnelle terre-mer .....	160
1.1. Des pratiques vivrières caractérisées par une forte complémentarité terre-mer .....	160
1.1.1. Territoire villageois traditionnel .....	160
1.1.2. Perméabilité du territoire villageois traditionnel .....	162
1.2. Un continuum terre-mer également construit par des pratiques non vivrières .....	163
1.2.1. Diversité des pratiques liées à la mer et au littoral .....	163
1.2.2. Un lieu emblématique de ce continuum terre-mer : Saziley, un ziara aussi terrestre que maritime .....	170
2. Un territoire villageois moderne qui se recompose et bouscule cette symétrie terre-mer .....	176
2.1. Mutation et complexification du modèle villageois traditionnel .....	176
2.1.1. Territoire villageois moderne .....	176
2.1.2-Perméabilité du territoire villageois moderne .....	182
2.2. Des pratiques du passé ? .....	183
2.2.1. Ce qui se perd, ce qui ne doit pas se perdre : ambiguïté actuelle du rapport à la tradition à Mayotte .....	183
2.2.2. Ordonner les battements du temps .....	195

2.2.3. Ambivalence de la mer et du littoral au sein des récits traditionnels .....	197
Conclusion.....	202
Chapitre 5. Identifier les « acteurs concernés » par la mise en place du PNM à Mayotte.	203
Introduction .....	203
1. Typologies d'acteurs adoptées dans le cadre du processus de mise en place du PNM .....	204
1.1. Composition du comité de pilotage : quatre collègues.....	204
1.2. Composition du conseil de gestion : six catégories.....	206
2. Typologies émergeant des entretiens .....	210
2.1. Diversité des critères d'identification.....	210
2.2. Hétérogénéité et homogénéité des « mondes » vus par les acteurs.....	211
2.2.1. Le monde des décideurs.....	211
2.2.2. Le monde de l'environnement.....	215
2.2.3. Le « monde des loisirs nautiques ».....	217
2.2.4. Le monde de la pêche et de l'aquaculture.....	219
Conclusion.....	224
Chapitre 6. Enjeux de gestion liés à la mer et au littoral .....	227
Introduction .....	227
1. Mise en perspective du « discours PNM » et du discours des « acteurs concernés » .....	228
1.1. Le « discours PNM » dans les orientations de gestion .....	228
1.1.1. Les enjeux envisagés en termes de thématiques : prépondérance du thème « éléments écosystémiques » .....	228
1.1.2. Les enjeux envisagés en termes de modes d'action : conserver et développer.....	231
1.2. Le « discours PNM » dans les discours des agents .....	234
1.2.1. Les enjeux envisagés en termes de thématiques : des pratiques aussi importantes que les éléments écosystémiques .....	234
1.2.2. Les enjeux envisagés en termes de modes d'action : Conserver et développer.....	236
1.3. Le discours des « acteurs concernés ».....	237
1.3.1. Les enjeux envisagés en termes de thématiques : prépondérance des pratiques.....	237
1.3.2. Les enjeux envisagés en termes de modes d'action : conserver, développer... et encadrer.....	239
1.4. Résonances et dissonances.....	239
1.4.1. Thématiques, modalités d'action et hiérarchisation des unes et des autres .....	239
1.4.2. Mise en perspective des associations entre modalités d'action et thématiques .....	244
1.4.2.1. Conserver et connaître les écosystèmes et les ressources .....	245
1.4.2.2. Développer voire encadrer les pratiques terrestres .....	247
1.4.2.4. Les pratiques liées aux loisirs nautiques, subaquatiques et balnéaires : développer ou encadrer ? .....	250
1.4.2.5. La pêche : conserver, développer ou encadrer ?.....	252
2. Écarts et proximités entre les différents « mondes ».....	259
2.1. Les pratiques terrestres et la pêche : des enjeux unanimement clefs .....	260
2.1.1. « Ce qui vient de la terre », menace majeure pour le milieu.....	260

2.1.2. La pêche, un enjeu important pour tout le monde, pour tous les « mondes » .....	261
2.2. La pêche... les pêches : un sujet central et complexe .....	262
2.2.1. Conserver, développer, connaître ou encadrer la pêche : qui veut quoi et de quelle pêche parle-t-on ? .....	262
2.2.2. Des pêcheurs, des élus et des territoires d'enjeux .....	266
3. Mer et littoral dans la presse écrite .....	272
3.1. Importance des sujets touchant à la mer et au littoral entre décembre 2006 et juin 2010 .....	272
3.1.1. Une analyse centrée sur la mise en place du PNM .....	272
3.1.2. La mer et le littoral, des sujets médiatiques relativement importants.....	272
3.2. La mer et le littoral à Mayotte : points de vue .....	274
3.2.1. Vision d'ensemble .....	274
3.2.2. Au fil de quatre périodes .....	276
Conclusion .....	281
Chapitre 7. Le PNM, un outil pertinent, un outil innovant ? .....	283
Introduction .....	283
1. Le PNM : une réponse aux enjeux locaux de protection et de développement ? ..	283
1.1. Une réponse pertinente .....	284
1.1.1. Un outil de développement .....	284
1.1.2. Un outil de sensibilisation .....	286
1.1.3. Le PNM, un outil de régulation .....	287
1.1.4. Un périmètre adéquat .....	288
1.2. Une non-réponse faute de... pouvoir .....	289
1.2.1. Des contre-pouvoirs divers et puissants .....	289
1.2.2. Des enjeux dépassant les compétences du parc .....	291
1.3. Une non-réponse faute de... volonté .....	292
1.3.1. Une priorité donnée à certaines activités et à certains acteurs .....	292
1.3.2. Une priorité donnée à des enjeux globaux .....	293
1.4. Un flou artistique général .....	294
1.4.1. « L'impression d'un manque de clarté » .....	294
1.4.2. Plus qu'une impression... ..	296
2. Le PNM : une « nouvelle gouvernance » ? .....	298
2.1. Qui participe et à quel titre ? .....	299
2.1.1. L'argumentaire de la faiblesse .....	299
2.1.2. L'argumentaire culturel-identitaire .....	303
2.1.3. L'argumentaire économique .....	308
2.1.4. L'argumentaire environnemental .....	309
2.1.5. Le PNM : créateur d'un collectif légitime ? .....	310
2.2. Comment s'agit-il de participer ? .....	314
2.2.1. Cadre participatif des réunions thématiques .....	314
2.2.2. Cadre participatif des réunions villageoises .....	318
Conclusion .....	326
Partie 3. Pistes et perspectives .....	329
Chapitre 8. Le PNM, un nouvel outil de gestion participative des milieux littoraux et marins ? .....	331
Introduction .....	331

1. Un air de déjà vu.....	332
1.1. Mayotte, retour sur les faits : arrivée du projet et déroulement de la mission	332
1.1.1. Création d'un outil et arrivée d'un projet... venus « d'en haut ».....	332
1.1.2. Irréconciliabilité du calendrier de la mission d'étude et des objectifs de concertation.....	338
1.2. Pendant ce temps-là, en métropole.....	345
1.2.1. Flou et méfiance dans les autres processus de mise en place de PNM....	345
1.2.2. Une caractéristique de l'outil PNM ? .....	347
2. Du temps perdu à l'innovation.....	350
2.1. Bienheureuses « lenteurs administratives » .....	350
2.1.1. La mise en place d'une étude sur les pratiques traditionnelles .....	350
2.1. 2. Multiples apports de cette étude.....	352
2.2. Le caractère innovant des réunions villageoises .....	354
2.2.1. Sortir de Mamoudzou .....	354
2.2.2. Dans l'air du temps ? .....	355
2.3. Le temps perdu comme source de concertation ? .....	355
Conclusion.....	358
 Chapitre 9. Horizons.....	 363
1. Conditions d'émergence d'un langage commun sur la gestion de la mer et du littoral .....	363
2. De la nécessité d'une approche culturelle, du temps, et des questions que cela pose.....	373
 Conclusion .....	 379
 Bibliographie.....	 383
 Annexes.....	 401
Annexe 1. Destruction de cases à Sada, 2007.....	402
Annexe 2. Liste des acteurs rencontrés en entretien .....	404
Annexe 3. Des enjeux déclinés en quatre types d'action .....	405
Annexe 4. Des enjeux déclinés en 5 thématiques .....	406
Annexe 5. Des acteurs identifiés selon différents critères.....	409
Annexe 6. Arrêtés préfectoraux fixant la composition du comité de pilotage de la mission d'étude pour la création du PNM de Mayotte (2008 ; 2009).....	412
Annexe 7. Composition du conseil de gestion du PNM de Mayotte .....	417
Annexe 8. Orientations de gestion et exemples d'action .....	418
Annexe 9. Liste des numéros d'entretiens, répartis par « mondes ».....	420
 Tables des illustrations.....	 421
Table des encadrés.....	422
Table des figures.....	426
Table des photos .....	429
Table des planches photos.....	430
Table des tableaux .....	431
 Table des matières .....	 433